2010

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[juillet-décembre] 2010

Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

Textes et coordination
Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

Layout
www.mv-concept.lu

Impression
Imprimerie Watgen

Éditeur
Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la une

Visite d'État au Portugal de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
7-9 septembre 2010 *14*

Nicolas Schmit dresse l'état des lieux en matière de réforme de l'ADEM
6 juillet 2010 *24*

Visite au Luxembourg de Michel Mercier, ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire
8 juillet 2010 *26*

Visite officielle en Slovénie du Premier ministre Jean-Claude Juncker
26 juillet 2010 *28*

Octavie Modert participe au Heritage Weekend 2010 à New Luxembourg/Belgium
5-8 août 2010 *30*

Rentrée scolaire 2010/2011: Motivatioun förderen, Leeschtung fuerderen
14 septembre 2010 *34*

Marie-Josée Jacobs au Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement à New York
20-22 septembre 2010 *38*

Jean Asselborn à la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies
21-25 septembre 2010 *40*

Mars Di Bartolomeo présente le projet de loi sur la réforme des soins de santé
30 septembre 2010 *46*

Dépôt du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011 à la Chambre des députés
5 octobre 2010 *48*

Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai
8-12 octobre 2010 *52*

Sabine Leutheusser-Schnarrenberger reçue par le ministre de la Justice, François Biltgen
22 octobre 2010 *58*

Visite officielle au Luxembourg de Dacian Cioloş, commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural
25 octobre 2010 *60*

Marco Schank dresse le bilan de la 10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique
4 novembre 2010 *62*

Visite au Luxembourg de Christian Wulff, président de la République fédérale d'Allemagne
12 novembre 2010 *64*

Déclaration de politique étrangère et européenne 2010
16 novembre 2010 *68*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf au sommet de l'OTAN à Lisbonne
19-20 novembre 2010 *72*

40e anniversaire de la Fondation du mérite européen: «L'UE est autre chose qu'une forme de collaboration entre États membres»
25 novembre 2010 *74*

Françoise Hetto-Gaasch donne le coup d'envoi à la campagne «megapower»
2 décembre 2010 *82*

Visites et entrevues au Luxembourg

Visite du président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger
7 octobre 2010 *87*

Visite de travail de Juan Carlos Varela, vice-président et ministre des Affaires étrangères de la république du Panama
7 octobre 2010 *88*

Visite de travail du Premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte
20 octobre 2010 *89*

Entrevues de Jeannot Krecké et d'Octavie Modert avec Alexandre Avdeïev, ministre de la Culture de la fédération de Russie
25 octobre 2010 *89*

Visite de travail du président du Parlement européen, Jerzy Buzek
9 novembre 2010 *91*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Uri Rosenthal
23 novembre 2010 *92*

Visite de travail du commissaire général de l'UNRWA, Filippo Grandi
8 décembre 2010 *93*

Les députés européens luxembourgeois en visite au ministère de l'Agriculture
17 décembre 2010 *94*

Autres visites et entrevues au Luxembourg
Juillet-décembre 2010 *96*

Visites et entrevues à l'étranger

Marie-Josée Jacobs en visite de travail au Cap-Vert
5-6 juillet 2010 *99*

Visite de travail de Jean Asselborn en Géorgie
15 juillet 2010 *100*

Visite de travail à Sotchi de Jean-Claude Juncker, accompagné de Luc Frieden, auprès de Dmitri Medvedev
24 août 2010 *101*

Visite officielle de Jean-Claude Juncker à Berne
15 septembre 2010 *103*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, à Bruxelles
24 octobre 2010 *104*

Visite de travail de Jean Asselborn à Athènes
27 octobre 2010 *104*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs à Genève
27 octobre 2010 *105*

Luc Frieden en Turquie pour une visite de travail
31 octobre-2 novembre 2010 *106*

Visite officielle de Jean-Claude Juncker en Tunisie
30 novembre-1er décembre 2010 *107*

Jean-Claude Juncker à Berlin
3 décembre 2010 *108*

Jean-Marie Halsdorf en visite en Afghanistan et au Kosovo
5-7 décembre 2010 *109*

Visite de travail de Jean Asselborn au Mozambique
9-10 décembre 2010 *110*

Jean Asselborn à Berlin: entrevue avec Guido Westerwelle et remise de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne
14 décembre 2010 *111*

Autres visites et entrevues à l'étranger
Juillet-décembre 2010 *113*

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Le Großes Goldenes Ehrenzeichen am Bande für Verdienste um die Republik Österreich décerné à Jean-Claude Juncker
14 juillet 2010 *116*

Bilan du Premier ministre sur les travaux du gouvernement des derniers mois
3 août 2010 *117*

Jean-Claude Juncker au colloque sur le rapport Werner: «Pour Werner, l'union politique était un résultat rendu possible par l'union monétaire»
8 septembre 2010 *119*

Discours inaugural de Jean-Claude Juncker à la 68e Journée des juristes à Berlin
21 septembre 2010 *121*

Jean-Claude Juncker aux Journées sociales du Luxembourg: «Il faut rétablir la vertu de la norme et de l'éthique»
24 septembre 2010 *122*

Jean-Claude Juncker reçoit l'ordre du Mérite sarrois
10 novembre 2010 *123*

Jean-Claude Juncker a reçu le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de médecine d'Innsbruck
15 novembre 2010 *123*

Jean-Claude Juncker au Global China Business Meeting: «Les relations sino-européennes sont dans l'intérêt des deux partenaires»
21-23 novembre 2010 *124*

Affaires européennes

Romain Schneider au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
12 juillet 2010 *126*

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
12-13 juillet 2010 *128*

Nicolas Schmit au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
15 juillet 2010 *130*

Le ministre de la Justice, François Biltgen, se félicite du lancement du portail électronique européen e-Justice
16 juillet 2010 *130*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales»
26 juillet 2010 *131*

Jean-Claude Juncker s'exprime dans une interview en faveur de l'instauration d'un salaire minimum en Europe
5 août 2010 *133*

Jeannot Krecké à la réunion informelle du Conseil «Énergie» à Bruxelles
6 septembre 2010 *134*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de la *task force* Van Rompuy de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
6-7 septembre 2010 *134*

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne
10-11 septembre 2010 *134*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles
13 septembre 2010 *135*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au Conseil européen extraordinaire
16 septembre 2010 *135*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Bruxelles
30 septembre-1er octobre 2010 *138*

Jean-Claude Juncker au 8e sommet ASEM
4-5 octobre 2010 *139*

Jean-Claude Juncker à la tête de la troïka de la zone euro pour le 3e dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine
4-5 octobre 2010 *140*

Octavie Modert assiste à la réunion informelle des ministres européens de la Culture et de l'Audiovisuel
7-8 octobre 2010 *141*

Jean-Marie Halsdorf, Nicolas Schmit et François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»
7-8 octobre 2010 *142*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à Washington
8-9 octobre 2010 *143*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Luxembourg: «Le triangle de la connaissance» du Luxembourg sera mis en œuvre à Esch-Belval
12 octobre 2010 *144*

Claude Wiseler a participé au Conseil «Transports»
15 octobre 2010 *145*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe, de la *task force* Van Rompuy et du Conseil «Affaires économiques et financières»
18-19 octobre 2010 *145*

Romain Schneider a assisté à une réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne
21-22 octobre 2010 *147*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères»
25 octobre 2010 *148*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne
26 octobre 2010 *149*

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres en charge de l'Égalité des chances à Bruxelles
26 octobre 2010 *150*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
28-29 octobre 2010 *151*

Jean-Claude Juncker revient dans une interview à France 24 sur la réforme appliquée au pacte de stabilité
3 novembre 2010 *153*

Jean-Claude Juncker devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen
8 novembre 2010 *154*

Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
8-9 novembre 2010 *155*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
16-17 novembre 2010 *156*

Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel à Bruxelles
18 novembre 2010 *159*

Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne
18 novembre 2010 *160*

Mady Delvaux-Stehres à la 3046e session du Conseil de l'Union européenne (Éducation/Jeunesse/Culture) à Bruxelles
19 novembre 2010 *160*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
22 novembre 2010 *161*

François Biltgen aux Conseils «Compétitivité» et «Espace» à Bruxelles
25 novembre 2010 *162*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions extraordinaires de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»
28 novembre 2010 *163*

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
29 novembre 2010 *164*

Nicolas Schmit au séminaire du Fonds social européen sur l'innovation: «Il faut bien investir cet argent et l'investir dans des projets qui ont un bon retour sur investissement»
29 novembre 2010 *165*

Claude Wiseler a participé au Conseil «Transports» à Bruxelles
2 décembre 2010 *166*

Jean-Marie Halsdorf a participé au Conseil «Justice et affaires intérieures»
2 décembre 2010 *166*

François Biltgen au Conseil «Télécommunications» de l'Union européenne
3 décembre 2010 *167*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
6-7 décembre 2010 *167*

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
13-14 décembre 2010 *169*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
13-14 décembre 2010 *170*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
16-17 décembre 2010 *172*

Affaires étrangères/ Relations internationales

Jean Asselborn à la conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la Cedeao et au sommet extraordinaire Cedeao-Brésil
2-3 juillet 2010 *174*

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Almaty
16-17 juillet 2010 *175*

Jean Asselborn à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul
20 juillet 2010 *177*

La contribution luxembourgeoise au démantèlement du camp de Guantanamo ne se fera pas sous la forme de l'accueil d'un ex-détenu
28 septembre 2010 *177*

Jean Asselborn à la 3e réunion du Groupe pour l'action européenne de la république de Moldavie
30 septembre 2010 *178*

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles
14 octobre 2010 *179*

Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains
15 octobre 2010 *180*

Jean Asselborn, orateur à Aix-la-Chapelle pour le Krönungsfestmahl
23 octobre 2010 *181*

Entrevue de Jean Asselborn avec le Conseil des ambassadeurs et chefs de mission arabes à Senningen
29 octobre 2010 *181*

Jean Asselborn au Forum de la sécurité et de la paix aux Émirats arabes unis
6-7 novembre 2010 *181*

Jean Asselborn à la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane
9-10 novembre 2010 *183*

Jean Asselborn reçoit des participants à la mission EUJUST LEX
17 novembre 2010 *184*

Jean Asselborn au sommet de l'OSCE à Astana
1er-2 décembre 2010 *185*

Jean Asselborn à la réunion du Comité des ministres du Benelux à Bruxelles
13 décembre 2010 *186*

Signature d'un protocole de coopération trilatéral entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Monténégro et la république de Serbie
21 décembre 2010 *187*

Agriculture/Viticulture/Sylviculture

Romain Schneider présente les mesures prises par le gouvernement suite à la crise que connaît le secteur agricole
29 juillet 2010 *188*

Jean-Claude Juncker préside le Sommet de l'agriculture
13 octobre 2010 *190*

Aménagement du territoire/Urbanisme

Signature de la nouvelle convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg
1er juillet 2010 *191*

Communes

Signature de l'avenant à la Convention relative à la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine
15 novembre 2010 *192*

Coopération au développement/ Action humanitaire

Marie-Josée Jacobs présente le rapport annuel 2009 de la coopération luxembourgeoise au développement
14 juillet 2010 *193*

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf présentent les différentes mesures du gouvernement luxembourgeois pour venir en aide au Pakistan
27 août 2010 *193*

Les Assises de la coopération 2010
16 septembre 2010 *195*

7e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la république du Sénégal
8 novembre 2010 *195*

Participation de Marie-Josée Jacobs à la 5e édition des Journées européennes du développement à Bruxelles
6 décembre 2010 *196*

Marie-Josée Jacobs signe un accord de coopération avec l'association Women's World Banking
7 décembre 2010 *196*

Culture/Langues

François Biltgen et Octavie Modert dressent le bilan en matière de soutien à la production audiovisuelle
29 juillet 2010 *197*

Octavie Modert au Sommet de la francophonie à Montreux
22-24 octobre 2010 *198*

Signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et la Lituanie
18 novembre 2010 *199*

Dritte Konferenz der Kulturminister der Großregion in Saarbrücken: Start des Kulturportals der Großregion GRRRRR.eu für junge Menschen
2 décembre 2010 *200*

Économie

Le gouvernement et les représentants syndicaux parviennent à un accord sur l'indexation automatique des salaires
29 septembre 2010 *202*

Entrevue du gouvernement avec les représentants du patronat au sujet de l'indexation automatique des salaires
1er octobre 2010 *203*

Intervention de Jean-Claude Juncker sur les réformes économico-sociales
15 octobre 2010 *203*

Bilan compétitivité 2010: «Vers une croissance intelligente, durable et inclusive»
28 octobre 2010 *204*

Entrevue bipartite du gouvernement avec les représentants du patronat
30 octobre 2010 *205*

Jeannot Krecké en mission économique en Angola
1er-4 novembre 2010 *206*

Visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de Jeannot Krecké en Suède
14-16 novembre 2010 *207*

Romain Schneider à la conférence sur l'économie solidaire: «Dans le contexte actuel marqué par la crise, l'économie solidaire peut être un grand atout»
24 novembre 2010 *207*

Accord entre le gouvernement et l'UEL
15 décembre 2010 *209*

Éducation/Formation

La nouvelle évaluation de l'École fondamentale
6 juillet 2010 *210*

Réforme du système des aides financières de l'État pour études supérieures
13 juillet 2010 *211*

Mady Delvaux-Stehres présente la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique
29 septembre 2010 *211*

Mady Delvaux-Stehres à la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois à Zurich pour un échange de vues sur la réforme des classes supérieures
16 octobre 2010 *212*

Octavie Modert procède à l'ouverture de la 24e Foire de l'étudiant
11-12 novembre 2010 *213*

Mady Delvaux-Stehres présente les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'International Civic and Citizenship Education Study
24 novembre 2010 *214*

Présentation des résultats de l'étude PISA 2009
7 décembre 2010 *215*

Emploi/Travail

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit présentent les travaux du Comité de conjoncture
22 septembre 2010 *217*

6e rapport du Statec sur le travail et la cohésion sociale
14 octobre 2010 *217*

Nicolas Schmit commente les données du Statec sur l'évolution du marché de l'emploi luxembourgeois
14 octobre 2010 *218*

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit présentent les résultats des travaux du Comité de conjoncture
27 octobre 2010 *219*

Nicolas Schmit inaugure la nouvelle agence régionale de l'ADEM à Differdange
12 novembre 2010 *220*

Énergie

Jeannot Krecké présente le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables
27 juillet 2010 *221*

Nouveau règlement grand-ducal du 27 février 2010 concernant les installations à gaz
21 septembre 2010 *222*

Entreprises/Commerce/Industrie/Artisanat

Françoise Hetto-Gaasch à l'inauguration du nouveau siège de RAK Porcelain Europe
18 octobre 2010 *222*

Environnement

Claude Wiseler et Marco Schank à l'ouverture de la 22e Oekofoire
17 septembre 2010 *223*

Partenariat pour l'environnement et le climat: Marco Schank lance un atelier de quatre groupes de travail
11 octobre 2010 *224*

Marco Schank assiste à une démonstration de mise en œuvre des plans d'action espèces dans la réserve naturelle Kuebebierg
11 novembre 2010 *225*

Claude Wiseler et Marco Schank présentent les résultats de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques
15 décembre 2010 *226*

Finances/Fiscalité/Trésor/Budget

Adoption par le gouvernement du projet de loi portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique
9 juillet 2010 *227*

Signature du protocole sur la sécurité dans les banques
21 juillet 2010 *228*

Luc Frieden en mission de développement de la place financière en Amérique latine
25-29 octobre 2010 *229*

Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition à Hong Kong
11 novembre 2010 *230*

Luc Frieden: «L'accord sur la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal est dans l'intérêt de notre place financière»
7 décembre 2010 *230*

Débats parlementaires sur le projet de budget 2011
8-9 décembre 2010 *231*

Fonction publique/Service public

Accord salarial dans la fonction publique
14 juillet 2010 *232*

Grande Région

Réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois
10 novembre 2010 *234*

Lancement du projet Habitreg.net en Wallonie-Lorraine-Luxembourg: échanger et expérimenter de nouveaux outils et actions de coopérations autour de l'habitat durable
30 novembre 2010 *235*

Immigration/Migrations/Démographie

Question parlementaire: Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs fournissent des précisions sur l'évolution démographique de la population luxembourgeoise
17 novembre 2010 *236*

Marie-Josée Jacobs à la conférence nationale pour l'intégration
20 novembre 2010 *237*

Justice/Législation/Droits de l'Homme

Ouverture du mariage et de l'adoption dite simple aux couples de même sexe
9 juillet 2010 *238*

Chambre des députés: adoption des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique
2 décembre 2010 *239*

Logement

Présentation par Marco Schank d'une nouvelle mesure en matière d'aide au logement
13 décembre 2010 *240*

Postes/Télécommunications

Présentation du projet de loi sur les services postaux
12 juillet 2010 *241*

Jeannot Krecké présente l'accord obtenu sur la réorganisation de la division postale
16 décembre 2010 *242*

Réforme administrative

Premier pas vers la globalisation des services en ligne pour les entreprises
4 octobre 2010 *243*

Octavie Modert assiste à la présentation du rapport de l'OCDE «Mieux légiférer en Europe: Luxembourg»
1er décembre 2010 *244*

Santé

Réforme du système des soins de santé
26 juillet 2010 *245*

Mars Di Bartolomeo a présenté trois rapports sur l'état de la santé au Luxembourg
9 septembre 2010 *247*

Mars Di Bartolomeo au sujet de la réunion du Comité quadripartite du 27 octobre 2010
27 octobre 2010 *248*

Mars Di Bartolomeo met en garde contre l'augmentation inquiétante au Luxembourg des résistances aux antibiotiques
18 novembre 2010 *249*

Publication du rapport national 2010 sur l'état du phénomène de la drogue au Luxembourg
21 décembre 2010 *250*

Sécurité sociale/Protection sociale

Présentation de la réforme de l'aide sociale
23 novembre 2010 *251*

Société de l'information/TIC

Bee secure – une initiative commune autour de la sécurité de l'information
8 novembre 2010 *252*

Sports

Tour de France 2010: Andy Schleck décroche un podium à Paris!
25 juillet 2010 *254*

Entrevue du COSL avec Romain Schneider
16 décembre 2010 *254*

Tourisme/Loisirs

Françoise Hetto-Gaasch à la présentation de l'Expogast 2010
19 octobre 2010 *255*

Françoise Hetto-Gaasch dresse l'état des lieux du secteur du tourisme luxembourgeois
18 novembre 2010 *256*

Transport/Mobilité

Claude Wiseler signe un accord sur les tarifs uniformisés transfrontaliers
9 septembre 2010 *257*

Claude Wiseler présente la nouvelle campagne de sécurité routière pour usagers vulnérables
12 octobre 2010 *258*

Signature du traité relatif à l'établissement du FABEC à Bruxelles
2 décembre 2010 *259*

Travaux publics

Inauguration officielle de la gare de Belval
28 septembre 2010 *260*

Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres inaugurent officiellement le Lycée technique de Lallange
1er octobre 2010 *262*

Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructures: Claude Wiseler expose les grandes priorités du gouvernement
21 octobre 2010 *262*

Claude Wiseler et Peter Ramsauer signent un accord portant sur la construction et l'entretien du pont reliant Grevenmacher à Wellen
21 octobre 2010 *263*

Premier coup de pelle pour la Maison des sciences humaines et inauguration du centre de documentation de la Cité des sciences à Belval
19 novembre 2010 *264*

Présentation des résultats du concours d'architecture du bâtiment Jean Monnet 2 et visite du chantier de la 2e École européenne
16 décembre 2010 *266*

Discours et déclarations

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul
20 juillet 2010 *271*

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration officielle du Luxembourg American Cultural Center aux États-Unis
7 août 2010 *271*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par le président de la République portugaise et son épouse
7 septembre 2010 *274*

Discours du président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva, à l'occasion du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
7 septembre 2010 *275*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion du séminaire économique et financier organisé dans le cadre de la visite d'État au Portugal
8 septembre 2010 *277*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à Cascais
8 septembre 2010 *279*

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la 68e Journée des juristes à Berlin
21 septembre 2010 *280*

Discours de Marie-Josée Jacobs lors de la réunion plénière de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement
21 septembre 2010 *285*

Discours de Jean Asselborn à New York à l'occasion de la 5e conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)
23 septembre 2010 *287*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du débat général de la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies
24 septembre 2010 *288*

Discours de Luc Frieden à la Chambre des députés lors de la présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011
5 octobre 2010 *292*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la Journée du Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai
10 octobre 2010 *300*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne
16 octobre 2010 *301*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Krönungsfestmahl à Aix-la-Chapelle
23 octobre 2010 *306*

Discours de Marco Schank lors de la 10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya
27 octobre 2010 *310*

Discours de Jean Asselborn lors de la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane
9 novembre 2010 *311*

Déclaration de politique étrangère et européenne 2010
16 novembre 2010 *312*

Intervention de Jean-Claude Juncker à l'occasion du sommet de l'OTAN à Lisbonne
19 novembre 2010 *326*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Global China Business Meeting à Luxembourg
22 novembre 2010 *327*

Mot de bienvenue du président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *329*

Discours du président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, lors de la remise du grand collier du Mérite européen à S.A.R. le Grand-Duc
25 novembre 2010 *332*

Discours du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *333*

Discours du président permanent du Conseil européen, Herman Van Rompuy, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *334*

Discours du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *336*

Discours du Premier ministre, ministre d'État, Jean-Claude Juncker, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *338*

Messages d'élèves lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *340*

Discours de Jean Asselborn prononcé à l'occasion du sommet de l'OSCE à Astana
2 décembre 2010 *341*

Allocution de Françoise Hetto-Gaasch lors du lancement de la campagne «megapower»
2 décembre 2010 *343*

«Issuing E-bonds: a way to overcome the current crisis»: tribune de Jean-Claude Juncker et de Giulio Tremonti publiée dans le *Financial Times*
6 décembre 2010 *345*

Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc
24 décembre 2010 *346*

La liste chronologique des activités des membres du gouvernement se trouve page 350.

À la une

7-9 septembre 2010

Visite d'État au Portugal

de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Sur invitation du président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État au Portugal du 7 au 9 septembre 2010. Elles étaient accompagnées du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et de son épouse.

S.A.R. le Grand-Duc et le président de la République du Portugal, Anibal Cavaco Silva, lors du passage en revue de la garde d'honneur dans la cour intérieure du palais de Belém (© SIP/Charles Caratini)

En marge de cette visite d'État, une mission de promotion économique multisectorielle et financière a été organisée en partenariat avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la Chambre de commerce, les agences de promotion Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance ainsi qu'avec l'ambassade du Luxembourg au Portugal. Cette mission a été conduite par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Le 7 septembre, le ministre des Affaires étrangères portugais, Luis Amado, a accueilli les souverains luxembourgeois et leur délégation à l'aéroport militaire de Lisbonne.

Le couple grand-ducal s'est d'abord rendu au monastère des Jerónimos, où il a déposé une gerbe de fleurs sur le tombeau de Luís Vaz de Camões, le poète le plus illustre du Portugal.

Cérémonie d'accueil officiel au palais de Belém

Escortés par la cavalerie portugaise, le chef d'État luxembourgeois et son épouse ont été conduits au palais de Belém pour l'accueil officiel par le président de la République portugaise et Madame Cavaco Silva.

Après l'exécution des hymnes nationaux respectifs, le Grand-Duc et le président portugais ont passé en revue la garde d'honneur dans la cour intérieure du palais.

Après la présentation des deux délégations, les deux couples ont eu une entrevue. À l'issue de celle-ci, suivie d'un déjeuner privé, S.A.R. le Grand-Duc et le président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva, se sont adressés à la presse.

Lors de son discours, S.A.R. le Grand-Duc a relevé l'apport particulièrement important des citoyens portugais au développement économique du Luxembourg, en soulignant que c'était «un privilège et une chance de pouvoir compter sur cette communauté dévouée qui joue un rôle croissant dans la vie du pays».

Anibal Cavaco Silva a exprimé le souhait de favoriser l'intégration de la communauté portugaise à travers une meilleure intégration de l'enseignement de la langue portugaise dans le système éducatif luxembourgeois.

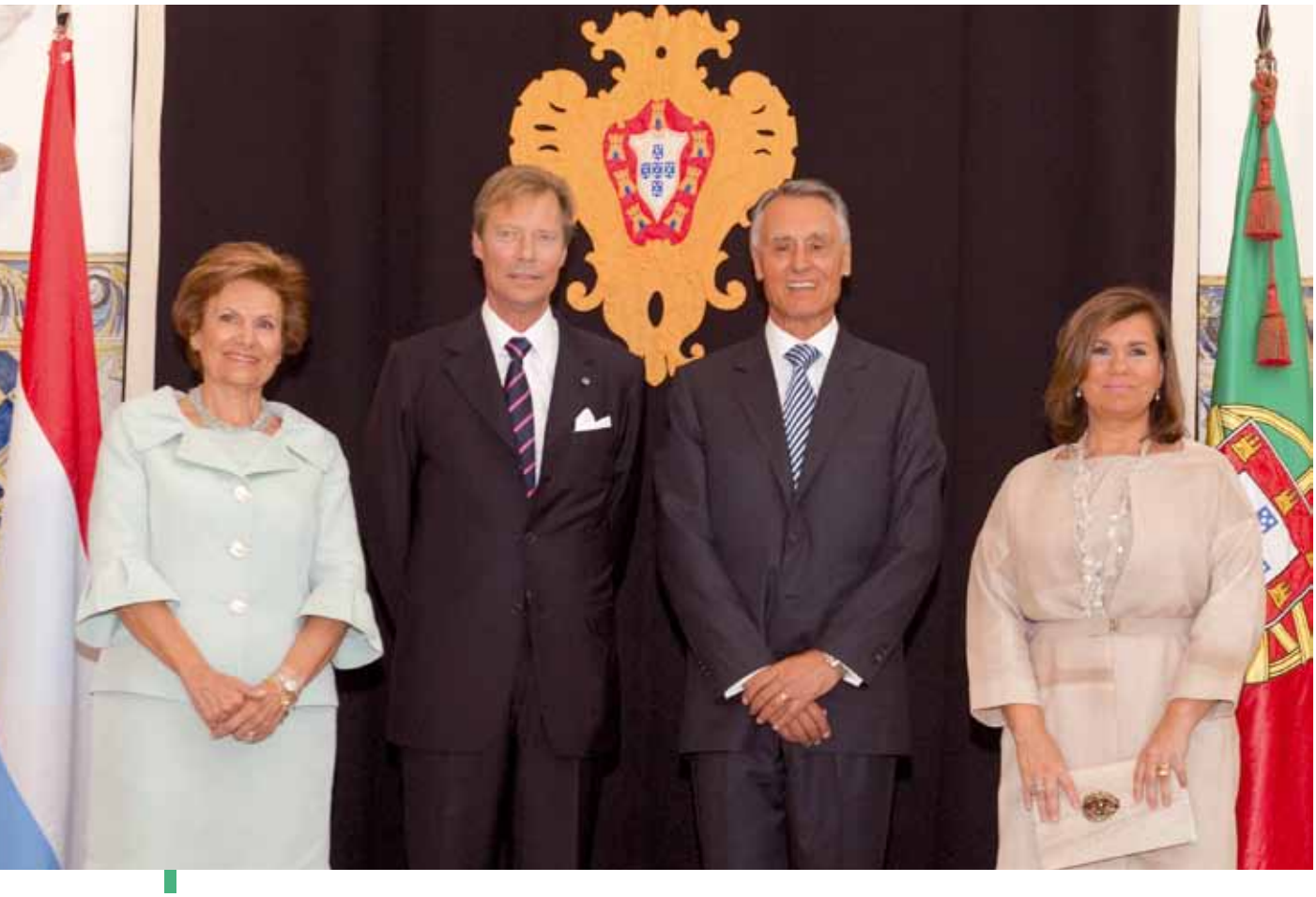

Accueil officiel de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le président Anibal Cavaco Silva et son épouse (© SIP/Charles Caratini)

Entrevues des ministres Jean Asselborn et Jeannot Krecké

De son côté, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu un échange de vues avec le chef de la diplomatie portugaise, Luis Amado. À l'ordre du jour de l'entrevue figuraient essentiellement des sujets liés à l'actualité politique européenne et internationale, la préparation de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles ainsi que les relations bilatérales.

Lors d'un point de presse conjoint des deux ministres des Affaires étrangères, le ministre portugais Luis Amado a vivement salué la visite de S.A.R. le Grand-Duc et de sa délégation à Lisbonne, visite illustrant l'excellence des relations bilatérales entre le Portugal et le Grand-Duché et qui a offert aux ministres des Affaires étrangères l'occasion de s'entretenir en présence des deux ministres de l'Économie, José Vieira da Silva et Jeannot Krecké.

De son côté, Jean Asselborn a dit se sentir «comme chez lui» au Portugal, se référant à l'importante communauté portugaise qui vit au Grand-Duché de Luxembourg. Il a souligné que «sans l'apport significatif de la communauté portugaise au Luxembourg, le pays ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui».

Dans ce contexte, il a également évoqué l'importance de la loi sur la double nationalité qui permet aux Portugais de maintenir leurs racines identitaires.

Signature de l'accord de non-double imposition entre le Luxembourg, représenté par Jean Asselborn, et le Portugal, représenté par Luis Amado, ministre des Affaires étrangères (© SIP/Charles Caratini)

Anibal Cavaco Silva accueille Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© SIP/Charles Caratini)

Au sujet de la politique européenne, les deux ministres ont partagé le souhait que les États membres de l'Union européenne fassent preuve de solidarité en temps de crise et qu'ils respectent également le principe de l'égalité entre les États membres de l'Union.

Enfin, au sujet des droits humains, les deux ministres ont lancé un appel conjoint aux autorités iraniennes pour suspendre la condamnation de Sakineh Mohammadi Ashtiani à la lapidation. Jean Asselborn a plaidé pour «que tout soit fait pour que cette barbarie soit interrompue et n'ait pas lieu».

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a eu l'occasion de s'entretenir avec son homologue José Vieira da Silva sur des thèmes d'actualité économique et financière.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse (© SIP/Charles Caratini)

Par ailleurs, les deux chefs de la diplomatie ont signé le protocole portant modification de la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et le Portugal, en introduisant l'article sur l'échange d'informations sur demande, conformément au modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En début d'après-midi, le chef d'État luxembourgeois a eu l'occasion de s'entretenir avec le président de l'Assemblée de la République portugaise, Jaime Gama.

Un dîner de gala offert au palais de Belém par le président de la République du Portugal et son épouse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a clôturé cette première journée de visite.

Au début du dîner de gala, S.A.R. le Grand-Duc (page 274) et le président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva (page 275), ont tenu un discours.

Dans son allocution, S.A.R. le Grand-Duc a mis en exergue les liens intenses qui se sont noués entre les Portugais et les Luxembourgeois. Le chef d'État a souligné l'apport particulièrement important des citoyens portugais au développement économique, mais aussi social et culturel du Luxembourg.

En abordant les relations avec le Portugal à l'échelon européen, S.A.R. le Grand-Duc a souligné combien le Luxembourg appréciait le Portugal en tant que partenaire

européen «solide et loyal». S.A.R. le Grand-Duc a également saisi l'occasion pour mettre en exergue le rôle du Portugal au niveau européen et notamment les importants progrès réalisés par la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne.

Le président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva, a souligné, de son côté, l'excellence des relations politiques entre le Luxembourg et le Portugal, qui sont «en grande partie» dues «au lien singulier qui existe entre nos deux pays, celui de la présence, au Luxembourg, d'une communauté portugaise bien intégrée». Il a salué l'introduction de la double nationalité au Luxembourg, qui permet «l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise sans que ce soit nécessaire de renoncer à la nationalité d'origine».

Anibal Cavaco Silva s'est exprimé en faveur d'une Union européenne plus à même de s'affirmer comme un acteur crédible sur la scène internationale. Pour faire face aux répercussions de la crise économique et financière, le président de la République portugaise a préconisé de renforcer la coordination des politiques économiques des États membres.

Séminaire économique et financier

Afin de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays, le chef d'État luxembourgeois et le ministre Jeannot Krecké ont eu l'occasion de présenter aux investisseurs portugais les nombreuses opportunités du secteur économique, financier et bancaire luxembourgeois lors d'un séminaire organisé à Lisbonne le 8 septembre 2010.

Lors de son intervention (page 277) au séminaire, auquel étaient inscrits plus de 300 décideurs économiques, Jeannot Krecké a souligné que l'objectif principal du séminaire était de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Même si les relations commerciales sont excellentes entre le Luxembourg et le Portugal, le ministre de l'Économie n'a pas caché que le volume des échanges restait en dessous des attentes.

Jeannot Krecké a souligné le rôle que le Portugal pouvait avoir pour le Luxembourg afin d'accéder à d'autres marchés intéressants, comme par exemple l'Angola. Le Portugal, qui a un passé, une présence et des contacts dans ce pays, peut, selon Jeannot Krecké, être un pont vers ce pays et soutenir le Luxembourg dans ses efforts pour trouver de nouvelles opportunités économiques. Et de préciser que l'objectif du Luxembourg n'était pas de concurrencer le Portugal, mais de constituer un complément aux activités existantes.

Jeannot Krecké lors du séminaire économique et financier (© SIP/Charles Caratini)

En fin de matinée, le couple grand-ducal a eu l'occasion de visiter les curiosités de la ville de Lisbonne et plus particulièrement le château médiéval São Jorge, classé monument national, qui offre une des plus belles vues sur la capitale et l'estuaire du Tage.

Une entrevue avec le Premier ministre José Socrates figurait également au programme du chef d'État, tandis que S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de Madame Maria Cavaco Silva, avait l'occasion de visiter l'association Casa Sol, active dans la prise en charge d'enfants atteints du sida. La visite s'inscrivait dans la perspective de l'engagement de S.A.R. la Grande-Duchesse en tant qu'éminent défenseur des enfants de l'Unicef.

Accueil de S.A.R. la Grande-Duchesse à l'association Casa Sol, active dans la prise en charge d'enfants atteints du sida (© SIP/Charles Caratini)

Rencontre de S.A.R. le Grand-Duc avec le Premier ministre portugais José Socrates (© SIP/Charles Caratini)

Cascais

L'après-midi était consacrée à la visite de la ville côtière de Cascais. La ville de Cascais joue un rôle important dans l'histoire familiale du Grand-Duc. C'est en effet en juin 1940, après l'invasion allemande, que la Grande-Duchesse Charlotte y a séjourné pendant plusieurs semaines avec le prince Félix et ses six enfants, ainsi qu'avec des membres du gouvernement, avant de s'exiler à Londres.

Lors d'une intervention (page 279), S.A.R. le Grand-Duc a remercié le Portugal et la commune de Cascais pour avoir accueilli, il y a 70 ans, sa grand-mère, la Grande-Duchesse Charlotte, contrainte de fuir le Luxembourg suite à l'invasion nazie. Cette ville constitue un «lieu de mémoire» pour toute la famille grand-ducale, a tenu à souligner S.A.R. le Grand-Duc.

Le bourgmestre de Cascais, qui s'est dit très honoré par la visite du couple grand-ducal, a remis les clés de la ville aux souverains luxembourgeois, qui sont ainsi devenus «citoyens honoraires» de cette petite ville cotière.

Afin de rendre hommage à la ville de Cascais, le couple grand-ducal a offert un buste de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte aux autorités locales à la Casa Santa Maria, le lieu d'accueil de la famille grand-ducale de l'époque, qui abrite aujourd'hui un musée. Ce buste est dorénavant exposé à la Casa Santa Maria, lieu de passage de l'ancienne souveraine sur son chemin vers la liberté.

C'est le monastère des Jerónimos qui a servi de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert en l'honneur du président de la République du Portugal et de son épouse. L'encadrement musical était assuré par le quartet Marc Demuth.

Remise d'un buste de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte aux autorités de Cascais, ville où, après l'invasion du Luxembourg par les Allemands en 1940, la Grande-Duchesse Charlotte a séjourné pendant plusieurs semaines avec sa famille et des membres du gouvernement, avant de s'exiler à Londres (© SIP/Charles Caratini)

Coimbra

Au troisième jour de la visite d'État, l'honneur est revenu à la ville de Coimbra, qui est la plus ancienne ville universitaire du Portugal. Située au centre du Portugal, à 200 km de Lisbonne, elle est jumelée avec la ville d'Esch-sur-Alzette depuis 2008.

C'est le maire de Coimbra, Carlos Encarnação, qui a accueilli le couple grand-ducal et sa délégation en fin de matinée. Après les présentations du conseil municipal et une brève visite de l'ancien monastère de Santa Cruz – panthéon des premiers rois du Portugal –, les souverains se sont rendus à l'université de Coimbra, la plus ancienne université du Portugal.

La prestigieuse bibliothèque historique de l'université a servi de cadre au discours que le chef d'État luxembourgeois a prononcé sur le thème «Le Luxembourg – terre d'immigration et d'accueil».

Dans son discours, S.A.R. le Grand-Duc a retracé l'historique de l'immigration au Grand-Duché et s'est exprimé sur les enjeux et les défis de l'intégration dans la société luxembourgeoise.

S.A.R. le Grand-Duc a notamment retracé la mutation du Luxembourg d'un pays d'émigration en une terre d'immigration. Le Luxembourg a été depuis le Moyen-Âge un pays d'émigration. À l'époque, les Luxembourgeois ont quitté leur territoire pour des contrées plus

Accueil à l'hôtel de ville de Coimbra, la plus ancienne ville universitaire du Portugal (© SIP/Charles Caratini)

Bibliothèque Joanina de l'université de Coimbra (© SIP/Charles Caratini)

accueillantes. Il a également précisé que le mouvement séculaire avait connu une ampleur extraordinaire au XIXe siècle avec le départ, en l'espace de deux générations, de 70 000 habitants vers la France, le Brésil et surtout les États-Unis d'Amérique.

Le tournant intervient vers 1870 avec le développement d'une puissante industrie sidérurgique. «Elle a attiré une première vague de travailleurs étrangers», a expliqué S.A.R. le Grand-Duc, en ajoutant que c'est à ce moment de l'histoire que le Luxembourg, pays d'émigration, était devenu une terre d'immigration. Le discours a été suivi d'un échange de vues avec des étudiants et des professeurs.

La visite d'État a été clôturée par une visite de S.A.R. le Grand-Duc de l'Institut Pedro Nunes de Coimbra, technopole et centre de transfert de technologies fondé par l'université de Coimbra.

S.A.R. la Grande-Duchesse a assisté, de son côté, à une table ronde sur la microfinance, en présence de nombreux acteurs de ce secteur.

6 juillet 2010

Nicolas Schmit dresse l'état des lieux en matière de

réforme de l'ADEM

Le 6 juillet 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a présenté et inauguré officiellement les nouveaux bureaux du Service des travailleurs à capacité de travail réduite (STCTR) de l'ADEM, à Strassen. À cette occasion, le ministre a dressé, lors d'une conférence de presse, un état des lieux en matière de réforme de l'ADEM et plus particulièrement des modifications concernant l'organisation interne.

1. Une nouvelle philosophie

L'ADEM conservera les statuts d'une administration de l'État, mais changera de dénomination. Elle devient ainsi l'Agence pour le développement de l'emploi.

Elle sera organisée de sorte à être plus attentive aux besoins des usagers et, partant, les rapports entre les agents de l'ADEM et les demandeurs d'emploi seront adaptés afin d'assurer un suivi plus personnalisé et d'aider les personnes à retrouver rapidement un emploi (p.ex. grâce à des formations ciblées). Pour ce faire, une charte de valeurs contribuera à améliorer les relations avec les usagers, tout comme celles au sein même de l'ADEM.

2. Une nouvelle organisation

L'organisation sera structurée en trois entités principales et les trois adjoints au directeur en charge de ces entités formeront, avec le directeur actuel, le comité de direction qui gérera, de manière collégiale, l'ADEM.

Ainsi, Fabio Scolastici sera en charge du volet développement de l'emploi, accueil, orientation et formation des demandeurs d'emploi, Pierre Schloesser assurera le secrétariat général de la nouvelle ADEM et, enfin, Ginette Jones sera en charge du volet relatif aux situations particulières de certaines catégories de demandeurs d'emploi, comme les personnes handicapées, les travailleurs à capacité de travail réduite, l'emploi des jeunes et l'emploi féminin. Il est également prévu que Kate Schummer, actuellement psychologue à l'ADEM, assure la charge de déléguée à l'emploi des jeunes.

3. Une nouvelle géographie

En outre, afin de répartir au mieux les responsabilités et d'alléger les

Nicolas Schmit lors de la conférence de presse portant sur la réforme de l'ADEM (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

tâches des deux agences les plus importantes, celles de Luxembourg-Ville et d'Esch-sur-Alzette, trois nouvelles agences à Differdange, Dudelange et Wasserbillig seront opérationnelles à partir de l'automne 2010.

4. Des effectifs supplémentaires et bien formés

Une nouvelle organisation interne signifie des effectifs supplémentaires; le nombre de personnes affectées à l'ADEM sera ainsi d'une trentaine d'agents au 1er octobre 2010.

5. Un lien plus direct avec les employeurs

Pour mieux répondre aux besoins des employeurs, l'ADEM devra faire un effort dans le domaine de l'orientation professionnelle et de la formation des demandeurs d'emploi. De plus, des mesures seront prises pour rendre plus efficace l'action de l'ADEM dans sa réponse aux offres d'emploi des employeurs. Ainsi, dès la mise en place des nouvelles agences, l'ADEM organisera des rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi dans les zones où elles sont implantées. L'action des consultants sera développée et les relations avec les conseillers professionnels (anciens placeurs) mieux organisées.

6. Une nouvelle législation

Les changements qui seront mis en place à l'automne 2010 permettront la préparation d'une nouvelle législation dont l'objet sera de consacrer les mesures de réforme entamées. Un projet de loi sera proposé au Parlement avant la fin de l'année 2010.

8 juillet 2010

Visite au Luxembourg de Michel Mercier,

ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire

Le 8 juillet 2010, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, ont accueilli à Luxembourg Michel Mercier, ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire.

À l'ordre du jour figuraient la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise et tout particulièrement les projets autour du territoire de Belval, situé au cœur du bassin transfrontalier de l'Alzette (Luxembourg, Moselle, Meurthe-et-Moselle) et de l'Opération d'intérêt national (OIN) initiée par l'État français. Cette opération d'envergure permettra un développement urbain qui s'inscrira dans une complémentarité avec le projet Belval côté luxembourgeois. Dans ce contexte, le ministre Mercier a informé les autorités luxembourgeoises des conclusions du premier rapport de la mission de préfiguration de l'OIN.

Cette visite ministérielle s'inscrivait, par ailleurs, dans la continuité de la réunion du 7 janvier 2010, date à laquelle les ministres Wiseler, Halsdorf et Mercier ont signé une déclaration d'intention commune visant la mise en œuvre d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) sur le territoire d'Alzette-Belval. La rédaction conjointe franco-luxembourgeoise des statuts et de la convention y relatifs a pu être finalisée dans un laps de temps très court, entre janvier et juin 2010.

Michel Mercier a également été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue.

Lors d'une conférence de presse, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier, ont informé sur l'état d'avancement des travaux.

Ce dernier a déclaré que les partenaires français et luxembourgeois avaient convenu de travailler ensemble de façon constante pour réaliser le plus grand nombre possible de projets communs dans cette zone transfrontalière.

Michel Mercier, ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, en compagnie de Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures (© SIP/Charles Caratini)

Claude Wiseler s'est félicité du projet Belval, qui deviendra pour le Luxembourg et pour l'aménagement du territoire un centre de développement majeur. Il a fait part de sa grande satisfaction relative au fait que les choses se mettent en place pour le projet GECT, ceci également sur le plan juridique. Le Luxembourg compte poursuivre les investissements financiers pour garantir la réussite de ce projet de développement transfrontalier.

Le ministre Halsdorf, de son côté, a indiqué que la réalisation du projet, basé sur le principe gagnant-gagnant, reposait sur la complémentarité de la collaboration et qu'il s'agissait de créer une cohésion territoriale de part et d'autre de la frontière. Dans ce contexte, il a rappelé qu'en janvier 2010, il avait signé à Paris avec le ministre français Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, une convention bilatérale en matière de coopération transfrontalière qui permet, au niveau des États, de mieux aborder les questions propres aux régions frontalières et qui devrait être mise en œuvre avant la fin 2010.

Concernant l'idée de la construction d'un hôpital transfrontalier, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a précisé qu'elle méritait d'être approfondie, mais qu'il faudrait dans un premier temps réfléchir à la faisabilité d'un tel projet du point de vue juridique et technique.

26 juillet 2010

Visite officielle en Slovénie

du Premier ministre Jean-Claude Juncker

Le Premier ministre, ministre du Trésor, Jean-Claude Juncker, a effectué le 26 juillet 2010 une visite officielle à Ljubljana, en République de Slovénie.

Après 2004, il s'agissait de sa deuxième visite officielle en Slovénie, où il a été accueilli avec les honneurs militaires par son homologue Borut Pahor.

À côté des grands dossiers de l'actualité politique européenne, l'entrevue entre les deux chefs de gouvernement a porté sur les relations bilatérales ainsi que sur la coopération au développement.

Lors du point de presse conjoint avec son homologue slovène, Jean-Claude Juncker s'est dit très satisfait de cette visite, expression de l'amitié profonde entre les deux pays. Il a en particulier salué le fait que «depuis l'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne, les relations entre le Luxembourg et la Slovénie, de même que mes relations personnelles avec les dirigeants slovènes, ont toujours été excellentes».

Et à Borut Pahor de souligner l'intérêt des échanges avec les membres du gouvernement luxembourgeois, «étant donné que les similitudes entre nos deux pays sont nombreuses». À titre d'exemple, il a cité les investissements dans le secteur des services et les efforts en matière de cohésion sociale. Le Premier ministre slovène s'est également réjoui des échanges avec le chef du gouvernement luxembourgeois, une «figure politique remarquable» sans qui le leadership en Europe ne serait pas concevable.

«Ami de la Slovénie», Jean-Claude Juncker a également mis en avant le fait que la Slovénie était aujourd'hui, peu de temps après les importants bouleversements politiques en Europe de l'Est, membre de l'Union européenne, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tout en soulignant que la Slovénie avait été le premier des nouveaux pays membres à intégrer la zone euro.

Les deux Premiers ministres ont discuté de coopération au développement et notamment de la coordination des efforts dans ce domaine. Ils ont en particulier eu des échanges de vues sur leurs expériences respectives au Cap-Vert.

Jean-Claude Juncker et son homologue slovène Borut Pahor (© SIP/Zineb Ruppert)

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de son entrevue avec Danilo Türk, président de la République de Slovénie (© SIP/Zineb Ruppert)

Jean-Claude Juncker et Borut Pahor ont convenu de renforcer la coopération entre les deux pays dans les domaines de la culture et des technologies de pointe.

Afin de faire connaître aux entreprises luxembourgeoises les opportunités offertes par la Slovénie en tant que porte d'entrée vers les Balkans, il a été retenu d'organiser prochainement un séminaire économique au Luxembourg ainsi qu'une mission économique en Slovénie.

La perspective européenne des pays des Balkans de l'Ouest a également fait l'objet de discussions entre les deux chefs de gouvernement, qui ont par ailleurs souligné que la Russie était un partenaire stratégique indispensable dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Interrogé sur les résultats de l'exercice des «stress tests» sur les banques européennes, Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, a déclaré que le «système bancaire européen était suffisamment robuste». Il a ajouté que les tests étaient crédibles et avaient été réalisés de façon très professionnelle par des intervenants agissant de façon indépendante et sur la base de règles précises.

Concernant la crise économique et financière, Jean-Claude Juncker a signalé que les pays de la zone euro étaient sur la bonne voie pour sortir de cette crise, car la reprise – qui reste certes fragile – était en cours. Il a rappelé au sujet des stratégies de sortie de crise que le temps des consolidations était venu et que ce n'était pas le moment d'alourdir les déficits ou la dette publique. «À long terme, il n'y aura pas de croissance si les déficits restent élevés», a-t-il conclu.

À Ljubljana, le Premier ministre luxembourgeois a été reçu par ailleurs par le président de la République de Slovénie, Danilo Türk, et a rencontré le président de l'Assemblée nationale slovène, Pavel Gantar, le ministre des Finances, Franc Krizanic, ainsi que le ministre chargé du Développement et des Affaires européennes, Mitja Gaspari.

5-8 août 2010

Octavie Modert participe au

Heritage Weekend 2010 à New Luxembourg/Belgium

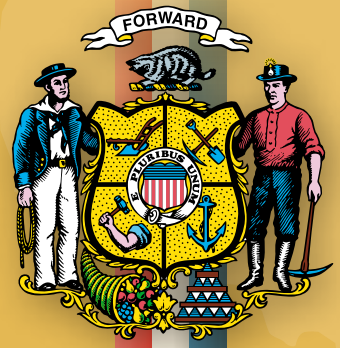

Dans le cadre de l'inauguration officielle du Luxembourg American Cultural Center (LACC) à New Luxembourg/Belgium (Wisconsin, États-Unis), la ministre de la Culture, Octavie Modert, a participé du 5 au 8 août 2010 au Heritage Weekend 2010.

Octavie Modert, ministre de la Culture, lors de son discours (© Ministère de la Culture)

La journée du 5 août était consacrée à une réunion de réflexion des comités luxembourgeois et américains de la Luxembourg American Cultural Society (LACS) et de la Roots and Leaves Association. L'objectif était de discuter d'un plan de développement pluriannuel et de manifestations au centre culturel dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'économie et du tourisme.

Au cours de la conférence culturelle du 6 août sur le thème des migrations, Octavie Modert a retracé, devant un public nombreux et très intéressé, l'évolution ayant eu lieu depuis le milieu du XIX^{e} siècle au Luxembourg. Elle a ainsi démontré que le Luxembourg d'aujourd'hui, avec une population qui a doublé en l'espace d'un siècle et correspondant en 2010 à 502 000 habitants, était devenu une société multiculturelle avec une proportion de 43,1% de résidents de nationalité étrangère.

La ministre a également évoqué une nouvelle forme de migration quotidienne avec la présence de nombreux frontaliers, c'est-à-dire quelque 150 000 personnes qui viennent travailler tous les jours au Luxembourg, en provenance de la France, de l'Allemagne et de la Belgique. Selon la ministre de la Culture, cette évolution a été favorisée par la politique de libre circulation des personnes de l'Union européenne. Octavie Modert a expliqué les spécificités de l'accord de Schengen au public américain, qui a apporté, depuis sa signature en 1985, une plus grande mobilité des citoyens en Europe. Elle s'est réjouie que l'apport de ces personnes ait enrichi le Luxembourg et sa société et ait transformé un pays d'émigration en une terre d'immigration. Elle a opposé la situation du Luxembourg actuel aux temps des immigrations, en indiquant

Le Luxembourg American Cultural Center (© Ministère de la Culture)

qu'entre 1840 et 1890, à peu près un quart de Luxembourgeois avaient émigré vers d'autres pays, notamment les États-Unis, mais aussi l'Amérique du Sud.

Le professeur Claude Wey a ensuite montré, exemples à l'appui, comment de nombreux citoyens luxembourgeois avaient émigré au cours des deux derniers siècles vers la France, la Belgique, les États-Unis, le Brésil, le Guatemala, l'Argentine, l'Inde, le Congo belge ou la Chine. Les autres intervenants à la conférence culturelle étaient Fausto Gardini, le Dr Mary Nilles de Rollingstone et Jean Ensch.

Le consul général du Luxembourg à San Francisco et directeur du Luxembourg Board of Economic Development, Georges Schmit, a tenu un séminaire d'information sur l'établissement de relations commerciales entre le Luxembourg et des partenaires économiques de l'État du Wisconsin, pour treize entreprises américaines intéressées et établies dans le Wisconsin et à Chicago.

Le 7 août a été la journée du grand *opening* du centre culturel, en présence de nombreux hôtes d'honneur et de plusieurs centaines d'Américains de descendance ou d'origine luxembourgeoises, ainsi que d'un certain nombre de Luxembourgeois. Si le gouvernement luxembourgeois a contribué à hauteur de 400 000 euros à la partie muséale et à l'aménagement muséographique, l'argent ayant été investi au Luxembourg pour la commande des objets d'exposition et d'artisanat acheminés ensuite vers les États-Unis à titre gratuit, les partenaires américains ont collecté, quant à eux, 1,5 million USD de fonds privés pour les travaux de construction du centre (musée et centre de recherche et de documentation), ainsi que des alentours et de l'aménagement du jardin dudit centre.

Lors du discours d'inauguration du centre (page 271), Octavie Modert a rappelé le travail de pionnier des initiateurs du centre, en expliquant que leur objectif était de donner un avenir à leur héritage et à leur patrimoine. Selon elle, le nouveau musée ne se résume pas à un regard tourné vers le passé, mais est basé sur une approche moderne et orientée vers l'avenir. Thématisant la société et la vie quotidienne actuelle des deux pays, le centre vise à sensibiliser les visiteurs aux questions d'avenir

et à une meilleure compréhension interculturelle. L'histoire des migrations reste constamment actuelle, et la ministre s'est dit convaincue que toute immigration constituait une source de richesse pour toute société.

Octavie Modert a souligné l'importance du dialogue et des activités avec les jeunes et a proposé d'élargir dans un deuxième temps les activités de recherche du centre aux politiques de l'intégration européenne, de sorte que le centre puisse devenir aux États-Unis une fenêtre sur l'Union européenne. Elle a relevé que le Luxembourg American Cultural Center, en tant qu'instrument du dialogue interculturel, participait à la construction d'une humanité commune, tout en étant consciente de l'importance de transmettre avec une ouverture d'esprit le legs des valeurs immatérielles de la paix et du respect mutuel.

En fin de journée, les partenaires américains ont invité au traditionnel Green Heart Gala Dinner qui réussit chaque année à rassembler des fonds privés importants pour les activités du Luxembourg American Cultural Center.

La journée du 8 août a été la journée du traditionnel Luxembourg Fest de Belgium et du Wisconsin, qui rassemble, entre autres, de nombreux descendants d'immigrants luxembourgeois, et qui célèbrera les 13 et 14 août 2011 son 25e anniversaire. À cette occasion, il pourra par ailleurs étendre son champ d'action et devenir le Luxembourg Fest of America.

14 septembre 2010

Rentrée scolaire 2010/2011:

Motivatioun fërderen, Leeschtung fuerderen

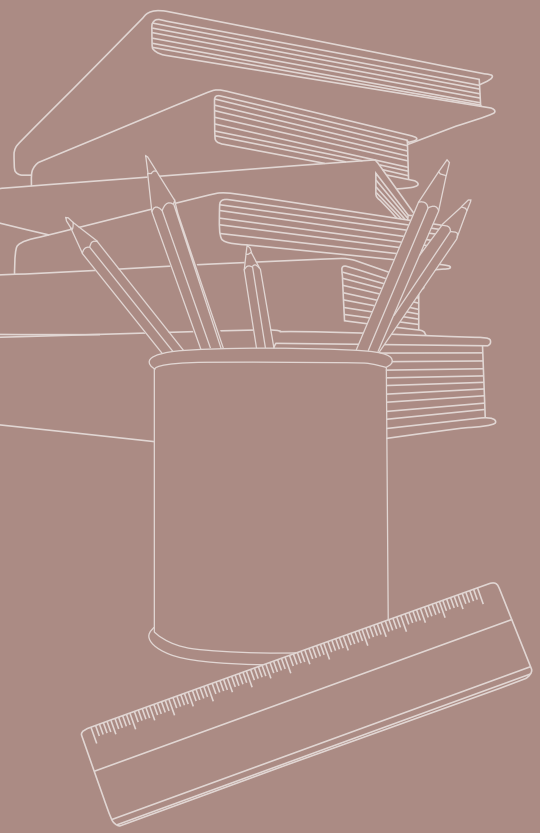

La traditionnelle conférence de presse de la rentrée scolaire a eu lieu le 14 septembre 2010 au Lycée technique des arts et métiers de Luxembourg. Avant de faire le point sur les réformes en cours et les principaux chantiers, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a rappelé que les missions de l'école restaient les mêmes: instruire, socialiser, qualifier.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, lors de la conférence de presse
(© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

La devise de cette année, «Motivatioun fërderen, Leeschtung fuerderen», souligne la nécessité d'amener les élèves, les faibles comme les forts, au maximum de leurs capacités personnelles, la motivation comme facteur d'apprentissage et l'effort indispensable à fournir, y compris le respect des règles.

L'année scolaire 2010/2011 sera marquée par la poursuite des actions entreprises précédemment.

L'École fondamentale

Lors de sa première année d'application en 2009/2010, la réforme de l'enseignement fondamental a exigé un effort important, tant administratif que pédagogique. La ministre a tenu encore une fois à en remercier les enseignants. Si tout n'est pas parfait, cette première année est cependant très encourageante. Mady Delvaux-Stehres apprécie tout particulièrement l'engagement du personnel dans la formation continue, la mise en route des plans de réussite scolaire, l'introduction des nouveaux outils d'évaluation, malgré les difficultés inévitables des débuts.

Pour 2010/2011, la ministre se réjouit d'une organisation plus efficace des remplacements. Elle a tenu à rassurer sur l'information régulière des parents, en rappelant que les devoirs en classe, ainsi que deux outils recommandés, le

journal d'apprentissage et le portfolio, avaient vocation à permettre aux parents de suivre en continu les progrès ou difficultés de leur enfant. Le nouveau système d'évaluation basé sur les compétences mènera à une nouvelle procédure d'orientation en 2012/2013. Améliorer la qualité de l'enseignement reste une préoccupation centrale: le nombre d'instituteurs-ressources passe ainsi de 10 à 17 en 2010/2011, les cinq écoles en mouvement continuent à partager leur longueur d'avance et le plan d'études sera révisé en 2011/2012.

La formation professionnelle

L'an 1 de la réforme débute à la rentrée 2010/2011 avec son application en classe de 10e pour 19 formations sur 118. Les 99 autres formations continuent à fonctionner selon l'ancien système; elles seront réformées à la rentrée 2011/2012. La ministre a mis en exergue les atouts d'une formation organisée par modules: celle-ci permet en effet à l'élève de conserver un module une fois acquis, d'éviter ainsi le redoublement et de poursuivre plus aisément sa certification tout au long de la vie.

Pour les formations intéressant un nombre trop réduit de jeunes, des partenariats sont organisés avec la Grande Région.

L'enseignement postprimaire

Fin septembre 2010, le ministère publiera un document-cadre qui présente la future organisation des classes du cycle inférieur autour de trois volets d'intervention:

- le cadre didactique et pédagogique;
- l'évaluation;
- l'accompagnement et l'orientation de l'élève.

En ce qui concerne les classes supérieures, qui doivent donner aux élèves toutes les chances de réussir leurs études universitaires, le document d'orientation publié en mars 2010 sera adapté à la lumière des avis recueillis sans une large consultation et deviendra un document-cadre au printemps 2011. La ministre n'est pas surprise que, parmi les différentes propositions (parcours d'orientation, rôle de l'anglais, travail d'envergure, portfolio, examen de fin d'études), ce soit encore une fois la question des langues qui soit la plus discutée par les enseignants. Elle a tenu à rassurer sur la place du français, langue incontournable pour vivre au Luxembourg.

Enfin, toujours au sein de l'enseignement postprimaire, la ministre a évoqué:

- le rallongement de la formation des infirmiers;
- la création de deux nouvelles formations dans deux lycées techniques (technicien en équipement énergétique et technique du bâtiment; division artistique du régime technique);
- la poursuite de l'eBac;
- les classes pilotes de l'École de la 2e chance dès le second semestre 2010/2011;
- la création d'une réserve de chargés d'enseignement.

© Christof Weber/SIP

Le monitoring

L'évaluation du système éducatif sera marquée cette année par:

- les résultats de PISA 2009, le 7 décembre 2010;
- les résultats de l'International Civic and Citizenship Education Study (ICCS), étude sur la citoyenneté menée dans les lycées;
- des épreuves standardisées en classe 3.1 de l'enseignement fondamental (allemand et mathématiques) et en 5e ES/9e EST (allemand, français et mathématiques), l'occasion de vérifier si les socles de compétences atteignent leurs objectifs;
- le rapport d'évaluation du Neie Lycée, futur lycée Ermesinde.

20-22 septembre 2010

Marie-Josée Jacobs au

Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement

à New York

Du 20 au 22 septembre 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à New York à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Dix ans après l'adoption de la Déclaration du millénaire et des OMD, la communauté internationale s'est réunie pour dresser un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD et définir les efforts et priorités nécessaires pour leur réalisation d'ici à 2015.

Discours devant l'Assemblée générale

Dans la soirée du 21 septembre, la ministre Marie-Josée Jacobs s'est adressée à l'Assemblée générale. Dans son allocution (page 285), la ministre a rappelé notamment que «la lutte contre la pauvreté est une entreprise de longue haleine, et le chemin du développement durable est tortueux et semé d'obstacles». Si les résultats escomptés ne sont donc pas encore tous au rendez-vous,

«l'impatience de celles et de ceux qui sont tentés de remettre en cause les OMD, faute de gratifications immédiates, est mal venue». Dans ce contexte et pour répondre aux plus sceptiques, la ministre a souligné que «quinze ans pour réduire de moitié la pauvreté la plus abjecte et pour atteindre les autres OMD me semblent raisonnablement ambitieux, prenant en compte le savoir, l'expérience et les moyens qui sont à notre disposition». Loin de se voiler la face sur le bilan encore mitigé de la mise en œuvre de certains OMD, Marie-Josée Jacobs a plaidé pour redoubler d'efforts, notamment «dans les secteurs et dans les régions qui accusent les retards les plus importants», par exemple pour lutter contre la mortalité maternelle. En guise de conclusion, la ministre a rappelé que «2015 n'est qu'une étape à mi-chemin vers l'éradication de la pauvreté», avant d'ajouter que «sans perdre de vue l'objectif intermédiaire des OMD, il est indispensable de réfléchir dès aujourd'hui au-delà de 2015».

Discours de Marie-Josée Jacobs à l'Assemblée générale des Nations unies (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Entrevues

La ministre a profité de son séjour à New York pour avoir des entrevues avec les chefs de délégation de pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Elle s'est ainsi entretenue avec les ministres des Affaires étrangères du Sénégal, Madické Niang, du Laos, Thongloun Sisoulith, et du Nicaragua, Samuel Santos López, et avec le ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, Lucien Bembamba.

La coopération bilatérale, les progrès dans la mise en œuvre des OMD et l'approche régionale, notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et les effets du changement climatique, ont figuré au centre de ces entrevues qui font partie intégrante du dialogue que le Luxembourg cultive avec ses pays partenaires. Ces sujets seront également abordés au cours des rencontres prévues pour le 22 septembre avec des dignitaires de la Namibie et du Cap-Vert.

En marge du sommet, Marie-Josée Jacobs a par ailleurs eu une entrevue avec le directeur exécutif d'Onusida, Michel Sidibé.

21-25 septembre 2010

Jean Asselborn à la

65e session de l'Assemblée générale des Nations unies

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé du 21 au 25 septembre 2010 à la semaine ministérielle de la 65e session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, lors de la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies, avec à l'avant-plan Abdullah Gül, président de la Turquie (© Ministère des Affaires étrangères)

Journée du 21 septembre

Le 21 septembre, le Vice-Premier ministre a pris part à une réunion ministérielle entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE et la secrétaire d'État Hillary Clinton se sont penchés sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale, à savoir la reprise des négociations de paix directes entre Israël et l'Autorité palestinienne, la situation des droits humains en Iran ainsi que le dossier nucléaire, tout comme les événements récents en Afghanistan et au Pakistan. Ils ont également évoqué le dossier des Balkans occidentaux.

Au sujet du processus de paix au Proche-Orient, le ministre Asselborn a souligné, lors de son intervention, la position partagée par l'UE, les États-Unis et le Quartet sur la nécessité de prolonger le moratoire israélien sur les activités de colonisation: «Construire des habitations sur un territoire qui n'appartient pas à Israël ne nuit pas seulement aux droits et aux intérêts matériels du peuple palestinien, mais c'est également un signe d'humiliation et de domination vis-à-vis du peuple palestinien.»

La réunion a été suivie du «dîner transatlantique», réunissant les ministres des Affaires étrangères des 28 États membres de

l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Lors du dîner, les partenaires ont commencé à préparer le sommet de l'OTAN qui aura lieu fin novembre 2010 à Lisbonne. En présence du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, les ministres ont fait le point sur les missions actuelles de l'OTAN et se sont entretenus des relations entre l'Alliance atlantique et la Fédération de Russie. En outre, les ministres ont eu un échange de vues sur la coopération entre l'UE et l'OTAN.

Jean Asselborn et Bruno Rodriguez, ministre des Affaires étrangères de Cuba (© Ministère des Affaires étrangères)

Journée du 22 septembre

Le 22 septembre, le ministre Asselborn a participé à la réunion informelle du Conseil OTAN-Russie (COR), en présence du ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov. Les discussions ont porté sur l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'OTAN et la Fédération de Russie. Les partenaires ont exploré différentes possibilités de renforcer la confiance mutuelle et de développer davantage leur coopération. Les ministres se sont engagés à établir une «feuille de route» sur un programme de coopération entre les deux partenaires, notamment dans les domaines de la sécurité commune, des situations en Afghanistan et en Iran, ainsi que de la question de la défense anti-missile, tout comme de la transparence, du contrôle des armements et de la lutte contre le trafic de drogue.

En marge du Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement, qui a eu lieu du 20 au 22 septembre aux Nations unies, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu plusieurs entrevues bilatérales. D'abord, il a rencontré le ministre de l'Intérieur du Népal, Bhim Bahadur Rawal. Les deux ministres ont dressé un état des lieux des relations bilatérales et ont eu un échange de vues pertinent sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la journée lors dudit sommet.

Ensuite, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le secrétaire d'État de l'Angola, George Rebelo Chicoti. Les ministres ont fait le point sur les possibilités d'approfondir les relations entre les deux pays ainsi que sur les relations entre l'UE et l'Union africaine.

Par après, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Jamaïque, Kenneth Baugh. Ils se sont entretenus des relations bilatérales ainsi que du processus d'intégration régionale.

Finalement, le ministre Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec son homologue cubain Bruno Rodriguez. Ils ont fait le point sur les relations bilatérales et ont eu un échange de vues sur les relations entre l'UE et Cuba, domaine où des progrès importants ont pu être enregistrés ces dernières années. En outre, le ministre Asselborn a salué la libération récente de dissidents.

Journée du 23 septembre

Le 23 septembre, le Vice-Premier ministre a pris part à l'ouverture du débat général de l'Assemblée générale des Nations unies, assistant notamment aux discours d'ouverture du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, du président de l'Assemblée générale, Joseph Deiss, et du président des États-Unis, Barack Obama.

Le Vice-Premier ministre a également présidé une partie de cette première séance du débat général, le Grand-Duché de Luxembourg étant l'un des 21 vice-présidents de cette 65e session de l'Assemblée générale.

Le ministre Asselborn a participé par ailleurs à la 5e conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) (Comprehensive Test Ban Treaty, CTBT).

Lors de son intervention (page 287), le Vice-Premier ministre a souligné l'importance du TICE, qui représente un des éléments-clés du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. «Nous nous devons de tirer profit de l'impulsion nouvelle donnée aux efforts de désarmement et de non-prolifération par la récente conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la signature du nouveau traité START par les présidents Medvedev et Obama», a noté Jean Asselborn. Il a lancé un appel à tous les pays n'ayant pas encore signé ou ratifié le traité à entreprendre les efforts nécessaires pour que le traité puisse entrer en vigueur.

En marge du débat général, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu plusieurs entrevues bilatérales. Il a ainsi rencontré le Premier ministre de la Mongolie, Sükhbataar Batbold. Les deux ministres ont dressé l'état des lieux des relations bilatérales et ont discuté de l'impact de la crise financière et économique dans leurs pays respectifs.

Jean Asselborn s'est entretenu également avec le ministre des Affaires étrangères de la République du Kenya, Moses Wetangula. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, la situation politique interne au Kenya ainsi que la situation régionale dans la Corne de l'Afrique.

Le ministre Asselborn a de même rencontré son homologue du Botswana, Phandu Skelemani. Ils se sont entretenus des relations bilatérales, des relations entre l'UE et l'Union africaine, ainsi que des progrès réalisés dans le processus d'intégration de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Finalement, le ministre Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le Premier ministre de Saint-Christophe-et-Nevis, Denzil Douglas. Ils ont fait le point des relations bilatérales, les deux pays ayant établi des relations diplomatiques en 2009. Les ministres ont par ailleurs eu un échange de vues sur la coopération régionale dans les Caraïbes, Saint-Christophe-et-Nevis assumant actuellement la présidence de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO).

George Rebelo Chicoti, secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Angola, et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (© Ministère des Affaires étrangères)

En soirée, le ministre Asselborn a assisté à la réception offerte par le président Obama au Natural History Museum. À cette occasion, il a pu s'entretenir avec Barack Obama sur la fermeture du camp de détention de Guantanamo Bay.

Journée du 24 septembre

Le 24 septembre, le Vice-Premier ministre a pris part à la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Lors de son intervention, il a noté avec satisfaction des évènements de taille dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, faisant référence, entre autres, au discours de Prague du président Obama, le succès récent de la conférence d'examen du TNP et le nouveau traité START, tout comme la proclamation d'une Journée internationale contre les essais nucléaires, le sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et les engagements pris lors de la réunion au sommet du Conseil de sécurité, ainsi que l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions et l'organisation prochaine de la première Conférence des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Le ministre Asselborn a évoqué toutefois deux défis particuliers qui persistent à l'heure actuelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. D'un côté, les crises de prolifération persistantes, notamment en Corée du Nord et en Iran, et, de l'autre, la menace de voir une arme ou des matières nucléaires ou radiologiques tomber aux mains des terroristes. Le ministre a poursuivi en notant que d'un point de vue général, une réduction du volume des armements nucléaires passait en premier lieu aussi et surtout par des efforts visibles des puissances nucléaires. Il a conclu en soulignant que la sécurité était de plus en plus dépendante de celle d'autres acteurs. «La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau d'armement sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde.»

Jean Asselborn en compagnie de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (© Ministère des Affaires étrangères)

En fin de matinée, le Vice-Premier ministre Asselborn est intervenu (page 288) devant l'Assemblée générale des Nations unies. Jean Asselborn a passé en revue nombre de grands défis qui se posent actuellement à l'humanité entière, abordant, en particulier, la lutte contre la pauvreté, les efforts pour instaurer la paix dans les zones de conflits, la promotion des droits humains, l'État de droit et la démocratie dans le monde, les démarches en vue de progresser vers le désarmement et la non-prolifération ainsi que la lutte contre le terrorisme. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné «la volonté du Luxembourg

d'assumer ses responsabilités à titre national», tout en lançant un appel à un renforcement de la coopération multilatérale: «[…] ce n'est qu'ensemble, réunis au sein des Nations unies, que nous pourrons contribuer à bâtir un avenir meilleur pour tous».

En marge du débat général, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu par ailleurs plusieurs entrevues bilatérales, notamment avec le Premier ministre du Togo, Gilbert Houngbo, et le ministre des Affaires étrangères des Seychelles, Jean-Paul Adam. Avec ce dernier, Jean Asselborn s'est entretenu longuement sur la coopération en matière de lutte contre la piraterie localisée dans les eaux de l'océan Indien. Dans le cadre de l'opération maritime de l'UE (EU Navfor Atalanta), le Luxembourg met à disposition actuellement deux avions de surveillance et de reconnaissance, basés aux Seychelles, et participe également à l'opération militaire en vue de la formation des forces de sécurité somaliennes. Le lancement de négociations en vue de la conclusion d'une convention de non-double imposition a également été évoqué.

30 septembre 2010

Mars Di Bartolomeo présente le

projet de loi sur la réforme des soins de santé

Le 30 septembre 2010, Mars Di Bartolomeo, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a détaillé les mesures financières et structurelles du projet de loi portant réforme des soins de santé et modifiant le code de la Sécurité sociale et la loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers.

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale (© Union européenne)

«Le patient est au centre de notre système de soins de santé, et il le restera», a dit le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, en faisant allusion à la volonté du gouvernement de préserver et de pérenniser la qualité d'un système de santé basé sur le financement solidaire et l'accès universel. «Ici, tout le monde, qu'il soit jeune ou vieux, riche ou pauvre, doit avoir accès aux mêmes soins», a-t-il enchaîné.

L'objectif de la réforme est également de contribuer à freiner et à canaliser la croissance des dépenses. Mars Di Bartolomeo a insisté, dans ce contexte, sur l'urgence de la situation, en soulignant qu'en l'absence de mesures

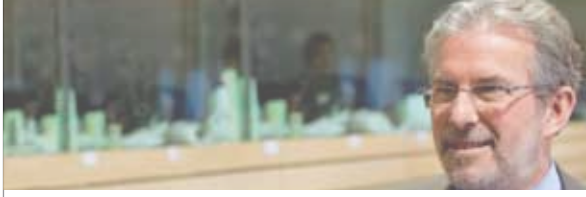

d'économies «qui soient en accord avec le rythme de croissance du pays, le Luxembourg sera confronté à un déficit des opérations courantes de plus en plus important». Pour étayer ses propos, le ministre s'est référé aux estimations actuelles qui prévoient un déficit des prestations en nature de l'ordre de grandeur de 78 millions d'euros en 2011, de 134 millions d'euros en 2012, de 172 millions d'euros en 2013 et de 206 millions d'euros en 2014.

Mars Di Bartolomeo, qui a expliqué que l'abaissement de la limite inférieure de la réserve obligatoire en 2010 de l'assurance maladie-maternité avait été une opération unique, a souligné le besoin de reconstituer la réserve pour «disposer de marges de manœuvre en cas de fluctuations importantes ou en cas de survenue d'événements imprévisibles qui peuvent grever le budget de l'État». Le ministre de la Santé a également précisé que la charge financière serait répartie de façon dégressive sur trois ans.

Une combinaison de plusieurs mesures

Après consultation avec les différents acteurs du secteur, Mars Di Bartolomeo a décidé de couvrir le déficit de l'ordre de grandeur de 78 millions d'euros et le déficit cumulé supérieur à 100 millions d'euros (en cas de reconstitution complète de la réserve) par une combinaison de plusieurs mesures:

- -25% par voie d'économies directes sur les tarifs des prestataires de soins:
  - gel des lettres-clés des prestataires de soins: 3 millions d'euros;
  - réduction de la lettre-clé des laboratoires: 3 millions d'euros;
  - adaptation de l'abattement des pharmaciens: 0,5 million d'euros;
  - enveloppe budgétaire hospitalière globale: 10 millions d'euros;
  - adaptation ciblée de certains actes médicaux: 8,5 millions d'euros.

- -25% par voie d'adaptation statutaire des prestations et des participations des patients (25 millions d'euros);

- -50% par voie de recettes supplémentaires découlant d'une augmentation des cotisations de 0,4% par rapport au taux actuel de 5,4%.

Les grandes lignes de la réforme

Dans une deuxième phase, Mars Di Bartolomeo a passé en revue les grandes lignes de la réforme du système des soins de santé. «Les piliers du système seront maintenus», a-t-il déclaré, en faisant allusion à l'aspect solidaire du système et au principe de la médecine libérale qui ne sera pas attaquée, sans toutefois exclure l'existence d'autres formes. Le concept «des soins primaires» sera au centre de la réforme, qui prévoit également d'améliorer l'efficience du secteur hospitalier, de développer les synergies, d'améliorer la gouvernance, d'augmenter la transparence des prestations fournies et d'assurer le virage ambulatoire.

Pour améliorer les relations des patients avec les prestataires de soins, la réforme prévoit de maintenir la base conventionnelle et de renforcer la procédure de médiation. «La commission de nomenclature sera composée d'une façon paritaire», a déclaré Mars Di Bartolomeo. Il a également précisé que les suppléments médicaux seront adaptés, en les liant par exemple à des soins complémentaires ou à des traitements prodigués. L'évolution du nombre de médecins sera, en outre, mieux cadrée.

La comptabilité analytique sera introduite dans les établissements hospitaliers pour améliorer la transparence. La réforme prévoit également d'introduire le statut du médecin hospitalier et de renoncer à la réglementation du contrat d'agrément.

5 octobre 2010

Dépôt du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011

à la Chambre des députés

Le 5 octobre 2010, le ministre des Finances, Luc Frieden, a déposé le projet de loi n° 6200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2011 à la Chambre des députés.

Après le dépôt, le ministre des Finances a commenté le projet de budget (page 292). Il a rappelé que la situation économique du Luxembourg restait fortement influencée par l'économie mondiale, qui «se porte mieux, mais où de nombreuses incertitudes et risques subsistent». Tandis que la Chine, l'Inde et l'Amérique du Sud connaîtront une forte croissance économique, les États-Unis et la zone euro auront une croissance plus modérée. Ainsi, les prévisions pour la zone euro se chiffrent à +1,7% en 2010 et +1,5% en 2011, a précisé Luc Frieden.

Le projet de budget de l'État 2011 est basé sur les hypothèses suivantes: croissance économique du Luxembourg de 3 à 3,5% en 2010 et de 3% en 2011 (prévisions du Statec), inflation de 1,9% et taux de chômage stabilisé à 6%.

Signe d'un «effort collectif pour préparer l'avenir du pays», le projet de budget 2011 répond à «l'objectif du gouvernement d'arriver à moyen et long terme à une situation saine au niveau des finances publiques, avec un niveau d'endettement faible». «C'est le premier pas pour sortir de la crise et pour rétablir

Dépôt du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011 par le ministre des Finances, Luc Frieden (© SIP/Nicolas Bouvy)

l'équilibre budgétaire», a dit Luc Frieden. Selon ses propos, le budget 2011 présente quatre caractéristiques majeures:

1) grande discipline budgétaire;
2) grande importance de la politique sociale et familiale;
3) niveau élevé des investissements publics;
4) politique fiscale attrayante.

Concrètement, le projet de budget de l'État 2011 prévoit un déficit au niveau de l'administration publique de 1,2% du PIB (520 millions d'euros). Au niveau de l'administration centrale, le déficit s'élève à 3,4% du PIB, ce qui équivaut à 1,4 milliard d'euros.

Soulignant qu'un important effort collectif permettrait de réduire le déficit de 2,2 à 1,2% au niveau de l'administration publique et de 4,1 à 3,4% au niveau de l'administration centrale par rapport au budget 2010, Luc Frieden a précisé que cet effort devrait se poursuivre au cours des quatre prochaines années afin de sortir d'une situation déficitaire. L'effort de réduction du déficit s'appuiera à raison de deux tiers sur des mesures de réduction des dépenses et à raison d'un tiers sur l'augmentation des recettes publiques.

Dépenses

Le budget 2011 «met un frein à l'augmentation des dépenses». Les dépenses prévues dans le projet de budget n'augmentent que de 3,6% par rapport au budget 2010. Hors inflation, l'augmentation n'est que de 1%. Les frais de fonctionnement de l'État seront même réduits de 3,7%, a indiqué le ministre.

Au total, le projet de budget 2011 prévoit des dépenses de 12,7 milliards d'euros. Les transferts sociaux et les prestations sociales constituent le plus gros paquet de dépenses (36%), suivis des rémunérations aux salariés de l'État (20%) et des investissements (13%).

En maintenant les investissements de l'administration centrale à un niveau élevé (± 1,6 milliard d'euros), il s'agit, selon Luc Frieden, de soutenir les entreprises du secteur de la construction ainsi que de l'artisanat, de favoriser le développement économique du pays et de garantir une qualité de vie élevée au Luxembourg.

Les principales catégories de dépenses sont les suivantes:
- politique familiale: 1,8 milliard d'euros;
- transferts à la Sécurité sociale: 2,2 milliards d'euros;
- transports publics: 920 millions d'euros;
- environnement: 202 millions d'euros;
- enseignement: 1,2 milliard d'euros (+5%);
- justice et police: 300 millions d'euros;
- logement: 115 millions d'euros;
- coopération au développement: 300 millions d'euros (= 1% du RNB).

© SIP/Nicolas Bouvy

Recettes

De l'autre côté, le projet de budget prévoit des recettes de 11,3 milliards d'euros (+13% par rapport au budget 2010). L'impôt sur les collectivités a été fixé à 1,45 milliard d'euros, l'impôt sur le revenu à 2,7 milliards d'euros, la TVA à 2,1 milliards d'euros et la taxe d'abonnement à 630 millions d'euros. Toutes ces recettes ont été fixées à un niveau plus élevé qu'en 2010. Il s'agit, selon Luc Frieden, d'une approche «prudente, mais optimiste».

Pour procéder au financement du déficit public, le gouvernement prévoit, d'une part, de puiser dans les réserves de l'État (dont les avoirs se situent à 1,5 milliard d'euros, mais dont une partie est déjà engagée pour financer les grands projets d'investissement) et, d'autre part, de procéder à un emprunt de 500 millions d'euros (300 millions d'euros pour le budget de l'État, 100 millions d'euros pour le Fonds des rails et 100 millions pour le Fonds des routes).

Dette publique

Concernant la dette publique, Luc Frieden a précisé qu'elle s'élevait à 7,6 milliards d'euros en 2010 (19% du PIB). Ce montant comprend l'emprunt de 2 milliards d'euros émis en 2008 pour acquérir une participation de l'État dans le capital d'une importante banque de la place financière afin d'assurer la stabilité financière et 1 milliard d'euros de la part des communes. Le ministre des Finances a rappelé qu'il était l'intention du gouvernement de maintenir la dette publique en dessous de 30% du PIB au cours des prochaines années afin de garantir la soutenabilité à long terme des finances publiques dans une petite économie très ouverte comme le Luxembourg.

Le ministre des Finances a conclu sa présentation du projet de budget de l'État 2011 en disant que grâce à celui-ci, la bonne direction était prise et que c'était une réponse au début de l'après-crise. Il mène vers une situation saine au niveau des finances publiques, tout en contribuant au bien-être des gens.

8-12 octobre 2010

Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg

à l'Exposition universelle à Shanghai

Le 10 octobre 2010, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que président du groupement d'intérêt économique (GIE), Luxembourg@ExpoShanghai2010, a assisté à la Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai.

De g. à dr.: Robert Goebbels, commissaire général du pavillon luxembourgeois, Li Yizhong, ministre de l'Industrie et des Technologies de l'information, S.A.R. le Grand-Duc, Xu Hubin, directeur du pavillon chinois, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© SIP/Nicolas Bouvy)

Lors de la réception officielle pour célébrer la participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai 2010, la veille de la Journée nationale, S.A.R. le Grand-Duc a rappelé que le chiffre 10 avait une signification spéciale dans la culture chinoise, étant donné qu'il est synonyme de perfection et d'harmonie. Et il a exprimé l'espoir que la date du 10 octobre 2010, où le chiffre 10 est représenté trois fois, «fera de notre journée luxembourgeoise à l'Expo un souvenir inoubliable que nous souhaitons partager avec nos amis chinois et les visiteurs du monde entier».

Cérémonie officielle

Après la levée du drapeau luxembourgeois et l'interprétation de l'hymne national, S.A.R. le Grand-Duc a été accueilli pour la cérémonie officielle par le ministre de l'Industrie et des Technologies de l'information, Li Yizhong, dans la grande salle des fêtes du centre de l'Exposition.

Lors de son discours officiel (page 300), le chef d'État a tenu à remercier toutes les personnes présentes à cette cérémonie marquant la journée luxembourgeoise à l'Exposition universelle à Shanghai 2010, en précisant que le Luxembourg n'avait jamais organisé dans son histoire un

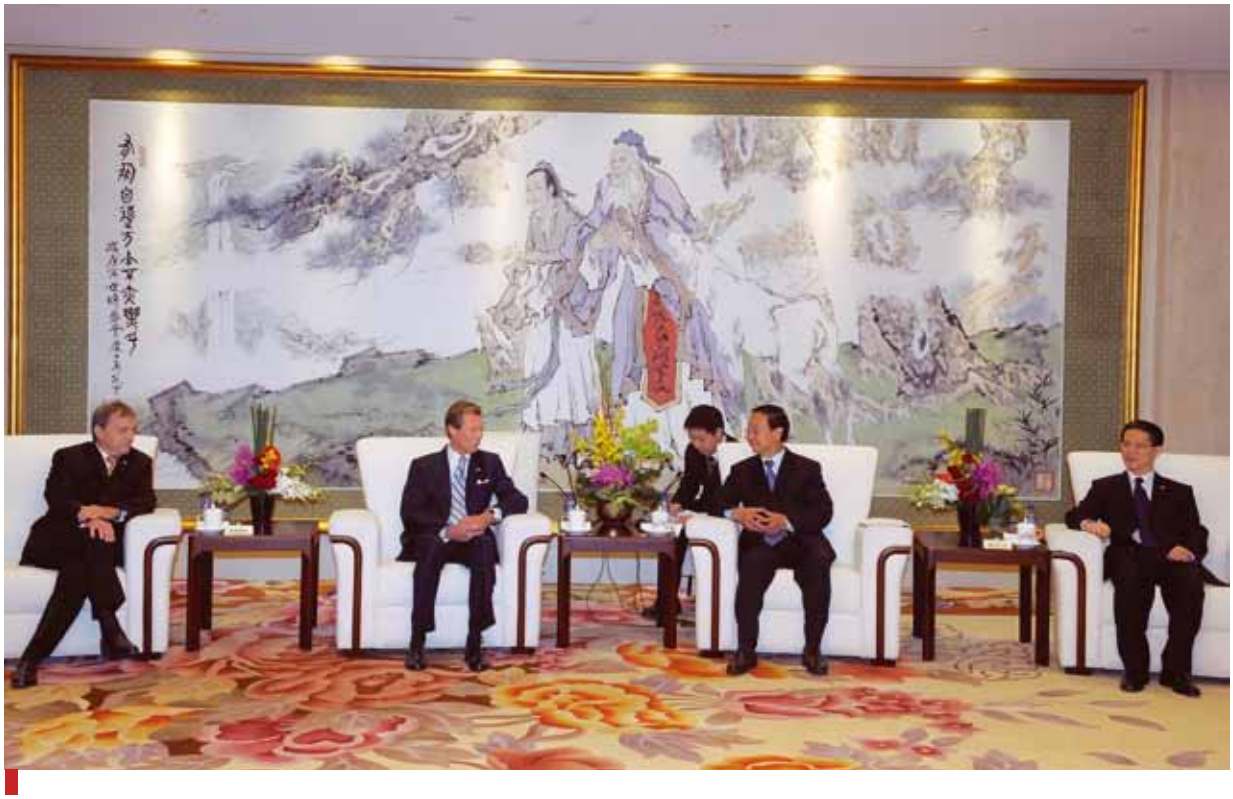

Entrevue de S.A.R. le Grand-Duc et de Jeannot Krecké avec Li Yizhong (© SIP/Nicolas Bouvy)

événement de promotion commerciale et culturelle de cette envergure. «Rarement, j'ai trouvé autant de mes compatriotes lors d'un déplacement officiel à l'étranger. C'est la preuve de l'intérêt que portent les Luxembourgeois à la Chine en général et à la ville de Shanghai en particulier», a dit S.A.R. le Grand-Duc.

«L'envoi de la *Gëlle Fra* à Shanghai, icône nationale proche du cœur de tous les Luxembourgeois, n'a pas laissé indifférent mes compatriotes», a expliqué le chef d'État. Mais «l'enthousiasme des visiteurs chinois à l'égard de ce symbole de la liberté et de la souveraineté de mon pays n'est pas passé inaperçu au Grand-Duché», a conclu S.A.R. le Grand-Duc.

Li Yizhong, ministre de l'Industrie et des Technologies de l'information, a rappelé de son côté que l'Exposition universelle à Shanghai était la première exposition universelle en Chine et qu'elle constituait une formidable opportunité de promotion à la fois pour la Chine et le monde entier. Depuis son ouverture le 1er mai 2010, l'Exposition universelle a déjà attiré 60 millions de visiteurs et elle est, par conséquent, une excellente plateforme pour le renforcement des échanges entre les différents pays.

Les relations sino-luxembourgeoises n'ont cessé de s'intensifier durant les 38 dernières années et le ministre a tenu à rappeler que le Luxembourg figurait parmi les premiers pays ayant confirmé sa participation à cette exposition, preuve de la grande confiance que le Luxembourg témoigne à l'égard de la Chine.

Selon le ministre Li Yizhong, le pavillon luxembourgeois constitue un bel exemple de développement durable, qui s'intègre parfaitement dans le concept de l'exposition «Meilleure ville, meilleure vie». Le Luxembourg jouit en outre d'une bonne image auprès du peuple chinois, a tenu à préciser le ministre Li Yizhong lors de son discours officiel, et il s'est dit persuadé que la *Gëlle Fra* rentrerait

avec l'amitié sincère du peuple chinois.

L'encadrement musical à cette cérémonie officielle était assuré par le groupe Largo Feat. Gast Waltzing. La Journée nationale a été marquée, en outre, par la visite du pavillon de la Chine. Ce pavillon national, surnommé «couronne orientale», met en exergue la culture traditionnelle chinoise ainsi que la diversité culturelle de ses provinces. S.A.R. le Grand-Duc et sa délégation ont eu également l'occasion de découvrir les pavillons des cinq provinces chinoises, à savoir Fujian, Zhejiang, Anhui, Jiangsu et Shanghai.

À l'issue de cette visite, S.A.R. le Grand-Duc a eu l'occasion de découvrir le pavillon luxembourgeois en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et du commissaire général du pavillon, Robert Goebbels.

Conçu par l'architecte François Valentiny, les 3 000 m² du pavillon ont été entièrement réalisés à partir de matériaux recyclables. Placé sous le thème «Small is beautiful too», le pavillon luxembourgeois illustre la réalité du pays et de la population luxembourgeoise, s'insérant ainsi parfaitement dans le thème général de l'Exposition universelle «Meilleure ville, meilleure vie».

Vue intérieure du pavillon luxembourgeois (© SIP/Nicolas Bouvy)

Porte ouverte pour tous les Luxembourgeois présents à Shanghai

À l'occasion de la célébration de la Journée nationale, une porte ouverte a été organisée le 10 octobre 2010 pour tous les Luxembourgeois présents à Shanghai. Le souverain a eu l'occasion de s'entretenir également avec Michael Shen, le doyen de la communauté luxembourgeoise à Shanghai.

Au programme officiel de S.A.R. le Grand-Duc figuraient en outre des visites du pavillon du Vietnam, de la Thaïlande, de la Norvège, de l'Angola et du Cap-Vert.

La Semaine commerciale

La Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle a aussi marqué le lancement de la Semaine commerciale à Shanghai organisée par la Chambre de commerce du Luxembourg. Une centaine d'entreprises luxembourgeoises et près de mille entreprises chinoises ont pris part à l'évènement. L'objectif de la Semaine commerciale était de renforcer les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et la Chine.

Un premier séminaire économique a eu lieu le 11 octobre 2010 à Shanghai, en présence de S.A.R. le Grand-Duc. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur,

Visite du pavillon de Chine: Xu Hubin, directeur du pavillon chinois, S.A.R. le Grand-Duc et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© SIP/Nicolas Bouvy)

Discours de Jeannot Krecké au séminaire économique «e-commerce and online business: from Luxembourg to Europe» (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jeannot Krecké, a eu l'occasion de présenter aux entrepreneurs et investisseurs chinois les opportunités des différents secteurs-clés de l'économie luxembourgeoise.

Par ailleurs, chaque secteur de pointe a été présenté individuellement au cours d'une journée thématique. Il s'agissait plus particulièrement du secteur des technologies de l'information et de la communication, des affaires maritimes et logistiques, des écotechnologies, de l'automobile ainsi que celui de l'agroalimentaire. La Semaine commerciale, qui prendra fin le 15 octobre, permet de nouer des contacts plus ciblés entre entrepreneurs luxembourgeois et chinois.

Les quatre journées thématiques seront ponctuées par plusieurs présentations sur l'économie luxembourgeoise en général, des témoignages de sociétés chinoises établies au Luxembourg, des panels de discussion permettant aux entreprises chinoises de se familiariser avec les conditions pour s'établir au Grand-Duché, ainsi que des présentations de films thématiques. Chaque journée sera clôturée par une réception de *networking* avec les participants chinois et luxembourgeois.

Sous cet angle, la Semaine commerciale est la plus grande manifestation de promotion commerciale que le Luxembourg ait jamais réalisée à l'étranger.

22 octobre 2010

Sabine Leutheusser-Schnarrenberger

reçue par le ministre de la Justice, François Biltgen

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a reçu son homologue allemande Sabine Leutheusser-Schnarrenberger pour un entretien bilatéral au sujet de thèmes européens discutés au niveau du Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI). La ministre allemande avait participé auparavant à la conférence sur la justice pénale en Europe organisée par l'Université du Luxembourg.

Les deux ministres se sont entretenus de la décision de protection européenne (European Protection Order, EPO), qui a pour objectif de garantir la reconnaissance mutuelle des décisions nationales prises afin de protéger les victimes d'infractions. Le but d'EPO est, entre autres, de continuer à protéger des personnes qui bénéficient d'une telle protection dans leur pays d'origine lorsqu'elles se déplacent vers d'autres États membres.

La décision d'enquête européenne (European Investigation Order, EIO) était un autre sujet abordé par les deux ministres. Ce dossier revêt une importance particulière. La Présidence belge le considère comme prioritaire pour l'ordre du jour du Conseil «JAI» à la deuxième moitié de 2010. Dans le cadre de procédures pénales, la décision a pour objectif de créer un instrument unique, efficace et souple aux fins de l'obtention de preuves

François Biltgen, ministre de la Justice, et Sabine Leutheusser-Schnarrenberger, ministre fédérale allemande de la Justice (© Ministère de la Justice)

se trouvant dans un autre État membre.

Les deux ministres ont eu un échange de vues sur la proposition de directive relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie. Cette directive vise à rapprocher les législations des États membres afin de lutter plus efficacement contre ces crimes. La directive aborde notamment aussi les sujets de la protection et de l'assistance à apporter aux victimes ainsi que la place des victimes dans les enquêtes et procédures.

Dans ce contexte, le ministre François Biltgen a souligné qu'il partageait entièrement la position de sa collègue allemande en ce qui concerne la lutte efficace contre le fléau des contenus pédopornographiques sur Internet. En effet, le Luxembourg procède par voie d'effacement des contenus illégaux, plutôt que par voie de blocage des sites Internet incriminés.

Les autres sujets abordés par les deux ministres portaient sur la directive «rétention des données de communication» et le soutien européen à la formation des magistrats et du personnel de la justice.

25 octobre 2010

Visite officielle au Luxembourg de Dacian Ciolo̧ş,

commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural

Le 25 octobre 2010, Dacian Ciolo̧ş, commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, était en visite officielle à Luxembourg afin de présenter les grandes lignes de la politique agricole commune (PAC) après 2013.

Le commissaire, en compagnie du ministre Romain Schneider et de représentants du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a rencontré les membres de la commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural de la Chambre des députés.

Le commissaire a informé lesdits membres que le 17 novembre 2010, la Commission européenne présenterait officiellement sa communication sur les grandes lignes qu'elle entend donner à sa proposition législative sur la réforme de la PAC. Le commissaire considère la PAC comme une politique sectorielle qui devra apporter des solutions non seulement aux agriculteurs, mais à l'ensemble de la population européenne.

La Commission européenne a défini trois objectifs majeurs pour la PAC réformée. Dacian Ciolo̧ş a déclaré que la sécurité alimentaire, en tant que sujet intéressant l'ensemble des citoyens européens, serait un objectif prioritaire pour la Commission.

En second lieu, il a fait savoir que la Commission accorderait une grande importance à la gestion durable des ressources naturelles, à savoir la qualité de l'eau et des sols ainsi qu'à la protection de la biodiversité. Il a insisté sur le fait que cette question comportait un angle à la fois économique et environnemental. Selon le commissaire, les ressources naturelles sont des biens publics dont la gestion concerne l'ensemble de la population européenne et il faudrait inciter les agriculteurs à adapter leurs techniques de production à une gestion durable de ces ressources.

En troisième lieu, le commissaire européen s'engage en faveur d'un développement rural équilibré et pour le maintien d'un secteur agricole fort et compétitif. À cette fin, la PAC devra être adaptée, et il conviendrait d'adapter les instruments mis à sa disposition. Afin de respecter les équilibres territoriaux,

il convient de maintenir l'activité et la production agricoles partout en Europe, y compris dans les zones à handicap naturel.

Dacian Cioloş s'est également prononcé en faveur de l'adoption d'un certain nombre de mesures d'intervention sur les marchés, mesures qui permettraient une réaction rapide à des situations de crise. Elles pourraient être complétées par des mécanismes de gestion de la volatilité des prix.

Le commissaire préconise de garder la structure de deux piliers de la PAC actuelle, avec la distinction suivante:

- 1er pilier: programmes de soutien direct pour les agriculteurs sur une base annuelle, qui se baseront sur des mesures générales;
- 2e pilier: programmes de soutien basés sur des objectifs communautaires, mais assez flexibles pour tenir compte des spécificités régionales.

Les deux piliers devront être complémentaires et viseront à combiner des objectifs économiques avec des objectifs de gestion des ressources naturelles.

Finalement, le commissaire a insisté sur la nécessité de rendre la PAC compréhensible non seulement pour les exploitants agricoles, mais également pour les non-agriculteurs.

À la fin de la journée, Dacian Cioloş a visité l'exploitation agricole A Schmatten, sise à Schuttrange, où des représentants de la profession agricole ont pu discuter avec le commissaire des réformes envisagées en matière de PAC.

Dacian Cioloş, commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, et Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (© Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

4 novembre 2010

Marco Schank dresse le bilan de la

10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique

Le 4 novembre 2010, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, a dressé le bilan de la 10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, à laquelle il a participé du 27 au 29 octobre 2010.

Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures (© SIP)

«L'adoption du protocole de Nagoya est une première dans le domaine de l'environnement depuis l'adoption du protocole de Kyoto en 1997», a déclaré Marco Schank, qui a salué l'accord que les 193 États parties à la Convention sur la diversité biologique sont parvenus à trouver après huit ans de négociations. Pour illustrer l'avancement de la disparition irréversible d'espèces et d'organismes vivants sur terre, le ministre a précisé que 13% des oiseaux et 41% des amphibiens sont menacés d'extinction. «Des 5 490 mammifères recensés, 78 sont éteints, et 1 220 sont menacés d'extinction. 1 895 des 6 285 amphibiens sont menacés d'extinction», a-t-il tenu à ajouter.

Quant aux habitats naturels, Marco Schank a rappelé que 6 millions d'hectares de forêts primaires avaient disparu depuis 2000 et que «ces tendances risquent d'engendrer des basculements irréversibles de certains écosystèmes».

Parmi les points forts de l'accord conclu à Nagoya, qui permet de relancer la coopération mondiale autour de la préservation de la diversité biologique, le ministre a notamment cité l'adoption d'un protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (ABS). L'objectif du protocole est la redistribution des gains de la valorisation de ressources génétiques prélevées sur des espèces végétales, des animaux ou des micro-organismes, notamment à travers le partage de ces gains et avantages avec les pays détenteurs de ces ressources, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales.

Le nouveau plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique qui a été adopté à Nagoya prévoit cinq buts stratégiques et fixe 20 objectifs thématiques à atteindre d'ici à 2020, parmi lesquels la réduction du taux de pollution, l'intégration de la biodiversité dans d'autres politiques, plans et projets des États et la désignation de 10% d'aires protégées sur les océans et de 17% d'aires protégées sur terre. «La fixation de l'accord global avec ces objectifs spécifiques est un atout considérable», a expliqué Marco Schank, en ajoutant «qu'ils prévoient l'obligation pour les États de rendre compte de leurs actions.»

Marco Schank, qui a successivement évoqué les objectifs, puis leurs incidences sur la politique nationale, a également rapporté que l'accord de Nagoya était directement lié à une promesse des pays donateurs de présenter en 2012 une stratégie concernant le financement du plan stratégique.

12 novembre 2010

Visite au Luxembourg de Christian Wulff,

président de la République fédérale d'Allemagne

Le 12 novembre 2010, le président de la République fédérale d'Allemagne, Christian Wulff, a effectué une visite au Luxembourg. Il était accompagné d'Oliver Luksic, président du groupe parlementaire Allemagne-Belgique-Luxembourg.

S.A.R. le Grand-Duc et Christian Wulff, président de la République fédérale d'Allemagne, lors de l'accueil officiel devant le palais grand-ducal (© SIP/Charles Caratini)

Le chef d'État allemand a été accueilli à l'aéroport du Findel par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. L'accueil officiel a eu lieu devant le palais grand-ducal, où le président allemand a été salué par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, le président de la République fédérale d'Allemagne, Christian Wulff, a eu une entrevue avec le couple grand-ducal.

Jean Asselborn a eu un entretien avec Oliver Luksic, président du groupe parlementaire Allemagne-Belgique-Luxembourg.

Entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker

Après le déjeuner officiel offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le chef d'État allemand a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un échange de vues à l'Hôtel de Bourgogne. Au centre des discussions figuraient la coopération bilatérale ainsi que les sujets d'actualité politique européenne et internationale.

Lors de la conférence de presse conjointe à l'issue de l'entrevue, Jean-Claude Juncker s'est dit honoré d'accueillir le chef d'État allemand pour sa première visite officielle au Luxembourg.

Jean-Claude Juncker et Christian Wulff ont successivement mis en évidence l'excellence des relations bilatérales. «Les relations entre nos gouvernements fonctionnent d'une façon excellente, malgré l'émergence par moments de divergences minimes», a dit le Premier ministre Juncker, en précisant qu'elles «ne sont entachées d'aucun assombrissement.»

«Nos relations de voisinage sont un véritable modèle pour d'autres pays dans le monde», a estimé de son côté Christian Wulff, en faisant allusion aux multiples ramifications culturelles et économiques qui existent entre les deux pays, aux nombreux frontaliers allemands et aux visions communes dans de nombreux dossiers.

Christian Wulff a également mis en évidence le rôle qui incombait au

Conférence de presse conjointe de Jean-Claude Juncker et de Christian Wulff (© SIP/Charles Caratini)

Luxembourg dans la construction européenne. Il a estimé qu'il fallait apprécier un État «non pas en fonction de sa taille, mais plutôt en fonction de ses arguments et des contributions qu'il a apportés à la construction de l'Union européenne en tant que projet de paix».

Depuis son entrée en fonctions, Christian Wulff a constaté que «de plus en plus de questions ne peuvent plus être résolues au niveau national et doivent être abordées à l'échelon international, de la lutte contre le terrorisme à la régulation financière, en passant par la lutte contre le changement climatique». Dans un tel contexte, «il est bon que des pays comme le Luxembourg travaillent pour que l'Europe s'exprime d'une seule voix et parvienne rapidement à des décisions communes». Et d'ajouter «qu'un rôle important incombe au Luxembourg en tant que moteur de l'intégration européenne».

Parmi les sujets évoqués lors de la réunion figuraient également l'actualité internationale ainsi que les problèmes qui se posent au niveau de l'Union européenne. Dans sa fonction de chef de file de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a exposé à Christian Wulff son point de vue quant à la problématique qui entoure actuellement la réforme du pacte de stabilité et de croissance ainsi que les défis de la crise financière et économique qui subsistent dans la zone euro. Christian Wulff a salué les tentatives visant à créer un pacte de stabilité renforcé, des mesures de prévention précoces contre les dérives macroéconomiques, un système d'alerte précoce et une base juridique solide pour le futur mécanisme anticrise.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Christian Wulff, président de la République fédérale d'Allemagne (© SIP/Charles Caratini)

16 novembre 2010

Déclaration de politique étrangère et européenne 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a présenté la déclaration sur la politique étrangère et européenne du Luxembourg (page 312) en date du 16 novembre 2010 à la Chambre des députés.

La déclaration sur la politique étrangère et européenne a eu pour thème l'adaptation aux nombreux défis auxquels la communauté internationale se voit confrontée depuis la fin de la menace existentielle que faisait peser sur le monde la guerre froide ainsi que l'avènement d'une mondialisation incontrôlée.

Le ministre Asselborn a débuté son intervention par une analyse des principaux défis actuels, à savoir les conséquences de la crise économique et financière, la pauvreté et la faim dans le monde, ainsi que la crise écologique, le terrorisme, la prolifération des armes nucléaires, la criminalité organisée et le trafic de drogue. Il a ensuite énuméré plusieurs pistes et instruments pour pouvoir aborder ces défis: tout d'abord, le besoin urgent de savoir s'adapter soi-même en tant qu'acteur dans les relations internationales; le besoin de coopérer davantage avec ses partenaires; la nécessité de promouvoir les relations multilatérales, notamment via l'appartenance et l'engagement au sein de nombreuses organisations internationales; et la défense des valeurs communes partagées avec les partenaires, tels que les droits humains, la solidarité et l'État de droit, la démocratie et la tolérance.

Le ministre a évoqué ensuite les domaines spécifiques et les instruments de la politique étrangère du Luxembourg.

Il a ainsi annoncé son intention d'adapter le réseau diplomatique aux nouveaux défis politiques et économiques que rencontre notre pays à travers le monde par les mesures suivantes:

- ouverture d'une ambassade à Abu Dhabi, dans les Émirats arabes unis;
- ouverture d'une ambassade à Ankara, en Turquie;
- extension du réseau diplomatique moyennant des co-accréditations par des ambassadeurs non résidents dans tous les pays des Balkans, au Proche- et Moyen-Orient, y compris la Palestine, ainsi qu'au Brésil;
- intégration de la représentation permanente auprès de l'OSCE à Vienne dans l'ambassade bilatérale à Vienne.

Déclaration sur la politique étrangère et européenne du Luxembourg par Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, à la Chambre des députés
(© Ministère des Affaires étrangères)

Le ministre a mis en évidence la participation active du Luxembourg à de nombreuses organisations internationales, garantie du succès de la diplomatie du Luxembourg. En premier lieu, le Benelux, moteur de l'intégration européenne, continue à être un élément crucial dans la défense des intérêts luxembourgeois et ses trois membres devront rester un exemple en matière de valeurs européennes de multiculturalité, de non-discrimination des minorités et de tolérance. Le rôle du Luxembourg dans la Grande Région gagne continuellement en importance et reste une des clés de la prospérité du pays. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que, malgré certaines divergences de vues récentes, les relations bilatérales avec la France et l'Allemagne restaient fondamentalement excellentes.

Finalement, l'importance de l'ancrage du Luxembourg dans l'Union européenne a été relevée par le ministre, analysant l'actualité politique européenne du point de vue luxembourgeois. Il a notamment attiré l'attention sur l'importance des projets communs des États membres de l'Union, tels que l'euro. Il a également commenté l'évolution économique et financière récente dans la zone euro, notant les modifications apportées à la gouvernance de celle-ci, qui permettent un saut qualitatif dans le domaine de l'intégration économique de l'Union économique et monétaire. En outre, le ministre a salué le travail réalisé par la *task force* et la mise en place du «semestre européen», notant au passage le rôle crucial du Grand-Duché dans ce dossier. Le Luxembourg est fermement en faveur d'une surveillance renforcée des politiques budgétaires des États membres en vue de garantir la stabilité de la zone euro, a dit le ministre, rappelant que ces pays partagaient le même sort précisément parce qu'ils partageaient la même monnaie. La crédibilité de l'euro en tant que monnaie commune a été consolidée grâce à l'action solidaire des États membres, a encore noté le ministre.

L'autre point évoqué dans le contexte de l'actualité européenne a été la mise en œuvre du traité de Lisbonne. À ce sujet, le ministre a abordé les défis que posent les particularités de la nouvelle architecture institutionnelle, évoquant les nouveaux rôles du Parlement européen, du Conseil européen, l'établissement de l'initiative citoyenne, le renforcement de l'influence des parlements nationaux, tout comme l'établissement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Dans les premiers mois qui ont suivi l'entrée en vigueur du traité, l'Union européenne a certes peiné à trouver le bon équilibre entre les différents nouveaux pouvoirs institutionnels, a constaté le ministre, mais il a ensuite souligné l'importance de défendre la méthode communautaire dans cette phase cruciale et a mis en garde contre la tendance vers la création *de facto* d'un directoire. Surtout dans le contexte de la crise économique et financière, l'Union a souffert de replis identitaires et d'un certain égoïsme des États membres, a conclu Jean Asselborn.

Le ministre a ensuite abordé le processus d'élargissement de l'Union européenne et a souligné que ce processus devait nécessairement être poursuivi, étant donné que c'était le moteur promouvant la dynamique de prospérité, de sécurité et des valeurs de l'Union européenne. Il a notamment fait le point sur l'état des progrès des négociations d'adhésion et des différentes candidatures posées à l'Union européenne. Enfin, Jean Asselborn a également observé les progrès et les défis de la politique européenne de voisinage (PEV), ainsi que les deux éléments de coopération que sont le partenariat oriental et l'Union pour la Méditerranée.

Le ministre s'est par la suite arrêté sur les importants partenaires stratégiques du Luxembourg. Évoquant tout d'abord les relations transatlantiques, le ministre a expliqué l'importance des relations avec les États-Unis, «parce que nous partageons la même vision de la liberté et de la démocratie». Dans ce contexte, il a exprimé son soutien fort aux efforts du président Obama dans la relance des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que dans le domaine de la réduction des arsenaux nucléaires et, plus généralement, de la non-prolifération.

La Russie est un partenaire stratégique important, aussi bien sur le plan économique et commercial que politique, a observé le Vice-Premier ministre, qui a également rappelé le soutien européen dans le domaine de la politique de modernisation de la Russie.

Jean Asselborn a ensuite analysé le rôle de plus en plus important de la Chine, notant la croissance économique fulgurante de ce pays, mais également les défis qui se posent, notamment en ce qui concerne les droits humains, ainsi que les implications du développement rapide de l'économie chinoise.

Au sujet du continent africain, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé l'avis que, malgré le contexte actuel difficile, «l'avenir lui appartiendra». Il a notamment fait allusion aux aspects positifs, rappelant que le nombre de conflits

Contingent luxembourgeois en Afghanistan (© SIP/Nicolas Bouvy)

en Afrique était en baisse. Le ministre a en outre évoqué le rôle croissant de l'Union africaine dans la stabilisation de la paix sur le continent. Il a conclu en exprimant le soutien luxembourgeois à l'Union africaine, exposant les différents domaines dans lesquels le Luxembourg contribuait activement à la paix sur ce continent par sa participation aux missions de l'UE (assistance aux secteurs de sécurité au Congo, formation des forces de sécurité somalienne, Atalanta).

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le ministre a relevé le besoin d'un engagement soutenu de la communauté internationale en vue de résoudre les nombreux défis dans cette région du monde. Il a critiqué la politique de colonisation israélienne dans les territoires occupés, jugée illégale et «qui viole le droit international» et représente un «obstacle à la paix et à la création d'un État palestinien viable» ainsi qu'une «humiliation du peuple palestinien». Quant à la situation dans la bande de Gaza, Jean Asselborn l'a qualifiée de «désastreuse» et a déploré la punition collective que la population de Gaza devait subir à cause de la politique du Hamas. Le blocus de la bande de Gaza provoque le désespoir et la haine, a encore ajouté le ministre. Finalement, il a déclaré le soutien luxembourgeois aux efforts en vue de créer un État palestinien.

Le ministre a poursuivi en constatant que «seule la résolution du conflit israélo-palestinien pourra contrecarrer les aspirations du régime iranien actuel». Le Luxembourg, qui soutient la résolution 1929 des Nations unies, a œuvré pour garantir le fait que les sanctions ciblent le régime et non pas la population, a-t-il rappelé, ajoutant que la voie du dialogue restait ouverte. Le ministre a ensuite exprimé son souci à l'égard de la situation des droits humains en Iran.

Enfin, le ministre a également fait le point sur la situation actuelle en Afghanistan. Il s'est félicité du processus de réconciliation et de réintégration grâce auquel des changements se font remarquer en Afghanistan: le processus de l'«afghanisation» se développe progressivement en vue du transfert de la responsabilité aux autorités afghanes en 2014.

Le ministre a également abordé le rôle de l'OTAN, saluant l'adoption prochaine du nouveau concept stratégique par l'Alliance lors du sommet de Lisbonne des 19 et 20 novembre 2010. Le ministre a notamment exprimé sa satisfaction au sujet du fait que la défense commune restait la raison d'être de l'Alliance «et ne sera pas remise en question». Il a également rappelé les efforts luxembourgeois concertés avec l'Allemagne, la Belgique, la Norvège et les Pays-Bas concernant l'initiative sur le désarmement au sein de l'OTAN, qui vise à susciter une discussion sur les armes nucléaires tactiques détenues par l'Alliance.

En conclusion, le ministre a réitéré que le Luxembourg devait affronter les défis actuels avec ses partenaires et œuvrer de sorte à rester un membre engagé et crédible au sein de la communauté internationale. Le pays continuera à s'engager dans le processus d'intégration européenne en s'investissant dans les projets communs, non seulement en faveur de l'euro ou encore de l'espace Schengen, mais également dans le cadre des missions militaires et civiles de l'Union européenne, a-t-il conclu.

Au sujet de la politique du siège, le ministre a souligné l'importance de la présence des institutions européennes au Grand-Duché et a présenté un aperçu des travaux et projets en cours de finalisation. Dans le domaine de la politique de coopération et d'aide au développement, Jean Asselborn s'est montré satisfait du fait que cette politique ait été confirmée, malgré la crise économique et financière et les restrictions budgétaires, comme un des éléments centraux de la politique étrangère luxembourgeoise, dont le niveau actuel de financement sera maintenu.

Le ministre a conclu son intervention en évoquant la candidature luxembourgeoise pour un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, qui est l'expression par excellence de l'engagement luxembourgeois au sein de la communauté internationale.

19-20 novembre 2010

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf au

sommet de l'OTAN à Lisbonne

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, ont participé au sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui a eu lieu à Lisbonne les 19 et 20 novembre 2010 (voir discours de Jean-Claude Juncker page 326).

Barack Obama, président des États-Unis d'Amérique, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre (© SIP/Luc Deflorenne)

Les délégations des 28 États membres de l'OTAN étaient appelées à adopter le nouveau concept stratégique et les réformes de l'Alliance destinés à marquer la prochaine phase de l'évolution de l'OTAN et à garantir l'efficacité de l'OTAN face aux nouvelles menaces dans le monde, en la dotant de nouvelles capacités et de nouveaux partenaires.

Concernant les capacités militaires de l'Alliance, nécessaires pour faire face aux défis posés par le nouveau concept stratégique, le sommet a cherché à concrétiser le projet de défense antimissile destiné à protéger les populations et le territoire des États membres contre une attaque de missiles.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, aux côtés de (de g. à dr.) Carme Chacón, ministre de la Défense de l'Espagne, Trinidad Jimenez, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Espagne, José Luis Zapatero, Premier ministre de l'Espagne, José Socrates, Premier ministre du Portugal, et de Jens Stoltenberg, Premier ministre de la Norvège (© SIP/Luc Deflorenne)

Le sommet s'est également penché sur l'analyse de la situation en Afghanistan ainsi que sur le déroulement et les perspectives de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Le président afghan Hamid Karzaï et le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, ainsi que les États contributeurs à la FIAS non-membres de l'OTAN ont participé à cette réunion.

Dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, les chefs d'État ou de gouvernement des pays alliés ont rencontré le président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev, pour entamer une nouvelle phase de dialogue et de coopération entre l'Alliance de la Russie.

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, en conversation avec Barack Obama, président des États-Unis d'Amérique (© Reuters/Yves Herman)

25 novembre 2010

40e anniversaire de la Fondation du mérite européen:

«L'UE est autre chose qu'une forme de collaboration entre États membres»

Le 25 novembre 2010, le conseil d'administration et le directoire de la Fondation du mérite européen ont décerné lors d'une séance académique exceptionnelle le grand collier du Mérite européen à S.A.R. le Grand-Duc et le collier du Mérite européen à Jerzy Buzek, président du Parlement européen, à Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, à Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et à Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg et président de l'Eurogroupe.

40e anniversaire de la Fondation du mérite européen: (de g. à dr.) Simone Beissel, échevine de la Ville de Luxembourg et vice-présidente de la Fondation du mérite européen; Bruno Turbang, président du directoire de la Fondation du mérite européen; Herman Van Rompuy, président du Conseil européen; LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse; Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe; Jerzy Buzek, président du Parlement européen; Jacques Santer, ministre d'État honoraire, ancien Premier ministre, ancien président de la Commission européenne, président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen; José Manuel Barroso, président de la Commission européenne; André Heiderscheid, président honoraire de la Fondation du mérite européen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Historique et objectifs

La Fondation du mérite européen, dont le siège est à Luxembourg, est présidée par Jacques Santer, ancien Premier ministre luxembourgeois et ancien président de la Commission européenne. Elle est placée sous la présidence d'honneur du Premier ministre et ministre d'État, Jean-Claude Juncker.

L'objectif de la fondation est d'«entreprendre toute activité susceptible de contribuer à faciliter la prise de conscience européenne nécessaire à la réalisation progressive d'une Union européenne existentielle à vocation humaniste et à offrir le mérite européen». À l'occasion de son 40e anniversaire, la fondation vient de créer deux nouveaux titres majeurs destinés à reconnaître des mérites européens au plus haut niveau: le grand collier et le collier.

Jacques Santer: «Il faut bien nous rendre compte que la construction européenne est autre chose qu'une forme de collaboration entre États membres»

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse (© SIP/Nicolas Bouvy)

Lors de son allocution de bienvenue (page 329), Jacques Santer, président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, a tout d'abord retracé les différentes étapes de la construction européenne – de la déclaration de Robert Schuman en 1950 à la Communauté européenne, jusqu'à l'avènement de l'Union européenne (UE) – pour mettre en évidence les multiples raisons qui devraient amener les citoyens à être fiers de l'UE. Parmi les principales avancées de l'UE, Jacques Santer a cité la promotion d'un développement économique harmonieux, le renforcement de la dignité humaine, l'avènement d'un espace de paix et de prospérité ainsi que l'expansion de la démocratie aux pays de l'Europe centrale et orientale.

Mot de bienvenue de Jacques Santer, président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Or, aujourd'hui, force est de constater, selon l'ancien Premier ministre du Luxembourg, que l'UE a été dotée d'une vision trop technocratique, qui sape l'importance des valeurs à la base du projet d'unification européenne. «L'Europe, qui était un projet visionnaire, apparaît comme un processus, une mécanique», a-t-il regretté, en ajoutant que la paix était aujourd'hui considérée comme allant de soi. Dans le contexte actuel marqué par la mondialisation, la hausse du chômage et le vieillissement de la population, l'UE apparaît, selon Jacques Santer, de plus en plus comme le bouc émissaire suite aux nombreuses difficultés ressenties par les populations.

Une citation empruntée à Léo Tindemans a permis à Jacques Santer d'expliquer les raisons qui ont poussé les citoyens à se distancier du projet d'unification européenne. «Le citoyen européen ne ressent pas en 1975 les motifs de la construction européenne exactement de la même manière qu'en 1950», a cité Jacques Santer l'ancien Premier ministre belge, qui avait déjà pressenti à l'époque que

le temps était un facteur jouant en défaveur de la construction européenne: «[L'Europe] semble avoir perdu de son parfum d'aventure», a cité Jacques Santer, avant de poursuivre que «nos populations se préoccupent de valeurs et de problèmes nouveaux dont les traités ne parlent guère.»

Pour relever les nombreux défis auxquels l'UE sera confrontée à l'avenir, il faut, selon Jacques Santer, «nous rendre compte que la construction européenne est autre chose qu'une forme de collaboration entre États membres».

Jacques Santer a rendu dans ce contexte un hommage au génie de Jean Monnet, qui a conçu et élaboré «un système institutionnel original tout à fait innovateur et qui cherche son pareil dans l'Histoire», appelé dans le jargon communautaire une «*constructio sui generis*».

Il a souligné le besoin pour l'Europe d'être «forte et unie» et a mis en garde contre l'inaction de l'UE, qui «peut avoir des conséquences désastreuses». Il s'est finalement montré convaincu que l'UE gagnerait «en importance» si elle assumait son rôle et ses responsabilités et arrivait à tirer les conséquences politiques de son poids économique, et à valoriser toutes ses potentialités.

Remise du grand collier du Mérite européen à S.A.R. le Grand-Duc

S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg a accepté la plus haute distinction de la Fondation du mérite européen au nom du peuple luxembourgeois. Le texte de la médaille porte l'inscription: «Dem Volk Luxemburgs, Vorbild und Beharrlichkeit auf dem Weg zur Einheit Europas», en français «Au peuple du Luxembourg, exemple et persévérance sur la voie de l'unification européenne».

Remise de la distinction et du dictionnaire Visine à S.A.R. le Grand-Duc par André Heiderscheid, président honoraire de la Fondation du mérite européen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Dans le discours (page 332) prononcé par Jacques Santer lors de la remise du grand collier à S.A.R. le Grand-Duc, il a rappelé notamment le rôle joué par le Luxembourg dans la construction européenne.

Interventions des quatre personnalités ayant reçu le collier du Mérite européen

Les quatre personnalités ayant reçu le collier du Mérite européen ont ensuite pris la parole au sujet de «l'Union européenne, primordiale dans un monde en mutation».

Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, et le Premier ministre Jean-Claude Juncker (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jerzy Buzek, président du Parlement européen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jerzy Buzek: l'Union européenne ne doit pas avoir peur d'exporter ses valeurs

Jerzy Buzek a fait remarquer que si le Luxembourg n'était pas le plus grand des pays, c'était une des voix les plus puissantes depuis sa création. Il a estimé que l'UE ne devait pas avoir peur d'exporter ses valeurs, car elles sont bénéfiques pour tout le monde. Il a estimé que le «soft power» était parfois plus fort que le «hard power», faisant allusion à la capacité de l'UE à exporter ses valeurs, notamment la culture du compromis (page 333).

Herman Van Rompuy: «Nous avons besoin du soutien de nos citoyens et de nos peuples»

Lors de son discours (page 334), le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a regretté que l'on ne parle pas assez des valeurs fondamentales de l'UE et trop des intérêts nationaux. Il a estimé que la paix et la prospérité étaient les principaux arguments pouvant être invoqués en faveur de l'UE.

«[...] les problèmes d'un pays sont le problème de tous les autres», a jugé Herman Van Rompuy, qui s'est exprimé en faveur d'une solidarité renforcée entre les États membres.

Herman Van Rompuy a estimé que les pays de l'UE auraient dû répondre plus tôt à la crise économique, et plus particulièrement aux difficultés financières de certains États membres. Finalement, il a relevé la nécessité pour l'UE d'une orientation commune en matière de politique étrangère et l'importance du soutien des citoyens de l'UE.

José Manuel Barroso: «Nous avons besoin des voix de tous ceux qui ont foi en l'Europe pour lutter contre le défaitisme ambiant»

Dans son discours (page 336), le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a appelé les responsables politiques et les citoyens de l'UE à continuer à croire en l'Europe. «Nous avons besoin des voix de tous ceux qui ont foi en l'Europe pour lutter contre le défaitisme ambiant», a-t-il expliqué, avant d'attirer l'attention sur les nombreuses réussites de l'UE.

Selon José Manuel Barroso, il est important de ne pas oublier les accomplissements de l'UE, comme par exemple la coordination des politiques économiques, les grandes avancées dans la gouvernance économique, le mécanisme de stabilisation et le lancement de la nouvelle stratégie de croissance Europe 2020. Le président de la Commission européenne s'est montré confiant en ce qui concerne l'avenir de l'UE, parce que maintenant «les jalons macroéconomiques sont posés pour repartir sur des bases saines vers notre objectif».

Jean-Claude Juncker: «Un grand collier du Mérite devrait être attribué à l'Union européenne elle-même»

«Le grand collier du Mérite devrait être attribué à l'Union européenne elle-même», a estimé Jean-Claude Juncker, en arguant qu'elle avait «permis de laisser derrière nous les ombres des longues nuits du passé.» (page 338) Dans son analyse, «l'Europe est d'abord la construction de la génération de la guerre. De ces hommes et de ces femmes qui, revenant des champs de bataille et des camps de concentration et retrouvant leurs villages et villes détruits, ont fait de cette prière d'après-guerre, qui dit "plus jamais la guerre", un programme politique, une ambition encadrée par des institutions qui ne cessent de produire ses effets jusqu'à nos jours». «Cette Europe, il faut la soigner, il faut la respecter et il faut l'aimer», a-t-il prôné.

Jean-Claude Juncker a tout d'abord attiré l'attention sur la spécificité de la construction européenne, «qui n'est pas seulement une affaire cérébrale, ne repose pas seulement sur un raisonnement continental bien construit». «Il faut mieux la respecter en essayant de parler de l'Europe d'une façon plus convenable», a exigé le chef de file de l'Eurogroupe, en rappelant que l'Europe était avant tout «un projet d'ensemble» et non «un terrain de lutte».

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jean-Claude Juncker a également souligné la nécessité de respecter les règles qui sont à la base du projet européen et surtout la méthode communautaire «qu'il ne faut pas abandonner» et «dont il ne faut pas se moquer». Conscient que l'on ne peut pas tout communautariser, le président de l'Eurogroupe a néanmoins appelé les dirigeants à être intergouvernementaux d'une façon communautaire, même lorsqu'on se trouve dans un cadre intergouvernemental.

Jean-Claude Juncker a aussi mis en exergue les acquis de l'UE, notamment l'introduction de la monnaie unique européenne, le marché intérieur, l'universalité des valeurs européennes qui sont exportables. «Restons fidèle à cet héritage», a préconisé Jean-Claude Juncker, qui a souligné le besoin de faire preuve de plus de patience et de détermination.

Messages d'étudiants sur l'Europe au nom de la jeunesse luxembourgeoise

Après la remise des distinctions, trois élèves du campus Geesseknäppchen ont formulé des messages (page 340) dans lesquels ils ont exprimé leurs attentes à l'égard de l'UE.

Le premier message a été formulé par Lynn Warisse, élève de l'Athénée de Luxembourg, qui représentait le Grand-Duché lors du 33e Model European Parliament (MEP) à Istanbul. Lors de son discours, elle a exprimé le souhait que l'on renforce le rôle démocratique des jeunes générations. Les jeunes rencontrés à Istanbul «exprimaient le même souhait, à savoir qu'ils entendaient jouer un rôle actif et avisé comme futurs citoyens responsables dans leurs pays respectifs», a-t-elle témoigné, en soulignant le besoin de mettre en place des programmes scolaires qui accordent une importance accrue à la politique nationale et internationale, et notamment l'UE, son fonctionnement institutionnel et ses objectifs.

Marie Back, élève au Lycée Aline Mayrisch, a abordé le sujet de la libre concurrence sur le marché mondial. Elle a pointé du doigt l'importation en Afrique de produits alimentaires subventionnés par les pays de l'UE qui défavorisent les producteurs africains en faisant chuter les prix sur les marchés locaux. Pour remédier à cette situation, Marie Back a proposé d'encourager les pays défavorisés à développer un système agricole autosuffisant qui serait moins dépendant du marché mondial.

Le dernier intervenant, Daniel Lang, élève au Lycée Michel Rodange, a préconisé de mener un échange entre les jeunes issus de l'UE sur les questions fondatrices de la citoyenneté européenne. Selon lui, pour préparer un avenir sur des bases solides, il est indispensable de tenir compte du passé.

Messages de trois étudiants sur l'Europe au nom de la jeunesse luxembourgeoise: (de g. à dr.) Lynn Warisse, élève de 2e C à l'Athénée de Luxembourg; Marie Back, élève de 2e C au Lycée Aline Mayrisch; Daniel Lang, élève au Lycée Michel Rodange (© SIP/Nicolas Bouvy)

2 décembre 2010

Françoise Hetto-Gaasch donne le coup d'envoi à la

campagne «megapower»

En date du 2 décembre 2010, Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a présenté la nouvelle campagne «megapower» sur le thème de l'égalité dans la prise de décision politique, économique et sociétale (page 343).

Derrière l'appellation «megapower» se cache une nouvelle campagne interactive du ministère de l'Égalité des chances qui vise à sensibiliser la population active et adulte à l'égalité entre les femmes et les hommes. La campagne, qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne globale et fait suite au premier volet «Bass du MEGA?» ciblant les adolescents, s'adresse cette fois-ci aux adultes et focalise son attention sur le thème de la prise de décision (*empowerment*) dans la société, dans la vie professionnelle ainsi que dans le monde politique.

Françoise Hetto-Gaasch lors de la présentation de la campagne «megapower» (© SIP)

Campagne «megapower»

Une campagne à plusieurs volets: portail Internet, barre megapower, spots d'information

«Il ne s'agit pas d'une campagne de promotion féminine», a expliqué Claude Muller, directeur de l'agence Comed, avant de poursuivre que «l'objectif est plutôt de valoriser les personnes avec leurs talents, leurs compétences, indépendamment de leur sexe.»

La nouvelle campagne est accompagnée de la mise en place d'un nouveau site Internet: www.megapower.lu. Ce nouveau site est composé d'un *newsfeed* ainsi que de trois rubriques comportant des actualités, des images et des vidéos. Le navigateur peut y trouver des informations, des avis et des conseils qui tournent autour de l'égalité des chances face à la prise de décision. Le navigateur est également invité à déposer ses commentaires. Un lien vers une page Facebook pourra aussi être utilisé pour développer les propos et les débats sur cette plateforme interactive.

Pour rendre le concept abstrait de l'égalité des chances plus tangible, le ministère de l'Égalité des chances a fait produire une barre de céréales megapower qui symbolise le pouvoir dont chacun dispose pour changer la société et la rendre plus égalitaire.

Des spots d'information ont également été réalisés pour sensibiliser à la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique, économique et sociétale.

Étude pour cerner la perception de la population luxembourgeoise

Claude Muller a présenté les principales conclusions d'une étude qui cerne la perception qu'a la population luxembourgeoise de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Luxembourg. L'enquête a été réalisée par Comed et TNS Ilres entre septembre et octobre 2010 sur un échantillon de 576 personnes. Une analyse comparative dans le temps révèle que le pourcentage des personnes interrogées qui estiment que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore garantie a augmenté au fil du temps, passant de 47% en 2006 à 55% en 2010. Pour Claude Muller, ces chiffres illustrent «qu'il y a eu une évolution positive, une prise de conscience de la part des citoyens luxembourgeois qui appréhendent la question de l'égalité des hommes et des femmes d'une façon de plus en plus critique».

Les différences de salaire qui subsistent entre les hommes et les femmes sont pour la grande majorité des sondés (73%) la preuve que l'égalité entre les sexes n'est pas encore garantie. Quant à l'accession des hommes et des femmes aux postes de direction, deux tiers des personnes interrogées (64%) sont d'avis que les hommes sont avantagés par rapport aux femmes. Les résultats concernant la conciliation et l'accès des femmes aux mandats politiques sont plus mitigés: respectivement 57% et 39% sont d'avis que les hommes sont favorisés. L'école est, en revanche, perçue par la majorité (73%) des personnes sondées comme un lieu où l'égalité entre les femmes et les hommes est assurée.

Interrogés sur les chances qu'ont les hommes et les femmes de décrocher un poste de direction, la majorité des hommes (55%) et des femmes (73%) sont d'avis que les hommes ont plus de facilités à décrocher un tel poste.

L'inégalité entre les hommes et les femmes est moins perçue lorsqu'on interroge les sondés sur les chances qu'ont les deux sexes d'accéder à un mandat politique. La grande majorité des femmes (51%) et des hommes (62%) pensent que les hommes et les femmes disposent des mêmes chances pour obtenir un mandat politique important.

Visites et entrevues au Luxembourg

Visite du président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger

7 octobre 2010

Le 7 octobre 2010, le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Jakob Kellenberger, a effectué une visite de travail à Luxembourg, où il a été reçu par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Au cours de leur réunion, la ministre Jacobs et le président Kellenberger ont fait le point sur les relations entre la coopération luxembourgeoise et le CICR ainsi que sur la situation dans différents contextes humanitaires.

La ministre s'est félicitée de la qualité de la collaboration du Luxembourg avec le CICR, un des plus anciens et des plus importants partenaires de l'action humanitaire luxembourgeoise. Elle a rappelé que le CICR pouvait compter sur l'appui du Luxembourg qui, même dans un climat marqué par la crise financière et économique, avait néanmoins maintenu en 2010 sa contribution au CICR au même niveau que celles des années précédentes.

Le président Kellenberger a souligné que le CICR appréciait à sa juste valeur le soutien constant du Luxembourg, tant dans le domaine financier que dans celui de l'action humanitaire. Il a rappelé que le Grand-Duché comptait parmi les 20 pays donateurs les plus généreux du CICR et s'est réjoui du fait que le Luxembourg assume encore jusqu'en mai 2011 la présidence du groupe des principaux donateurs *(donor support group)* du CICR, avec des thèmes porteurs tels que le relèvement immédiat *(early recovery)* et les formes de violences autres que les guerres.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Enfin, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ainsi que le président du CICR ont signé la prolongation de l'accord pluriannuel qui scelle le partenariat entre la coopération luxembourgeoise et le CICR.

À l'occasion de sa visite, Jakob Kellenberger a également rencontré le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Les deux hommes se sont entretenus de la situation politique au sein de l'Union européenne ainsi que de l'actualité internationale et des problèmes mondiaux.

La préparation de la réunion annuelle du groupe des principaux donateurs, réunion qui sera présidée par le Luxembourg et aura lieu au mois de mai 2011, a également fait l'objet de l'entretien.

Visite de travail de Juan Carlos Varela, vice-président et ministre des Affaires étrangères de la république du Panama

7 octobre 2010

Le 7 octobre 2010, le vice-président, ministre des Affaires étrangères de la république du Panama, Juan Carlos Varela, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et par le ministre des Finances, Luc Frieden.

À l'issue de leur rencontre, les ministres Frieden et Varela ont signé une convention de non-double imposition entre les deux pays.

Les discussions entre les ministres Asselborn et Varela ont porté principalement sur les relations bilatérales et sur la situation régionale en Amérique centrale.

Les deux ministres se sont félicités des excellentes relations bilatérales et ont affirmé leur volonté de renforcer celles-ci. Dans ce contexte, les deux parties ont vivement salué la signature de la convention de non-double imposition. Jean Asselborn s'est intéressé entre autres au projet d'élargissement du canal de Panama, projet mené par l'entreprise Jan de Nul Group basée au Luxembourg, et il a souligné les liens étroits entre le Panama et le Grand-Duché.

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Luxembourg et le Panama (© Ministère des Finances)

Les deux homologues se sont ensuite entretenus de la situation politique et économique dans la région ainsi que du processus d'intégration économique de l'Amérique centrale. Les ministres ont fait le point sur l'impact de la crise financière et économique mondiale dans la région. Dans ce contexte, Jean Asselborn a constaté que l'économie panaméenne avait connu une reprise importante et rapide, le pays jouant un rôle-clé stratégique grâce au canal de Panama et entretenant des liens commerciaux étroits avec de grands partenaires tels que les États-Unis, la Chine et le Japon.

Les deux ministres ont également abordé les relations entre l'Union européenne (UE) et le Panama, basées sur le dialogue de San José qui a été lancé lors de la réunion ministérielle UE-Amérique centrale de 1984 au Costa Rica. Le Panama est un des signataires de l'accord-cadre de coopération UE-Amérique centrale de 1993, ainsi que de l'accord de dialogue politique et de coopération de 2003. Les ministres se sont également réjouis de la signature, en marge du 6e sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Madrid le 18 mai 2010, de l'accord d'association entre l'UE et les pays d'Amérique centrale.

Les ministres ont par ailleurs eu un échange de vues sur des sujets relatifs à l'actualité politique internationale.

Visite de travail du Premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte

20 octobre 2010

Le 20 octobre 2010, Mark Rutte, Premier ministre des Pays-Bas, accompagné de Ben Knapen, ministre des Affaires européennes et de la Coopération internationale, a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Le nouveau Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, en fonction depuis son investiture le 14 octobre 2010, a réservé son premier déplacement à l'étranger à la Belgique et au Luxembourg.

La rencontre a été suivie d'une conférence au cours de laquelle Jean-Claude Juncker a exprimé son plaisir de recevoir le nouveau Premier ministre des Pays-Bas «pour sa première et non pas dernière visite de travail au Luxembourg».

Jean-Claude Juncker a mis en exergue l'excellence des relations bilatérales, notamment dans le cadre du traité du Benelux, en ajoutant «qu'il s'agit de la seule union régionale qui continue d'être acceptée au sein de l'Union européenne».

Les pourparlers ont également porté sur la situation politique des Pays-Bas, les dossiers d'actualité politique européenne et notamment la préparation du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010 à Bruxelles. Mark Rutte, dont ce sera le premier sommet européen, a consulté le Premier ministre luxembourgeois sur les principaux dossiers européens.

Conférence de presse de Jean-Claude Juncker et Mark Rutte, son homologue néerlandais (© SIP/Charles Caratini)

Entrevues de Jeannot Krecké et d'Octavie Modert avec Alexandre Avdeïev, ministre de la Culture de la fédération de Russie

25 octobre 2010

Le 25 octobre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et la ministre de la Culture, Octavie Modert, ont reçu pour une entrevue Alexandre Avdeïev, ministre de la Culture de la fédération de Russie.

Entrevue dans le contexte de la commission mixte entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Russie

Jeannot Krecké a accueilli Alexandre Avdeïev dans le contexte de la commission mixte entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la Russie, dont les deux ministres assurent la coprésidence avec Vincent Van Quickenborne, ministre belge pour l'Entreprise et la Simplification.

Après avoir passé en revue l'excellent état des relations économiques bilatérales, les ministres ont discuté de la mise en œuvre concrète des axes de développement en termes de coopération économique russo-luxembourgeoise qui avaient été proposés lors de la rencontre entre le président de la fédération de Russie, Dmitri Medvedev, et le Premier ministre Jean-Claude Juncker à Sotchi le 24 août 2010.

Les ministres Avdeïev et Krecké ont décidé de mettre en place un groupe de travail bilatéral

dont la tâche sera d'identifier des projets spécifiques de coopération ainsi que de faire des suggestions pour optimiser le cadre règlementaire qui régit les relations économiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la fédération de Russie.

Entrevue dans le cadre de la séance commémorative du 75e anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et l'Union soviétique

Octavie Modert a rencontré Alexandre Avdeïev, invité par le Luxembourg à venir assister à la séance commémorative du 75e anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et l'Union soviétique. La conférence était organisée par l'Institut Pierre Werner au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Alexandre Avdeïev, ministre de la Culture de la fédération de Russie (© Ministère de l'Économie)

Après leur rencontre en janvier 2009, l'entrevue a permis aux ministres de dresser un nouvel état des lieux des relations culturelles russo-luxembourgeoises, notamment dans le contexte de l'accord culturel signé entre les deux pays à Moscou le 28 juin 1993. Octavie Modert et Alexandre Avdeïev ont dès lors constaté qu'il y avait lieu de se réjouir du niveau constant des échanges et de leur richesse. Depuis 2009, des activités dans divers domaines ont été organisées de part et d'autre, comme p.ex. un concert à Moscou de Charles Suberville dans le cadre de la Journée de la francophonie ou, à Luxembourg, la Semaine du film russe. Les ministres ont par ailleurs salué l'entrée en vigueur en mars 2010 de l'accord sur le nouveau Centre culturel et scientifique russe à Luxembourg, qui viendra intensifier les relations, notamment dans le domaine culturel. Les deux ministres ont également eu un échange de vues plus détaillé sur le programme des itinéraires culturels.

Octavie Modert avec son homologue Alexandre Avdeïev (© SIP/Charles Caratini)

À l'issue de leur réunion de travail, les ministres ont assisté à la signature du nouveau programme exécutif de l'accord culturel pour les années 2011-2014.

À noter qu'Alexandre Avdeïev connaît bien le Grand-Duché, étant donné qu'il représentait la Russie en tant qu'ambassadeur pendant les années 1987 à 1990. Il a saisi l'occasion de sa présence à Luxembourg pour visiter le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean et la Villa Vauban.

Visite de travail du président du Parlement européen, Jerzy Buzek

9 novembre 2010

Le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, a effectué le 9 novembre 2010 une visite de travail à Luxembourg. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Même si les relations bilatérales entre le Parlement européen et le gouvernement luxembourgeois ne figuraient pas à l'ordre du jour des entrevues, Jean-Claude Juncker et Jerzy Buzek ont souligné lors de la conférence de presse conjointe qu'elles étaient excellentes. Le président Buzek a ajouté à ce sujet que le Luxembourg, membre fondateur de l'Union européenne (UE) et siège du Secrétariat général du Parlement européen, avait toujours joué un rôle important dans le développement des idées européennes au cours des 60 dernières années. Jerzy Buzek a en outre mis en exergue le rôle de Jean-Claude Juncker, «très responsable et expérimenté» en tant que président de l'Eurogroupe. «Il a toujours une vision très claire des dossiers européens», a-t-il souligné.

Les pourparlers entre le Premier ministre luxembourgeois et le président du Parlement européen, amis de longue date qui se connaissent depuis l'époque où Jerzy Buzek avait occupé la fonction de Premier ministre polonais (1997-2001), ont porté sur les principaux sujets de l'actualité politique européenne, et notamment les stratégies de sortie de crise, la mise en œuvre du traité de Lisbonne et le budget de l'UE.

Concernant les stratégies de sortie de crise, Jean-Claude Juncker et Jerzy Buzek ont estimé qu'elles permettraient à l'UE d'être mieux organisée à l'avenir et d'éviter ainsi l'apparition de nouvelles crises. Elles devront en outre favoriser la création d'emplois et soutenir la compétitivité de l'UE. Dans le même contexte, les deux hommes ont plaidé en faveur de la méthode communautaire, garante de valeur ajoutée pour les citoyens et qui permettra en fin de compte d'investir l'argent d'une manière plus efficiente et de répondre davantage aux craintes des citoyens. Pour ce qui est du budget de l'UE, le président du Parlement a précisé qu'il servirait à financer les politiques de l'UE, notamment la stratégie Europe 2020, des initiatives telles que le programme Galileo ou encore le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Au cours de sa visite à Luxembourg, Jerzy Buzek a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accueille Jerzy Buzek, président du Parlement européen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Il a en outre eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, et avec les membres du bureau et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Uri Rosenthal

23 novembre 2010

Le 23 novembre 2010, le nouveau ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Uri Rosenthal, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, pour un échange de vues à l'Hôtel Saint-Maximin. Le chef de la diplomatie néerlandaise a également eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale et européenne.

En ce qui concerne les relations bilatérales, un large tour d'horizon a été fait, aussi bien sur l'organisation institutionnelle que la coopération politique au sein du Benelux. Entre autres sujets a été évoquée la coopération au niveau de la représentation diplomatique dans les pays où le Luxembourg ne dispose pas de représentation. Jean Asselborn a remercié les Pays-Bas de cette aide précieuse et compétente. Les relations commerciales entre les deux pays ont également été évaluées, les Pays-Bas représentant le 4e partenaire commercial du Grand-Duché. C'est surtout l'importance du port de Rotterdam qui a été soulignée lors des discussions, ainsi que le besoin de profiter davantage des nombreuses opportunités qui s'offrent dans le domaine des échanges commerciaux. En ce qui concerne plus particulièrement la coopération au niveau du Benelux, les deux côtés se sont félicités des nombreuses initiatives entreprises par les trois pays partenaires dans différents domaines (initiative de désarmement progressif au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord [OTAN], recommandations en matière de mise en œuvre du traité de Lisbonne…).

Au sujet de l'actualité européenne ont été abordés la gouvernance de la zone euro et la réforme du pacte de stabilité et de croissance, la mise en œuvre du traité de Lisbonne ainsi que le processus d'élargissement de l'Union européenne. Dans le domaine de la gouvernance de la zone euro, le mécanisme de gestion de crise a fait l'objet d'un large échange de vues, notamment en ce qui concerne les questions d'un éventuel changement du traité et la proposition de l'implication du secteur privé dans les futures dispositions du mécanisme. Finalement, au sujet du processus d'élargissement de l'Union européenne, les pourparlers se sont concentrés sur la situation des différents États candidats à l'adhésion à l'Union ainsi que sur les défis à relever.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Uri Rosenthal, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas (© SIP/Charles Caratini)

Finalement, dans le domaine de l'actualité politique internationale, les discussions ont porté notamment sur les derniers développements dans le processus de paix au Proche- et au Moyen-Orient ainsi que sur la réforme d'institutions internationales telles que les Nations unies, le Fonds monétaire international et le G20.

Visite de travail du commissaire général de l'UNRWA, Filippo Grandi

8 décembre 2010

Marie-Josée Jacobs avec Filippo Grandi, commissaire général de l'UNRWA, lors de la conférence de presse (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Le 8 décembre 2010, le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Filippo Grandi, a effectué une visite à Luxembourg.

Il a notamment été reçu par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, pour une réunion de travail à l'Hôtel Saint-Augustin.

Au cours de la conférence de presse, la ministre Jacobs a rappelé l'engagement de longue date de la coopération luxembourgeoise en faveur des territoires palestiniens occupés (TPO). À ce titre, des contributions importantes sont affectées chaque année à des projets de soutien dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, de l'aide humanitaire et de la coopération avec les ONG. C'est aussi dans ce contexte que le Luxembourg appuie depuis plusieurs années l'action de l'UNRWA, dont les secteurs d'intervention sont les mêmes que ceux de la coopération luxembourgeoise, à savoir notamment la santé, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelles, ainsi que la microfinance.

Marie-Josée Jacobs a tenu à souligner le travail remarquable qu'accomplissait l'UNRWA, et ce, dans des circonstances particulièrement difficiles, en prenant soin de plus de 4,7 millions de réfugiés et en assumant la responsabilité de 58 camps officiels de réfugiés ainsi que de 30 600 salariés, des Palestiniens pour la plupart.

La ministre a indiqué que les contributions volontaires du Luxembourg au budget de l'UNRWA avaient considérablement augmenté en dix ans, passant de 8 millions de francs luxembourgeois (198 315 euros) en 1999 à 2,75 millions d'euros en 2010. Répondant à l'appel d'urgence du commissaire général, le Luxembourg a en outre alloué une contribution de 1,5 million d'euros à un projet multi-bilatéral de santé de l'UNRWA intitulé «A Long and Healthy Life – UNRWA Life Cycle Approach to Health», portant ainsi la contribution luxembourgeoise à l'UNRWA à un total de 4,25 millions d'euros pour 2010.

Le commissaire général a remercié le Luxembourg pour son soutien et en a profité pour lancer un appel aux autres donateurs, qu'il a invités à suivre «l'exemple qu'un petit pays peut donner aux plus grands», d'autant plus que l'année 2010 s'est avérée particulièrement difficile sur le plan financier pour l'agence. Or celle-ci joue un rôle important au niveau de la stabilisation et de l'instauration d'une paix dans la région du Moyen-Orient. L'UNRWA a été créée en 1949, après la proclamation de l'État d'Israël, pour venir en aide à près

de 750 000 réfugiés. Trois à quatre générations plus tard, le nombre des réfugiés enregistrés et assistés par l'UNRWA est aujourd'hui de 4,7 millions de personnes.

L'UNRWA intervient dans cinq zones, à savoir en Lybie, en Syrie, en Jordanie et, dans les TPO, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Elle apporte son aide de manière directe aux populations concernées, notamment dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux.

La conférence de presse a été clôturée par la signature de l'accord du projet «A Long and Healthy Life – UNRWA Life Cycle Approach to Health».

Le commissaire général de l'UNRWA a par ailleurs été reçu par S.A.R. le Grand-Duc ainsi que par le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar.

Les députés européens luxembourgeois en visite au ministère de l'Agriculture

17 décembre 2010

Le 17 décembre 2010, les députés européens Astrid Lulling, Robert Goebbels, Charles Goerens et Georges Bach s'étaient déplacés au ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural afin de discuter de la politique agricole commune (PAC) après 2013.

Le ministre Romain Schneider a informé les députés qu'en novembre 2010, la Commission européenne avait publié sa communication sur les grandes lignes qu'elle entend donner à sa proposition législative sur la réforme de la PAC. Cette réforme vise à faire de l'agriculture européenne un secteur plus dynamique et plus compétitif, et plus à même de répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020, à savoir promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans les zones rurales de l'Europe.

La Commission européenne a défini trois principaux défis pour la PAC après 2013:

- la sécurité alimentaire, en quantité et en qualité; liées à ce défi sont les thématiques de la compétitivité et de la rentabilité de la production agricole dans l'UE;

- la protection de l'environnement et le changement climatique: la Commission met l'accent sur la nécessité pour le secteur agricole de faire des efforts supplémentaires pour diminuer ses émissions nettes de gaz à effet de serre; sont cités comme autres défis environnementaux la protection de l'eau et de la biodiversité;

- l'équilibre territorial des zones rurales: la Commission reconnaît l'importance du maintien d'un secteur agricole pour la vitalité de nombreuses régions rurales, notamment dans les nouveaux États membres.

En ce qui concerne les paiements directs, la communication met l'accent sur la nécessité de redistribuer, de réaménager et de mieux cibler le soutien, en le fondant sur des critères objectifs, équitables et facilement compréhensibles pour les contribuables. Ces critères devront être tant économiques (la fonction des paiements directs étant de garantir un «soutien au revenu») qu'environnementaux (les agriculteurs fournissant des biens d'intérêt général) et être davantage orientés vers les agriculteurs actifs.

Les instruments de la future PAC demeureront structurés en deux piliers. Le premier pilier couvrirait les paiements octroyés annuellement à tous les agriculteurs, tandis que le second pilier demeurerait l'instrument de soutien en faveur des objectifs de l'Union, offrant aux États membres une flexibilité suffisante pour tenir compte de leurs spécificités, sur la base de programmes et de contrats pluriannuels. Dans cette configuration, la séparation en deux piliers devrait apporter davantage de clarté, chaque pilier étant complémentaire.

Sur le plan opérationnel, le Luxembourg favorise le maintien d'une structure à deux piliers, avec des mesures annuelles ou à court terme au premier pilier, et des mesures à moyen terme, avec une planification pluriannuelle au deuxième pilier.

Romain Schneider a fait valoir que le Grand-Duché de Luxembourg entendait soutenir un secteur agricole compétitif et dynamique qui attire les jeunes agriculteurs. Il s'est prononcé en faveur du maintien des deux piliers.

Ensuite, le ministre de l'Agriculture a informé les députés que le Luxembourg risquerait de ne plus être considéré comme zone

défavorisée à compter de 2013. En effet, dans sa communication, la Commission européenne a modifié les critères auxquels doivent correspondre les États membres pour que les exploitations sises sur leur territoire puissent bénéficier de l'indemnité compensatoire.

Le soutien aux exploitations agricoles des zones défavorisées permet de préserver l'espace naturel dans les régions où la production ou l'activité agricole souffre de handicaps naturels. Il s'agit d'une mesure de longue date de la PAC, mise en place en 1975. Dans les zones dites défavorisées, la production ou l'activité agricole souffre de handicaps naturels – mauvaises conditions climatiques, forte déclivité dans les zones de montagne ou faible productivité de la terre dans les zones défavorisées intermédiaires. Ces obstacles entraînent un risque important d'abandon des terres agricoles, pouvant mener à une diminution de la biodiversité, à la désertification, à des feux de forêt et à la perte d'espaces agricoles à haute valeur naturelle. Le régime de paiement des aides aux zones défavorisées mis en œuvre par l'ensemble des États membres contribue de façon importante à l'atténuation de ces risques.

Le Luxembourg est en faveur du maintien du régime des zones défavorisées. En effet, la politique en faveur des zones défavorisées est essentielle et vitale pour les régions concernées et a fait ses preuves.

Une éventuelle modification du système de soutien actuel doit présenter un avantage clair pour les exploitants agricoles dans les zones touchées et ne pourra pas avoir un effet financier négatif.

Il faudrait également analyser si des critères socioéconomiques ne pourraient pas être pris en compte dans les zones à agriculture périurbaine. Le Luxembourg est favorable au maintien d'un régime d'aide autonome des zones défavorisées dans le second pilier.

Aux termes de la communication, la PAC réformée contribuera également à la réussite de la stratégie Europe 2020, en promouvant une «croissance verte», c'est-à-dire une croissance économique qui évite les dégradations environnementales. À cette fin, la PAC réformée devra favoriser:

- une croissance intelligente: augmenter l'efficience de l'utilisation des ressources par le recours à l'innovation technologique et à la formation des personnes;

- une croissance durable: maintenir la production agricole, tout en fournissant des biens publics environnementaux (biodiversité, réduction des gaz à effet de serre...);

- une croissance inclusive: développer économiquement les régions rurales dans toute l'Europe.

Le ministre Schneider a souligné que par le biais de ce *greening* de la PAC, il ne s'agissait pas d'introduire de nouvelles contraintes, mais d'assurer une meilleure acceptation de la PAC auprès des citoyens d'Europe.

Les députés étaient d'accord avec le ministre de l'Agriculture pour dire qu'il convient de développer davantage les mécanismes de régulation des marchés et de gestion des risques afin de permettre aux agriculteurs de faire face à la volatilité des prix en période de crise.

Finalement, Charles Goerens a proposé que davantage de projets de recherche soient réalisés dans le domaine de l'agriculture, en coopération avec les centres de recherche publics.

Autres visites et entrevues au Luxembourg

Juillet-décembre 2010

2 juillet 2010

Visite de l'amiral Giampaolo Di Paola, président du comité militaire de l'OTAN

Visite de Franck Biancheri, conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures et pour les Affaires économiques et financières internationales de la principauté de Monaco

15 juillet 2010

Aménagement du territoire et coopération transfrontalière: Claude Wiseler et Marco Schank rencontrent les ministres des lands Rhénanie-Palatinat et Sarre

30 août 2010

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec Thomas Mirow, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

17 septembre 2010

Rencontre de Luc Frieden avec Algirdas Šemeta, commissaire européen en charge de la Fiscalité et de l'Union douanière, de l'Audit et de la Lutte antifraude

20 septembre 2010

Visite officielle de Pieter De Crem, ministre belge de la Défense

24 septembre 2010

Marie-Josée Jacobs rencontre le cardinal Oscar Andrés Rodríguez Maradiaga, président de Caritas Internationalis

28 septembre 2010

Romain Schneider accueille Dejan Zidan, ministre slovène de l'Agriculture

5-6 octobre 2010

Visite du général Charles-Henri Delcour, chef de la Défense belge

7 octobre 2010

Visite de courtoisie de Jane Holl Lute, Deputy Secretary au département de la Homeland Security, auprès de Jean-Marie Halsdorf

21-22 octobre 2010

Visite du vice-ministre de la Défense de la République socialiste du Vietnam, le colonel général Nguyen Huy Hieu

5 novembre 2010

Visite du ministre-président du land Tyrol, Günther Platter

25 novembre 2010

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec José Manuel Barroso, président de la Commission européenne

Visites et entrevues à l'étranger

Marie-Josée Jacobs en visite de travail au Cap-Vert

5-6 juillet 2010

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail au Cap-Vert les 5 et 6 juillet 2010.

Signature du PIC de 3e génération

Le point fort de la visite a été la signature, par Marie-Josée Jacobs et le ministre des Affaires étrangères cap-verdien, José Brito, du 3e programme indicatif de coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Cap-Vert.

D'un montant de 60 millions d'euros, ce PIC de 3e génération définit les relations de coopération entre les deux pays partenaires pour les années 2011 à 2015. Ses axes d'intervention sont:

- l'éducation et la formation/insertion professionnelle incluant la microfinance, les activités génératrices de revenus, le soutien aux PME/PMI et le développement du marché de l'emploi, notamment dans le secteur du tourisme;
- l'eau et l'assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives (désalinisation de l'eau de mer/rétention d'eau de surface);
- l'appui à la santé et aux cantines scolaires à travers un renforcement institutionnel de l'Institut cap-verdien d'action sociale scolaire (ICASE) et la mise en œuvre du Plan national de santé scolaire et du Programme national des cantines scolaires;
- l'aide alimentaire.

Le 3e PIC innove en prévoyant pour la première fois une aide budgétaire sectorielle dans le cadre de l'appui au secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle. En 2011, le Luxembourg rejoindra le groupe consultatif des donateurs d'appui budgétaire et s'associera aux partenaires techniques et financiers pour assurer le suivi de l'aide budgétaire.

Conformément à ce que la ministre avait annoncé lors de sa déclaration à la Chambre des députés en mars 2010, ce PIC de 3e génération entre le Luxembourg et le Cap-Vert a été présenté à la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés le 21 juin 2010. Les parlementaires ont exprimé leur appui au programme prévu et ont manifesté un vif intérêt, notamment en ce qui concerne le recours nouveau à l'aide budgétaire sectorielle et l'accent mis sur les énergies renouvelables dans le cadre du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Entrevues politiques

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a eu des entrevues avec le Premier ministre José Maria Pereira Neves ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères, José Brito. Cette rencontre a permis aux ministres de faire le point sur la coopération entre leurs deux pays, et notamment sur les 2e (en cours) et 3e PIC (signé le 6 juillet).

Marie-Josée Jacobs a félicité le Cap-Vert pour l'organisation du sommet Cedeao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et du sommet Cedeao-Brésil, qui se sont tenus sur l'île de Sal les 2 et 3 juillet 2010, de même que pour l'engagement continu et accru du gouvernement au sein de la Cedeao. La ministre a souligné dans ce contexte l'investissement des autorités cap-verdiennes dans les questions liées au changement climatique, et ceci notamment par l'établissement au Cap-Vert de l'Institut de recherche pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que d'un Centre régional des énergies renouvelables. La ministre a d'ailleurs assisté à l'inauguration de ce centre de la Cedeao à Praia le 6 juillet.

Marie-Josée Jacobs a également profité de ces entrevues pour féliciter ses interlocuteurs pour les deux anniversaires que le Cap-Vert a célébrés le 5 juillet 2010, à savoir les 550 ans de la découverte de l'archipel et surtout les 35 ans de l'indépendance du Cap-Vert. À ce titre, elle a remercié les autorités cap-verdiennes pour l'invitation faite au gouvernement luxembourgeois à se joindre aux festivités du 5 juillet.

Université d'été et future École d'hôtellerie et de tourisme

Marie-Josée Jacobs a par ailleurs assisté à l'ouverture officielle de la deuxième Université africaine de la jeunesse et du développement, organisée par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Il s'agit d'un espace de rencontre et de discussion pour 200 jeunes d'Afrique et d'Europe qui pourront avoir des échanges, jusqu'au 11 juillet 2010, sur des questions d'intérêt partagé, l'engagement politique, les questions de développement et les possibilités de réaliser ensemble des projets de sensibilisation à ces questions.

Invitée à prendre la parole en sa double qualité de ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi que de ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs a rappelé que face aux enjeux du développement mondial, et plus spécialement de l'Afrique, la responsabilité incombait à tout un chacun. Elle a en particulier mis l'accent sur l'importance du rôle des jeunes, qui représentent l'avenir non seulement de leurs pays respectifs, mais aussi de la solidarité internationale.

En marge de l'ouverture, la ministre s'est entretenue avec deux participants luxembourgeois issus de la communauté cap-verdienne.

Enfin, Marie-Josée Jacobs a visité, avec la ministre cap-verdienne du Travail, de la Famille et de la Solidarité, Madalena Neves, le chantier de la future École d'hôtellerie et de tourisme du Cap-Vert, dont les travaux devraient toucher à leur fin d'ici à janvier 2011. Ce projet de la coopération luxembourgeoise a pour objectif principal de permettre au Cap-Vert de répondre à la forte demande de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, qui constitue un secteur primordial de l'économie cap-verdienne.

Visite de travail de Jean Asselborn en Géorgie

15 juillet 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail auprès de son homologue à Tbilissi (Géorgie) le 15 juillet 2010. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le ministre des Affaires étrangères géorgien, Grigol Vashadze. Le ministre Asselborn a également eu des entrevues avec le président du Parlement géorgien, David Bakradze, ainsi qu'avec le chef de la mission d'observation de l'Union européenne (UE) en Géorgie (EUMM), Hansjörg Haber.

Lors de son entrevue bilatérale avec son homologue géorgien, le ministre Asselborn a fait le point sur les relations bilatérales. Les contributions d'un total de 100 000 euros alloués par la coopération luxembourgeoise à deux programmes d'aide d'urgence en faveur des victimes du conflit d'août 2008 ont été abordées. En outre, les ministres ont évalué les relations économiques et commerciales entre les deux pays et ont exploré de nouvelles voies pour augmenter le niveau des échanges commerciaux.

Enfin, le ministre Asselborn a évoqué le partenariat entre l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et la Banque nationale de Géorgie, partenariat qui invite régulièrement des jeunes spécialistes géorgiens à des séminaires et dont les projets seront poursuivis au cours de l'année 2010, ainsi que le programme de formation judiciaire mis en œuvre en Géorgie par

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de Géorgie (© Ministère des Affaires étrangères)

l'Europäische Rechtsakademie (ERA) de Trèves, sous mandat du Grand-Duché de Luxembourg.

Les discussions ont également porté sur la situation interne en Géorgie. Grigol Vashadze a donné son appréciation sur le processus de réformes dans le domaine judiciaire, le renforcement de l'État de droit et le processus démocratique en général, ainsi que sur la réforme constitutionnelle.

En ce qui concerne la situation politique actuelle dans la région du Caucase et plus précisément les relations entre la Géorgie et la Russie, le ministre Asselborn a souligné que le Grand-Duché soutenait la position commune de l'UE en faveur de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Géorgie. Le Vice-Premier ministre a rappelé que le Luxembourg avait activement contribué aux efforts européens suite à la crise d'août 2008 et participait actuellement avec deux policiers de la police grand-ducale à l'EUMM.

Finalement, les ministres se sont entretenus des relations entre la Géorgie et l'UE, faisant le point notamment sur les accomplissements ainsi que sur l'avenir de l'EUMM. En outre, les deux homologues ont eu un échange de vues sur les négociations entre l'UE et la Géorgie pour un nouvel accord d'association. À ce sujet, la libéralisation du régime des visas ainsi que les négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange complète et approfondie figuraient à l'ordre du jour des discussions.

Ensuite, Jean Asselborn a rencontré le président du Parlement géorgien, David Bakradze. Les pourparlers se sont concentrés sur la situation politique interne du pays.

Enfin, lors de sa rencontre avec le chef de l'EUMM en Géorgie, Hansjörg Haber, le ministre Asselborn a également fait la connaissance des deux policiers de la police grand-ducale, Christian Sclisizzi et Sascha Javorac.

L'EUMM compte actuellement 330 effectifs sous l'autorité du chef de mission Hansjörg Haber. Les discussions ont porté sur les travaux journaliers des observateurs ainsi que sur l'avenir de la mission. Jean Asselborn a rappelé que le Luxembourg avait joué un rôle-clé lors du déploiement de la mission, étant le seul État membre à l'époque disposé et en mesure de prendre en charge, via Cargolux, le déploiement du matériel lourd à très brève échéance et à ses propres frais.

Visite de travail à Sotchi de Jean-Claude Juncker, accompagné de Luc Frieden, auprès de Dmitri Medvedev

24 août 2010

Le 24 août 2010, sur invitation du président de la fédération de Russie, Dmitri Medvedev, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu pour une visite de travail à Sotchi.

À l'ordre du jour des entretiens qui ont eu lieu dans la résidence d'été du président de la fédération de Russie, figuraient, entre autres, les relations bilatérales, la gouvernance économique et financière, les relations entre l'Union européenne et la Russie ainsi que les dossiers de sécurité s'inscrivant dans le cadre de l'OTAN et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La visite à Sotchi, qui s'est tenue dans une atmosphère très chaleureuse, a eu lieu à la veille du 75e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Russie et le Luxembourg. Elle a été l'occasion pour Jean-Claude Juncker de souligner l'excellence des relations bilatérales. Le chef d'État russe, Dmitri Medvedev, a de son côté mis en évidence l'importance des investissements du Luxembourg en Russie. Ceux-ci s'élèvent à 28 milliards d'euros, ce qui place le Luxembourg en troisième position des pays opérant le plus d'investissements en Russie. «Je suis persuadé que nos relations, qui se sont développées jusqu'à présent d'une manière remarquable, continueront de se développer d'après le même scénario», a-t-il déclaré.

Les discussions ont notamment porté sur l'approfondissement des relations bilatérales. Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont remis, dans ce contexte, au président Medvedev un aide-mémoire contenant les propositions luxembourgeoises dans le cadre des efforts de modernisation de la Russie initiés par le président Medvedev. Selon les vœux de Jean-Claude Juncker,

Conférence de presse de Jean-Claude Juncker et de Dmitri Medvedev à Sotchi (© SIP/Charles Caratini)

les deux pays travailleront de concert à l'approfondissement des relations bilatérales, notamment en ce qui concerne le secteur financier, la sidérurgie, l'énergie, l'industrie automobile et les nouvelles technologies.

Concernant l'approfondissement des relations dans le domaine du secteur financier, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a proposé que le Luxembourg contribue à développer Moscou comme centre financier international à travers les principaux acteurs étatiques luxembourgeois. Soulignant l'importance sans cesse grandissante de Moscou comme centre financier, il a proposé d'utiliser la place financière luxembourgeoise comme porte d'entrée au monde de la finance internationale.

Jean-Claude Juncker, qui a mis en exergue la longue tradition du Luxembourg dans le secteur sidérurgique, a en outre souligné la volonté de mettre le savoir-faire technologique unique du pays à la portée de la Russie pour moderniser sa sidérurgie.

Selon les vœux du Premier ministre Jean-Claude Juncker, la coopération renforcée entre les deux pays devrait également porter sur l'industrie automobile. Il a relevé dans ce contexte le nombre important de sociétés luxembourgeoises actives dans le domaine de la sous-traitance et implantées au Luxembourg, œuvrant pour la plupart dans des secteurs de niche hautement spécialisés.

Au cours de la réunion, les deux ministres des Finances ont fait de leur côté des progrès substantiels dans leurs discussions sur certaines modifications de l'accord de non-double imposition, notamment en ce qui concerne l'imposition des dividendes et l'échange d'informations entre administrations fiscales.

Par ailleurs, ils ont convenu de conclure un accord de coopération pour renforcer celle-ci entre les autorités de surveillance bancaire.

Jean-Claude Juncker, Dmitri Medvedev et Luc Frieden (© SIP/Charles Caratini)

Visite officielle de Jean-Claude Juncker à Berne

15 septembre 2010

Point de presse de Jean-Claude Juncker et Doris Leuthard, présidente de la Confédération suisse (© SIP/Luc Deflorenne)

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle à Berne le 15 septembre 2010. Il était accompagné du ministre des Finances, Luc Frieden, et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

La délégation luxembourgeoise a été accueillie par la présidente de la Confédération suisse, Doris Leuthard, au palais fédéral. Par la suite, les délégations luxembourgeoise et suisse ont eu des entretiens au manoir du Lohn.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Doris Leuthard s'est félicitée de l'étroite coopération entre les autorités luxembourgeoises et suisses, qui se déroule dans un climat de confiance réciproque.

Elle a également mis en exergue les bonnes relations économiques entre les deux États. Pour étayer ses propos, elle a rappelé que la Suisse avait exporté en 2009 pour 3,8 milliards d'euros au Luxembourg et importé pour 3,3 milliards d'euros. Doris Leuthard a mis en évidence les nombreuses similitudes socio-culturelles qui existent entre le Luxembourg et la Suisse. Elle a en outre insisté sur les intérêts économiques communs qui existent entre les deux pays.

D'après Jean-Claude Juncker et Doris Leuthard, l'absence de divergences bilatérales entre le Luxembourg et la Suisse a également eu des retombées très favorables sur les relations entre l'Union européenne et la Suisse pendant toute la période de la crise économique. Les deux chefs de gouvernement se sont dits confiants que cette collaboration étroite servirait aussi à l'avenir les intérêts communs des deux pays, dans la mesure où l'adoption d'une approche partenariale permettra des actions et des réactions rapides et pertinentes.

Les deux parties ont eu un échange sur la crise monétaire qui secoue le continent européen, la coopération multilatérale et les nouvelles prescriptions en matière de régulation qui concerneront les places financières du Luxembourg et de la Suisse.

Doris Leuthard a insisté dans ce contexte sur la nécessité de préserver une certaine protection de la sphère privée du citoyen. «Je ne veux pas de citoyen transparent», a-t-elle dit en faisant allusion aux exigences d'avoir un échange automatique de données en matière fiscale.

Selon elle, le fait que le Luxembourg défende ses intérêts au sein de l'Union européenne et que la Suisse le fasse dans le cadre du G20 ou du Fonds monétaire international pourrait déboucher sur une bonne solution. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a insisté sur l'importance d'une confiance mutuelle et a jugé qu'un rapprochement était souhaitable.

Luc Frieden est intervenu, de son côté, sur le sujet de la gouvernance économique européenne pour souligner que dans le cadre de la *task force* Van Rompuy, la position

Hans-Rudolf Merz, conseiller fédéral et chef du Département fédéral des finances, Luc Frieden, ministre des Finances, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© SIP/Luc Deflorenne)

luxembourgeoise était de prôner le renforcement du pacte de stabilité.

Par ailleurs, il y a eu un échange de vues sur la taxation de l'impôt bancaire et les transactions financières. À Berne, Jeannot Krecké a, pour sa part, eu une entrevue avec les autorités de l'Office fédéral de l'énergie.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, à Bruxelles

24 octobre 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec Noursoultan Nazarbaïev, président du Kazakhstan, à Bruxelles le 24 octobre 2010.

La délégation luxembourgeoise a été reçue par le président, accompagné de Kanat Saudabaïev, ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan et président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), au château Val Duchesse, pour une réunion suivie d'un dîner de travail.

Les entretiens ont notamment porté sur le renforcement des relations bilatérales, les questions d'actualité économique et financière, les relations entre le Kazakhstan et l'Union européenne ainsi que la présidence en exercice de l'OSCE, actuellement assurée par le Kazakhstan.

La situation régionale en Asie centrale ainsi que d'autres questions d'actualité internationale ont également été abordées.

Visite de travail de Jean Asselborn à Athènes

27 octobre 2010

Le 27 octobre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Grèce. Le Vice-Premier ministre a rencontré le Premier ministre grec, Georges Papandréou, et a également eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, Dimitris Droutsas.

Lors de leur rencontre, le Premier ministre grec et le Vice-Premier ministre luxembourgeois se sont entretenus de la situation politique et économique interne en Grèce. Georges Papandréou a dressé un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme de l'administration et du régime fiscal grec, expliquant les différentes mesures mises en place à cette fin, telles que, entre autres, le relèvement de la TVA, un gel des embauches dans le secteur public ou encore une importante réduction des salaires dans ce secteur.

Les deux hommes ont également abordé l'actualité politique européenne, évoquant notamment les enjeux du Conseil européen qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2010 à Bruxelles et qui se concentrera, entre autres, sur les travaux de la *task force* du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, ainsi que sur la préparation des prochains sommets de l'Union européenne avec ses partenaires.

Finalement, le Premier ministre grec a également fait le point sur

la situation de l'afflux massif de migrants clandestins à la frontière terrestre avec la Turquie et sur la demande grecque de déployer des patrouilles de surveillance, requérant l'assistance opérationnelle et technique de l'agence européenne Frontex.

Lors de son entrevue avec son homologue grec, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fait le point sur les relations bilatérales. À ce sujet, les deux hommes se sont félicités de l'excellence de celles-ci, malgré leur constatation d'une marge réelle d'amélioration dans les relations commerciales. En effet, malgré une progression quasi continue des échanges commerciaux pendant les 15 dernières années, la Grèce souhaite approfondir les contacts avec le Grand-Duché dans le domaine de la logistique, le gouvernement grec étant intéressé de profiter du Luxembourg en tant que *hub* logistique en vue de l'approvisionnement d'autres marchés européens avec des produits grecs.

En ce qui concerne la situation régionale, les ministres ont tout d'abord abordé la situation dans les Balkans occidentaux et le processus d'intégration européenne des pays des Balkans occidentaux. Jean Asselborn s'est entretenu avec son homologue entre autres sur l'agenda 2014, initiative grecque qui vise à redynamiser l'intégration européenne des pays des Balkans occidentaux. Par ailleurs, les deux ministres ont échangé leurs vues sur le processus de stabilisation et d'association et, dans ce contexte, ont analysé les progrès réalisés par les différents pays.

Georges Papandréou, Premier ministre de la Grèce, et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (© Ministère des Affaires étrangères)

Ensuite, ils se sont entretenus des relations entre la Grèce et la Turquie, tout comme de la question chypriote. Le ministre grec a fourni des explications sur l'évolution récente des relations gréco-turques, notamment sur la question des eaux territoriales, celle de l'espace aérien ou encore la délimitation du plateau continental.

Finalement, les ministres ont évoqué la question chypriote. Les ministres ont également fait une brève mise au point du processus de paix au Proche-Orient et ont eu un échange de vues sur les progrès réalisés à ce stade dans les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens.

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs à Genève

27 octobre 2010

Le 27 octobre 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail à Genève. Elle y a rencontré les hauts responsables d'organisations internationales partenaires de la coopération luxembourgeoise basées à Genève.

Elle a ainsi eu des entrevues avec Michel Sidibé, directeur exécutif d'Onusida, et Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT).

La ministre s'est par ailleurs rendue au siège de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance), où elle a signé avec Helen Evans, présidente-directrice-générale par intérim de GAVI Alliance, un accord pluriannuel couvrant la période 2011-2015 destiné à contribuer à protéger des millions d'enfants contre des maladies à prévention vaccinale.

«Cette nouvelle contribution pluriannuelle est la bienvenue. Elle est l'expression de la forte adhésion du Luxembourg à notre mission, qui consiste à immuniser plus de 240 millions d'enfants au cours des cinq années à venir», a déclaré Helen Evans.

En fin de matinée, Marie-Josée Jacobs a eu une réunion de travail avec Michel Kazatchkine, directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ils ont mis à profit leur entrevue pour signer un accord pluriannuel pour les années 2011-2013.

Pour le professeur Kazatchkine, «la décision du Luxembourg de prendre un engagement pluriannuel envoie un signal très positif de confiance envers le fonds mondial. Grâce à cela, les financements pourront gagner en prévisibilité et en souplesse».

Lors d'un déjeuner de travail, la ministre a eu l'occasion de discuter avec les représentants des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise à Genève des défis de développement auxquels leurs pays sont confrontés.

Luc Frieden en Turquie pour une visite de travail

31 octobre-2 novembre 2010

Sur invitation du ministre des Finances turc, Mehmet Simsek, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu en Turquie du 31 octobre au 2 novembre 2010 pour une visite de travail.

Les deux ministres et leurs délégations ont d'abord visité Gaziantep, une ville en plein essor économique dans le sud-est de la Turquie, et assisté à des séminaires avec les chambres d'industrie et de commerce locales. La visite de cette ville anatolienne a bien illustré la transformation que la société turque est en train de vivre; une transformation qui se ressent tant au niveau social qu'économique.

À Ankara, le ministre Frieden a eu diverses entrevues politiques, notamment avec le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Ali Babacan, le ministre des Finances, Mehmet Simsek, ainsi qu'avec des dirigeants d'entreprises et des personnalités du monde académique. La situation économique de la Turquie – qui connaît la croissance la plus forte des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) –, le processus d'adhésion à l'Union européenne, les relations bilaté-

Luc Frieden, ministre des Finances, et Ali Babacan, Vice-Premier ministre, ministre turc de l'Économie (© Ministère des Finances)

rales ainsi que le G20 ont figuré parmi les sujets de discussion.

Le ministre Frieden a par ailleurs déposé une gerbe au mausolée d'Atatürk pour rendre hommage au fondateur de la République turque.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec son homologue turc, le ministre Frieden, en tenant compte des nombreuses réformes entreprises en Turquie, a souhaité un traitement équitable et par conséquent une accélération des négociations d'adhésion entre la Turquie et l'Union européenne. Pour Luc Frieden, la Turquie, de par son importance politique et économique dans le monde, est un allié important pour une Union européenne élargie dans un monde qui change rapidement.

À Istanbul – dernière étape de cette visite –, les ministres Frieden et Simsek ont ouvert un séminaire à la Bourse d'Istanbul portant sur la collaboration entre les places financières de Luxembourg et d'Istanbul, avec les responsables des associations respectives des deux secteurs financiers. Le ministre Frieden souhaite faire du Luxembourg un partenaire stratégique d'Istanbul, qui est en train de devenir une plateforme financière régionale.

Cette visite d'un pays important et en pleine transformation, qui relie l'Est et l'Ouest, a davantage renforcé les bonnes relations bilatérales entre le Luxembourg et la Turquie, suite à la visite du ministre des Finances, Mehmet Simsek, au Luxembourg en 2009.

Visite officielle de Jean-Claude Juncker en Tunisie

30 novembre-1er décembre 2010

Après avoir participé au sommet Afrique-Union européenne à Tripoli, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle en Tunisie les 30 novembre et 1er décembre 2010. Il était accompagné de la ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.

Après l'accueil par son homologue tunisien Mohammed Ghannouchi à l'aéroport de Tunis, les deux Premiers ministres se sont rencontrés pour une réunion de travail au cours de laquelle un certain nombre de dossiers qui sont déjà en bonne voie d'avancement ont été abordés.

De façon générale, Jean-Claude Juncker a souligné que la Tunisie était un pays tourné vers l'avenir, ce qui explique pourquoi les relations bilatérales de la Tunisie et du Luxembourg sont d'une qualité élevée. Il s'agit donc pour le chef du gouvernement luxembourgeois de développer désormais des voies et des moyens pour renforcer ces relations et développer la coopération.

En matière de Sécurité sociale, les deux délégations ont pu procéder à la signature d'un accord bilatéral.

Sur les opportunités de la coopération triangulaire pour le développement et dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, les deux Premiers ministres ont pu signer une déclaration conjointe. La coopération triangulaire, qui consiste à s'allier à un troisième partenaire en vue d'une réalisation encore plus efficace des projets, peut viser le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Dans d'autres domaines aussi, des coopérations très étroites se préparent. C'est ainsi que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, se rendra en Tunisie en janvier 2011 dans le cadre d'une mission de promotion économique organisée conjointement par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que par la Chambre de commerce.

Un autre sujet figurant à l'ordre du jour des entretiens bilatéraux a été le travail et le financement de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) qui travaille avec la Tunisie depuis 2009.

Il est également prévu que l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne (ALSA) offre des formations à des candidats tunisiens.

Au cours de la deuxième journée de la visite, Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par le président de la république de Tunisie, Zine El-Abidine Ben Ali.

Parallèlement, la ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a rencontré le ministre du Développement et

de la Coopération internationale, Mohamed Nouri Jouini, ainsi que le ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger, Naceur El Gharbi.

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a eu des entrevues avec le ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Mohamed Agrebi, et avec le ministre de l'Éducation, Hatem Ben Salem.

Jean-Claude Juncker à Berlin

3 décembre 2010

Le 3 décembre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Berlin pour une série de réunions et d'entretiens bilatéraux.

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe s'est d'abord rendu au Bundestag allemand pour une réunion avec la commission parlementaire des Affaires européennes. Cette réunion a porté sur la situation actuelle dans la zone euro, notamment la gouvernance économique et le futur mécanisme européen de stabilité.

Ensuite, Jean-Claude Juncker s'est rendu au Schloss Bellevue pour une entrevue en tête-à-tête avec le président de la République fédérale d'Allemagne, Christian Wulff. Les entretiens ont porté sur des sujets d'actualité politique européenne et sur les relations bilatérales.

Dans le courant de l'après-midi, le Premier ministre s'est vu remettre le Schwarzkopf-Europa-Preis par la Schwarzkopf-Stiftung Junges Europa. Ce prix, attribué tous les ans par un jury sur proposition de plus de 200 000 jeunes Européens, a été décerné en 2010 à Jean-Claude Juncker pour sa capacité à transmettre aux jeunes l'importance historique de l'intégration et de la coopération européennes. De plus, le jury a souhaité honorer l'engagement de Jean-Claude Juncker contre toute forme de nationalisme dans la politique européenne. Aux yeux des jeunes gens, Jean-Claude Juncker donne forme à une Europe à laquelle ils peuvent s'identifier.

Dans son discours en l'honneur du lauréat, l'historien Tobias Bütow, président du jury, a de prime abord souligné que Jean-Claude Juncker savait toucher le nerf des gens pour susciter leur enthousiasme pour l'Union européenne. «Jean-Claude Juncker peut se réjouir d'une popularité rare pour un homme politique en Europe», a déclaré Tobias Bütow. «Ce prix est décerné au Premier ministre luxembourgeois pour le remercier d'être Européen dans l'esprit et dans le cœur, pour avoir su gérer la crise de l'euro et pour avoir su montrer l'importance historique de l'Union européenne à la jeunesse de l'Europe.» «Jean-Claude Juncker a écrit l'histoire de l'intégration européenne», a-t-il déclaré, et de citer en exemple le traité de Maastricht et les négociations pour le pacte de stabilité et de croissance. «Merci à Jean-Claude Juncker pour son enga-

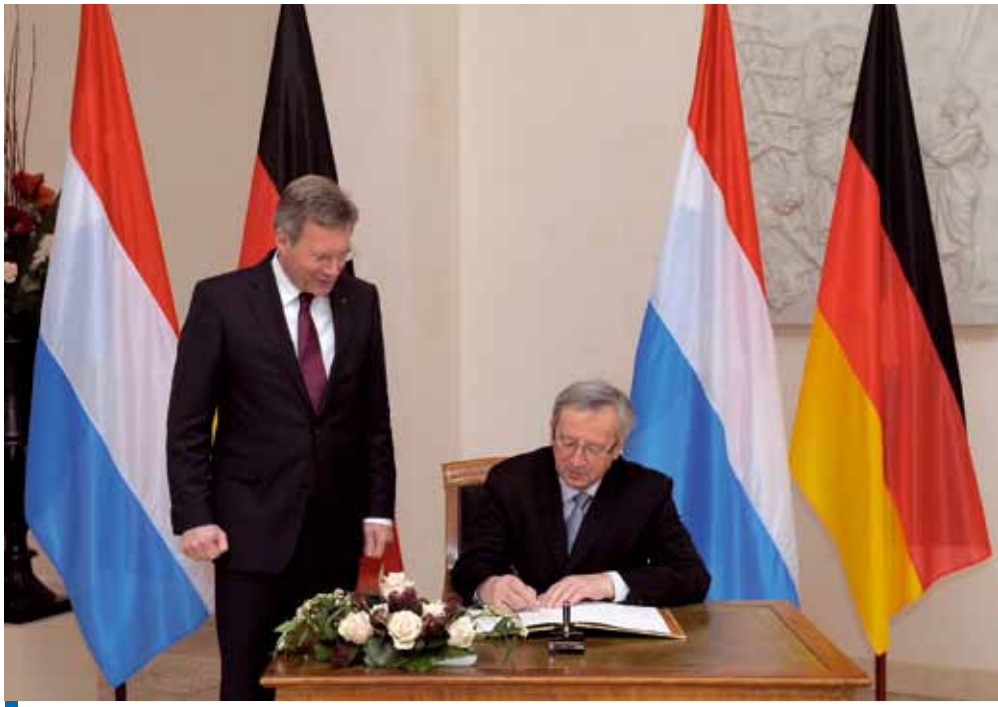

Signature par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, du livre d'or du Bundespräsidialamt en présence de Christian Wulff, président de la République fédérale d'Allemagne (© SIP/Nicolas Bouvy)

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la remise du Schwarzkopf-Europa-Preis (© SIP/Nicolas Bouvy)

gement européen, merci pour sa vision européenne!»

Dans son discours de remerciement, le Premier ministre Juncker a souligné la particularité et l'importance du Schwarzkopf-Preis, parce que celui-ci est décerné par de jeunes Européens, et «cela me tient particulièrement à cœur». Le Premier ministre a déclaré qu'il était important de parler de l'Europe, «nous expliquer l'Europe beaucoup plus que nous le faisons, et nous devons en parler beaucoup plus positivement que les politiques ne le font d'habitude». «Nous devons développer un sentiment pour le bien-être commun en Europe. La cause nationale et la cause européenne ne sont pas deux notions antinomiques, elles sont complémentaires et il faut les considérer comme telles. La cause nationale et la cause européenne sont deux faces d'une même médaille, ce sont deux choses qui vont ensemble.» Et de conclure: «Ce prix est pour moi un stimulant pour continuer à communiquer l'Europe! Nous devons être plus courageux!»

Dans la soirée, le Premier ministre Juncker a eu un entretien en tête-à-tête avec le ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble. Cet entretien a essentiellement porté sur la situation actuelle dans la zone euro.

Jean-Marie Halsdorf en visite en Afghanistan et au Kosovo

5-7 décembre 2010

Du 5 au 6 décembre 2010, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, s'est rendu à Kaboul. Il était accompagné du président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés, Ben Fayot, ainsi que des députés Norbert Haupert, Marc Angel, Félix Braz et Fernand Kartheiser, membres de ladite commission.

La visite au contingent luxembourgeois ISAF 23 a constitué le point fort de ce déplacement qui a permis au ministre et aux députés de rencontrer les neuf militaires opérant à l'aéroport international de Kaboul au sein d'une unité belge de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La mission du contingent luxembourgeois consiste à contribuer au dispositif de sécurisation de l'aéroport de la capitale afghane. Lors d'une soirée placée sous le signe de la période des fêtes, les neuf militaires se sont vu remettre par leurs visiteurs la traditionnelle assiette de Saint-Nicolas.

La délégation luxembourgeoise a également mis à profit son déplacement à Kaboul pour des entretiens avec le ministre afghan de la Défense, Abdul Rahim Wardak, et le commandant de la force internationale de l'OTAN en Afghanistan, le général David Petraeus. Le ministre Halsdorf a réitéré l'engagement du Luxembourg au sein de la FIAS ainsi que la poursuite des contributions du Luxembourg en faveur du développement de l'armée nationale afghane, contributions dont l'importance a été relevée tant par le ministre Wardak que par le général Petraeus dans la perspective d'une transition réussie au niveau du transfert de

la responsabilité de la sécurité aux autorités afghanes à l'horizon 2014.

Le ministre et les députés ont par ailleurs eu un déjeuner de travail avec le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Afghanistan, Staffan de Mistura, et des représentants de l'Union européenne à Kaboul sur les perspectives politiques, avec comme point fort la réconciliation et le renforcement de la gouvernance et des capacités civiles afghanes.

Cette visite est intervenue à la suite du sommet de Lisbonne de novembre 2010, où un accord de partenariat a été signé entre l'OTAN et l'Afghanistan concernant la transition et – au-delà du présent engagement – les relations à long terme entre l'alliance et ce pays.

Lors de son passage à Douchanbe, la capitale du Tadjikistan, le ministre Jean-Marie Halsdorf et les députés ont effectué une visite de courtoisie au président tadjik, Emomali Rahmon, avec lequel ils se sont entretenus, entre autres, du contexte régional ainsi que du renforcement des relations bilatérales et de la coopération avec l'Union européenne.

Les 6 et 7 décembre 2010, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, accompagné de Ben Fayot, Norbert Haupert, Marc Angel, Félix Braz et Fernand Kartheiser, a rendu une visite au contingent luxembourgeois auprès de la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR).

La délégation a profité de son déplacement pour rencontrer les 23 militaires luxembourgeois opérant au sein d'une unité française de la KFOR à Novo Selo, au nord du Kosovo, et leur remettre les traditionnelles assiettes de Saint-Nicolas.

Le ministre et les députés ont également pu s'informer auprès des responsables militaires sur les derniers développements concernant la présence de la KFOR à l'avenir.

La France assure le commandement du Multinational Battle Group North (MNBG-N) qui a succédé à la Multi-National Task Force – North (MNTF-N) à la suite du passage de la KFOR à une force de dissuasion *(deterrent presence)* en janvier 2010.

L'armée luxembourgeoise participe depuis 2000 à la force multinationale KFOR, dont la mission est de contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo.

Visite de travail de Jean Asselborn au Mozambique

9-10 décembre 2010

Les 9 et 10 décembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Maputo, au Mozambique.

Lors de sa visite, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le président de la république du Mozambique, Armando Emilio Guebuza, le Premier ministre Aires Bonifacio Ali et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Oldemiro Júlio Marques Balói. Le ministre Asselborn a également eu une entrevue avec le ministre de la Planification et du Développement, Aiuba Cuereneia, et a visité l'Institut Don Bosco, qui a pour vocation la formation d'enseignants techniques.

Lors de ces entrevues, le ministre a fait le point sur les relations bilatérales qu'il a qualifiées d'excellentes, rappelant notamment la visite officielle du président Guebuza au Luxembourg en 2006 et les rencontres régulières avec son homologue mozambicain en marge des réunions internationales.

Jean Asselborn a présenté l'engagement luxembourgeois sur le continent africain et plus particulièrement dans les pays lusophones, en évoquant notamment la présence luxembourgeoise au Cap-Vert, la mission économique en Angola du mois de novembre 2010 ainsi que l'engagement luxembourgeois au sein de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. En outre, il a attiré l'attention de ses interlocuteurs sur le niveau élevé de l'aide au développement luxembourgeoise (APD) – 1,04% du revenu national brut – et a souligné que le Luxembourg, malgré l'impact de la crise financière et économique, s'engageait à maintenir son APD à ce niveau. Par ailleurs, Jean Asselborn a rappelé la participation luxembourgeoise aux missions de stabilisation européennes en Afrique (Tchad, République démocratique du Congo, Somalie).

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, reçu par Armando Emilio Guebuza, président de la république du Mozambique (© Ministère des Affaires étrangères)

Un autre sujet des pourparlers a été la situation interne au Mozambique. Les discussions ont porté notamment sur les efforts déployés dans la lutte contre la pauvreté, les mesures pour rehausser la productivité du secteur agricole ainsi que la réforme du système d'éducation. La situation à Madagascar et au Zimbabwe ainsi que les efforts de médiation régionaux pour sortir de l'impasse actuelle ont également été abordés, tout comme les processus d'intégration régionale et continentale.

Jean Asselborn à Berlin: entrevue avec Guido Westerwelle et remise de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne

14 décembre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, a eu un entretien bilatéral avec son homologue allemand Guido Westerwelle à Berlin le 14 décembre 2010.

Les deux ministres ont dressé l'état des lieux des relations bilatérales ainsi que de l'actualité politique européenne en vue du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010 et à la suite des Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» qui ont eu lieu à Bruxelles les 13 et 14 décembre 2010.

En ce qui concerne les relations bilatérales, les deux homologues se sont félicités de l'excellence des relations entre les deux pays voisins, rappelant notamment les visites consécutives au Grand-Duché de Luxembourg du ministre des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, en novembre 2009, de la chancelière Angela Merkel en mars 2010 et du président de la République fédérale d'Allemagne, Christian Wulff, en novembre 2010. En outre, les ministres se sont réjouis de la bonne coopération entre les deux partenaires au niveau des institutions multilatérales telles que l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne (UE) sur les questions de politique étrangère, illustration du fort soutien de l'approche multilatérale que partagent la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que de la lutte commune pour la promotion des valeurs partagées telles que les droits humains et l'État de droit.

Plus particulièrement, les ministres ont convenu de continuer la coopération déjà entamée depuis la réunion ministérielle de l'OTAN de Tallinn sur la réduction des arsenaux nucléaires. En outre, Jean Asselborn a attiré l'attention de son interlocuteur sur les risques de distorsion de concurrence liés à la négociation en cours entre l'Allemagne et la Suisse sur la fiscalité et l'échange d'informations.

Jean Asselborn lors de la remise de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, en présence de Frank-Walter Steinmeier, ancien ministre fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne, et de Guido Westerwelle, ministre fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne (© SIP/Marcel Mettelsiefen)

Suite à cet entretien, Jean Asselborn s'est vu remettre, en présence de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, de membres du Bundestag et du corps diplomatique européen, l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne (Großkreuz des Verdienstordens der Bundesrepublik Deutschland) au ministère des Affaires étrangères.

Cette médaille lui a été décernée pour ses efforts infatigables en vue de renforcer les relations bilatérales et pour ses engagements inlassables afin d'approfondir l'intégration européenne.

Lors de son mot de remerciement, Jean Asselborn a souligné l'honneur qui lui avait été rendu, à lui-même ainsi qu'au Luxembourg en général, par une si haute distinction.

Cet ordre a été créé en 1951 par le président fédéral Theodor Heuss et représente la seule distinction honorifique générale en Allemagne. Par conséquent, cette récompense est la plus élevée, destinée à honorer des mérites acquis au service du pays et de la collectivité. L'ordre du Mérite est attribué à des citoyens allemands et étrangers, en récompense de mérites acquis dans les domaines social, intellectuel, politique et économique, ainsi que de mérites particuliers.

Autres visites et entrevues à l'étranger

Juillet-décembre 2010

12 juillet 2010

Jean-Claude Juncker rencontre le nouveau ministre des Finances slovaque, Ivan Miklos, à Bruxelles

13 juillet 2010

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Iveta Radicova, nouvelle Première ministre slovaque

26 août 2010

Luc Frieden à Vienne pour une réunion informelle des ministres des Finances germanophones

31 août 2010

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Herman Van Rompuy à Bruxelles

10-11 septembre 2010

Jean-Claude Juncker à Cracovie

14 octobre 2010

Rencontre à Bruxelles de Jean Asselborn avec Ahmed Aboul-Gheit, ministre des Affaires étrangères égyptien

18-19 octobre 2010

Nicolas Schmit en visite de travail en Finlande

11 novembre 2010

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères français, Bernard Kouchner

Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Le Großes Goldenes Ehrenzeichen am Bande für Verdienste um die Republik Österreich décerné à Jean-Claude Juncker

14 juillet 2010

Jean-Claude Juncker reçoit une des plus hautes distinctions de la République d'Autriche, le Großes Goldenes Ehrenzeichen am Bande für Verdienste um die Republik Österreich
(© Bundeskanzleramt AT/HOPI-MEDIA)

Le 14 juillet 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu en déplacement officiel à Vienne. Il a été reçu pour une entrevue par le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer, et a rencontré le chancelier Werner Faymann ainsi que le ministre des Affaires étrangères, Michael Spindelegger.

Dans le cadre d'une cérémonie organisée à la chancellerie fédérale, Werner Faymann a remis au Premier ministre luxembourgeois une des plus hautes distinctions de la république d'Autriche, le Großes Goldenes Ehrenzeichen am Bande für Verdienste um die Republik Österreich.

Cette distinction a été décernée au Premier ministre luxembourgeois pour honorer son engagement en faveur de la reconnaissance de tous les États membres comme partenaires égaux au sein de l'Union européenne.

«Jean-Claude Juncker représente l'équilibre entre petits et grands États membres, et il est, grâce à sa haute réputation au niveau européen, un homme politique très prisé et respecté», a souligné le chancelier autrichien dans son discours laudatif. Il a qualifié le Premier ministre Juncker «d'architecte qui, au-delà des frontières politiques et nationales, œuvre toujours en faveur de la cause commune européenne». Et d'ajouter: «Contribuant toujours avec cœur et passion au processus politique, Jean-Claude Juncker jette des ponts entre les partis, mais également entre les gens en Europe.»

Werner Faymann a ensuite complimenté la dimension sociale de l'engagement du lauréat. «Surtout en des temps économiques difficiles, il est important de pouvoir compter sur des personnalités politiques comme Jean-Claude Juncker, qui ne négligent jamais l'impact social des mesures politiques.»

Le laudateur n'a pas manqué de mettre en avant les efforts du Premier ministre luxembourgeois pour ce qui est des relations entre l'Autriche et le Luxembourg, soulignant que «c'est grâce à Jean-Claude Juncker que les deux pays coopèrent de façon étroite et constructive». Et au chancelier autrichien de conclure: «Jean-Claude Juncker, porte-parole des petits États membres en Europe et Européen passionné et engagé, est d'une grande importance pour l'Europe et l'équité sociale au sein de l'Union européenne.»

En remerciant le chancelier pour la haute distinction qu'il venait de recevoir, le Premier ministre luxembourgeois, pour qui l'Europe ne relève pas seulement de la raison, mais aussi et surtout du cœur, a dit qu'en matière de politique européenne, «il existe de nombreux points communs entre le Luxembourg et l'Autriche. Ainsi, nous œuvrons ensemble pour un renforcement de la dimension sociale du marché unique».

Lors du déjeuner de travail qui a suivi la cérémonie de remise de la distinction, Jean-Claude Juncker et Werner Faymann se sont accordés sur la nécessité d'instaurer une taxe sur les transactions financières et ont évoqué par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme européen de stabilité financière ainsi que la perspective européenne des pays du Balkan.

Bilan du Premier ministre sur les travaux du gouvernement des derniers mois

3 août 2010

Le 3 août 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté le bilan des travaux du gouvernement un an après son entrée en fonction et s'est prononcé sur les grands thèmes de la rentrée politique 2010/2011, marquée avant tout par la situation économique et financière difficile du pays. En même temps, il a présenté les priorités du gouvernement pour les mois à venir.

Le gouvernement travaille de manière intense à la mise en œuvre du programme gouvernemental, a expliqué le Premier ministre en guise d'introduction. Ainsi, pas moins de 96 projets de loi et 312 projets de règlement grand-ducal ont été adoptés par l'actuel gouvernement depuis son entrée en fonction en juillet 2009. Ce bilan est plus positif que celui des deux derniers gouvernements durant la même période, a répondu Jean-Claude Juncker aux critiques relatives à un certain immobilisme du gouvernement depuis l'échec de la Tripartite.

Au cours des 12 derniers mois, le gouvernement a, entre autres, adopté les points suivants:

- réforme de la loi sur l'avortement;
- réforme de la législation sur la violence domestique;
- ouverture du mariage aux couples de même sexe;
- modification de la loi communale, qui étend le droit de vote actif aux élections communales aux ressortissants non communautaires;
- ouverture de la fonction publique aux ressortissants communautaires;
- réforme du système des aides financières pour études supérieures;
- adoption de mesures temporaires visant à promouvoir l'emploi et à adapter certaines modalités d'indemnisation de chômage;
- réforme de l'assurance accident;
- adoption de mesures fiscales relatives à la crise financière et économique;
- adoption de mesures suite à la crise dans le secteur agricole;
- simplification et accélération de la procédure d'autorisation commodo-incommodo;
- réglementation de l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales;
- réforme de l'aménagement du territoire;
- signature de 17 accords de non-double imposition.

Les grands thèmes de la rentrée politique

Situation économique

Alors que l'année 2008 a été marquée par une stagnation économique, 2009 a connu une récession de l'ordre de 4,1%, a rappelé Jean-Claude Juncker. «Par rapport à notre croissance habituelle de 4%, nous avons donc dû faire face à une régression de 12,1% en deux ans, ce qui correspond à 4,5 milliards d'euros. Début 2010, le pays était dès lors moins riche qu'en 2007», a-t-il souligné.

Pour ce qui est des prévisions de croissance pour les années 2010 et 2011, le Premier ministre a appelé à une analyse minutieuse des données. Une croissance espérée de 2,9% en 2010 ne correspondrait certainement pas à une «tendance dramatiquement positive». De plus, il a rappelé la grande dépendance

Jean-Claude Juncker lors de la présentation du bilan des travaux du gouvernement (© SIP/Charles Caratini)

de la croissance du Luxembourg à l'égard de l'Allemagne et de la Belgique en particulier, et de l'économie mondiale en général.

«Même si, d'un point de vue économique, l'année 2010 sera meilleure que les années 2009 et 2008, cette amélioration ne permettra pas aux gouvernements d'entamer les programmes de consolidation des finances publiques en 2011. Et même si, dans le cadre des efforts réalisés sur le plan des économies, il y a lieu de privilégier les mesures qui n'ont pas ou qui n'ont que peu d'effets négatifs sur la conjoncture, une politique d'économie excessive n'est pas la bonne démarche. Ni d'ailleurs l'accroissement continu des dettes et des déficits publics. La croissance économique ne peut se faire que par le biais d'une situation saine au niveau des finances publiques. Si tout va bien, nous retrouverons au cours du 2e semestre 2011 le niveau économique de 2007», a estimé Jean-Claude Juncker au sujet de l'évolution économique.

Chômage

La situation sur le marché de l'emploi continue à préoccuper le Premier ministre. Même si une amélioration minimale se fait sentir sur le marché de l'emploi depuis mai 2010, il reste que le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est passé de 2,4% en juin 2004 à 6,1% en juin 2010. De plus, le nombre de chômeurs de longue durée a encore tendance à augmenter.

Inflation

Concernant l'inflation, le Premier ministre a noté que celle-ci avait été supérieure, entre janvier et juin 2010, à celle de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et des Pays-Bas, ce qui n'est pas sans conséquence sur la compétitivité des entreprises au Luxembourg.

Évolution des salaires

À côté de l'inflation, l'évolution des salaires est un autre facteur qui influe sur la compétitivité des entreprises. À ce sujet, Jean-Claude Juncker a également constaté que le Luxembourg ne suivait pas le rythme de ses pays voisins. Alors qu'entre 1999 et 2009, les salaires ont augmenté de 12,9% en Allemagne, de 34,3% en Belgique et de 34,4% en France, ils ont augmenté de 41,9% au Luxembourg.

«Même si les chiffres ne disent pas tout, il est vrai que nous avons un grave problème de compétitivité. Et l'immobilisme ne peut pas être une option!», a conclu le chef du gouvernement à ce sujet.

Finances publiques

Pour ce qui est des finances publiques, le Premier ministre a souligné que le gouvernement restait attaché à son objectif d'un budget équilibré au niveau de l'administration publique en 2014. Mais pour y arriver, le gouvernement ne pourra pas se passer d'emprunts. Ce faisant, la dette publique augmentera et le gouvernement devra prévoir 250 millions d'euros par an pour le remboursement de cette dette.

Indexation automatique des salaires

L'indexation automatique des salaires n'est pas le seul facteur qui pose problème à la compétitivité des entreprises, mais elle n'est pas non plus sans influence aucune, a estimé Jean-Claude Juncker. Après le rejet de ses propositions avancées dans le cadre de la dernière Tripartite, le Premier ministre était en train de sonder le patronat et les syndicats pour voir s'il y avait lieu de convoquer une réunion tripartite en automne. «Si tel n'est pas le cas, le gouvernement ne se fera pas l'otage des partenaires sociaux et, avec la Chambre des députés, prendra les décisions qui, à ses yeux, s'imposent.» «En automne, le modèle social luxembourgeois fera l'objet d'un stress test!», a-t-il averti.

Les priorités

La priorité du gouvernement sera la présentation, en octobre 2010, du projet de budget pour l'année 2011, avec la réforme du système des soins de santé et du système de pensions ou encore la lutte contre le chômage et l'inflation.

La tenue d'un sommet agraire en octobre 2010, la révision de la Constitution, la réforme du Service de renseignement de l'État, la mise en place d'une plateforme de réflexion sur l'économie solidaire ainsi que l'emplacement futur du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle à Shanghai étaient d'autres sujets figurant au programme du gouvernement pour les prochains mois.

Jean-Claude Juncker au colloque sur le rapport Werner: «Pour Werner, l'union politique était un résultat rendu possible par l'union monétaire»

8 septembre 2010

Le 8 septembre 2010, à l'occasion du 40e anniversaire du rapport Werner, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a tenu un discours dans les locaux de la Banque européenne d'investissement sur l'Union économique et monétaire. La conférence-débat était organisée par l'Institut Pierre Werner (IPW) et l'association the Bridge Forum.

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker a tout d'abord jeté un regard en arrière sur le rôle décisif que le rapport Werner a joué dans la genèse de l'euro, pour évoquer ensuite les avantages et les failles de la monnaie unique européenne.

Le rapport Werner et la genèse de l'euro

En évoquant successivement la genèse de l'euro, puis la situation de la zone euro telle qu'elle se présente aujourd'hui, alternant entre passé et présent, Jean-Claude Juncker a souligné le travail de précurseur effectué par Pierre Werner. La mise en parallèle de ces deux époques lui a permis d'illustrer que le plan Werner, qui comportait déjà les éléments essentiels de ce que deviendrait 30 ans plus tard l'Union économique et monétaire, soulevait déjà beaucoup de questions qui restent d'actualité encore aujourd'hui.

«Pierre Werner a fait l'histoire», a-t-il dit, en soulignant «qu'il a su façonner et sculpter les paysages politiques en leur donnant sens, en les traversant à une allure rapide lorsqu'il s'agissait de l'essentiel.» En abordant les dynamiques fondamentales lancées par le plan Werner, Jean-Claude Juncker a rappelé que la vision de Pierre Werner ne se limitait pas au volet économique, mais s'insérait dans une perspective plus globale. «Pour Pierre Werner, l'union politique était un résultat rendu possible par l'union monétaire», a précisé Jean-Claude Juncker, en ajoutant que l'union économique n'était pour Werner qu'une étape qui devait aboutir à une union politique.

Quarante ans après l'introduction de la monnaie unique européenne, le président de l'Eurogroupe a dressé un bilan de l'euro et a mis en exergue ses avantages. Pour Jean-Claude Juncker, la monnaie commune constitue la meilleure réponse à la fois à l'intégration européenne et à la globalisation qui s'accélère.

Les avantages de l'euro

Dans son analyse, l'euro apparaît comme la réponse coordonnée des États membres à la volatilité des monnaies nationales qui constituent un frein aux investissements dans les autres États membres et au commerce international. En supprimant à la fois les coûts liés aux transactions de change et en mettant fin aux réajustements monétaires, l'euro a facilité l'échange des biens et des services au sein

du marché unique et a mis fin au chaos qui régnait lorsqu'un pays décidait unilatéralement de réévaluer ou de dévaluer sa monnaie nationale.

Dans un monde globalisé et marqué par l'interdépendance croissante des économies, l'euro est aussi une exigence politique. «L'Europe se fera par l'euro», a dit Jean-Claude Juncker, en faisant allusion à la vision de Pierre Werner qui pensait déjà à l'époque «que la monnaie est le moteur de l'intégration européenne.» Or, «qui ne maîtrise sa monnaie ne peut prétendre pourvoir au chapitre planétaire», a mis en garde Jean-Claude Juncker, qui a estimé que nous ne pouvions vivre dans une zone intégrée où subsistent des politiques déloyales de concurrence.

Parmi les avantages de l'euro, Jean-Claude Juncker a également cité les vertus protectrices de l'euro, qui nous ont mis à l'abri de bouleversements plus profonds lors de la récente crise financière mondiale. «Sans union économique et financière, l'Europe n'aurait pas pu développer les mécanismes de défense qu'elle a déployés aujourd'hui pour juguler la crise», a-t-il rappelé.

Les failles de l'euro

Quant aux failles de l'Union économique et monétaire, Jean Claude Juncker a cité la querelle non résolue entre ceux qui donnent la priorité à l'union monétaire et ceux qui privilégient l'union économique, et qui a constitué un frein à l'intégration et à l'approfondissement de l'Union européenne.

Jean-Claude Juncker au colloque sur le rapport Werner (© Blitz)

Il a regretté qu'il n'y avait toujours pas de consensus entre les gouvernements des États membres sur le besoin de renforcer la coordination des politiques économiques. En rappelant que Pierre Werner prônait déjà une harmonisation fiscale, Jean-Claude Juncker a constaté que les débats, 40 ans après l'introduction de la monnaie unique européenne, étaient toujours les mêmes.

La compétitivité est, selon le chef de file de l'Eurogroupe, le principal problème auquel l'Union européenne est confrontée. Pour étayer sa thèse, il s'est appuyé sur l'écart de compétitivité avec les États-Unis, qui ne cesse de se creuser dans un contexte marqué par l'émergence d'autres puissances de l'Asie du Sud-Est. «Le potentiel de croissance de l'Europe est insuffisant pour supporter les charges du vieillissement démographique», a-t-il mis en garde, en appelant de ses vœux des réformes structurelles.

La zone euro doit également faire face à des problèmes de déséquilibres globaux. Il a également relevé les écarts de compétitivité qui subsistent au sein de la zone euro et qui touchent aux fondements des stratégies macroéconomiques des États membres.

Jean-Claude Juncker a regretté le flou sémantique entourant la notion «de gouvernance économique» au sein de l'Eurogroupe. Il a finalement insisté sur la nécessité d'une bonne

coordination des politiques budgétaires, le meilleur rempart contre les politiques déloyales. Il a, par ailleurs, prôné le renforcement du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance. Jean-Claude Juncker a souligné le besoin de se mettre d'accord sur le rythme de sortie de la crise, qui «doit être sage et réfléchi» tout en évitant de compromettre l'amorce de la reprise.

Discours inaugural de Jean-Claude Juncker à la 68e Journée des juristes à Berlin

21 septembre 2010

Le 21 septembre 2010, à l'occasion du 150e anniversaire de la Journée des juristes qui s'est déroulée à Berlin du 21 au 24 septembre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker est intervenu sur «l'appréciation de l'action de la Journée des juristes de la perspective d'un pays qui ne connaît pas de Journée des juristes» (page 280). Organisée depuis 1860, la Journée des juristes est une plateforme de réflexion et de dialogue qui réunit tous les deux ans les juristes d'Allemagne autour de questions telles que l'évolution de la jurisprudence, les manquements au droit ainsi que des questions d'actualité se rapportant au domaine juridique.

En s'appuyant sur l'exemple allemand, luxembourgeois et européen, Jean-Claude Juncker a mis en évidence le rôle important qui revient de nos jours à la Journée des juristes. L'exemple allemand a permis au Premier ministre d'illustrer comment la pluridisciplinarité qui caractérise ces réunions a contribué «à l'élaboration d'un cadre juridique de haute qualité en Allemagne». «L'influence de la Journée des juristes sur le droit allemand est perceptible», a-t-il jugé, en rappelant qu'aucun «domaine juridique n'a échappé à son examen approfondi.» Il a regretté dans ce contexte l'absence d'une Journée des juristes au Luxembourg, perçue comme «un véritable manque, un déficit».

Il faut se pencher «sur l'espace juridique européen en construction»

S'exprimant devant un parterre de juristes et de personnalités issues du monde politique, Jean-Claude Juncker a saisi l'occasion pour inviter les participants à la 6e édition de la Journée des juristes européens, qui se déroulera au Luxembourg du 19 au 21 mai 2011. Dans un monde marqué par le rôle accru de la jurisprudence communautaire, il a estimé qu'il devenait de plus en plus urgent pour les juristes, mais aussi pour les responsables politiques, de se pencher «sur l'espace juridique européen en construction».

Jean-Claude Juncker a déploré que certains ministres avaient pris l'habitude d'imputer l'entière responsabilité des décisions «qui ne leur conviennent pas» à l'Union européenne. Ainsi, ils reviennent des sommets en annonçant triomphalement aux citoyens «qu'ils ont réussi à imposer leur point de vue», a déclaré Jean-Claude Juncker. Or, c'est «passer sous silence que l'adoption des lois en Europe se fait sur la base de la procédure de codécision, qui octroie des pouvoirs égaux au Parlement européen et au Conseil des ministres, composé des ministres des États membres». «En principe, la procédure législative débute à la maison et s'arrête avec la transposition d'une loi à la maison. Le cheminement est entre les mains de l'Union européenne, mais plus précisément entre les mains du Parlement et du Conseil», a-t-il tenu à rectifier.

Il faut se pencher sur les tendances divergentes du droit en Europe

En abordant la dialectique complexe qui existe parfois entre les différents échelons juridictionnels,

Jean-Claude Juncker à la 68e Journée des juristes à Berlin (© SIP/Mohamed El Sauaf)

Jean-Claude Juncker a mis en garde contre les tendances divergentes du droit en Europe. Il a fait valoir que la politique allemande avait parfois tendance à appliquer les prescriptions du Tribunal constitutionnel fédéral d'une façon trop restrictive, ce qui peut, le cas échéant, constituer un frein à l'intégration européenne. Il a estimé que les conflits entre les tribunaux constitutionnels et différents États membres de l'UE pouvaient déboucher sur un désarroi judiciaire, «qui peut rendre les citoyens dingues sans rendre les responsables politiques plus intelligents». Jean-Claude Juncker a mis en garde contre un dépassement des compétences de certains tribunaux constitutionnels et le besoin de surveiller la zone de tension qui existe entre, d'une part, le droit communautaire et, d'autre part, le droit national. Il a prôné la fixation de normes juridiques plus appropriées en Europe pour éviter des divergences d'interprétation en Europe.

«Je suis fier d'être Luxembourgeois et Européen»

«L'Union européenne est une communauté de destin», a déclaré Jean-Claude Juncker en guise de conclusion. «L'Union européenne n'est pas un super-État, ni un État fédéral. Celui qui pense que l'UE peut fonctionner selon les règles d'un État fédéral se trompe», a-t-il enchaîné. «Les gens ne veulent pas que l'Union européenne devienne une construction calquée sur le modèle des États-Unis. Ils sont heureux d'être des Berlinois, des Sarrois, des Bavarois, des Thuringois…», a-t-il dit, en ajoutant qu'il était «fier d'être Luxembourgeois et Européen». Le patriotisme moderne se nourrit finalement, d'après Jean-Claude Juncker, de deux dimensions qui ne sont pas antinomiques: la dimension nationale et la dimension européenne.

Jean-Claude Juncker aux Journées sociales du Luxembourg: «Il faut rétablir la vertu de la norme et de l'éthique»

24 septembre 2010

Le 24 septembre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Lycée Aline Mayrisch à la 5e édition des Journées sociales du Luxembourg placée sous le thème «Regards croisés sur la mondialisation – la perspective du Sud». Parmi les invités de la manifestation figurait également le cardinal Oscar Andrés Rodríguez Maradiaga, président de Caritas international.

En s'appuyant sur l'exemple de la crise économique et financière survenue à l'automne 2008, Jean-Claude Juncker a montré à quel point les fondements idéologiques de l'enseignement social de l'Église constituaient une réponse appropriée aux problèmes d'hier et d'aujourd'hui.

«Il faut rétablir la vertu de la norme et de l'éthique»

Dans son argumentaire, Jean-Claude Juncker a rappelé que l'éclatement de la crise mondiale survenue en automne 2008 avait bouleversé le monde, «entraînant en Europe et au Luxembourg une prise de conscience que les choses ne peuvent pas continuer comme à présent». L'hégémonie de la théorie néolibérale, depuis deux décennies, qui prônait l'appât du gain, l'enrichissement et la liberté sans bornes a, selon Jean-Claude Juncker, conduit «à des erreurs de pilotage». Pour contrer le développement malsain du secteur financier qui «s'est aventuré dans des produits financiers ultrasophistiqués qui ont échappé à tout contrôle», le Premier ministre a prôné l'instauration de normes.

De nos jours, Jean-Claude Juncker constate un retour des valeurs de l'enseignement social, «qui constituent la bonne réponse aux problèmes qui sont en voie de résolution». La disparition du clivage traditionnel entre deux discours, à savoir la théorie marxiste, qui pensait que la révolution pouvait outrepasser les clivages sociaux, et l'enseignement social, qui prônait une intersection vertueuse du travail et du capital, est, selon Jean-Claude Juncker, la preuve «que l'histoire nous a donné raison». «La révolution ne résout pas les problèmes que l'action publique doit résoudre», a jugé Jean-Claude Juncker, en ajoutant «que le capital et le travail doivent coopérer d'une façon symbiotique.»

Jean-Claude Juncker a plaidé pour une éthique du compromis

Jean-Claude Juncker a opposé la foi, «qui est affaire de croyance», à la politique, qui est «une affaire de défense d'intérêts nobles», pour mettre en évidence la particularité du débat politique. Contrairement à la foi, le débat politique «aboutit à

des solutions qui ne sont en aucun cas le reflet de la meilleure solution, mais la meilleure solution qu'il faut construire». «La démocratie n'existe pas sans compromis», a estimé Jean-Claude Juncker, qui a plaidé pour une éthique du compromis.

Il a finalement estimé que «l'enseignement social doit être sauvegardé non seulement pour nous, mais davantage pour les générations à venir», vu que «la responsabilité sociale est une responsabilité qui s'inscrit dans la durée».

Jean-Claude Juncker reçoit l'ordre du Mérite sarrois

10 novembre 2010

En marge de la réunion des gouvernements de la Sarre et du Luxembourg le 10 novembre 2010 à Luxembourg, le ministre-président de la Sarre, Peter Müller, a remis l'ordre du Mérite sarrois au Premier ministre Jean-Claude Juncker.

«Jean-Claude Juncker n'est pas seulement un ami de la Sarre», a dit Peter Müller, «mais un homme qui démontre son amitié pour la Sarre par des actions concrètes.»

L'ordre du Mérite, la plus haute distinction honorifique de la Sarre, lui revient non seulement en tant qu'ami de la Sarre et des Sarrois, mais également en tant que pionnier et animateur de la Grande Région, a déclaré le chef du gouvernement sarrois, qui a rappelé que le Sommet de la Grande Région, la Journée de la Grande Région et la Maison de la Grande Région étaient toutes des initiatives prises par le Premier ministre luxembourgeois.

Peter Müller, ministre-président de la Sarre, remet l'ordre du Mérite à Jean-Claude Juncker, Premier ministre (© SIP/Charles Caratini)

En remerciant son homologue sarrois, Jean-Claude Juncker s'est dit particulièrement heureux de recevoir l'ordre du Mérite sarrois, parce qu'«entre Luxembourgeois et Sarrois, il existe une complicité profonde dans de nombreux domaines de notre coopération». Selon le Premier ministre luxembourgeois, «les frontières comptent parmi les pires inventions jamais faites par des politiciens», mais grâce à l'action des responsables de la Grande Région, les frontières entre ses différentes composantes «ont pu être abolies».

Jean-Claude Juncker a reçu le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de médecine d'Innsbruck

15 novembre 2010

Le 15 novembre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Innsbruck, où le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de médecine lui a été décerné.

Le Premier ministre a reçu cette haute distinction pour ses mérites au profit de l'intégration européenne, et notamment pour son engagement en faveur de la libre circulation des étudiants dans l'Union européenne et d'un accès

Herbert Lochs, recteur de l'Université de médecine d'Innsbruck, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre (© Medizinische Universität Innsbruck)

équitable de tous les étudiants à une formation universitaire.

Dans son discours en l'honneur du lauréat, la ministre fédérale autrichienne des Sciences et de la Recherche, Beatrix Karl, a estimé: «Si l'on pose la question de savoir pourquoi la plus haute distinction de l'Université de médecine d'Innsbruck est décernée au Premier ministre Jean-Claude Juncker, la réponse est tout simplement: l'Europe! Jean-Claude Juncker a toujours su aborder la complexité de l'Union européenne avec dévouement et engagement.»

Et de continuer: «Dans un domaine comme les sciences et la recherche, où la coopération internationale est d'une importance primordiale, le Premier ministre Juncker est un exemple pour montrer que l'engagement européen en vaut la peine et qu'avec les bons arguments, on arrive à atteindre son but.»

La ministre Karl a cité en exemple la précieuse aide apportée par Jean-Claude Juncker lorsqu'il a fallu négocier avec la Commission européenne les quotas d'étudiants non nationaux dans les universités autrichiennes en 2006. Le Premier ministre luxembourgeois avait alors su œuvrer en faveur d'une solution viable et intelligente pour tous les concernés.

Dans son mot de remerciement, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a d'abord tenu à souligner les liens étroits, historiques et amicaux entre le Luxembourg et l'Autriche, pour ensuite évoquer le nombre important d'étudiants luxembourgeois inscrits aux universités autrichiennes, dont 36 à l'Université de médecine d'Innsbruck. «Je souhaite profiter de cette distinction pour remercier l'Autriche de l'accueil qui nous est réservé, nous Luxembourgeois, dans ce pays. Nous nous sentons bien en Autriche et au Tyrol.»

En revenant sur le discours de la ministre Karl, Jean-Claude Juncker a souligné l'importance de l'idée de l'intégration européenne. «Je souhaiterais que nos amis autrichiens avancent d'un pas plus ferme vers l'avenir européen. L'intégration ne se fera pas toute seule, il faut l'aider de toutes nos forces.»

Le Premier ministre a conclu en disant: «Si l'on pense au fait qu'à la fin de ce siècle, les Européens ne constitueront plus que 4% de la population mondiale, cette perspective démographique devrait être un argument suffisant en faveur d'une intégration européenne renforcée.»

Jean-Claude Juncker au Global China Business Meeting: «Les relations sino-européennes sont dans l'intérêt des deux partenaires»

21-23 novembre 2010

La conférence annuelle Global China Business Meeting s'est déroulée au Grand-Duché de Luxembourg du 21 au 23 novembre 2010.

L'ouverture de la conférence de haut niveau a été faite par S.A.R. le Grand-Duc héritier le 21 novembre 2010 au château de Septfontaines et a été suivie d'un dîner de gala au cours duquel le ministre de l'Éco-

nomie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, est intervenu au sujet de l'Exposition universelle à Shanghai et de la présence luxembourgeoise à cette dernière.

Le 22 novembre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé un discours (page 327) au sujet de l'importance des relations économiques liant l'Union européenne (UE) et la Chine.

Jean-Claude Juncker a tout d'abord exprimé sa fascination pour la République populaire de Chine, expliquant qu'elle se nourrissait en particulier de la vitesse à laquelle les mutations s'y opèrent, du dynamisme du développement économique au cours des 30 dernières années et de l'ancienneté de son héritage culturel.

«Les relations commerciales sino-européennes sont dans l'intérêt des deux partenaires»

Abordant ensuite les relations sino-européennes, Jean-Claude Juncker a retracé les principales avancées de la coopération UE-Chine. Rappelant que l'année 2010 marquait le 35e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et l'UE, Jean-Claude Juncker a expliqué qu'il avait souligné, depuis son accession au poste de Premier ministre en 1995, l'importance de visiter régulièrement la Chine. Selon lui, ces voyages étaient l'occasion d'aborder non seulement les aspects politiques et économiques, mais également d'appréhender l'état d'esprit de la population chinoise et les nombreux défis auxquels la Chine est confrontée dans ses efforts de développement.

Pour illustrer le rapprochement économique et politique entre la Chine et l'UE, Jean-Claude Juncker a fait valoir que cette dernière était devenue le premier partenaire commercial de la Chine, alors que la Chine est le deuxième marché d'exportations européennes, derrière les États-Unis. Face à une certaine crainte en Europe au vu de ces chiffres, le Premier ministre luxembourgeois a estimé que l'UE et la Chine pouvaient au contraire se féliciter de l'excellence des relations depuis trois décennies. «Les relations commerciales sont dans l'intérêt des deux partenaires», a-t-il jugé, avant de mettre en garde contre le recours au protectionnisme, «qui n'est pas justifié» et «même dangereux» en période de crise. Dans son analyse, les relations commerciales constituent une base solide pour explorer de nouvelles possibilités de coopération.

Des «partenaires stratégiques» dont la coopération ne se limite pas uniquement au volet économique

Jean-Claude Juncker a qualifié la Chine et l'UE de «partenaires stratégiques» dont la coopération ne se limite pas uniquement au volet économique. Selon le Premier ministre, les sommets annuels entre la Chine et l'UE constituent la preuve «que les relations bilatérales sont remarquables» et qu'elles permettent de poursuivre un échange de vues sur d'autres sujets.

Jean-Claude Juncker, qui a rencontré en tant que chef de file de l'Eurogroupe les autorités chinoises pour le 3e dialogue macroéconomique entre la zone euro et la République populaire de Chine, a estimé «qu'une part importante du déficit commercial entre l'Europe et la Chine est liée au fait que le taux

Jean-Claude Juncker au Global China Business Meeting (© Luxembourg for Business/ Luc Deflorenne)

de change effectif de la monnaie chinoise est sous-évalué». Selon le chef de l'Eurogroupe, l'UE est en faveur d'une appréciation significative du yuan et encourage la Chine à rééquilibrer son modèle de croissance en augmentant la part de la consommation intérieure dans sa croissance du PIB. «La Chine a pris des initiatives en ce sens, mais les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances», a-t-il ajouté.

Les atouts du Luxembourg

La conférence annuelle Global China Business Meeting était également l'occasion pour Jean-Claude Juncker de mettre en exergue les atouts du Luxembourg, «pays situé au cœur de l'Europe» qui a montré depuis les 60 dernières années qu'il était une «porte d'entrée idéale pour accéder au marché européen». Jean-Claude Juncker a rappelé que le Luxembourg, qui a acquis une réputation internationale en tant que place financière, avait également pu se positionner en tant que centre industriel et commercial ainsi que dans le domaine du commerce électronique.

Jean-Claude Juncker, qui a expliqué que le Luxembourg voulait approfondir ses relations avec la Chine, a ajouté que «des événements comme le Global China Business Meeting font partie d'une stratégie permettant de rapprocher les deux partenaires, l'UE et la Chine, mais aussi le Luxembourg et la Chine».

AFFAIRES EUROPÉENNES

Romain Schneider au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

12 juillet 2010

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 12 juillet 2010. Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

L'ordre du jour prévoyait, entre autres, les points suivants:

- programme de travail de la Présidence belge;
- rapport final et recommandations du groupe à haut niveau sur le lait.

Cette session du Conseil a marqué le début de la Présidence belge et a été présidée par Sabine Laruelle. C'est ainsi que la ministre belge a présenté le programme du Conseil pour les 6 prochains mois dans le domaine de l'agriculture. Les sujets principaux abordés par cette présidence seront l'approfondissement de la discussion sur l'architecture de la politique agricole commune (PAC) post-2013 ainsi que la réforme de la législation du secteur laitier.

Les ministres européens de l'Agriculture débattront de la PAC post-2013 du 19 au 21 septembre 2010 lors de la réunion informelle de La Hulpe. Suivra un débat politique relatif à la communication sur l'avenir de la PAC au Conseil des 13 et 14 décembre 2010. Ce sera ensuite à la Présidence hongroise de finaliser pour mars 2011 les conclusions du Conseil sur ce même sujet.

En ce qui concerne le secteur laitier, la Présidence belge prévoit un nouveau débat au Conseil de septembre 2010 afin de ficeler un accord sur différents points politiques découlant du rapport du groupe à haut niveau sur le lait.

Ce sera lors de la réunion du Conseil «Agriculture» de décembre 2010 que le paquet législatif sur la réforme du secteur sera discuté, en même temps que le premier rapport sur l'atterrissage en douceur des quotas laitiers. Selon l'accord sur le bilan de santé de la PAC, la Commission doit réaliser ce rapport pour fin 2010.

Au-delà de ces deux sujets, la Présidence belge ouvrira le débat sur la révision de la politique de qualité des produits agricoles européens. Les textes législatifs y relatifs sont également attendus pour la fin de l'année. D'autres sujets-clés seront notamment le régime d'aide pour les personnes les plus démunies et la simplification de la législation agricole, ainsi que son adaptation au traité de Lisbonne.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la Présidence belge envisage de se concentrer notamment sur la nouvelle feuille de route relative aux encéphalites spongiformes transmissibles (EST). En outre, le

Conseil «Agriculture» suivra avec attention les travaux du Conseil «Environnement» qui va débattre de la proposition de réforme de l'autorisation de la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Le ministre-président de la région flamande, Kris Peeters, a présenté le programme de la Présidence belge dans le domaine de la pêche, où la réforme de la politique commune de la pêche constituera la principale priorité, avec la finalisation des quotas de pêche pour l'année 2011.

Ce Conseil des ministres européens de la Pêche était l'occasion pour la Commission de présenter les sept recommandations formulées par le groupe à haut niveau sur le lait. Le groupe propose ainsi de promouvoir, sur base volontaire, la mise en place d'un système de contractualisation entre les laiteries et les producteurs. Par ailleurs, il suggère l'analyse des possibilités pour augmenter le pouvoir de négociation des producteurs ainsi que l'examen du rôle possible des organisations interprofessionnelles dans le secteur laitier.

Le groupe préconise également de promouvoir la transparence dans la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers et l'étude d'instruments compatibles avec la boîte verte afin de réduire la volatilité des revenus. Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, il recommande une meilleure communication en ce qui concerne les possibilités actuelles en matière d'innovation et de recherche dans le contexte des programmes de développement rural et des programmes-cadres de recherche.

Finalement, en ce qui concerne l'étiquetage, le groupe suggère à la Commission d'étudier la faisabilité de différentes options (notamment l'étiquetage volontaire ou obligatoire), relatives à l'étiquetage du lieu de production des produits laitiers, et de viser un étiquetage distinct pour les produits d'imitation.

D'un point de vue général, les ministres européens de l'Agriculture ont unanimement considéré ces recommandations comme une bonne base pour les discussions à venir.

Romain Schneider est intervenu pour remercier la Commission de la mise en place du groupe à haut niveau ainsi que de la présentation de son rapport et de ses suggestions, le Luxembourg pouvant soutenir l'intégralité de ces dernières. Il a cependant insisté sur le fait qu'un système de contractualisation devrait rester facultatif.

En outre, il a plaidé pour améliorer le pouvoir de négociation des agriculteurs. Dans ce cadre, la spécificité de l'organisation de la filière laitière devrait être prise en compte, notamment en ce qui concerne les coopératives.

Le ministre a rappelé que les producteurs agricoles et leurs coopératives se trouvaient souvent dans une situation de faiblesse face respectivement à la grande distribution et aux multinationales de l'industrie alimentaire.

Romain Schneider a également soutenu la proposition d'augmenter la transparence dans la chaîne alimentaire, tout en évitant l'instauration de nouvelles charges administratives. En ce qui concerne la gestion de marché, il a rappelé que les mesures en question avaient fait leurs preuves et qu'elles devraient être maintenues, améliorées et complétées.

Finalement, en ce qui concerne l'étiquetage, le ministre a demandé de préciser et d'améliorer davantage l'étiquetage des produits d'imitation afin que le consommateur ne puisse plus être induit en erreur.

Dans ce contexte, il a indiqué que le Luxembourg préférait une approche volontaire quant à un étiquetage de l'origine ou du lieu de production du lait.

Après ce débat, le Conseil a brièvement débattu du rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, rapport relatif au monopole allemand de l'alcool et des propositions législatives à ce sujet. La Commission propose de modifier ce régime de sorte qu'à l'avenir, il ne profite qu'aux seuls petits distillateurs agricoles locaux, qui produisent des eaux-de-vie sur la base de fruits originaires de la production régionale.

Par ailleurs, les délégations ont pris note de la requête de la délégation lituanienne concernant l'autorisation de payer une avance relative aux paiements directs. Cette demande se justifierait par des raisons exceptionnelles. Il s'agit notamment des mauvaises conditions météorologiques pendant l'hiver 2009/2010 et de la continuation de la situation économique difficile en Lituanie.

Sept délégations ont soutenu la demande de cet État membre.

Le commissaire Dacian Cioloş a indiqué que la Commission examinerait chaque cas individuellement et qu'elle prendrait sa décision pour fin août 2010.

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

12-13 juillet 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé à la réunion de l'Eurogroupe qui a eu lieu le 12 juillet 2010 à Bruxelles. Le 13 juillet, Luc Frieden et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe et Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro ont procédé au lancement du processus d'examen pays par pays relatif au suivi de l'évolution des déséquilibres des balances courantes des États membres et de leurs conditions de compétitivité.

Les premiers pays à être examinés ont été l'Espagne et la Finlande.

Selon le président Jean-Claude Juncker, les débats sur ce point étaient «francs, ouverts et profonds». L'Eurogroupe s'est ainsi mis d'accord sur les recommandations à adresser aux deux pays concernés, qui s'articulent essentiellement autour de la croissance de la productivité, le fonctionnement des marchés du travail et la politique salariale, le tout en gardant à l'œil l'impact de ces recommandations sur les économies des autres États membres de la zone euro. Jean-Claude Juncker a souligné que «cet exercice très utile» serait continué dans les mois à venir et les mesures mises en œuvre par les États membres seraient évaluées vers la fin 2010.

Les deux prochains pays à être soumis à cet examen en décembre 2010 seront l'Italie et le Luxembourg.

L'Eurogroupe a ensuite dressé un état de la situation concernant la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), ceci en présence de son directeur général Klaus Regling.

Jean-Claude Juncker a expliqué que la Finanzagentur, l'agence allemande d'émission de la dette publique, serait en charge des opérations de financement du MESF. L'expérience et l'expertise de cet organisme allemand per-

Conférence de presse après la réunion de l'Eurogroupe du 12 juillet: Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, en compagnie (à sa droite) de Klaus Regling, directeur général du Mécanisme européen de stabilisation financière, et d'Olli Rehn, commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires (© SIP/Jock Fistick)

mettront un démarrage rapide du mécanisme. Le MESF aura également le soutien administratif et juridique de la Banque européenne d'investissement. Jean-Claude Juncker a également annoncé que 13 États membres étaient dorénavant actionnaires du MESF et que «les trois autres le deviendront dans une deuxième phase». L'accord-cadre régissant le MESF a été signé par 15 des 16 États membres et l'Eurogroupe «a invité le nouveau ministre des Finances slovaque à signer rapidement l'accord-cadre, permettant ainsi la mise en vigueur de celui-ci». Jean-Claude Juncker s'attend à ce que tous les détails soient réglés vers la fin du mois de juillet 2010.

Le président de l'Eurogroupe a en outre annoncé qu'il avait convoqué une réunion informelle de l'Eurogroupe pour le 7 septembre 2010 afin de continuer les travaux en matière de renforcement de la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro dans le contexte des travaux de la *task force* Van Rompuy, qui s'est également réunie le 12 juillet 2010 en amont de la réunion de l'Eurogroupe. L'autre sujet à l'ordre du jour de cette réunion informelle était la mise en place d'un mécanisme permanent de crise.

Les ministres ont également fait le point sur la mise en œuvre du programme de consolidation économique et budgétaire grec, sur base d'un rapport élaboré suite à une mission d'observation conjointe de la Commission européenne et du Fonds monétaire international en Grèce. «Nous sommes de l'avis que la mise en œuvre du programme d'ajustement par les autorités grecques montre très clairement la volonté du gouvernement grec de garder le cap en matière de consolidation budgétaire et financière. Le programme d'ajustement est impressionnant et sa mise en œuvre a dépassé nos attentes», a expliqué Jean-Claude Juncker.

Réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» du 13 juillet: Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, George Osborne, ministre chargé des Finances et du Trésor du Royaume-Uni, et Didier Reynders, Vice-Premier ministre, ministre des Finances de la Belgique (© SIP/Jock Fistick)

De plus, le programme de travail de l'Eurogroupe pour le second semestre 2010 a été adopté.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé à la première réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» sous Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Le Conseil a ainsi eu un échange de vues sur le programme de travail de la Présidence belge au second semestre 2010.

Les ministres ont ensuite fait le suivi du Conseil européen du 17 juin 2010, notamment en examinant la communication de la Commission européenne intitulée «Renforcer la coordination des politiques économiques». Dans le même contexte, le Conseil a eu un échange de vues sur le semestre européen en matière de politique budgétaire.

Le Conseil a formellement adopté les «grandes orientations de politique économique» approuvées également par le Conseil européen du 17 juin, et a décidé la mise en œuvre des procédures pour déficit excessif à l'encontre de certains pays. Le Conseil a finalement approuvé les mesures entreprises dans divers pays pour sortir de leur situation de déficit excessif.

Le Conseil a précisé sa position en vue de la poursuite des négociations avec le Parlement européen sur un ensemble de textes visant, dans le sillage de la crise financière mondiale, à réformer le cadre européen pour la surveillance du système financier. Les propositions, présentées par la Commission à l'automne 2009, consistent en:

- des projets de règlements relatifs à la surveillance macroprudentielle du système financier et à la création d'un Comité européen du risque systémique, et confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques relatives au fonctionnement de ce comité;

- des projets de règlements visant à instituer une Autorité bancaire européenne, une Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et une Autorité européenne des marchés financiers;

- un projet de directive destiné à modifier la législation existante en ce qui concerne les compétences de ces trois nouvelles autorités.

La plupart de ces textes sont soumis à la procédure de codécision Parlement/Conseil. Les négociations avec le Parlement visent à permettre leur adoption en première lecture, de manière à ce que le Comité européen du risque systémique et les trois nouvelles autorités de surveillance puissent être opérationnels dès le 1er janvier 2011.

Nicolas Schmit au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

15 juillet 2010

Le 15 juillet 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Bruxelles. À cette occasion, il a assisté à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile.

Lors de leur réunion, les ministres ont eu un échange de vues sur le sujet «Comment parvenir à un régime d'asile européen commun d'ici 2012?».

Le débat a porté sur la dimension législative du système d'asile européen commun, c'est-à-dire sur les directives/règlements en cours de négociation (à savoir, notamment, la proposition de directive visant à modifier la directive sur les résidents de longue durée afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale; la proposition portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile [EASO]; les trois premières propositions de refonte du paquet «asile», à savoir «Dublin», «Eurodac» et la directive «conditions d'accueil»; ainsi que les directives «procédure» (relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait de la protection internationale dans les États membres) et «qualification» (concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, et relatives au contenu de cette directive).

Le ministre de la Justice, François Biltgen, se félicite du lancement du portail électronique européen e-Justice

16 juillet 2010

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a participé à Bruxelles à la première réunion informelle des ministres de la Justice et de l'Intérieur sous Présidence belge en date du 16 juillet 2010. À l'issue de cette réunion, la commissaire Viviane Reding a lancé le portail de l'e-justice européenne: https://e-justice.europa.eu. Ce portail se veut être notamment un outil pour une justice plus efficace au niveau européen.

Selon le ministre de la Justice, l'inauguration du portail européen e-Justice marque une étape importante dans l'élaboration d'une justice en ligne européenne, dont le but est non seulement de faciliter l'accès à la justice pour les citoyens et les entreprises, mais encore de renforcer la coopération entre les autorités administratives et judiciaires. Elle est aussi de nature à faciliter les échanges

transfrontaliers entre tribunaux et praticiens du droit.

François Biltgen s'est félicité de la mise en place du portail électronique qui est un moyen de mieux informer les personnes sur les droits de la défense et les droits de la victime. Il s'agit de donner accès aux citoyens européens à une série d'informations et de services sur les différents systèmes judiciaires, tels que par exemple les démarches procédurales à entamer en cas de litige transfrontalier, les voies de recours ou encore les possibilités de recourir à un mode alternatif de règlement des litiges, comme la médiation.

Le portail donne également des conseils pour faciliter la recherche de la part des professionnels du droit, tels que les avocats, notaires, traducteurs ou interprètes juridiques ou encore les médiateurs. Il donne en outre des renseignements sur les formations juridiques.

L'importance et les objectifs d'e-Justice avaient déjà été mis en évidence dans le programme de Stockholm 2009. Concernant plus particulièrement les professionnels, le portail e-justice comprend des liens vers les registres nationaux – registres de commerce, registres fonciers ou registres d'insolvabilité – et fournit des informations au niveau européen et national à ce sujet.

Les praticiens du droit trouveront dans le portail électronique un outil de travail précieux mettant à disposition les instruments législatifs facilitant les procédures transfrontalières en matière civile et commerciale comme en matière pénale. Ils auront aussi accès aux explications sur l'utilisation de la visioconférence dans les procédures transfrontalières ou sur la coopération judiciaire en matière civile, commerciale et pénale.

Dans le contexte de la mise en place de cet outil professionnel au niveau européen, le ministre de la Justice, François Biltgen, a également souligné l'excellence des efforts entrepris au courant des dernières années par la justice luxembourgeoise avec la mise en place du portail national, complémentaire au portail e-Justice européen, www.justice.public.lu, qui éclaire le citoyen sur ses droits et obligations devant les juridictions et met à disposition du justiciable une panoplie d'informations relatives au système judiciaire luxembourgeois. Le juriste y trouve toute une série de jurisprudences, notamment celles de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation et des juridictions administratives.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales»

26 juillet 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé le 26 juillet 2010 aux Conseils «Affaires générales» (CAG) et «Affaires étrangères» (CAE) de l'Union européenne (UE) à Bruxelles.

En amont des réunions, le ministre Asselborn, en sa qualité de président du Comité des ministres du Benelux, a présidé une réunion de coordination ministérielle Benelux.

Le Conseil «Affaires générales» a été présidé par le ministre des Affaires étrangères belge, Steven Vanackere, et la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne a présenté son programme.

En ce qui concerne les négociations d'adhésion avec l'Islande, le Conseil a adopté la position générale de l'UE, y compris le cadre de négociation, en vue de l'ouverture des négociations d'adhésion. Le Conseil se réjouit de la tenue de la séance d'ouverture de la Conférence intergouvernementale UE-Islande à Bruxelles le 27 juillet 2010.

Le Conseil a fait le suivi du Conseil européen du 17 juin 2010 et a examiné un projet d'ordre du jour pour la réunion du Conseil européen qui doit se tenir le 16 septembre 2010. Le Conseil européen devra se concentrer sur les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, sur la gouvernance économique, et plus particulièrement sur les travaux du groupe de travail présidé par le président du Conseil européen.

Enfin, le Conseil «Affaires générales» a adopté une décision portant création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et a décidé de son organisation et de son fonctionnement. Jean Asselborn a salué la création du SEAE comme étant «d'une grande importance. Huit mois après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il est important d'avoir à présent une vision plus claire sur la structure de ce service qui

Jean Asselborn avec Konstantin Dimitrov, vice-ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie, et Tonio Borg, ministre des Affaires étrangères de Malte (© SIP)

représentera les intérêts de l'Union européenne dans le monde».

La session du Conseil «Affaires générales» a été suivie par celle du Conseil «Affaires étrangères», présidée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les ministres se sont notamment penchés sur la situation en Iran et la question du dossier nucléaire iranien. Le Conseil a adopté un ensemble de mesures restrictives à imposer à l'Iran dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1929 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil a réaffirmé son engagement à vouloir œuvrer pour une solution diplomatique dans le dossier nucléaire iranien et il a lancé un appel à l'Iran pour que ce dernier revienne à la table des négociations.

Lors de sa conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil «Affaires étrangères», le ministre des Affaires étrangères a expliqué que «pour l'Union européenne, il s'agit de maximiser l'impact des mesures décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU». Et de poursuivre: «À mon avis, le message a bien été compris par la partie iranienne, on sent la volonté du côté iranien de reprendre les négociations. L'Union européenne, de son côté, est prête à reprendre le dialogue à deux conditions: un arrêt total de l'enrichissement de l'uranium, et la coopération totale avec l'AIEA.» Le ministre Asselborn a également souligné que «la question des droits de l'Homme en Iran doit rester une question de première importance, dans l'intérêt de la population civile iranienne».

Les ministres ont ensuite eu un échange de vues au sujet de la situation au Soudan, notamment en vue du référendum d'autodétermination du Sud-Soudan qui doit avoir lieu en janvier 2011. Le Conseil a adopté une position commune de l'UE, soulignant que l'Union européenne était prête à soutenir les référendums qui vont avoir lieu au Sud-Soudan, la mise en œuvre pacifique de l'accord de paix global ainsi que les travaux du groupe de mise en œuvre de haut niveau sur le Soudan de l'Union africaine.

Concernant le Kirghizstan, le Conseil s'est félicité du bon déroulement du référendum organisé au Kirghizstan sur la nouvelle Constitution, ce référendum constituant une étape importante dans le processus engagé pour doter le pays d'un cadre institutionnel démocratique et d'y établir un État de droit.

En ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient, et plus particulièrement la situation actuelle dans la bande de Gaza, Catherine Ashton a rendu compte de sa récente visite sur place. Les ministres ont eu une discussion sur le processus de paix et sur la situation dans la bande de Gaza, ainsi que sur les options pour l'UE de prêter assistance dans le domaine de l'acheminement de biens de et vers Gaza.

Jean Asselborn a déclaré au sujet de la situation à Gaza: «L'incident

tragique de la flottille, aussi terrible fut-il, a contribué à l'ouverture de la bande de Gaza. Cependant, cette ouverture aujourd'hui reste insuffisante pour arriver à une reconstruction de Gaza.» Il a poursuivi en soulignant la volonté de l'Union européenne de travailler avec les partenaires de la région, afin d'apporter l'aide nécessaire à Gaza. Cependant, «il importe que les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens reprennent, et pour cela, il va falloir qu'Israël arrête ses projets de colonisation. Si Israël continue les colonisations, cela hypothéquera tout éventuel résultat de négociations. Ensuite, il importe que les Palestiniens soient prêts à reprendre les négociations.»

Les ministres se sont penchés sur la situation dans les Balkans occidentaux. Tout d'abord, ils ont abordé la situation en Bosnie-Herzégovine ainsi que la présence de l'Union européenne dans ce pays. Ensuite, les ministres ont discuté des implications de l'avis de la Cour internationale de justice du 22 juillet ainsi que des relations entre la Serbie et le Kosovo.

Jean-Claude Juncker s'exprime dans une interview en faveur de l'instauration d'un salaire minimum en Europe

5 août 2010

Dans une interview accordée le 5 août 2010 à AWV-Informationen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est exprimé sur le projet de l'Union européenne, l'avenir du pacte de stabilité et de croissance et l'instauration de minima sociaux en Europe.

L'Union européenne: une architecture complexe sans cesse menacée de désintégration

Dans l'entretien, Jean-Claude Juncker a relativisé le risque de désintégration de l'Union européenne (UE), en rappelant que ce risque existait depuis les débuts de l'UE et aussi de son prédécesseur, la Communauté économique européenne (CEE). Il a regretté, dans ce contexte, que l'on oublie trop souvent la complexité du continent européen et de son mode de gouvernance. Pour illustrer ses propos, il a rappelé que l'on devait coopérer, au sein de l'Eurogroupe, non seulement avec les 16 États membres de la zone euro, mais aussi avec les 16 Parlements, voire les 60 partis politiques composant les gouvernements.

Même si la coordination de cet ensemble complexe qui est sans cesse menacé de désintégration s'avère ardue, Jean-Claude Juncker estime que le risque de désintégration n'est pas particulièrement prononcé à l'heure actuelle, où l'on est confronté à la problématique globale de l'euro. Aux yeux de Jean-Claude Juncker, il revient aux responsables politiques de fournir la preuve qu'il s'agit d'une zone cohérente au niveau du contenu.

Quel avenir pour le pacte de stabilité et de croissance?

Concernant l'avenir du pacte de stabilité et de croissance dans un contexte marqué par des déficits publics élevés des États membres, Jean-Claude Juncker a estimé que les dispositions du pacte de stabilité et de croissance suffisaient amplement si les États membres les appliquent à la lettre. Étant donné que ceci n'est pas le cas, il a souligné la nécessité de rendre les obligations et les sanctions du pacte plus astreignantes. Il a soutenu, dans ce contexte, l'idée d'un fonds monétaire européen sur base des propositions de Wolfgang Schäuble, en soulignant «qu'un tel fonds permettra à l'UE d'être mieux outillée en cas de crise».

Jean-Claude Juncker a estimé par ailleurs qu'une taxation globale des transactions financières internationales était réalisable, voire souhaitable, et, vu l'incapacité du G20 de prendre une décision à ce sujet, a préconisé de développer une solution européenne qui aurait une telle force explosive qu'elle engendrerait un effet d'imitation de la part d'autres pays.

«La question sociale n'a pas été suffisamment éclairée»

Jean-Claude Juncker perçoit depuis plusieurs années un risque réel de voir les citoyens se distancer du projet européen. Tout en rappelant que des efforts énormes avaient été entrepris pour rapprocher les législations nationales et achever le marché intérieur, il a regretté que «la question sociale n'a pas été suffisamment éclairée». Jean-Claude Juncker est d'avis que le projet européen ne peut pas avancer si on continue à accepter que certaines parties du salariat se distancent du projet européen. «On ne peut pas construire l'Union

européenne contre les citoyens», a mis en garde Jean-Claude Juncker. Il a également rappelé sa proposition d'instaurer des standards sociaux minimums, notamment dans les domaines des droits des travailleurs, de la protection contre le licenciement et du salaire minimum. Tout en excluant la mise en place d'un salaire minimum homogène en Europe, Jean-Claude Juncker s'est exprimé en faveur d'un salaire minimum fixé sur base d'un pourcentage x du revenu moyen de l'État membre concerné.

Jeannot Krecké à la réunion informelle du Conseil «Énergie» à Bruxelles

6 septembre 2010

Le 6 septembre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté à la réunion informelle du Conseil «Énergie» à Bruxelles.

La Présidence belge de l'Union européenne a invité les ministres en charge de l'énergie à une journée de réflexion sur l'avenir du secteur de l'énergie en Europe.

Le consommateur figurait au centre du débat. L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz mise en œuvre dans les États membres doit permettre aux consommateurs de choisir entre plusieurs fournisseurs de gaz ou d'électricité.

Cependant, force est de constater que trop peu de consommateurs ont changé d'opérateur depuis l'ouverture des marchés et ceci malgré le fait qu'ils se disent généralement peu satisfaits de leur fournisseur actuel. Dans son intervention, Jeannot Krecké a plaidé en faveur d'une meilleure information des clients sur leur consommation et les prix, ainsi que sur les services fournis par les opérateurs énergétiques. «À l'instar du marché de la téléphonie mobile, le passage d'un fournisseur d'énergie à un autre devrait se faire naturellement et sans contraintes», a-t-il expliqué.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de la *task force* Van Rompuy de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

6-7 septembre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de la *task force* Van Rompuy sur la gouvernance économique, de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui se sont déroulées à Bruxelles les 6 et 7 septembre 2010.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe. Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

L'ordre du jour des ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro prévoyait des discussions sur l'amélioration de la coordination des politiques économiques dans la zone euro. À cet effet, les ministres ont analysé les discussions menées la veille au sein de la *task force* Van Rompuy et ont discuté des méthodes de travail de l'Eurogroupe.

L'Eurogroupe a eu un échange de vues sur les conséquences de la non-participation de la Slovaquie au mécanisme de prêts à la Grèce. Il a également écouté les explications du directeur général du European Financial Stability Facility (EFSF) sur la mise en place de cette entité.

Finalement, l'Eurogroupe a discuté de la réforme du Fonds monétaire international, notamment des aspects directement liés à la zone euro.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières». Le Conseil a eu une discussion sur le semestre européen et des échanges de vues sur l'idée d'un prélèvement bancaire ainsi qu'une éventuelle taxe sur les transactions financières.

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne

10-11 septembre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean

Asselborn, a participé à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) à Bruxelles les 10 et 11 septembre 2010.

La réunion a débuté le 10 septembre par un déjeuner au cours duquel les ministres ont discuté de la situation au Pakistan suite aux inondations du mois d'août. Les ministres ont évalué les contributions nationales et de l'UE en faveur des victimes, et ont discuté des différentes options et des possibilités visant à aider le Pakistan. Cette discussion a eu lieu en présence des commissaires européens Kristalina Georgieva, Andris Piebalgs et Karel De Gucht.

La première session de travail du 10 septembre a ensuite porté sur les «partenaires stratégiques» de l'UE et plus particulièrement sur les relations avec la Chine, l'Inde et le Brésil. Ce débat a notamment permis de préparer le Conseil européen du 16 septembre 2010, auquel participeront les ministres des Affaires étrangères. Cette discussion a, par après, été prolongée lors d'une réunion avec les pays candidats qui ont eu la possibilité de donner leur point de vue.

Le 11 septembre, les ministres ont également discuté des relations avec la Turquie, et notamment de son rôle d'acteur émergent sur la scène politique internationale. Ce débat a eu lieu en présence du commissaire européen en charge de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, Štefan Füle. Un autre sujet des débats concernait les nouveaux instruments de la politique étrangère et de sécurité commune depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles

13 septembre 2010

Le 13 septembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles. Le Conseil «Affaires générales» était présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, Steven Vanackere.

Tout d'abord, les ministres ont terminé leurs préparations en vue du Conseil européen du 16 septembre 2010. À l'ordre du jour figuraient une mise au point sur les progrès réalisés en ce qui concerne les efforts récents de régulation du secteur financier, sur la gouvernance économique et sur l'orientation de la politique étrangère commune de l'UE depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le débat s'est surtout focalisé sur le positionnement stratégique de l'UE envers ses partenaires stratégiques, à savoir la Chine, l'Inde et le Brésil.

Lors d'un déjeuner, les ministres ont examiné en présence du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, un projet d'ordre du jour pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 28 et 29 octobre 2010. Ce dernier se concentrera sur les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, sur la gouvernance économique et plus particulièrement sur les travaux du groupe de travail *(task force),* présidé par le président du Conseil européen. En outre, les chefs d'État ou de gouvernement définiront la position de l'UE pour le sommet du G20 des 11 et 12 novembre 2010 à Seoul ainsi que les messages-clés pour le sommet UE-États-Unis du 20 novembre 2010. Finalement, les ministres prépareront la conférence de Cancún sur le changement climatique qui se tiendra du 29 novembre au 12 décembre 2010.

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au Conseil européen extraordinaire

16 septembre 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ont participé au Conseil européen extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles le 16 septembre 2010.

Au programme des discussions du Conseil européen figuraient essentiellement les relations de l'Union européenne avec ses partenaires stratégiques ainsi que les travaux du groupe de travail sur la gouvernance économique.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre a toutefois tenu à s'exprimer également au sujet du différend qui oppose la Commission européenne et la

France sur la question de l'expulsion des Roms, sujet qui avait largement dominé la réunion des chefs d'État ou de gouvernement. «Nous nous sommes mis d'accord sur plusieurs principes, qui d'ailleurs ne souffraient pas contradiction», a déclaré Jean-Claude Juncker. «Premièrement, les propos que la vice-présidente de la Commission européenne, Madame Reding, a eus à l'égard de la France, en tirant un parallèle entre la Shoah et ce qui se passe actuellement en France, sont des propos excessifs qui débordent les limites de ce qu'il convient de pouvoir se dire. Rien de ce qui s'est passé après 1945 jusqu'à nos jours ne peut être comparé à la persécution des Juifs; il s'agit là d'un amalgame malsain. Pour le reste, la Commission européenne a parfaitement le droit de jouer son rôle, qui consiste à faire en sorte que les traités de l'Union européenne soient observés par tous les États membres, qu'ils soient grands ou petits. Si la Commission ne revendiquait pas son droit d'enquête, elle manquerait à son devoir», a affirmé Jean-Claude Juncker. Et de poursuivre: «J'ai longuement parlé avec le président français de cette affaire, pour lui rappeler également qu'il n'est pas convenable que lorsqu'une commissaire européenne, qui est une ressortissante d'un État membre, s'exprime, qu'on charge de façon invective le pays d'origine de cette commissaire. Un commissaire ne représente pas son pays à partir du moment où il est nommé. Il n'y a pas d'injonction du gouvernement luxembourgeois sur les propos que la commissaire luxembourgeoise peut avoir.» Le Premier ministre a tenu à souligner qu'il récusait «cette idée qu'il paraît convenable d'attaquer le Luxembourg à cause d'un propos tenu par la commissaire Reding, qui est d'origine luxembourgeoise. Tout comme je n'accepte pas les propos de certains ministres français qui nous expliquent qu'un commissaire d'un petit État membre n'a pas le droit de faire la leçon aux grands États membres. De plus, si on dit en France que c'est la France qui est en charge de l'application exacte du droit communautaire, cela est faux; c'est la Commission qui est en charge.»

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a conclu en disant: «J'ai tenté d'apaiser les choses, mais je ne voudrais pas que cette affaire malencontreuse soit utilisée pour lancer des attaques injustifiées contre mon pays.»

Relations avec les partenaires stratégiques

Le Conseil européen a examiné les moyens de donner un nouvel élan aux relations extérieures de l'Union, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par le traité de Lisbonne.

Les chefs d'État ou de gouvernement, avec les ministres des Affaires étrangères, ont affirmé que l'UE devait jouer véritablement un rôle sur la scène internationale, en étant prête à assumer sa part de responsabilité dans la sécurité

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président de la République française, Nicolas Sarkozy, au Conseil européen extraordinaire du 16 septembre (© SIP/Jock Fistick)

mondiale et à montrer la voie pour trouver des réponses communes à des défis communs. L'UE et ses États membres devront agir de manière plus stratégique. Elle devra pour cela identifier clairement ses intérêts et objectifs stratégiques. Le Conseil européen a demandé à ce que les synergies entre l'Union européenne et les niveaux nationaux soient améliorées, que la coordination entre les acteurs institutionnels soit renforcée, que toutes les politiques et tous les instruments pertinents soient mieux intégrés et que les rencontres au sommet avec les pays tiers soient utilisées plus efficacement.

Les partenariats stratégiques de l'UE avec des acteurs clés dans le monde constituent un instrument utile pour servir les objectifs et les intérêts européens. Ainsi, le Conseil européen discutera régulièrement des relations extérieures afin d'arrêter des orientations stratégiques avant les événements importants.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a déclaré: «En ce qui concerne la stratégie qu'on vient de retenir au Conseil européen, je pense pouvoir dire que la coopération entre la présidence du Conseil européen, la haute représentante et les ministres des Affaires étrangères doit encore être améliorée afin de devenir plus efficace. On n'a pas encore atteint un niveau suffisant pour assurer une coopération optimale.»

En ce qui concerne l'appréciation sur la Turquie, le ministre Asselborn a rappelé que «nous avons dans l'Union européenne

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne (© Union européenne)

encore d'énormes différences sur cette appréciation. Cependant, si on ne prend pas de décision de principe en 2011, on arrivera à un point où les négociations avec la Turquie arriveront à terme. Il convient de prendre en 2011 une décision de principe quant à la suite à donner aux négociations d'adhésion avec la Turquie».

Concernant le processus de paix au Proche-Orient, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a déclaré: «Je suis fier que nous ayons réussi à arriver à une décision unanime à 27, de plaider pour la prolongation du moratoire israélien concernant la construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem. Sans ce moratoire, il sera impossible de poursuivre les négociations.»

Groupe de travail sur la gouvernance économique

Sur la base d'un rapport intérimaire du président du groupe de travail sur la gouvernance économique, le Conseil européen a dressé le bilan des progrès accomplis. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont félicités des importants progrès réalisés, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un semestre européen, la mise en place d'un nouveau cadre de surveillance macroéconomique destiné à surveiller et à corriger en temps utile les écarts et les déséquilibres de compétitivité qui ne sont pas tenables. Le renforcement des cadres budgétaires nationaux a également été discuté.

Le Conseil européen a souligné que la réforme de la gouvernance économique européenne devait

être poursuivie avec la même vigueur et qu'elle attendait avec intérêt, pour sa réunion d'octobre 2010, le rapport final du groupe, qui proposera un ensemble complet de mesures destinées à orienter le travail législatif.

Lors de la conférence de presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu à revenir sur la question des partenariats stratégiques dans un contexte économique, notamment en ce qui concerne la Chine. «Lors de la discussion sur la Chine, j'ai pris la parole en ma qualité de président de l'Eurogroupe», a fait savoir le Premier ministre. «À mes yeux, une partie de la politique étrangère et des relations stratégiques doit consister en une meilleure coordination des politiques monétaires. Il n'y a pas de diplomatie moderne sans explications sur les politiques des taux de change», a-t-il souligné. «La Chine n'est non seulement un État émergent, mais un État qui présente une performance économique impressionnante. Ainsi, nous devons avoir avec nos interlocuteurs chinois des explications plus formelles et poussées sur des éléments de la politique des taux de change.»

En ce qui concerne la réforme du pacte de stabilité et de croissance, «il n'y a pas eu de nouveaux éléments au cours de ce Conseil européen», a déploré le Premier ministre. «Il y a eu un large consensus concernant l'instauration d'un semestre européen à partir de janvier 2011. Nous avons rappelé la nécessité de nous concerter de manière encore plus poussée sur des questions liées à la compétitivité, et à des écarts de compétitivité excessifs entre États membres», a conclu le Premier ministre Juncker.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Bruxelles

30 septembre-1er octobre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel qui ont lieu à Bruxelles les 30 septembre et 1er octobre 2010. Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont poursuivi leur examen des déséquilibres macroéconomiques et de compétitivité dans la zone euro. Les deux pays examinés étaient le Portugal et le Luxembourg.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, le commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, ainsi que le directeur général du Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), Klaus Regling, Jean-Claude Juncker a souligné que l'Eurogroupe «se félicite des mesures de consolidation et d'assainissement supplémentaires qui ont été adoptées par le gouvernement portugais hier». L'Eurogroupe est confiant que ces mesures supplémentaires permettront au Portugal d'atteindre les objectifs auxquels il s'est engagé.

L'Eurogroupe a d'ailleurs encouragé le Portugal «à prendre toutes les mesures budgétaires nécessaires et de les accompagner par des réformes structurelles supplémentaires, complètes et ambitieuses, susceptibles de renforcer le potentiel de croissance». Ces réformes devront «se concentrer sur la suppression des rigidités du marché du travail et de la formation des salaires», ainsi que sur l'amélioration «de la productivité afin que le Portugal puisse inverser le déclin de sa compétitivité», a ajouté le président de l'Eurogroupe.

Pour ce qui est de la situation compétitive du Luxembourg, le commissaire Olli Rehn a fait remarquer que «les finances publiques luxembourgeoises sont saines, mais confrontées à des défis sur le moyen et le long terme qu'il ne faut pas sous-estimer». Parmi les risques pour la durabilité de la situation actuelle des finances publiques luxembourgeoises, Olli Rehn a cité les besoins de financement liés au vieillissement de la population, «qui sont parmi les plus élevés de la zone euro». «Le Luxembourg devra, comme d'autres pays, réformer son système des pensions pour assurer son financement à l'avenir», a dit le commissaire. Le troisième point soulevé par Olli Rehn concernait la «dépendance extrême» de l'économie luxembourgeoise du secteur financier. «Bien que le secteur financier reste dynamique

au Luxembourg», a expliqué le commissaire, «cette dépendance est, en elle-même, une source de vulnérabilité.»

La situation des finances publiques de l'Irlande était l'invitée surprise de cette réunion de l'Eurogroupe, qui a pris note de l'annonce du gouvernement irlandais souhaitant renforcer la capitalisation du secteur bancaire. «Nous estimons que l'annonce complète des besoins de recapitalisation du secteur bancaire en Irlande est une clarification importante et utile», a expliqué Jean-Claude Juncker, qui a également fait part de la satisfaction de l'Eurogroupe quant au maintien de l'engagement ferme de l'Irlande de corriger sa situation de déficit excessif jusqu'en 2014.

L'Eurogroupe a ensuite préparé les réunions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) ainsi que des ministres des Finances du G7, qui auront lieu la semaine prochaine à Washington. Dans le cadre général de l'évolution de la situation économique, l'Eurogroupe a retenu que «les récents développements économiques ont été plus positifs que prévus. La croissance au deuxième trimestre a été plus forte et plus large, ce qui a eu comme conséquence une révision vers le haut de nos prévisions de croissance pour 2010». «L'Eurogroupe», a dit son président, «est tout à fait conscient des défis auxquels est confrontée l'économie européenne. Ces défis requièrent des progrès en matière de consolidation budgétaire et l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles ainsi que la lutte contre la volatilité excessive des monnaies et contre les déséquilibres globaux au sein du G20.»

Après cette réunion de l'Eurogroupe, les ministres se sont réunis pour le Conseil «Ecofin» informel, présidé par le ministre des Finances belge, Didier Reynders. Outre les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne, les gouverneurs des banques centrales des États membres ont participé à cette réunion.

L'ordre du jour était consacré à la solvabilité des finances publiques, à l'agenda transatlantique pour la réforme du secteur financier et à la préparation des prochaines réunions importantes du G20 et du FMI.

Jean-Claude Juncker au 8e sommet ASEM

4-5 octobre 2010

Les 4 et 5 octobre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à Bruxelles au 8e sommet ASEM (Asia Europe Meeting) des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'ASEM.

L'ASEM est un forum de dialogue entre l'Asie et l'Europe, fondé en mars 1996 à Bangkok et qui rassemble tous les deux ans les dirigeants de 16 pays asiatiques et des 27 pays membres de l'Union européenne pour une rencontre au sommet. Le 8e sommet ASEM a permis d'ailleurs d'officialiser l'adhésion de trois nouveaux pays à ce forum: l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Russie.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Naoto Kan, Premier ministre du Japon, au 8e sommet ASEM (© SIP/Jock Fistick)

Les sujets au centre des discussions à Bruxelles étaient la gouvernance économique et financière, sujet introduit par un discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker, le développement durable, les défis globaux (lutte contre le terrorisme, armes de destruction massive…) ainsi que les questions d'actualité internationale et régionale.

En marge du sommet ASEM, Jean-Claude Juncker a eu des entrevues bilatérales avec ses homologues du Vietnam, du Laos et de Singapour.

Jean-Claude Juncker à la tête de la troïka de la zone euro pour le 3e dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine

4-5 octobre 2010

Les 4 et 5 octobre 2010, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a présidé à Bruxelles la troïka de la zone euro qui a rencontré les autorités chinoises pour le 3e dialogue macroéconomique entre la zone euro et la République populaire de Chine.

La troïka, composée de Jean-Claude Juncker, du président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et du commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, a ainsi eu des discussions avec le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, le ministre des Finances chinois, Xie Xuren, le gouverneur de la Banque du peuple chinois, Zhou Xiaochuan, ainsi qu'avec le président de la Commission nationale du développement et des réformes, Zhang Ping.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec Messieurs Trichet et Rehn, Jean-Claude Juncker a relevé la qualité du dialogue macroéconomique avec les autorités chinoises, dont ce fut le troisième, les deux premiers ayant eu lieu en Chine en novembre 2007 et 2009. «Ce furent des discussions directes, franches, mais néanmoins amicales», a expliqué le président de l'Eurogroupe.

La troïka européenne a estimé que la forte croissance chinoise de ces dernières années était un «facteur important afin de surmonter les effets de la crise économique et financière». «Néanmoins», a expliqué Jean-Claude Juncker, «nous aimerions que la Chine rééquilibre son modèle de croissance en augmentant la part de la consommation intérieure dans sa croissance du PIB.»

Concernant les taux de change entre le renminbi et l'euro, le président de l'Eurogroupe a rappelé que la zone euro «estime toujours que le taux de change effectif de la monnaie chinoise est sous-évalué et que cela contribue à des déséquilibres au niveau des taux de change globaux». Bien que les membres de la troïka «saluent la décision chinoise du 19 juin 2010 d'augmenter la flexibilité du taux de change du renminbi, le potentiel de cette décision n'a pas encore été complètement exploité». Toujours est-il que le Premier ministre chinois a expliqué à ses interlocuteurs européens que la Chine comptait bien poursuivre sa politique dans la lignée de ses décisions du 19 juin, c'est-à-dire maintenir une certaine flexibilité du taux de change de la monnaie chinoise.

Jean-Claude Juncker a toutefois expliqué que «compte tenu du rôle important de la Chine, une appréciation ordonnée et conséquente du renminbi promouvrait une croissance plus équilibrée aussi bien

Jean-Claude Juncker en compagnie de Wen Jiabao, Premier ministre de la Chine, avant la troïka de la zone euro pour le 3e dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine (© SIP/Jock Fistick)

pour la Chine que pour l'économie mondiale». Et d'ajouter: «Une économie européenne forte et dans le meilleur intérêt de la Chine.»

Octavie Modert assiste à la réunion informelle des ministres européens de la Culture et de l'Audiovisuel

7-8 octobre 2010

Les 7 et 8 octobre 2010, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a participé à la réunion informelle des ministres européens de la Culture et de l'Audiovisuel, qui s'est tenue au palais d'Egmont à Bruxelles, sous Présidence belge.

Les ministres se sont penchés sur les défis auxquels font face les industries culturelles et créatives (ICC) qui sont parmi les secteurs émergents les plus dynamiques. Le secteur des industries culturelles et créatives est composé d'entreprises hautement innovantes, dont le potentiel de créativité et d'innovation joue un rôle essentiel pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne.

Consolider la place des industries culturelles et créatives

Les ministres ont convenu qu'il fallait consolider la place des ICC au sein de la politique d'innovation de l'UE, compte tenu de leur contribution au développement économique, technologique et social de l'Europe et, au-delà, aux objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, inclusive et durable.

Comme elle l'avait déjà souligné lors de la réunion ministérielle de Barcelone en mars 2010, Octavie Modert a insisté que culture et créativité ne devaient pas être considérées uniquement en tant que vecteurs de croissance et de compétitivité, mais en premier lieu pour leur valeur intrinsèque. L'«exception culturelle» et la spécificité du secteur de la culture et des arts ne doivent jamais être perdues de vue.

Selon Octavie Modert, il faut continuer à mettre en évidence la spécificité du secteur culturel et créatif. La ministre de la Culture a rappelé que des progrès importants avaient désormais été réalisés, notamment en termes d'une meilleure prise en compte par d'autres secteurs politiques, mais que les avancées restaient trop limitées. Il faudra donc continuer à mettre en évidence la spécificité et la nature transversale du secteur culturel et créatif. Cela implique également qu'il faut promouvoir l'utilisation de définitions plus larges: par exemple, le patrimoine de l'Europe n'est pas seulement composé d'édifices, mais aussi du patrimoine écrit sous toutes ses formes, du patrimoine sonore, audiovisuel et iconographique.

De concert avec ses collègues, la ministre s'est en outre prononcée en faveur du développement de nouveaux indicateurs statistiques spécifiques, respectivement de l'inclusion de la culture en tant qu'indicateur pour la croissance, la compétitivité et le bien-être.

Octavie Modert a aussi appelé à chercher des débouchés plus concrets, notamment dans le domaine de la numérisation des contenus culturels, secteur éminemment innovant et à enjeux déterminants, aussi bien au niveau européen que national.

D'autres points auxquels il faudra s'attacher, selon la ministre, sont les droits d'auteur, l'amélioration des conditions pour la mobilité des artistes et personnes travaillant dans le secteur des ICC, un accès plus facile aux moyens de financement de l'Union européenne (fonds structurels, programmes de subvention, etc.) pour les artistes individuels et des petits porteurs de projets.

Octavie Modert a conclu en soulignant que si l'on voulait une Europe plus compétitive, il faudrait tenir compte de l'apport du secteur culturel et tout particulièrement de celui des ICC.

Un autre point de discussion a été le volet audiovisuel, sur lequel les ministres ont échangé leurs vues concernant le soutien au cinéma européen.

Octavie Modert a précisé que le régime mis en place par la communication «Cinéma» en 2001 avait fait ses preuves et qu'il fallait continuer sur ces bases. Il ne faut pas oublier que la diversité culturelle est une composante importante du cinéma européen, qui doit être pris en compte. Octavie Modert, représentant le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a signalé qu'une œuvre audiovisuelle était à considérer comme un produit éminemment culturel. Toute approche de soutien au cinéma doit tenir compte des nouvelles formes de

distribution et viser une diffusion intracommunautaire.

La ministre, comme nombre de ses collègues, a également insisté sur l'importance d'une prise en considération globale d'une œuvre audiovisuelle lorsqu'on parle de soutien au cinéma – «on ne peut pas limiter le soutien public à la seule phase de la production» –, mentionnant en outre la numérisation du patrimoine cinématographique et la numérisation des salles de cinéma.

Jean-Marie Halsdorf, Nicolas Schmit et François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»

7-8 octobre 2010

Conseil «Justice et affaires intérieures» du 7 octobre: (de g. à dr.) François Biltgen, ministre de la Justice, Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, Stefaan De Clerck, ministre de la Justice de la Belgique et président en exercice du Conseil, ainsi qu'Ernst Hirsch Ballin, ministre de la Justice des Pays-Bas (© Union européenne)

Les 7 et 8 octobre 2010, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Justice, François Biltgen, ont participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Luxembourg.

Jean-Marie Halsdorf a participé au Conseil «JAI» pour le volet de la sécurité intérieure

Le 7 octobre 2010, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a assisté au Conseil pour le volet de la sécurité intérieure.

Les travaux ont débuté par une session du comité mixte, associant l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse, qui a servi à aborder le dossier du SIS II. La Commission a présenté un dernier calendrier qui prévoit le lancement du système pour mars 2013. Elle s'est engagée à respecter les investissements nationaux prévus par les différents États membres et elle a confirmé que les dépenses européennes se situeraient dans les limites des perspectives financières accordées.

Par la suite, les ministres ont eu un débat d'orientation sur la stratégie de l'Union européenne (UE) relative au transfert de données des dossiers passagers (données PNR) à des pays tiers. À cet effet, la Commission européenne a préparé des propositions de mandats concernant la renégociation d'accords PNR avec l'Australie et les États-Unis d'Amérique et un mandat de négociation avec le Canada. La communication de la Commission y relative fournit une vue d'ensemble des tendances actuelles en matière d'utilisation des données PNR dans l'UE et dans le monde. Elle a proposé une série de principes généraux, que tout accord PNR conclu entre l'UE et un pays tiers devrait respecter. Ces principes concernent la protection des données à caractère personnel, les modalités de transmission, les normes en matière de contrôle et la réciprocité. La communication répond à une résolution du Parlement européen plaidant en

faveur d'une «approche cohérente pour l'utilisation des données PNR à des fins d'application de la loi et de sécurité».

Le ministre Halsdorf a insisté sur une adoption simultanée des trois mandats. En effet, il a estimé qu'il était important de tenir compte de la résolution du Parlement souhaitant une approche plus harmonisée, des délais de conservation plus réduits et des garanties renforcées au niveau de la protection des données. Le fait d'adopter les trois mandats en même temps est un premier signal d'une approche harmonisée.

Les ministres ont par la suite discuté d'une communication de la Commission qui présente une vue d'ensemble des instruments de l'UE existants en matière de collecte, de stockage ou d'échange de données à caractère personnel à des fins répressives ou de gestion des flux migratoires. Il est important de souligner que la gestion de l'information est au cœur du fonctionnement de l'espace Schengen lorsque des États membres partagent une frontière extérieure commune. Des instruments appropriés sont nécessaires afin de pouvoir mettre en place une politique commune en matière de visas et d'asile et prévenir les attentats terroristes ainsi que d'autres formes graves de criminalité.

La Commission a également présenté au Conseil sa communication intitulée «La politique antiterroriste de l'UE: principales réalisations et défis à venir». Cette communication décrit dans les grandes lignes les mesures prises dans le cadre de la stratégie et du plan d'action de l'UE visant à lutter contre le terrorisme adoptés en décembre 2005 et présente également quelques défis pour le futur.

François Biltgen a participé à la réunion des ministres de la Justice européens

Le 8 octobre 2010, François Biltgen a participé à la réunion des ministres de la Justice européens qui ont discuté, entre autres, d'une directive relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales, qui vise à améliorer le droit des suspects et à définir dans ce contexte des normes minimales communes dans l'ensemble de l'UE.

Pour les personnes arrêtées entre autres sur la base d'un mandat d'arrêt européen, il s'agit notamment du droit de connaître la raison de l'arrestation, du droit à l'assistance d'un avocat et du droit à un interprète et à la traduction de documents pour le cas où le suspect ne comprend pas la langue du pays concerné.

Les ministres ont, en outre, discuté d'une directive relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants ainsi qu'à la pédopornographie. Cette directive vise à établir des règles minimales relatives à la définition des infractions pénales et des sanctions dans le domaine des abus sexuels sur des enfants, de l'exploitation sexuelle des enfants, de la pédopornographie et de la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles. Elle vise aussi à renforcer la prévention de ce type de criminalité et la protection des enfants qui en sont victimes.

Un autre point à l'ordre du jour était la directive relative à la décision de protection européenne. L'objet de cette directive est de faciliter et de renforcer la protection accordée aux personnes victimes de criminalité ou susceptibles de l'être, et qui se déplacent d'un État membre de l'UE à un autre. La directive, une fois adoptée, permettra à une autorité compétente d'un État membre de prendre une décision de protection européenne sur la base de laquelle une autorité compétente d'un autre État membre prend des mesures destinées à maintenir la protection dont bénéficie la personne concernée.

Les ministres ont aussi examiné un règlement mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps.

Le Conseil a en outre adopté une directive relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à Washington

8-9 octobre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, ainsi que le ministre des Finances, Luc Frieden, se sont rendus à Washington les 8 et 9 octobre 2010.

Le Premier ministre, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a participé à la réunion des ministres des Finances du G7 au cours de

laquelle il a exposé l'analyse de l'Eurogroupe sur la situation économique et financière dans la zone euro et au niveau international.

Jean-Claude Juncker et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont assisté ensuite aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

En marge de ces réunions, le Premier ministre a eu des entretiens avec les ministres des Finances américain, Timothy Geithner, le ministre des Finances japonais, Yoshihiko Noda, et le ministre des Finances chinois, Xie Xuren. Jean-Claude Juncker a également eu une entrevue avec le directeur général du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn.

Le Premier ministre a en outre prononcé un discours à l'European Institute de Washington sur les perspectives de la gouvernance et l'avenir de la zone euro.

En marge des réunions, le ministre des Finances, Luc Frieden, a également eu plusieurs réunions consacrées au développement de la place financière luxembourgeoise.

Au ministère des Finances, il s'est entretenu avec le sous-secrétaire du Département du Trésor chargé de la Lutte contre le terrorisme, Stuart A. Levey, sur les efforts du Luxembourg pour adapter sa règlementation aux recommandations internationales, notamment celles du Groupe d'action financière (GAFI).

Soucieux de créer davantage de synergies avec de nouveaux marchés, le ministre Frieden a eu des entretiens avec les ministres des Finances des pays hébergeant d'autres centres financiers régionaux importants. À cette fin, il a rencontré le ministre des Finances singapourien, Tharman Shanmugaratnam, et le ministre des Finances libanais, Raya Haffar El-Hassan. Il a également reçu des dirigeants de maisons mères des banques établies au Luxembourg.

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Luxembourg: «Le triangle de la connaissance» du Luxembourg sera mis en œuvre à Esch-Belval

12 octobre 2010

Le 12 octobre 2010, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» à Luxembourg.

Les ministres de la Recherche ont d'abord procédé à un échange de vues sur les partenariats d'innovation européens dont le but est d'unir les efforts en matière de recherche et d'innovation. Ils estiment ainsi pouvoir constituer une masse critique en mettant en place les conditions nécessaires qui permettront une application rapide des avancées réalisées sur le marché.

Les ministres de la Recherche ont en outre discuté des mesures nécessaires pour favoriser l'intégration européenne dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment dans le cadre de l'initiative phare «Une Union pour l'innovation».

Dans son intervention, le ministre Biltgen a souligné que le gouvernement luxembourgeois avait approuvé le chiffre de 2,6% du PIB comme objectif national à atteindre en matière de R & D dans le contexte de la politique communautaire Europe 2020. Il a souligné que l'action de l'actuel gouvernement luxembourgeois s'inscrirait résolument dans le cadre du concept du «triangle de la connaissance», visant à renforcer le lien entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation. La mise en œuvre de ce concept sera réalisée au sein de la Cité des sciences à Esch-Belval, rassemblant à partir de 2014, sur un même site, l'Université du Luxembourg, les centres de recherche publics, l'incubateur et certains laboratoires de recherche d'entreprises.

Les ministres de la Recherche ont adopté en outre les conclusions du Conseil sur base d'une communication de la Commission intitulée: «Simplification de la mise en œuvre des programmes-cadres de recherche». Il existe un besoin de simplifier les programmes de recherche et d'innovation afin de remédier à l'actuelle complexité des financements, qui s'accompagne d'une charge administrative excessive et décourage les bénéficiaires potentiels.

Finalement, les ministres de la Recherche ont adopté des conclusions sur la programmation conjointe de la recherche dans les domaines «agriculture, sécurité alimentaire et changement climatique», «patrimoine culturel

et changement global: un nouveau défi pour l'Europe» et «une alimentation saine pour une vie saine». Le projet de conclusions admet qu'il existe de grands défis sociétaux communs qu'aucun État membre pris isolément n'est en mesure de relever. Il a été retenu que ces questions sont d'une ampleur telle, que l'Europe doit élaborer une réponse plus forte, mieux coordonnée, plus cohérente et plus globale face aux défis identifiés.

Claude Wiseler a participé au Conseil «Transports»

15 octobre 2010

Le 15 octobre 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a participé au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne qui s'est tenu à Luxembourg. Les deux dossiers phares de cette rencontre ministérielle portaient sur la taxation des poids lourds (la directive dite «Eurovignette») et la politique européenne des transports pour la décennie à venir.

Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures

Les ministres ont réussi à dégager un accord politique sur la proposition de directive dite «Eurovignette».

L'objet de la proposition consiste à élargir les opportunités pour les États membres à faire payer les poids lourds de plus de 12 tonnes, le cas échéant de plus de 3,5 tonnes, pour les nuisances sonores et de pollution de l'air qu'ils produisent. Il s'agit donc d'une application concrète du principe du pollueur-payeur.

La nouvelle directive permettra en outre de varier les redevances en fonction du trafic afin de mieux gérer le problème de la congestion aux heures de pointe. Les mesures qui ont été retenues ne sont pas d'application immédiate, mais des outils qui pourront être déployés à moyen terme dans les États membres qui en décident ainsi.

La stratégie et l'avenir des transports 2011-2020

Les ministres des Transports ont eu l'occasion de débattre de la voie sur laquelle devrait s'engager la politique européenne des transports dans les dix prochaines années.

La Commission européenne prévoit d'élaborer un nouveau livre blanc sur les transports couvrant la période 2011 à 2020.

Le Luxembourg a réitéré dans son intervention les éléments qui lui semblent essentiels pour gérer avec succès les multiples défis liés à la mobilité européenne. Claude Wiseler a insisté notamment sur la nécessité d'internaliser davantage les coûts externes afin de mettre les différents modes de transport sur un pied d'égalité et il a confirmé l'attachement du Luxembourg au concept du report modal en faveur du transport ferroviaire. La sécurité routière, et dans ce contexte plus spécifiquement la situation des personnes vulnérables, ainsi que la prise en compte des aspects sociaux sont deux autres soucis auxquels le Luxembourg a attaché une importance particulière.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe, de la *task force* Van Rompuy et du Conseil «Affaires économiques et financières»

18-19 octobre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe, de la *task force* Van Rompuy sur la gouvernance économique et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui ont eu lieu à Luxembourg les 18 et 19 octobre 2010.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

L'Eurogroupe a préparé la réunion de la *task force* sur la gouvernance économique dirigée par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, qui a eu lieu le même jour et qui a permis de déboucher sur un accord au niveau des ministres des Finances sur une meilleure gouvernance économique dans l'Union européenne en général et dans la zone euro en particulier.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, le président de l'Eurogroupe s'est dit satisfait et prudent à la fois: «Les sanctions seront plus automatiques, elles interviendront d'une façon beaucoup plus rapide que jusqu'à présent, mais je ne vous cache pas que je considère que tant que nous ne serons pas en possession intégrale des différents éléments du droit secondaire, il est sans doute trop tôt pour juger dans leur ensemble les améliorations qui auront été apportées au pacte. Le diable est dans le détail et on découvrira les détails au cours des semaines et mois à venir.»

Giulio Tremonti, ministre des Finances de l'Italie, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, à la réunion de la task force *Van Rompuy à Luxembourg le 18 octobre*
(© Union européenne)

Les ministres ont continué leur analyse de la stabilité financière dans la zone euro, notamment en examinant les récents développements en Grèce, en Irlande et au Portugal.

Pour ce qui est de la Grèce, Jean-Claude Juncker a exprimé «toute la confiance» de l'Eurogroupe dans la capacité du gouvernement grec «à respecter les cibles de déficit inscrites dans le programme». L'Eurogroupe a également salué les efforts d'Eurostat et des autorités grecques pour améliorer la qualité des statistiques fiscales. Concernant le délai de remboursement de la dette grecque, Jean-Claude Juncker a insisté sur le fait que les révisions du déficit grec de la part d'Eurostat «ne changeront pas les obligations de la Grèce pour ce qui est du remboursement de sa dette», et de préciser que le gouvernement grec «n'a pas demandé une extension de la durée de remboursement des prêts qui lui ont été accordés et une telle mesure n'est pas à l'ordre du jour».

L'Eurogroupe a également fait le point sur les réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se sont tenues à Washington et a préparé la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, réunion prévue les 22 et 23 octobre 2010 en Corée du Sud. Dans ce cadre, l'Eurogroupe a également eu une discussion sur la situation qui règne sur les marchés de change. Selon Jean-Claude Juncker, «l'Eurogroupe réaffirme son intérêt pour un système financier international stable et solide. Il est important, selon nous, que les taux de change reflètent les fondamentaux économiques. Une volatilité excessive et des mouvements désordonnés, comme nous avons pu les observer au cours des semaines écoulées, ont des conséquences négatives sur la stabilité économique et financière globale. À l'occasion du sommet du G20 à Toronto, les économies émergentes se sont engagées à entreprendre des réformes visant à accroître la flexibilité des taux de change. Il est évident que nous continuerons à surveiller de près les développements sur les marchés de change et à coopérer de manière appropriée».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le 19 octobre 2010, le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

Le Conseil a débattu de l'évolution des dossiers concernant la proposition de directive sur la coopération administrative dans le domaine fiscal ainsi que sur la proposition

de directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient les procédures pour déficit excessif à l'encontre de la Lituanie et de la Roumanie, les cadres nationaux de soutien à la consolidation budgétaire ainsi que la préparation du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010, notamment en ce qui concerne l'introduction d'une éventuelle taxe bancaire ou d'un éventuel prélèvement sur les transactions financières.

Romain Schneider a assisté à une réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne

21-22 octobre 2010

Les 21 et 22 octobre 2010, à l'invitation de la Présidence belge, le ministre des Sports, Romain Schneider, a assisté à Anvers à une réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne (UE). Les principaux sujets abordés à cette occasion étaient:

- La présentation par la commissaire en charge du Sport, Androulla Vassiliou, des futures actions de l'UE dans le domaine du sport.

Au vu de la situation budgétaire difficile des États membres et au vu de leurs réticences à financer dans l'immédiat un programme sport «européen», la commissaire européenne a indiqué que pour les années à venir, et d'ici à 2014, les États membres ne pourraient s'attendre à la mise en œuvre d'un tel programme dans le domaine du sport. D'ici là, il faudra se contenter d'actions préparatoires qui devront ensuite être évaluées afin d'identifier la plus-value apportée par un tel programme communautaire «sport». Androulla Vassiliou a demandé le soutien des ministres des Sports. Dans ce contexte, plusieurs délégations, dont le ministre des Sports, Romain Schneider, ont exprimé leur déception de voir un éventuel programme communautaire «sport» reporté à 2014.

- La lutte contre le dopage, divisée en trois sous-thèmes:

  - la représentation des autorités publiques et le rôle de l'UE au sein de l'Agence mondiale antidopage (AMA);

  - la mise en œuvre du code AMA dans l'UE;

  - le rôle de l'UE dans la lutte internationale contre le dopage.

Dans ce contexte, David Howman, directeur général de l'AMA, a rappelé l'historique de l'agence, ses budgets et la place particulière que l'Europe occupait en son sein. Il a estimé qu'il fallait protéger les 95% de sportifs non dopés, tout en garantissant l'égalité des chances. L'accent a également été mis sur l'importance des sanctions touchant l'entourage des sportifs.

Plusieurs délégations ont souligné le manque de reconnaissance de l'Europe au sein de l'AMA et ont rappelé le besoin de coopération et d'harmonisation européennes pour lutter efficacement contre le dopage. Le ministre des Sports, Romain Schneider, a rappelé, quant à lui, que le Code mondial antidopage ne constituait qu'un appendice à la convention de l'Unesco et s'est demandé s'il fallait simplement retranscrire au niveau national le code ou plutôt l'appliquer plus efficacement. Romain Schneider a également fait des propositions concrètes en vue d'assurer une meilleure représentation de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'AMA et a rappelé le besoin de coordonner des positions de l'UE avant les réunions de l'AMA.

- L'éducation et la formation dans le sport.

Les ministres des Sports ont également abordé le sujet de la reconnaissance des qualifications dans le domaine du sport, liée au cadre européen de certification (CEC) et les conséquences pour la formation des jeunes de l'arrêt Bernard rendu par la Cour de justice de l'Union européenne. Il a été rappelé qu'au niveau de l'UE, les formations et certifications devraient êtres intégrées pour 2012 dans le CEC. Soulignant le besoin d'entraîneurs que connaît le Luxembourg, le ministre Schneider a salué pour sa part les initiatives facilitant la reconnaissance des compétences.

- L'inclusion sociale par le sport.

La Présidence belge a présenté le bilan des travaux d'une récente conférence d'experts à Louvain, en Belgique, qui a permis de mettre en exergue les diverses bonnes pratiques nationales visant à favoriser l'inclusion des groupes socialement défavorisés par la voie du sport.

- L'année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active en 2011.

De nombreuses délégations, dont celle du Luxembourg, ont valorisé le gros volume de travail accompli par le volontariat dans le domaine du sport. Ils ont par ailleurs demandé à la Commission de traiter cet aspect dans sa prochaine communication avec toute l'importance qu'il mérite.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères»

25 octobre 2010

En date du 25 octobre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Luxembourg.

Sur invitation du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, les ministres des Affaires étrangères se sont réunis le 24 octobre pour un dîner de travail afin d'échanger leurs vues sur la préparation du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010 à Bruxelles. Ils ont examiné le projet d'ordre du jour pour le Conseil européen, qui se concentrera sur la gouvernance économique et plus particulièrement sur les travaux du groupe de travail *(task force)* présidé par le président du Conseil européen. En outre, les chefs d'État ou de gouvernement définiront la position de l'UE pour le sommet du G20 des 11 et 12 novembre à Seoul, ainsi que les messages-clés pour les sommets UE-États-Unis (20 novembre), UE-Russie (7 décembre) et UE-Ukraine (22 novembre). Finalement, les ministres prépareront la conférence de Cancún sur le changement climatique du 29 novembre au 12 décembre 2010.

Lors du Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, Steven Vanackere, les ministres ont fait le suivi du Conseil européen de septembre 2010 et ont terminé la préparation du Conseil européen d'octobre, se basant notamment sur les discussions eues lors du dîner avec le président Van Rompuy. En ce qui concerne la gouvernance économique et les travaux du groupe de travail *(task force),* Jean Asselborn a exprimé son opposition à une modification du traité de Lisbonne, soulignant le besoin d'un débat plus profond et détaillé pour une telle entreprise, ainsi que l'implication nécessaire du Parlement européen dans ce débat. Il a également rappelé les difficultés pratiques d'une telle révision, notant qu'«il y a un risque que nous passions encore des mois et des années à être autocentrés sur nos problèmes» après avoir déjà passé les dix dernières années à mettre au point le traité de Lisbonne.

Ensuite, en présence du commissaire en charge de l'Élargissement et de la Politique européenne de voisinage, Štefan Füle, les ministres ont abordé la question du processus d'élargissement de l'UE. Dans ce contexte, ils ont examiné l'état de la candidature de la Serbie, suite notamment à l'adoption de la résolution A/64/L.65/Rev.1 relative à la situation au Kosovo. Le Conseil a décidé de confier à la Commission européenne le soin d'étudier la candidature de la Serbie à l'UE. Le ministre Asselborn a salué ce pas symbolique important, félicitant le gouvernement serbe pour ces récents efforts de rapprochement à l'UE, notamment dans le domaine de ses relations avec le Kosovo.

Le Conseil «Affaires étrangères» était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Les ministres y ont poursuivi leurs discussions sur la préparation des sommets que l'UE tiendra bientôt avec les États-Unis, la Russie, l'Ukraine et l'Inde. En outre, les ministres ont fait le point sur les relations entre l'UE et Cuba et ont évoqué également la situation en Géorgie. En ce qui concerne les relations avec Cuba, les ministres ont envisagé d'assouplir la position de l'UE à l'égard de l'île cubaine et ont chargé Catherine Ashton d'étudier les moyens d'améliorer les relations avec le régime cubain après les récentes libérations de prisonniers politiques sur l'île. Une normalisation des relations restera d'ailleurs liée à une amélioration sur place des droits humains et des progrès en faveur de la démocratie.

Les ministres se sont aussi penchés sur la situation sécuritaire et les derniers événements au Sahel. Reconnaissant les nombreux défis qui se posent à la stabilité régionale, le Conseil a résolu d'établir, en proche collaboration avec la Commission européenne, une stratégie pour la région pour le début de l'année 2011.

Carl Bildt, ministre suédois des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, Trinidad Jimenez, ministre espagnole des Affaires étrangères, et Alexander Stubb, ministre finlandais des Affaires étrangères, réunis le 25 octobre à Bruxelles
(© Ministère des Affaires étrangères)

En ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient, Catherine Ashton a rendu compte de sa récente visite dans la région. Les ministres ont mené ensuite une discussion sur l'état des négociations de paix.

Les ministres ont également eu un échange de vues au sujet de la politique européenne de voisinage et ont réfléchi à l'orientation future de cette politique ainsi qu'aux relations entre l'UE et les Nations unies. Dans ce contexte, Catherine Ashton a annoncé la nomination des hauts fonctionnaires qui seront à la tête du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Pierre Vimont, actuellement ambassadeur français auprès des États-Unis à Washington, sera le secrétaire général exécutif du nouveau corps diplomatique, et David O'Sullivan, l'actuel directeur général chargé du Commerce à la Commission européenne, obtiendra le poste de directeur général opérationnel. Le Service européen pour l'action extérieure entamera ses fonctions à partir du 1er décembre 2010.

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne

26 octobre 2010

Le 26 octobre 2010, Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a assisté à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg. Le Conseil était largement dominé par les sujets relatifs à la pêche.

C'est ainsi que le ministre-président flamand, Kris Peeters, a présidé les discussions sur les opportunités de pêche en mer Baltique. Après de longues heures de négociations, un accord politique à l'unanimité a pu être trouvé dans ce dossier. Les ministres ont également procédé à un échange de vues sur les consultations annuelles entre la Norvège et l'Union européenne (UE), ainsi que sur la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), organisation de pêche intergouvernementale responsable de la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'océan Atlantique et de ses mers adjacentes.

Par la suite, les ministres ont abordé les points relatifs à l'agriculture. Le Conseil était présidé par Sabine Laruelle, ministre fédérale et présidente du Conseil.

À cette occasion, le commissaire Dacian Cioloş a présenté deux règlements relatifs respectivement au développement rural et au système des paiements directs en ce qui concerne l'adaptation de la législation au traité de Lisbonne dans le domaine du partage des compétences entre les États membres, le Conseil et la Commission, tel que prévu par les articles 290 (actes délégués) et 291 (actes d'exécution) du traité.

Le commissaire a rappelé que cet exercice consistait en des ajustements ponctuels afin de respecter les traités «à la lettre». Si bon nombre de délégations ont remercié la Commission pour avoir proposé différentes simplifications,

beaucoup ont exprimé une certaine appréhension face aux changements suggérés et à la méthode utilisée par la Commission. Romain Schneider est intervenu pour remercier la Commission pour le travail de longue haleine effectué dans le cadre de ces propositions d'alignement. Il a cependant souligné que les actes délégués, par lesquels le législateur peut donner une plus grande flexibilité pour modifier rapidement des règlements de base, devraient être utilisés avec prudence. Il a également insisté, comme bon nombre de ses collègues, sur le fait que les experts des États membres devraient être consultés en temps utile, afin d'assurer aux actes délégués la qualité et l'applicabilité nécessaires.

Sous la rubrique «divers», les ministres ont pris note de la demande de la délégation portugaise pour introduire un contingent tarifaire à droit zéro pour le sucre de canne.

En outre, la délégation belge a informé le Conseil au sujet de l'organisation d'une journée de réflexion sur l'avenir de la filière porcine, qui se tiendra au Parlement flamand le 3 décembre 2010. Le but est de réunir des experts du secteur porcin des États membres pour explorer et échanger les bonnes pratiques, afin de les étendre, le cas échéant, à tous les pays de l'UE.

Également sous «divers», les ministres ont entendu les informations de la délégation lituanienne en ce qui concerne la peste porcine africaine qui se répand dans les pays tiers voisins de l'UE, en particulier au Caucase. La Lituanie a ainsi sollicité une analyse détaillée du risque épidémiologique.

Finalement, le Conseil a pris note d'un bref rapport sur les discussions qui ont eu lieu lors de leur réunion informelle à La Hulpe le 21 septembre 2010. La Présidence a ainsi confirmé le consensus général en ce qui concerne la nécessité d'une politique agricole commune forte offrant une réelle valeur ajoutée à l'Europe et qui devra être basée également à l'avenir sur deux piliers en cohérence l'un avec l'autre.

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres en charge de l'Égalité des chances à Bruxelles

26 octobre 2010

En date du 26 octobre 2010, Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a assisté à Bruxelles à une réunion informelle des ministres en charge de l'Égalité des chances.

Les discussions ont porté sur la révision et l'éventuel renforcement du Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment à la lumière de la nouvelle stratégie de la Commission européenne pour l'égalité des femmes et des hommes 2010-2015. La rencontre ministérielle était précédée d'une conférence de deux jours sur les inégalités de salaires persistant entre les deux sexes.

Dans son intervention, la ministre luxembourgeoise a insisté sur la nécessité de considérer l'égalité entre les hommes et les femmes dans un large contexte, englobant notamment la conciliation entre travail et vie familiale ainsi que le rôle des femmes dans la prise de décision. Dans sa qualité de ministre des Classes moyennes, elle a attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat féminin qui permettra de mettre pleinement au profit de la croissance le potentiel économique des femmes.

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres en charge de l'Égalité des chances de l'Union européenne (© Ministère de l'Égalité des chances)

Françoise Hetto-Gaasch a expressément salué l'initiative de la Commission qui s'intéresse au rôle des hommes dans l'instauration de l'égalité des sexes. Le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait sera conditionné par une mise en commun des efforts d'un ensemble d'acteurs publics et privés, chacun à son niveau et dans son domaine.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

28-29 octobre 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles les 28 et 29 octobre 2010.

Au programme des discussions du Conseil européen figuraient les conclusions des travaux de la *task force* sur la gouvernance économique, présidée par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et la préparation du sommet du G20 de novembre 2010 en Corée du Sud. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également préparé les sommets bilatéraux entre l'Union européenne et les États-Unis, l'Ukraine et la Russie ainsi que la conférence de Cancún sur le changement climatique.

Gouvernance économique

Le Conseil européen a fait sien le rapport du groupe de travail sur la gouvernance économique, dont la mise en œuvre permettra d'accroître la discipline budgétaire, d'élargir la surveillance économique, de renforcer la coordination et de mettre en place un cadre solide de gestion des crises ainsi que des institutions plus fortes. Le Conseil européen a demandé qu'une approche rapide soit suivie pour l'adoption des actes de droit dérivé que requiert la mise en œuvre de nombreuses recommandations, afin de parvenir à un accord d'ici à l'été 2011. Le pilier économique de l'Union économique et monétaire (UEM) se trouvera sensiblement consolidé.

Lors de sa déclaration à la presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre a déclaré: «Les résultats du Conseil européen sont à mes yeux globalement satisfaisants. Pour ce qui concerne la réforme du pacte de stabilité et de croissance, les bonnes conclusions ont été tirées de la crise. Le pacte de stabilité sera renforcé, il sera plus ferme, les sanctions seront plus rapides et plus automatiques. Au nom du Benelux, j'ai plaidé pour que les sanctions soient renforcées encore plus, ceci devra être examiné prochainement.»

Les chefs d'État ou de gouvernement ont convenu que les États membres devraient établir un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Le président du Conseil européen est invité à engager avec les membres du Conseil européen des consultations sur une légère modification du traité qu'il serait nécessaire d'apporter, sans toucher à l'article 125 du traité de l'Union européenne concernant la clause du *no bail-out*. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé dans ce contexte que «la question de la pérennisation du mécanisme permanent de gestion de crise au-delà de 2013 n'a jamais été sujette à discussion. Il y a un consensus sur ce point depuis des semaines. Il n'y avait donc pas lieu de "mener une bataille" pour cette question». Et de poursuivre: «Un mécanisme permanent de gestion de crise est nécessaire. Mais il ne faudrait surtout pas que l'article 125 du traité, concernant la clause de *no bail-out*, soit mis à disposition, car ceci pourrait ouvrir la voie à des comportements irresponsables de la part des États membres.»

En ce qui concerne les composantes générales du nouveau mécanisme, le rôle du secteur privé, le rôle du Fonds monétaire international et la stricte conditionnalité à laquelle doit être subordonnée l'action menée dans le cadre de ce type d'instrument devront être analysés.

Le Conseil européen devrait prendre, lors de sa réunion de décembre 2010, la décision finale portant sur les grandes lignes d'un mécanisme de gestion de crise et sur une légère modification du traité, de sorte que toute modification puisse être ratifiée pour la mi-2013 au plus tard. «Personnellement, je suis d'avis qu'une modification du traité sera nécessaire», a estimé le Premier ministre. «Mais il va falloir que celle-ci soit très légère», a-t-il ajouté, en précisant que la modification «concernera uniquement l'article 122, sous forme d'un complément, afin de rendre possible le maintien du mécanisme de gestion de crise. Il n'y aura pas de transfert

Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Pierre De Boissieu, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne (© SIP/Jock Fistick)

de compétences des États membres vers l'UE, la procédure de ratification sera donc légère, il n'y aura pas besoin de convoquer une Conférence intergouvernementale. Par ailleurs, le mécanisme sera limité aux États membres de la zone euro».

Le président du Conseil européen entend examiner par la suite, en consultation avec les États membres, la question du droit de participer à la prise de décision dans le cadre des procédures en rapport avec l'UEM en cas de menace permanente pour la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

Dans une déclaration à la presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné: «Retirer le droit de vote à un État membre est une sanction qui, à mes yeux, ne peut absolument pas être tolérée. Sur la question de la suspension du droit de vote, il n'y a pas eu d'unanimité. La majorité des États membres sont strictement opposés à cette sanction.» Et de continuer: «Au cas où ce type de sanction devait être envisagé, j'ai plaidé pour qu'une éventuelle suspension du droit de vote s'appliquerait uniquement aux questions qui sont directement en relation avec l'Union économique et monétaire, à l'exclusion de toutes les autres décisions. Un accord a pu être dégagé sur ce point.»

Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné qu'il était essentiel que le budget de l'UE et le prochain cadre financier pluriannuel tiennent compte des efforts d'assainissement déployés par les États membres. Le Conseil européen examinera, lors de sa prochaine réunion, les moyens pour faire en sorte que les dépenses au niveau européen contribuent de manière appropriée à ce processus.

Sommet du G20 de Séoul

Le Conseil européen a préparé le prochain sommet du G20 et a débattu des priorités à mettre en avant lors de ce sommet. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur le fait que ce sommet devait envoyer un signal ambitieux quant à la mise en œuvre concrète et en temps utile des mesures pour une croissance forte, durable et équilibrée, qui concernent notamment les plans d'assainissement budgétaire, la réforme de la réglementation financière et la nécessité de procéder à des réformes structurelles supplémentaires.

Le Conseil européen a affirmé qu'il était favorable à une réforme du Fonds monétaire international, puisque la modernisation de la gouvernance du FMI est essentielle pour améliorer sa crédibilité, sa légitimité et son efficacité.

Conférence de Cancún sur le changement climatique

Le Conseil européen a souligné l'importance pour la conférence de Cancún de franchir une étape intermédiaire majeure, ouvrant la voie à la mise en place d'un cadre mondial complet et juridiquement contraignant. L'UE s'emploiera à mettre en place une approche plus diversifiée en termes de collaboration avec les principaux partenaires dans des domaines d'intérêt mutuel susceptibles de les aider à réduire leurs émissions.

Sommets avec les pays tiers

Les chefs d'État ou de gouvernement ont préparé les sommets bilatéraux entre l'Union européenne et les États-Unis, l'Ukraine et la Russie.

Jean-Claude Juncker revient dans une interview à France 24 sur la réforme appliquée au pacte de stabilité

3 novembre 2010

Dans une interview diffusée le 29 octobre 2010 sur France 24, le Premier ministre Jean-Claude Juncker est revenu sur les détails de la réforme du pacte de stabilité et de croissance.

Abordant le Conseil européen qui s'est déroulé les 28 et 29 octobre 2010 à Bruxelles, Jean-Claude Juncker a souligné l'importance des décisions qui ont été prises «en matière de stabilité monétaire». Il a surtout salué «que l'on ait renforcé le pacte de stabilité en lui donnant des dents supplémentaires», mais a regretté que le déclenchement des sanctions à l'égard des contrevenants au pacte n'ait pas été rendu plus automatique.

Jean-Claude Juncker au sujet du caractère «semi-automatique des sanctions»

Jean-Claude Juncker a déclaré, dans ce contexte, que le déclenchement des sanctions se ferait désormais de façon «semi-automatique», «au moment où le Conseil des ministres décide d'imposer des sanctions pécuniaires aux États membres fautifs». Selon le chef de file de l'Eurogroupe, l'ouverture des procédures à l'encontre d'un État n'est pourtant pas suffisamment automatique, puisque le jour où la Commission estime qu'un État membre enfreint ses obligations, «le Conseil doit approuver cette recommandation de la Commission à la majorité qualifiée».

Jean-Claude Juncker a rapporté que les pays du Benelux, qui ont jugé que ce mécanisme «laisse une marge de manœuvre d'appréciation politique trop large», auraient préféré appliquer le vote à la majorité qualifiée renversée, ce qui aurait facilité l'adoption des recommandations de la Commission.

Jean-Claude Juncker au sujet de la particularité de la réforme du pacte de stabilité

Jean-Claude Juncker a également expliqué que l'objectif du «nouveau» pacte de stabilité était de renforcer son volet préventif. Dans son analyse, il s'agit avant tout d'introduire une procédure qui frappera les États membres «avant qu'un État membre n'ait violé les obligations qui sont les siennes sous l'emprise du pacte».

La particularité de la réforme actuelle réside dans l'importance accordée à la surveillance macroéconomique, a souligné Jean-Claude Juncker, qui a regretté qu'on n'ait pas toujours suffisamment surveillé les écarts de compétitivité se creusant entre les différents États membres.

Quant aux différences fondamentales qui existent entre la première réforme du pacte de stabilité opérée en mars 2005 et la réforme actuelle, Jean-Claude Juncker a précisé que la réforme de 2005 a été «une réforme en profondeur, qui a permis à l'Europe, entrée en crise, de disposer avec le pacte de stabilité d'une lecture plus économique que ne l'était la première version du pacte de 1996/1997», alors que la réforme actuelle visait à donner une importance accrue à la surveillance macroéconomique.

Jean-Claude Juncker a rejeté la proposition franco-allemande d'appliquer des sanctions politiques en retirant à certains États membres leur droit de vote au sein des institutions européennes et a estimé qu'une telle idée était «une bonne mauvaise idée ou une mauvaise bonne idée qui n'a pas été retenue par le Conseil européen». Tout en rappelant que l'article 7 du traité prévoit de suspendre les droits de vote lorsqu'un État viole les droits humains, Jean-Claude Juncker a mis en garde contre une banalisation de la violation de ces droits. Il a jugé qu'il ne fallait surtout pas faire un amalgame entre la violation des règles budgétaires et la violation des droits humains, qui «sont deux paires de chaussures tout à fait différentes».

Interrogé sur la question de savoir si la réforme du pacte de stabilité enlevait des prérogatives à la Commission européenne, Jean-Claude Juncker a répondu par la négative, en rappelant «que le Conseil, sous l'empire du traité de Maastricht, sous l'empire du traité de Lisbonne, était toujours l'instance qui pouvait décréter

des sanctions. Et toujours sur proposition de la Commission». «Le Conseil n'agit pas de *proprio motu,* mais sur base d'un texte dont la Commission l'aura saisi», a-t-il tenu à préciser.

Jean-Claude Juncker devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen

8 novembre 2010

En sa qualité de président de l'Eurogroupe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré les membres de la Commission des affaires économiques et financières du Parlement européen le 8 novembre 2010. Ces consultations entre le Parlement européen et le président de l'Eurogroupe se tiennent de façon régulière, en principe deux fois par an.

Dans son exposé devant les membres de la Commission, Jean-Claude Juncker a d'emblée souligné que la situation économique et financière dans la zone euro restait difficile, avec un taux de croissance médiocre dans la zone euro ainsi que des déficits et des dettes publiques trop élevés. Le président de l'Eurogroupe a en outre appelé de ses vœux que les États membres de la zone euro poursuivent des politiques économiques et financières saines afin d'assurer la stabilité, la crédibilité et la croissance de leurs économies.

Concernant les trois pays qui sont actuellement considérés les plus fragiles, à savoir la Grèce, le Portugal et l'Irlande, le président de l'Eurogroupe s'est dit confiant que ces pays puissent honorer leurs engagements en matière de stabilisation de leurs finances publiques et de la poursuite des réformes structurelles.

Jean-Claude Juncker s'est félicité des débats au sein de l'Eurogroupe sur la surveillance des divergences de compétitivité et des déséquilibres macroéconomiques dans la zone euro. Ces examens, pays par pays, les *peer reviews,* se concentrent sur les défis macroéconomiques clés ainsi que sur l'élaboration de conseils opérationnels sur les actions prioritaires. L'objectif est d'avoir une discussion franche et ouverte entre les États membres et donc de faciliter l'échange de bonnes pratiques. En outre, les ministres des Finances sont invités à prendre en considération les conclusions de l'exercice lors de l'élaboration de leur stratégie de politique économique nationale et à rendre compte auprès de l'Eurogroupe du suivi prévu.

Les pays ayant déjà fait l'objet de cet examen sont l'Espagne, la Finlande, le Portugal et le Luxembourg. Lors de la réunion de l'Eurogroupe du 16 novembre 2010, l'Allemagne et l'Italie seront examinées. Pour Jean-Claude Juncker, les débats qui ont eu lieu jusqu'ici ont permis de dégager certaines pistes prioritaires que devront suivre les États membres. Parmi ces priorités, le président de l'Eurogroupe a cité «la nécessité de réduire les déficits structurels qu'accusent les budgets nationaux», la réduction de la dette publique et «l'endettement des ménages et des entreprises pour éviter le risque de bulles futures». L'Eurogroupe a également observé que les rigidités du marché du travail constituaient une entrave à la compétitivité, mais Jean-Claude Juncker a estimé que les rigidités «ne doivent pas toutes être éliminées, parce que certaines soi-disant rigidités continuent à protéger le monde du travail contre l'arbitraire et les comportements aléatoires de ceux qui sont les maîtres de l'emploi».

Pour ce qui est des taux de change, Jean-Claude Juncker a estimé que le dollar américain n'était pas «au niveau où il devrait être» et que les récentes décisions de la Réserve fédérale américaine portent en elles des risques de dérapages qui se feront sentir au niveau global. Le président de l'Eurogroupe espère ainsi que les participants européens au prochain sommet du G20 «ne manqueront pas de poser un certain nombre de questions à nos amis américains sur les décisions monétaires récentes qui ne semblent pas être en ligne avec ce qui a été convenu lors de réunions préparatoires au niveau du G7 et du G20».

Concernant la réforme du Fonds monétaire international (FMI), Jean-Claude Juncker reste d'avis que la zone euro devrait être représentée par un siège unique au FMI, mais a admis que cette idée était loin de faire l'unanimité parmi les membres de la zone euro. «Il y a trop d'Européens autour de la table du FMI, mais pas assez d'Europe», a dit le chef de file des ministres des Finances de la zone euro. Avec un siège unique, la zone euro deviendrait l'actionnaire le plus important et le plus influent au FMI, mais

Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen (© SIP/Jock Fistick)

«les pays membres de la zone euro ne voient pas l'intérêt, ni l'attrait de concentrer les intérêts et l'influence européenne. Je le regrette profondément, mais je suis convaincu que l'histoire ira dans ce sens […], nous perdons du temps, les autres n'attendent que cela».

Le président de l'Eurogroupe a appelé de ses vœux que la mise en œuvre des conclusions de la *task force* Van Rompuy ainsi que du dernier Conseil européen sur la gouvernance économique puisse se faire en étroite concertation et collaboration entre le Parlement européen et le Conseil. Jean-Claude Juncker a ajouté en son nom personnel qu'il estimait que les décisions à prendre dans le cadre de la version réformée du pacte de stabilité et de croissance devraient toutes, et à chaque stade de la procédure, être prises à la majorité qualifiée inversée.

Répondant à une question d'un membre de la Commission des affaires économiques et monétaires, Jean-Claude Juncker a confirmé qu'il entendait proposer une initiative en faveur d'emprunts obligataires de la zone euro, les Eurobonds. Dans le cadre de la mise en place d'un Mécanisme de stabilisation financière permanent, tel que décidé par le Conseil européen, le président de l'Eurogroupe a estimé en effet qu'une telle solution devrait être examinée à nouveau: «Je suis d'avis que si nous voulons avoir un mécanisme de crise permanent, il faut que nous nous penchions encore une fois sur ce sujet. […] Comme on réfléchit sur beaucoup de choses, y inclus la perte des droits de vote, je n'accepte pas que l'on refuse de réfléchir à la question des Eurobonds. Si on réfléchit à ce qui est impossible, il faut que ce soit permis de penser au possible.»

Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

8-9 novembre 2010

Les 8 et 9 novembre 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Justice, François Biltgen, ont participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Bruxelles.

Nicolas Schmit a assisté le 8 novembre à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile. Les ministres ont dressé l'état des lieux des travaux concernant le régime d'asile européen commun (RAEC). Ils ont ainsi fait le point sur les différents instruments juridiques en cours de négociation.

De même, les ministres ont eu un échange de vues sur la possibilité de renforcer la coopération en matière de migration avec les pays aux frontières est et sud-est de l'Union européenne.

Le 9 novembre, François Biltgen a participé à la réunion du Conseil «JAI». Dans ce contexte, il a présidé, en amont du Conseil, une

réunion de concertation des ministres de la Justice du Benelux.

La commission a présenté une proposition de directive sur les mesures contre les nouvelles formes de cybercriminalité, notamment les cyber-attaques à grande échelle. La directive vise à rapprocher des règles pénales appliquées pour réprimer les attaques contre les systèmes d'information et à renforcer la coopération entre les autorités judiciaires et policières compétentes.

Les ministres ont discuté lors d'un débat d'orientation sur l'initiative en vue d'une directive du Parlement européen et du Conseil concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale. La proposition de directive a comme objectif de créer un instrument unique, efficace et souple aux fins de l'obtention de preuves se trouvant dans un autre État membre. Pour le Luxembourg, cette initiative couvre un domaine assez sensible et revêt de ce fait un caractère particulièrement important. En effet, l'initiative vise à remplacer un grand nombre d'instruments existant en matière d'obtention de preuves, dont notamment les conventions d'entraide judiciaire, la décision-cadre relative aux décisions de gel et la décision-cadre relative au mandat européen d'obtention de preuves.

Les ministres se sont penchés, en outre, sur l'état des lieux de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Celle-ci définit des règles relatives au droit des personnes soupçonnées et poursuivies d'être informées de leurs droits et des charges retenues contre elles dans le cadre des procédures pénales. Le Luxembourg soutient expressément cette proposition qui précise de manière notable les droits des justiciables, alors que François Biltgen avait déjà annoncé vouloir modifier le Code d'instruction criminelle en faveur d'une plus grande prise en compte des droits de la défense.

À la fin du Conseil, la commissaire Viviane Reding a présenté le rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). Elle a également dressé un état des lieux de l'évaluation à mi-terme du plan d'action drogue (2009-2012).

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

16-17 novembre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui ont eu lieu à Bruxelles les 16 et 17 novembre 2010.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y représentait le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro se sont penchés sur les derniers développements en matière de stabilité financière dans la zone euro, notamment en examinant plus particulièrement les récentes évolutions en Grèce, en Irlande et au Portugal.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, ainsi que le directeur général du Fonds européen de stabilité financière (FESF), Klaus Regling, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a noté que l'Eurogroupe s'était «félicité des efforts significatifs de l'Irlande pour relever les défis auxquels elle doit faire face dans les domaines du budget, de la compétitivité et du secteur financier».

Plus particulièrement, l'Eurogroupe a salué «l'annonce faite par les autorités irlandaises que leur stratégie budgétaire à quatre ans comportera un ajustement de 6 milliards d'euros dès 2011 sur un effort de consolidation totale de 15 milliards d'euros». Et Jean-Claude Juncker de continuer: «Nous sommes pleinement confiants que la stratégie budgétaire qui sera annoncée d'ici la fin du mois sera approfondie et détaillée, permettant ainsi d'avoir toute confiance dans la correction du déficit excessif d'ici à 2014, puis dans une baisse durable de la dette publique irlandaise. Avec les réformes structurelles qui seront annoncées dans le cadre de la stratégie, cela devrait permettre à l'Irlande de revenir à une croissance forte et durable tout en amé-

liorant la situation économique et sociale des citoyens irlandais. Nous invitons néanmoins les autorités irlandaises à inclure une revue annuelle de leur stratégie afin de leur permettre de faire face, le cas échéant, à une évolution macroéconomique moins favorable. Nous notons que l'Irlande a pris des mesures pour traiter les problèmes de son secteur bancaire au moyen de garanties, de recapitalisations et de compartimentage d'actifs. Ces mesures ont aidé le secteur bancaire irlandais au plus fort de la crise. Cependant, les conditions de marché ne se sont pas encore normalisées et des pressions résiduelles demeurent, alimentant ainsi la crainte que des réformes et des mesures de stabilisation supplémentaires puissent se révéler nécessaires. Nous nous félicitons de la détermination du gouvernement irlandais à engager une discussion courte et ciblée avec la Commission, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international afin de déterminer la meilleure façon d'apporter tout soutien nécessaire pour faire face aux risques de marché, en particulier concernant le secteur bancaire dans le contexte de la stratégie budgétaire à quatre ans et du prochain budget. Nous confirmons que nous agirons, en tant qu'Eurogroupe et en tant que 17 membres de l'Eurogroupe sans exception, de façon déterminée et coordonnée pour sauvegarder la stabilité financière de la zone euro si nécessaire et que nous avons les moyens à disposition pour le faire.»

Pour ce qui est du Portugal, l'Eurogroupe s'est félicité «de la confirmation récente du gouvernement portugais de son engagement à assurer une réduction du déficit public à 4,6% du PIB en 2011 et du projet de budget récemment publié. La mise en œuvre rigoureuse du programme de réduction du déficit permettra la stabilisation prévue du niveau de la dette publique. Nous nous félicitons également de l'annonce d'un approfondissement de l'agenda des réformes structurelles. Nous invitons le gouvernement portugais à préciser davantage ses réformes, qui doivent viser à renforcer la croissance potentielle et la compétitivité en mettant l'accent sur la suppression des rigidités du marché du travail, notamment dans la formation des salaires et sur l'amélioration de la productivité. Nous sommes confiants dans la capacité du gouvernement portugais à faire adopter le budget 2011 qui a été négocié avec le principal parti de l'opposition, et à prendre des mesures appropriées afin de respecter la cible de déficit en 2011».

Concernant la situation en Grèce, l'Eurogroupe a salué les efforts entrepris par le gouvernement grec pour se conformer au programme d'ajustement tel qu'il a été convenu en vue d'une réduction substantielle du déficit en 2010 et de l'abrogation du déficit excessif d'ici à 2014. L'Eurogroupe a reconnu en particulier qu'avec les progrès substantiels du programme réalisé au cours des cinq, six derniers mois, l'ajustement nécessaire était globalement sur la bonne voie. L'Eurogroupe a noté la validation récente par Eurostat des données budgétaires notifiées à l'autorité indépendante statistique grecque pour 2009. Les données budgétaires sont basées sur une méthodologie tout à fait conforme aux normes européennes et il y a, comme prévu, une révision substantielle du déficit public et de la dette publique pour 2009. Selon l'analyse de l'Eurogroupe, cette révision affectera «bien sûr» les chiffres pour le déficit de 2010. L'Eurogroupe s'est félicité du soutien apporté à la Grèce par la Commission européenne, via Eurostat, et certains États membres dans le domaine des statistiques budgétaires et macroéconomiques et a salué les efforts des autorités grecques pour corriger les lacunes dans leurs systèmes administratif et comptable, parallèlement à l'amélioration du système des statistiques. À cet égard, l'Eurogroupe s'est félicité de l'engagement ferme du gouvernement grec à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour le budget 2011 afin de confirmer l'objectif de réduction du déficit excessif ambitieux de 17 milliards d'euros pour 2011. L'Eurogroupe a invité le gouvernement grec à préciser le détail de ces mesures supplémentaires dans le budget 2011 ainsi que le mémorandum d'accord révisé. L'Eurogroupe a souligné en particulier «la nécessité d'une réduction des dépenses ainsi que de l'accélération et de l'approfondissement des réformes structurelles, en particulier dans le domaine de la fiscalité, du marché du travail, de l'environnement des affaires, des soins de santé et de l'efficacité de l'administration publique». L'Eurogroupe reste convaincu que les progrès importants réalisés au cours de 2010 se poursuivront, permettant ainsi à la consolidation budgétaire de rester sur la bonne voie.

Christine Lagarde, ministre française de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et Luc Frieden, ministre des Finances, à la réunion de l'Eurogroupe du 16 novembre (© SIP/Jock Fistick)

L'Eurogroupe a examiné les propositions législatives de la Commission européenne en vue du renforcement de la gouvernance économique dans l'Union européenne, et plus particulièrement dans la zone euro.

Concernant le futur mécanisme de résolution de crise permanent, le président de l'Eurogroupe a tenu à confirmer qu'il était «entendu qu'une éventuelle implication du secteur privé dans un tel mécanisme de résolution de crise ne saurait trouver application dans les cas grec, portugais ou irlandais, qui est actuellement sous examen. Ce mécanisme de crise, s'il devait inclure un élément impliquant le secteur privé, ne commencera à s'appliquer qu'à partir de la deuxième moitié de l'année 2013. Sur ce point, tous les États membres de la zone euro sont d'accord».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil «Affaires économiques et financières».

L'ordre du jour du Conseil comportait les points suivants:

- proposition de directive sur un système commun de TVA concernant le traitement des services d'assurance et financiers;
- proposition de modification du règlement du Parlement européen et du Conseil sur les agences de notation;
- rapport annuel de la Cour des comptes de l'Union européenne sur la mise en œuvre du budget 2009;
- suivi du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010;
- suivi du sommet du G20 des 11 et 12 octobre 2010;
- financement des mesures pour la lutte contre le changement climatique;
- rapport conjoint du Comité de politique économique et du Comité de protection sociale sur les pensions;

- rapport annuel du Comité de politique économique sur les statistiques dans l'Union européenne.

Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel à Bruxelles

18 novembre 2010

La ministre de la Culture, Octavie Modert, a assisté le 18 novembre 2010 au Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel de l'Union européenne (UE).

En ce qui concerne la culture, les ministres ont tout d'abord adopté des conclusions sur le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui préconisent des actions spécifiques pour lever les obstacles liés à l'accès à la culture, à la participation à la vie culturelle et à l'expression culturelle pour les groupes sociaux et culturels particuliers, confrontés à des situations de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le Conseil a ensuite entendu un rapport sur l'état des travaux en vue de la création d'un label du patrimoine européen dont l'objectif est de renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE chez les citoyens européens, en labellisant des sites liés à la construction et à l'histoire de l'Europe. Par ailleurs, la ville belge de Mons a été désignée comme capitale européenne de la culture 2015. Les ministres ont en outre adopté le plan de travail qui va guider leurs travaux pour les années 2011 à 2014. Six priorités ont été retenues à ce titre: 1) diversité culturelle, dialogue interculturel et culture accessible et inclusive, 2) industries culturelles et créatives, 3) compétences et mobilité, 4) patrimoine culturel, y compris la mobilité des collections, 5) la culture dans les relations extérieures, 6) statistiques culturelles.

Au cours d'un débat d'orientation, les ministres de la Culture et de l'Audiovisuel ont ensuite eu un échange de vues sur la stratégie numérique publiée par la Commission européenne en mars 2010, dont l'objectif est de procurer des avantages économiques et sociaux durables à l'UE grâce à un marché unique numérique. Si les dimensions culturelle et audiovisuelle de cette stratégie sont évidentes, les ministres ont discuté de la façon de s'assurer qu'elles soient prises en compte de manière adéquate dans la mise en œuvre de ladite stratégie.

À ce sujet et à la lumière des conclusions adoptées plus tôt dans la matinée, Octavie Modert a tout d'abord attiré l'attention sur le fait que les questions liées à l'accès au numérique et à l'accessibilité étaient liées aux efforts qui visent à combler le fossé numérique et à lutter contre l'exclusion sociale. Plus concrètement, la ministre de la Culture a identifié comme priorités particulières les points suivants dans le cadre de la stratégie numérique: l'alphabétisation numérique et l'éducation aux médias, la numérisation de masse (dont la bibliothèque numérique européenne Europeana est un symbole), la stimulation de la création de nouveaux contenus, la protection et la promotion d'une juste rémunération des créateurs de contenu ainsi que le fait de donner à ces derniers la possibilité d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour travailler avec la technologie de pointe.

En ce qui concerne la diffusion et la défragmentation transfrontalière des contenus culturels, Octavie Modert a cité comme exemple la mise en place par le Luxembourg et la Grande Région du réseau plurio.net, banque de données et portail culturel commun. De même, la ministre a souligné qu'il fallait continuer à assurer la diversité culturelle et le pluralisme des médias, plaidant pour ce que dans la proposition législative pour un programme pluriannuel en matière de politique de spectre radioélectrique, suffisamment de fréquences soient réservées pour les services de radiodiffusion via les réseaux terrestres et satellitaires. Pour terminer, Octavie Modert s'est réjouie du fait que les idées qu'elle avait exprimées un an auparavant au sujet de la numérisation des contenus culturels – en vue de ce qu'elle avait appelé à l'époque un «marché intérieur du contenu culturel» – trouvent un écho dans la nouvelle stratégie numérique.

Finalement, les ministres ont adopté des conclusions sur le patrimoine cinématographique européen ainsi que sur les opportunités et défis de l'ère numérique pour le cinéma européen, qui soulignent la nécessité et l'urgence du processus de numérisation dans ce domaine, avec ce que cela englobe comme problèmes financiers et techniques ou encore ceux liés aux droits d'auteur.

Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne

18 novembre 2010

Le 18 novembre 2010, le ministre des Sports, Romain Schneider, a participé à la réunion formelle du Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne, qui s'est tenue à Bruxelles sous Présidence belge.

Les quatre points majeurs abordés lors de ce Conseil étaient:

1. L'adoption d'une résolution du Conseil sur le dialogue structuré dans le sport. Cette résolution ouvre désormais la voie au dialogue que le Luxembourg a notamment appelé de ses vœux depuis plusieurs années afin que le monde sportif et le monde politique collaborent davantage et instaurent un dialogue et un échange de vues permanent en bonne intelligence. Une première rencontre à cet égard est programmée le 6 décembre 2010.

2. L'adoption des conclusions du Conseil sur le rôle de l'Union européenne dans la lutte internationale contre le dopage. Le Conseil a souligné la nécessité absolue d'une étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, tout en mettant en garde contre les risques de doublons et de dissolution du poids de l'UE dans la lutte contre le dopage. À cet égard, le Conseil a souligné le besoin de veiller à ce que les positions de l'UE et de ses États membres soient dûment prises en compte lors des délibérations de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

3. L'adoption des conclusions du Conseil sur le sport en tant que source et levier d'inclusion sociale active. Conscient du rôle sociétal que le sport peut jouer pour lutter contre les exclusions de tout genre, le Conseil a invité la Commission à faire de la question de l'inclusion sociale dans le sport et grâce au sport une priorité à intégrer dans sa communication sur le traité de Lisbonne et le sport, à paraître prochainement.

4. Le débat d'orientation sur l'inclusion sociale dans et au travers du sport a donné lieu à la présentation par une vingtaine d'États membres, dont le Luxembourg, de leurs initiatives pertinentes en la matière. Ils ont relevé l'importance que le cadre de l'UE pouvait jouer pour faciliter l'échange de bonnes pratiques. Le Conseil a unanimement souligné le rôle que le sport pourrait jouer en matière d'intégration des personnes défavorisées, tout en mettant l'accent sur la formation des personnes chargées de l'encadrement de gens en situation d'exclusion. Vu la taille et la situation géographique particulière du Luxembourg, le ministre Romain Schneider a demandé dans ce contexte à ce que soient prises en compte les particularités des petites nations sportives, notamment lorsqu'il s'agira sur le plan européen d'adopter un jour des règlements qui interdiraient par exemple le transfert de joueurs mineurs.

Mady Delvaux-Stehres à la 3046e session du Conseil de l'Union européenne (Éducation/Jeunesse/Culture) à Bruxelles

19 novembre 2010

Le 19 novembre 2010, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté à la 3046e session du Conseil de l'Union européenne (Éducation/Jeunesse/Culture) à Bruxelles.

Les ministres de l'Éducation ont adopté plusieurs conclusions:

Conclusions sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020

Ces conclusions exposent une vision globale de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) en 2020 et visent à créer un système européen d'EFP qui soit plus attrayant, pertinent, orienté vers les carrières, innovant, accessible et souple qu'en 2010. Elles fixent également, pour la période 2011-2020, les quatre objectifs stratégiques suivants:

- améliorer la qualité et l'efficacité de l'EFP – améliorer son attrait et son adéquation avec le marché du travail;

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité;

- encourager la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise;

- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active.

Les conclusions guideront notamment les travaux de la réunion ministérielle qui aura lieu dans le cadre du processus de Copenhague à Bruges le 7 décembre 2010. Ils serviront de base à un communiqué spécial qui sera adopté à l'issue de celle-ci.

Conclusions sur l'initiative «Jeunesse en mouvement» – Une approche coordonnée en réponse aux défis auxquels les jeunes sont confrontés

Il s'agit d'une des sept initiatives phares proposées dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Elle a pour but de «libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne».

Conclusions sur l'accroissement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne relative aux écoles du XXIe siècle

Le Conseil a affirmé dans ces conclusions qu'il fallait prendre des mesures plus efficaces pour remplir les critères de référence fixés pour 2020, c'est-à-dire ramener le nombre de personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base (lecture, mathématiques et sciences) à un niveau inférieur à 15% en 2020.

Il met en évidence plusieurs domaines auxquels il convient de prêter attention, tels que la conception des programmes, l'intérêt pour la lecture, l'incidence des nouvelles technologies et la dimension hommes-femmes.

Conclusions sur l'éducation au développement durable

Le Conseil invite les États membres à soutenir l'éducation au développement durable, en l'intégrant dans les stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie et en dotant les enseignants et les formateurs des connaissances, compétences et attitudes nécessaires.

Enfin, lors d'un débat d'orientation relatif au rôle de l'éducation et la formation dans la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale, Mady Delvaux-Stehres a souligné l'importance pour les enfants issus de l'immigration et/ou défavorisés d'apprendre une langue commune à l'école pour favoriser leur inclusion sociale et pour augmenter leurs chances de réussite.

Concernant les enfants qui ont quitté ou qui risquent de quitter prématurément le système scolaire, le recours à des activités sportives ou culturelles aide les jeunes à retrouver confiance en eux, ce qui a un impact positif sur leur parcours scolaire. Au Luxembourg, tout élève quittant l'école sans certification est contacté et suivi par l'Action locale pour jeunes, qui le soutient et le conseille en ce qui concerne l'insertion dans le monde professionnel ou la réinsertion dans une formation.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

22 novembre 2010

Le 22 novembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles.

Les ministres ont débuté leurs travaux du Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, Steven Vanackere.

Ils ont d'abord fait le suivi du Conseil européen du mois d'octobre 2010 et ont préparé un projet d'ordre du jour en vue du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010. Les discussions du Conseil européen ayant trait à la politique économique porteront sur les grandes lignes de l'établissement d'un mécanisme permanent de gestion de crises et de la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Les relations extérieures ainsi que celles entre l'UE et ses partenaires stratégiques seront également abordées par le Conseil en décembre.

Les ministres ont également discuté de l'initiative de la Commission européenne «Vers une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe». Finalement, le programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2011 a aussi été évoqué.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec Michèle Alliot-Marie, ministre française des Affaires étrangères, et Michael Spindelegger, ministre autrichien des Affaires étrangères le 22 novembre à Bruxelles (© Ministère des Affaires étrangères)

La session du Conseil «Affaires générales» a été suivie par celle du Conseil «Affaires étrangères» et a été présidée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres ont poursuivi leur série de discussions sur l'état des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, et ont également abordé la situation au Liban et dans la bande de Gaza.

Un autre sujet des discussions a été la situation en Iran et les derniers développements dans le dossier nucléaire, notamment la reprise éventuelle des négociations du groupe E 3+3 avec l'Iran.

La session de l'après-midi a tout d'abord été consacrée à la préparation des sommets que l'UE tiendra bientôt avec l'Afrique (30 novembre), la Russie (7 décembre), l'Inde (10 décembre), ainsi qu'au sommet OSCE à Astana (1er-2 décembre). Les ministres ont préparé les messages-clés et les positions communes de l'UE en vue des différents sommets.

En outre, les ministres ont fait le point sur la situation au Soudan en présence de la représentante spéciale de l'Union européenne pour le Soudan, Rosalind Marsden. Les débats ont porté sur les deux référendums au Sud-Soudan prévus pour le 9 janvier 2011 et les possibles conséquences de l'issue des référendums ainsi que sur les relations Nord-Sud.

Ils ont également évalué la situation en Birmanie suite aux élections et à la libération d'Aung San Suu Kyi, la situation politique actuelle en Irak suite à l'accord sur un nouveau gouvernement ainsi que les relations entre l'UE et les Nations unies.

François Biltgen aux Conseils «Compétitivité» et «Espace» à Bruxelles

25 novembre 2010

Le 25 novembre 2010, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» et au 7e Conseil «Espace» à Bruxelles.

Le 7e Conseil «Espace», qui s'est réuni en marge du Conseil «Compétitivité», est une formation conjointe et concomitante du Conseil de l'Union européenne et du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) au niveau ministériel, fondée sur l'accord-cadre entre la Communauté européenne (CE) et l'ESA. Cet accord constitue une assise commune en vue de l'élaboration cohérente et progressive d'une politique spatiale européenne globale.

Les ministres en charge de l'Espace et de la Recherche ont procédé à un échange de vues sur les éléments stratégiques de la future politique spatiale européenne. À cet égard, le ministre Biltgen a souligné dans son intervention l'importance du développement des applications spatiales ainsi que le rôle moteur du secteur des communications par satellites pour le développement du secteur spatial européen.

Le Conseil de l'UE et le Conseil ministériel de l'ESA ont par la suite adopté, dans le respect de leurs missions respectives, la résolution «défis mondiaux: tirer pleinement parti des systèmes spatiaux européens».

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions extraordinaires de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»

28 novembre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions extraordinaires de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» qui ont eu lieu à Bruxelles le 28 novembre 2010.

Lors de ces deux réunions présidées par Jean-Claude Juncker, les ministres ont adopté le plan de soutien à l'Irlande, destiné à permettre à ce pays de redresser ses finances publiques à l'horizon 2014.

L'enveloppe globale du plan de soutien s'élèvera à 85 milliards d'euros, répartis comme suit: l'Union européenne, via le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), contribuera à hauteur de 22,5 milliards d'euros, les pays membres de la zone euro ainsi que le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède par des prêts bilatéraux à hauteur de 22,5 milliards d'euros via le Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Une troisième partie de 22,5 milliards d'euros sera apportée par le Fonds monétaire international. L'Irlande participe au plan de soutien avec un montant de 17,5 milliards d'euros en provenance de ses réserves de trésorerie et de son Fonds de réserve des retraites.

Sur les 85 milliards d'euros, 10 milliards seront affectés à des mesures immédiates de recapitalisation des instituts financiers, 25 milliards sont destinés à des mesures de soutien au secteur financier irlandais, les 50 milliards restants sont disponibles pour des besoins de financement budgétaire.

Finalement, l'Eurogroupe a eu une discussion sur les grandes orientations du futur MESF, qui sera une structure de stabilisation permanente.

À cet égard, l'Eurogroupe s'est mis d'accord sur le fait que la participation du secteur privé dans la résolution d'éventuelles crises financières après la mi-2013 serait décidée au cas par cas et ne s'appliquerait que dans l'hypothèse «inattendue» d'une insolvabilité d'un État membre. Cet État serait

Conseil «Ecofin» du 28 novembre à Bruxelles (© SIP/Jock Fistick)

alors obligé de négocier un plan de restructuration de sa dette avec ses créanciers.

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

29 novembre 2010

Le 29 novembre 2010, Romain Schneider a participé à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles.

À cette occasion, les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche ont notamment conclu un accord unanime en ce qui concerne, pour 2011 et 2012, les possibilités de pêches ouvertes aux navires européens pour certains stocks de poissons d'eaux profondes. La présidence avait également invité les ministres de la Pêche à un déjeuner de travail sur le thème «Améliorer les partenariats pêche et science».

Par la suite, le Conseil n'a pas pu délivrer un avis pour ou contre la non-inclusion du produit phytosanitaire 1,3 dichloropropène dans la liste positive de la directive «pesticide». La Commission avait proposé en effet de retirer ce produit de la liste en question, sachant que son utilisation comporte un risque de libération d'impuretés pour les sols. Le Luxembourg a appuyé la proposition de non-inclusion du produit phytosanitaire en question.

Les ministres européens de l'Agriculture ont également entendu le rapport de la Commission sur l'opportunité et la possibilité de permettre à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de percevoir des redevances. Le commissaire en charge de la Santé, John Dalli, a informé, dans ce contexte, le Conseil de son intention de lancer dès 2011 une étude d'impact pour évaluer les différentes options. Le Parlement européen prendra également position à ce sujet.

Lors de ce Conseil, les délégations ont pu donner une première appréciation en ce qui concerne la communication de la Commission sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2013. Cette communication très attendue a été présentée officiellement le 17 novembre 2010. Les objectifs principaux de cette réforme sont l'adaptation de la PAC aux nouveaux défis tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique, le développement durable, l'amélioration de la compétitivité dans un contexte de volatilité des prix et également le besoin de rendre la politique plus verte, plus équitable, plus efficace et aussi plus compréhensible aux yeux du grand public.

La Commission envisage ainsi d'adapter les paiements directs aux agriculteurs afin de mieux refléter les services prestés, tels que la fourniture de biens publics, mais également de soutenir davantage les agriculteurs actifs. En outre, la Commission a suggéré de mettre davantage l'accent sur l'innovation et d'introduire de nouveaux instruments pour contrecarrer la volatilité des prix et des revenus.

Romain Schneider a remercié le commissaire en charge de l'Agriculture, Dacian Cioloş, pour cette communication. Tout en soulignant qu'il faut maintenir une PAC forte, assurant la cohésion du secteur au niveau européen, Romain Schneider a indiqué que la politique agricole devrait évoluer pour s'adapter aux nouveaux défis et devait être rendue plus transparente à la société européenne. Il a insisté sur le fait que la sécurité alimentaire européenne et mondiale, tant en quantité qu'en qualité, devrait rester l'objectif prioritaire de la PAC après 2013 et qu'il faudrait veiller à la cohérence entre les politiques agricoles et commerciales. Il s'est prononcé en faveur de l'idée de mieux cibler la PAC sur les producteurs actifs, notamment sur les jeunes agriculteurs, tout en rappelant la nécessité urgente d'une simplification administrative pour les entreprises et les administrations nationales. Suite à ce premier tour de table, la présidente en exercice du Conseil, Sabine Laruelle, a conclu que cette communication pourrait être considérée comme une bonne base pour préparer les discussions sur le paquet législatif qui devrait être présenté en juillet 2011. La future Présidence hongroise a signalé qu'elle envisageait de finaliser des conclusions du Conseil relatives à cette communication pour mars 2011.

Après ce débat, les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche ont pris note du rapport de la Commission sur le système de conseil agricole mis en place dans les États membres dans le cadre du système de paiement unique.

Nicolas Schmit au séminaire du Fonds social européen sur l'innovation: «Il faut bien investir cet argent et l'investir dans des projets qui ont un bon retour sur investissement»

29 novembre 2010

Le 29 novembre 2010, le ministère du Travail et de l'Emploi a organisé un séminaire du Fonds social européen (FSE) sur l'innovation, auquel ont assisté l'ensemble des promoteurs de la période 2008-2010, les membres du comité de suivi du FSE et un représentant de la Commission européenne.

À cette occasion, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, s'est félicité du grand intérêt porté au FSE. «Ce n'était pas toujours le cas», a-t-il estimé, en rappelant qu'il avait, dans sa fonction de ministre délégué aux Affaires étrangères, sillonné le pays pour promouvoir le FSE auprès des acteurs luxembourgeois. Le succès grandissant du FSE – qui propose des solutions à des thèmes comme les questions sociales, le chômage, la formation professionnelle – s'explique, selon Nicolas Schmit, par le contexte actuel marqué par «les répercussions de la crise économico-financière qu'on n'a pas entièrement maîtrisée».

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors du séminaire du 29 novembre (© SIP)

Nicolas Schmit a ensuite passé en revue les trois axes prioritaires du FSE.

Premier axe: faciliter l'accès au marché du travail

Nicolas Schmit s'est penché sur le premier axe prioritaire du FSE, qui consiste en la nécessité de faciliter l'accès au marché du travail des catégories qui éprouvent des difficultés particulières d'insertion, voire de réinsertion. «Dans ce domaine, il y a du chemin à faire», a estimé le ministre du Travail et de l'Emploi, qui a rappelé que l'objectif était de parvenir à un taux d'emploi de 75%, un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 de la Commission européenne.

Pour augmenter le taux d'emploi de 5%, il faut, selon Nicolas Schmit, «faire accéder davantage de personnes au marché de l'emploi», notamment les travailleurs âgés de plus de 50, voire 55 ans, qui sont «les premières victimes en cas d'établissement d'un plan social». Pour remédier à un taux d'emploi trop faible des travailleurs âgés, Nicolas Schmit a préconisé de «promouvoir des modèles plus flexibles pour les intégrer au marché de l'emploi».

Parmi les catégories vulnérables, Nicolas Schmit a également cité les femmes qui éprouvent souvent des difficultés à concilier vie professionnelle et familiale. En estimant «qu'il s'agit d'une question sociétale», Nicolas Schmit a souligné le besoin d'ouvrir les portes du marché de l'emploi «aux femmes qui ont quitté le marché de l'emploi pour éduquer leurs enfants». Les 27% de jeunes entre 15 et 30 ans «qui ont quitté le marché de l'emploi prématurément et sans qualifications» et les travailleurs handicapés sont, selon Nicolas Schmit, d'autres catégories de chômeurs qui méritent une attention particulière.

Deuxième axe: optimiser l'adaptabilité des entreprises et des salariés

Nicolas Schmit s'est ensuite focalisé sur le deuxième axe prioritaire qui tend à optimiser l'adaptabilité des entreprises et des salariés. Nicolas Schmit a estimé dans ce contexte «qu'il faut aider les personnes à s'adapter aux mutations technologiques et structurelles et gérer ces évolutions en utilisant le volet de la formation professionnelle».

Troisième axe: augmenter l'investissement dans le capital humain

Le troisième axe prioritaire cherche à augmenter l'investissement dans le capital humain, a expliqué Nicolas Schmit. «Il s'agit d'un capital dans lequel il faut investir», a-t-il jugé, en soulignant l'importance qui incombait dans ce

contexte aux conditions de travail des salariés.

Nicolas Schmit, qui a expliqué que l'enveloppe budgétaire globale disponible allouée aux projets FSE pour la période 2007-2013 s'élevait à quelque 50 millions d'euros, a invité les acteurs luxembourgeois «à bien investir cet argent et à l'investir dans des projets qui ont un bon retour sur investissement».

Claude Wiseler a participé au Conseil «Transports» à Bruxelles

2 décembre 2010

Le 2 décembre 2010, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé à Bruxelles au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne.

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil facilitant l'application transfrontalière de la législation dans le domaine de la sécurité routière

Les ministres ont approuvé politiquement et à l'unanimité un texte de directive dont l'objectif est de faciliter les échanges d'informations liés aux infractions routières les plus graves commises avec un véhicule immatriculé dans un État autre que celui de l'infraction.

Cette initiative a depuis longtemps été sollicitée par le Luxembourg, puisqu'une proportion importante des véhicules sur nos routes est immatriculée à l'étranger. Pour Claude Wiseler, il s'agit de garantir le principe du traitement égal entre résidents et non-résidents dans les poursuites des infractions routières. Ce souci deviendra d'autant plus poignant à partir du moment où un système de contrôle-sanction automatisé sera mis en place au Luxembourg.

Le Luxembourg a largement contribué à l'élaboration du texte et s'est assuré que les dispositions les plus strictes portant sur la protection des données échangées et sur la finalité de leur utilisation viennent à s'appliquer.

Il faut noter que le texte approuvé par les ministres ne constitue pas la version définitive de la future directive, pour laquelle il faudra encore obtenir l'approbation du Parlement européen.

Les ministres ont en outre adopté des conclusions par lesquelles ils participent au débat en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la sécurité routière couvrant les dix prochaines années. Dans ce contexte, le ministre Wiseler s'est exprimé en faveur d'un objectif concret et ambitieux.

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen (Refonte)

Claude Wiseler a exposé à ses homologues et au commissaire en charge des Transports, Siim Kallas, ses réserves par rapport à certains éléments de la proposition dont il conteste l'efficacité et le rapport entre les efforts requis et les bénéfices réalisables.

La proposition sous examen n'a été publiée que fin septembre 2010 et les travaux entamés par la Présidence belge ne se situent qu'à un stade très préliminaire. Un compromis concret ne verra le jour qu'après une longue période de négociation.

Traité FABEC

Claude Wiseler a en outre signé avec ses homologues belge, néerlandais, allemand, français et suisse un traité sur l'établissement d'un bloc d'espace aérien fonctionnel, le FABEC, dans le cadre de la mise en œuvre du ciel unique européen.

Jean-Marie Halsdorf a participé au Conseil «Justice et affaires intérieures»

2 décembre 2010

Le 2 décembre 2010, les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne se sont rencontrés à Bruxelles pour une réunion du Conseil dans sa formation «Justice et affaires intérieures». Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, y a assisté en ce qui concerne le volet de la sécurité intérieure.

Les ministres ont fait le point sur le développement du système SIS II. Par la suite, ils ont adopté des directives de négociation en vue de la conclusion d'accords avec l'Australie, le Canada et les États-Unis

d'Amérique sur les dossiers passagers (données PNR) qui visent à prévenir et à combattre le terrorisme et les autres formes graves de criminalité transnationale. La Commission pourra dès à présent entamer les négociations avec ces trois pays. L'Union européenne est déterminée à veiller à ce que toute transmission de données PNR à des pays tiers se fasse d'une manière sécurisée et conforme aux exigences imposées par le droit de l'Union et à ce que les passagers puissent exercer leurs droits en ce qui concerne le traitement des données recueillies à leur sujet.

Ensuite, la problématique de la lutte contre le terrorisme a été abordée et les discussions ont porté sur le rapport et le document de réflexion élaborés récemment par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, sur la question du partage entre les États membres des informations sur les niveaux de menace terroriste ainsi que sur les recommandations formulées par le groupe ad hoc de haut niveau sur la sûreté du fret/de l'aviation civile.

Par ailleurs, la Commission a présenté sa communication sur des mesures concrètes concernant la stratégie de sécurité intérieure de l'UE ainsi que sa communication sur une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe. La présidence a informé le Conseil sur les réunions récentes avec la Russie ainsi qu'avec les pays des Balkans occidentaux, réunions ayant porté sur l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

En outre, les ministres de l'Intérieur ont examiné et adopté des conclusions sur la prévention de la fraude à l'identité et la lutte contre ce phénomène, ainsi que sur la lutte contre les groupes criminels mobiles (itinérants). Finalement, ils ont procédé à l'adoption d'un plan d'action européen visant à lutter contre le trafic d'armes à feu lourdes.

François Biltgen au Conseil «Télécommunications» de l'Union européenne

3 décembre 2010

En date du 3 décembre 2010, François Biltgen a participé au Conseil des ministres européens en charge des Télécommunications, réunis sous Présidence belge, pour procéder à un premier échange de vues sur la proposition de la Commission européenne d'élaborer un programme pluriannuel sur le spectre radioélectrique. Ce programme, qui est actuellement en début de phase de négociation européenne, vise à établir un programme pluriannuel sur une durée de 5 ans pour promouvoir une gestion efficace du spectre radioélectrique.

Dans son intervention, François Biltgen a rappelé la compétence des États membres en matière de politique des fréquences radioélectriques et l'importance de sauvegarder une cohérence avec le cadre réglementaire des communications électroniques adopté en novembre 2009 et actuellement en cours de transposition. Par ailleurs, François Biltgen a insisté sur le rôle des services satellitaires dans l'acheminement du haut débit sans fil dans les régions rurales. Le ministre a finalement attiré l'attention sur l'avis politique que la Chambre des députés a fait parvenir à la Commission européenne faisant état de trois réserves relatives au programme proposé. Le ministre a notamment donné son appui aux arguments avancés par les députés luxembourgeois.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

6-7 décembre 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui ont eu lieu à Bruxelles les 6 et 7 décembre 2010.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des États membres de la zone euro ont entendu un rapport du directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, sur la situation économique, financière et monétaire de la zone euro, telle qu'elle a été analysée par les experts du FMI lors de leur dernière mission intérimaire.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, et le directeur général du Fonds européen de stabilité financière (FESF), Klaus Regling, l'Eurogroupe et le FMI ont constaté une large convergence de vues concernant les perspectives de croissance dans la zone euro et sont tombés d'accord pour affirmer «que la priorité devait revenir à une consolidation sage des finances publiques, qui ne serait pas de nature à gêner la reprise économique». L'autre point de discussion entre l'Eurogroupe et le directeur général du FMI était la stabilité financière dans la zone euro.

L'Eurogroupe a discuté des derniers développements de la stabilité financière dans la zone euro, notamment à la lumière des décisions prises lors des réunions ministérielles du 28 novembre 2010. Dans ce cadre, l'Eurogroupe a également examiné le projet de décision sur le programme de soutien à l'Irlande, formellement adopté par le Conseil «Affaires économiques et financières» du 7 décembre. Toujours dans ce même contexte, l'Eurogroupe a eu de longs échanges sur la situation financière et budgétaire en Espagne et au Portugal. Jean-Claude Juncker a déclaré dans ce contexte: «Nous sommes très impressionnés par le programme de consolidation budgétaire qui a été annoncé ce soir par l'Espagne après les différentes annonces qui furent faites par le Premier ministre espagnol. Nous avons noté que le Portugal lui aussi est en train d'accomplir de très notables progrès en matière de consolidation budgétaire et nous avons demandé au Portugal de nous préciser davantage les différentes réformes structurelles que le Portugal compte entreprendre au cours des mois à venir.»

Luc Frieden, ministre des Finances, en compagnie de Georges Papaconstantinou, ministre de l'Économie et des Finances de la Grèce, et de Dominique Strauss-Kahn, directeur général du Fonds monétaire international, lors de la réunion de l'Eurogroupe du 6 décembre (© SIP/Jock Fistick)

En ce qui concerne la Grèce, la décision sur l'extension de la durée du remboursement des prêts à la Grèce a été reportée au début de l'année 2011.

En guise de préparation du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010, l'Eurogroupe s'est penché finalement sur le dossier du renforcement de la gouvernance économique en général et dans la zone euro en particulier. Dans ce contexte, les ministres de l'Eurogroupe ont évoqué le futur mécanisme européen de stabilisation et ont confirmé une nouvelle fois que «l'implication du secteur privé dans la résolution de crises, telle que nous l'avons décrite le 28 novembre, n'est pas une implication *ex ante* et à priori, mais sera basée sur une approche cas par cas».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

L'ordre du jour portait sur les points suivants:

Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, Didier Reynders, ministre des Finances de la Belgique, et Dominique Strauss-Kahn, directeur général du Fonds monétaire international (© SIP/Jock Fistick)

- proposition de directive du Conseil relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (accord politique);
- renforcement de la coopération économique: suivi du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010 (rapport au Conseil);
- soutien financier à l'Irlande (adoption);
- préparation du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010;
- impact des réformes des retraites sur la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance (rapport pour le Conseil européen);
- prélèvements bancaires (rapport pour le Conseil européen);
- rapport conjoint de la Commission et du Comité politique et économique sur le service public dans le domaine des soins de santé (conclusions du Conseil);
- gestion de crise: suivi de la communication de la Commission (conclusions du Conseil);
- code de conduite en matière de fiscalité des entreprises (rapport du Conseil/conclusions du Conseil).

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

13-14 décembre 2010

Les 13 et 14 décembre 2010, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles.

Dans le domaine de la pêche, le Conseil est parvenu à un accord unanime sur un règlement établissant, pour 2011, les possibilités de pêche en mer Atlantique, dans la Manche, la mer du Nord ainsi que pour certains stocks de poissons en mer Noire.

En ce qui concerne l'agriculture, les ministres européens ont pris note de la présentation de la proposition de la Commission relative aux relations contractuelles dans la filière laitière. Cette proposition se base sur les recommandations du groupe à haut niveau sur le lait, publiées en juillet 2010. Ce groupe avait notamment souhaité l'introduction de mécanismes pour améliorer le pouvoir de négociation des producteurs de lait par la mise en place d'un système de contractualisation. Le texte présenté envisage également la possibilité pour les agriculteurs de se regrouper dans des organisations de producteurs afin de négocier ces contrats. Afin de ne pas déstabiliser le bon fonctionnement des marchés, l'envergure de ces regroupements sera cependant réglementée et limitée.

En outre, il est proposé d'étendre les règles applicables aux organisations interprofessionnelles dans le secteur des fruits et légumes au secteur du lait, afin d'améliorer la transparence en ce qui concerne la production et les situations des marchés. Romain Schneider s'est montré satisfait du fait que la proposition pouvait prendre en compte les spécificités des coopératives. Il a également soutenu le caractère volontaire du système de contractualisation et il a insisté sur le fait que le bon fonctionnement du marché commun ne devait pas

être perturbé. Par la même occasion, le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a présenté un rapport retraçant l'évolution du marché du lait ainsi que les conditions en relation avec l'atterrissage en douceur des quotas laitiers, régime qui prendra fin le 1er avril 2015. Le secteur du lait a connu une période d'extrême volatilité des prix entre 2007 et 2009. Depuis lors, la situation s'est cependant améliorée sur les marchés et les perspectives sont positives. À l'exception de quatre États membres (Chypre, Danemark, Pays-Bas, Luxembourg), la valeur des quotas laitiers tend vers zéro.

La Commission européenne a conclu ainsi que les quotas ne fonctionneraient plus comme une limite à la production dans la plupart des États membres. Une révision des décisions du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) de décembre 2008, où une augmentation graduelle des quotas de 5% avait été introduite, n'est donc pas envisagée. À l'instar d'un certain nombre de délégations, Romain Schneider a souligné que l'atterrissage en douceur devrait être garanti dans tous les États membres. Il a ainsi préconisé d'envisager une réduction progressive du prélèvement sur les quantités de lait produites en dépassement des quotas. Pour conclure ce débat, le Conseil a mandaté les instances préparatoires pour procéder à une analyse en profondeur des propositions. Un échange de vues sur ce dossier important est prévu au mois de mars 2011.

Ensuite, le Conseil a pris note de la présentation du paquet législatif sur la qualité des produits agricoles. Ces textes ont été préparés sur la base des conclusions du Conseil de juin 2009, qui avait retenu comme orientations l'amélioration de la communication entre les agriculteurs et les consommateurs sur la qualité des produits, la cohérence des instruments politiques et la simplification des dispositifs existants. La qualité des produits agricoles est un élément essentiel des objectifs fixés dans la communication de la Commission sur la PAC à l'horizon 2020, qui a été présentée le 18 novembre 2010. C'est sur ce dernier sujet que le Conseil a procédé à un échange de vues. Selon la suggestion de la présidence, ce débat s'est focalisé sur la production viable de denrées alimentaires, le premier des trois objectifs principaux de la PAC.

Dans son intervention, Romain Schneider a rappelé qu'un renforcement de la position de négociation des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire pourrait améliorer la compétitivité et, partant, la viabilité du secteur agricole. Cet objectif ne serait cependant atteint qu'à moyen terme et avec, comme cadre général, des mesures d'intervention comme filet de sécurité. Afin d'assurer la viabilité des exploitations agricoles à court terme, le maintien des paiements directs serait également indispensable, avec les aides spécifiques pour les zones à contraintes naturelles, en compensation des handicaps pédologiques et climatiques. Finalement, les instruments du deuxième pilier, et notamment les actions de soutien à l'investissement et à l'innovation, joueraient un rôle prépondérant dans le maintien et le renforcement de la compétitivité. Dans ce contexte, Romain Schneider a insisté sur le caractère prioritaire du soutien aux jeunes agriculteurs, car, à son avis, la viabilité du secteur agricole passerait nécessairement par un nombre suffisant de reprises et de créations d'entreprises.

La future Présidence hongroise a signalé qu'elle envisageait d'approfondir davantage le débat autour de cette communication lors des Conseils de janvier et de février 2011, afin de finaliser des conclusions pour mars.

Finalement, le Conseil a pris note du rapport de la Présidence belge au sujet de la journée de réflexion sur le secteur de la viande porcine. La future Présidence hongroise considérera le secteur de viande porcine comme une de ses priorités.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

13-14 décembre 2010

Les 13 et 14 décembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles.

Le 13 décembre, le ministre Asselborn a participé à une réunion ministérielle dédiée au Partenariat oriental, regroupant les ministres des Affaires étrangères de l'UE et des six pays partenaires que sont

l'Ukraine, la Moldavie et le Belarus, ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Les ministres ont mené des discussions sur la consolidation de ce récent partenariat et ont fait le point sur sa mise en œuvre. À l'ordre du jour figuraient notamment des débats sur la libéralisation du régime des visas, sur les négociations d'accords de libre-échange approfondis, tout comme sur une coopération renforcée dans le domaine des transports, de l'environnement et du contrôle des frontières.

Ensuite, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débuté leurs travaux au Conseil «Affaires étrangères», présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Dans le cadre d'une présentation de la représentante spéciale de l'Union européenne pour le Soudan, Rosalind Marsden, sur la situation politique actuelle au Soudan et les préparatifs en vue du référendum du 9 janvier 2011, le Conseil a eu un échange de vues sur l'engagement de l'UE dans le pays avant et après le référendum. Les ministres ont ensuite poursuivi leur travail par une discussion sur la situation actuelle en Somalie, passant en revue les différents niveaux d'engagement de l'UE. Les ministres ont également fait une analyse des derniers développements en Côte d'Ivoire. Le Conseil s'est concentré par la suite sur l'Afghanistan et a fait le point sur la situation actuelle dans le pays, y compris sur la question de la réconciliation.

Les ministres ont poursuivi leur série de discussions sur l'état des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens et ont échangé leurs vues sur un paquet d'actions de l'UE en vue d'aider le développement de l'économie de la bande de Gaza. En ce qui concerne les Balkans occidentaux, un débat sur la situation actuelle au Kosovo et les relations de l'UE avec la Serbie figuraient à l'ordre du jour, tout comme une discussion sur la situation en Bosnie-Herzégovine suite aux élections. Les ministres ont également eu un échange de vues global sur les relations entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux en vue de l'adoption du paquet «élargissement». Enfin, le Conseil a fait le point après le sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE) des 1er et 2 décembre 2010 et a eu un échange de vues sur la situation en Moldavie suite aux élections.

Lors d'un dîner de travail, les ministres se sont penchés sur les récents contacts avec l'Iran à Genève dans le cadre des discussions sur le dossier nucléaire ainsi que la situation interne dans le pays. Ils ont également eu des discussions sur les partenaires stratégiques. Finalement, ils ont eu un échange d'idées sur les priorités de l'UE dans le domaine des affaires étrangères et la politique de sécurité commune.

Le 14 décembre, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE se sont réunis au Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, Steven Vanackere.

Le Conseil a débuté son travail par un débat sur l'initiative citoyenne suite à l'accord qui a pu être trouvé avec le Parlement européen. Cette initiative permettra aux citoyens de l'UE de demander que des propositions législatives soient présentées sur une question précise. Ensuite, les ministres se sont penchés sur l'initiative de la Commission européenne de développer une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe.

Les ministres ont abordé le paquet «élargissement» à l'ordre du jour de chaque Conseil «Affaires générales» de décembre. En ce qui concerne les pays candidats, les ministres se sont entretenus de l'avancement du processus d'élargissement sur la base des principes existants. Pour les autres pays, les ministres ont fait le point sur les progrès réalisés en matière de réformes économiques et politiques dans les différents pays et ont rappelé leur attachement à la perspective européenne des ces pays, jugée essentielle pour la stabilité, la réconciliation et l'avenir de cette région.

Le Conseil a écouté ensuite une présentation de la Commission européenne sur le cinquième rapport d'évaluation sur la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE. Les ministres ont abordé en outre le rapport de la Présidence belge sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance.

Le Conseil a terminé son travail par une discussion sur l'ordre du jour pour la réunion du Conseil européen du 4 février 2011, qui

se concentrera sur la politique énergétique et sur l'innovation.

Lors d'un déjeuner de travail avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, les ministres ont terminé leur préparation du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010. Les grandes lignes d'un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro et d'une modification limitée des traités de l'UE – nécessaire pour créer ce mécanisme – feront l'objet des débats.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

16-17 décembre 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne (UE), qui s'est tenu à Bruxelles les 16 et 17 décembre 2010.

Les discussions ont porté essentiellement sur le projet de modification limitée du traité. Celle-ci devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2013 afin de permettre la mise en place par les pays membres de la zone euro du mécanisme de stabilité permanent en vue de sauvegarder la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

Le Conseil européen a également discuté des récents développements économiques dans l'UE. Le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, a assisté à cet échange de vues.

Le Conseil a entendu un rapport de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, sur les partenariats stratégiques et a décidé de l'attribution du statut de pays candidat à l'adhésion du Monténégro. Le Conseil a par ailleurs adopté une déclaration commune sur la situation en Côte d'Ivoire.

Politique économique

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et les institutions de l'UE ont fait clairement savoir qu'ils feraient tout ce qui est nécessaire pour assurer la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'euro est et restera un élément essentiel de l'intégration européenne.

Le Conseil européen a convenu d'une modification limitée du traité portant sur la création d'un futur mécanisme permanent destiné à préserver la stabilité financière de l'ensemble de la zone euro (mécanisme européen de stabilité). Ce mécanisme remplacera le Fonds européen de stabilité financière (FESF) et le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), qui seront maintenus jusqu'en juin 2013.

Le Conseil européen a approuvé le texte du projet de décision modifiant l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'UE en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro. Le texte prévoit qu'un mécanisme de stabilité peut être institué et activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble et que l'octroi de toute assistance financière qui s'avérerait nécessaire au titre dudit mécanisme sera soumis à une stricte conditionnalité.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté un ordre du jour pour la suite des procédures afin de permettre une entrée en vigueur du traité modifié le 1er janvier 2013.

Lors d'une déclaration à la presse en marge du Conseil européen, le Premier ministre a indiqué qu'il s'était agi d'«un Conseil européen peu dramatique. Nous nous sommes rapidement mis d'accord sur un changement mineur du traité, en ce qui concerne l'article 136 qui se réfère à la zone euro». «Cet accord ne constitue pas une surprise, puisque la décision avait déjà été prise par les ministres des Finances de la zone euro lors de la dernière réunion de l'Eurogroupe en date du 28 novembre 2010», a enchaîné Jean-Claude Juncker, avant de souligner que «les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur une déclaration faisant état de leur ferme intention de prendre toutes les mesures qui sont nécessaires pour assurer la stabilité de la zone euro. Cela veut dire que personne ne sous-estime la gravité de la situation.»

Le Premier ministre a annoncé dans ce contexte que «les détails et le volume du mécanisme de stabilité permanent seront discutés dans les prochains mois par les ministres des Finances, de sorte qu'on arrive à une décision en mars 2011». Il a

souligné que «tous les États membres se sont déclarés d'accord avec le changement du traité, qui sera mineur, et que la ratification sera faite par voie parlementaire». Et d'ajouter que: «Nous nous sommes mis d'accord pour procéder à un changement du traité, qui concernera uniquement la zone euro et qui permettra aux États membres de la zone euro d'établir un mécanisme permanent de crise. L'accès à ce mécanisme sera soumis à une conditionnalité stricte.»

Concernant la question des euro-obligations, le Premier ministre a déclaré: «Nous avons eu une longue discussion concernant les euro-bonds. L'idée rencontre l'approbation d'un certain nombre d'États membres, mais pas de tous, voilà pourquoi aucune décision n'a été prise.» D'après le Premier ministre, «c'est une idée qui fera son chemin, il n'y aura pas de décisions dans les prochaines semaines, mais il s'agit d'un instrument indispensable, qui verra le jour tôt ou tard».

Le Conseil européen a invité les ministres des Finances de la zone euro et la Commission européenne à achever d'ici à mars 2011 les travaux portant sur l'accord intergouvernemental instituant le futur mécanisme, en y intégrant les composantes générales décrites dans la déclaration de l'Eurogroupe du 28 novembre 2010. Ce mécanisme sera activé d'un commun accord entre les États membres de la zone euro en cas de risque pesant sur la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, en discussion avec Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

Les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro seront associés à ces travaux s'ils le souhaitent. Ils peuvent décider de participer à des opérations menées dans le cadre du mécanisme au cas par cas.

Le Conseil européen a appelé de ses vœux l'accélération des travaux relatifs aux six propositions législatives sur la gouvernance économique, sur la base des recommandations du groupe de travail approuvées en octobre 2010.

Le Conseil européen a salué l'intention de la Commission de présenter d'ici à juin 2011 des propositions concernant le nouveau cadre financier pluriannuel et a invité les institutions à coopérer afin de contribuer à son adoption rapide.

L'UE et les États membres continueront à s'inspirer de la nouvelle stratégie 2020 pour l'emploi et la croissance pour faire face à la crise et favoriser la mise en œuvre de réformes structurelles.

Relations extérieures

Le Conseil européen a accueilli avec satisfaction le premier rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par Catherine Ashton au sujet des relations de l'UE avec ses

partenaires stratégiques. Sur cette base, le Conseil européen a invité la haute représentante à poursuivre ces travaux en définissant des intérêts européens communs. Le lancement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et son rôle de coordination constituent une excellente occasion d'intensifier les efforts déployés dans ce cadre.

Le Conseil européen a convenu d'accorder au Monténégro le statut de pays candidat.

Le Conseil européen a adopté une déclaration condamnant les violences perpétrées depuis le second tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, en particulier le recours à la force contre des civils dans la journée du 16 décembre.

munauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ainsi qu'au sommet extraordinaire Cedeao-Brésil sur l'île de Sal dans l'archipel du Cap-Vert.

En marge de ces deux sommets, Jean Asselborn a eu l'occasion de rencontrer le président du Cap-Vert, Pedro Rodrigues Pires, le président du Brésil, Luíz Lula da Silva, et le président de la république du Sénégal, Abdoulaye Wade. Jean Asselborn a également eu une entrevue avec le Premier ministre du Cap-Vert, José Maria Pereira Neves.

Au cours de son entretien avec le président brésilien et son homologue Celso Amorim, le ministre Asselborn a pu aborder en particulier la médiation brésilienne dans le dossier nucléaire iranien et la situation en Iran après l'imposition des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Jean Asselborn a également pu s'entretenir avec la majorité de ses homologues de la Cedeao, en particulier avec le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de la république du Sénégal, Madické Niang, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Communautés de la Guinée-Bissau, Adelino Mano Queta, le vice-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale du Ghana, Chris Kpodo, ainsi qu'avec le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et chef du bureau pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, et le secrétaire exécutif de la

AFFAIRES ÉTRANGÈRES/ RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Asselborn à la conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la Cedeao et au sommet extraordinaire Cedeao-Brésil

2-3 juillet 2010

Sur invitation du gouvernement cap-verdien, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a assisté les 2 et 3 juin 2010 à la 38e conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la Com-

Jean Asselborn et le président brésilien Luíz Lula da Silva (© SIP/Charles Caratini)

Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), Domingos Simões Pereira.

À ces diverses occasions, Jean Asselborn a pu rappeler que le Luxembourg était un partenaire de longue date de l'Afrique de l'Ouest, qui regroupe cinq pays partenaires de la coopération luxembourgeoise.

Si l'engagement luxembourgeois dans la région s'est concentré dans une première phase sur la coopération au développement, le gouvernement luxembourgeois s'est posé comme objectif d'en renforcer les volets diplomatique, politique et commercial. De même, le Luxembourg souhaite s'engager davantage dans la consolidation de la paix et de la sécurité.

Le ministre a pu être informé de première main sur les défis majeurs auxquels la Cedeao doit faire face, dont en particulier ceux liés au trafic de drogue. Par ailleurs, Jean Asselborn a pu être briefé sur la situation politique et sécuritaire dans la région, notamment en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et au Niger.

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Almaty

16-17 juillet 2010

Les 16 et 17 juillet 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Almaty, au Kazakhstan.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec son homologue kazakh Kanat Saudabayev lors de la réunion informelle à Almaty (© Ministère des Affaires étrangères)

À son arrivée, le 16 juillet, le ministre Asselborn a pris part au dîner de travail des ministres lors duquel ils ont eu un échange de vues sur les principaux défis de la sécurité euro-atlantique et euro-asiatique.

Le débat sur l'avenir de la sécurité européenne, qui a mené en 2009 à l'instauration des pourparlers baptisés «processus de Corfou», était un des sujets-clés abordés par les ministres. L'objectif de ces discussions est la restauration d'un climat de confiance entre tous les États participants à travers un dialogue renforcé sur tous les aspects de la sécurité traités à l'OSCE (politique, économique et droits humains).

Dans le contexte des récents affrontements interethniques au Kirghizstan, Jean Asselborn a souligné l'importance d'un renforcement des capacités de réaction de l'OSCE (mécanismes d'alerte précoce ainsi que de prévention et de gestion de conflits). Il a également souligné la nécessité d'une présence renforcée de l'organisation en Asie centrale.

Le 17 juillet, les ministres des Affaires étrangères des 56 États participants de l'OSCE ont eu une réunion informelle qui devait permettre de définir les prochains pas de ce dialogue sur la sécurité euro-atlantique et euro-asiatique.

Dans ce contexte, le ministre Asselborn a souligné qu'il faudrait passer à une étape plus formelle permettant de déboucher sur la prise de décisions concrètes. Il a souhaité que l'organisation puisse rapidement dépêcher une force de police au Kirghizstan afin de contribuer à la stabilisation de la situation dans le sud du pays. Il a également appelé à des avancées

Jean Asselborn avec Avigdor Lieberman, ministre des Affaires étrangères d'Israël (© Ministère des Affaires étrangères)

concrètes dans la résolution des conflits gelés. Rétablir une présence de l'OSCE en Géorgie et faire des efforts afin d'avancer dans le règlement pacifique des conflits du Haut-Karabakh et de la Transnistrie devraient être les objectifs primaires.

Afin d'avancer dans cette direction, le ministre a exprimé son soutien à la proposition kazakhe de convoquer, avant la fin de l'année 2010, un sommet de l'OSCE. Un tel sommet devrait permettre d'adopter un plan d'action ambitieux sur une série de domaines prioritaires dans lesquels les chefs d'État ou de gouvernement s'engageraient à obtenir des progrès concrets dans les deux à trois années à venir.

Entrevue bilatérale de Jean Asselborn avec Avigdor Lieberman

En marge de la réunion ministérielle informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Almaty, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu le 17 juillet une entrevue bilatérale avec le ministre des Affaires étrangères d'Israël, Avigdor Lieberman, à la demande de ce dernier.

Lors de l'entrevue, les ministres ont dressé l'état des lieux des relations bilatérales et notamment des relations commerciales, rappelant entre autres la récente mission économique. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a encouragé le développement des relations commerciales entre les deux pays.

Les pourparlers ont porté sur la situation actuelle au Proche-Orient et plus particulièrement dans la bande de Gaza. Au sujet du blocus de Gaza, le ministre Asselborn a salué le relâchement du régime d'acheminement de biens vers Gaza et a souligné l'importance de permettre à l'économie palestinienne de se redresser aussi dans la bande de Gaza. Avigdor Lieberman a réitéré son invitation ouverte à tous les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à visiter la bande de Gaza. Pour sa part, le ministre luxembourgeois a réitéré la disponibilité de l'Union européenne à reprendre sa mission de police à Rafah pour sécuriser la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte.

Dans le contexte des différentes tentatives internationales d'accéder à la bande de Gaza par voie maritime, les ministres ont notamment eu un échange de vues sur l'état des relations d'Israël avec la Turquie, ainsi que sur les résultats de l'enquête interne menée par les autorités israéliennes. Du point de vue luxembourgeois, Jean Asselborn a souligné son espoir de voir les relations israélo-turques s'améliorer rapidement.

Les ministres se sont également entretenus des derniers développements dans le processus de paix au Proche-Orient, notamment au sujet du lancement de pourparlers directs entre Israël et l'Autorité palestinienne. Le ministre israélien a exprimé sa confiance quant à la reprise de pourparlers directs dans les semaines à venir.

Enfin, le ministre Asselborn a évoqué la politique israélienne de colonisation et s'est intéressé plus particulièrement aux intentions israéliennes dans ce domaine suite à l'expiration du moratoire partiel du processus de colonisation au mois de septembre. Il a redit son incompréhension sur la stratégie du gouvernement israélien de continuer le développement massif des colonies à Jérusalem-Est, tout en exprimant son sentiment que ce fait constituait une entrave insurmontable à tout accord de paix avec l'Autorité palestinienne.

Jean Asselborn à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul

20 juillet 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul, le 20 juillet 2010.

La Conférence internationale sur l'Afghanistan, qui a eu lieu pour la première fois en Afghanistan et plus précisément dans sa capitale, a été ouverte par le président de la République islamique d'Afghanistan, Hamid Karzaï, le ministre des Affaires étrangères de l'Afghanistan, Zalmai Rassoul, ainsi que par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Plus de 70 délégations ont participé à cette conférence, notamment les États qui contribuent à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Jean Asselborn et Staffan de Mistura, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, le 20 juillet à Kaboul (© Ministère des Affaires étrangères)

Cette conférence a évalué les progrès achevés depuis la dernière Conférence internationale sur l'Afghanistan, qui s'était tenue à Londres en janvier 2010.

Deux objectifs principaux figuraient à l'ordre du jour. Tout d'abord, le «processus de transition» a été lancé. Ce processus a pour but de faire évoluer à terme le soutien international d'une implication directe vers un rôle qui sera davantage d'accompagnement et de facilitation, et qui s'achèvera finalement avec la prise en charge totale du pays par les autorités afghanes elles-mêmes.

Ensuite, le contrat entre le gouvernement et le peuple afghan a été établi. Ce contrat a été présenté par le président Karzaï sous forme d'un plan énonçant la façon par laquelle le développement, la gouvernance et la sécurité pourront être améliorés. Ce plan présente des programmes prioritaires afin d'accélérer la prestation des services gouvernementaux.

Lors de son intervention (page 271), le chef de la diplomatie luxembourgeoise a salué la tenue de cette conférence à Kaboul, symbole de l'engagement ferme de la communauté internationale à l'égard de l'Afghanistan.

En outre, Jean Asselborn a souligné les contributions importantes du Grand-Duché de Luxembourg, qui se chiffrent à près de 40 millions d'euros entre 2000 et 2010, ainsi que le positionnement de neuf soldats de l'armée luxembourgeoise à l'aéroport de Kaboul.

La contribution luxembourgeoise au démantèlement du camp de Guantanamo ne se fera pas sous la forme de l'accueil d'un ex-détenu

28 septembre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a convoqué une conférence de presse le 28 septembre 2010 au ministère des Affaires étrangères.

Le ministre a alors annoncé que la contribution luxembourgeoise au démantèlement du camp de Guantanamo ne se ferait finalement pas sous la forme de l'accueil d'un ex-détenu. Il a réitéré les différentes étapes des échanges avec les autorités américaines et il a expliqué comment le Luxembourg s'était préparé à accueillir un ex-détenu.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a expliqué que le Luxembourg avait voulu démontrer sa volonté à soutenir les efforts de l'administration américaine du président Obama de fermer le centre de détention de Guantanamo.

Suite à des échanges récents avec les autorités américaines en marge de la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, il s'est avéré que le projet d'accueillir un ressortissant du Yémen à Luxembourg a dû être écarté. Les autorités américaines ont en effet décidé de ne pas permettre son transfert vers le Luxembourg, où il devait bénéficier de la liberté de mouvement, car ce dernier avait exprimé le souhait

de vouloir retourner ultérieurement dans son pays. Dans le contexte de l'attentat évité du 25 décembre 2009 à bord d'un vol à destination de Detroit, projeté par un Nigérian entraîné par une branche d'al-Qaida au Yémen, l'administration américaine a jugé la situation au Yémen trop instable et a arrêté les transferts d'ex-détenus de Guantanamo au Yémen, y compris de ressortissants yéménites susceptibles de retourner au Yémen.

Le Vice-Premier ministre a regretté que le transfert du détenu n'avait pas pu avoir lieu, mais a souligné que le Luxembourg restait disposé à apporter son soutien à l'administration du président des États-Unis en vue de fermer le camp de détention de Guantanamo.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et son homologue moldave Iurie Leanca (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à la 3e réunion du Groupe pour l'action européenne de la république de Moldavie

30 septembre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 3e réunion du Groupe pour l'action européenne de la république de Moldavie qui s'est tenue à Chisinau, en Moldavie, le 30 septembre 2010.

Cette réunion a été convoquée à l'initiative du ministre des Affaires étrangères roumain, Teodor Baconschi, et du secrétaire d'État aux Affaires européennes français, Pierre Lellouche. La première réunion du groupe s'était tenue en marge du Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles le 25 janvier 2010, et la deuxième à Luxembourg le 14 juin 2010, également en marge du Conseil «Affaires étrangères».

En présence du président en exercice, Mihai Ghimpu, du Premier ministre de la république de Moldavie, Vladimir Filat, et du ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Iurie Leanca, ainsi que de deux autres représentants de la coalition gouvernementale, les ministres ont eu l'occasion d'échanger leurs vues sur les développements récents et les progrès futurs dans la relation entre l'Union européenne (UE) et la république de Moldavie. Les discussions ont porté, entre autres, sur la situation politique interne en Moldavie en amont des élections législatives de novembre 2010 ainsi que sur l'état des négociations sur un nouvel accord d'association UE-Moldavie. Les participants ont également fait le point sur les négociations pour un règlement politique du conflit en Transnistrie.

Suite à cette réunion, les représentants des États membres de l'UE ont eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants du principal parti de l'opposition parlementaire, le parti communiste. Les discussions ont porté sur la situation politique interne, les différentes réformes mises en œuvre par le gouvernement de Moldavie ainsi que le processus de rapprochement entre la Moldavie et l'UE.

En marge de la réunion, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue moldave Iurie Leanca. Ils ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont entretenus des différentes réformes actuellement mises en œuvre par le gouvernement de Moldavie ainsi que de l'état des négociations pour un règlement politique du conflit en Transnistrie.

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles

14 octobre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, ont participé à la réunion ministérielle de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles le 14 octobre 2010.

Sous la présidence du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, la réunion s'est concentrée sur la préparation du sommet de l'OTAN, qui se tiendra à Lisbonne les 19 et 20 novembre 2010.

Les ministres de la Défense de l'Alliance ont débuté le travail le 14 octobre par un débat sur les mesures concrètes destinées à étayer le nouveau concept stratégique. Les ministres se sont penchés sur la rationalisation de la structure de commandement de l'OTAN et sur la réforme des agences, du siège ainsi que des capacités de défense critiques de l'Alliance.

Cette réunion a été suivie d'une réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense. Les ministres ont analysé le projet du nouveau concept stratégique présenté par le secrétaire général Rasmussen. Cette réunion a également servi à discuter de la capacité de défense antimissile territoriale dont l'OTAN pourrait vouloir se doter au sommet de Lisbonne. En la matière, le ministre Asselborn a souligné l'importance d'une coopération avec la Russie, qui permettrait de renforcer la confiance avec ce partenaire stratégique. Il s'est dit convaincu qu'un climat de confiance avec la Russie permettrait de nouvelles avancées en matière de contrôle des armements et de désarmement. «De tels efforts augmenteraient la crédibilité de l'OTAN comme garant de la sécurité au niveau d'armement le plus bas possible, conventionnel et nucléaire. Ils s'inscriraient dans l'esprit de la vision d'un monde sans armes nucléaires exprimée par le président Obama dans son discours de Prague en avril 2009», a dit le ministre Jean Asselborn.

Finalement, les ministres des Affaires étrangères se sont réunis seuls et ont eu un échange de vues sur les différentes voies de coopération de l'OTAN avec ses partenaires, tels que les pays partenaires de la Force internationale d'assistance à la securité (FIAS) et des acteurs internationaux comme les Nations unies ou l'Union européenne. Les ministres ont aussi abordé les relations entre l'OTAN et la Russie et ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'approche globale.

En marge des réunions, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a renouvelé un mémorandum sur l'accès réciproque aux marchés publics en matière de défense avec le secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, Robert Gates. Le ministre Halsdorf a salué la signature de cet accord, qui réaffirme l'importance du lien transatlantique, notamment dans le contexte d'un environnement sécuritaire en constante évolution.

Robert Gates, secrétaire d'État américain à la Défense, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, signent un mémorandum sur l'accès réciproque aux marchés publics en matière de défense à Bruxelles le 14 octobre (© Ministère des Affaires étrangères)

Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains

15 octobre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec le groupe des ambassadeurs africains à Mondorf-les-Bains le 15 octobre 2010.

Les relations bilatérales politiques et commerciales entre le Luxembourg et les pays d'Afrique, les sujets de l'actualité régionale et internationale, tout comme les relations entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique figuraient, entre autres, à l'ordre du jour.

Cette réunion annuelle, qui s'est déroulée pour la deuxième fois dans ce format, a témoigné de l'intérêt marqué du Luxembourg à renforcer ses relations avec les pays africains ainsi qu'avec l'Union africaine.

Lors de son intervention au cours de la réunion, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est concentré sur deux aspects particuliers, à savoir, d'un côté, les relations entre l'UE et l'Afrique, et, de l'autre, la paix et la sécurité en Afrique.

À quelques semaines du 3e sommet UE-Afrique qui aura lieu à Tripoli les 29 et 30 novembre 2010, en Libye, le ministre Asselborn a fait le point sur les relations entre l'UE et l'Afrique qui, depuis le sommet du Caire en l'an 2000, se sont sensiblement renforcées et institutionnalisées. Selon le ministre, il importera maintenant de poursuivre l'actuelle dynamique positive des relations entre l'Europe et l'Afrique et de lui conférer une dimension stratégique et politique. Évoquant les nombreux intérêts communs que partagent l'UE et l'Union africaine, Jean Asselborn a également abordé les défis urgents que les deux partenaires doivent affronter, à savoir les conséquences de la crise financière et économique mondiale ainsi que ses retombées sur les pays en voie de développement, la lutte contre le changement climatique et les diverses menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale.

Ayant lui-même participé au dernier sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2010, le ministre Asselborn a également noté le très grand intérêt que le Luxembourg portait à cette organisation continentale, rappelant que le Luxembourg avait accrédité en janvier un représentant permanent non-résident auprès de l'Union africaine.

L'année 2010 ayant été déclarée «année de la paix et de la sécurité» par l'Union africaine, ce thème d'intérêt commun a également été abordé par le chef de la diplomatie luxembourgeoise. Jean Asselborn a rappelé les engagements luxembourgeois pris dans ce domaine, et plus particulièrement en faveur de la Somalie, où le Grand-Duché a participé à la formation des forces de sécurité somaliennes dans le cadre de la mission de formation déployée par l'UE, tout comme la contribution à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et au-delà. Le Luxembourg met en effet trois avions à disposi-

Photo de groupe de Jean Asselborn et des ambassadeurs africains (© SIP/Charles Caratini)

tion de la première opération maritime de l'UE, l'opération Atalanta. D'autres domaines évoqués ont été la lutte contre le terrorisme ainsi que le trafic de drogue.

Finalement, le ministre Asselborn a insisté sur l'interdépendance entre la paix et le développement, rappelant que la promotion de la paix et de la sécurité passait nécessairement par le développement. En effet, il a illustré l'engagement luxembourgeois comme partenaire et donateur fiable, notant que l'aide publique au développement du Grand-Duché se situait désormais à plus de 1% du revenu national brut.

Jean Asselborn, orateur à Aix-la-Chapelle pour le Krönungsfestmahl

23 octobre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, a été invité à prononcer le discours (page 306) du Krönungsfestmahl (banquet de couronnement) à Aix-la-Chapelle le 23 octobre 2010.

Sur invitation du maire Marcel Philipp, le ministre Asselborn a passé en revue les grandes avancées du processus de l'intégration européenne à l'aube du premier anniversaire du traité de Lisbonne, le 1er décembre 2010. Il a analysé le développement de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale pour devenir l'Europe telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le ministre s'est surtout concentré sur les défis actuels que l'Europe doit affronter, et notamment les défis internes.

Cet événement annuel est organisé par l'association Rathausverein Aachen e.V., qui se consacre à la conservation et à l'entretien de la mairie d'Aix-la-Chapelle, bâtiment historique et caractéristique de la ville. Le ministre a tenu son discours dans le Krönungssaal de la mairie, lieu de la remise annuelle du prix international Charlemagne.

Le Krönungsfestmahl a connu un succès remarquable depuis son organisation en tant qu'événement de levée de fonds pour la mairie, se targuant d'orateurs lors des dernières années tels que, entre autres, l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, Hans-Dietrich Genscher (2003), le président de la Conférence épiscopale et évêque de la ville de Mayence, Karl Kardinal Lehmann (2004), l'actuel ministre des Finances de l'Allemagne, Wolfgang Schäuble (2005), l'ancien président de Bade-Wurtemberg, Lothar Spaeth (2006), ou encore l'ancien ministre des Affaires étrangères polonais, Wladyslaw Bartoszewski (2008).

Entrevue de Jean Asselborn avec le Conseil des ambassadeurs et chefs de mission arabes à Senningen

29 octobre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec les ambassadeurs et chefs de mission arabes accrédités auprès du Luxembourg au château de Senningen, le 29 octobre 2010.

Les discussions se sont concentrées surtout sur le processus de paix au Proche-Orient et l'évolution des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, mais également sur les sujets d'actualité que sont les mesures prises par la communauté internationale à l'égard de l'Iran et les derniers développements concernant l'Union pour la Méditerranée.

D'autres sujets de l'actualité régionale et internationale ont également été abordés.

Cette entrevue, qui se déroule depuis plusieurs années dans ce format, témoigne de l'intérêt marqué du Luxembourg à renforcer ses relations avec la région du Proche- et Moyen-Orient.

Jean Asselborn au Forum de la sécurité et de la paix aux Émirats arabes unis

6-7 novembre 2010

Sur invitation personnelle du ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis, Sheikh Sultan bin Zayed Al Nehayan, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion inaugurale du Forum de la sécurité et de la paix, organisé en coopération avec l'Institut international de la paix (International Peace Institute, IPI) à Qasr Al Sarab, aux Émirats arabes unis, les 6 et 7 novembre 2010.

Le but de cette initiative était d'offrir un cadre à des échanges de vues directs et informels à haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du monde économique, diplomatique et académique. En présence, entre autres, du président et du Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas et Salam Fayyad, ainsi que de nombreux ministres arabes et européens, les discussions se sont notamment concentrées sur le conflit israélo-palestinien, la situation interne et les ambitions régionales de l'Iran, ainsi que la sécurité énergétique dans une région menacée par la prolifération nucléaire.

De nombreux intervenants ont souligné l'interdépendance de toutes ces questions ainsi que leur incidence sur la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient en particulier, et dans le monde en général, alors que 40% des besoins énergétiques mondiaux transitent par cette région.

En ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient, les participants au forum ont écouté une intervention du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et ont fait le point sur l'état des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Ils ont en particulier évoqué des pistes pour relancer ces négociations, notamment la détermination rapide des contours de l'État palestinien sur la base des frontières de 1967. Tous les participants ont souligné l'urgence de relancer les pourparlers, tout en notant l'incidence de ce conflit sur la stabilité de la région tout entière. À noter que le Vice-Premier ministre israélien,

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, à leur arrivée au Forum de la sécurité et de la paix aux Émirats arabes unis (© Ministère des Affaires étrangères)

Dan Meridor, a également participé aux discussions par vidéo-conférence. Lors de son intervention, le ministre Asselborn a demandé à Israël de reconnaître les frontières du futur État palestinien et d'arrêter les constructions de nouvelles colonies sur des territoires que la communauté internationale reconnaît comme appartenant à cet État palestinien.

Les discussions sur l'Iran ont en particulier porté sur les ambitions hégémoniques iraniennes dans la région et sur son programme nucléaire. Le forum a aussi débattu de l'impact des sanctions imposées par la communauté internationale. Les participants ont partagé l'avis qu'une prolifération nucléaire posait de sérieux risques à la stabilité de la région. Jean Asselborn a déclaré qu'une solution au conflit israélo-palestinien constituait la seule réponse effective à l'influence négative de l'Iran sur la stabilité de toute la région.

En ce qui concerne la sécurité énergétique, les participants ont abordé la question de la diversification énergétique et du libre accès de tous les pays de la région aux ressources.

Le ministre Asselborn a profité de son déplacement aux Émirats arabes unis pour discuter de l'ouverture prochaine d'une ambassade bilatérale à Abou Dhabi avec le ministre des Affaires étrangères

des Émirats arabes unis, Sheikh Sultan bin Zayed Al Nehayan. À cette occasion, le ministre Asselborn a présenté le futur ambassadeur luxembourgeois (non-résident), Georges Faber. Les deux ministres ont également convenu d'inaugurer ensemble la nouvelle ambassade luxembourgeoise au début de l'année 2011.

Jean Asselborn à la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane

9-10 novembre 2010

Les 9 et 10 novembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, a participé à la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane, au Laos.

Cette conférence a donné un signal important en vue de la détermination d'une mise en œuvre concrète de la convention, suite à la signature du 3 décembre 2008 à Oslo. Actuellement, 108 États ont signé la convention et 46 l'ont déjà ratifiée. La convention a pu entrer en vigueur le 1er août 2010 suite au dépôt du 30e instrument de ratification par la Moldavie. Le Luxembourg et le Laos étaient parmi les tout premiers États à ratifier la convention, le Grand-Duché ayant été le 12e et le Laos le 5e. Le Laos est confronté à une contamination particulièrement forte d'armes à sous-munitions non explosées (unexploded ordnance, UXO), plus d'un tiers de son territoire étant non accessible suite aux restes d'armes à sous-munitions non explosées. Actuellement, malgré l'élimination d'environ 923 000 explosifs, le Laos compte près de 300 victimes d'armes à sous-munitions non explosées par an.

À côté des États parties et en vue d'une continuation de la bonne coopération entre tous les acteurs, la conférence a accueilli également un nombre important d'États non-parties intéressés, des organisations non gouvernementales ainsi que des victimes d'armes à sous-munitions, la société civile ayant été une force motrice importante dans le processus de l'élaboration de la convention.

Lors de son intervention (page 311), le ministre Asselborn a salué les progrès réalisés à ce stade, mais il a souligné que des «étapes importantes sont encore devant nous». Il a notamment évoqué l'établissement d'un programme d'action par la communauté internationale pour mettre en œuvre les engagements de la convention, dont surtout la destruction des stocks et une aide rapide pour les victimes. Il s'est exprimé en faveur d'une universalisation de la convention, citant le nombre important de pays qui se sont engagés depuis le lancement du processus d'Oslo en février 2007, le rôle indispensable de la société civile et le besoin de soutenir l'élan de la coopération internationale. Surtout, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a lancé un appel à tous les États parties de non seulement interdire la production, le commerce, le transport ou le stockage d'armes à sous-munitions, mais également le financement de ces armes.

En ce qui concerne la contribution luxembourgeoise aux efforts dans la lutte contre les armes à sous-munitions, le ministre Asselborn a rappelé que son pays avait investi 2,7 millions d'euros depuis 1995 – soit 5% des 500 millions d'euros investis dans la lutte contre les armes à sous-munitions au Laos – et a annoncé l'intention de continuer ses efforts avec la signature en 2011 d'une contribution de 750 000 euros sur 5 ans pour l'UXO Trust Fund au Laos, confirmant ainsi son engagement en faveur du développement durable du Laos.

Lors d'une prise de position devant la presse luxembourgeoise, le Vice-Premier ministre a réitéré son appel à l'interdiction du financement d'armes à sous-munitions en connaissance de cause. Au vu des difficultés pour prévoir les ramifications de certaines sociétés dans des secteurs industriels qui produisent des armes à sous-munitions, Jean Asselborn a lancé l'idée de créer une enceinte éthique au Grand-Duché de Luxembourg qui serait composée d'institutions financières luxembourgeoises (Association of the Luxembourg Fund Industry, Groupe d'action financière, Association des banques et banquiers, Luxembourg, Commission de surveillance du secteur financier) ainsi que d'institutions publiques (ministère des Finances, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères, Fonds de compensation) et qui serait chargée de contrôler et vérifier les investissements actuels et futurs

de l'État luxembourgeois en vue de prévenir des investissements erronés dans des sociétés impliquées dans la production d'armes à sous-munitions.

En marge de la réunion sur les armes à sous-munitions, le ministre Asselborn a eu plusieurs entrevues bilatérales. Ainsi, il a rencontré le Premier ministre de la République démocratique populaire lao, Bouasone Bouphavanh, tout comme le Vice-Premier ministre, Somsavat Lengsavat, et le ministre des Affaires étrangères, Thongloun Sisoulith. Lors de ces entrevues, Jean Asselborn a fait le point sur les relations bilatérales ainsi que sur les différents projets de la coopération luxembourgeoise. Par ailleurs, le ministre a eu un échange de vues sur la situation régionale et sur l'actualité politique internationale.

À côté de ces entrevues avec les autorités du pays hôte, Jean Asselborn a également rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la république de Sierra Leone, Vandi Minah. Les deux ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont entretenus de la situation régionale en Afrique occidentale ainsi que de la situation au Soudan.

Finalement, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le vice-ministre des Affaires étrangères de la république de Zambie, Fashion Phiri. Ils ont fait le point sur les relations bilatérales et ont échangé leur point de vue sur la situation régionale en Afrique orientale.

Le lendemain, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a visité des territoires contaminés par des armes à sous-munitions et a pris part à une démonstration des travaux de destruction de bombes et de déminage.

Jean Asselborn lors de sa visite des territoires contaminés par des armes à sous-munitions (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn reçoit des participants à la mission EUJUST LEX

17 novembre 2010

Le 17 novembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu les participants à la mission EUJUST LEX au ministère des Affaires étrangères.

La mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Irak (EUJUST LEX-IRAK) est une mission civile de gestion de crise menée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) commune. En effet, elle a été la première mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne et, suite à la 3e prorogation du programme d'opérations de la mission, le Conseil de l'Union européenne a décidé en date du 14 juin 2010 de proroger celle-ci jusqu'au 30 juin 2012.

Cette mission a pour principaux objectifs de contribuer à la mise en place d'un système de justice pénale professionnel en Irak fondé sur l'État de droit, et d'aider les autorités irakiennes, au moyen d'une formation adaptée, à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie en matière de formation ainsi que des techniques modernes d'encadrement supérieur. La mission a largement dépassé ses objectifs.

À la mi-octobre 2010, 3581 juges, magistrats instructeurs et hauts fonctionnaires irakiens de la police et du système pénitentiaire avaient participé à 129 cours intégrés et spécialisés ainsi qu'à 22 détache-

Jean Asselborn lors de sa rencontre avec les participants de la mission EUJUST LEX (© Ministère des Affaires étrangères)

ments aux fins d'acquisition d'une expérience professionnelle.

Jusqu'à présent, la plupart des formations ont eu lieu dans les États membres de l'Union européenne et se sont déroulées sur la base de programmes communs élaborés dans le but de continuer à répondre aux besoins spécifiques du système de justice pénale irakien, tout en continuant à mettre l'accent sur les droits humains.

Le Luxembourg a soutenu la mission EUJUST LEX-IRAK depuis sa création en 2005, sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. La participation du Luxembourg à l'organisation des cours de formation illustre le soutien du Grand-Duché aux efforts internationaux visant à la stabilisation et à la reconstruction de l'Irak.

Les cours sont dispensés à Bruxelles et à Luxembourg et vont notamment porter sur les aspects nationaux et internationaux du travail policier dans le contexte de la lutte antiterroriste. Le soutien financier du Luxembourg à l'Irak depuis 2003 s'élève à 7,6 millions d'euros.

Jean Asselborn au sommet de l'OSCE à Astana

1er-2 décembre 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Astana, au Kazakhstan, les 1er et 2 décembre 2010.

Lors de ce premier sommet de l'OSCE au XXIe siècle étaient présents, entre autres, le président de la fédération de Russie, Dmitri Medvedev, la chancelière allemande Angela Merkel, le Premier ministre français, François Fillon, ainsi que la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton.

Les travaux du sommet se sont concentrés sur les principaux défis de la sécurité euro-atlantique et euro-asiatique, sur l'avancement du processus de Corfou lancé sous Présidence grecque ainsi que sur les réponses efficaces aux menaces transnationales. En outre, les discussions ont porté sur les conflits gelés, sur les missions de l'OSCE ainsi que sur l'avenir de la sécurité en Europe.

Lors de son intervention (page 341), le ministre Asselborn a mis en exergue trois éléments principaux qui représentent du point de vue luxembourgeois la base fondamentale de la communauté de sécurité entre les 56 États membres de l'OSCE.

Tout d'abord, le chef de la diplomatie a appelé au rétablissement de la confiance et des mesures de confiance entre les États membres, évoquant notamment le dialogue renforcé qui avait été initié à partir de la fin de l'année 2008. «Ce dialogue a été poursuivi dans le cadre du processus de Corfou et a permis d'améliorer la compréhension mutuelle, et de restaurer, du moins en partie, la confiance entre les États participants», a poursuivi le ministre. Néanmoins, le ministre a regretté dans ce contexte que des progrès n'aient pas pu être réalisés dans les conflits gelés relatifs à la Transnistrie, le Haut-Karabakh et la Géorgie: «Une telle situation ne porte pas seulement un sérieux préjudice à la confiance et à la crédibilité de notre organisation, mais elle continue aussi à

affecter gravement les populations des parties concernées.»

Les principes et engagements dans le domaine des droits humains, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'État de droit représentent le deuxième élément principal, a dit Jean Asselborn. Dans ce domaine – qui forme l'acquis de l'OSCE, a rappelé le ministre –, l'OSCE a besoin d'institutions fortes comme le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le haut-commissaire pour les minorités nationales et le représentant pour la liberté des médias. L'autonomie et les moyens d'action de ces institutions doivent être préservés et respectés.

Le dernier élément fondamental est le besoin de rendre l'organisation plus apte à répondre aux conflits et aux défis du XXIe siècle. Concernant le risque de conflits inter- et intra-étatiques qui demeure toujours présent, le ministre Asselborn a noté que «pour mieux faire face à de telles situations – et c'est là la vocation première de l'OSCE –, notre organisation doit améliorer ses capacités de réaction, surtout dans l'intervalle se situant entre l'alerte précoce et l'action rapide». En effet, «surtout les menaces transnationales en provenance d'acteurs non-étatiques ont connu un nouvel essor au cours des 10 dernières années», a constaté le ministre, rappelant notamment les défis tels que «le terrorisme, le crime organisé transnational, les trafics illicites de tout genre ainsi que la cybercriminalité».

Jean Asselborn lors de son intervention au sommet de l'OSCE à Astana (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à la réunion du Comité des ministres du Benelux à Bruxelles

13 décembre 2010

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Benelux, du 1er juillet au 31 décembre 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, Jean Asselborn, a présidé la réunion du Comité des ministres du Benelux qui s'est tenue à Bruxelles le 13 décembre 2010, en marge du Conseil «Affaires étrangères».

Au cours de cette réunion, à laquelle participaient outre ses homologues belge, Steven Vanackere, et néerlandais, Uri Rosenthal, le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints du secrétariat Benelux, le ministre Asselborn a présenté les moments forts de la présidence luxembourgeoise, notamment les réunions avec les ministres des États baltes et de Višegrad, et a fait le point sur les principaux travaux en cours.

Parmi ces derniers, il y a lieu de relever la modernisation de la convention du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux de 1955, dont les travaux ont progressé de manière à permettre une conclusion dans les plus brefs délais. De même, en ce qui concerne la renégociation de la convention de la Cour de justice Benelux, le Luxembourg a organisé plusieurs réunions qui ont permis de faire avancer les travaux de manière à pouvoir les finaliser à court terme.

Par ailleurs, le Comité des ministres a approuvé le plan annuel 2011 tel qu'il a été présenté par le secrétariat du Benelux et qui s'inscrit dans la mise en œuvre anticipée du nouveau traité Benelux, tel que signé en juin 2008. Le ministre Vanackere a informé ses homologues sur l'état de la ratification du nouveau traité en Belgique, travaux qui ont déjà été accomplis au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Le ministre Rosenthal a tenu à informer ses collègues des priorités de la future présidence néerlandaise du Benelux.

Enfin, les ministres ont pris connaissance de la nouvelle identité visuelle du Benelux et se sont félicités de la nouvelle dynamique insufflée par le secrétaire général et son équipe au fonctionnement du secrétariat du Benelux.

Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères de Belgique, Uri Rosenthal, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, lors de la réunion du Comité des ministres du Benelux (© Ministère des Affaires étrangères)

Signature d'un protocole de coopération trilatéral entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Monténégro et la république de Serbie

21 décembre 2010

Au nom du gouvernement luxembourgeois, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a signé le 21 décembre 2010 un protocole de coopération trilatéral entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Monténégro et la république de Serbie en vue d'un projet de transfert technologique entre les Bourses des trois pays.

Le projet vise à transférer le système de trading BelexFix de la Bourse de Belgrade à la Bourse du Monténégro, avec l'assistance technique de la Bourse de Luxembourg.

Le ministre Asselborn a souligné que ce projet reflétait l'excellente coopération avec les deux pays du Balkan, le projet étant en effet le quatrième projet d'affilée mis en œuvre avec la Bourse serbe ainsi que le premier avec la Bourse du Monténégro. En outre, il a noté qu'il ne s'agissait pas d'un investissement à court terme, mais d'un engagement à longue durée visant un renforcement des relations et de la confiance entre les trois pays.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a expliqué que le Luxembourg avait donné son accord de principe pour le projet de coopération en faveur de la Bourse du Monténégro lors de la visite de travail de Jean Asselborn en Serbie, le 2 septembre 2009. Par le présent protocole trilatéral, les gouvernements serbe, monténégrin et luxembourgeois marquent leur accord politique à ce projet.

Depuis 2003, le gouvernement luxembourgeois a financé trois projets de coopération avec la Bourse de Belgrade en Serbie. La totalité des fonds investis dans ces projets, dont le dernier s'est achevé à la fin de l'année 2009, s'élève

à 1,5 million d'euros. Les projets, mis en œuvre avec le concours de la Bourse de Luxembourg, ont porté sur l'installation d'un réseau «accès à distance» permettant la transmission des ordres de Bourse à distance de la part des banques et des agents de change, la mise en place d'un système de *trading* et de diffusion des informations boursières conformément aux disponibilités technologiques les plus modernes, ainsi que sur la mise en place d'un site de secours qui assure désormais le bon fonctionnement de la Bourse de Belgrade en cas d'incident et l'évacuation de la salle de marché principale vers un site de secours.

Au-delà de la coopération à travers les Bourses respectives de la Serbie et du Monténégro, Jean Asselborn a également rappelé l'assistance luxembourgeoise dans le processus de rapprochement des deux pays de l'Union européenne à travers, d'un côté, le financement de programmes et de formations professionnelles organisés par l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), qui visent à faciliter l'adoption de l'«acquis communautaire», et, de l'autre, le financement de programmes de transfert de technologies financières mis en œuvre par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF). Le ministre Asselborn s'est félicité du bon progrès réalisé et a annoncé vouloir poursuivre cette coopération.

Jean Asselborn a exprimé l'espoir que le Luxembourg contribue, par le biais de ces projets, à préparer la Serbie et le Monténégro à leur adhésion à l'Union européenne.

Milan Rocen, ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Vuk Jeremic, ministre des Affaires étrangères de la Serbie, lors de la signature du protocole (© Ministère des Affaires étrangères)

AGRICULTURE/ VITICULTURE/ SYLVICULTURE

Romain Schneider présente les mesures prises par le gouvernement suite à la crise que connaît le secteur agricole

29 juillet 2010

Le 29 juillet 2010, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a présenté lors d'une conférence de presse les mesures que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre en faveur des secteurs agricole, viticole et horticole, afin de faire face à la crise qui frappe ces secteurs depuis 2008.

Les années 2008 et 2009 ont été des années très difficiles pour l'agriculture luxembourgeoise. Ainsi, une diminution des revenus nets à hauteur de 35 millions d'euros a pu être constatée pour l'année 2009.

Afin de permettre aux exploitants de faire face à cette situation, le gouvernement avait réagi rapidement. Dans ce contexte, un groupe de travail, qui rassemblait à la fois des hauts fonctionnaires et des représentants du secteur agricole, s'était réuni afin d'élaborer un certain nombre de mesures, mesures que le gouvernement avait décidé de mettre en place lors de sa séance du 18 septembre 2009 (limitées en principe aux producteurs de lait):

- prise en charge temporaire par l'État des cotisations sociales et, plus concrètement, relèvement de la prise en charge des cotisations pour l'assurance maladie de 75% à 90% et de la prise en charge des cotisations pour l'assurance pension de 25% à 50%;

- relèvement du taux de TVA de 9% à 10% à partir du 1er janvier 2010 (mesure concernant tous les agriculteurs);

- extension de l'action de promotion «Esou schmaacht Lëtzebuerg»;

- augmentation de la prise en charge par l'État des coûts engendrés par le contrôle laitier opéré par Convis de 50% à 70%.

En avril 2010, le secteur agricole a présenté un document énumérant une série de revendications destinées à compenser en partie les pertes de revenu pour tous les agriculteurs concernés.

Le secteur base ses revendications sur la diminution substantielle du revenu agricole pour l'année 2009 et sur les prévisions pour 2010, qui ne laissent guère apparaître une amélioration notable de cette situation. Le ministère de l'Agriculture reste persuadé que le secteur agricole entier a besoin d'une intervention étatique supplémentaire ponctuelle et rapide pour faire face à cette situation.

En date du 12 mai 2010, le Conseil de gouvernement a chargé un groupe de travail – composé du ministre de l'Agriculture, du ministre des Finances, du ministre de la Sécurité sociale, du ministre ayant dans ses attributions la Gestion de l'eau et du ministre ayant dans ses attributions l'Environnement – d'analyser ce document.

Les revendications du secteur agricole portent sur deux volets. À court terme, il s'agit de compenser une partie des pertes subies pour les années 2009 et 2010. À moyen et à long terme, les représentants du secteur agricole proposent une série de mesures à mettre en œuvre.

Quant aux mesures à court terme, la concertation des ministres a permis de dégager l'accord suivant:

1. La prise en charge des cotisations sociales pour les années 2009 et 2010 s'alignera sur les modalités retenues pour les producteurs de lait pour l'année 2009. Cette prise en charge se fera pour toutes les exploitations:

   - à raison de 50% de la part des cotisations sociales pour la Caisse nationale assurance pension (actuellement 25%) par rapport à une assiette de cotisation correspondant au salaire social minimum;

   - à raison de 90% de la part des cotisations sociales pour la Caisse nationale de santé (actuellement 75%) par rapport à une assiette de cotisation correspondant au salaire social minimum;

   - à raison de 75% de la part des cotisations sociales pour l'assurance accident (actuellement 0%).

2. Au vu des taux d'aide très favorables accordés dans le cadre de la loi modifiée du 18 avril 2008 et compte tenu du fait que ces taux ne vont pas être diminués à l'instar d'autres taux d'aide applicables à d'autres secteurs économiques, un remboursement des intérêts sur emprunts n'est pas envisagé.

3. La demande concernant l'aide forfaitaire aux coûts de production fera l'objet d'une négociation entre le secteur agricole et le gouvernement dans le cadre du Sommet de l'agriculture prévu pour octobre 2010. À ce moment, le gouvernement fera également le point sur les conséquences à tirer suite aux conditions climatiques défavorables de cet été.

S'agissant des mesures à moyen et à long terme, ces mesures feront l'objet de discussions ultérieures, soit dans le cadre de groupes interministériels, soit dans le cadre de groupes de travail avec la profession agricole. Un certain nombre de ces groupes interministériels a déjà entamé les travaux, notamment

© Christof Weber/SIP

pour les questions concernant la gestion de l'eau et le respect de l'environnement.

Jusqu'à ce jour, la concertation des ministres compétents a permis de dégager les pistes prioritaires suivantes:

- le ministère ayant dans ses compétences la gestion de l'eau se propose de publier certaines orientations à l'attention des administrations communales, qui devraient permettre aux communes de respecter à la fois le principe de l'utilisateur-payeur et la tarification spéciale prévue par la loi du 18 décembre 2008 relative à l'eau pour le secteur agricole; par ailleurs, le secteur agricole sera étroitement lié lors de la définition des zones protégées prévue par la même loi;

- le ministère ayant dans ses compétences l'environnement entame, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, une simplification et une accélération des procédures administratives nécessaires pour les constructions agricoles en zone verte; par ailleurs, le secteur agricole sera impliqué dans le cadre de la définition des zones protégées.

Finalement, le ministre de l'Agriculture a souligné que l'ensemble des grands projets d'investissement, qui bénéficieront à l'ensemble du secteur agricole, seraient bel et bien réalisés. Il s'agit notamment du nouveau bâtiment du Lycée technique agricole ainsi que des nouveaux locaux pour la Chambre d'agriculture et du laboratoire de l'Administration des services techniques de l'agriculture.

Jean-Claude Juncker préside le Sommet de l'agriculture

13 octobre 2010

Sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Sommet de l'agriculture s'est déroulé au ministère des Affaires étrangères le 13 octobre 2010.

À l'issue du Sommet de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, et les représentants du monde agricole se sont félicités de la «discussion constructive» et de la «bonne atmosphère dans laquelle les discussions se sont déroulées».

Pour venir en aide au secteur agricole, le gouvernement luxembourgeois a décidé de débloquer des aides d'un montant de 4 millions d'euros pour l'année 2011.

Au centre des discussions figurait également la directive-cadre européenne sur l'eau, qui prévoit d'accorder des tarifs préférentiels aux agriculteurs. Le gouvernement luxembourgeois a souligné dans ce contexte sa volonté d'avancer sur ce dossier, avec pour objectif de proposer aux agriculteurs un prix unique et acceptable pour tous.

Sommet de l'agriculture le 13 octobre (© SIP/Charles Caratini)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/ URBANISME

Signature de la nouvelle convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg

1er juillet 2010

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et les bourgmestres de la Ville de Luxembourg et des communes de Bertrange, d'Hesperange, de Leudelange et de Strassen ont signé la nouvelle convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg.

Après 5 ans de coopération dans le domaine du développement urbain, les partenaires signataires le 27 juin 2005 de la convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg ont à présent décidé d'approfondir dans les 5 ans à venir les travaux entamés lors de la dernière convention.

En signant cette nouvelle convention, les partenaires se donnent également les moyens d'améliorer leur façon de travailler, de se concentrer davantage sur une communication proactive des résultats du processus de planification et d'approfondir des échanges d'expérience avec des projets de coopération similaires, nationaux et internationaux.

La concrétisation des objectifs sera recherchée dans le cadre d'un processus de planification coopératif par des missions obligatoires ainsi que des projets à caractère stratégique à l'échelle intercommunale, dénommés projets directeurs *(Leitprojekte).*

Concernant les missions obligatoires de la convention, les parties s'engagent à:

1. finaliser le plan intégré de développement pluricommunal (PIDP), tout en le coordonnant avec la préparation des plans d'aménagement général (PAG) ainsi qu'avec les plans directeurs sectoriels primaires;

2. intégrer les conclusions du PIDP et les décisions prises d'un commun accord lors du processus de planification dans les plans d'aménagement respectifs des communes;

3. coordonner l'évaluation des incidences sur l'environnement à réaliser individuellement pour chaque PAG, prévue par la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement;

4. mettre en œuvre une gestion harmonisée des emplacements de stationnement, tel que précisée dans le guide d'utilisation *PRM Leitfaden* et conformément aux dispositions développées dans le cadre du plan directeur sectoriel «Transports»;

5. développer un système d'information géographique permettant d'assurer le monitoring de la mise en œuvre du PIPD et du PRM;

6. étudier les possibilités et les modalités d'une collaboration plus approfondie entre les parties de la présente convention et de la création d'une structure administrative et technique commune y relative.

Parallèlement et en complémentarité avec les documents de planification précités, des projets directeurs viennent compléter et concrétiser la démarche commune mise en place dans le cadre de la présente convention. Les projets directeurs concernent les thèmes suivants:

- gestion coordonnée des zones d'activité économiques;
- conception de la mobilité et organisation des transports publics;
- initiative commune en matière de logement;
- sensibilisation et promotion de la coopération DICI («Je suis DICI!»).

Par ailleurs, les partenaires s'engagent à poursuivre les objectifs de la charte de Leipzig et plus spécifiquement d'appliquer les principes de l'approche intégrée, qui se traduit par une prise en compte simultanée et équitable des impératifs essentiels au développement des villes, par une coopération entre l'État, les acteurs locaux,

les habitants et les acteurs économiques, par une approche multisectorielle et qui, de ce fait, constitue un instrument permettant de développer des structures de gouvernance modernes, coopératives et efficaces.

Finalement, l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, s'engage à participer financièrement, à raison de 50%, aux frais de fonctionnement des mécanismes institués ainsi qu'aux frais des experts externes. De même, les communes contractantes s'engagent à participer financièrement à raison des 50% restants aux frais prémentionnés.

COMMUNES

Signature de l'avenant à la Convention relative à la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine

15 novembre 2010

Le 15 novembre 2010, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, ministre du Logement, Marco Schank, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, les bourgmestres de la Ville de Luxembourg, de la Ville d'Esch-sur-Alzette, des communes de Bettendorf, de Colmar-Berg, de Diekirch, d'Erpeldange, d'Ettelbruck et de Schieren ainsi que l'Université du Luxembourg ont signé l'avenant à la Convention relative à la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine (CIPU) au campus Walferdange de l'Université du Luxembourg.

La coopération au sein de la CIPU permet aux acteurs locaux de participer plus activement aux discussions concernant la politique urbaine menées au niveau européen et international. La signature de l'avenant après trois ans de fonctionnement est l'occasion d'approfondir les travaux déjà entamés pour une nouvelle période de trois ans.

La problématique des villes gagne en importance au niveau européen. Les objectifs de la stratégie Europe 2020 touchent dans une large mesure les villes, en particulier par les questions d'inclusion sociale, mais aussi par celles relatives au changement climatique. Le 5e rapport de cohésion, publié il y a peu de temps, constate que la pauvreté («forte privation matérielle») est plus élevée dans les régions densément peuplées des «anciens» États membres de l'Union européenne, alors qu'elle est plus élevée dans l'espace rural des «nouveaux» États membres.

Les objectifs de la CIPU sont triples

À l'aide de réflexions communes entre ses partenaires dans le cadre de conférences, de rencontres ou d'ateliers et de l'échange actif avec d'autres réseaux ayant la même vocation, la CIPU vise à faciliter l'échange d'expériences, de connaissances et de pratiques et à encourager la collaboration entre les acteurs de la ville, acteurs publics et chercheurs.

Une autre mission importante de la CIPU est la diffusion d'informations et de bonnes pratiques à travers son site Internet (www.cipu.lu) ou diverses *newsletters*. En apportant un flux constant d'expériences, par exemple l'aménagement d'espaces publics, des actions urbaines pour réduire les effets négatifs du changement climatique ou encore des connaissances sur la politique urbaine menée par l'Union européenne, la CIPU permet aux décideurs politiques et aux praticiens d'aborder les défis urbains avec plus d'efficacité et d'initier des pratiques visant un développement urbain durable.

La troisième mission vise, d'une part, la promotion des programmes européens à dimension urbaine, tels qu'URBACT II, et, d'autre part, l'assistance et l'accompagnement des partenaires désireux d'initier ou de participer à des projets subventionnés par ces programmes d'aide européens.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Cellule nationale d'information pour la politique urbaine s'inscrit dans le cadre du processus de l'Union européenne en matière de développement urbain depuis 2004, qui a donné lieu à l'adoption de la charte de Leipzig sur la ville européenne durable (2007), la déclaration de Marseille (2008) et la déclaration de Tolède (2010). La CIPU est ainsi exemplaire pour ce qui est de la mise en œuvre de l'approche intégrée du développement urbain au niveau national.

La nouvelle convention a clairement fixé les prochaines étapes: l'urgence des enjeux auxquels les villes luxembourgeoises sont actuellement confrontées (crise économique, développement urbain durable, changement climatique, échanges internationaux…) incitent la CIPU et ses partenaires à renforcer le réseau, à accélérer leurs démarches et à sensibiliser davantage les acteurs urbains. Ceci se fera à l'aide d'ateliers et de colloques, d'un service d'information encore plus performant, de la continuation des travaux entamés au sein du «cadre de référence sur la ville européenne durable», de la promotion plus active des programmes européens ainsi qu'à travers le développement de nouveaux projets d'action ou de recherche.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ ACTION HUMANITAIRE

Marie-Josée Jacobs présente le rapport annuel 2009 de la coopération luxembourgeoise au développement

14 juillet 2010

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a présenté le 14 juillet 2010 le rapport annuel 2009 de la coopération luxembourgeoise au développement, après l'avoir présenté à la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés, conformément à l'article 6 de la loi du 6 janvier 1996.

Élaboré par la Direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, le rapport annuel renseigne notamment sur l'évolution de l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise et du Fonds de la coopération au développement.

En 2009, l'APD du Luxembourg s'est élevée à 297 817 177 euros, soit 1,04% du revenu national brut (RNB). Le Grand-Duché consolide ainsi sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies de consacrer au moins 0,7% de leur RNB au développement, se situant en 2009 au troisième rang, derrière la Suède et la Norvège.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a présenté les grandes lignes des principales parties du rapport 2009, qui traitent de la coopération bilatérale avec les pays partenaires privilégiés et avec un nombre restreint de pays à projets, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les organisations non gouvernementales de développement (ONGD), de l'aide humanitaire, de l'appui aux programmes ainsi que de la sensibilisation et de l'éducation au développement.

L'édition 2009 du rapport annuel consacre par ailleurs un chapitre séparé aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à leur mise en œuvre. De même, les chapitres respectifs sur les principaux pays partenaires de la coopération luxembourgeoise comportent tous une introduction sur la performance en matière d'OMD du pays en question.

À cet égard, la ministre a souligné que les progrès dans le domaine des OMD variaient beaucoup en fonction des régions et des secteurs. Ainsi, alors que des progrès indéniables ont été faits pour améliorer l'accès à l'éducation primaire, il faut malheureusement déplorer une aggravation de l'insécurité alimentaire (plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim) et un retard marqué par rapport aux objectifs fixés pour réduire la mortalité maternelle et la mortalité infantile. Ceci dit, Marie-Josée Jacobs a répété que les OMD restaient valables dans leur ensemble et que la communauté internationale devrait trouver les moyens pour relancer la dynamique en vue de leur réalisation d'ici à 2015.

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf présentent les différentes mesures du gouvernement luxembourgeois pour venir en aide au Pakistan

27 août 2010

Le 27 août 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, ont présenté les différentes mesures envisagées par le gouvernement luxembourgeois pour venir en aide aux populations

affectées par les inondations au Pakistan.

En guise d'introduction, Marie-Josée Jacobs a souligné le besoin d'aider les populations du Pakistan confrontées «à la plus grande catastrophe de ce genre qui ait jamais touché un pays». L'établissement d'un parallélisme avec le tremblement de terre à Haïti a permis à la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire d'illustrer que les grandes catastrophes touchent le plus souvent les populations les plus démunies du monde.

Envoi d'une unité de purification d'eau

Jean-Marie Halsdorf, de son côté, a expliqué que l'armée luxembourgeoise allait aider le Pakistan en envoyant une unité de purification d'eau, trois camions, un véhicule tout-terrain ainsi qu'une équipe de huit militaires dans la province du Sind, située au sud du pays. «La situation au Pakistan, qui est dramatique et unique au sens péjoratif du terme, requiert une aide unique», a-t-il déclaré. C'est pourquoi le gouvernement luxembourgeois, après avoir effectué une analyse détaillée des besoins sur le terrain, a décidé de faire appel au savoir-faire technologique de l'armée luxembourgeoise en matière de purification d'eau.

La mission de l'armée luxembourgeoise, qui débutera le 19 septembre 2010, s'étalera sur une période de 4 semaines. Elle s'effectuera sous l'égide de l'Unicef qui dispose d'une longue expérience en la matière. Le volet sécuritaire de la mission sera assuré par l'United Nations Department of Safety and Security (UNDSS).

Parallèlement, l'équipe de l'armée va dispenser des formations aux populations autochtones du Pakistan afin de leur permettre d'utiliser l'unité de purification d'eau d'une capacité de 30 000 litres par jour, de façon autonome. Le budget global alloué par le ministère des Affaires étrangères à la mission s'élèvera à 1 125 210 euros. Après l'échéance de la mission, l'unité de purification d'une valeur de 475 000 euros, les trois camions et le véhicule tout-terrain resteront au Pakistan.

Pour venir en aide aux populations affectées par les inondations au Pakistan, la Direction de la coopération du ministère des Affaires étrangères avait débloqué il y a plus de deux semaines une aide humanitaire via les partenaires multilatéraux et les organisations non gouvernementales, aide s'élevant à 530 000 euros. À l'échelon international, les principaux bénéficiaires de l'aide octroyée sont le Comité international de la Croix-Rouge (250 000 euros), le Programme alimentaire mondial (85 000) et la Banque mondiale (50 000). Au Luxembourg, il s'agit de Care in Luxemburg (75 000), de

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, présentent les diverses mesures pour venir en aide au Pakistan (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

la Fondation Caritas Luxembourg (40 000) et de la Croix-Rouge Luxembourg (30 000).

Les Assises de la coopération 2010

16 septembre 2010

La 5e édition des Assises de la coopération s'est tenue sous le double signe du bilan intermédiaire des Objectifs du millénaire pour le développement et de la cohérence des politiques, deux sujets intimement liés.

Quatre tables rondes ont permis de faire le point sur quatre sujets en relation avec la politique au développement: commerce extérieur, changement climatique, approche régionale et insécurité. Le nouveau format de discussion a facilité le dialogue et le débat entre bon nombre d'experts venant des différentes composantes de la communauté de la coopération au développement du Grand-Duché ainsi que des représentants des ambassades et des bureaux régionaux de Lux-Development dans les pays partenaires et d'organisations internationales comme le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Le Grand-Duché continuera à pratiquer une aide au développement non liée, a souligné Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors d'une conférence presse en conclusion des Assises de la coopération 2010. «Lorsqu'il y a des marchés à attribuer dans le cadre d'un projet de coopération, nous donnons systématiquement la priorité à des biens et services disponibles dans le pays partenaire», a-t-elle ajouté. «En revanche, si les services ou biens recherchés ne sont pas disponibles localement, il y a lieu de lancer un appel d'offres international et, à qualité et prix égaux, donner la préférence à un soumissionnaire luxembourgeois.»

Sans abandonner sa position prudente à l'égard de l'appui budgétaire, la coopération luxembourgeoise a prévu pour la première fois un appui budgétaire sectoriel dans le 3e programme indicatif de coopération (PIC) avec le Cap-Vert. Elle exige le respect de trois conditions:

- une gestion transparente;
- un mécanisme de suivi sérieux;
- et des résultats concrets dans les secteurs sociaux.

Marie-Josée Jacobs a également réaffirmé la promesse du Luxembourg de contribuer de 2010 à 2012 à hauteur de 3 millions d'euros par an au financement de mesures d'adaptation aux effets de serre et de réduction des effets du changement climatique, dans le cadre du fast-start adopté lors de la conférence internationale de décembre 2009 à Copenhague. Ces fonds viendront en supplément des crédits prévus pour l'aide publique au développement (APD).

Par ailleurs, Marie-Josée Jacobs a cité la lettre que vient d'adresser le président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aux membres du CAD. Suite à l'évaluation à mi-parcours de la coopération luxembourgeoise, le CAD y exprime sa satisfaction que bon nombre de ses recommandations d'il y a deux ans ont été mises en œuvre entre-temps. Par ailleurs, le comité de l'OCDE n'a pas manqué non plus de signaler quelques dossiers sur lesquels le Luxembourg devra travailler avant le prochain examen par les pairs.

7e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la république du Sénégal

8 novembre 2010

Le 8 novembre 2010, à l'occasion de la 7e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la république du Sénégal, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu une délégation menée par le ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop.

Au cours de leur entrevue, les ministres se sont entretenus de la situation politique et économique du Sénégal ainsi que de la situation sécuritaire dans la sous-région.

Lors de la commission de partenariat et de leur conférence de presse conjointe, Marie-Josée Jacobs et Abdoulaye Diop ont ensuite fait le point sur les excellentes relations de coopération que les deux pays entretiennent depuis 1987.

Dans un premier temps, les deux délégations ont passé en revue

l'état d'exécution du 2e programme indicatif de coopération (PIC II). Celui-ci couvre la période de 2007 à 2011 et se concentre sur les secteurs suivants: (i) enseignement technique et formation professionnelle, (ii) santé de base, (iii) hydraulique et assainissement en milieu rural et (iv) accompagnement des acteurs du développement local. Les deux délégations se sont montrées satisfaites de l'état d'avancement des activités du PIC II et ont déduit de leur analyse une série de recommandations pour la dernière phase de sa mise en œuvre.

En se basant sur les acquis du PIC II et les défis que le Sénégal s'est fixé pour les années à venir, les délégations ont ensuite échangé leurs vues sur les axes et pistes stratégiques en vue de la préparation d'un PIC de 3e génération, qui devrait couvrir les années 2012 à 2016. Dans ce contexte, les ministres ont souligné que dans un souci de consolidation des acquis, les secteurs et les régions d'intervention resteraient les mêmes. Ils ont par ailleurs évoqué de nouvelles pistes qui pourraient être explorées, telles que le recours à la coopération déléguée ou à la coopération triangulaire, ou encore l'ouverture à une approche régionale de solution de problèmes communs de développement.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Abdoulaye Diop, ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Participation de Marie-Josée Jacobs à la 5e édition des Journées européennes du développement à Bruxelles

6 décembre 2010

Le 6 décembre 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé aux Journées européennes du développement (JED), qui se sont déroulées à Bruxelles les 6 et 7 décembre 2010.

Cette 5e édition des JED était organisée par la Commission européenne, en collaboration avec la Présidence belge du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Les sujets des 15 tables rondes de haut niveau ainsi que des 30 séminaires organisés à cette occasion portaient notamment sur la place du développement dans le cadre institutionnel prescrit par le traité de Lisbonne, la gouvernance, une réflexion sur l'avenir de la coopération au développement, l'accès à l'énergie, la politique mondiale en matière de santé, la gestion des ressources naturelles, l'aide au secteur privé, l'efficacité de l'aide, les droits humains.

En marge des JED, Marie-Josée Jacobs a eu des entrevues bilatérales avec plusieurs représentants de pays du Sud. Elle s'est ainsi entretenue avec les présidents du Bénin, Thomas Boni Yayi, et de Tanzanie, Jakaya Mrisho Kikwete. Elle a également rencontré le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad, et le Premier ministre du Népal, Madhav Kumar Nepal, de même que le ministre de la Planification et des Affaires économiques du Libéria, Amara Konneh, et le ministre de l'Éducation, des Sciences et Technologies du Malawi, Arthur Peter Mutharika.

Marie-Josée Jacobs signe un accord de coopération avec l'association Women's World Banking

7 décembre 2010

Le 7 décembre 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu la présidente et administratrice déléguée de l'association Women's World Banking (WWB), Mary Ellen Iskenderian.

WWB est une ASBL internationale fondée en 1979 aux Pays-Bas, qui apporte un appui aux femmes dans le domaine de la création d'entreprises, de la génération de revenu et du développement économique. WWB opère aujourd'hui depuis son siège de New York dans le cadre élargi de la lutte contre la pauvreté dans le domaine de la

microfinance. WWB travaille avec une quarantaine d'institutions de microfinance qui touchent près de 23 millions de personnes dans plus de 28 pays. Environ 75% de cette clientèle sont des femmes.

Au cours de la conférence de presse donnée à l'issue de leur rencontre, Mesdames Jacobs et Iskenderian ont signé un accord de coopération entre le Grand-Duché et WWB.

Par cet accord, qui couvrira une période de quatre ans (2010-2013), le Luxembourg s'engage à contribuer un montant total de 2 millions d'euros. Ces fonds serviront à financer le fonctionnement de la structure et notamment la mise en œuvre des activités d'encadrement des clients du WWB. La coopération luxembourgeoise deviendra ainsi, à côté des coopérations des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Suisse, de la Suède et de l'Irlande, l'un des principaux partenaires de cette organisation.

Marie-Josée Jacobs a félicité la présidente du WWB pour l'engagement plus que trentenaire de l'organisation dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté, et en particulier pour les efforts en faveur des femmes et de la finance inclusive, qui constituent deux axes d'intervention prioritaire de la coopération luxembourgeoise.

Mary Ellen Iskenderian a présenté la stratégie triennale du WWB, qui consistera à œuvrer «à la réalisation de nos buts communs en mettant l'accent sur l'innovation. Nous nous attacherons à développer des produits innovants, comme la microassurance ou la microépargne, répondant aux besoins des femmes».

Elle a aussi tenu à remercier le Luxembourg pour son soutien, soulignant que «WWB et la Direction de la coopération partagent la même conviction profonde que, sans l'intégration complète des femmes au processus de développement, l'élimination de la pauvreté demeurera un rêve hors d'atteinte».

CULTURE/LANGUES

François Biltgen et Octavie Modert dressent le bilan en matière de soutien à la production audiovisuelle

29 juillet 2010

Rapport annuel

Octavie Modert, ministre de la Culture, a dressé le bilan du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund) pour l'année 2009. Trente-deux projets ont ainsi bénéficié d'une aide financière sélective pour une enveloppe globale de 5 386 240 euros (420 000 pour l'écriture et/ou le développement, soit 10 projets; 4 943 000 pour la production de films cinématographiques, soit 21 projets; et 23 240 pour la distribution internationale, soit 1 projet). Dix-sept projets ont trouvé un complément de financement à travers le mécanisme des certificats d'investissement audiovisuel.

Le Fonds a également accordé des subsides pour un montant de 26 732,60 euros ainsi que des aides à la promotion à 16 productions luxembourgeoises pour un montant de 90 380 euros.

La ministre a applaudi les multiples sélections et récompenses des coproductions luxembourgeoises lors de festivals de films à l'étranger. Elle a également mentionné l'organisation du Lëtzebuerger Filmpräis, cérémonie qui récompense les meilleures contributions artistiques et techniques, indiquant que sa 5e édition aurait lieu fin 2011.

La ministre a terminé sa présentation par l'état des lieux de la numérisation des salles de cinéma au Luxembourg.

Le Film Fund célèbre ses 20 ans

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, a pour sa part présenté le bilan des deux dernières décennies du Film Fund, qui a été discuté lors des Assises du film en mai 2010 en présence des professionnels du cinéma.

Le ministre s'est félicité du succès de la première édition de ces assises et de l'évolution progressive du secteur, de sa grande créativité et du niveau de compétences atteint.

Le ministre a détaillé les moyens qui seront mis en œuvre pour les développements futurs en faveur du secteur de la production audiovisuelle, entre autres l'adaptation du fonctionnement des systèmes d'aide, le soutien accru aux talents nationaux, le renforcement de la formation en animation (BTS),

© Jeanine Unsen/SIP

les studios de production de Dudelange ainsi que la promotion nationale et internationale.

François Biltgen s'est montré satisfait des débats qui n'ont pas révélé de problèmes fondamentaux quant aux aides étatiques et leur fonctionnement. Cependant, il y a lieu de procéder à quelques ajustements afin de maximiser le soutien au développement des films luxembourgeois.

Les ministres ont remis la médaille de chevalier de l'ordre grand-ducal de la Couronne de chêne à Henri Roanne-Rosenblatt, soulignant ainsi ses mérites, son engagement et ses activités en faveur du développement du cinéma européen et notamment luxembourgeois.

Octavie Modert au Sommet de la francophonie à Montreux

22-24 octobre 2010

Comme prévu par la charte de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les chefs d'État ou de gouvernement des pays ayant le français en partage se réunissent tous les deux ans à l'occasion d'un sommet, instance suprême de l'OIF qui en définit les orientations. Ministre en charge de la Francophonie, Octavie Modert a représenté le Luxembourg lors de la 13e édition qui s'est tenue en Suisse, dans la ville de Montreux, du 22 au 24 octobre 2010.

Le sommet de Montreux se situant dans un contexte de célébration du 40e anniversaire de l'OIF et revêtant une forte dimension prospective, les délégations des 70 États membres, États associés et États observateurs étaient invitées à se prononcer sur les «Défis et visions d'avenir pour la francophonie».

Trois thématiques étaient proposées à la discussion:

1. La francophonie, acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale.

2. La francophonie et le développement durable: les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique et la diversité biologique).

3. La langue française et l'éducation dans un monde globalisé: les défis de la diversité et de l'innovation.

Dans son intervention, Octavie Modert a tout d'abord insisté sur les facteurs qui font de l'OIF une organisation unique, à savoir la solidarité francophone qui est une solidarité entre grands et petits, entre le Nord et le Sud, et le fait qu'il soit le meilleur, voire le seul forum Nord-Sud. Dès lors, et au regard du rôle joué par la francophonie sur la scène internationale, la ministre a souligné que «la vision du monde francophone est fondée essentiellement sur la solidarité internationale, la diversité culturelle et linguistique ainsi que le développement durable. Avec tous ses pays membres, sa présence sur les cinq continents, ses valeurs humanistes et humanitaires, la francophonie a un rôle capital à jouer dans une gouver-

nance mondiale plus efficace et plus équitable. Évitons que la conséquence du processus de la mondialisation soit une insuffisance de la coopération et de la concertation internationales, que ce soit dans les domaines politique ou économique. Évitons des modèles axés uniquement sur le profit et qui mènent à une accélération et une aggravation des crises planétaires».

Octavie Modert a par ailleurs rappelé que le Luxembourg, ayant toujours défendu un multilatéralisme efficace, plaidait pour des réponses qui misent sur les plus-values d'une approche régionale et transsectorielle, aussi bien sur le plan national que multilatéral, dans l'Union européenne et à l'Organisation des Nations unies (ONU) ainsi que dans les relations quotidiennes avec ses partenaires des pays en développement. C'est aussi ce à quoi le pays s'engage dans le cadre de sa candidature en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour les années 2013-2014.

Après deux jours d'intenses discussions et échanges, les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont adopté la déclaration de Montreux comportant des engagements concrets et forts, orientés vers le futur, pour appuyer la réforme de la gouvernance mondiale et contribuer aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En ce qui concerne la langue française, la déclaration propose un certain nombre de mesures visant à renforcer le français dans l'optique de la diversité culturelle et linguistique, principe fondamental de l'action de l'OIF. En effet, malgré le fait qu'avec environ 220 millions de francophones, on n'ait jamais autant parlé le français dans le monde, le choix d'une seule langue étrangère qui tend à s'imposer, notamment en Europe, menace son avenir. Sur proposition du Canada-Québec se tiendra un forum mondial de la langue française au Québec au printemps 2012.

Le sommet a également adopté neuf résolutions de nature politique et opérationnelle (sur la déclaration de Bamako +10; sur les situations de crise, de sortie de crise ou de consolidation de la paix dans l'espace francophone; sur la situation en Guinée; en faveur de la reconstruction d'Haïti; sur le renforcement de la coopération entre États pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés; pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée; pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie; sur les actes terroristes).

Abdou Diouf, secrétaire général de la francophonie, Doris Leuthard, présidente de la Confédération suisse, et Octavie Modert, ministre de la Culture, à l'arrivée de cette dernière au Sommet de la francophonie (© DFAE/Thierry Parel)

Signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et la Lituanie

18 novembre 2010

Le 18 novembre 2010, Octavie Modert, ministre de la Culture, et son homologue lituanien Arunas Gelunas ont signé à Bruxelles, en marge du Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture,

Octavie Modert, ministre de la Culture, et Arunas Gelunas, ministre de la Culture de la Lituanie, lors de la signature de l'accord culturel (© Ministère de la Culture de la Lituanie)

un accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la république de Lituanie sur la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des sciences et des sports.

Dans ces domaines, l'accord fournira une base juridique pour la collaboration bilatérale entre les deux pays et encouragera notamment les institutions et les organisations culturelles des deux parties à coopérer plus activement. Cet accord culturel créera également une commission mixte chargée d'établir un programme d'échanges, d'expositions, de projets de recherche, de conférences d'intérêt commun ainsi que d'autres projets dont la mise en œuvre donnera l'impulsion pour la création et le renforcement des liens entre les deux pays.

Dritte Konferenz der Kulturminister der Großregion in Saarbrücken: Start des Kulturportals der Großregion GRRRRR.eu für junge Menschen

2 décembre 2010

Auf Einladung von Karl Rauber, Minister für Bundesangelegenheiten, Kultur und Chef der Staatskanzlei, trafen sich am 2. Dezember die Kulturminister der Großregion, Ministerin Octavie Modert, Ministerin Isabelle Weykmans (Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens), Ministerin Fadila Laanan (Französischsprachige Gemeinschaft Belgiens), vertreten durch André-Marie Poncelet, Thibaut Villemin (Vizepräsident im Conseil régional de Lorraine), Jean-Luc Bredel (Direktor der Direction des affaires culturelles en Lorraine), und Sylvie Ognier, Mathieu Klein (Vizepräsident im Conseil général de Meurthe-et-Moselle), Sylvain Denoyelle (Vizepräsident im Conseil général de la Meuse), Kultur-Staatssekretär Walter Schumacher (Rheinland-Pfalz) und Kulturdezernent Thomas Egger (Stadt Trier) in der Villa Europa in Saarbrücken zu einem Meinungsaustausch. Das Treffen fand seit 2007 bereits zum dritten Mal statt.

Positive Bilanz „Espace culturel Grande Région – Kulturraum Großregion"

Seit 2008 arbeitet der Verein Espace culturel Grande Région – Kulturraum Großregion als Zusammenschluss aller Kulturadministrationen der Teilregionen in dieser paritätisch besetzten Struktur, um die interregionale kulturelle Zusammenarbeit zu intensivieren und gemeinsame kulturpolitische Strategien für die größte europäische Grenzregion zu entwickeln.

Die Kulturminister sind sich einig, dass der Verein Espace culturel Grande Région – Kulturraum Großregion durch seine Aktivitäten und Projekte die Kulturschaffenden einander näher gebracht und die Großregion insbesondere auch durch die Publikationen „Die Großregion entfaltet sich" (2009) und „Weltkulturerbestätten der Großregion" (2010) als attraktiven Lebens- und Kulturraum innerhalb und außerhalb ihrer Grenzen bekannter gemacht hat.

Fazit: Die unter der luxemburgischen und saarländischen Präsidentschaft initiierten Projekte

sollen beständig fortgeführt und die Vereinsaktivitäten dauerhaft fortgesetzt werden.

Für Ministerin Octavie Modert stellt die Kultur die gemeinsame Identität der Großregion dar.

Startschuss für GRRRRR.eu

Im Zusammenhang mit dem Wunsch nach einer stärkeren Vernetzung der Kultur mit den Bereichen Jugend, Bildung und Tourismus erfolgte im Rahmen der Ministerkonferenz in einem ersten Schritt der Startschuss für GRRRRR.eu, das Kulturportal der Großregion für junge Leute.

GRRRRR.eu wurde vom Verein Espace culturel Grande Région – Kulturraum Großregion, in Kooperation mit dem Kulturportal plurio.net und zusammen mit jungen Leuten aus der Großregion konzipiert: Die Namensfindung, die Inhalte und die Webseite wurden aktiv von jungen Mitarbeitern aus dem Saarland, Luxemburg, Lothringen, Rheinland-Pfalz sowie Wallonien mitentwickelt. Die Internetseite enthält Informationen zu Veranstaltungen und Veranstaltungsorten sowie einen redaktionellen Teil mit Tipps und weiterführenden Informationen. Durch die zusätzliche Präsenz in „social communities“ wie Facebook, Twitter, Flickr und Youtube haben junge Menschen in der Großregion die Möglichkeit, anderen Mitgliedern eigene Tipps, Kommentare oder Veranstaltungshinweise oder -orte mitzuteilen. Das Ziel ist, das Interesse der jungen Leute für die kulturelle Vielfalt in der Großregion zu wecken und den Horizont der eigenen kulturellen Identität zu erweitern.

„Mit dem Projekt GRRRRR.eu setzen wir im interregionalen Kontext einen Teil unserer nationalen Kulturstrategie ‚Durchführung von Maßnahmen, um junge Menschen für Kultur zu interessieren‘, um. Die aktive Teilnahme junger Menschen am kulturellen Geschehen fördert eine positive Lebenseinstellung sowie die Bereitschaft, sich aktiv, kritisch und konstruktiv in die Gesellschaft einzubringen“, fasst Ministerin Octavie Modert zusammen.

Plurio.net arbeitet erfolgreich

Die Kulturminister stimmen überein, dass das Internet-Portal plurio.net entscheidend dazu beiträgt, die kulturellen Inhalte der Großregion sichtbar und verfügbar zu machen. Es optimiert den Informationsaustausch mit und zwischen den Kulturakteuren und erhöht den Mehrwert regionaler Investitionen in Datenstrukturen. Das von Luxemburg aus betriebene Portal dient erfolgreich als gemeinsames strategisches Instrument, um den Herausforderungen der ständigen Weiterentwicklung des Internets im Kulturbereich auch in Zukunft zu begegnen.

Die Minister unterstreichen insbesondere die positiven Auswirkungen von plurio.net auf die Darstellung von grenzüberschreitenden kulturellen Netzwerken, sowie die positiven Impulse auf die Kreativwirtschaft und den Tourismusbereich der Großregion. Sie unterstützen die Integration der digitalen Infrastruktur von plurio.net in grenzüberschreitende, regionale und lokale Projekte.

Das Kulturportal soll seine zentrale Rolle zur grenzüberschreitenden Darstellung des Kulturangebots der Großregion festigen und seine erfolgreiche Arbeit auch nach dem Ablauf der Interreg-Förderperiode fortsetzen. Die zum erfolgreichen Betrieb notwendigen Mittel werden wie bisher gemeinschaftlich von den Kooperationspartnern aufgebracht, um die getätigten Investitionen langfristig zu sichern.

Die Kulturminister regen an, dass das Projekt plurio.net in Zukunft Synergien mit der Kreativwirtschaft, dem Medienbereich und dem Tourismussektor ausbaut. Die im Rahmen des Projekts plurio.net gesammelten Kompetenzen sollen zur Professionalisierung der Kulturakteure der Großregion genutzt werden. Die Minister begrüßen ausdrücklich, dass plurio.net auch auf internationaler Ebene den Stellenwert und die Sichtbarkeit der Großregion als innovativer Raum der Europäischen Union stärkt.

Die Kulturministerin Octavie Modert unterstreicht die Bedeutung von Plurio.net als konkretes Instrument und Gesicht der Kulturgemeinschaft Großregion.

Förderung der Mobilität der Kulturschaffenden

Die Kulturminister erklären die unter saarländischer Präsidentschaft begonnenen Aktivitäten zur Förderung der Mobilität der Künstler, Kulturschaffenden und des Publikums in der Großregion zu einer zentralen Aufgabe der kommenden Jahre.

Übergabe der Präsidentschaft an Lothringen

Abschließend übergab Kulturminister Karl Rauber symbolisch die Präsidentschaft des Vereins Espace culturel Grande Région – Kulturraum Großregion an Herr Thibaut Villemin, Vizepräsident der Region Lorraine für kulturelle Angelegenheiten und Sport. Die Region Lothringen übernimmt den Vorsitz für 2011 und 2012, analog zum Gipfel der Großregion.

ÉCONOMIE

Le gouvernement et les représentants syndicaux parviennent à un accord sur l'indexation automatique des salaires

29 septembre 2010

Réunion du gouvernement avec les représentants des syndicats OGB-L, LCGB et CGFP (© SIP/Charles Caratini)

Le 29 septembre 2010, le gouvernement et les représentants syndicaux sont parvenus à un accord sur le système de l'indexation automatique des salaires.

«Nous avons mené une discussion controverse, mais bonne.» C'est par ces mots que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a décrit l'atmosphère qui régnait lors des discussions qui ont eu lieu entre le gouvernement et les représentants syndicaux OGB-L, LCGB et CGFP.

Abordant la question de la compétitivité, Jean-Claude Juncker a précisé que «le gouvernement est d'avis qu'il y a une perte de compétitivité, que les syndicats appréhendent le problème avec des nuances différentes, mais que nous sommes d'accord pour dire qu'il y a un problème de compétitivité qui se pose différemment en fonction des secteurs».

Même si les avis sur la question de la compétitivité luxembourgeoise ont divergé, les deux parties se sont mises d'accord sur une solution concernant l'indexation automatique des salaires.

«En tenant compte du risque qui existe de voir les prix des produits pétroliers s'envoler, le gouvernement a décidé de ne pas procéder avant le 1er octobre 2011 au versement de la prochaine tranche indiciaire», a déclaré Jean-Claude Juncker.

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé à ne pas réduire de moitié l'abattement fiscal pour frais de déplacement, comme prévu dans le paquet des mesures d'économies. «Les économies effectuées par cette mesure correspondent grosso modo aux économies que le gouvernement aurait effectuées en réduisant de moitié l'abattement fiscal pour frais de déplacement», a tenu à préciser Jean-Claude Juncker.

«Au cas où plusieurs tranches indiciaires devraient s'appliquer entre 2011 et 2012, le gouvernement est prêt à se réunir de nouveau avec les représentants syndicaux pour discuter s'il faut ou non procéder à un report», a expliqué Jean-Claude Juncker.

Entrevue du gouvernement avec les représentants du patronat au sujet de l'indexation automatique des salaires

1er octobre 2010

Après l'accord obtenu le 29 septembre 2010 entre le gouvernement et les organisations syndicales sur la question de l'indexation automatique des salaires, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et les ministres Jean Asselborn, Luc Frieden, Jeannot Krecké, Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit ont rencontré les représentants du patronat le 1er octobre 2010 pour leur présenter les propositions du gouvernement en matière de modulation du système d'indexation des salaires.

Les deux délégations n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur les propositions du gouvernement, qui prévoyaient, entre autres, de ne pas procéder avant le 1er octobre 2011 au versement de la prochaine tranche indiciaire, les négociations ont été reportées à une date ultérieure.

À l'issue de la réunion, le Premier ministre a déclaré devant la presse que «les propositions du gouvernement en matière d'indexation des salaires, acceptées par les syndicats, n'ont pas trouvé l'accord du patronat». «Le patronat a également fait un ensemble de propositions que le gouvernement ne peut néanmoins pas accepter et, dès lors, j'ai donné rendez-vous aux représentants du patronat pour une prochaine réunion dans deux semaines», a-t-il ajouté.

Le chef du gouvernement a insisté sur le fait que le gouvernement restait attaché à ses propositions initiales, mais qu'il continuait à chercher un accord avec le patronat, «non pas sur la question de l'indexation des salaires, parce que nous n'y trouverons pas d'accord, mais dans d'autres domaines».

Intervention de Jean-Claude Juncker sur les réformes économico-sociales

15 octobre 2010

Le 15 octobre 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker est intervenu devant des représentants des chambres de commerce internationales sur le thème: «Les réformes économico-sociales sont difficiles mais nécessaires».

Jean-Claude Juncker a dressé un état des lieux de l'économie mondiale, puis de la zone euro, pour se concentrer ensuite sur les différents défis auquel l'économie luxembourgeoise sera confrontée à l'avenir.

Dans son analyse, la croissance mondiale, qui s'est accélérée en 2010, voire stabilisée dans certaines régions comme l'Afrique, les États-Unis et les pays émergents, se caractérise néanmoins par d'importantes incertitudes. Et si «l'économie mondiale respire aujourd'hui, c'est surtout grâce aux bons résultats enregistrés par la Chine», a-t-il ajouté.

Quant à la zone euro, la croissance, qui sera surtout entraînée par les exportations et la demande interne de l'économie allemande, gravitera en 2010, selon Jean-Claude Juncker, autour de 1,7%. Le chef de file de l'Eurogroupe a mis en garde, dans ce contexte, contre les déséquilibres existant au sein de la zone euro et à l'échelon mondial. «L'euro porte le poids des ajustements des déséquilibres globaux, qui se sont rétrécis durant la crise et ont tendance à se creuser après la crise», a-t-il dit, en faisant allusion au manque de consommation des Chinois, à l'insuffisance d'épargne des Américains et à la propension qu'ont les Japonais «à consommer plus et à épargner moins», ainsi qu'à la volatilité des devises mondiales.

Après avoir retracé les différentes étapes de la crise économique et financière et souligné le bien-fondé des mesures de soutien à la conjoncture, le Premier ministre luxembourgeois a souligné la nécessité de contrer le gonflement de la dette publique. Il a constaté que «la crise financière mondiale a anéanti 20 ans de consolidation budgétaire», mais que «le Luxembourg est le seul pays à ne pas être soumis à une procédure de la Commission européenne pour déficit excessif».

«Mais le Luxembourg ne peut plus se vautrer dans les rayons de soleil du centre financier», a mis en garde Jean-Claude Juncker, en ajoutant «que le Luxembourg ne regagnera pas la force et l'influence qui furent les siennes.» Il a souligné le besoin pour le Luxembourg de diversifier son économie et d'accroître sa productivité, notamment dans les secteurs de l'industrie et du commerce.

Jean-Claude Juncker a également souligné le besoin de réformer le système des pensions, en insistant «qu'il faut améliorer le taux d'emploi des 55-65 ans dans les entreprises luxembourgeoises». «Comme tous les pays, le Luxembourg doit évoluer. Je sais que les réformes économiques et sociales sont difficiles, mais elles sont nécessaires», a-t-il ajouté.

Bilan compétitivité 2010: «Vers une croissance intelligente, durable et inclusive»

28 octobre 2010

La nouvelle édition 2010 du Bilan compétitivité est parue. Il montre que la position compétitive globale du Luxembourg, fondée sur 81 indicateurs, s'est marginalement redressée, faisant suite à une dégradation continue au fil des dernières années. En revanche, la compétitivité-coûts, basée sur le taux de change effectif réel, continue de se dégrader.

Compétitivité structurelle

L'analyse de la compétitivité structurelle, fondée sur 81 indicateurs dans dix domaines économiques, sociaux et écologiques, permet de tirer deux conclusions.

Premièrement, on constate une amélioration marginale de la position du Luxembourg dans les classements de pays élaborés par des organisations internationales, comme par exemple l'International Institute for Management Development (IMD) ou le Forum économique mondial.

Deuxièmement, on constate également une amélioration marginale de la position du Luxembourg dans la mise à jour du tableau de bord compétitivité «structurelle» de l'Observatoire de la compétitivité. Ce classement se base sur 81 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux retenus avec les partenaires sociaux. Le Luxembourg se positionne en 2009 en 9e place parmi les 27 États membres de l'UE et gagne deux positions par rapport à 2008. Cette amélioration s'explique notamment par une résistance de l'emploi relativement bonne au Luxembourg pendant la crise économique et financière, comparé aux autres États membres de l'UE.

Pour s'assurer de la solidité de la méthodologie, l'Observatoire de la compétitivité avait commandité un audit externe du tableau de bord compétitivité auprès du Joint Research Centre de la Commission européenne à Ispra. Son objectif était d'identifier les limites de la méthodologie actuellement utilisée et de faire des recommandations afin de l'optimiser. Cet audit constate notamment comme point fort la définition précise du phénomène à mesurer et aussi que la construction de l'indicateur synthétique assure une certaine transparence du processus. L'audit préconise également certaines recommandations techniques que l'Observatoire de la compétitivité va mettre en œuvre.

Compétitivité-coûts

La compétitivité-prix et la compétitivité-coûts du Luxembourg, deux déterminants essentiels permettant aux entreprises nationales d'exporter leurs biens et services, continuent toujours à se détériorer par rapport à ses principaux partenaires commerciaux. Ces résultats sont concordants avec ceux présentés par d'autres organismes internationaux (Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international, Banque centrale européenne), mais aussi avec ceux de la Banque centrale du Luxembourg.

Vers une nouvelle stratégie LU2020

Bien que la compétitivité-coûts, à laquelle les entreprises s'intéressent fort légitimement, constitue un volet à surveiller de près, les défis qui se posent au pays ne peuvent cependant pas se résumer à la seule maîtrise des coûts. L'innovation et la productivité, l'inclusion sociale et une utilisation efficace des ressources naturelles doivent constituer les piliers d'un programme national de réforme structurel à long terme. Ces défis et objectifs sont intimement liés. De meilleurs niveaux d'éducation améliorent les chances de trouver un emploi et permettent d'accroître le taux d'emploi aidant à réduire la pauvreté. Une plus grande capacité de R & D et d'innovation, combinée à une efficacité accrue des ressources, améliore la compétitivité et favorise la création d'emplois. Dans ce cadre, le Conseil européen a arrêté la stratégie Europe 2020, le successeur de la stratégie de Lisbonne, qui entend permettre à

l'UE et aux États membres de sortir renforcés de la crise à travers «une croissance intelligente, durable et inclusive». Le Conseil européen a notamment confirmé cinq grands objectifs: favoriser l'emploi, améliorer les conditions de l'innovation et de la R & D, atteindre les objectifs dans le domaine du changement climatique et de l'énergie, améliorer les niveaux d'éducation et favoriser l'inclusion sociale. Le Luxembourg devra définir ses objectifs nationaux sur base de ces cinq grands objectifs européens. La stratégie Europe 2020 constitue également une nouvelle étape dans la gouvernance de la politique économique et sociale, étant donné que la politique budgétaire, par le biais du pacte de stabilité et de croissance, s'articulera plus étroitement autour d'un nouveau programme national LU2020 à mettre en place.

Comprendre les effets de l'indexation des salaires

Le bilan 2010 se penche aussi sur la foison d'études consacrées au mécanisme de l'indexation automatique des salaires et son impact sur l'inflation, qui ont été réalisées au cours des dernières années sur le cas luxembourgeois. Les études attestent un lien significatif entre inflation et salaires, dans les deux directions. L'effet de l'adaptation des salaires est faible à court terme, l'ampleur de l'effet étant plus important à long terme. Les coefficients sont entachés d'une certaine incertitude, ne serait-ce qu'à cause de l'insuffisante longueur des séries statistiques. Le rôle précis que joue le mécanisme particulier de l'indexation automatique par rapport à d'autres mécanismes d'adaptation des salaires reste cependant à déterminer et appelle d'autres approfondissements. Le bilan 2010 synthétise ainsi les diverses facettes de la relation entre inflation et salaires dans une petite économie ouverte, facettes qui ont déjà été mises en lumière.

PIBien-être

Pour conclure, le bilan 2010 fait le point sur le grand projet PIBien-être qui vise à dépasser les indicateurs traditionnels pour mesurer le bien-être de la population dans la foulée du fameux rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Ce projet est réalisé dans le cadre du programme gouvernemental 2009 par le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD), avec l'aide de l'Observatoire de la compétitivité ainsi que du Statec. La démarche vise à trouver des indicateurs qui complètent ceux du tableau de bord dans la dimension essentielle de la qualité de vie ressentie par les citoyens.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a invité les partenaires sociaux à discuter le bilan d'une manière controverse, mais constructive.

Entrevue bipartite du gouvernement avec les représentants du patronat

30 octobre 2010

À l'issue de la réunion bipartite, Jean-Claude Juncker a souligné devant la presse que les discussions «se sont inscrites dans le cadre d'une quête commune d'éléments permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises». Dans son analyse, il est tout à fait logique que le gouvernement, qui a constaté «durant les dernières années un recul de la compétitivité du Luxembourg», fasse des propositions au patronat pour éviter que la compétitivité luxembourgeoise ne se dégrade durant l'année 2011 et que les entreprises ne doivent porter des coûts supplémentaires découlant de décisions prises au niveau politique.

Jean-Claude Juncker a tout d'abord proposé aux représentants du patronat de compenser le coût salarial supplémentaire, découlant de l'augmentation du salaire social minium de 1,9% prévu pour le 1er janvier 2011, «par un versement supplémentaire du gouvernement dans la caisse de mutualité des entrepreneurs, qui a été créée dans la foulée de l'entrée en vigueur du statut unique».

«Au cas où la prochaine tranche de l'adaptation automatique des salaires au coût de la vie, qui ne devrait échoir avant le 1er octobre 2011, venait à échéance avant la fin de l'année 2011, le coût supplémentaire pour les entreprises, qui s'étalera sur 3 mois en 2011, sera compensé sous forme d'allègements fiscaux pour l'année 2012», a également précisé le Premier ministre. Il a annoncé dans ce contexte une nouvelle rencontre avec le patronat le 8 décembre 2010, «avec pour objectif de faire en sorte que l'accord qui se profile dans ses grandes lignes puisse être ficelé».

Même si les discussions avec les représentants syndicaux et le patronat se sont déroulées séparément les unes des autres, Jean-Claude Juncker a jugé «qu'il serait souhaitable pour le climat général et l'efficience de s'engager de nouveau sur le chemin du modèle de la Tripartite». Il a suggéré «de modifier certains éléments du mode de travail inhérent à la Tripartite, afin d'aboutir plus rapidement à des résultats». Tout en espérant aboutir à une solution qui puisse être acceptée à la fois par le côté patronal et syndical, Jean-Claude Juncker a finalement souhaité «qu'on retrouvera l'eau tiède dans laquelle la Tripartite pourra de nouveau se baigner».

Jeannot Krecké en mission économique en Angola

1er-4 novembre 2010

Du 1er au 4 novembre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mené une mission économique en Angola. Une délégation du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur avait déjà effectué une première visite en Angola du 8 au 10 février 2010 afin de connaître la situation actuelle et les besoins socioéconomiques réels du pays. La volonté d'établir des relations bilatérales avec l'Angola se base sur une étude réalisée lors de la prémission.

Le ministre était accompagné d'une délégation d'affaires éclectique, provenant de divers secteurs d'activité, notamment des télécommunications, du fret aérien, de la métallurgie et de l'extraction minière, de l'énergie, de la construction civile, de l'ingénierie industrielle et métallurgique, de la distribution de matériaux divers ainsi que du secteur des services financiers. La visite du ministre s'est basée sur les conclusions lors de la première visite, puisque les entreprises qui ont accompagné la délégation officielle sont actives dans des secteurs essentiels pour le développement du plan socioéconomique de la république d'Angola.

Lors de la visite officielle de Jeannot Krecké, la délégation des entreprises luxembourgeoises a eu des entrevues avec les collaborateurs de divers ministères. Les domaines les plus sollicités par le gouvernement angolais sont notamment le traitement et la distribution de l'eau, la santé, la construction des infrastructures, le fret aérien ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le secteur de la santé, l'objectif est de réduire la mortalité des nouveau-nés et maternelle ainsi que «de l'eau pour tous». En outre, au début de l'année 2011, une équipe technique se rendra au Luxembourg afin d'acquérir plus de compétences dans le secteur des TIC.

Les entreprises accompagnantes ont également eu des rencontres de travail avec l'Agence nationale d'investissement privé (ANIP) qui a, de son côté, exposé la situation économique et commerciale ainsi que la législation du pays en vigueur. Une autre rencontre de travail a eu lieu auprès de la Foire industrielle de Luanda, qui a présenté le cadre et l'objectif de l'exposition.

Le ministre et la délégation officielle ont en outre visité une zone économique spéciale au sud de Luanda,

Jeannot Krecké en compagnie d'Augusto Da Silva Tomas, ministre des Transports de l'Angola (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

à Viana. Celle-ci englobe des entreprises de divers secteurs d'activité et de différents pays, notamment de la Chine, du Brésil, du Portugal et de Cuba.

L'objectif de cette mission est d'établir une coopération économique à moyen et à long terme avec l'Angola. Ainsi, un suivi plus détaillé sera réalisé afin de concrétiser les objectifs abordés lors des entrevues.

Visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de Jeannot Krecké en Suède

14-16 novembre 2010

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont effectué une visite en Suède du 14 au 16 novembre 2010.

Accompagnés d'une délégation d'acteurs du secteur de la biomédecine au Luxembourg, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké se sont d'abord rendus à l'université d'Uppsala pour des entrevues avec plusieurs professeurs-chercheurs actifs dans le domaine des sciences de la vie, et notamment de la biologie moléculaire, pour lequel l'université d'Uppsala compte parmi les meilleures du monde. Ils ont également eu des discussions avec les responsables des infrastructures d'accueil pour entreprises liés à l'université.

À Stockholm, deuxième étape de la visite, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont eu une entrevue avec le secrétaire d'État pour la Politique énergétique, Daniel Johansson, afin d'évoquer les possibilités de coopération dans le domaine des énergies renouvelables.

Ils ont également visité Hammarby Sjöstad, un nouveau quartier de la ville de Stockholm, pour lequel les autorités communales ont imposé des standards écologiques élevés aussi bien pour la construction que pour les installations techniques (traitement des eaux, déchets, etc.) et pour la mobilité. Dans ce contexte, une entrevue avec le maire de Stockholm était à l'ordre du jour.

En parallèle, la délégation biomédicale a eu plusieurs entrevues avec des chercheurs d'un autre institut de renommée mondiale, le Karolinska Institutet. Les échanges à l'institut Karolinska ont également inclus un volet «transfert de technologie» et «financement».

Romain Schneider à la conférence sur l'économie solidaire: «Dans le contexte actuel marqué par la crise, l'économie solidaire peut être un grand atout»

24 novembre 2010

Le 24 novembre 2010, le Département de l'économie solidaire du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, avec l'assistance technique et logistique du Centre de recherche public Henri Tudor et de l'Institut européen de l'économie solidaire (INEES), a organisé une conférence intitulée «Vers de nouvelles perspectives pour l'économie solidaire au Luxembourg». En introduction, le ministre délégué à l'Économie solidaire, Romain Schneider, a esquissé les enjeux de l'économie solidaire au Luxembourg et a livré sa vision de ce concept qui couvre un champ assez vaste et n'a pas encore de définition de référence.

Élaborer ensemble une feuille de route

S'exprimant devant de nombreux acteurs issus de tous les secteurs de l'économie solidaire, Romain Schneider a expliqué «que la conférence devrait servir de plateforme participative» pour «jeter un regard en arrière et dresser un état des lieux des différentes actions qui ont été menées». Le ministre délégué à l'Économie solidaire a, par ailleurs, souligné le besoin d'impliquer l'ensemble des acteurs afin de discuter et d'élaborer ensemble une feuille de route portant sur les perspectives qui s'offrent à l'économie solidaire au Luxembourg.

Les nombreux échanges qui se sont déroulés avec les acteurs du terrain ont, selon Romain Schneider, permis non seulement de prendre conscience «que l'économie solidaire englobe un champ très vaste», mais aussi «d'esquisser de nouvelles pistes et d'identifier de nouveaux défis».

L'importance qui a été accordée lors de la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009 à l'économie solidaire, qui a été érigée en

priorité gouvernementale et dotée d'un ministère, constitue, selon Romain Schneider, la preuve de l'importance qui incombe désormais à ce secteur. «Le Luxembourg dispose d'une grande avancée en la matière», a jugé Romain Schneider, qui a estimé que «l'économie solidaire peut être un grand atout» dans le contexte actuel marqué par la crise financière. D'après son analyse, «la taille réduite du Luxembourg peut constituer un atout non négligeable dans la mesure où elle permet de nouer plus aisément des contacts avec les acteurs du terrain».

Romain Schneider lors de son intervention à la conférence (© SIP)

Définition de l'économie solidaire

«Mais qu'est-ce que l'économie solidaire?», s'est interrogé Romain Schneider avant de livrer sa réponse: «L'économie solidaire regroupe des activités pour augmenter le bien-être des citoyens par la prestation de services et par la mise à disposition de produits.» Et d'ajouter que le concept d'économie solidaire gravite, selon lui, autour de quatre caractéristiques:

- la solidarité, le développement durable;
- les bénéfices qui reviennent à la collectivité;
- une gestion autonome du pouvoir public;
- des décisions prises d'une manière démocratique.

Pour Romain Schneider, l'essentiel n'était finalement pas de donner une définition précise à ce concept, mais plutôt de lui conférer un «contenu».

Poids de l'économie solidaire au Luxembourg

Martine Hildgen, du ministère de l'Économie/Statec, a expliqué que le Statec ne disposait pas encore de toutes les informations statistiques nécessaires pour établir une cartographie détaillée de l'économie solidaire au Luxembourg. Elle a cependant souligné que 6% des emplois et 4% des entreprises au Luxembourg étaient liés à l'économie solidaire.

Cartographie recensant les acteurs luxembourgeois de l'économie solidaire

La conférence a également été l'occasion pour Laurence Johannsen du Centre de recherche public Henri Tudor de présenter une nouvelle cartographie des acteurs luxembourgeois de l'économie solidaire, qui a été élaborée par l'INEES. Le projet, qui s'adresse à la fois aux acteurs de l'économie solidaire, au grand public et aux autorités publiques, a été cofinancé par le Fonds social européen (FSE).

L'objectif de ce portail Internet interactif est de recenser l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire au Luxembourg afin de conférer une meilleure visibilité à ce secteur et de renforcer la collaboration entre les différents acteurs du terrain. Comme l'a expliqué Laurence Johannsen, le projet vise à «stimuler le travail en réseau et à contribuer à la création d'activités et d'emplois et l'émergence de nouveaux projets dans le domaine de l'économie solidaire».

Basé sur une approche à la fois participative et démocratique, le portail Internet fournit des informations détaillées et concises sur les différentes initiatives en matière d'économie solidaire qui existent au Luxembourg. La cartographie permet au navigateur d'identifier en un coup d'œil les organisations qui concourent à «démocratiser l'économie». En cliquant sur les initiatives, affichées par le biais

d'icônes, le navigateur peut recueillir des informations sur l'adresse, le site Internet et le numéro de téléphone de l'initiative.

Le site fait appel à la participation des navigateurs en les invitant à soumettre des propositions pour définir ensemble le concept de l'économie solidaire. À coté d'actualités, il proposera à l'avenir également une série de portraits d'acteurs actifs dans le domaine de l'économie solidaire.

L'espace de coopération, qui est accessible en créant un compte en tant qu'acteur de l'économie solidaire au Luxembourg, permet de mettre en relation les différents acteurs de l'économie solidaire.

Sur le site Internet, l'utilisateur peut également consulter une charte Ecosolux, qui a été rédigée par les acteurs de l'économie solidaire au Luxembourg. Cette charte permet aux utilisateurs d'identifier une organisation d'économie solidaire et d'être sûrs qu'ils ne s'adressent pas à une société commerciale classique.

Accord entre le gouvernement et l'UEL

15 décembre 2010

Après une première réunion dite bipartite entre les membres du gouvernement et les représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) en date du 30 octobre 2010, les délégations se sont retrouvées au ministère d'État le 15 décembre 2010.

Cette réunion bipartite a permis de dégager un accord entre le gouvernement et l'organisation patronale en vue de l'amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et afin de maintenir à un niveau élevé la création d'emplois au Luxembourg.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a résumé les modalités de l'accord à l'issue de la réunion.

Modalités de l'accord

La participation de l'État au financement de la formation professionnelle continue augmentera de 14,5% à 25%, ce qui équivaut à une augmentation de la participation de l'État d'environ 20 millions d'euros par an.

Le coût salarial sera abaissé pour les cinq ans à venir. Ces baisses ne constituent pas un précédent, ni un acquis et devront être revues au terme de la période de cinq ans.

Les cotisations à payer par l'employeur pour un salarié touchant le salaire minimum garanti baisseront de 0,1 point de pourcentage, ce qui équivaut à un allègement de la charge salariale totale de 25 millions d'euros par an. Ce montant sera versé par l'État à la mutualité patronale créée dans le sillage de l'introduction du statut unique, qui négociera son affectation avec le Centre commun de la sécurité sociale.

Les cotisations patronales à l'assurance accident seront également réduites de 0,1 point de pourcentage, ce qui occasionnera un manque à gagner de l'assurance accident de 20 millions d'euros en 2012, somme qui sera compensée par l'État. La même somme sera versée par l'État pour les années 2010 et 2011.

Il n'y aura pas d'augmentation des cotisations pour les caisses de maladie avant 2014, ni pour les employeurs, ni pour les assurés, même en cas de difficultés budgétaires des caisses de maladie. Le même engagement vaut pour les cotisations en faveur des caisses de pension. Il n'y aura pas non plus un déplafonnement des cotisations dans les années à venir.

Le gouvernement s'est engagé à soumettre les projets de loi et de règlements grand-ducaux en rapport avec les autorisations et les procédures dans le contexte de projets de construction, ou encore relatifs à la procédure commodo incommodo, les projets d'aménagement particulier (PAP) et les projets d'aménagement général (PAG), au vote du Parlement dans les meilleurs délais, de sorte que vers la mi-2011, des progrès substantiels auront été faits en termes d'accélération des procédures et de simplification administrative.

Le Premier ministre a en outre déclaré que de nouvelles discussions séparées avec les organisations syndicales et patronales seront entamées en janvier 2011, notamment en ce qui concerne l'aménagement de l'horaire de travail dans les entreprises soumises à des variations saisonnières importantes.

Au cours des trois mois à venir, le gouvernement fera des propositions sur la réanimation du Comité de coordination tripartite.

Jean-Claude Juncker a précisé que le gouvernement «estime qu'il faut que nous retournions vers le format classique du dialogue social au Luxembourg, mais cela présuppose que les méthodes de travail du Comité de coordination tripartite deviennent plus efficaces, notamment en essayant de réduire le nombre de participants autour de la table et en disposant de paramètres très précis, par exemple dans le domaine des calculs d'inflation et des conséquences qui en découlent».

ÉDUCATION/ FORMATION

La nouvelle évaluation de l'École fondamentale

6 juillet 2010

Le 6 juillet 2010, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté lors d'une conférence de presse les bilans de fin de cycle, un des deux nouveaux outils d'évaluation utilisés à l'École fondamentale.

Elle a également donné un aperçu des résultats de la première enquête sur l'utilisation des bilans intermédiaires, réalisée en février 2010 auprès du personnel enseignant et éducatif ainsi que des parents d'élèves des cycles 1 et 2.

Les bilans de fin de cycle

Le bilan de fin de cycle est établi à la fin de chacun des 4 cycles de deux ans. L'équipe enseignante porte un jugement, sans notes chiffrées, sur les niveaux de compétence acquis par l'élève, en les comparant aux objectifs (socles) fixés. La vocation du bilan de fin de cycle est certificative: il atteste que l'élève a acquis les compétences nécessaires à son passage au cycle suivant.

Il vient en complément du bilan intermédiaire, lequel est établi, également sans notes, à la fin de chaque trimestre. Le bilan intermédiaire remplace le bulletin traditionnel avec calcul de moyennes. Sa vocation est formative: il indique où en est l'élève dans sa progression par rapport aux socles de compétences et lui permet ainsi qu'à ses parents de prendre conscience des progrès accomplis et des difficultés à surmonter en vue d'atteindre le socle de compétences. Le bilan intermédiaire est introduit progressivement: il est d'usage aux cycles 1 et 2 depuis la rentrée 2009/2010, il le sera également au cycle 3 en 2010/2011 et au cycle 4 en 2011/2012.

La première enquête sur les bilans intermédiaires: des conclusions encourageantes

La ministre a également présenté et commenté les résultats de la première enquête d'opinion sur les bilans intermédiaires réalisée auprès des enseignants et des parents des élèves des cycles 1 et 2. L'enquête a eu lieu en février et mars 2010, après leur toute première utilisation.

Sur une base volontaire, 13135 parents, soit un taux de retour de 53%, et 447 enseignants, soit un taux de retour de 21%, ont répondu au questionnaire.

Les réponses révèlent dans l'ensemble une très forte adhésion des parents, qui disent bien comprendre le bilan qui leur permet des échanges avec les enseignants et de connaître les forces et faiblesses de leur enfant.

Quant au personnel, la ministre a noté, d'un côté, une adhésion aux objectifs du bilan intermédiaire: ils s'accordent à dire qu'ils permettent en effet de réfléchir avec les parents aux progrès de leur enfant, de documenter les apprentissages et de centrer l'évaluation sur les progrès accomplis, facteur de motivation.

De l'autre côté, elle observe une réticence importante des enseignants qui ne se sentent pas à l'aise avec l'utilisation des bilans. L'inverse aurait étonné la ministre, qui reconnaît les difficultés posées par l'adoption d'un outil si différent.

Enfin, la ministre témoigne de sa satisfaction face au travail et à l'implication des enseignants: le taux élevé de parents estimant que les échanges sur les bilans intermédiaires constituent jusqu'ici une expérience positive, il reflète le formidable travail d'évaluation et de communication réalisé par les enseignants. La prochaine enquête aura lieu après le premier trimestre 2010/2011.

Réforme du système des aides financières de l'État pour études supérieures

13 juillet 2010

Le 13 juillet 2010, la Chambre des députés a adopté le projet de loi 6148 portant réforme du système des aides financières de l'État pour études supérieures.

Ce nouveau mécanisme de bourses et prêts pour études supérieures avait été adopté le 4 juin 2010 par le Conseil de gouvernement et présenté dans ses grandes lignes par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, en date du 8 juin 2010.

La nouvelle loi marque désormais un changement de paradigme en considérant l'étudiant comme jeune adulte responsable de son éducation et du financement de ses études supérieures. Elle donne la possibilité à tout jeune résident au Luxembourg de poursuivre librement des études supérieures, indépendamment du pouvoir financier ou de la volonté de ses parents.

Lors du débat à la Chambre des députés, le ministre François Biltgen a insisté sur ces points, en soulignant que cette réforme répondait justement à une demande de la part des étudiants, «qui se retrouveront gagnants de ce nouveau mécanisme». Selon le ministre, la nouvelle loi permet «de poursuivre des études supérieures indépendamment du revenu des parents». «L'étudiant bénéficiera de toutes les aides dont il aura besoin, sans pour autant devoir recourir évidemment à l'ensemble des aides», a-t-il ajouté.

Une évaluation de la nouvelle loi sera réalisée un an après son entrée en vigueur.

Mady Delvaux-Stehres présente la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique

29 septembre 2010

Après les acteurs de l'école et les membres de la commission parlementaire, c'est à la presse que la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a expliqué le 29 septembre 2010 les objectifs et lignes directrices de la réforme des classes inférieures. Fruit du travail de nombreux enseignants depuis 2006, elle entrera en vigueur dans tous les lycées en 2013/2014.

La ministre a rappelé que le monde changeant dans lequel nous vivons exigeait l'adaptation de notre système scolaire si nous voulons que l'école puisse remplir sa triple mission: instruire, socialiser, qualifier. Elle a replacé la réforme des classes inférieures dans le cadre de la refonte globale du système éducatif, entamée avec la mise en œuvre de l'École fondamentale en 2009/2010.

Les classes inférieures de l'enseignement secondaire (7e- 5e ES) et secondaire technique (7e- 9e EST) occupent un place charnière et sensible dans le système scolaire luxembourgeois: les jeunes adolescents sont particulièrement vulnérables, ils découvrent de nouvelles matières et doivent préparer leur orientation. La réforme de ces classes ambitionne d'améliorer la réussite des élèves et de leur assurer une orientation plus pertinente. Pour ce faire, elle met en place trois volets d'intervention qui font l'objet d'un document-cadre.

Préparer et outiller les élèves

Un cadre didactique est en cours d'élaboration. Ce processus implique depuis 2006 quelque 200 enseignants et acteurs de l'école. Il définit les socles de compétences, les programmes, le matériel didactique ainsi que les méthodes d'enseignement et d'évaluation.

Évaluer au service de l'apprentissage

L'évaluation remplit trois fonctions:

- formative (indique à l'élève où il se situe et où il doit fournir des efforts);
- certificative (atteste l'acquisition des compétences); et
- orientative (dirige vers la formation correspondant le mieux à l'élève).

La prise en compte des capacités de l'élève dans chaque domaine de compétences entraîne logiquement la disparition du système actuel de compensation arithmétique entre branches.

À l'entrée en vigueur de la réforme, les nouveaux outils de l'évaluation seront un nouveau bulletin, avec une note par domaine de

compétences de chaque branche (p.ex. production écrite, compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral, production orale en langue); un bilan de fin de cycle, précisant à la fin de la 6e ES/8e EST si l'élève a atteint les socles de compétences; une épreuve commune nationale, réalisée au 2e trimestre de la 6e ES/8e EST, laquelle servira aussi à l'orientation.

Encadrer, accompagner et orienter les élèves

Ce volet d'intervention porte essentiellement sur l'enseignement secondaire technique (EST). En effet, l'orientation en fin de 9e à l'EST est à la fois plus complexe et cruciale qu'à l'enseignement secondaire. La réflexion au sein de celui-ci est en cours sur l'éventuelle transposition de mesures actuellement proposées pour l'EST.

Les classes inférieures de l'EST sont organisées en parcours d'orientation. Le parcours d'orientation comporte deux voies de formation: la voie technique et la voie préparatoire.

Les deux premières années de la voie technique (7e et 8e ST) seront organisées en cycle, la promotion de 7e en 8e se faisant de manière automatique. Pour les classes de la voie préparatoire (modulaire), les trois premières années seront organisées en cycle.

Les élèves seront encadrés par une équipe réduite d'enseignants, ainsi plus à même de les connaître et de se concerter. Chaque élève sera accompagné d'un tuteur.

Afin de fonder l'orientation de l'élève sur ses capacités réelles, de nouveaux outils et de nouveaux modes de fonctionnement seront introduits à l'EST.

L'orientation ne se limitera plus à la seule classe de 9e, mais commencera dès la 7e: c'est le parcours d'orientation. En 7e et en 8e, l'accueil et l'encadrement de l'élève seront intensifiés. Des activités axées sur la connaissance de soi et la clarification des choix professionnels seront organisées.

À la fin de la 9e, un profil d'orientation dressera un portrait des capacités de l'élève. Mis en relation avec les profils d'accès définis pour chaque voie de formation, il aidera le conseil de classe à décider de l'orientation après la 9e. Les profils d'accès diront également à l'élève où porter ses efforts s'il veut être admis dans la formation de son choix.

Mady Delvaux-Stehres à la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois à Zurich pour un échange de vues sur la réforme des classes supérieures

16 octobre 2010

Le 16 octobre 2010, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté à la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois (REEL) à Zurich, organisée par le cercle Lëtzebuerger Studenten Zürech de l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL).

La ministre et les étudiants ont eu un échange de vues sur l'efficacité avec laquelle l'école luxembourgeoise prépare les jeunes aux études universitaires et le projet de réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les grands axes de la réforme avaient été présentés en mars 2010; la mise en vigueur est prévue pour 2013/2014. L'objectif est de rendre le système scolaire plus flexible en assurant une formation générale plus étendue, en même temps que la possibilité d'une spécialisation. Le diplôme de fin d'études devra garantir aux élèves un diplôme de fin d'études de qualité, qui répondra aux critères d'exigence des mondes universitaire et professionnel.

D'une manière générale, les étudiants ont partagé l'analyse de Mady Delvaux-Stehres quant aux points forts et aux désavantages

La ministre Mady Delvaux-Stehres à la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois 2010 (© Tageblatt)

du système actuel. L'école luxembourgeoise leur a transmis un solide bagage de savoirs disciplinaires; toutefois, elle n'accorde pas assez d'importance au développement de compétences transversales: c'est notamment dans le domaine de l'autonomie de travail, de la communication et de la présentation que les jeunes s'estiment insuffisamment préparés.

Les étudiants ont confirmé le plurilinguisme comme étant l'un des principaux atouts de l'école luxembourgeoise, tout en soulignant l'importance croissante de l'anglais dans le monde de l'enseignement supérieur.

Quant aux concepts que le ministère prévoit pour mieux développer les compétences des futurs bacheliers, les étudiants ont largement appuyé les changements prévus dans le cadre de la réforme: la mise en place d'un parcours de spécialisation progressif et plus flexible, un examen de fin d'études proposant un plus grand choix dans les matières, la réalisation d'un travail individuel d'envergure en classe de 2e /12e…

Stand à la Foire de l'étudiant 2010 (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Octavie Modert procède à l'ouverture de la 24e Foire de l'étudiant

11-12 novembre 2010

Le 11 novembre 2010, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a ouvert officiellement la 24e Foire de l'étudiant.

Organisée par le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cedies), la Foire de l'étudiant a eu lieu les 11 et 12 novembre 2010 dans les halls 2 et 3 de la Luxexpo.

Une manifestation reconnue et appréciée

En plus de 20 ans, la Foire de l'étudiant est devenue un rendez-vous incontournable pour les jeunes du Luxembourg et de la Grande Région. Les visiteurs peuvent s'informer sur les études supérieures, la formation continue et la situation du marché de l'emploi auprès de 187 exposants venant de 17 pays différents. Des représentants d'universités, de grandes/hautes écoles, de ministères, d'associations professionnelles et d'entreprises privées assistent les jeunes dans le choix de leur orientation professionnelle.

Dans un contexte où l'offre en matière d'études supérieures s'est énormément diversifiée, et où il est de plus en plus difficile pour les jeunes de trouver une formation adaptée, le contact entre les futurs étudiants et les représentants d'universités, de grandes/hautes écoles est devenu essentiel.

En 2010, trois universités moscovites et la SDA Bocconi, l'école de commerce la plus réputée d'Italie,

étaient présentes à la foire. L'objectif des universités et des grandes/hautes écoles est de se faire connaître et d'attirer des étudiants, mais aussi de nouer des contacts avec les institutions luxembourgeoises.

Le thème de la mobilité des étudiants

La 24e Foire de l'étudiant était articulée autour du thème de la mobilité. «Il est important que les jeunes profitent de leurs études pour découvrir différents pays et différentes régions. La majorité des étudiants luxembourgeois s'éloignent jusqu'à 200 kilomètres pour effectuer leurs études supérieures. Il s'agit de les motiver à partir un peu plus loin», a expliqué Octavie Modert.

Force est de constater que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada sont désormais des destinations d'étude demandées.

Présentation d'un nouveau portail Internet dédié aux métiers

À l'occasion de la Foire de l'étudiant 2010, le service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi (ADEM-OP), le Cedies, le Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS) et le Service national de la jeunesse ont présenté un nouveau portail Internet dédié aux métiers, qui a été élaboré en partenariat avec les chambres professionnelles. Le portail www.beruffer.anelo.lu regroupe en une seule base des fiches thématiques consacrées à plus de 300 métiers qui étaient auparavant publiés sur le site www.bif.lu et www.cedies.lu.

Mady Delvaux-Stehres présente les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'International Civic and Citizenship Education Study

24 novembre 2010

Le 24 novembre 2010, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, avec l'unité de recherche EMACS (Educational Measurement and Applied Cognitive Science) de l'Université du Luxembourg, a présenté le rapport luxembourgeois réalisé dans le cadre de l'International Civic and Citizenship Education Study (ICCS).

L'ICCS est une étude internationale de l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA) conduite en 2009. Son rapport international évalue dans 38 pays les connaissances et compétences des élèves de la 2e année de l'enseignement postprimaire dans le domaine de l'éducation politique et citoyenne ainsi que leurs valeurs et attitudes personnelles.

Si les résultats des 5 019 adolescents testés au Grand-Duché sont encourageants concernant les droits des immigrés, les valeurs démocratiques, l'égalité des sexes ou la confiance envers le gouvernement et la société, ils le sont nettement moins en ce qui concerne la compréhension de concepts civiques, la participation à des activités civiques à l'école et la confiance en celle-ci ou l'influence du contexte familial.

Le rapport de l'EMACS retient ainsi trois constats principaux:

- le score relativement faible des élèves en termes de connaissances et de compétences civiques, en comparaison avec la moyenne internationale;
- la place restreinte réservée à l'éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires officiels;
- le manque d'occasions pour les élèves de s'engager dans des activités civiques et les processus décisionnels à l'École.

Des actions en cours en faveur des compétences citoyennes

La ministre a souligné que ces résultats témoignaient d'une situation antérieure au mouvement de réforme enclenché et confirmaient sa nécessité. Celui-ci donne en effet une importance centrale aux compétences dites transversales, relevant des attitudes et valeurs, à la motivation des élèves et à l'interdisciplinarité. Elle estime que l'éducation à la citoyenneté devrait être enseignée le plus tôt possible, accompagnée d'activités complémentaires stimulant la participation des enfants.

À l'enseignement fondamental, le nouveau plan d'études en vigueur depuis 2009/2010 va dans cette direction, en incluant l'éducation à la citoyenneté, aux valeurs et aux droits humains.

Au postprimaire, le cours d'éducation aux valeurs introduit au Neie Lycée en 2005 sera évalué en 2011. Un cadre pédagogique pour

l'éducation à la citoyenneté est en cours d'élaboration pour l'enseignement secondaire technique. Cette nouvelle branche a déjà été introduite en 2010 dans les 10e de la formation professionnelle réformées. Les réflexions actuelles prévoient également de valoriser largement l'engagement de l'élève, d'encourager les projets interdisciplinaires citoyens et d'ouvrir l'école aux acteurs de la société, une ouverture que la ministre juge encore très insuffisante.

Présentation des résultats de l'étude PISA 2009

7 décembre 2010

Le 7 décembre 2010, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que l'Université du Luxembourg ont présenté les résultats de l'étude PISA 2009.

Réalisée tous les trois ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en collaboration avec les pays participant à l'étude, l'étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) évalue les compétences que les élèves de 15 ans ont acquises en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique et qui seront déterminantes pour la suite de leur formation et leur vie d'adulte.

L'édition 2009 était la 4e étude PISA. Elle était principalement axée sur la compréhension de l'écrit. Au total, 65 pays et plus de 475 000 élèves de 15 ans y ont participé.

Au Luxembourg, 4 622 élèves de 39 écoles publiques, privées et internationales, ont été testés. Par ailleurs, le Luxembourg était le seul pays à réaliser une épreuve nationale complémentaire pour comparer la compréhension de l'écrit des élèves en allemand et en français.

Un score global toujours inférieur à la moyenne de l'OCDE

Dans les trois domaines évalués (compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique), le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE.

Ces résultats présentent deux caractéristiques:

- Ils sont quasiment stables par rapport aux résultats des études précédentes. Entre les études de 2003, 2006 et 2009, on n'observe pas de variation statistiquement significative.

- Ils confirment les écarts de performance entre certaines catégories d'élèves. Les écarts entre les élèves natifs et étrangers, entre les élèves de différents milieux socioéconomiques, entre garçons et filles, restent préoccupants, d'autant plus qu'ils sont plus prononcés au Luxembourg que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Le statut socioéconomique continue d'être le facteur qui a la plus grande influence sur les performances.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, n'a pas caché sa déception face au score global du Luxembourg: «Nos élèves ont toujours autant de difficultés à appliquer leurs savoirs. Les résultats traduisent aussi la difficulté de l'école luxembourgeoise à gérer la diversité de ses élèves.»

Une confirmation encourageante: l'avance des élèves des classes PROCI

Si les réformes entamées sont trop récentes pour avoir pu influer sur les performances de la cohorte d'élèves testée en 2009, les résultats des élèves des classes ayant participé au «projet cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique» (PROCI) sont très encourageants. Comme en 2006, ils devancent leurs camarades des classes traditionnelles d'une vingtaine de points, ce qui correspond à un gain d'apprentissage d'une demi-année scolaire.

Ce résultat confirme l'efficacité des approches adoptées dans le cadre du PROCI: l'enseignement fondé sur les compétences, l'encadrement par une équipe pédagogique stable, l'absence de redoublement en 7e et 8e, une plus grande autonomie accordée aux lycées.

«Le projet de réforme des classes inférieures, qui prévoit entre autres une généralisation de ces approches au niveau de tous les lycées techniques, va donc dans la bonne direction», s'est réjouie Mady Delvaux-Stehres.

Mady Delvaux-Stehres lors de la présentation des résultats PISA 2009
(© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Une exclusivité au Luxembourg: l'évaluation en deux langues

En compréhension de l'écrit, le Luxembourg est le seul pays à avoir évalué ses élèves en deux langues: l'allemand et le français.

Lors de l'épreuve internationale de PISA 2009 (1er jour de test), les élèves ont pu choisir la langue du test (allemand ou français) pour les trois domaines d'évaluation. Lors de l'enquête complémentaire (2e jour de test), une seconde épreuve en compréhension de l'écrit a été soumise à la moitié de la population des élèves de 15 ans. La langue de test était cette fois imposée: le français pour les élèves qui avaient choisi le questionnaire allemand lors de l'épreuve internationale, l'allemand pour ceux qui avaient choisi le français.

Les résultats de cette épreuve complémentaire permettent de confirmer en chiffres la richesse de l'école luxembourgeoise, à savoir son plurilinguisme. Tous les élèves de 15 ans au Luxembourg comprennent au minimum deux langues écrites avec des niveaux de maîtrise différents, mais acceptables.

Toutefois, les écarts de performance entre les élèves qui ont préféré l'allemand lors du test international (élèves majoritairement germanophones) et ceux qui ont opté pour le français (élèves majoritairement romanophones) confirment la difficulté de l'école luxembourgeoise de mettre à profit la diversité des profils linguistiques de ses élèves.

«Nous devrons trouver les moyens pour mieux exploiter le potentiel de tous nos élèves, en diversifiant les méthodologies et les matériels didactiques», a affirmé la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Les actions futures: la poursuite conséquente des réformes engagées

Les défis identifiés dans l'étude PISA 2009 confirment la nécessité de poursuivre les réformes engagées pour améliorer durablement les compétences et élever le niveau de qualification de tous les élèves.

1. Les priorités seront, dans les années à venir, la poursuite du travail de définition des compétences et de leur évaluation, tout comme l'adaptation conséquente des programmes scolaires à l'enseignement post-primaire.

2. Les concepts pédagogiques du PROCI (enseignement par compétences, encadrement par une équipe pédagogique stable, absence de redoublement en 7e et 8e, plus grande autonomie) seront transposés à tous les lycées techniques dans le cadre de la réforme des classes inférieures.

3. Introduit à l'enseignement fondamental dans le cadre de la réforme, le plan de réussite scolaire donne la possibilité à chaque école de proposer des actions adaptées aux besoins et au milieu socioéconomique de sa population scolaire. Son introduction à l'enseignement post-primaire permettra aux lycées de définir des objectifs en fonction de leurs spécificités et des

moyens qu'ils entendent mettre en œuvre pour y répondre.

4. Tout en maintenant l'alphabétisation en allemand pour l'ensemble des élèves, le ministère entamera des réflexions sur l'introduction d'une méthodologie parallèle d'alphabétisation en allemand, fondée sur l'apprentissage de l'allemand comme langue étrangère et donc plus adaptée aux élèves romanophones.

EMPLOI/TRAVAIL

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit présentent les travaux du Comité de conjoncture

22 septembre 2010

La sortie de crise ne se reflète pas dans les chiffres relatifs à l'emploi ni dans ceux relatifs aux investissements. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mis en garde contre la volatilité des chiffres (inflation, croissance PIB). «La situation change rapidement d'un mois à l'autre. Il y a lieu d'observer l'évolution sur plusieurs trimestres afin de dégager des tendances», a-t-il dit. «Même si l'activité redémarre, nous sommes loin des chiffres auxquels nous étions habitués ces dernières 10 à 15 années», a-t-il ajouté.

Stagnation du taux de chômage

La tendance à la baisse du chômage observée pour les mois de mars, avril et mai 2010 a été arrêtée et nous assistons à une stagnation du taux de chômage à un niveau élevé (5,8%), même si la croissance du PIB est de 3% pour le premier trimestre 2010. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a annoncé la reconduction pour un an des mesures en faveur des jeunes (CAE, CEI, CEIEP). Il est également en train de travailler sur des mesures plus spécifiques pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans.

Création d'emplois

La création d'emplois en comparant mai 2009 et mai 2010 s'élève à environ 6 000 emplois. L'emploi n'a cessé d'augmenter (entre 1,4% et 1,8% en moyenne depuis 2008), mais ceci ne suffit pas à faire baisser le chômage. La croissance de l'emploi se situe cependant à la moitié d'avant la crise, où ce même chiffre atteignait les +3,5% en moyenne sur les années 2000-2009.

Les emplois créés se situent pour une grande partie dans les services «parapublics» (services administratifs et sociaux) et bénéficient donc plutôt aux résidents. Les entreprises industrielles sont hésitantes concernant les évolutions à moyen terme et recourent donc davantage au marché de l'intérim. 60% des contrats conclus dans l'industrie entre avril 2009 et avril 2010 sont des contrats d'intérim.

Chômage partiel

Quarante-six entreprises ont introduit une demande de chômage partiel, qui ont toutes été acceptées: 2 938 personnes peuvent être concernées pour un coût total de 2,7 millons d'euros maximum.

6e rapport du Statec sur le travail et la cohésion sociale

14 octobre 2010

Le 14 octobre 2010, le Service central de la statistique et des études économiques (Statec) a présenté, en présence du ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, son 6e rapport sur le travail et la cohésion sociale (*Cahiers économiques*, n° 111).

Le taux de risque de pauvreté passe de 13,4% en 2008 à 14,9% en 2009

Le 6e rapport du Statec sur le travail et la cohésion sociale révèle que le taux de risque de pauvreté, qui se situait autour de 13% entre 2003 et 2008, a connu une recrudescence en 2009, en passant à 14,9%.

En 2009, le seuil de pauvreté, c'est-à-dire le revenu en dessous duquel on est considéré comme étant exposé au risque de pauvreté, était de 1 588 euros pour un adulte vivant seul et de 3 335 euros pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants à charge.

Les jeunes et les familles monoparentales les plus touchées

L'étude conclut également que le risque de tomber dans la pauvreté a surtout augmenté chez les jeunes. Ainsi, le taux du risque de pauvreté a été détecté en particulier auprès des jeunes de 0-17 ans, où le taux passe de 19,8% en 2008 à 22,3% en 2009. Un phénomène encore

plus prononcé peut être observé lorsqu'on se penche sur la catégorie des jeunes de 18-24 ans, où il évolue de 15,5% à 21,2% en 2009. Dans les classes d'âge supérieures, les taux sont restés relativement stables. Pour les 65 ans et plus, le taux, qui était de 5,4% en 2008, est passé à 6% en 2009.

Le risque de pauvreté a également augmenté chez les familles monoparentales. Le taux de risque, qui était de 44% en 2008, passe en 2009 à 52%. La tendance à la hausse concerne l'ensemble des familles (de 17% à 20%), mais y est moins prononcée.

Le risque de pauvreté est plus accentué chez certaines tranches de la population

L'étude du Statec illustre par ailleurs que le taux de risque de pauvreté varie fortement en fonction de l'occupation salariale des personnes. Le rapport renseigne à cet égard que les chômeurs (45%) sont plus exposés au risque de pauvreté que les personnes en situation d'emploi (10%). Pour les travailleurs manuels, le taux de risque de pauvreté atteint 20%, alors que pour les cadres dirigeants, le taux est de 2,5%.

Finalement, l'étude révèle que les répercussions de la crise économico-financière se font sentir au niveau des ménages qui ont de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts. La proportion de ménages qui indique avoir de telles difficultés passe de 19,4% en 2008 à 23% en 2009.

© Christof Weber/SIP

Nicolas Schmit commente les données du Statec sur l'évolution du marché de l'emploi luxembourgeois

14 octobre 2010

En présence du ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, Jean Ries du Service central de la statistique et des études économiques (Statec) a présenté le 14 octobre 2010 des statistiques sur l'évolution du marché de l'emploi luxembourgeois.

La crise et le marché du travail luxembourgeois

En s'appuyant sur les chiffres du Comité de conjoncture, Jean Ries, chargé d'études sur le marché du travail au Statec, a tout d'abord constaté «que la crise économico-financière a eu un impact sur le marché du travail luxembourgeois, mais que cet impact a été moins prononcé que dans d'autres pays européens». Le second enseignement qu'il a pu tirer de l'étude est que la crise a touché différemment les catégories sociales. Il en ressort par exemple que 30% des demandeurs d'emplois inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM) étaient de nationalité luxembourgeoise et que 49% étaient de

sexe féminin. Jean Ries a également constaté que l'emploi au Luxembourg poursuivait une tendance constante à la hausse, qui a été interrompue en 2009.

Aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs de l'emploi au Luxembourg

Dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne pour l'emploi et la croissance, Europe 2020, le Luxembourg s'est engagé à porter le taux d'emploi des personnes en âge de travailler à 75%. En s'appuyant sur des données qui retracent l'évolution de l'emploi au Luxembourg, Jean Ries a pu démontrer que le taux d'emploi au Luxembourg connaissait une tendance à la hausse. Pour illustrer ses propos, il a souligné que le taux d'emploi des 20-64 ans était passé de 67,5% en 2000 à 70,2% en 2009. L'explication de ce phénomène est surtout due à une augmentation de l'emploi féminin, qui est passé de 53,8% en 2000 à 61,3% en 2009.

Force est également de constater, selon Jean Ries, que le temps partiel (18%) et le travail temporaire (7%) sont moins développés au Luxembourg que dans d'autres pays européens, comme par exemple aux Pays-Bas (48%).

Nicolas Schmit a livré ses réflexions sur le marché de l'emploi luxembourgeois

Après la présentation des statistiques, Nicolas Schmit a livré ses réflexions sur l'évolution du marché de l'emploi luxembourgeois. Il a tout d'abord souligné le besoin de disposer de données à la fois concises et faibles sur le phénomène du chômage au Luxembourg, en arguant «que seule l'accumulation de connaissances nous permet de mieux appréhender les différentes facettes du marché de l'emploi luxembourgeois» et de mener des politiques efficaces sur le terrain.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a ensuite souligné l'interdépendance entre la perte d'un emploi et le risque de plonger dans la pauvreté, phénomène qui s'accompagne souvent d'effets multiplicateurs. Il a, dans ce contexte, mis en garde contre «l'effet reproductif de certains phénomènes sociaux», c'est-à-dire qui se transmettent d'une génération à l'autre. Le ministre du Travail et de l'Emploi a souligné le besoin d'observer de plus près ces phénomènes à effet multiplicateur, «qui sont très dangereux et dont la progression est souvent difficile à contrer».

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit présentent les résultats des travaux du Comité de conjoncture

27 octobre 2010

Le 27 octobre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont présenté les résultats des travaux du Comité de conjoncture.

Selon Nicolas Schmit, le marché de l'emploi est caractérisé par une dynamique incroyable au niveau de l'offre et de la création d'emplois. Ceci se fait malheureusement dans un climat de chômage élevé.

Taux de chômage

Le taux de chômage s'élevait fin septembre 2010 à 5,9%, ce qui correspond à une légère augmentation (+0,1%) par rapport au mois précédent. Les nouvelles inscriptions auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM) sont plus ou moins constantes d'un mois à l'autre. Néanmoins, le ministre insiste sur l'importante création d'emplois (+2%) en un an, qui reste cependant inférieure aux taux d'avant-crise, mais qui constitue une nette amélioration par rapport aux prévisions établies. L'ADEM compte aujourd'hui 1 910 offres d'emplois dans 855 entreprises différentes, ce qui constitue une augmentation de 500 annonces par rapport à septembre 2009.

Le nombre de jeunes (< 26 ans) au chômage a connu une légère augmentation (+165 par rapport au mois d'août). Il faut cependant souligner que 400 jeunes bénéficient actuellement des mesures CIE et CIEP qui seront reconduites, le projet de loi y relatif étant déposé à la Chambre des députés. L'ADEM s'est fixé comme objectif de trouver pour chaque jeune inscrit endéans 4 mois une proposition de poste, et, le cas échéant, soit une formation pour mieux l'adapter aux besoins du marché de l'emploi, soit un stage ou un contrat jeune (CIE, CIEP).

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'à la mi-novembre, un Comité permanent de l'emploi serait consacré au problème du chômage des plus de

50 ans. Avec le ministre en charge des Affaires sociales et les partenaires sociaux, il veut discuter de différents thèmes qui intéressent plus spécifiquement cette catégorie de travailleurs, et notamment les préretraites, la formation, les conditions d'emploi, l'invalidité et le reclassement.

Au niveau de la population active résidente, le ministre a constaté une augmentation de 5 100 personnes en un an. Au niveau des frontaliers, il y a lieu de noter une augmentation de 1 400 personnes en un mois, bien que beaucoup d'entre eux occupent des postes dans l'intérim.

Chômage partiel

Quarante-six entreprises ont demandé et obtenu l'accord du Comité de conjoncture pour travailler à temps partiel. 2 318 personnes seront concernées par ces mesures. Ces chiffres restent plus ou moins constants par rapport au mois précédent.

Les raisons invoquées pour avoir recours au chômage partiel sont de nature conjoncturelle (25 demandes), de nature structurelle (12 demandes), dû à un lien de dépendance économique (12 demandes). Dans le secteur de la santé, trois entreprises invoquent le cas de force majeur pour pouvoir bénéficier du chômage partiel.

Évolution économique

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a souligné que la reprise dans le secteur industriel était tirée par l'activité sidérurgique. Un autre signe positif constitue l'augmentation des autorisations de bâtir. Néanmoins, le secteur bancaire pose toujours problème: la crise conjoncturelle s'enlise et des problèmes structurels se font jour. Sur un an, on a constaté la perte de 1 000 emplois dans ce secteur. À noter que les nombreux préavis annoncés par beaucoup de banques ne sont pas encore compris dans ce chiffre, qui risque donc de gonfler dans les prochains mois. Du point de vue de la consommation, l'immatriculation de nouvelles voitures régresse (-5,6%), fait qui est lié à la fin du régime des primes à la casse.

Inflation

L'inflation (2,2%), tirée par les prix de l'énergie, constitue un souci majeur pour l'avenir de notre économie. Ainsi, nous connaissons des taux plus élevés que les pays voisins, ce qui en soi n'est pas nouveau, mais, cette fois, le taux de croissance est moins élevé. L'inflation sous-jacente augmente également, notamment à cause de la hausse des prix des prestations liées à l'eau dans le cadre domestique.

Nicolas Schmit inaugure la nouvelle agence régionale de l'ADEM à Differdange

12 novembre 2010

Le 12 novembre 2010, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, et le bourgmestre de la Ville de Differdange, Claude Meisch, ont inauguré la nouvelle agence régionale de l'Administration de l'emploi (ADEM) à Differdange.

Dès l'automne 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, avait préparé la réforme en profondeur de l'ADEM, en se basant sur une analyse détaillée des évolutions à l'œuvre sur le marché de l'emploi. Dans le cadre de la réforme, il avait annoncé la création de trois nouvelles agences locales à Differdange, Dudelange et Wasserbillig, qui viennent s'ajouter aux agences existantes (Esch/Alzette, Diekirch, Wiltz).

Le 12 novembre 2010, Nicolas Schmit a inauguré l'agence de Differdange. Les deux autres agences à Dudelange et Wasserbillig devraient ouvrir leurs portes en 2011.

La nouvelle agence differdangeoise, qui a été inaugurée en présence de responsables des entreprises, de responsables politiques des communes de la région et de la nouvelle équipe de l'agence régionale, prendra désormais en charge les 2 300 demandeurs d'emploi issus des communes de Clemency, Bascharage, Pétange et Differdange.

L'implantation d'agences locales présente un double avantage: en décentralisant les activités, la création des nouvelles agences permet de mieux répartir les responsabilités. «À l'heure actuelle, chaque conseiller professionnel s'occupe de 700 à 800 dossiers de demandeurs d'emploi. Avec l'ouverture des nouvelles agences régionales et le recrutement de personnel, ce chiffre devrait baisser pour s'établir à 350», a expliqué Daniel

Pianini, chef de la nouvelle agence à Differdange.

Nicolas Schmit a également expliqué que «l'ADEM doit être un service proche des gens», en ajoutant que l'implantation géographique des agences régionales répondait à des exigences de proximité, puisqu'elles permettaient aux demandeurs d'emploi d'avoir accès à un service public de l'emploi plus proche de leur domicile.

ÉNERGIE

Jeannot Krecké présente le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables

27 juillet 2010

Le 27 juillet 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables ainsi que les nouvelles réglementations sur l'étiquetage de l'électricité et la performance énergétique des bâtiments fonctionnels.

Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables

Le ministre a rappelé que le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables avait été approuvé par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 23 juillet 2010 et a précisé que ce plan s'inscrivait dans le contexte de la mise en œuvre de la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Cette directive prévoit pour le Luxembourg un objectif global de 11% d'énergie renouvelable de sa consommation finale d'énergie en 2020 ainsi qu'un objectif de 10% de carburants renouvelables dans sa consommation finale d'énergie dans le secteur des transports en 2020.

Le plan d'action national reprend les mesures qui doivent être prises pour atteindre les objectifs nationaux globaux et prévoit les mesures suivantes: développement des énergies renouvelables sur le territoire national, mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national, développement de la mobilité électrique et le recours à des mécanismes de coopération tels que prévus par la directive pour la réalisation des objectifs nationaux.

En outre, le ministre a présenté les détails du coût estimatif permettant la réalisation des objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables.

La nouvelle réglementation en matière d'étiquetage de l'électricité

Le ministre a présenté le nouveau règlement grand-ducal portant sur l'étiquetage de l'électricité, qui est entré en vigueur le 4 juillet 2010.

Le règlement prévoit l'introduction d'une étiquette, comprenant des informations sur la composition et sur l'impact environnemental de l'électricité se rapportant à l'année révolue, étiquette qui doit être envoyée par les fournisseurs actifs sur le territoire national avec une facture d'électricité aux clients finals au moins une fois par an. Le format et l'aspect visuel de l'étiquette sont définis par le ministre et les fournisseurs d'électricité disposent d'un délai de 3 mois à partir

© Christof Weber/SIP

de l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal pour s'y conformer.

Le ministre a exposé que le système d'étiquetage visait l'augmentation de la transparence sur le marché de l'électricité national.

La nouvelle réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments

Le ministre a exposé la nouvelle réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments, dont la mise en vigueur est prévue pour fin 2010.

Ce règlement grand-ducal est complémentaire au règlement grand-ducal sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation. Il fixera des exigences en matière de performance énergétique et introduira la certification de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants. Il permettra une amélioration substantielle de la performance énergétique des bâtiments par un niveau d'exigences adapté aux technologies disponibles dans le secteur de la bâtisse et des installations techniques.

Nouveau règlement grand-ducal du 27 février 2010 concernant les installations à gaz

21 septembre 2010

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a donné une conférence de presse à la Chambre des métiers le 21 septembre 2010 au sujet du règlement grand-ducal du 27 février 2010 concernant les installations à gaz.

Ce nouveau règlement grand-ducal remplace celui du 17 octobre 2000 et se base sur une disposition contraignante de la directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments, qui prévoit une révision régulière des chaudières et une inspection unique après 15 ans de service.

Le ministre a surtout mis l'accent sur la sécurité et l'efficacité énergétique.

Dans le cas de la sécurité, lors des installations à gaz (gaz naturel et liquéfié), les installateurs doivent obligatoirement appliquer les règles techniques prescrites. Le contrôle de celles-ci est effectué par la Chambre des métiers sur demande obligatoire de l'installateur respectif. En outre, la sécurité est garantie par une révision périodique (tous les quatre ans) commandée par l'utilisateur auprès d'un installateur agréé. Afin de garantir au maximum la sécurité de l'utilisation des installations respectives, le contrôle de la réception ou de la révision se caractérise par une vérification de la teneur du monoxyde de carbone dans les fumées, de l'évacuation des fumées, des conduites et appareils à gaz et du local d'emplacement et de la ventilation.

Concernant le volet de l'efficacité énergétique, celui-ci vise à contrôler le rendement de combustion de l'installation lors de la réception et des révisions. Une inspection unique des installations à gaz est maintenant obligatoire pour celles en place depuis plus de 15 ans.

Elle vise l'évaluation du rendement et du dimensionnement de la chaudière et fournit des conseils sur le remplacement éventuel, des modifications possibles et de solutions alternatives.

Jeannot Krecké a remercié la Chambre des métiers et la Fédération des installateurs en équipements sanitaires et climatiques (FIESC) pour leur collaboration dans l'élaboration de la nouvelle réglementation et pour leur soutien dans l'exécution du règlement.

ENTREPRISES/ COMMERCE/ INDUSTRIE/ ARTISANAT

Françoise Hetto-Gaasch à l'inauguration du nouveau siège de RAK Porcelain Europe

18 octobre 2010

Le 18 octobre 2010, RAK Porcelain Europe a inauguré son tout nouveau siège ainsi que son nouvel entrepôt à Windhof.

Ce nouvel investissement de la société des Émirats arabes unis confirme et renforce les liens déjà puissants et étroits entre celle-ci et le Grand-Duché de Luxembourg, qui apparaît plus que jamais comme la véritable base européenne de cette société internationale en constant essor.

Créée en 1991, RAK Porcelain est basée à Ras al Khaimah (Émirats

arabes unis). C'est en 2005 que RAK Porcelain Europe SA a été créée. C'est le Grand-Duché de Luxembourg qui a été choisi comme base et plaque tournante européenne. La société s'établit dans un premier temps à Alzingen. S'adressant au marché européen de l'Horeca, RAK Porcelain Europe compte aujourd'hui pas moins de 23 collaborateurs, a livré près de 6 millions de pièces en 2009 (contre un peu moins de 2 millions de pièces en 2006) et affiche un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros (pour un peu moins de 2 millions d'euros en 2006).

En seulement cinq ans, RAK Europe s'est positionnée comme un acteur économique majeur à l'échelle luxembourgeoise et européenne. Aujourd'hui, l'entreprise est le partenaire privilégié des professionnels luxembourgeois et européens de l'Horeca et fournisseur de compagnies aériennes prestigieuses, chaînes hôtelières de renom et maisons de bouche de haut niveau.

RAK Porcelain Europe a décidé d'investir dans de nouvelles installations administratives et logistiques et a installé son nouveau siège ainsi qu'un nouvel et vaste entrepôt à Windhof.

Lors de l'inauguration de ces nouvelles infrastructures, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a félicité RAK Europe et particulièrement son directeur Claude Peiffer pour le succès de l'entreprise ainsi que pour les nouveaux investissements réalisés. Ceux-ci confirment le fait que le Luxembourg reste la base européenne de la société. À cette occasion, la ministre a également rappelé l'importance économique et sociale du secteur touristique, en particulier de l'hôtellerie et de la restauration, en expliquant que ces domaines d'activité ont employé près de 10 000 personnes en 2009 et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 700 millions d'euros.

ENVIRONNEMENT

Claude Wiseler et Marco Schank à l'ouverture de la 22e Oekofoire

17 septembre 2010

Le 17 septembre 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, en présence de Blanche Weber du Mouvement écologique, ont donné le coup d'envoi de la 22e Oekofoire. Celle-ci a eu lieu du 17 au 19 septembre à la Luxexpo au Kirchberg.

L'ouverture de la Foire écologique était l'occasion pour Marco Schank d'ébaucher les grandes priorités pour l'année à venir.

La protection du climat

La première grande priorité pour Marco Schank sera la protection du climat. Il a mis en évidence le rôle qui incombe au partenariat pour l'environnement et le climat dans l'élaboration du 2e Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2, lequel devrait être achevé au milieu de l'année 2011. Il a en outre rappelé que quatre groupes de travail – développement urbain, logement et bâtiments; mobilité; énergie et écotechnologies; biodiversité, forêt, eau et agriculture – ont été constitués afin de livrer des propositions pour le 2e Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2.

À l'échelon local, il importe selon Marco Schank de promouvoir le pacte climat entre l'État et les communes. À l'échelon international, et malgré le bilan décevant du sommet de Copenhague sur le climat, il faudra poursuivre les efforts pour parvenir à un accord international de lutte contre le réchauffement climatique. «Nous ne sommes pas résignés», a-t-il averti, en ajoutant que «nos attentes pour Cancun sont modérées.» Il a toutefois précisé que l'UE était toujours déterminée à réduire de 20% les émissions de CO_2 d'ici à 2020, voire de 30% en cas d'accord international. Et d'ajouter que «le Luxembourg veut et devra faire des efforts supplémentaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre».

Après des années marquées par des hausses successives (1998-2005) des émissions de gaz à effet de serre, le Luxembourg a pu enregistrer pour la première fois après 2005 une réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 10%, malgré une croissance démographique de 30%. Pour Marco Schank, le recul enregistré est en grande partie dû à une panoplie de mesures qui ont été prises par le gouvernement pour favoriser des comportements moins énergivores.

La mobilité

Le développement des transports publics est également prioritaire pour Marco Schank. «Le tram fait partie intégrante de cette priorité», a-t-il enchaîné, en arguant qu'il «constitue un élément central et indispensable d'un réseau performant de transports publics.» Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a précisé que les sommes investies pour développer le réseau des transports publics étaient en progression constante. Pour illustrer l'évolution des moyens budgétaires alloués aux transports publics, il a rappelé que le montant des budgets, qui était de 138,4 millions en 2000, est passé à 330,9 millions d'euros en 2009, pour atteindre 346 millions d'euros en 2011.

L'aménagement du territoire

Dans l'analyse de Marco Schank, une priorité revient également à l'aménagement du territoire. Il s'agira tout d'abord pour le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures de finaliser les plans sectoriels primaires en cours.

Le logement

Parmi les priorités abordées par Marco Schank figurait également le logement. Marco Schank a souligné qu'il voulait poursuivre «une politique intégrative du logement qui soit en accord avec les principes du développement durable». À titre d'exemple, il a cité divers projets-pilotes qui sont lancés au Luxembourg, comme par exemple la Cité du futur à Dudelange, le projet Éco-Manertchen à Echternach, le projet Abweiler denkt No-halteg de la commune de Bettembourg; le projet de revalorisation des friches industrielles à Wiltz, le projet Hohpels à Oberpallen et le projet de construction et de rénovation à Fentange.

La protection de la nature et la biodiversité

Abordant la protection de la nature et la biodiversité, qui est la 5e priorité du gouvernement, Marco Schank a d'emblée souligné que 90% des objectifs inscrits dans la déclaration gouvernementale avaient été entamés. À titre d'exemple, il a cité la réalisation d'un cadastre des biotopes qui sera finalisé en 2010 et le projet pour une loi sur la protection de la nature qui sera achevé en octobre 2010.

Partenariat pour l'environnement et le climat: Marco Schank lance un atelier de quatre groupes de travail

11 octobre 2010

Le 11 octobre 2010, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, a donné le coup d'envoi à un atelier de quatre groupes de travail chargés d'élaborer, entre mi-octobre 2010 et mi-janvier 2011, des propositions concrètes en vue d'élaborer le 2e Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2 ainsi que le Plan national d'adaptation au changement climatique.

Trois instruments pour contrer les effets du changement climatique

En introduction, Marco Schank a passé en revue les trois instruments dont le gouvernement dispose pour contrer efficacement les effets du changement climatique.

Sur le long terme, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a estimé qu'il fallait élaborer des stratégies pour trouver une alternative aux énergies fossiles dont l'épuisement est prévisible. «À moyen terme, le gouvernement s'est également engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2020», a-t-il enchaîné, en faisant allusion aux accords conclus dans le cadre de l'accord post-Kyoto, voire de l'Union européenne. Finalement, Marco Schank a également cité les mesures à court terme. Il s'agit, selon le ministre Schank, des mesures inscrites dans la déclaration gouvernementale et qui seront incluses dans le 2e Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2, dont les fondements seront posés par le Partenariat pour l'environnement et le climat.

Marco Schank a rappelé que le gouvernement avait lancé début 2010 le Partenariat pour l'environnement et le climat, qui est un processus de concertation rassemblant des représentants du gouvernement, des syndicats, du patronat, du Syvicol et des organisations non gouvernementales avec pour objectif de poser les jalons du 2e Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2 ainsi que du Plan national d'adaptation au changement climatique. «On a besoin

d'un large consensus au sein de la société civile pour pouvoir avancer», a dit Marco Schank pour expliquer les motifs qui ont amené le gouvernement à lancer une vaste consultation. Le ministre a souligné dans ce contexte que l'appellation Partenariat pour l'environnement et le climat avait été choisie délibérément afin de montrer que la politique du gouvernement en matière de lutte contre le réchauffement climatique ne se limitait pas uniquement à la protection du climat, mais incluait également la protection de l'environnement et de la nature.

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a également mis en exergue le rôle qui incombe au groupe de pilotage, composé d'une vingtaine de personnes et chargé d'orienter le processus et de coordonner les travaux des quatre groupes de travail thématiques. Les thèmes abordés par les groupes de travail thématiques sont les suivants:

- développement urbain, logement et bâtiments;
- mobilité;
- énergie et écotechnologies;
- biodiversité, forêt, eau et agriculture.

«Les résultats de ces travaux doivent déboucher sur un document de synthèse comprenant des engagements précis et quantifiables», a-t-il jugé, en ajoutant qu'ils «devront, dans la mesure du possible, être ancrés au niveau législatif.» Marco Schank a conclu en soulignant que «le partenariat pour l'environnement et le climat constitue l'instrument permettant de définir les mesures dont on a besoin pour s'attaquer efficacement aux défis de l'avenir».

Premier bilan intermédiaire du 1er Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2

Dieter Ewringmann de l'université de Cologne a ensuite donné un bref aperçu sur l'organisation des groupes de travail thématiques et a présenté un premier bilan intermédiaire du 1er Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2. Il a souligné dans ce contexte que le Luxembourg avait pu enregistrer depuis l'entrée en vigueur de la période du protocole de Kyoto, qui a débuté en 2008, une réduction des émissions de gaz à effet de serre malgré une croissance démographique continue.

Le Plan national pour un développement durable

Claude Origer du ministère du Développement durable et aux Infrastructures a fait le point sur l'avancement du Plan national pour un développement durable, qui repose sur cinq principes du développement durable, qui vont au-delà de ceux inscrits dans le rapport Bruntland. Le plan, qui identifie pour le Luxembourg 14 tendances «non durables» auxquelles il faudra s'attaquer et 18 objectifs de qualité à atteindre, prévoit 150 objectifs d'action à prendre dans la perspective du développement durable.

Marco Schank assiste à une démonstration de mise en œuvre des plans d'action espèces dans la réserve naturelle Kuebebierg

11 novembre 2010

Le 11 novembre 2010, une démonstration de mise en œuvre des plans d'action espèces prévus par le Plan national concernant la protection de la nature a eu lieu dans la réserve naturelle Kuebebierg à Weimerskirch, en présence du ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, et des élèves de l'école primaire de Dommeldange. La démonstration était organisée par l'Administration de la nature et des forêts.

Sensibiliser aux valeurs environnementales

Lors de la démonstration, différents aspects de la protection de la nature ont été présentés aux élèves. Pour garantir une protection durable de la nature, il est important, selon les responsables de cette initiative, de sensibiliser les jeunes aux valeurs environnementales. «En informant la nouvelle génération pour mieux sensibiliser, le pari est à moitié gagné», a expliqué le ministre. Pour Marco Schank, les mesures de protection environnementale «ne doivent pas être l'émanation d'une volonté politique venue d'en haut, mais l'affaire de tous».

La réserve naturelle Kuebebierg

Dans la réserve naturelle Kuebebierg, qui s'étend sur

Marco Schank à la réserve naturelle Kuebebierg (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

25,69 hectares, il existe quatre types majeurs de biotopes: les vergers, les pelouses sèches et emplacements à roche nue, les prairies maigres de fauche et les labours, les anciens champs.

La réserve naturelle compte 62 espèces de plantes, y compris certaines espèces figurant sur la liste rouge comme le centauré bleuet (Kornblume), le petit coquelicot (Saat-Mohn) et le coquelicot argémone (Sand-Mohn). Afin de protéger ces espèces rares, le terrain bénéficie d'un traitement doux. Les travaux de fauchage et de labourage sont effectués par des chevaux de trait ardennais.

Dans les prairies maigres de fauche du Mäertesgrond, par exemple, l'herbe est enlevée deux fois. L'agriculteur gestionnaire de la surface s'engage par ailleurs à ne répandre ni engrais ni pesticides. Les forêts de la réserve sont gérées comme des forêts en libre évolution.

La réserve naturelle a été déclarée zone protégée nationale par le règlement grand-ducal du 26 mars 2002. Elle fait également partie de la zone «Habitats du Grünewald» et du réseau européen Natura 2000.

Les plans d'actions espèces et habitats

Les plans d'action espèces et habitats sont prévus par le Plan national de protection de la nature lancé en mai 2007. Ces plans d'action visent à mettre en œuvre des mesures de gestion et de conservation d'espèces et d'habitats à une échelle nationale et régionale pour assurer la sauvegarde de la biodiversité.

Les plans d'actions espèces et habitats permettent de focaliser l'action du gouvernement en matière de protection de la nature et notamment de projets de renaturation, d'aménagement de zones vertes, de mise en place de corridors écologiques, de gestion agricole et d'urbanisme. Jusqu'à présent, une multitude de plans d'action espèces et habitats ont été lancés. Les premiers ont vu le jour dans le nord du pays et ont visé, entre autres, la protection des castors et des chauves-souris.

Claude Wiseler et Marco Schank présentent les résultats de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques

15 décembre 2010

Lors d'une conférence de presse le 15 décembre 2010, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, ont présenté les résultats de la 16e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010 ainsi que les initiatives au niveau national.

Contrairement aux attentes de certains, des accords ont finalement pu être trouvés à Cancún, même si un long chemin reste à parcourir, a expliqué le ministre Claude Wiseler. «Les décisions les plus importantes ont été reportées à 2011 à Durban, et le niveau d'ambition des objectifs et actions de réductions avancés reste insuffisant.»

Les principaux éléments de l'accord conclu entre les 194 États présents:

- limiter l'augmentation de la température moyenne globale à 2 °C par rapport à l'époque préindustrielle;
- réduire dans les pays industrialisés les émissions de gaz à effet de serre de 25 à 40% d'ici à 2020 par rapport à 1990;
- verser 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 (9 millions d'euros en provenance du Luxembourg) aux pays en développement pour leur permettre de lutter contre les effets du changement climatique, prendre un engagement collectif pour continuer à fournir 100 milliards de dollars par an à partir de 2020.

Le ministre délégué au Développement durable, Marco Schank, a exposé la stratégie suivie par le gouvernement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à échelle nationale. Actuellement, le ministère travaille intensément avec ses partenaires, à savoir les communes, les organisations non gouvernementales, le salariat et le patronat, sur le partenariat pour l'environnement et le climat, avec pour objectif de dégager un large consensus sociétal sur la nécessité du Luxembourg de réduire les émissions de CO_2 d'entre 20% et 30% d'ici à 2020. Ceci avant de bannir à plus long terme le recours aux énergies fossiles.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, lors de la présentation des résultats de la 16e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Marco Schank a également confirmé l'extension du rôle de conseil de myenergy sur le territoire national, sous forme de mise en place d'«info-points régionaux» et d'un développement d'un conseil en énergie pour les personnes à faible revenu. Dans le secteur communal, dans une 2e phase également dans le secteur étatique, la consommation électrique est susceptible d'être réduite par le projet «Energy-light» initié par Emweltberodung Lëtzebuerg.

Au niveau de l'achat de droits d'émissions auprès de l'Estonie, Claude Wiseler a expliqué que l'État balte s'était engagé à investir cet argent dans un programme d'assainissement des logements, initiative qui aidera effectivement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

FINANCES/FISCALITÉ/ TRÉSOR/BUDGET

Adoption par le gouvernement du projet de loi portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique

9 juillet 2010

Lors de sa séance du 9 juillet 2010, le Conseil de gouvernement a adopté le projet de loi portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique.

Le projet de loi a pour objet de mettre en œuvre les mesures fiscales destinées à équilibrer les

finances publiques et d'introduire un nouveau prélèvement, à savoir la contribution de crise.

Les principales mesures inscrites dans le projet de loi sont les suivantes:

- Un nouveau taux d'imposition maximal sur le revenu de 39% est introduit au-delà de la tranche maximale actuelle de 38%. Le nouveau taux est appliqué à partir d'un revenu de 41 793 euros en classe 1 et de 83 586 euros en classe 2.

- Le forfait kilométrique pour frais de déplacement des salariés et des indépendants est réduit de moitié, de même que le minimum forfaitaire pour frais de déplacement.

- Les entreprises sont incitées à réaliser des investissements dans l'intérêt de la protection de l'environnement et de la réalisation d'économies d'énergie, moyennant une amélioration des dispositions fiscales de l'amortissement. Dans ce contexte, il est proposé de porter le taux maximal de l'amortissement spécial, applicable pour ces investissements, de 60% à 80%.

- Il est introduit un plafond de 300 000 euros au-delà duquel les indemnités de départ ne seront plus déductibles du point de vue fiscal.

- Il est introduit une imposition minimale de 1 500 euros dans le chef des organismes à caractère collectif, dont l'activité est dispensée de tout agrément et dans le chef desquels la somme des immobilisations financières, valeurs mobilières et avoirs en banque dépasse 90% du total du bilan.

- L'impôt de solidarité à charge des personnes physiques passe de 2,5% à 4%. Au-delà d'un revenu imposable de respectivement 150 000 euros en classes 1 et 1a ou 300 000 euros en classe 2, le taux de la contribution au Fonds pour l'emploi passe à 6%. La contribution au Fonds pour l'emploi à charge des collectivités passe de 4% à 5%.

- Une contribution de crise de 0,8% est introduite pour les années 2011 et 2012 à charge des personnes physiques et est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine. Il est opéré sur les salaires et les revenus de remplacement un abattement correspondant au salaire social minimum.

- L'allocation du bénéfice fiscal en matière d'enregistrement d'actes d'acquisition d'immeubles servant à des fins d'habitation principale et personnelle sera dorénavant soumise à des conditions de revenu. Le principe que tout acquéreur dispose d'un crédit de 20 000 euros de droits d'enregistrement et de transcription sera maintenu, mais le bénéfice de ce droit sera soumis à la condition que le revenu du bénéficiaire de la mesure ne dépasse pas un certain seuil.

Dans le même contexte, le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de l'abattement sur la contribution dépendance et sur la contribution de crise ainsi que le projet de règlement grand-ducal fixant les critères et conditions de revenu visées à l'article 5 de la loi modifiée du 30 juillet 2002, déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation.

Ce dernier projet de règlement grand-ducal a pour objet de préciser le plafond de revenu jusqu'auquel un acquéreur pourra à l'avenir continuer à bénéficier du crédit de 20 000 euros sur les droits d'enregistrement et de transcription en cas d'acquisition d'un bien immobilier. Le texte proposé précise notamment:

- la définition du revenu annuel de l'acquéreur à prendre en compte en matière d'octroi du crédit d'impôt;

- la limite du montant du revenu;

- l'année de référence à prendre en compte;

- le cas où le revenu de l'acquéreur dépasse de peu la limite du montant du revenu fixée.

Signature du protocole sur la sécurité dans les banques

21 juillet 2010

Le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ont assisté le 21 juillet

2010 à la signature du protocole d'accord sur la sécurité dans les banques. Ce protocole a été signé par les représentants ABBL, ALEBA, LCGB, OGB-L et du personnel de la BCEE au ministère des Finances.

Le protocole a été adapté pour rendre compte de certaines évolutions législatives et autres depuis 2004 – date de signature du dernier protocole –, et notamment pour inclure les nouvelles normes de l'Inspection du travail et des mines ainsi que les recommandations de la Commission nationale pour la protection des données. Luc Frieden a souligné l'importance de cet accord qui comporte des engagements substantiels du secteur bancaire en matière de sécurité.

L'objet du protocole est de prendre des mesures adéquates pour la protection des personnes et des biens, surtout dans le cadre de projets immobiliers de construction, de modernisation et d'aménagement d'un local bancaire.

Par ailleurs, il y a aussi des mesures à prendre en cas de hold-up ou de prise d'otage afin de garantir une prise en charge rapide des victimes.

Luc Frieden en mission de développement de la place financière en Amérique latine

25-29 octobre 2010

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour développer les activités de la place financière en renforçant sa présence sur de nouveaux marchés à fort potentiel de croissance, le ministre des Finances, Luc Frieden, accompagné de représentants de la place financière, a conduit une mission économique en Amérique latine du 25 au 29 octobre 2010.

Luc Frieden, ministre des Finances, et Felipe Larrain, ministre des Finances du Chili (© Ministère des Finances)

Le ministre Frieden s'est rendu successivement au Chili, en Argentine, en Uruguay et au Brésil.

Mission économique au Chili

À Santiago du Chili, la première étape de son voyage, Luc Frieden a rencontré le 25 octobre son homologue chilien Felipe Larrain pour une réunion de travail. Les deux ministres se sont entretenus de l'évaluation de la situation économique et financière tant sur le plan international que dans leurs pays respectifs. Le Chili s'attend à une croissance de près de 7% en 2011, après une croissance similaire au cours de l'année 2010.

Luc Frieden s'est exprimé en faveur d'un renforcement des relations d'affaires entre le Luxembourg et le Chili, plus particulièrement dans le domaine financier. Les fonds de pension chiliens investissent d'ores et déjà une importante partie de leurs avoirs dans les fonds d'investissement luxembourgeois estimés grandement pour leur qualité, leurs objectifs internationaux et leur caractère inhérent de protection des investisseurs. Les deux ministres se sont en outre exprimés en faveur de négociations pour un accord de non-double imposition.

Les atouts de la place financière luxembourgeoise ont également été mis en exergue lors des entrevues

de Luc Frieden avec les représentants des autorités de surveillance et des associations professionnelles du monde financier du Chili. Ces entrevues ont confirmé que la spécialisation de la place du Luxembourg dans les flux financiers transfrontaliers en Europe constitue une porte d'entrée intéressante à l'ensemble du marché européen pour les acteurs d'origine chilienne.

Avant ces entrevues, Luc Frieden avait ouvert un séminaire d'information sur la place financière luxembourgeoise devant un large public composé de représentants du monde bancaire et financier local.

En marge de ces réunions, le ministre Frieden a assisté avec de nombreux Chiliens sur la place de la Constitution à Santiago à l'accueil des mineurs chiliens récemment sauvés et a visité la capsule de sauvetage exposée devant le palais présidentiel.

Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition à Hong Kong

11 novembre 2010

Le 11 novembre 2010 à Hong Kong, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre des Services financiers de la zone administrative spéciale, K.C. Chan, ont signé un avenant à la convention de non-double imposition du 2 novembre 2007 afin de la mettre en conformité avec le modèle de convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Luc Frieden, ministre des Finances, et K.C. Chan, ministre des Services financiers de la zone administrative spéciale de Hong Kong (© Chiho/Aplus Foto)

Les deux ministres se sont entretenus de la situation économique internationale en général et des perspectives de croissance en Asie et en Europe en particulier. Ils se sont ensuite félicités des excellentes relations économiques entre leurs deux pays. En effet, Hong Kong est de longue date un des partenaires privilégiés de l'industrie bancaire et financière luxembourgeoise: la grande majorité des fonds d'investissement de Hong Kong, destinés essentiellement à la distribution transfrontalière, sont enregistrés au Luxembourg et détiennent le passeport européen qui permet leur libre commercialisation à travers toute l'Europe.

Avant cette entrevue, Luc Frieden avait prononcé le discours d'ouverture d'un séminaire organisé par l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) sur la spécialisation de la place financière du Luxembourg devant quelque 200 professionnels du monde financier de Hong Kong.

La journée s'est clôturée par la cérémonie d'ouverture d'un bureau de représentation de l'ALFI à Hong Kong. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des deux ministres Luc Frieden et K.C. Chan.

Luc Frieden: «L'accord sur la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal est dans l'intérêt de notre place financière»

7 décembre 2010

Le 7 décembre 2010, le ministre des Finances, Luc Frieden, a annoncé qu'un accord politique avait été trouvé au Conseil «Affaires éco-

nomiques et financières» sur la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

«Nous avons unanimement trouvé un compromis sur la directive qui est dans l'intérêt de l'Europe et du Luxembourg», s'est réjoui Luc Frieden. En effet, l'échange d'informations sur demande entre les administrations fiscales, principe appliqué depuis 2009 par le Luxembourg dans le cadre des accords de non-double imposition suivant le modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), deviendra le principe de base au sein de l'Union européenne.

L'échange d'informations sur demande entre les administrations fiscales s'applique à partir du 1er janvier 2011 et n'a pas d'effet rétroactif.

Le Luxembourg a aussi obtenu gain de cause sur les *fishing expeditions*, qui n'entrent pas dans le champ d'application de la directive. Dans le cadre d'une demande d'information à un autre pays, l'identité de la personne concernée doit être mentionnée précisément, de même que le motif de la demande.

Parallèlement, les ministres des Finances de l'UE se sont aussi accordés sur un échange automatique des informations, qui est toutefois limité à cinq catégories de revenu et de capital, à condition que l'information soit disponible: les salaires des non-résidents, les retraites des non-résidents, les tantièmes, les assurances-vie et la propriété immobilière. Les avoirs bancaires ne sont donc pas concernés par l'échange automatique. Chaque État membre ne doit appliquer l'échange automatique qu'à trois des cinq catégories de revenu et est libre de choisir les trois catégories sur lesquelles il compte l'appliquer.

La directive entrera en vigueur au 1er janvier 2013. À partir de 2015, les États membres doivent appliquer l'échange automatique, et au plus tard en 2017, ils doivent l'appliquer à trois catégories de revenu.

Le ministre des Finances a d'ores et déjà annoncé que le Luxembourg appliquerait l'échange automatique sur les salaires et les retraites des non-résidents à partir de 2013. Probablement à partir de l'année 2015, le Luxembourg l'appliquera également sur les tantièmes. Selon le ministre des Finances, ces trois catégories de revenu n'ont pas d'effet sur les activités de la gestion du patrimoine *(private banking)* au Luxembourg. Le Luxembourg n'appliquera pas l'échange automatique aux assurances vie. Cet échange d'informations sur demande, combiné au principe inchangé de la retenue à la source sur les avoirs des non-résidents, est donc «une bonne solution pour nous, car il n'y aura aucun changement pour le secteur du *private banking* au Luxembourg. La confidentialité des données bancaires restera assurée».

«Cet accord est dans l'intérêt du Luxembourg et de notre place financière, a résumé Luc Frieden, parce que nous avons atteint nos deux objectifs: une bonne coopération dans la lutte contre la fraude fiscale ainsi que la protection des droits privés et la protection des données.»

Débats parlementaires sur le projet de budget 2011

8-9 décembre 2010

Le 8 décembre 2010, le ministre des Finances, Luc Frieden, a pris position au nom du gouvernement sur le projet de loi n° 6200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2011.

Un contexte international marqué par de fortes incertitudes

En guise d'introduction, Luc Frieden est brièvement revenu sur le contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2011. L'analyse comparative avec d'autres pays de la zone euro a permis au ministre des Finances d'illustrer que les performances économiques du Luxembourg s'annoncent meilleures que dans d'autres pays, mais restent marquées par de nombreuses incertitudes alimentées par la hausse du chômage, le creusement des déficits publics et l'emballement de la dette publique dans la zone euro.

Luc Frieden a ensuite réitéré la nécessité de mener une politique budgétaire prudente avec pour objectif de revenir à un équilibre des finances publiques. «Le déficit de l'État central évalué à 1,5 milliard d'euros n'est pas dramatique à court terme», a estimé Luc Frieden, avant de poursuivre «qu'il pourrait le devenir si le gouvernement ne parvenait pas à consolider les

finances publiques.» D'après le ministre des Finances, le projet de budget 2011 «constitue un premier pas pour parvenir à des finances publiques saines à l'horizon 2014» et pour «poser les jalons pour l'avenir du pays».

Abordant le contexte international caractérisé par des turbulences liées aux niveaux élevés des déficits publics de certains États membres, Luc Frieden a estimé que la mise en place de la monnaie unique européenne, «garante de la stabilité des prix», aurait dû s'accompagner d'une «plus grande harmonisation des politiques budgétaires et économiques». Luc Frieden, qui s'est exprimé dans ce contexte en faveur «de l'instauration d'une gouvernance économique» au sein de l'Eurogroupe, a également salué l'entrée en vigueur du semestre européen. Il a expliqué qu'il s'agissait d'un cycle de coordination des politiques économiques lancé à partir de l'année 2011. Le ministre des Finances a également annoncé que cette entrée en vigueur s'accompagnerait de modifications procédurales au niveau de la politique budgétaire, se traduisant notamment par la tenue de débats plus fréquents à la Chambre des députés.

Les exemples de la Grèce et de l'Irlande ont permis à Luc Frieden d'illustrer à quel point il est important de réduire les déficits publics. Dans son analyse, l'interdépendance croissante entre les économies nationales oblige les gouvernements nationaux à surveiller les politiques budgétaires des autres États membres et de veiller à ce qu'ils n'enfreignent pas les critères du pacte de stabilité et de croissance. Il a souligné le bien-fondé des aides qui ont été octroyées à la Grèce et à l'Irlande, en rappelant «qu'ils ne sont non seulement l'expression de la solidarité européenne, mais permettent également d'assurer la stabilité financière au Luxembourg et dans le monde».

Luc Frieden a souligné que le projet de budget 2011 ne se limitait pas uniquement «à des mesures d'économies, mais englobe également d'importants investissements publics». Pour illustrer ses propos, le ministre a cité pour exemple les dépenses en matière de transferts sociaux et les prestations sociales qui représentent 36% du budget, talonnées des rémunérations accordées aux salariés de l'État (20%) et des investissements (13%).

Luc Frieden esquisse les contours d'une doctrine financière

En s'appuyant sur les chiffres du budget, Luc Frieden a esquissé les contours d'une doctrine financière qui s'articule autour de trois principes:

- discipline budgétaire et finances publiques en équilibre;
- cohésion sociopolitique;
- stimulation du développement économique.

Le ministre des Finances a finalement regretté qu'il y ait une absence de volonté réelle d'entamer des réformes au Luxembourg. En se référant à la citation empruntée à Jean Monnet, «les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise», Luc Frieden a mis en exergue le besoin de rechercher un consensus au sein de la société civile pour entamer des réformes en profondeur. «J'espère que nous voyons la nécessité de ces réformes avant qu'il ne soit trop tard et que nous ne barricadions notre avenir», a-t-il mis en garde.

Adoption du budget 2011

Le 9 décembre 2010, après une série de débats parlementaires qui se sont poursuivis tout au long de la journée, le projet de budget 2011 a été adopté avec 32 voix contre 21 à la Chambre des députés.

FONCTION PUBLIQUE/ SERVICE PUBLIC

Accord salarial dans la fonction publique

14 juillet 2010

L'accord salarial pour l'ensemble du personnel de la fonction publique a été signé le 14 juillet 2010 au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative entre le gouvernement, d'une part, représenté par les ministres Octavie Modert et François Biltgen, ainsi que la Confédération générale de la fonction publique (CGFP), d'autre part, représentée par Émile Haag, président, et Romain Wolff, secrétaire général.

Les négociations entre les délégations du gouvernement et de la CGFP avaient commencé en février

2010 et s'étaient déroulées au cours de plusieurs réunions dans un bon climat de travail, marqué par la franchise et la compréhension réciproques. Elles ont abouti à un accord qui comprend un certain nombre de mesures à caractère salarial et autres, directement en faveur des 24 000 fonctionnaires, employés et ouvriers de l'État proprement dit, ainsi qu'indirectement, compte tenu du mécanisme d'assimilation et des négociations sectorielles, en faveur de nombreux agents des secteurs assimilés.

Les mesures de cet accord sont les suivantes:

Mesure 1

a) le présent accord salarial se situe dans un contexte de crise financière et économique sérieuse;

b) pendant la période couverte par le présent accord salarial, il ne sera pas procédé à une adaptation de l'indice de base des traitements des agents publics, sans préjudice des décisions générales à prendre le cas échéant en matière d'indice du coût de la vie, comme suite aux discussions sur le plan national qui sont prévues en automne 2010.

Mesure 2

Le présent accord se situe dans un contexte de volonté politique garantissant les principes et mécanismes généraux à la base du statut général et du régime des rémunérations.

Le gouvernement s'engage par ailleurs à:

- réaliser les travaux en vue d'une reconfiguration de la fiche de rémunération mensuelle des agents de l'État, dans le souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure lisibilité, après concertation avec les représentants de la CGFP;

- relancer le groupe de travail composé de représentants gouvernementaux et de représentants de la CGFP, instauré à l'époque pour étudier la faisabilité de la création d'un régime de pension complémentaire, avec comme nouvelle mission de dégager avant la fin de l'année 2010 des pistes permettant l'introduction négociée dans un délai aussi rapproché que possible et dans le cadre d'un calendrier déterminé, d'un commun accord, d'un système dit de «pilier II» dans le régime statutaire en vue d'un rapprochement aussi large que possible avec le régime de droit commun;

- déposer au cours de l'année 2010 un projet de loi introduisant un régime de compte épargne-temps dans la Fonction publique;

- adapter les dispositions existantes en matière de congé social pour fixer uniformément ce congé à quatre heures par mois pour tous les agents travaillant à tâche complète ou à mi-temps, étant entendu que ce congé sera fixé uniformément à deux heures par mois pour tous les agents occupés à une tâche correspondant à moins de 50% d'une tâche normale, avec possibilité de porter ce congé à huit heures par mois pour les agents travaillant à tâche complète dans des situations exceptionnelles et dans le respect des nécessités supérieures du service public;

- préciser les dispositions réglementaires relatives au congé de récréation au sens d'une proratisation de ce congé suivant le degré de la tâche effective de l'agent;

- adapter les dispositions légales et réglementaires en matière salariale et statutaire pour harmoniser les droits du «partenaire» par rapport au «conjoint»;

- introduire dans les programmes de l'Institut national d'administration publique (INAP) une offre de formation de management et de leadership pour les fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes;

- mettre rapidement en œuvre la nouvelle réglementation concernant le «télétravail», après l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics et du Conseil d'État, actuellement saisis d'un texte dans ce sens;

- réexaminer les dispositions existantes en matière d'horaire mobile, en vue de tenir mieux compte, dans le respect des nécessités du service public, des nouvelles formes de travail introduites ainsi que de la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale;

- discuter dans le cadre du dossier des réformes en matière salariale et statutaire de la structure générale des avancements, avec ses automatismes, d'une part, et ses blocages arbitraires dans un

grade déterminé après 12 ans et au-delà, d'autre part;

- mettre à disposition de la CGFP l'étude sur les traitements ainsi que toutes études connexes concernant notamment une comparaison des traitements dans la Fonction publique et les rémunérations dans les secteurs assimilés, conventionné et privé.

Mesure 3

Le gouvernement et la CGFP s'engagent à négocier à partir de l'automne 2010 les mesures faisant partie du dossier des réformes en matière salariale et statutaire sur base des propositions gouvernementales.

Sur demande expresse de la CGFP, les propositions dans le dossier des réformes en matière salariale et statutaire et concernant les décisions découlant logiquement du processus de Bologne, entre autres l'introduction d'une carrière *bachelor* dans le barème de la Fonction publique ainsi que son implication sur l'agencement de différentes carrières, ne feront pas partie des négociations ci-dessus visées – la compétence syndicale relevant des associations sectorielles concernées qui pourront saisir le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative de leurs revendications – et seront traitées par le gouvernement de façon séparée.

Mesure 4

Toutes les mesures énumérées ci-dessus seront appliquées *mutatis mutandis* aux employés de l'État, aux stagiaires, aux volontaires de l'armée ainsi qu'aux volontaires de police, compte tenu du caractère particulier de l'engagement contractuel.

Le présent accord salarial porte sur l'année 2010, avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. Les négociations en vue de son renouvellement commenceront début 2011.

GRANDE RÉGION

Réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois

10 novembre 2010

Le 10 novembre 2010, les gouvernements de la Sarre et du Grand-Duché de Luxembourg se sont réunis au château de Senningen à Luxembourg pour une réunion conjointe.

Du côté luxembourgeois ont participé à cette réunion le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que les ministres Marie-Josée Jacobs, Mady Delvaux-Stehres, François Biltgen, Jean-Marie Halsdorf, Claude Wiseler, Nicolas Schmit et Octavie Modert. La délégation du gouvernement sarrois était présidée par le ministre-président de la Sarre, Peter Müller.

Les discussions concernaient essentiellement des sujets européens, la Grande Région et les dossiers bilatéraux.

Au niveau européen, Jean-Claude Juncker a fait un tour d'horizon des questions relatives à l'actualité européenne, notamment en

Photo de groupe lors de la réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois au château de Senningen (© SIP/Charles Caratini)

ce qui concerne les conclusions du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010. Jean-Claude Juncker a également assuré aux hôtes sarrois que le Luxembourg allait activement soutenir la position allemande dans le dossier des subventions à l'exploitation du charbon.

Le ministre-président Peter Müller a donné, pour sa part, des informations concernant les travaux en cours au niveau de la Grande Région, actuellement présidée par la Sarre, et les travaux préparatoires du sommet de la Grande Région, qui aura lieu le 24 janvier 2011 à Sarrebruck.

Au niveau bilatéral, les gouvernements de la Sarre et du Luxembourg ont convenu d'intervenir auprès de la Commission européenne en faveur d'un financement adéquat du réseau de conseil EURES ainsi que de mettre sur pied un groupe de travail «frontaliers», qui sera mandaté de proposer des conseils pratiques aux frontaliers, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la fiscalité et à la Sécurité sociale.

D'autres projets bilatéraux concernaient le renforcement des réseaux du transport transfrontalier, l'échange d'instituteurs et d'institutrices ainsi que le renforcement de la coopération dans le secteur de la santé.

Lancement du projet Habitreg.net en Wallonie-Lorraine-Luxembourg: échanger et expérimenter de nouveaux outils et actions de coopérations autour de l'habitat durable

30 novembre 2010

Le 30 novembre 2010, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, et Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ont lancé le projet Habitreg.net, un réseau pour répondre aux défis d'habiter des territoires ruraux et périurbains de Wallonie-Lorraine-Luxembourg (WLL).

L'objectif du projet Habitreg.net est de mettre en réseau les acteurs et les élus locaux de la Wallonie, de la Lorraine et du Luxembourg pour échanger et expérimenter de nouveaux outils et actions de coopérations autour de l'habitat durable.

Le projet, qui s'échelonnera sur trois ans (2010-2013), est doté d'un budget global de 796 792,50 euros. Il est cofinancé à hauteur de 50% par le programme européen Interreg IV A Grande Région du FEDER (Fonds européen de développement régional).

Le budget des deux partenaires luxembourgeois (Parc naturel de l'Our, Sicler – Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux) s'élève à 281 540 euros, dont 37% autofinancés, 50% du Feder et 50% des cofinanceurs nationaux (ministère du Développement durable et des Infrastructures, ministère du Logement, ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural).

Le projet vise à élaborer des solutions à trois grands types de défis qui se posent dans le domaine de l'habitat local:

- le besoin d'adapter l'habitat aux changements sociaux et démographiques;
- le besoin de maîtriser l'habitat dans la structuration du territoire;
- le besoin de concilier les besoins liés à l'habitat à ceux de la protection de l'environnement.

La mise en œuvre du projet Habitreg.net, qui est porté par le carrefour des pays lorrains et ses partenaires de la Wallonie, de la Lorraine et du Luxembourg, s'effectuera en plusieurs étapes distinctes:

1re étape: dresser un état des lieux

L'objectif de la 1re étape est de rendre compte de la réalité des pratiques locales autour de l'habitat.

Elle se traduira par le recensement d'études, la collecte de données existantes, la tenue d'entretiens avec les acteurs locaux et l'organisation de trois séminaires de restitution et d'échanges dans chaque région partenaire au printemps 2011.

2e étape: rencontrer, échanger, transférer

Au cours de la 2e étape, il s'agit d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges aux acteurs et élus locaux des trois régions frontalières, afin de partager et de diffuser des expériences innovantes par le biais de visites, de bonnes pratiques, d'ateliers de travail et d'échanges.

3e étape: accompagner des démarches

Au cours de la dernière étape, il s'agit d'accompagner les acteurs des trois régions frontalières dans la mise en œuvre des projets transfrontaliers.

4e étape: capitaliser les résultats

Des publications, la mise en place d'un site Internet et l'organisation de séminaires sont également prévus. Ces initiatives permettront d'évaluer et de capitaliser les échanges tout au long du projet.

IMMIGRATION/ MIGRATIONS/ DÉMOGRAPHIE

Question parlementaire: Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs fournissent des précisions sur l'évolution démographique de la population luxembourgeoise

17 novembre 2010

Dans le cadre d'une réponse à une question parlementaire datée du 6 octobre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, ont fourni des précisions sur l'évolution démographique de la population luxembourgeoise.

Dans une réponse commune, Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs expliquent que l'importante croissance démographique au Luxembourg, enregistrée au cours des 30 dernières années, est essentiellement due à l'immigration, la part de la population étrangère étant passée de 26,3% en 1981 à 43,7% en 2009.

Recrudescence significative de la population luxembourgeoise en 2010

Les deux ministres précisent également que la population de nationalité luxembourgeoise a connu une recrudescence significative en 2010 et ce, malgré des soldes naturel et migratoire négatifs.
Les ministres soulignent que la part des étrangers a diminué, en passant de 43,7% à 43,1% en 2010.

© Marcel Schmitz/SIP

L'explication de ce phénomène réside, selon Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs, dans l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 dite sur la «double nationa-

lité», qui permet aux étrangers d'acquérir la nationalité luxembourgeoise tout en conservant leur nationalité d'origine.

Évolution importante des naturalisations et options

Pour illustrer leurs propos, les ministres citent le nombre de naturalisations/options qui a connu un envol sans précédent en 2009. Ils précisent que 8 771 personnes sont devenues des citoyens luxembourgeois en 2009. Aux 4 022 personnes âgées de 18 ans et plus qui ont accédé à la nationalité luxembourgeoise en 2009, (contre 1 215 en 2008), il convient, selon les ministres, d'ajouter les 1 335 enfants mineurs automatiquement naturalisés avec leurs géniteurs et celles bénéficiant du double droit du sol, au nombre de 3 414 personnes. Ces personnes sont devenues des citoyens luxembourgeois parce qu'elles sont nées au Luxembourg entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 2008 de parents non-luxembourgeois, dont un au moins est également né au Luxembourg.

Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs expliquent qu'on aboutit à une augmentation du nombre des nationaux de 7 730 personnes, tout en sachant que les soldes naturel et migratoire étaient négatifs en 2009 (-309 pour le solde naturel et -732 pour le solde migratoire).

Les deux ministres rappellent finalement que le Statec procédera le 1er février 2011 à un recensement détaillé de la population, qui permettra d'analyser plus en détail les questions gravitant autour de la multiple nationalité.

Marie-Josée Jacobs à la conférence nationale pour l'intégration

20 novembre 2010

Le 20 novembre 2010 a eu lieu la conférence nationale pour l'intégration en présence de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs. Intitulée «S'écouter et agir: haut a muer», la conférence était organisée par le ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), en collaboration avec le Conseil national pour étrangers.

La Conférence nationale pour l'intégration

La conférence, qui se déroule tous les trois ans, était ouverte à un large public. Elle a donné l'occasion aux résidents luxembourgeois et étrangers du monde associatif et politique d'avoir des échanges sur des sujets d'actualité en relation avec l'intégration des étrangers au Luxembourg et de débattre du rôle de chacune et de chacun, Luxembourgeois(e) et non-Luxembourgeois(e), dans le processus de l'intégration des étrangers au Grand-Duché.

Les tables rondes et ateliers ont porté sur la participation politique, l'emploi, le niveau local et la presse. Les ateliers étaient intitulés:

- S'écouter et agir dans les quartiers, les communes et les régions;
- Travailler au Luxembourg: état des lieux et perspectives;
- S'écouter et agir avec et dans la presse;
- Citoyen et étranger.

La campagne d'information et de sensibilisation «Je peux voter»

La participation politique des étrangers dans le contexte des élections communales figurait au centre de la conférence sur l'intégration. La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a lancé la campagne d'information et de sensibilisation «Je peux voter» à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales. «Nous visons à interpeller d'une manière originale un public aussi large que possible», a expliqué la ministre.

L'OLAI a été mandaté par le gouvernement luxembourgeois pour coordonner la campagne «Je peux voter», qui vise à encourager la participation politique des ressortissants étrangers et à les responsabiliser. Le message principal de la campagne est que le droit de vote reste un privilège et un droit important à ne pas négliger. Il s'agit de convaincre aussi bien les étrangers de s'inscrire sur les listes électorales que les Luxembourgeois de la nécessité de la participation des étrangers aux élections. «La participation des communes à la campagne est essentielle. Ce sont elles qui sont les plus proches des citoyens», a expliqué Marie-Josée Jacobs.

À côté du slogan «Je peux voter», un dépliant contenant des informations sur le droit de vote a été édité. Celui-ci est disponible en français, allemand, portugais et

anglais. Une affiche a été élaborée pour les communes. À partir de janvier 2011, un guide disponible sur www.jepeuxvoter.lu fournira des informations complémentaires.

Les conditions pour devenir électeur

Toute personne étrangère résidant au Luxembourg, quelle que soit sa nationalité, peut participer aux élections communales, à condition:

- d'avoir 18 ans révolus le jour des élections: les jeunes qui n'ont pas encore atteint la majorité, mais qui l'auront au moment des élections de 2011, peuvent également s'inscrire;
- de résider au Luxembourg depuis au moins 5 années au moment de l'inscription;
- de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 14 juillet 2011 inclus.

jepeuxvoter.lu

JUSTICE/ LÉGISLATION/ DROITS DE L'HOMME

Ouverture du mariage et de l'adoption dite simple aux couples de même sexe

9 juillet 2010

Le 9 juillet 2010, le Conseil de gouvernement a adopté le projet de loi portant réforme du mariage et de l'adoption. Le texte a pour objet de procéder, d'une part, à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et, d'autre part, à une réforme de la législation sur l'adoption.

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe répond à une demande sociale qui se trouve en grande partie dans la lignée des réformes effectuées tout au long des dernières années par les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Norvège, la Suède et le Portugal.

Alors que les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne permettent le mariage entre deux personnes de même sexe même si un des futurs époux a la nationalité d'un État qui interdit ce mariage, il est proposé d'appliquer en l'occurrence l'article 171 du Code civil également aux couples de même sexe, article qui prévoit, entre autres, que chacun des futurs époux devra remplir les conditions de fond exigées par la loi applicable à son statut personnel.

Concernant la reconnaissance des mariages entre personnes de même sexe célébrés à l'étranger, il est prévu d'appliquer les mêmes règles que celles qui régissent la situation des couples de sexe différent mariés à l'étranger. De même, s'appliquent de manière équivalente tant aux mariages des couples de sexe différent que des couples de même sexe l'ensemble des droits et obligations issus du mariage, les règles applicables en matière de dissolution du mariage ainsi que les dispositions en matière de donations ou de successions. Seule exception à cette égalité, le mariage entre deux personnes de même sexe n'emporte pas présomption de paternité. Cette présomption ne pourra s'appliquer qu'aux couples mariés composés d'une femme et d'un homme, de sorte que dans un couple homosexuel, le conjoint ne devient pas parent de l'enfant de son époux.

La réforme de l'adoption

La réforme proposée en matière d'adoption est réalisée en tenant compte des avis y relatifs rendus par la Commission nationale d'éthique et l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand.

Plaçant le critère de l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des préoccupations, le projet de loi ouvre les portes de l'adoption dite simple aux couples de même sexe, qu'ils soient mariés ou non. L'adoption simple sera désormais ouverte à toutes les personnes mariées et aux partenaires au sens de la loi modifiée du 9 juillet 2004 sur les effets légaux de certains partenariats. L'âge des adoptants est fixé à 25 ans pour les deux adoptants.

L'ouverture proposée ne vise pas, conformément à l'avis de la Com-

© Christof Weber/SIP

mission nationale d'éthique et de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand, l'adoption plénière. Le projet de loi n'entend pas procéder à la mise en place de l'adoption plénière pour des couples de même sexe, alors que les seules personnes de référence de l'enfant adopté dans cette hypothèse seraient les parents adoptifs. La Commission nationale d'éthique a donné à considérer sur ce point que le développement psychologique des enfants ne s'accomplit que dans des conditions optimales si l'enfant peut s'imprégner de la vie commune d'un père et d'une mère.

Chambre des députés: adoption des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique

2 décembre 2010

Le 2 décembre 2010, la Chambre des députés a adopté les mesures fiscales relatives à la crise financière et économique par le vote du projet de loi n° 6166 portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique. Les députés ont également approuvé le relèvement de l'âge pour l'octroi du forfait d'éducation de 60 à 65 ans.

Le projet de loi portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique a été adopté par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 9 juillet 2010. Il a pour objet de mettre en œuvre les mesures fiscales destinées à équilibrer les finances publiques et d'introduire un nouveau prélèvement, à savoir la contribution de crise.

L'ensemble des mesures d'assainissement prévues par le gouvernement auront une incidence totale de 650 millions d'euros sur le solde de l'administration centrale.

Les principales mesures inscrites dans le projet de loi sont les suivantes:

- Nouveau taux d'imposition maximal

Le taux d'imposition marginal maximal sur le revenu sera augmenté d'un point de pourcentage à 39%. Le nouveau taux est appliqué à partir d'un revenu de 41 793 euros en classe 1 et de 83 586 euros en classe 2.

- Augmentation du taux maximal de l'amortissement spécial

Les entreprises sont incitées à réaliser des investissements dans l'intérêt de la protection de l'environnement et de la réalisation d'économies d'énergie moyennant une amélioration des dispositions fiscales de l'amortissement. Dans ce contexte, le taux maximal de l'amortissement spécial, applicable pour ces investissements, est porté de 60 à 80%.

- Plafonnement du montant déductible des indemnités de départ

Il est introduit un plafond au-delà duquel les indemnités de départ ne seront plus déductibles du point de vue fiscal, ceci afin de limiter l'impact des indemnités de départ démesurées sur la base imposable de l'employeur. Ainsi, la partie des indemnités de départ ou des indemnités de licenciement allouées aux salariés excédant le montant de 300 000 euros ne seront plus déductibles fiscalement.

- Augmentation du taux de la bonification d'impôt pour investissement

Dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises, les taux de la bonification d'impôt pour investissement global ainsi que de la bonification d'impôt pour investissement complémentaire sont augmentés d'un point de pourcent.

- Augmentation de l'impôt de solidarité à charge des personnes physiques

L'impôt de solidarité à charge des personnes physiques passe de 2,5 à 4%. Au-delà d'un revenu imposable de respectivement 150 000 euros en classes 1 et 1a ou 300 000 euros en classe 2, le taux de la contribution au Fonds pour l'emploi passe à 6%.

- Introduction d'une contribution de crise à charge des personnes physiques

Il est introduit un nouveau prélèvement, à savoir la contribution de crise. Elle est à charge des personnes physiques et est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8% pour l'année 2011. Initialement, la contribution de crise devait être prélevée en 2011 et en 2012, mais suite à l'accord bipartite du 29 septembre 2010, elle ne sera d'application que pendant le seul exercice 2011.

- Augmentation de l'impôt de solidarité à charge des collectivités

L'impôt de solidarité (contribution au Fonds pour l'emploi) à charge des collectivités passe de 4 à 5%.

- Imposition minimale dans le chef de certains organismes à caractère collectif

Il est introduit une imposition minimale de 1 500 euros dans le chef des organismes à caractère collectif dont l'activité est dispensée de tout agrément et dans le chef desquels la somme des immobilisations financières, valeurs mobilières et avoirs en banque dépasse 90% du total du bilan.

La réduction du forfait kilométrique pour frais de déplacement ainsi que du minimum forfaitaire pour frais de déplacement ont initialement fait partie des mesures fiscales du gouvernement. Elles ont été retirées du paquet des mesures, de même que la révision des dispositions fiscales relatives à l'acquisition d'immeubles. L'allocation du bénéfice fiscal en matière d'enregistrement d'actes d'acquisition d'immeubles servant à des fins d'habitation principale et personnelle ne sera donc pas soumise à des conditions de revenu.

- Relèvement de l'âge pour l'octroi du forfait d'éducation

Les députés ont également adopté le projet de loi n° 6167 relatif au relèvement de l'âge pour l'octroi du forfait d'éduction de 60 à 65 ans.

LOGEMENT

Présentation par Marco Schank d'une nouvelle mesure en matière d'aide au logement

13 décembre 2010

Le 13 décembre 2010, le ministre du Logement, Marco Schank, a présenté une nouvelle mesure en matière d'aide au logement.

L'allocation de logement et de loyer

Il s'agit d'une aide financière sous forme d'allocation de logement ou d'allocation de loyer afin de soutenir financièrement et temporairement les personnes physiques victimes d'un fait grave ou d'un cas de force majeure qui les mettent dans une situation de déséquilibre financier et dans l'impossibilité de rembourser le ou les prêts hypothécaires souscrits pour le financement de leur logement d'habitation respectivement, en cas de location, dans l'impossibilité de payer les loyers fixés dans le contrat de bail à usage d'habitation conclu avec un bailleur.

Selon le ministre, «cette aide a été mise en place dans le contexte la crise économique et financière». Une étude de l'Observatoire de l'habitat a révélé qu'entre 1 800 et 2 000 ménages ne parvenaient plus respectivement à rembourser des prêts contractés pour l'acquisition, l'amélioration ou la construction de leur logement et à payer leur loyer.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes doivent être victimes d'un fait grave comme le licenciement ou la cessation de l'activité professionnelle en raison de difficultés économiques et financières, des raisons médicales, le décès d'un époux, partenaire ou concubin, le divorce ou un cas de force majeure.

L'allocation de logement et de loyer s'élève à un montant maximal de 300 euros par ménage et par mois. Cette somme est majorée de 60 euros par enfant à charge. L'aide est versée pour une durée maximale de 12 mois à partir du premier jour du mois de la décision de l'octroi de l'aide.

L'extension du 9e programme de constructions d'ensemble de logements subventionnés

À côté des nouvelles mesures en matière d'aide au logement, le ministre du Logement a également présenté l'extension du 9e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés qui prévoit un ajout total de 467 logements, dont 278 unités destinées à la vente et 189 unités à la location. L'État prendra en charge un montant de 28,33 millions d'euros en vue de réaliser

Marco Schank, ministre du Logement, en compagnie de Daniel Miltgen, premier conseiller de gouvernement, lors de la présentation de la nouvelle mesure en matière d'aide au logement (© SIP)

l'ensemble des projets inscrits au complément du 9e programme.

Présentation des chiffres publiés par l'Observatoire de l'habitat

Selon l'Observatoire de l'habitat, l'activité sur les marchés de l'immobilier résidentiel s'est très légèrement ralentie au 3e trimestre 2010. Le nombre de ventes d'appartements a baissé d'environ 8% par rapport au trimestre précédent.

Les prix de vente enregistrés des appartements ont augmenté de 2,99% pour les prix au mètre carré des appartements construits (marché de l'ancien) et de 6,12% pour les prix au mètre carré des appartements en construction (marché du neuf) par rapport au trimestre précédent. Ces évolutions sont avant tout portées par une forte demande, poussée par des taux d'intérêt particulièrement faibles. Au 3e trimestre 2010, l'indicateur des prix annoncés à la vente (qui se base sur les annonces immobilières et retrace donc les attentes des vendeurs) indique que la tendance à la hausse se poursuit pour les appartements comme pour les maisons.

POSTES/TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présentation du projet de loi sur les services postaux

12 juillet 2010

Lors d'une conférence de presse le 12 juillet 2010, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a présenté et commenté le projet de loi sur les services postaux, adopté lors du Conseil de gouvernement du 25 juin 2010.

Ce projet de loi découle d'une directive européenne qui prévoit l'ouverture complète du marché des services postaux jusqu'au 31 décembre 2010 au plus tard. Suite à l'opposition du Luxembourg à la libéralisation complète lors de la négociation de la directive, la directive européenne a autorisé le Luxembourg à reporter la mise en œuvre de la directive jusqu'au 31 décembre 2012.

Le ministre a insisté sur le fait qu'il fallait profiter dès maintenant de ce délai supplémentaire pour préparer au mieux la libéralisation du marché. En effet, il s'agit de renforcer les services postaux pour les adapter au nouveau contexte social, économique et technologique.

François Biltgen a d'emblée souligné le rôle-clé qui revient toujours aux services postaux. «Les services postaux sont indispensables. Comme la radiodiffusion n'a pas disparu suite à l'apparition de la télévision, les services postaux gardent toute leur importance dans l'ère numérique. Le commerce électronique, par exemple, ne pourrait pas exister sans livraison postale des biens achetés», a-t-il expliqué.

Afin de valoriser au maximum les avantages du service postal, le projet de loi prévoit une distribution du courrier tous les jours ouvrables de la semaine, y compris le samedi, à partir du 1er janvier 2013, date de l'entrée en vigueur de la loi. «En contact étroit avec tous les citoyens, bientôt six jours par semaine, la fonction sociale du service postal deviendra encore plus importante», a noté le ministre.

De plus, tous les opérateurs pourront offrir tous types de services postaux dès 2013. Quant à l'entreprise des P&T, elle est chargée d'assurer le service postal universel (service postal de qualité sur l'ensemble du territoire) jusqu'en 2020, ce qui permet de garantir aussi bien un traitement égalitaire de toutes les régions du pays que la concurrence entre opérateurs. Le marché des services postaux verra ainsi naître une nouvelle dynamique qui devrait résulter en plus de choix pour le client.

François Biltgen a insisté sur le maintien de l'obligation du service universel. Ainsi, tous les citoyens, même s'ils habitent dans des zones éloignées ou faiblement peuplées, continueront à profiter du même service postal que les résidents des agglomérations. «Pour moi, il est absolument fondamental qu'un habitant d'un petit village au nord du pays reçoive son courrier dans les mêmes délais et dans les mêmes conditions qu'un résident de Luxembourg-Ville ou d'Esch-sur-Alzette», a rappelé le ministre.

De même, le texte prévoit que tous les prestataires doivent assurer de bonnes conditions de travail à leurs employés. François Biltgen a insisté sur le fait que tout prestataire est obligé de respecter le droit du travail en vigueur ainsi que la législation de Sécurité sociale.

«Si la libéralisation se réalise dans un esprit coopératif et constructif, le client en sera le principal bénéficiaire», a-t-il conclu. «Les services postaux étant un relais important dans la société de l'information et de la communication, il s'agit de valoriser, voire de développer ces services, pour le plus grand bénéfice des citoyens.»

Jeannot Krecké présente l'accord obtenu sur la réorganisation de la division postale

16 décembre 2010

Le 16 décembre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté l'accord obtenu au niveau du conseil d'administration de l'entreprise des P&T sur la réorganisation de la division postale, en présence de Gaston Reinesch, président du conseil d'administration, Marcel Gross, directeur général, et Eugène Kirsch, président de la Bréifdréieschgewerkschaft.

Le ministre a insisté sur le fait que l'accord obtenu au conseil d'administration le 15 décembre était un accord unanime de tous les membres: «Nous avons réussi à avoir un consensus. Le dialogue social fonctionne donc encore au Luxembourg.»

Cet accord garantit le maintien du métier du facteur; il permet de renforcer la compétitivité de l'entreprise des P&T active sur un marché hautement concurrentiel et assure ainsi la sécurité des emplois. «L'accord est dans l'intérêt de l'entreprise des P&T et donc aussi de son personnel», a dit Jeannot Krecké.

À partir de mai 2011, les nouveaux recrutements pour la distribution postale dans le périmètre du coût historique se feront dans le cadre du statut de l'employé privé. Une convention collective sera négociée entre les P&T et les syndicats.

Le directeur général de l'entreprise des P&T a expliqué que le savoir-faire des facteurs actuels serait utilisé et valorisé pour l'organisation des tournées et qu'ils se verraient attribuer une aide pour la distribution proprement dite. Les premiers auront donc de nouvelles responsabilités dans la formation et la surveillance de leurs «aides». «Ceci nous permettra de traiter plus rapidement plus de courrier», a dit Marcel Gross. À cet effet, l'ensemble des tournées sera restructuré.

Le président de la Bréifdréieschgewerkschaft a insisté sur le fait que tous les facteurs engagés actuellement auprès des P&T gardent l'ensemble de leurs droits et de leurs garanties jusqu'à leur retraite, quelle que soit leur ancienneté. De plus, cet accord permet de répondre enfin aux besoins exprimés souvent par les facteurs en ce qui concerne les heures supplémentaires et la charge de travail.

Cet accord est le deuxième aboutissement de l'agenda 2012 des P&T, le premier étant la réorganisation au niveau des télécoms avec la mise en commun des activités commerciales de la téléphonie mobile (LUXGSM) et de la téléphonie fixe. Suite à l'adoption de la directive européenne sur la libéralisation des services postaux, qui sera effective à partir de 2013, le projet de loi y afférent a été déposé à la Chambre des députés.

RÉFORME ADMINISTRATIVE

Premier pas vers la globalisation des services en ligne pour les entreprises

4 octobre 2010

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Octavie Modert, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Les principales formalités du Commissariat aux affaires maritimes (CAM) auxquelles les entreprises maritimes établies au Luxembourg sont confrontées de manière récurrente pourront sous peu être accomplies par voie électronique.

Un projet pilote permet dès à présent à quelques armateurs d'effectuer ces démarches en ligne grâce aux assistants de service disponibles sur le volet «Entreprises» du portail administratif De Guichet (www.guichet.lu) et grâce à un traitement informatisé des données par le CAM. Pour la fin de l'année 2010, ce nouveau canal de communication sera ouvert à l'ensemble des entreprises maritimes.

Les entreprises maritimes disposent, sur le Guichet, d'un «espace professionnel» sécurisé via un certificat Luxtrust (www.luxtrust.lu). À l'aide de cet espace sécurisé, les entreprises peuvent sauvegarder les demandes, les transmettre au CAM et consulter le suivi du dossier.

Une interface permet, d'une part, de récupérer les données déjà enregistrées sur les serveurs du CAM afin de préremplir les formulaires et, d'autre part, d'injecter les renseignements fournis par les entreprises directement dans le système de gestion électronique du CAM, sans devoir recourir à un encodage manuel.

Ces outils rendent également possible un dialogue interactif entre l'entreprise et l'administration. Ainsi, au cas où le dossier envoyé à l'administration ne serait pas complet ou au cas où des pièces justificatives feraient défaut, l'administration peut retourner le dossier à l'entreprise dans son espace professionnel et l'informer des modifications/compléments à y apporter.

Les assistants de service du CAM, réalisés par le Centre des technologies de l'information de l'État, font figure de projet pilote dans le cadre du développement d'une plateforme transactionnelle entre les administrations et les entreprises sur guichet.lu.

Il s'agit d'une étape supplémentaire vers la dématérialisation des échanges de l'État avec les citoyens et les entreprises, accomplie sous la responsabilité du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que le ministère des Classes moyennes et du Tourisme. Grâce à l'implication de tous les acteurs concernés, un premier pas important a été franchi vers la mise en œuvre de la simplification

administrative visant des relations plus rapides, plus simples et plus économiques avec les entreprises. Après ce projet pilote, d'autres formalités de l'État devraient sous peu être disponibles en mode électronique, optimisant ainsi le flux des transactions administratives, la qualité des services publics et l'attractivité économique du Luxembourg.

Octavie Modert assiste à la présentation du rapport de l'OCDE «Mieux légiférer en Europe: Luxembourg»

1er décembre 2010

Le 1er décembre 2010, la ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, Octavie Modert, a assisté à la présentation publique du rapport «Mieux légiférer en Europe – Luxembourg» de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'étude de l'OCDE

L'étude de l'OCDE, «Mieux légiférer en Europe», fait partie d'une série d'études par pays lancée par la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE, en partenariat avec la Commission européenne. L'objectif est d'évaluer les capacités de gouvernance réglementaire dans 15 États membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) et d'identifier les écarts des politiques par rapport aux bonnes pratiques définies par l'OCDE et l'Union européenne.

Évaluation des capacités de gouvernance réglementaire du Luxembourg

Le Luxembourg a, comme chaque État membre, fait l'objet d'un rapport individuel avec des recommandations ciblées sur les besoins du pays. Caroline Varley de l'OCDE, chef du projet UE-15, Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, qui a présenté les principales conclusions du rapport, a expliqué que «le Luxembourg est sur la bonne voie pour dégager une politique plus forte de la gouvernance réglementaire, élément essentiel pour sa compétitivité future, mais doit consentir des efforts supplémentaires».

Caroline Varley, qui a tout d'abord abordé la «stratégie et les politiques de la gouvernance réglementaire», a salué que la simplification administrative ait été érigée en priorité gouvernementale. L'approche comparative avec d'autres pays de l'Union européenne a néanmoins révélé, selon Caroline Varley, que le Luxembourg accusait des retards en la matière.

«Le programme politique du gouvernement inclut clairement une volonté d'avancer», a-t-elle salué, en ajoutant que des «efforts importants ont été menés pour structurer les initiatives autour d'une seule stratégie.» Elle a souligné le besoin de poursuivre cette intégration, notamment en renforçant le lien entre les études d'impact *ex ante,* les évaluations *ex post* et le processus de simplification administrative et législative.

Quant aux capacités institutionnelles mises à disposition de la gouvernance réglementaire, Caroline Varley a qualifié le renforcement du Comité à la simplification administrative (CSA) au sein du gouvernement «d'avancée importante», qui illustre l'importance que la gouvernance réglementaire revêt pour le gouvernement luxembourgeois. L'experte de l'OCDE, qui a regretté la modestie des ressources et compétences qui sont mis à la disposition de la gouvernance réglementaire, a souligné le besoin de renforcer la communication engagée par le CSA et le besoin de ne pas négliger l'évaluation des progrès accomplis jusqu'à présent. Elle a recommandé «de poursuivre les réformes de l'administration publique, sans lesquelles l'évolution de la gouvernance réglementaire risque de stagner». Pour pérenniser les avancées, elle a souligné le besoin de renforcer la coordination interministérielle et de responsabiliser davantage les ministères.

Caroline Varley, qui a abordé les capacités institutionnelles pour la gouvernance réglementaire, a également souligné la nécessité d'impliquer davantage la Chambre des députés, qui «semble motivée pour venir en appui à une gestion des lois et des réglementations».

Les recommandations clés du rapport de l'OCDE sont les suivantes:

- Engager une réflexion sur les moyens d'assurer la pérennité de la politique de gouvernance réglementaire à long terme.

- Développer les actions en faveur du développement des études d'impact *ex ante,* de la consultation publique et de la bonne maîtrise de la transposition des directives de l'UE, ainsi qu'une politique de gestion réglementaire centrale-communale.

- Veiller à l'équilibre entreprises-citoyens dans l'élaboration future du programme.

- Élaborer une stratégie de communication, partagée par les organismes clés au centre du gouvernement, et visant à expliquer le lien fort qui existe entre une gouvernance réglementaire efficace, une économie performante et compétitive, et une administration apte à faire le mieux pour ses citoyens en matière de prestation de services.

Octavie Modert, qui était présente lors de la présentation du rapport, a finalement mis en exergue la nécessité de conduire «une réflexion approfondie et concertée afin de poursuivre la réforme engagée au Luxembourg en matière de simplification tant législative qu'administrative».

SANTÉ

Réforme du système des soins de santé

26 juillet 2010

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a invité le 26 juillet 2010 à une conférence de presse pour présenter le projet de réforme du système des soins de santé.

Au début du mois de juillet 2010, Mars Di Bartolomeo avait soumis au Conseil de gouvernement l'avant-projet de loi portant réforme du système de soins de santé et modifiant à cette fin le Code de la Sécurité sociale et la loi sur les établissements hospitaliers.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, l'avant-projet de loi traduit la volonté du gouvernement de «préserver un système de santé basé sur la solidarité nationale, l'équité et l'accessibilité ainsi que sur la qualité de soins». Le programme gouvernemental fixe également les orientations stratégiques pour les réformes:

- préserver un système de santé public et solidaire et développer la qualité et la complémentarité des filières de soins coordonnées;

- maîtriser l'évolution du coût global de l'assurance maladie et assurer la pérennité du système de santé;

- créer une gestion des données répondant à des critères d'exhaustivité, de transparence, de fiabilité, de standardisation, de comparabilité et d'échange.

Les visées de la réforme se résument en quatre axes principaux:

1. La réforme de l'organisation des services de soins de santé

Le projet de réforme vise prioritairement une meilleure coordination et une meilleure pilotabilité du système de soins de santé, précisant le cadre normatif en matière de documentation et de standards, misant sur des gains d'efficience et d'efficacité, stimulant la responsabilité des différents prestataires et améliorant les mécanismes de contrôle et de surveillance.

© SIP/Luc Deflorenne

Les mesures correspondantes comprennent notamment:

- priorisation des soins primaires et introduction du médecin référent sur une base volontaire;

- introduction du dossier personnel de santé;

- introduction d'une documentation standardisée;

- organisation des services hospitaliers suivant des centres de compétences et des filières de soins coordonnées;

- clarification du lien médecin-hôpital (agrément, médecin coordinateur, documentation…);

- meilleure coordination du secteur hospitalier (enveloppe budgétaire globale, comptabilité analytique, fédération d'activités…);

- introduction de la substitution de médicaments et d'une base de remboursement;

- cadrage de l'activité des laboratoires.

Ces mesures ciblées ont pour la plupart une double finalité: améliorer la qualité du système de santé et préserver certains atouts actuels du système de soins de santé, notamment l'aspect solidaire. En outre, elles doivent contribuer au freinage et à la canalisation de la croissance des dépenses.

2. La stabilisation financière de l'assurance maladie

Tout en tenant compte de certains signaux positifs en matière d'emploi, la situation financière de l'assurance maladie-maternité est délicate et affiche un déficit structurel qui devrait augmenter au cours des années à venir. À cette fin, l'avant-projet de loi prévoit des économies substantielles à hauteur de 50 millions d'euros par rapport au fonctionnement du système de soins, en agissant sur les tarifs et les budgets des prestataires de soins et en procédant à une révision des dispositions statutaires régissant les prestations de l'assurance maladie-maternité.

En fait, le déficit prévisionnel pour 2011 est comparable à celui prévu pour l'année 2010. L'abaissement de la limite inférieure de la réserve obligatoire de l'assurance maladie-maternité a été une opération unique, permettant de donner une marge de manœuvre pour une réforme en profondeur. Il est prévu de reconstituer cette réserve progressivement au cours des prochaines années.

Les mesures visant le moyen et le long terme devraient mener à une baisse de la croissance annuelle des dépenses de santé, qui a avoisiné un rythme annuel de 6% au cours des dernières années. À l'instar d'autres pays et tenant compte des projections économiques prévues, un pourcentage annuel entre 3% et 4% semble être réaliste, sachant que certains facteurs tels que le vieillissement démographique et le progrès médical ou encore l'élargissement de l'offre sont des vecteurs de croissance guère contrôlables. Les économies structurelles ne se feront pas aux dépens de la qualité ou de l'accès au système de soins de santé, mais en agissant sur l'efficience, la transparence, l'inutile et les doubles emplois, etc.

3. Les recettes supplémentaires de l'assurance maladie-maternité

Afin de garantir une stabilité financière à l'assurance maladie-maternité pour les 4 à 6 années à venir, il est inévitable de compléter les mesures d'économie et les réformes structurelles par des moyens financiers supplémentaires. Les alternatives comprennent le déplafonnement des cotisations, une augmentation du plafond cotisable pour les soins de santé ou une augmentation des cotisations, voire une combinaison de ces mesures.

Il appartiendra aux consultations avec les partenaires sociaux de trouver une piste préférentielle d'agencement de ces mesures, notamment afin d'éviter un relèvement quasi automatique du niveau des cotisations, tel que prévu par le Code de la Sécurité sociale.

4. L'intégration des prestations de maternité dans le régime général

Actuellement, la maternité demeure le seul risque dit social qui n'est pas intégré financièrement dans la Caisse nationale de santé. Sous cet angle et en comparaison à la façon de procéder des pays voisins du Luxembourg, le financement et la gestion actuelle des prestations de maternité doivent être revus. Une intégration des prestations de maternité dans le régime général représente une vraie simplification administrative et permet d'assurer une meilleure cohérence de la prise en charge préventive et plus de flexibilité concernant l'adaptation de l'offre des soins. Elle permettra également un meilleur suivi des dépenses par l'État et les partenaires sociaux.

En résumé, le projet de réforme ne veut pas seulement traiter les symptômes d'une situation délicate engendrée par la crise financière et économique globale, mais a aussi l'ambition de s'attaquer à des problèmes structurels que le système de soins de santé luxembourgeois rencontre depuis plusieurs années. Le gouvernement opte clairement pour un lien des mesures ciblant le redressement financier de l'assurance maladie-maternité à court terme et de celles visant à moyen terme une révision structurelle des

mécanismes de développement, de coordination et de pilotage du système de soins de santé.

Le Conseil de gouvernement a adhéré à la visée générale de l'avant-projet de loi et a invité le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à se concerter largement avec les parties prenantes de la réforme – notamment les partenaires sociaux et les prestataires de soins – aussi bien sur les mesures financières que sur les réformes structurelles, avant le dépôt du projet de loi prévu pour la rentrée.

Mars Di Bartolomeo a présenté trois rapports sur l'état de la santé au Luxembourg

9 septembre 2010

Le 9 septembre 2010, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présente trois rapports sur l'état de la santé au Luxembourg.

En guise d'introduction, Mars Di Bartolomeo a insisté sur l'importance de la collecte de données statistiques dans le domaine sanitaire, en arguant qu'elle permettait de mieux évaluer l'impact de certaines mesures et de procéder à des ajustements en cas de besoin.

Rapport sur la santé périnatale au Luxembourg

Le rapport sur la santé périnatale au Luxembourg de 2001 à 2003 s'est appuyé sur les données issues du Registre médical des naissances qui a été mis en place au Luxembourg il y a près de 30 ans. Il constitue un pas supplémentaire vers une surveillance moderne de la santé périnatale répondant aux attentes nationales, européennes et mondiales en matière de santé publique.

Le rapport sur la surveillance de la santé périnatale illustre que le taux de mortinatalité, qui se calcule pour 1 000 naissances totales, est en recul au Luxembourg. La mortinatalité, qui s'élevait entre 1970 et 1974 à 9,59% (pour 1 000 naissances), a dégringolé au fil du temps pour s'établir à 3,86% (pour 1 000 naissances) durant la période 2000-2004. Il ressort également du rapport que la mortalité périnatale (jusqu'au 7e jour de vie) a diminué au fil du temps, en passant de 9,8% entre 1970 et 1974 à 1,94% entre 2000 et 2004. Une évolution similaire peut être observée pour la mortalité maternelle, qui est passée de 38,71% entre 1970 et 1974 à 7,33% pour la période 2000-2004. Quant à l'âge moyen de la première grossesse, les statistiques indiquent qu'il est de 30 ans au Luxembourg.

Rapport sur la couverture vaccinale au Luxembourg

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a ensuite présenté les résultats de l'enquête de couverture vaccinale au Grand-Duché de Luxembourg, réalisée entre octobre 2007 et mars 2008.

Cette enquête est la troisième enquête de couverture vaccinale réalisée en étroite collaboration avec le Centre d'études et de recherches en santé publique (Ceresp) de l'Université libre de Belgique, auprès des parents d'enfants âgés de 25 à 30 mois résidant au Luxembourg. Elle constitue un outil d'évaluation indispensable pour le programme de vaccination des nourrissons que les autorités sanitaires de tout pays se doivent d'évaluer.

Les conclusions du rapport montrent que plus de 95% des enfants sont vaccinés au Luxembourg contre la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, les infections à Hib, les infections à méningocoques C, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'hépatite B. 87% des enfants ont reçu à 24 mois l'ensemble des doses

de vaccins recommandées. Pour Mars Di Bartolomeo, ce résultat est excellent pour un pays où la vaccination n'est, pourtant, pas obligatoire.

Rapport sur la mortalité au Luxembourg

Le rapport sur la mortalité au Luxembourg, qui fournit un aperçu de l'évolution historique, de la situation actuelle et des perspectives du système national de surveillance de la mortalité, a été présenté par Guy Weber, Danielle Hansen et Yolande Wagener du ministère de la Santé. En s'appuyant sur les chiffres du rapport, qui donnent des précisions sur les causes spécifiques des décès, Guy Weber a par exemple pu constater que la mortalité due au cancer, ayant connu une progression jusqu'au milieu des années 1980, était en recul.

Mars Di Bartolomeo au sujet de la réunion du Comité quadripartite du 27 octobre 2010

27 octobre 2010

Le 27 octobre 2010, le Comité quadripartite de l'assurance maladie-maternité, réunissant les partenaires sociaux, les prestataires de soins ainsi que le gouvernement représenté par les ministres de la Santé, de la Sécurité sociale et des Finances, s'est réuni à Mondorf-les-Bains.

Cette réunion est obligatoirement prévue par le Code de la Sécurité sociale afin d'analyser annuellement la situation financière de l'assurance maladie-maternité et de proposer en cas de déficit des mesures d'assainissement des finances visant à établir l'équilibre budgétaire de la Caisse nationale de santé (CNS) pour l'exercice à venir.

Sur base des recommandations émanant de la Quadripartite, il appartient au comité directeur de la CNS d'arrêter les mesures correspondantes, soit en agissant sur les dépenses, soit en refixant le taux de cotisation. Ce n'est qu'au cas où le comité directeur de la CNS n'arriverait pas à un accord sur un budget en équilibre qu'il revient au ministre de la Sécurité sociale de fixer le taux de cotisation.

La base de départ des discussions était la situation financière actuelle de la CNS par rapport à la législation actuelle, se fondant sur des prévisions actualisées en relation avec les recettes (cotisations liées à l'emploi) et avec les dépenses (prestations de soins, prestations en espèces).

Par rapport aux hypothèses à la base du budget 2010 de la CNS, on peut constater que la situation financière de l'assurance maladie-maternité s'est améliorée. Ceci est dû à une amélioration de l'évolution de l'emploi dans certains secteurs.

À noter également que l'évolution des dépenses, notamment celles liées aux soins de santé, évolue à un rythme soutenu, comparable à celui des années passées. C'est ainsi que le solde des opérations courantes restera négatif pour 2011 et, sans mesures structurelles, cette tendance s'accentuera dans les années à venir.

En relisant le projet de réforme de l'organisation de soins de santé déposé par le gouvernement et discuté actuellement au sein de la commission compétente de la Chambre des députés, on peut constater que les hypothèses à la base de cette démarche restent valables:

- La réduction de la réserve minimale a permis d'éviter des mesures incisives en matière de prestations, de participations et de cotisations.

- Cette opération ne peut être durable, mais nécessite comme complément une combinaison des mesures de rééquilibrage à court terme ainsi que des mesures structurelles.

Le besoin de financement à court terme de la CNS peut être atténué par rapport aux mesures prévues dans le projet de loi. Cette marge supplémentaire peut permettre au comité directeur de la CNS de proposer une combinaison de mesures atténuées, tout en préservant le caractère équilibré visé par le projet de loi.

La proposition soumise au comité directeur en vue de sa prochaine réunion comprend un taux de cotisation porté à 5,6% (actuellement, il est de 5,4%, le projet de loi prévoit 5,8%) ainsi que des mesures d'économies respectivement de 20 millions d'euros en matière de participations des assurés et de 20 millions d'épargne du côté des prestataires, le projet de loi prévoyant 25 millions.

Cette marge à court terme ne dispense pas d'un maintien des me-

sures prévues à moyen et à long terme. L'impact de ces mesures, tout comme leur architecture exacte, ne peuvent être précisés en détail, vu que leur mise en place nécessitera un certain temps de préparation, que leur effet n'apparaîtra pas immédiatement et que le détail des mesures devra encore être négocié avec les prestataires de soins.

Au sein du Comité quadripartite, les partenaires sociaux ont demandé un nuancement des mesures prévues dans le projet de loi, en mettant l'accent sur des priorités différentes. Il leur appartiendra de trouver un accord commun au niveau du comité directeur de la CNS, dont la réunion est prévue pour le 10 novembre 2010. Le ministre s'est engagé à prendre en compte cet éventuel accord et à le faire intégrer par le biais des travaux parlementaires dans le projet de loi.

Mars Di Bartolomeo met en garde contre l'augmentation inquiétante au Luxembourg des résistances aux antibiotiques

18 novembre 2010

Le 18 novembre 2010, à l'occasion de la Journée européenne d'information sur les antibiotiques, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a donné une conférence de presse pour sensibiliser aussi bien le grand public que les professionnels de la santé au bon usage des antibiotiques.

«Depuis leur apparition sur le marché, les antibiotiques ont révolutionné notre santé», a estimé Mars Di Bartolomeo, en arguant qu'ils avaient «contribué à augmenter l'espérance de vie des populations en apportant un remède efficace contre un grand nombre de maladies infectieuses.»

Une consommation abusive et inadéquate d'antibiotiques au Luxembourg

Force est cependant de constater qu'il y a une consommation abusive et inadéquate d'antibiotiques au Luxembourg. Depuis 2004, le Luxembourg est en 5e position des pays européens prescrivant le plus d'antibiotiques. En 2009, le volume total des antibiotiques consommés au Luxembourg a connu une recrudescence importante de l'ordre de 3,6% par rapport à l'année 2008. Pour illustrer l'envergure du phénomène, Mars Di Bartolomeo a expliqué que la consommation d'antibiotiques au Luxembourg était deux fois et demie plus élevée qu'aux Pays-Bas.

Les statistiques retraçant l'évolution des prescriptions des différentes classes d'antibiotiques révèlent que trois groupes d'antibiotiques, à savoir les pénicillines à large spectre, les céphalosporines et les macrolides, connaissent une consommation très importante au Luxembourg.

La surconsommation d'antibiotiques a comme corollaire l'apparition de germes résistants

La surconsommation d'antibiotiques a comme corollaire l'apparition et la propagation de germes résistants, responsables d'infections. Les résultats des hémocultures ont montré que le pourcentage des bactéries Escherichia Coli résistantes aux fluoroquinolones ainsi que celui des Klebsiella pneumoniæ résistantes aux céphalosporines de troisième génération augmentaient de façon inquiétante. Ce phénomène de résistance bactérienne est devenu aujourd'hui un problème majeur de santé publique au Luxembourg.

«Il faut seulement utiliser des antibiotiques lorsqu'ils sont vraiment nécessaires», a estimé Mars Di Bartolomeo, qui a attiré l'attention sur la différence qui existe entre les maladies provoquées par des bactéries et les maladies virales déclenchées par un virus. Lorsqu'on a contracté une maladie virale, comme par exemple une grippe ou une bronchite, la prise d'antibiotiques ne constitue en aucun cas un remède contre la progression de la maladie. Ils ne font ni baisser la fièvre, ni guérir plus vite. «Le véritable remède pour une grippe reste la vaccination ou la multitude d'autres médicaments qui sont normalement utilisés pour soigner une grippe», a tenu à préciser le ministre de la Santé, qui a passé en revue les principaux gestes d'hygiène à adapter pour se prémunir contre une infection grippale.

Promouvoir un usage plus responsable des antibiotiques

L'objectif de la Journée européenne d'information sur les antibiotiques, organisée chaque année le 18 novembre, est d'attirer l'attention du grand public et des professionnels de santé sur la résistance aux antibiotiques.

Le ministère de la Santé, qui a lancé une vaste campagne de sensibilisation nationale, lance un appel au corps médical pour qu'il contribue activement à diminuer les résistances contre les antibiotiques. Cela implique une prescription limitée des antibiotiques, selon les recommandations en matière d'antibiothérapie du Conseil scientifique dans le domaine de la santé.

Publication du rapport national 2010 sur l'état du phénomène de la drogue au Luxembourg

21 décembre 2010

Le 21 décembre 2010, le ministère de la Santé, par le biais du Réseau national d'information sur les drogues et les toxicomanies (RELIS), a publié le rapport national 2010 sur l'état du phénomène de la drogue au Luxembourg.

Tendances générales

Le nombre global de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant consommé au moins une drogue d'origine illicite au cours d'une année écoulée est estimée entre 155 et 250 millions. Le cannabis reste de loin la drogue la plus consommée au monde, suivie des stimulants de type amphétamine.

Au sein de l'Union européenne, les données les plus récentes de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanes (OEDT) révèlent un accroissement de la consommation de cannabis, surtout dans certains pays de l'Europe de l'Est.

Situation au Luxembourg

Au Luxembourg, les tendances observées s'alignent sur celles de l'Union européenne accompagnées de variations locales. Les données les plus récentes, qui ont montré une baisse en matière d'usage problématique de drogues illicites en 2009, affichent actuellement une certaine stabilisation.

Cependant, la qualité des drogues vendues sur les marchés illicites au niveau national a connu des variations importantes. Le rapport montre qu'il y a une tendance à une généralisation de la polyconsommation associée à une série de problèmes en termes de dommages sanitaires. En matière de mortalité, le rapport met en évidence une baisse générale de la mortalité par surdose en 2009. Les infections au VIH et à l'hépatite C sont en voie de stabilisation.

Au fil des dernières années, un vieillissement de la population d'injecteurs de longue date et une diminution sensible de l'âge des «nouveaux» usagers problématiques a pu être observé. L'âge moyen des usagers recensés est passé de 28 ans et 4 mois en 1995 à 31 ans et 7 mois en 2009.

Depuis l'ouverture de la salle de consommation supervisée de drogues, quelque 500 incidents de surdosage y ont été gérés. On estime que plus d'un quart de ces derniers auraient pu connaître une issue fatale à défaut d'assistance professionnelle. Le fait que 85% des usagers déclarent ne pas avoir échangé du matériel d'injection usé au cours du mois écoulé avec d'autres consommateurs vient également conforter l'efficacité des mesures de réduction des risques mis en place.

Disponibilité et qualité des drogues

D'importantes variations au niveau de l'évolution des quantités saisies s'observent depuis le début des années 1990. Une analyse longitudinale indique une tendance générale à la baisse des quantités d'héroïne, de cocaïne et de résine de cannabis. Comparé à la situation observée en 2000, une hausse des saisies d'herbe de cannabis est à noter.

Au cours des dernières années, des réseaux de distribution mieux organisés ont vu le jour sur le plan national. L'expansion de ces réseaux plus structurés a contribué à une hausse sensible de la disponibilité de drogues. Un indicateur supplémentaire de la disponibilité accrue de drogues illicites est à voir dans le fait qu'actuellement, 48% des usagers s'approvisionnent en drogues illicites exclusivement au Luxembourg, alors que cette proportion représentait seulement 12% en 2006.

Lancement d'une nouvelle stratégie «drogues et addictions»

L'objectif général de la stratégie «drogues et addictions» et du Plan d'action national en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies est d'atteindre un niveau élevé de protection en termes de santé publique, de sécurité publique et de cohésion sociale.

Le plan d'action national repose sur la réduction de la demande et la réduction de l'offre de drogues illicites, ainsi que sur quatre axes transversaux:

- la réduction des risques;
- les dommages et nuisances;
- la recherche et l'information;
- les relations internationales;
- et les mécanismes de coordination.

Le budget global du ministère de la Santé alloué aux services et programmes du domaine des drogues et des toxicomanes est passé de 1 270 169 euros en 1999 à 7 991 583 en 2009. De façon générale, les dépenses publiques en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies sont actuellement estimées à 38,5 millions d'euros.

Les moyens investis à ce jour ont notamment permis d'accroître les ressources en termes de prévention primaire, d'élargir les capacités des services de première ligne, d'augmenter le nombre de la diversité des offres post-thérapeutiques, de réorganiser les offres de traitement, d'améliorer les mécanismes de contrôle relatifs au traitement de substitution, de réduire les risques et les dommages, particulièrement en matière de transmission de certaines maladies infectieuses, d'endiguer la mortalité au sein de cette dernière et, finalement, de favoriser les activités de recherche en matière de drogues et de dépendances.

SÉCURITÉ SOCIALE/ PROTECTION SOCIALE

Présentation de la réforme de l'aide sociale

23 novembre 2010

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, accompagnés de Dan Kersch, président du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises), ont présenté les éléments essentiels de la réforme de l'aide sociale le 23 novembre 2010.

Cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2011. La loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et son règlement d'exécution vise – en créant un droit à l'aide sociale – à permettre aux citoyens de mener une vie conforme à la dignité humaine, tout en préservant leur autonomie.

Selon Marie-Josée Jacobs, la loi contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en créant les instruments nécessaires pour une action coordonnée et harmonisée, permettant des interventions efficaces lors de situations de pauvreté et sur leurs causes.

La ministre de la Famille et de l'Intégration a expliqué que la réforme avait tout d'abord permis de retravailler la législation actuelle, qui date encore du XIXe siècle. La nouvelle loi établit ensuite le principe du «guichet unique» pour le demandeur, de sorte que celui-ci, d'après les propos de la ministre, ne courra plus le risque de s'adresser en vain à plusieurs services, mais sera tout de suite guidé vers le service approprié.

Admettant que les hospices sociaux actuels ne bénéficiaient pas toujours d'une bonne réputation et que l'aide fournie dépendait en partie de la commune de résidence, Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf sont d'avis que la nouvelle loi garantira le même niveau de qualité de l'aide partout dans le pays.

D'après la ministre Jacobs, un aspect important est celui de la prévention. «Les nouveaux offices sociaux ne distribuent pas seulement de l'argent, mais agissent également sur le plan préventif.» Que ce travail soit nécessaire a été démontré par les chiffres suivants: en 2010, le nombre de personnes bénéficiaires du RMG (revenu minimum garanti) est de 18 278 et les demandes pour bénéficier de la prime de vie chère sont passées de 7 500 en 2002 à plus de 20 000 en 2010.

Selon le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, la nouvelle loi introduit un véritable droit à l'aide sociale et, ce faisant, introduit le droit du recours devant le Conseil arbitral et devant le Conseil supérieur des assurances sociales.

Jean-Marie Halsdorf a expliqué que, suite aux regroupements des communes pour l'organisation des nouveaux offices sociaux, l'aide sera dispensée par 30 offices sociaux au Luxembourg. La masse critique nécessaire retenue pour l'institution d'un office social est de

6 000 habitants. La commune de résidence d'un demandeur définit l'office social compétent.

Dan Kersch, président du Syvicol, a souligné le rôle important que les communes continueraient à jouer dans le domaine de l'aide sociale.

Qui peut demander de l'aide?

Toute personne qui séjourne au Luxembourg conformément à la législation en vigueur, pour autant qu'elle ne tombe pas sous les dispositions d'une autre législation et/ou qu'elle ait épuisé les autres moyens d'aide disponibles.

À qui s'adresser?

À partir du 1er janvier 2011, le Luxembourg comptera 30 offices sociaux sur son territoire. Les citoyens s'adressent à celui de leur commune ou de la commune-siège de l'office social:

Beaufort (pour les communes de Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf) – Bascharage (et Clemency) – Bettembourg (pour les communes de Frisange et Roeser) – Contern (pour les communes de Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-Tour) – Differdange – Dudelange – Echternach (et Rosport) – Esch-sur-Alzette – Ettelbruck (pour les communes de Bettendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange, Feulen, Mertzig et Schieren) – Grevenmacher (pour les communes de Biwer, Flaxweiler, Manternach, Mertert, Mompach et Wormeldange) – Hesperange – Hosingen (pour les communes de Clervaux, Consthum, Eschweiler, Heinerscheid, Hoscheid, Kiischpelt, Munshausen, Putscheid, Tandel, Troisvierges, Vianden, Weiswampach et Wincrange) – Junglinster (pour les communes de Betzdorf et Niederanven) – Kayl (et Rumelange) – Larochette (Ermsdorf, Fischbach, Heffingen, Medernach, Nommern et Waldbillig) – Luxembourg – Mamer (pour les communes de Bertrange, Dippach, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Reckange-Mess) – Mersch (pour les communes de Bissen, Boevange/Attert, Lintgen et Tuntange) – Mondorf (et Dalheim) – Mondercange – Pétange – Redange (pour les communes de Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul, Rambrouch, Saeul, Useldange, Vichten et Wahl) – Remich (pour les communes de Bous, Burmerange, Lenningen, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus et Wellenstein) – Sanem – Schifflange – Steinfort (pour les communes de Garnich, Hobscheid, Koerich et Septfontaines) – Steinsel (et Lorentzweiler) – Strassen – Walferdange – Wiltz (pour les communes de Boulaide, Esch-sur-Sûre, Goesdorf, Heiderscheid, Lac de la Haute-Sûre, Neunhausen et Winseler).

Quel genre d'aide ou de soutien demander?

L'aide peut revêtir différentes formes. Il se peut que la personne n'ait besoin que d'un simple conseil ou d'un soutien matériel ou financier. La forme de l'aide la mieux adaptée à vos besoins sera déterminée par un assistant social sur base de votre situation individuelle. Ainsi, l'agent peut vous aider dans l'immédiat ou vous guider vers les services spécialisés, tels qu'une administration publique ou un service conventionné comme p.ex. la Ligue médico-sociale, pour un accompagnement à plus long terme.

Où trouver des renseignements supplémentaires?

Aussi bien le ministère de la Famille et de l'Intégration ou le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région que les communes et les offices sociaux actuels ou encore le personnel des services de la Croix-Rouge et de la Ligue médico-sociale peuvent fournir des informations supplémentaires. À partir du mois de décembre 2010, le public pourra également consulter le site Internet du ministère de la Famille et de l'Intégration, www.mfi.public.lu.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION/TIC

Bee secure – une initiative commune autour de la sécurité de l'information

8 novembre 2010

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le 8 novembre 2010 Bee secure, un projet commun du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, du ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

L'initiative Bee secure englobe les actions conjointes des partenaires sur le plan de la sensibilisation à une utilisation plus sécurisée des

nouvelles technologies de l'information de communication ainsi que sur le plan de l'intervention en cas d'infraction.

Une marque commune

Bee secure sera utilisé pour identifier aussi bien les activités d'organismes publics, comme la structure CASES – Security made in Lëtzebuerg ou le Service national de la jeunesse (SNJ), que les initiatives d'autres partenaires, reconnues dans le cadre d'un référentiel adapté selon le contexte.

Un premier référentiel de qualité couvrira les formateurs qui offrent des séances d'information dans les établissements scolaires ou les structures du secteur jeunesse et dont les interventions sont coordonnées par le SNJ.

L'initiative Bee secure s'adresse au grand public via le portail www.bee-secure.lu, ses publications ainsi que dans le cadre d'événements à haute visibilité.

Ainsi, l'initiative s'est présentée pour la première fois à la Foire d'automne 2010 sur un stand commun. CASES et le SNJ ont sensibilisé les visiteurs de la foire aux risques et bonnes pratiques de la sécurité de l'information, grâce à leurs publications et à des démonstrations pratiques. Une borne créée dans le cadre de la campagne «Les mots de passe, c'est comme les brosses à dents» permettait par exemple de tester la résistance des mots de passe aux attaques malveillantes.

Les acteurs de Bee secure

Depuis sa création en 2003, CASES a réalisé de nombreux projets dans les domaines de la sensibilisation et de l'éducation aux risques liés à l'utilisation d'Internet. CASES est une cellule du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Dorénavant, CASES concentrera ses efforts sur la sensibilisation à l'encontre du grand public adulte ainsi que des organismes privés (petites et moyennes entreprises) ou publics (communes, administrations). CASES offre aussi des formations visant à améliorer la culture de sécurité dans les entreprises ou les structures publiques, en recourant à sa bonne perception de la situation pratique sur le plan de la sécurité de l'information.

Le SNJ a soutenu les différents efforts en matière de sensibilisation des jeunes depuis 2002. En collaboration avec les ministères compétents, le SNJ coordonne les sessions de sensibilisation dans les établissements scolaires et parascolaires (maisons relais, maisons de jeunes) ainsi que les sessions pour parents, enseignants ou encadrants.

Le SNJ prend ainsi la relève du projet Luxembourg Safer Internet (LuSI). Mené depuis 2006 par un consortium regroupant la société Telindus, le Centre de recherche public Henri Tudor ainsi que le KannerJugendTelefon, le projet a été clôturé fin octobre 2010. Le SNJ sera soutenu dans ses efforts par la Commission européenne.

Le GIE Security made in Lëtzebuerg

CASES et le SNJ seront soutenus par un nouveau groupement d'intérêt économique Security made in Lëtzebuerg (SMILE), dont les membres sont le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le ministère de la Famille et de l'Intégration, le ministère de l'Éducation

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors de la présentation du projet (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

nationale et de la Formation professionnelle ainsi que les syndicats intercommunaux Syvicol et Sigi.

Dans un souci de gain en efficacité par une démarche stratégique unifiée face aux problèmes de sécurité communs, les partenaires du GIE ont créé une structure unique intégrant les services, infrastructures, plateformes et compétences préexistants chez les partenaires. Les activités du SMILE s'orientent autour de quatre grands axes, plus précisément la sensibilisation et l'éducation, la standardisation et la normalisation, la réaction rapide et l'analyse, ainsi que la recherche et le développement.

Un projet évolutif

Bee secure va évoluer dans le temps. Il est prévu que d'autres acteurs puissent s'associer à l'initiative, à condition de respecter les différents référentiels.

SPORTS

Tour de France 2010: Andy Schleck décroche un podium à Paris!

25 juillet 2010

Le Luxembourgeois Andy Schleck termine sa 3e participation au Tour de France à 39 secondes de son principal adversaire, l'Espagnol Alberto Contador, au bout de 3596 km et trois semaines de course.

Comme en 2009, Andy Schleck est second au classement général de ce 97e Tour de France et endosse pour la 3e année consécutive le maillot blanc de meilleur jeune coureur.

Pendant six jours, du 13 au 18 juillet 2010, le jeune Luxembourgeois de 25 ans a porté le maillot jaune. Lors de la 15e étape, marquée par un regrettable incident mécanique, Andy Schleck ne peut défendre son maillot jaune et le perd au profit d'Alberto Contador.

Andy Schleck remporte deux étapes de ce Tour de France: la 8e étape au sommet de Morzine-Avoriaz et la 17e au col du Tourmalet.

«J'ai gagné deux étapes et je finis deuxième du Tour. Je suis content et je reviendrai l'année prochaine pour gagner», a déclaré Andy Schleck lors de son arrivée à Paris.

Andy Schleck et Alberto Contador dans l'ascension du col de la Madeleine le 13 juillet (© AP/Christophe Ena)

Entrevue du COSL avec Romain Schneider

16 décembre 2010

En date du 16 décembre 2010, une délégation du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), menée par son président Marc Theisen, a rencontré le ministre des Sports, Romain Schneider, entouré de ses collaborateurs dans le cadre des rencontres de concertation régulières entre le Département ministériel des sports (DMS) et le COSL.

Au cours de cette entrevue, les discussions ont porté sur les sujets suivants.

Le ministre des Sports a donné au COSL des explications sur les grandes lignes du budget 2011 de son département. Les deux parties ont convenu de se concerter dès le mois de février 2011 pour discuter des orientations budgétaires du DMS pour l'exercice 2012.

Le COSL et le DMS sont saisis de plus en plus souvent de litiges au sein de différentes fédérations sportives ainsi que de demandes de création de nouvelles fédérations. Après concertation, une procédure de coopération et d'information réciproque a été arrêtée pour garantir que DMS et COSL agissent ou réagissent de façon concertée face à ces demandes.

Le COSL a présenté au ministre ses vues concernant les procé-

dures qu'il entend entamer pour l'élaboration d'un concept national pour le sport à Luxembourg.

Les deux parties ont convenu de réfléchir aux voies et moyens à mettre en œuvre pour structurer davantage leurs relations de travail à l'avenir.

Le ministre des Sports a pris note des craintes du COSL que le texte de l'avant-projet sur le Sportslycée ne reflète plus sa philosophie initiale, à savoir la volonté de créer un lycée garantissant un *Verbundsystem Schule-Sport*.

Après un échange de vues sur le sport et l'Union européenne, il a été décidé de continuer à se concerter de manière régulière sur les différents dossiers de l'UE concernant le sport.

Enfin, le ministre a informé le COSL sur l'état d'avancement du 9e programme quinquennal d'infrastructures sportives et s'est dit ouvert à toute suggestion de la part du COSL en vue de l'établissement d'un prochain programme.

TOURISME/LOISIRS

Françoise Hetto-Gaasch à la présentation de l'Expogast 2010

19 octobre 2010

Le 19 octobre 2010, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a assisté à la présentation de l'édition 2010 de l'Expogast.

La 11e édition de l'Expogast aura lieu au plateau de Kirchberg du 20 au 24 novembre 2010, plus précisément au Centre d'exposition et de conférences du Luxembourg.

L'Expogast concrétise, tous les quatre ans, un véritable art de vivre: les métiers de la bouche et de la gastronomie sont essentiels à l'enrichissement de la vie du patrimoine et sont des atouts touristiques considérables. Des études réalisées par le ministère du Tourisme auprès des visiteurs étrangers ont montré que la gastronomie était un des principaux atouts attirant les touristes au Luxembourg.

Le défi de l'Expogast est de positionner les métiers de la bouche comme vecteur d'échanges et de découvertes, et les professionnels du secteur comme acteurs et promoteurs de cette économie. Françoise Hetto-Gaasch a insisté sur le fait qu'au-delà de sa dimension touristique, ce secteur avait également une grande importance économique et sociale. En effet, en 2009, plus de 1 100 restaurants au Luxembourg ont employé plus de 7 300 personnes et ont réalisé un chiffre d'affaires dépassant 485 millions d'euros.

L'Expogast est un outil de communication, d'échanges commerciaux et de rencontres, destiné à la fois au grand public et aux professionnels du secteur. Organisé par Luxexpo, Brain & More et le Vatel Club Luxembourg, l'Expogast est soutenu par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, organisateur de l'Année de la gastronomie, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que par la Ville de Luxembourg.

2010: Année de la gastronomie

En 2010, le secteur de la gastronomie et de l'Horesca a pris une dimension inédite. Sous la tutelle du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, la gastronomie était au centre de la promotion touristique 2010. De nombreuses actions ont mis la gastronomie à l'honneur, comme par exemple le grand succès à la foire touristique de Berlin ITB, où étaient organisés un *showcooking* avec Lea Linster, l'édition spéciale du magazine *Essen & Trinken* ou encore des voyages de presse thématiques et la promotion de packages gastronomiques.

L'Année de la gastronomie est clôturée par l'Expogast, un événement majeur de ce programme. Pendant cinq jours, plus de 45 équipes (nationales, militaires, juniors et restauration collective) se sont livrées une compétition culinaire hors du commun lors du Villeroy & Boch Culinary World Cup. Au programme, conception de menus gastronomiques à déguster dans le restaurant du même nom et attribution de prix aux vainqueurs dont, le plus important, le Villeroy & Boch Culinary World Cup 2010. Un jury international, composé de 55 grands chefs, a veillé au bon déroulement des différents concours dans le respect des règles de l'art culinaire.

Le public a pu observer les chefs participant au Villeroy & Boch Culinary World Cup 2010 avant de déguster leurs préparations au sein même du restaurant... 900 places

au cœur de la compétition. Les étudiants de différentes écoles hôtelières luxembourgeoises ont mis les petits plats dans les grands afin d'assurer un service à la hauteur de cette compétition internationale.

L'exposition de plats froids a eu lieu dans un espace dédié aux créations des équipes ou des cuisiniers individuels. Ceux-ci ont pu être admirés à la fois par les visiteurs et un jury international composé de maîtres de la profession.

Françoise Hetto-Gaasch dresse l'état des lieux du secteur du tourisme luxembourgeois

18 novembre 2010

Le 18 novembre 2010, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a présenté une analyse de la saison touristique 2010.

Dolmen au Deiwelselter, près de Diekirch (© Christof Weber/SIP)

Accompagnée de responsables de son ministère et de l'Office national du tourisme, la ministre a rencontré les acteurs touristiques locaux des différentes régions afin de faire le point sur l'ensemble de la saison touristique 2010.

Un état des lieux du secteur du tourisme

Suite à la saison 2009 fortement marquée par la crise économique et financière, les répercussions se font toujours sentir en 2010. «D'une manière générale, on peut dire que le secteur du tourisme s'est redressé pendant l'année 2010. La situation s'est stabilisée, mais à un niveau très bas. Au moins, la tendance négative a pu être arrêtée», a commenté la ministre.

La moyenne nationale des nuitées dans l'hôtellerie a légèrement augmenté de 1% par rapport à 2009. L'année dernière était néanmoins marquée par une baisse historique de 8%, ce qui fait que même avec la légère augmentation de cette année, les chiffres des nuitées de 2008 n'ont pas encore été atteints.

Le tourisme d'affaires et de congrès a réussi à obtenir un résultat positif en 2010 après deux années très difficiles. Ce secteur très important (44% des nuitées au niveau national et plus de 60% dans la capitale) a réussi à se remettre et se trouve sur une bonne voie.

Le secteur du camping a stagné au niveau des nuitées. Les auberges de jeunesse ont subi une diminution des nuitées au niveau national de -4,4%.

Les résultats luxembourgeois se situent dans la moyenne européenne. Quant à l'origine des touristes, une augmentation des visiteurs allemands et britanniques a pu été enregistrée. Le nombre de touristes belges et néerlandais a baissé par rapport à 2009.

Un regard tourné vers l'avenir

Après avoir procédé à l'analyse de la saison touristique 2010, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme a énoncé des recommandations stratégiques pour les années à venir. «Le Luxembourg doit prendre des mesures pour stimuler le tourisme d'affaires et de congrès», a expliqué la ministre. Le Grand-Duché devrait prendre des mesures supplémentaires pour mieux se positionner en tant que destination de congrès.

Étant donné que les principaux motifs qui ont poussé les touristes à visiter le Luxembourg sont le calme, la détente, les randonnées et les visites, la ministre a souligné l'importance d'achever le réseau des pistes cyclables et de commercialiser davantage de packages attractifs.

Un autre facteur important en 2010 a été l'ouverture du Luxembourg à de nouveaux marchés et publics cibles. 20% des hôteliers ont noté une augmentation des arrivées de visiteurs originaires des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). «Dans ce contexte, il est essentiel que le Grand-Duché soit prêt à s'adapter à une autre catégorie de visiteurs ayant d'autres préférences», a commenté la ministre.

Finalement, la ministre a rappelé que l'Europe devrait faire des efforts pour garder sa position de première destination touristique au monde. Françoise Hetto-Gaasch a apprécié les efforts de la Commission européenne dans la mise en œuvre d'une série d'actions destinées à renforcer le tourisme européen et sa compétitivité.

TRANSPORT/ MOBILITÉ

Claude Wiseler signe un accord sur les tarifs uniformisés transfrontaliers

9 septembre 2010

Le 9 septembre 2010, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler a présenté une grille de tarifs uniformisés sur les lignes d'autobus publiques transfrontalières entre le Grand-Duché de Luxembourg et les régions de la Lorraine, de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat.

Le ministre Wiseler s'est félicité de l'accord qui a été signé à cette occasion entre l'État luxembourgeois et l'union des opérateurs des régions frontalières.

Claude Wiseler a rappelé qu'à partir du 1er septembre, les voyageurs des lignes d'autobus de Rhénanie-Palatinat, de la Sarre et de la Lorraine vers le Grand-Duché utiliseraient des titres de transport identiques, désormais dénommés RegioZone. Les voyageurs pourraient se rendre par

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Dieter Grünewald, secrétaire d'État à l'Environnement, l'Énergie et les Transports de la Sarre, lors de la présentation des tarifs transfrontaliers uniformisés RegioZone
(© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

exemple de Trèves à Thionville via Luxembourg, ou encore de Thionville à Bitbourg ou à Sarrebourg via Luxembourg, avec un seul titre de transport.

En outre, le ministre a précisé qu'avec un titre de transport RegioZone1 ou RegioZone2, les voyageurs transfrontaliers pourraient circuler librement sur l'ensemble du territoire luxembourgeois.

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a précisé que cet accord s'inscrivait dans le cadre des efforts visant le développement d'une mobilité efficace et d'un trafic transfrontalier plus attrayant.

Claude Wiseler présente la nouvelle campagne de sécurité routière pour usagers vulnérables

12 octobre 2010

Le 12 octobre 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a présenté la nouvelle campagne de sécurité routière «Gitt sichtbar» (Soyez visibles).

L'objectif principal est de sensibiliser les piétons et les automobilistes aux risques d'accident pendant les mois d'automne et d'hiver, lorsque les conditions météorologiques sont souvent mauvaises. Pendant ces mois, les piétons et autres usagers vulnérables de la route sont particulièrement exposés aux risques d'accident, notamment à cause de la mauvaise visibilité.

«Le message est censé être clair et simple», a expliqué Claude Wiseler.

Voir et être vu

D'un côté, il s'agit d'encourager les piétons à se rendre visibles en utilisant des objets lumineux ou rétro-réfléchissants sur les vêtements, porte-documents, sacs et parapluies. De plus, les usagers vulnérables sont incités à porter des vêtements clairs ou de couleurs se distinguant des couleurs environnantes et à se déplacer face à la circulation sur les routes de campagne.

Un automobiliste aperçoit un piéton vêtu de vêtements foncés à une distance de 25 mètres, un piéton avec des vêtements clairs à 40 mètres et un piéton avec des accessoires réfléchissants à 140 mètres.

De l'autre, la nouvelle campagne de sécurité routière lance un appel aux automobilistes afin de redoubler leur attention à l'égard des usagers vulnérables, et plus particulièrement des enfants, des personnes âgées et des joggeurs. Les automobilistes sont encouragés à adapter leur vitesse, à allumer les feux lorsque les conditions météorologiques l'exigent et à prendre en compte les erreurs potentielles des piétons dans la circulation.

La campagne se déroulera du 13 au 27 octobre 2010. Le début de la campagne de sécurité routière a coïncidé avec la 3e Journée européenne de la sécurité routière, intitulée «On the move for safer roads in Europe» (En route pour des routes plus sûres en Europe).

Bilan des accidents de la route

Lors de la conférence de presse, Claude Wiseler a également présenté un bilan des accidents de la route. En 2008, les meilleurs progrès en termes de réduction du nombre des victimes de la route ont pu être enregistrés depuis le

début du recensement en 1947. Ainsi, le Luxembourg figure parmi les rares États membres de l'Union européenne ayant réussi à atteindre l'objectif affiché par la Commission européenne de réduire le nombre des tués de la route de 50% à l'horizon 2010.

Les résultats de 2009 s'annoncent plus négatifs. En présence d'une baisse générale du nombre des accidents de la route et d'une stagnation au niveau du nombre des blessés graves, l'année 2009 a connu une recrudescence significative du nombre de personnes tuées sur la route, avec une augmentation de 37% par rapport à 2008.

À relever qu'à côté de l'alcool au volant, la vitesse excessive reste l'une des principales causes présumées des accidents de la route et a été à l'origine d'un tiers des accidents s'étant produits en 2009.

Un autre élément inquiétant du bilan 2009 constitue le nombre important d'usagers vulnérables impliqués dans des accidents de la circulation, qui représentent plus de 23% du nombre total des accidents recensés (motocyclistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons confondus). La part des piétons, victimes d'accidents de la route, est importante (10,32%). Un tué sur quatre est un piéton. La grande majorité des accidents dans lesquels sont impliqués des piétons surviennent en agglomération.

Signature du traité relatif à l'établissement du FABEC à Bruxelles

2 décembre 2010

Le 2 décembre 2010, les ministres des Transports et des représentants militaires de haut niveau de Belgique, de France, d'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse ont signé le traité entre États dénommé FABEC (Functional Airspace Block Europe Central) à Bruxelles.

Par leurs signatures, les six États établissent un bloc d'espace aérien fonctionnel commun pour organiser la gestion du trafic aérien indépendamment des frontières nationales. Avec cet accord, les États mettent en place un cadre pour les prestataires de services de navigation aérienne afin d'améliorer leur performance en termes de sécurité, d'impact sur l'environnement, de capacité, d'efficacité économique, de routes aériennes plus courtes et d'efficacité des missions militaires. Le FABEC, qui contrôlera près de 55% de tous les vols en Europe et couvre des régions au trafic des plus complexes reliant les aéroports les plus fréquentés, est une étape majeure dans la réalisation du ciel unique européen (SES), programme dont la mise en œuvre revient à la Commission européenne et aux États membres de l'Union européenne. La ratification du traité est attendue avant fin 2012.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, la coopération au niveau international en matière de gestion de la circulation aérienne constitue une longue tradition.

En tant que membre fondateur d'Eurocontrol, situé au milieu des pays du FABEC, avec un carrefour entre voies aériennes particulièrement fréquentées avec le VOR de Diekirch et l'exiguïté de son espace aérien, le Luxembourg avait déjà anticipé les principes prévus à une échelle plus vaste au niveau du FABEC, avec la délégation du contrôle d'une partie de son espace aérien à la région de contrôle de vol de Bruxelles et au centre de contrôle aérien supérieur de Maastricht. Le Luxembourg ne peut donc que soutenir activement ce projet et les buts poursuivis.

En signant le traité FABEC, les États contractants s'engagent à prendre les mesures appropriées en particulier dans les domaines de l'espace aérien, de l'harmonisation des règles et des procédures, de la fourniture de services de navigation aérienne, de la coopération civile-militaire, des redevances, de la surveillance, de la performance et de la gouvernance. Pour assumer ce large éventail de responsabilités, un conseil du FABEC, composé de représentants civils et militaires et doté de pouvoirs de décision clairement définis, sera établi. Sur la base de ces décisions, les États contractants établiront les règles et les procédures nationales nécessaires.

En juillet 2010, les représentants des six États du FABEC s'étaient accordés sur le besoin d'étudier plus en détail l'organisation institutionnelle et la gouvernance des services de navigation aérienne. Les premiers résultats illustrent le

besoin d'établir un cadre robuste, comprenant la création d'une entité commune, rendant certaines fonctions communes au niveau du FABEC pour réaliser des gains d'efficience. Ce travail détaillé se poursuivra au premier semestre 2011, notamment sur le plan institutionnel, la question de la coordination civile-militaire et la définition des fonctions et services concernés. Ce processus sera accompagné de discussions avec les partenaires sociaux. Les États se donnent pour objectif d'aboutir à une décision d'ici à juillet 2011.

En 2008, une étude de faisabilité a conclu que la coopération au sein du FABEC permettrait aux prestataires de services de navigation aérienne d'aborder la croissance du trafic attendue avec un niveau de sécurité et de ponctualité aussi élevé qu'aujourd'hui. De plus, une analyse coûts-bénéfices a démontré un avantage potentiel (valeur actualisée nette) de 7 000 millions d'euros pour les utilisateurs d'espace aérien de 2007 à 2025 – résultant principalement de routes aériennes plus efficaces et de gains de consommation de carburant. Bien que ce chiffre ait été calculé avant que la crise financière ne frappe le secteur de l'aviation, il n'en demeure pas moins une indication valable que le FABEC profitera à la compétitivité de l'Europe en tant que lieu d'affaires. Des avantages supplémentaires peuvent découler pour l'environnement et pour les passagers qui veulent décoller à l'heure prévue et en toute sécurité.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, à l'occasion de la signature du traité relatif à l'établissement du FABEC. À ses côtés, représentant la Belgique: Étienne Schouppe, secrétaire d'État à la Mobilité, le général-major aviateur Claude Van de Voorde, commandant de la Composante Air. Représentant la France: Thierry Mariant, secrétaire d'État chargé des Transports; Bruno Clermont, directeur de la Direction de la sécurité aéronautique d'État. Représentant l'Allemagne: le Dr Peter Ramsauer, ministre fédéral des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme; Aarne Kreuzinger-Janik, général de corps aérien et chef d'état-major de l'armée de l'air. Représentant les Pays-Bas: Joop Atsma, secrétaire d'État à l'Infrastructure et à l'Environnement; Chris Lorraine, directeur de l'autorité militaire d'aviation. Représentant la Suisse: Peter Müller, directeur de l'Office fédéral de l'aviation civile; le commandant de corps Markus Gygax, commandant des forces aériennes suisses. (© Éric Vidal)

Au moment où le traité FABEC était rédigé, les prestataires de services de navigation aérienne démarraient leurs activités pour améliorer la performance. Fondées sur un plan à cinq ans, 26 activités concrètes ont été lancées pour créer des processus de gestion et initier des projets pour améliorer la productivité des services de navigation aérienne. À titre d'exemple, on peut citer la mise en œuvre d'un réseau de routes aériennes de nuit. En un an, 115 nouvelles routes ont été mises en service, concernant en particulier le trafic transfrontalier. En utilisant ces routes, les compagnies aériennes peuvent raccourcir la distance totale de vol de 1,5 million de kilomètres par an. Ces mesures permettent d'économiser 4 800 tonnes de kérosène et 16 000 tonnes de CO_2. De plus, plusieurs projets ont été lancés pour redessiner l'espace aérien pour l'usage civil et militaire aux frontières intra-FABEC ainsi qu'à l'interface avec l'espace aérien du Royaume-Uni.

TRAVAUX PUBLICS

Inauguration officielle de la gare de Belval

28 septembre 2010

En date du 28 septembre 2010, la gare de Belval a été officiellement inaugurée en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que du

ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler.

L'inauguration a été précédée par une visite du site Belval, afin de permettre au couple grand-ducal de se faire une idée sur l'évolution du projet qui s'articule en cinq quartiers différents. Le site Belval se caractérise notamment par la construction du nouveau CIPA Sanem, du Lycée Belval, du parc Agora, du Business District Square Mile et de la Cité des sciences. La visite s'est conclue par une traversée de la place Agora, longeant l'ancienne Möllerei, vers la gare de Belval, où la délégation grand-ducale a été accueillie par le président du conseil d'administration des CFL, Jeannot Waringo, et le directeur général des CFL, Alex Kremer.

La gare de Belval (© Rol Schleich)

La nouvelle gare Belval-Université représentera la porte d'entrée principale du site de Belval-Ouest pour les visiteurs arrivant en train ou en bus. L'aménagement de l'arrêt prévoit l'installation d'un quai central unique équipé des infrastructures techniques nécessaires. L'accès pour piétons donnant entrée sur le site est réalisé par le biais de deux passerelles.

Le site de Belval est un de ces projets concrets qui traduit parfaitement l'objectif du gouvernement d'atteindre un taux de répartition des déplacements en commun/trafic individuel motorisé de 25/75% au niveau national, Belval se traduisant par un taux plus ambitieux encore de 40/60%. Ainsi, la desserte du site via l'arrêt Belval-Usines se fait de manière provisoire depuis 2005, alors que le chantier en vue de l'aménagement d'une nouvelle gare Belval-Université a débuté en mars 2008.

Le coût de réalisation de la gare ferroviaire, de la gare routière ainsi que de la partie voie, caténaire et signalisation s'élève à 30 millions d'euros. Situé à proximité de la gare de Belval-Université, l'aménagement d'un parking d'accueil poursuit l'objectif primaire de la création d'une possibilité de stationnement, notamment pour les visiteurs du site de Belval-Ouest et pour les frontaliers lorrains voulant continuer en direction de Luxembourg-Ville et d'Esch-sur-Alzette avec les transports en commun. La capacité du parking d'accueil est prévue dans une première étape pour 1 620 emplacements; cependant, le terrain réservé sur le territoire français permet ultérieurement une extension à quelque 2 500 places si la capacité du parking s'avérait trop limitée.

La mise en œuvre d'un programme d'investissement pour le matériel roulant et l'amélioration de l'offre transfrontalière et internationale, notamment par la connexion du Luxembourg au réseau TGV, l'augmentation de la fréquence des trains transfrontaliers et la mise en place de nouvelles lignes de bus permettent d'augmenter de manière significative le nombre de

voyageurs utilisant les transports publics, principalement aussi sur l'axe Luxembourg-Lorraine. Afin de connecter directement le bassin lorrain au site de Belval, un aller-retour a été mis en service sur la relation Thionville-Belval-Longwy depuis le 14 décembre 2009. À partir du 6 septembre 2010, la desserte a été portée à quatre allers-retours.

Par ailleurs, le nouvel arrêt supplémentaire Belval-Lycée d'une longueur de 200 mètres et adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite sera prêt pour la rentrée de septembre 2011. Le coût s'élève à 5 millions d'euros.

Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres inaugurent officiellement le Lycée technique de Lallange

1er octobre 2010

En date du 1er octobre 2010, les ministres Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres ont pu inaugurer officiellement le Lycée technique de Lallange. Les travaux de gros-œuvre du nouveau Lycée technique ont commencé en 2006. L'idée initiale, qui consistait à se limiter à la transformation des bâtiments existants, a finalement été abandonnée au profit d'une nouvelle construction respectant la conception énergétique moderne des lycées, tout en gardant les structures portantes des installations sportives.

L'ensemble du nouveau lycée s'intègre parfaitement dans la géométrie urbaine existante par son alignement remarquable à la rue et aux gabarits des bâtiments avoisinants. Aussi s'agit-il d'utiliser un langage simple, sobre et élégant dans l'expression des façades et de prévoir des zones de circulation et des surfaces communes attrayantes.

Le projet prévoit la création d'un espace scolaire sous la forme de 53 salles de classe, 12 salles informatiques et 23 salles d'histoire, de sciences naturelles et autres, pouvant accueillir un total de non moins de 1 500 élèves. Plusieurs laboratoires, ateliers et salles de sport viennent s'ajouter aux infrastructures du complexe scolaire, avec en prime une piscine, un restaurant scolaire et une structure d'accueil attrayante. Ces trois derniers constituent aujourd'hui une zone de récréation homogène à l'arrière du bâtiment.

Une bonne enveloppe thermique aux isolations très performantes garantit une faible consommation énergétique et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture témoigne d'un engagement résolu dans la voie des énergies renouvelables.

À partir de la rentrée 2010, l'ensemble des professeurs et élèves évoluent dans un environnement à la fois spacieux, moderne et convivial.

La capacité d'accueil du Lycée technique de Lallange est de 1 500 élèves. L'offre scolaire du lycée comprend l'enseignement secondaire et l'enseignement technique.

Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructures: Claude Wiseler expose les grandes priorités du gouvernement

21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, un débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructures réalisés par l'État s'est déroulé à la Chambre des députés. À l'issue de ce débat, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a exposé les grandes priorités du gouvernement en matière de travaux publics.

Au centre du débat d'orientation figuraient huit grands projets dont le montant dépasse le seuil de 10 millions d'euros. Il s'agissait des projets suivants:

- le bâtiment administratif pour la police grand-ducale à Luxembourg-Verlorenkost;
- la Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg;
- le Lycée technique du Centre et le Lycée technique Michel Lucius;
- l'ancienne American School (Max-Planck-Institut);
- le Lycée classique d'Echternach;
- le HMC Capellen;
- le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Ettelbruck;
- la modernisation de la ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen.

Réaction de Claude Wiseler

Claude Wiseler a rappelé que le gouvernement avait lancé pour les années 2009 et 2010 un plan de soutien à la conjoncture, qui serait poursuivi en 2011 à un niveau moins prononcé.

Il a expliqué que la sélection des projets d'infrastructures retenus par le gouvernement s'était opérée en fonction de trois critères. Selon Claude Wiseler, il a fallu tout d'abord «achever ce qu'on a commencé», car «si on n'achève pas aujourd'hui la construction de ces projets, alors le risque est grand que le coût final des travaux sera encore plus élevé». S'ajoute à cela qu'«une série de nouvelles obligations apparues en 2010, voire 2011, ont augmenté le montant des dépenses», a remarqué Claude Wiseler, en soulignant «qu'il y a néanmoins un large consensus sur la nécessité de financer la réalisation de ces nouvelles obligations».

Enfin, il y a, selon Claude Wiseler, une série de projets pour lesquels l'urgence s'impose. À titre d'exemple, il a cité la construction de la route du Nord qui devrait être achevée en 2014, le Centre de conférences à Kirchberg dont les travaux devraient être finalisés en 2012, et le Lycée Belval.

Claude Wiseler a expliqué que «des choix ont dû être opérés et que des priorités ont dû être fixées». Priorité sera accordée, selon le ministre, aux constructions d'établissements scolaires, aux projets sociaux, aux centres de recherche et aux projets européens. «Ces projets doivent être construits et constituent une grande partie du budget», a précisé Claude Wiseler. «Si la réalisation de certains projets a été différée pour des raisons financières, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne seront jamais réalisés», a-t-il également tenu à remarquer, en ajoutant qu'il «pratique une politique responsable». À l'issue du débat, les députés ont marqué leur accord à la réalisation des projets en cause.

Claude Wiseler et Peter Ramsauer signent un accord portant sur la construction et l'entretien du pont reliant Grevenmacher à Wellen

21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Peter Ramsauer, ministre fédéral allemand des Transports, de la Construction et du Développement urbain, ont procédé à la signature d'un accord pour la construction et l'entretien du pont frontalier reliant le centre de Grevenmacher au Luxembourg avec la localité de Wellen, située sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Une coopération étroite entre autorités allemandes et luxembourgeoises

C'est en traversant la région mosellane à bord du bateau MS Marie-Astrid que Claude Wiseler et Peter Ramsauer ont procédé à la signature de l'accord qui réglera les questions à la fois techniques, juridiques, fiscales et financières liées à la construction du pont entre Wellen et Grevenmacher. «Cette signature a permis de sceller l'étroite coopération entre les autorités allemandes et luxembourgeoises», s'est félicité Claude Wiseler, qui a précisé que la collaboration s'était déroulée «dans une atmosphère très constructive permettant de régler ensemble les problèmes en empruntant le chemin le plus court».

Un pont important à portée symbolique

Claude Wiseler et Peter Ramsauer ont successivement mis en exergue la portée symbolique du pont qui s'étend du territoire de la République fédérale d'Allemagne au territoire du Luxembourg, en passant au-dessus de la Moselle qui coule à travers le territoire géré en commun. Tandis que Claude Wiseler a jugé que «le pont permet de relier symboliquement et physiquement les citoyens luxembourgeois et allemand», Peter Ramsauer a expliqué que les ponts «permettent de transcender les frontières, les fleuves et les montagnes».

Le pont frontalier reliant Grevenmacher à Wellen revêt, selon Claude Wiseler, également une importance géographique majeure, «puisqu'il constitue une artère de transit centrale entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne, qui est actuellement empruntée par quelque 15 000 automobilistes, ce qui correspond à une augmentation de transit de 60% sur les dix dernières années».

Peter Ramsauer, ministre fédéral allemand des Transports, de la Construction et du Développement urbain, et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, lors de la signature de l'accord (© SIP/Nicolas Bouvy)

Caractéristiques techniques du pont entre Grevenmacher et Wellen

Georges Molitor, directeur de la Direction des ponts et chaussées du ministère du Développement durable et des Infrastructures, a ensuite détaillé les principales caractéristiques techniques du pont, en précisant que l'élaboration de l'ébauche du nouveau pont, dont la planification et l'exécution incomberont au Luxembourg, avait été réalisée en concertation étroite avec les autorités allemandes. Il a également expliqué que les autorités luxembourgeoises et allemandes avaient écarté après un examen détaillé la possibilité de maintenir le pont actuel, construit en 1955. Pour des raisons à la fois techniques et économiques, les autorités des deux pays ont opté pour la construction d'un nouveau pont qui sera construit à côté de l'ancien pont frontalier à Grevenmacher. Pour éviter des entraves à la circulation, l'ancien pont sera démoli et le nouvel ouvrage d'art sera mis en place par poussage.

Le nouveau pont d'une longueur de 215 mètres va relier la route fédérale allemande B 419 et la route nationale luxembourgeoise N10 entre Wellen et Grevenmacher.

Le coût total de la construction est évalué à 16,5 millions d'euros, dont 70% des frais seront couverts par le Luxembourg et 30% par l'Allemagne. Le coût global pour chaque État est calculé en fonction de la longueur du pont qui est situé sur le territoire national de l'État concerné; s'y ajoute le coût de la moitié de la longueur qui est située sur le territoire géré en commun (condominium). Les travaux de construction, d'une durée de deux ans, devront être achevés en 2012.

Premier coup de pelle pour la Maison des sciences humaines et inauguration du centre de documentation de la Cité des sciences à Belval

19 novembre 2010

Le 19 novembre 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a donné le premier coup de pelle de la mise en chantier de la Maison des sciences humaines à Belval.

La Maison des sciences humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en *master* de la Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation ainsi que du CEPS/Instead (Centre d'études de population, de pauvreté et de politiques socio-économiques).

Le bâtiment aura deux fonctions principales, à savoir l'enseignement spécialisé et la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Les activités d'enseignement se limitent aux séminaires de recherche pour les étudiants en *master*. Elles auront lieu dans des salles de séminaires et salles de travaux pratiques. Les activités de recherche ont pour objectif majeur d'analyser et d'accompagner la société humaine dans son développement. Une partie des recherches est effectuée dans des bureaux, tandis que l'autre partie se déroule dans des laboratoires spéciaux comme les laboratoires multimédias ou les laboratoires d'observation, de cognition et de phonétique.

Le bâtiment a une surface brute de 26 500 m² et comporte des surfaces de bureaux et des laboratoires. Il aura une capacité de 850 places de travail. Une librairie universitaire et un bistrot ouvert au public viennent compléter l'offre. Les coûts pour la construction de la Maison des sciences humaines s'élèvent à 67 400 000 euros.

L'architecture

La Maison des sciences humaines est un volume simple et compact, qui s'organise autour de deux cours intérieures. Les façades de l'immeuble reflètent l'organisation intérieure: le bâtiment se compose d'une partie supérieure posée sur un socle. Le socle est dédié à des fonctions mixtes, accessibles au public. Il s'ouvre sur un portique et est ainsi perméable et en interaction avec la ville. La transparence des matériaux sur la façade reflète le caractère ouvert de cette partie du bâtiment. On y retrouve: l'entrée principale avec les structures d'accueil, des surfaces de commerce, notamment une librairie universitaire et une cafétéria, l'administration centrale de la Maison des sciences humaines et des salles d'enseignement. La cafétéria s'ouvre sur le portique, avec une vue sur une cour intérieure reliée au premier sous-sol à la médiathèque destinée aux chercheurs et aux étudiants.

La partie supérieure du bâtiment est affectée à des surfaces bureautiques disposées sur quatre niveaux. La façade est revêtue d'une peau rugueuse et mate composée de panneaux en fibres de béton. Au premier étage se trouve une deuxième cour accessible depuis les salles de laboratoires et les salles d'enseignement et de recherche. C'est un espace convivial pour les chercheurs et employés de la Maison des sciences humaines.

Centre de documentation de la Cité des sciences à Esch-Belval (© Fonds Belval)

Le bâtiment a été conçu par le groupement de maîtrise d'œuvre Tatiana Fabeck Architecte, Abscis Ontwerpgroep et les ingénieurs B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils génie civil et Betic Ingénieurs-Conseils génie technique ainsi que le Studiebureau r. Boydens sorti lauréat du concours international d'architecture. L'architecture se distingue par la simplicité judicieuse des formes et des matériaux, voire la subtilité des couleurs choisies pour les façades et les aménagements intérieurs.

Déroulement des travaux

Dans un premier temps, les travaux consistent à stabiliser la fouille et à démolir les structures industrielles dans le sol. Ensuite, les travaux de gros œuvre pourront commencer. L'objectif est d'achever l'ouvrage pour 2014.

Inauguration du centre de documentation de la Cité des sciences

Neuf ans après la décision du gouvernement de construire la Cité des sciences à Belval, le projet est finalisé, les premiers chantiers sont en cours. Un travail énorme a été accompli depuis les études préparatoires et l'élaboration des programmes de construction, en passant par les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme jusqu'à l'établissement des plans détaillés de construction. Dans l'ensemble, l'État prévoit la réalisation d'une vingtaine de bâtiments, dont les infrastructures pour l'Université du Luxembourg et plusieurs centres de recherche publics, de *start-up* et d'enseignement, de services et administrations de l'État ainsi que des espaces pour des activités socio-culturelles et sportives.

Le Fonds Belval, chargé de la réalisation de la Cité des sciences, a mis en place le projet en collaboration avec les futurs acteurs et utilisateurs des lieux. Pour documenter les travaux réalisés au cours des dernières années et informer le public sur l'état d'avancement des bâtiments en cours d'exécution, le Fonds Belval a créé le centre de documentation de la Cité des sciences. Dans le cadre d'une exposition interactive permanente, le public est invité à découvrir en détail les projets de construction, les acteurs de la Cité des sciences ainsi que les concepteurs des bâtiments et des aménagements urbains.

Le centre de documentation de la Cité des sciences est installé dans la halle de la masse noire au pied du haut fourneau A, en face de la Rockhal. Dans le temps, le bâtiment de la masse noire (600 m^2) servait de lieu de production à la masse de bouchage du trou de coulée du haut fourneau. Sur son prolongement latéral, la halle comporte à l'extérieur une partie couverte (300 m^2) contenant des séchoirs, dont la fonction était de sécher les poches de fonte afin d'enlever toute trace d'humidité pour éviter des explosions lors du remplissage de ces dernières avec de la fonte liquide.

Le centre de documentation accompagne la réalisation de la Cité des sciences et évoluera avec les chantiers sur le site.

Présentation des résultats du concours d'architecture du bâtiment Jean Monnet 2 et visite du chantier de la 2^e École européenne

16 décembre 2010

En date du 16 décembre 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a accueilli Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, qui s'est rendu à Luxembourg afin d'assister à la présentation des résultats du concours d'architecture international concernant le bâtiment Jean Monnet 2 pour la Commission européenne.

Suite à l'élargissement de l'Union européenne, des adaptations au niveau de la capacité des postes de travail se sont avérées indispensables, allant de pair avec une rationalisation de l'ensemble des services de la Commission européenne à Luxembourg. En conséquence, le projet à réaliser en deux phases dans les alentours immédiats de l'actuel bâtiment Jean Monnet prévoit dans une première phase une superficie de 76 000 m^2 pour 1 900 postes de travail et ensuite de 44 000 m^2 pour 1 000 postes de travail.

Entre bon nombre de projets créatifs et innovateurs, la société JSWD Architekten, en collaboration avec les ateliers d'architecture Chaix & Morel et Associés, Architecture & Aménagement, IDK Kleinjohann, Professor Pfeifer und Partner, ZWP Ingenieur-AG, Tribu s'est vu attribuer le premier prix du jury. La décision était motivée par une intégration urbanistique claire, marquée par une cohérence des architectures extérieure et intérieure prononcées. Remarquable également l'idée de cours intérieures qui contribueront largement à l'amélioration du confort de vie dans ce complexe de grande envergure. Un concept énergétique novateur rejoint l'ambition du jury de privilégier la réalisation de projets fonctionnels, rationnels et économiques, se basant sur un concept énergétique avec des consommations réduites et en ayant recours à l'emploi de matériaux écologiques afin de garantir un confort optimal pour les utilisateurs.

Exposition publique du 16 au 23 décembre

L'exposition publique des projets se fait au Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg, place de l'Europe, du 16 au 23 décembre.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, lors de la présentation des résultats du concours d'architecture du bâtiment Jean Monnet 2 (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Le vice-président de la Commission et le ministre se sont ensuite rendus à Mamer afin de se faire une idée sur l'avancement des travaux à la 2e École européenne au Centre polyvalent de l'enfance.

La construction d'une nouvelle École européenne s'est avérée indispensable pour répondre au nombre croissant d'élèves et éviter de regrouper quelque 6 000 élèves sur un site. Pour répondre aux besoins futurs, la 2e École européenne est conçue pour pouvoir accueillir environ 3 000 élèves, dont 420 dans les classes de maternelle, 1 050 dans les classes du primaire et 1 600 au secondaire.

Le concept énergétique

L'objectif est de construire une infrastructure scolaire à consommation énergétique minimale, offrant un confort maximal aux utilisateurs, tout en limitant les installations techniques au strict minimum nécessaire pour garantir ainsi des coûts d'entretien réduits.

Pour atteindre ces objectifs, l'architecture et les caractéristiques physiques du bâtiment ainsi que les installations techniques ont été parfaitement coordonnées et harmonisées.

Le budget global du projet est de 237 000 000 euros, comprenant également les infrastructures routières y relatives.

Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul

20 juillet 2010

Chairmen,
Dear colleagues,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

First of all, I would like to say how pleased I am that today's conference is taking place in Kabul. The fact that more than 70 delegations have come together here today underscores the international community's unwavering commitment to make a success story out of Afghanistan.

Allow me to stress that the international community acts in Afghanistan under a UN mandate and therefore has a clear and well-defined mission to establish peace and stability in Afghanistan in order to build a prosperous future for the Afghan people. The international community did not invade Afghanistan, but instead is here to assist the Afghan nation in establishing viable institutions, based on the rule of law, human rights and on principles of good governance. A stable and prosperous Afghanistan is crucial for the regional stability.

Moreover, the presence of the international community in Afghanistan is foremost intended to lead the battle against religious extremism. As my colleague Sheikh Abdullah Bin Zayed al Nahyan mentioned earlier, the fight against al-Qaeda is a fight for the common and shared values of the Muslim world and al-Qaeda is not representative of these values.

Chairmen,
Dear Colleagues,

Luxembourg has been committed to work towards a safe, stable, democratic and prosperous environment for the Afghans from the outset, and we intend to stand by the Afghans in the coming years. On the basis of its 3D approach, Luxembourg has contributed, in addition to its participation in ISAF, a total amount of about 40 million euros between 2000 and 2010.

Finally, I would like to commend the efforts made by the Special Representative of the UN's Secretary General, Mr. Staffan de Mistura, and the rest of the UNAMA team, who support the people and the government of Afghanistan in their quest for peace, security and stability.

Thank you for your attention.

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration officielle du Luxembourg American Cultural Center aux États-Unis

7 août 2010

Moien!

Distinguished guests,
Ladies and Gentlemen,
Léif Frënn,

It is a pleasure for me to be here for your traditional Luxembourg Fest that has now taken on such a great and new dimension with your new Cultural Center!

So: Wëllkomm! at the inauguration of your and of our Luxembourg American Cultural Center (LACC) that tells the story of friendship between the people of two countries and of a new development in our relationship.

This is a day you have been waiting for, and a day you can be proud of. What a great achievement: in a collective effort you have succeeded in building up a sustainable future for your heritage.

Let me begin by telling you a story, a story so many of your ancestors have lived through by travelling to the "New World" in the 19th century, a story of those you continue bearing in your memories: just imagine a woman, a man, a family, who very often had never even left their native village and they then affront such a brutal change while departing for a travel to a new continent. They left everything behind them, searching for a better life, but they were full of uncertainties.

Wasn't this a bit of what the initiators of this new Cultural and Scientific Center and Museum must have felt when they set out for this new journey? They are pioneers in search for new shores for your heritage, full of determination but at the same time also sometimes uncertain whether they would be able to make all this happen. And now we stand here all together, and we, visitors from abroad, from Luxembourg, from Europe, are full of admiration for your collective achievement, an achievement so many gave hand to and rallied upon.

This would have been utterly impossible without the long, determined and committed work, spreading over decades back, by those who began to take care and to preserve your common heritage and origins. This would have been impossible without the passionate work of all the Luxembourg historical societies throughout the USA, like the Luxembourg Society of Wisconsin and President Bea Krier-Wester, the Luxembourg Society from Rollingstone/Minnesota with Jean and Don Kalmes or Mary Nilles, the very active friends from Saint Donatus here present, those from Saint-Paul/Minneapolis, from Remsen, from Chicago, all the Luxembourg historical societies, old and new ones, in the United States. Without them, the new impetus of this Center would have had no fertile ground to grow upon!

How many of our honorary consuls have contributed to this: Gerda and Don Hansen from Chicago who have performed wonders, Paul Heinerscheid, Robert Schaeffer and Kevin Ries, not to forget our Ambassador Jean-Paul Senninger. In Luxembourg a new awareness for Luxembourg heritage in the United States was triggered off nearly 30 years ago thanks to Rosch Krieps and people like Georges Calteux, Guy Thomas and Jean Ensch.

And if we can celebrate this new home for Luxembourg in America today, it is due again to some very determined and generous persons: nothing would have been possible without

- the decisive builder role and constant inspiration of Mike Ansay and Georges Calteux,
- the steadiness in work and input of Kevin Wester and Guy Dockendorf,
- the determination of the first president of the Luxembourg American Cultural Society, Lloyd Croatt, promoting the idea and the project in a very decisive and inclusive way among all the societies, and the leading role of the present Chairman of the LACS, Dick Witry,
- the sympathy and help from the different US authorities, the village of Belgium, the state of Wisconsin,
- the constant support of the Luxembourg Government, the promise of my predecessors Minister Erna Hennicot-Schoepges and Minister François Biltgen, and my own determination to continue the project, to stand all political opposition and to find the money you had been promised,
- and last, but in no way least, the high patronage of H.R.H. the Grand Duke of Luxembourg who has shown his constant support to the project and who was here at the dedication ceremony last year.

Léif Frënn,

When I first stood here on this ground, in spring 2006, it was still virgin, no excavators, no bulldozers yet. There was just the promise of this Center, and now, four years later, everything is finished and completed. So please allow me to congratulate everyone of you on behalf of the people of Luxembourg for this collective and outstanding achievement! It is your Center, it is your home, to all of you.

And this Museum is not just about the past. As I said in the beginning, I would like to tell a story: it is the story of your success. We all want this story to be a never-ending story:

- This Research, Documentary and Cultural Center and Museum is also about the future! Make youth to become it their Center. Get young people interested and involved in the activities of the Center and in your heritage. Open it up to the new generations: you already do so, by implicating school classes, by your educational activities reaching out to high schools and universities, by projects that appeal to the Internet generation. Get the social media oriented young people use the Center as their own.
- Broaden out your base by adding the European dimension on to your research. May this Cultural Center become the window to the European Union Luxembourg is so embedded in and strongly committed to! The European Union is a natural part of Luxembourg's daily business. This can also be the case for the Luxembourg American Cultural Center, giving it new impulses, making it attractive for researchers from all over the US and bestowing upon it, beyond its legitimacy, a truly national if not international credibility.

This is my pledge. Be assured that I, as the Culture Minister of Luxembourg, intend to strongly support you in this approach and help you with a whole range of activities brought to life by artists, cultural actors and partners.

Ladies and Gentlemen,

Yes, this Center is clearly about the future! And the future has already started. Thanks to your collective efforts and inclusive networking, new Luxembourg historical or cultural societies have been founded these last years in various US towns and friends from all over the US gather here in and around New Luxembourg.

They do so because they have acknowledged that they can learn here something about their past, and that preserving the past goes beyond genealogy, but is about history, traditions and values and will address modern issues.

There is still more going on here: this is not just another museum on immigration to the US; this is also a scientific center on the evolution of the societies in our 2 countries, starting from immigration time of your forefathers up to today, not sticking to the sole yesterday. This is a living and lively center about real and actual life.

Modern Luxembourg has indeed changed a lot since the times your ancestors had left it. From the emigration land Luxembourg used to be, it has turned to a multicultural land of immigration: today, 43.1% of our resident population are of non-Luxembourg nationality. They help us in our employment-intense economy, they enrich us by their personal, cultural and economic contribution. Immigration has always been, and will continue to be a source of richness: human beings bring with them their memories, their culture and their dignity – be it in 21st century Luxembourg, or be it the Americas of the 19th century and of today. Migration is the history of mankind!

And all of us present here share the common goal of giving our share to build a common humanity! This is what the Luxembourg American Cultural Center is all about and in which it participates actively in. Through culture and education, it is a tool for intercultural dialogue.

Ladies and Gentlemen,

Such an intercultural dialogue has to be constructed and nurtured: it means in practice that we have to oppose all extremism, to confront and repudiate xenophobia, to refute the fallacy of an alleged "Clash of Civilisations" with the affirmative antithesis of the "Alliance of Civilisations". The tools we may use consist of discussion and dialogue, exchange and knowledge; they are the safest way to prevent conflicts, since they allow us to consider and understand each other's position, in full respect of our cultural differences and diversities. We have, indeed, the positive obligation to work towards this dialogue with all the means at our disposal. The Luxembourg American Cultural Center is such a means to it.

The Constitution of UNESCO states it in a meaningful way, declaring that "since wars begin in the minds of men, it is in the minds of men that the defences of peace must be constructed" and that "the wide diffusion of culture, and the education of humanity for justice and liberty and peace are indispensable to the dignity of man and constitute a sacred duty which all the nations must fulfil in a spirit of mutual assistance and concern".

I believe our reunion here today must pay tribute to those who preceded us in constructing our peaceful societies and building bridges between our nations. It must also look forward to a future of continued exchange and cooperation. As such, the Luxembourg American Cultural Center is an excellent illustration of the noble principles that lie at the bottom of the intercultural dialogue we shall seek to promote.

Léif Frënn,

It is with this open-mindedness that your Cultural Center helps to shape the future of a common humanity. Carry on this beautiful and important legacy, which is a legacy of peace and respect, of immaterial values, to transmit it to future generations! This is what you have been seeking for, this is what you have achieved.

The Luxembourg American Cultural Center is not only about strong roots and growing leaves, it is also about planting new young trees!

My heartfelt congratulations to all of you, and thank you for your Center representing Luxembourg here in the United States of America!

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par le président de la République portugaise et son épouse

7 septembre 2010

Monsieur le Président,
Chère Madame Cavaco Silva,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec une très grande joie que la Grande-Duchesse et moi-même retrouvons le Portugal grâce à votre très gentille invitation à y effectuer une visite d'État.

Depuis que nous avons touché le sol portugais, nous avons été reçus avec beaucoup d'amitié et d'affection. Au nom de tous ceux qui nous accompagnent, je souhaiterais exprimer ma plus vive reconnaissance pour cet accueil chaleureux qui reflète parfaitement les liens étroits qui existent entre nos deux peuples.

Monsieur le Président,

Il m'importe, avant toute chose, de rendre un hommage sincère au Portugal et à son peuple. J'aimerais le faire au nom de mon pays et de mes compatriotes. En effet, nous apprécions tous les jours l'apport particulièrement important des citoyens portugais au développement économique, mais aussi social et culturel du Luxembourg. Des dizaines de milliers de vos concitoyens sont venus depuis plusieurs décennies s'installer et travailler au Luxembourg. Ils représentent aujourd'hui 17% de la population totale. Notre pays est devenu, proportionnellement à notre population, la terre d'accueil de la plus grande communauté portugaise à l'étranger. C'est un privilège et une chance de pouvoir compter sur cette communauté dévouée qui joue un rôle croissant dans la vie du pays. Je les en remercie de tout cœur.

Les Luxembourgeois sont pleinement conscients de cette chance et s'efforcent d'accueillir dignement et avec reconnaissance ces nouveaux arrivants. Ensemble avec les autorités nationales, ils veulent réussir leur intégration sociale et humaine dans le respect de leur identité et de leur culture. Certes, des défis nous attendent. Que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la connaissance linguistique, de la formation professionnelle ou les problèmes causés par les aléas du marché du travail. Ensemble, nous pourrons, j'en suis sûr, résoudre ces difficultés. Peu de peuples ont noué des liens aussi intenses que les Portugais et les Luxembourgeois. Nombreux sont mes compatriotes qui portent avec fierté leurs racines lusitaniennes. Nombreux sont également ceux qui, depuis l'introduction de la loi sur la double nationalité, veulent démontrer leur attachement tant au Luxembourg qu'au Portugal. La cohésion sociale est pour moi une des priorités absolues et il me semble que nous nous en approchons de plus en plus.

Permettez-moi d'évoquer ici l'histoire de ma propre famille, qui est profondément marquée par le Portugal. Vous savez que du sang portugais coule dans mes veines grâce à mes deux arrière-grand-mères et à mon arrière-arrière-grand-mère qui étaient des princesses de Bragance, filles du roi Miguel. Le souvenir de ces filiations est toujours très vivant dans ma famille. Plus près de nous, j'aimerais également mentionner ma grand-mère, la Grande-Duchesse Charlotte, qui avec sa famille et plusieurs membres du gouvernement ont été accueillis au Portugal en juin 1940 lorsqu'ils ont fui notre patrie, envahie et occupée. Elle a résidé plusieurs semaines à Cascais, avant de s'embarquer pour Londres, d'où elle a continué à animer la flamme de la résistance luxembourgeoise et de la lutte contre l'occupant nazi. Nous nous rendrons demain à Cascais pour rendre hommage à la famille Espirito Santo et à la municipalité pour ce qu'elles ont fait pour le Luxembourg en ces temps difficiles.

Je souhaiterais également saluer, dans ce contexte et à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le rôle exemplaire et extrêmement courageux joué par le consul général portugais à Bordeaux, Monsieur Aristides de Sousa Mendes. C'est à ce grand homme que j'aimerais aujourd'hui rendre hommage. Il a non seulement permis le libre passage de ma famille, mais il a aussi aidé beaucoup de nos concitoyens, dont de nombreux membres de notre communauté juive, à échapper aux griffes des nazis par la distribution massive de visas, et cela contre la politique dictée par Salazar.

Aujourd'hui, je constate qu'au-delà du phénomène exceptionnel de l'immigration au Luxembourg, un dynamisme extraordinaire marque nos relations bilatérales. Nous ne comptons plus les jumelages entre localités, les coopérations très prometteuses entre universités et centres de recherche, les multiples et profitables liens économiques qui se nouent continuellement entre nos milieux d'affaires.

Je suis très heureux de la fréquence élevée des contacts entre nos responsables politiques. Nous avions ainsi beaucoup apprécié votre geste d'amitié, Monsieur le Président, de vous rendre au Luxembourg en mars 2007 pour marquer le premier anniversaire de votre accession à la plus haute fonction de l'État.

Monsieur le Président,

Je voudrais également dire combien nous apprécions le Portugal en tant que partenaire européen solide et loyal qui a su insuffler de grandes avancées à l'idée européenne. Le traité de Lisbonne est là pour nous rappeler les importants progrès réalisés par la dernière Présidence portugaise. Ce traité nous donne de nouvelles procédures décisionnelles plus efficaces, qui nous permettent de mieux affronter les crises. Son adoption illustre la capacité de l'Union à surmonter les blocages et les obstacles que d'aucuns prédisaient comme infranchissables. Cet épisode nous rend plus optimiste, car ensemble, nous viendrons à bout de la crise économique qui nous frappe tous.

Il y a quelques semaines, nous avons fêté les 25 ans du traité de Schengen. Ce traité a introduit une révolution dans les mentalités, en permettant le passage d'une Europe divisée par ses frontières à une Europe de la libre circulation de ses citoyens. C'est d'ailleurs grâce à la technologie informatique d'avant-garde portugaise que les contrôles aux frontières ont pu être facilités fin 2007, suite à l'élargissement.

Le rôle de pionnier, de précurseur et d'explorateur correspond à une longue tradition portugaise. Tout au long de son histoire, votre pays a montré la voie, que ce soit sur les mers avec Magellan ou dans le domaine intellectuel avec des penseurs comme Spinoza qui ont marqué le monde.

Nous nous réjouissons de découvrir à l'occasion de cette visite une facette essentielle du Portugal moderne. Le Portugal de la recherche scientifique. Vous aviez vous-même, Monsieur le Président, visité une exposition à Luxembourg, cela en 2007, montrant le haut niveau de la recherche portugaise dans le domaine des nouvelles technologies. Nous aurons l'occasion de découvrir cette recherche qui fait la renommée du Portugal lors de notre visite à l'université de Coimbra. Les responsables luxembourgeois de la recherche scientifique en sont déjà pleinement conscients. L'Université du Luxembourg ou le Centre de recherche public Henri Tudor ont conclu des accords de coopération avec les principales universités du Portugal et je sais qu'en marge de cette visite, d'autres contacts de haut niveau seront noués.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les liens qui nous unissent sont plus que la simple somme de l'amitié entre individus. C'est le destin de nos deux nations qui se retrouve irrémédiablement lié.

C'est dans cet esprit que je vous invite, ensemble avec la Grande-Duchesse, à lever votre verre à la santé du président de la République portugaise et de Mme Cavaco Silva, à l'amitié entre les Portugais et les Luxembourgeois dans une Europe toujours plus unie.

Discours du président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva, à l'occasion du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

7 septembre 2010

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que mon épouse et moi-même accueillons Vos Altesses Royales lors de leur première visite d'État au Portugal. Je sais combien vous êtes attachés au Portugal, un pays que vous connaissez bien, qui est la terre d'aïeux de votre Altesse Royale et où vous comptez des familiers et de nombreux et très dévoués amis. Nous espérons que vous vous sentirez parmi nous comme chez vous.

C'est ce que nous avons ressenti, mon épouse et moi, lors de notre visite à la communauté portugaise du Grand-Duché, en mars 2007. Nous n'oublierons jamais les marques d'intérêt et d'affection dont nous avons été l'objet, à cette occasion, malgré le moment douloureux que Vos Altesses Royales traversaient en raison d'un deuil récent.

Cette proximité entre nos deux pays reflète une amitié séculaire et constitue le meilleur des appuis pour l'avenir d'une relation que nous sommes tous deux décidés à renforcer.

Altesses Royales,

Nos relations politiques sont excellentes. Nous sommes partenaires dans le projet européen, notre collaboration est intense, les candidatures de nos pays respectifs au sein des organisations internationales ont toujours été placées sous le signe d'un appui mutuel sans faille.

Ce bilan est en grande partie dû au lien singulier entre nos deux pays, celui de la présence, au Luxembourg, d'une communauté portugaise bien intégrée qui compte plus de 80 000 citoyens et représente une partie importante de la population active du Grand-Duché.

Dans les rencontres que j'ai eues avec les Portugais et les luso-descendants au Luxembourg, en mars 2007, j'ai pu me rendre compte de leur attachement profond au pays qui les a accueillis et de leur désir de continuer à œuvrer, sans relâche, à son développement économique et social. J'ai pu également constater que cette détermination va de pair avec un lien très étroit avec leurs traditions, leurs racines historiques et culturelles. Il n'est donc pas étonnant de voir l'enthousiasme qu'ont soulevé les changements constitutionnels qui permettent l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise sans que ce soit nécessaire de renoncer à la nationalité d'origine.

Je suis fermement convaincu que la continuité de la réussite de l'intégration de la communauté portugaise dépend de la compatibilité entre deux éléments – portugais et luxembourgeois –, et notamment dans le domaine culturel. À ce propos, je souhaiterais que soient trouvées des solutions permettant de garantir une meilleure intégration de l'enseignement de la langue portugaise dans le système éducatif luxembourgeois, un désir déjà ancien et bien connu de la communauté portugaise. Je suis certain que tous les progrès en ce sens contribueront de façon importante à l'éducation et à la réussite scolaire des jeunes Portugais qui résident au Luxembourg.

La crise économique et financière actuelle, qui n'a épargné aucun de nos pays, a eu naturellement des répercussions préoccupantes sur cette communauté de travailleurs. Je sais qu'il y a des efforts en cours pour développer une coopération bilatérale dans le domaine de l'emploi et je suis sûr que nous saurons, ensemble, trouver les voies qui favoriseront la formation et la requalification professionnelle que les circonstances imposent.

Altesse Royale,

Le cadre des relations dont nous disposons nous permet d'envisager le futur avec confiance et ambition.

Je suis convaincu que le protocole de mise à jour de la convention visant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, qui sera signée demain, les rencontres avec les entrepreneurs qui ont eu lieu aujourd'hui ainsi que le séminaire économique contribueront de façon déterminante à l'augmentation et à la diversification de nos échanges commerciaux, à développer un flux d'investissement plus important et à promouvoir des partenariats entre nos entrepreneurs, y compris, dans les pays tiers, notamment ceux de langue portugaise.

À cet égard, nous savons l'intérêt croissant que porte le Luxembourg aux travaux de la CPLP, bien visible par sa présence en tant qu'invité au récent sommet de Luanda ou à la participation, avec le Portugal et la Belgique, au projet de création du centre commun de visas du Cap-Vert, un pays qui compte, lui aussi, une importante communauté au Grand-Duché.

Altesse Royale,

Le Portugal et le Luxembourg sont, aujourd'hui, des partenaires actifs et engagés dans la mise en œuvre de l'idéal de l'intégration européenne. Nous voulons tous les deux une Union européenne plus forte, plus prospère et plus juste. Une Union européenne plus capable de s'affirmer comme un acteur crédible sur la scène internationale.

Nous vivons des temps exigeants. Aux défis auxquels l'Europe avait déjà à faire face sont venus s'ajouter ceux que lui imposent les effets de la crise économique et financière, et qui obligent à un renforcement substantiel de la coordination des politiques économiques des États membres. Une coordination qui, en prônant un contrôle accru du déficit et de la dette publique, n'oublie pas que l'objectif premier est la création de conditions pour la récupération économique durable de l'Europe, et qui passe par l'accroissement de sa compétitivité et de sa cohésion.

Une Union européenne qui saura dépasser les difficultés du présent de façon solidaire, unie et cohérente sera l'Union plus forte et plus crédible dont nous avons besoin. Ne perdons pas cette opportunité.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis certain que nous saurons continuer à cultiver cette amitié qui nous unit à travers des réalisations concrètes dans le présent et le futur. C'est dans cet esprit que je demande à tous de se joindre à moi pour porter un toast à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du Luxembourg, au peuple ami du Luxembourg et à des relations fructueuses entre nos deux pays. Merci beaucoup.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion du séminaire économique et financier organisé dans le cadre de la visite d'État au Portugal

8 septembre 2010

Your Royal Highness,
Dear colleague,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Dear guests,

Usually, seminars like the one of today are somewhat predictable. I am supposed to tell you how well Luxembourg is doing, my esteemed colleague will tell us how dynamic Portugal is. In presentations we will highlight the many business opportunities at hand and underline how much we have in common. For the businessmen who are used to this exercise it mostly consists of two hours to sit through, on uncomfortable chairs, the price to pay for hopefully interesting networking opportunities over drinks and food. You know, there is no such thing as a free lunch.

I would like to use the minutes allocated to me in order to stray away from the topic of "Discover Luxembourg" and draw a broader picture. We are only one week away from the second anniversary of one of the key dates in recent economic history. On 15th September 2008, Lehman Brothers filed for bankruptcy in New York, marking the culminating point of a global credit crisis. It was an earthquake of planetary proportions that shook the financial markets for weeks, a moment where many thought that this would be the end of the market economy as we knew it.

Today, two years later, I look back at those days with mixed emotions. There is a certain kind of satisfaction at work done, particularly in the cases of rescuing Fortis Bank and keeping Dexia afloat. Together with our Belgian, Dutch and French colleagues, the Luxembourg government managed to take quick and decisive measures, not only injecting money into an interbank credit system that had run dry, but also taking a long-term commitment in order to calm the fears of investors and customers.

Dexia pulled through. Fortis Bank doesn't exist anymore, but was successfully integrated into another large banking group, with the Luxembourg government still very much involved in terms of governance and shareholding. The bank is profitable again, jobs were saved and the wildfire that had threatened to burn through our entire economy was extinguished. Looking back, I think that those nights were among the most memorable in my life.

Unfortunately, I am less convinced when I look at what happened during the following two years. All governments, Luxembourg included, struggled at the home front to save companies from going under, to build dams that would keep the problems in the global financial systems from flooding into what we came to call the "real economy". We had to come to terms with the fact that high-risk mortgages in suburbs of small US cities could trigger a series of events that would lead small and medium-sized European industrial companies to lay off workers.

Who would have thought that the world had become truly flat, that the destinies of the broker on Wall Street, the worker in a textile factory in Guangzhou province in China and the employee of a German car manufacturer had become invisibly but very tangibly linked? Did the grandmother who opened a savings account for her grandchild think about why a formerly unknown bank was able to offer such a wonderful interest rate only because it gambled with the money, betting on such exotic projects as hotels in the desert or fish farms on the other side of the world? With hindsight we condemn the crazy quest for ever larger profits, but should we not step back and question our own behaviour? Did we not want ever better returns on our savings, did we not want our houses to increase in value way beyond what was reasonable, did we not want to earn always more and yet spend always less on the goods we buy? They say

that the trees do not grow into the sky. Yet, we were sitting on the top branches, watching the clouds beneath us and thought that this was all normal.

The shock of autumn 2008 made us wake up. It was like the hangover after a big party. We all vowed never to do this again. And yet, when I look at the markets today and the measures taken at the European and global level, I am not convinced that we are safe. Instead of taking the measures that were initially announced such as regulating, supervising and cautioning, the initiatives were watered down according to the interests of the major players involved. Instead of regulating the so-called casino capitalism, the G8 decided at its London summit to focus on the unconnected issue of banking secrecy, deflecting any attempts to work on the root of the problem.

Spending a problem away is easier than solving it, provided you find a way to fill your wallet again after you had your retail therapy. I am sad to look at the markets today and see that nothing has really changed…

When Greece fell prey to the speculating vultures of the international money markets, we, the governments of the Eurozone, took weeks of haggling and public debate in order to work out a complex solution to an easy situation: only a resolute and firm position can bring confidence back. Governments need to work with determination on cleaning the situation at home and we, the partners in this historic community of destiny that is our common currency, the euro, only had to show that we would not waver in our support. With hindsight, one might say that the firm stand of some of the partners looked more like a tap dance.

I hesitate to talk about the measures taken by the Portuguese government in order to address the effects of the global economic and financial crisis, despite the fact that I spoke a number of times at the Ecofin to Fernando Texeira about this issue. It does not become a guest to judge his host. But I have to applaud your principled approach, even if it was painful for the whole population. Governing does not mean only following the easiest path.

I am convinced that the Portuguese population will understand that the measures taken are necessary and that today's sacrifice means a better deal for their children and grand-children. Maybe their understanding comes from the fact that prosperity came later to Portugal than it came to our region of Europe. Poverty is still a living memory in your country.

The many of your fellow citizens that came to find work in Luxembourg did not leave because of the fun of it, they left due to economic necessity. I remember the Portugal of the sixties and seventies and recognise that you have come a long way since. By the way, I witnessed myself the first movements after the revolution, being one of the few foreigners present in Portugal at that time.

I was born in Luxembourg in 1950, into a generation that for the first ever did not have to live through a war. I belong to a generation that was lived through almost uninterrupted economic growth. In our minds, the belief that it would only go upwards was firmly anchored. The younger generation does currently live a very different moment. The crisis has shown the vulnerabilities of our economic models and the pitfalls of a globalisation. That is not a choice that could be undone, but an immutable fact of life. They start to understand that prosperity cannot be built on a financial game of smoke and mirrors, but needs to be earned on a very competitive marketplace against many other players, hungry to get their piece of cake.

In order for the forthcoming generations of Europe to enjoy our current comfortable standard of living, we need to create solid foundations today. We need to put our public finances on sustainable bases and reduce the public debt that will hold back the future dynamic of growth, even if it means that we all will have to dig deeper into our pockets or get less benefits from the public purse.

We need to invest in education and research, in order to build a human capital that is at the forefront of knowledge – soon to be Europe's only remaining natural resource. Luxembourg will also have to undergo this painful process and I can tell you that it is no easy sell for a government in a country in which hardship is at most a very distant memory.

Ten years ago, in this very city of Lisbon, the leaders of Europe adopted the famous Lisbon Strategy. It was meant to make the EU "the most competitive and dynamic knowledge-based economy in the world capable of sustainable economic growth with more and better jobs and greater social cohesion" by 2010. Here

we are, September 2010, and I dare to say that we still have a lot of ground to cover.

Maybe we did not all understand what it means to live in a knowledge-based economy. It does not mean that everybody has to be a university graduate. It does not mean that our economies are only going to be based on fancy and clean high-technology activities, ideally neither consuming any energy nor rejecting any pollutants.

It means recognizing that our know-how and our skills are our most valuable assets, more so than any buildings or machinery.

We have seen how easy those can be shifted to more cost-efficient locations. Europe needs to convince by the brains of its people, by their attitude to work, their thirst for quality and their drive for innovation. The Luxembourg government is aware of this vital necessity and is, even in times of budgetary austerity, financing pro-innovation measures, encouraging activities in research and development, extending the footprint of our young university and creating incentives rewarding entrepreneurial investment in bringing their companies beyond what is "state of the art" to the forefront of their industry.

We strive to diversify, in the structure of our economy as well as in the geographical diversity of our customers. It is no longer sufficient to count only on your well-established markets because they can go belly-up very fast, as we have seen two years ago. A knowledge-based economy means also knowing where your customers are and where they will be in the future. It means to be open to the world and to be quick to react to new developments.

Luxembourg, in the heart of Europe, has established ties with most emerging markets, establishing bridgeheads in the BRICs, the Middle East and will soon extend its presence in Africa. Portugal can be an ideal partner in this venture. As a natural springboard to Brazil and to Africa, Portugal should be of the highest interest to our internationally active companies. My fellow speakers from Luxembourg will present this imperative as well as areas of cooperation in more detail.

Your Royal Highness,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Dear friends,

Please let me finish by underlining once again the necessity for Europe to concentrate on innovation and entrepreneurship. Deep inside, we all know that we will not be able to compete on the global marketplace if we do not change. If we fall back, we will be superseded by the new economic giants who have been growing in our shadows. Presently, we are in a situation that can be summed up as "innovate or die". Unfortunately, this wake-up call comes at a very difficult moment, when many of our companies are still fighting for their survival and governments are burdened by debt. I am confident though that this moment of greatest stress will also be a moment of great opportunity. Europe has a huge potential, born out of its great cultural tradition, its history and the diversity of its people. If we all stand together and stick to our common goals, Europe, its economies, its companies and its people will prevail in the challenges to come.

Thank you.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à Cascais

8 septembre 2010

Monsieur le Maire,
Madame,
Chers amis portugais,

C'est pour moi et pour la Grande-Duchesse un très grand plaisir de venir ici dans cette superbe ville balnéaire qu'est Cascais.

Ce n'est pas la première fois que nous venons ici. En effet, il y a une quinzaine d'années, nous avions été invités par la famille Espirito Santo à un déjeuner, je crois même dans cette même pièce. Nous avions évoqué à l'époque cette phase importante de notre histoire, qui était effectivement le passage de ma grand-mère, avec toute sa famille, ici dans cette maison.

C'est vraiment un lieu de mémoire pour nous et c'est chaque fois avec émotion que nous venons ici, car mon père, qui va fêter bientôt ses 90 ans, me disait encore l'autre jour qu'il a des souvenirs extraordinaires de son passage ici au Portugal.

Il faut se rendre compte que, ayant quitté le Luxembourg dans la précipitation, étant donné que les Allemands, les nazis, avaient envahi le pays, ils ont traversé toute la

France et puis se sont arrêtés quelques jours en France et puis traversé toute l'Espagne. Ils sont passés par Bordeaux, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, Monsieur Aristides Mendes leur a donné la possibilité d'avoir des visas, il leur a permis de venir jusqu'au Portugal et, grâce à la générosité de la famille Espirito Santo, de venir passer quelques semaines ici dans cette maison mise à leur disposition.

Il faut s'imaginer aussi pour ma grand-mère ces moments terribles, où elle a dû quitter le pays avec le gouvernement, et ne pas savoir exactement si c'était de son devoir de rester au pays, ou alors de quitter le pays et de venir en exil. Il y a des parlementaires luxembourgeois qui se sont même rendus ici au Portugal pour la supplier de venir et de retourner au Luxembourg.

Mon grand-père, le prince Félix, l'a beaucoup conseillée, lui a dit: «Si tu rentres à Luxembourg, tu vas être prisonnier des nazis et tu seras une poupée dans la main de l'envahisseur. Aussi, je crois qu'il est préférable que tu restes ici au Portugal et, plus tard, tu pourras te rendre à Londres pour continuer la lutte contre le régime nazi qui allait annexer, à ce moment-là, le Luxembourg.»

Donc, pour nous, cette maison est vraiment un lieu de passage extraordinaire et j'aimerais vraiment remercier le Portugal de l'époque, et également la communauté et la commune de Cascais pour avoir recueilli ma famille dans ces moments terribles.

Afin de commémorer ce passage, car il y a exactement, cette année, 70 ans que ça s'est passé, c'était en mai 1940, j'aimerais vous offrir ce buste de ma grand-mère qui montre, je crois, sa douceur, sa simplicité et également sa détermination.

Et j'espère que le fait de l'avoir ici dans cette maison, il y aura cette empreinte et que ça restera pour toujours un endroit où on saura que la famille du Luxembourg a passé par le Portugal.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la 68e Journée des juristes à Berlin

21 septembre 2010

150 Jahre nach seiner Gründung ist der Deutsche Juristentag nach Berlin zurückgekehrt. Nicht zum ersten Mal, aber zu seiner Jubiläumsveranstaltung kam, denke ich, keine andere Ortswahl in Frage als die der deutschen Hauptstadt. Zwischen 1860 und 2010 ist in Europa eine Geschichte mit unendlicher Dichte über die Europäer, zu deren Unglück und zu deren Glück, hereingebrochen. Zwischen 1860 und dem Jahre 2010 liegt ein Deutsch-Französischer Krieg, einer von insgesamt 400. Wir zählen die in Luxemburg, weil sie normalerweise auf unserem Territorium stattfinden, wenn es losgeht.

Ein Deutsch-Französischer Krieg, zwei furchtbare Weltkriege und dieses in der ganzen Welt bestaunte und von der ganzen Welt bewunderte epochale europäische Leistungsdenkmal, das sich Europäische Union nennt. Weil die Menschen, die aus den Konzentrationslagern und von den Frontabschnitten 1945 in ihre zerstörten Dörfer und Städte zurückkamen, aus diesem ewigen Nachkriegsgebet „Nie wieder Krieg" ein politisches Programm gemacht haben, das bis heute wirkt. So dass wir heute zu unserem Glück in der Europäischen Union auf einem beruhigten Kontinent zusammenleben können.

Ich bin gerne nach Berlin gekommen, weil man hier in Berlin die Deutsche Einheit und die europäische Einheit regelrecht fassen, erfassen, anfassen kann. Hier in Berlin finden sowohl Deutschland als auch Europa statt, und deshalb bin ich froh, wieder in dieser schönen und vor allem freien Stadt Berlin zu sein. Ich bin gerne in Berlin, weil ich zu den wenigen der deutschen Sprache mächtigen Politiker gehöre, die sich über die Deutsche Einheit freuen. Das war ein Glücksfall für Deutschland. Ich bin auch gerne nach Berlin gekommen, weil es mir auch um historische Wiedergutmachung geht. Als der Deutsche Juristentag 1860 gegründet wurde, war Luxemburg Mitglied des Deutschen Bundes. Das haben die Luxemburger immer gewusst, die Deutschen wahrscheinlich nicht.

Und zu den Gründungsmitgliedern gehört auch Luxemburg, aber die Frau Bundesjustizministerin hat erklärt, dass kein Luxemburger der Aufforderung nachgekommen wäre, nach Berlin zu reisen. Ich möchte Ihnen sagen, Luxemburg ist mit 150-jähriger Verspätung heute in Berlin eingetroffen. Weil wir keinen luxemburgischen Juristentag kennen, wie viele andere europäische Länder auch, sind wir froh, dass wir nächstes Jahr den Europäischen Juristentag in Luxemburg durchführen dürfen.

Wir Luxemburger haben mit Mangelwirtschaft und Defizitverwaltung unsere Erfahrungen. Es spricht ja beispielsweise niemand die Weltsprache luxemburgisch. Das zwingt dazu, die Sprache der anderen zu sprechen, und da wir keinen Juristentag haben und diese Art der Mangelwirtschaft zur Perfektion beherrschen, laden wir einfach die europäischen Juristen nach Luxemburg. Dann haben wir auch welche, und ich möchte Sie jetzt schon für Mai nächsten Jahres nach Luxemburg einladen, weil wir das nicht so gut machen können wie die Berliner. Das luxemburgische Arbeitsrecht ist – ich war 17 Jahre Arbeitsminister – auch weitaus weniger flexibler als das der roten Geiger, wie es da hieß in dem eben gehörten Musikstück, aber ich würde Sie gerne einladen – Sie werden in Luxemburg wie Prinzen empfangen werden. Wir haben keinen Juristentag, andere Nachbarländer haben auch keine Juristentage, und ich empfinde das sehr wohl als Mangel und als Defizit, weil die Beiträge, die Einflüsse, die Zurufe des Deutschen Juristentages ja sehr wesentlich an deutscher Rechtsschöpfung und an deutscher Rechtsentwicklung beteiligt waren und weil alle juristischen Sparten im Deutschen Juristentag ihre Heimstadt gefunden haben, Richter, Anwälte, Notare, Professoren, Rechtanwender und Rechtschaffende – nicht alle Rechtsschaffende sind auch Rechtschaffende. Rechtsschaffende, Rechtspolitiker finden ihr Auskommen miteinander in dem großen Kreis des Deutschen Juristentages, und diese Pluri-Disziplinarität der mitwirkenden Juristen verschiedenster Provenienzen ergibt in der Summe ein Produkt von höchster Qualität.

Dies kann man nun am deutschen Rechtszustand auch ablesen, weil es kaum eine Domäne, kaum einen Rechtsbereich, kaum ein Rechtsgut gibt, das vom Deutschen Juristentag nicht berührt worden wäre: sei es im Familienrecht, im Kindschaftsrecht, im Gleichstellungsrecht, im Sexualrecht, im Arbeitsrecht, im Staatsrecht und/oder teilweise auch im Europarecht. Überall und überall dort, wo Fortentwicklung, wo tugendhaft Ergänzung stattfand, war die Hand des Deutschen Juristentages zu sehen und zu spüren. Ich wünschte mir deshalb, dass vom Deutschen Juristentag auch die Botschaft an die Länder ausgeht, die nicht über Juristentage verfügen, sich derartige Instrumentarien an die Hand zu geben. Es tut der Rechtsentwicklung gut, wenn sie nicht nur denen überlassen wird, die denken, exklusiv dafür zuständig zu sein. Europäische Juristentage sind eine Notwendigkeit, weil europäisches Recht ja auch jeden Tag, jede Woche, jeden Monat wichtiger wird. Ich vermag die Prozentzahl der Gesetzestexte nicht zu nennen, die direkt oder indirekt vom europäischen Gesetzgeber beeinflusst oder sogar bestimmt werden.

Ich glaube, dass die Augen der innerdeutschen Debatte sehr oft auf hochprozentige Zahlen gerichtet werden, die so nicht stimmen. Ich glaube nicht, dass über 70 Prozent der Gesetze, die vom Deutschen Bundestag votiert werden, europäischer Provenienz sind. Das würde mich doch wundern, bei der rechtschöpfenden Fantasie der Deutschen, dass sie sich selbst zu 60 oder 70 Prozent auf Europa verließen. Aber immerhin ist die Zahl der Texte mit europäischem Ursprung gewaltig hoch, und deswegen hat es Sinn für Juristen und für Politiker – auch für Politiker, die wie ich Jurist sind –, sich intensiver und länderübergreifend mit diesem heranwachsenden, sich herausbildenden, fortbildenden europäischen Rechtsraum und Rechtsrahmen zu beschäftigen. Es wäre mir sehr lieb, dass man, wenn ich an die Regie ein Wort richten darf, ein bisschen Licht in diesen Saal gebe, weil ich Sie überhaupt nicht sehe. Es ist unsinnig, irrsinnig viel mit Menschen zu reden, die man nicht sieht – das geschieht auch in Ihrem Interesse, weil ich an Ihren Gesichtszügen erkenne, wann Schluss sein muss.

Es kommt schon sehr darauf an, dass man europäisch auch nur das nennt, was europäisch ist, und nichteuropäisch das nennt, woran man als Nationalstaat intensiv bei der Werdung teilgenommen hat. Mich ärgert es sehr, dass viele regierende Premierminister, Finanzminister oder Andere Europa in die Pflicht nehmen, wo Europa überhaupt nicht gefordert war, dass man alles in die europäische Ecke drückt, was einem nicht in den nationalen Kram passt, was man aber wegen des nationalen Krames machen musste. Mich ärgert, dass Premierminister und Andere die Brüsseler Gipfel verlassen und den Menschen zu Hause erklären, sie hätten sich durchgesetzt gegen alle anderen. Das ist für mich ein riesiges Problem, weil wir Luxemburger aus den erwähnten Gründen ja mehrsprachig sein müssen. Sehen die Menschen sich bei uns mehrere Nachrichtensendungen an, so hören sie den französischen Staatspräsidenten relativ konstant erklären, er hätte sich durchgesetzt. Dann kommt die Tagesschau, und bei uns sehen die sich auch belgische Fernsehsender an und britische, weil wir auch englisch sprechen.

So, und wenn meine Nachrichtensendung kommt, haben sich alle schon so massiv durchgesetzt, dass ich mich überhaupt nicht mehr durchsetzen kann, und ich bin auch dagegen, dass man so tut, als hätte man sich gegen andere durchgesetzt – Europa ist keine Boxveranstaltung, in Europa versuchen wir, die Dinge so zu tun, dass sie allen Europäern zum Vorteil gereichen. Nun ist der europäische Gesetzgeber ja der Gesetzgeber der besonderen Art, weil Gesetze in Europa in einem gleichberechtigten Verfahren erlassen werden: im Regelfall vom Europäischen Parlament und vom Ministerrat, also von den Ministern, von den Regierungen der Nationalstaaten, aber eigentlich fängt europäische Gesetzgebung zu Hause an, und eigentlich hört sie bei der Umsetzung zu Hause auf. Es ist nur die Strecke zwischen Anfang und Ende, die in europäischer Hand ist, aber doch auch nur in geteilter Hand der nationalen Minister und der von den europäischen Völkern gewählten Europaabgeordneten, die Normen setzen, die dann durch Überführung ins nationale Recht zur allgemeinen Gültigkeit gelangen.

Wobei ich weiß, dass auch das Bundesverfassungsgericht, dem meine Hochachtung gilt, moniert hat, dieses Europäische Parlament wäre eigentlich ungenügend legitimiert, weil es nicht gleichheitsgerecht zusammengesetzt wäre. Da tick ich sofort, weil ich ja denke zu verstehen, was gemeint ist.

Es gibt für viele luxemburgische Abgeordnete nicht genug deutsche Abgeordnete. Und weil es uns trotz aller Anstrengungen auch in diesem Jahrhundert nicht gelingen wird, dass es mehr Luxemburger als Deutsche gibt, muss man sich auch in Karlsruhe mit dieser Tatsache abfinden, dass kleinere Staaten in der Europäischen Union eine objektiv begründbare und auch genauso vorstellbare Überrepräsentanz haben. So wie auch der Bundesrat nicht gleichheitsgerecht zusammengesetzt ist und der amerikanische Senat auch nicht. Man muss sich daran gewöhnen, dass dann Große und Kleine miteinander können müssen, wenn Europa etwas werden soll. Ich hätte zum Beispiel auch nach New York fliegen müssen, wie die Frau Bundeskanzlerin, die von der Weltpolitik überrascht wurde.

Alle Regierungschefs der Welt treffen sich in New York und reden darüber, wie man es schaffen kann, die Entwicklungshilfe aller Länder – vornehmlich der reichen Länder – auf 0,7 Prozent ihres Bruttosozialproduktes anzuheben. So, jetzt zahlt Luxemburg aber 1 Prozent Entwicklungshilfe. Deshalb wollte ich das Pult in New York denen überlassen, die erklären müssen, wieso sie es immer noch nicht geschafft haben.

So erklärt sich meine Anwesenheit hier und ihre Anwesenheit dort. Und im Übrigen, wer ist denn jetzt groß und klein? Der, der seine nationalen Verpflichtungen ernst nimmt und auch die Verpflichtung, Entwicklungshilfe ernst zu nehmen, oder diejenigen, die sich etwas schwerer mit dem Erreichen dieser Ziele tun? Luxemburg gehört jedenfalls zu den G-0,7-Ländern und keines der G-7-Ländern gehört zu den G-0,7-Ländern. Umgekehrt wäre es besser für die armen Menschen in der Welt. So lange jeden Tag 25 000 Kinder einen Hungertod sterben, so lange ist Europa mit seinen Aufgaben in der Welt nicht fertig. Das ist auch unser Problem.

Dem Juristen und dem Politiker stellt sich natürlich die Frage, wer in letzter Instanz zuständig wäre, wenn es um Rechtdeutung, Rechtsauslegung und um Rechtsinterpretation in Europa geht? Wer hat das letzte Wort in Europa? Ich nähere mich diesem Thema auf Zehenspitzen, weil die große Berufsgruppe stark vertreten ist und ich mag sie sehr, weil ich mich als Jurist und auch als Premierminister sehr intensiv mit der Rechtssprechung des Bundesverfassungsgerichtes auseinander setze. Dieses Gericht hat, genau wie der Deutsche Juristentag, vielleicht sogar mehr dazu beigetragen, dass Deutschland ein liberaler Rechtsstaat nach dem Zweiten Weltkrieg geworden ist. Ich bin sehr dafür, dieses Gericht zu kritisieren. Ich bin dagegen, es zu schmähen, weil die Republik verdammt ist, mit sich und diesem Gericht zu leben.

Aber wem steht die letzte Kontrolle zu? Wer hat die Totalaufsicht über europäische Rechtsauslegungen? Ist das im deutschen Rahmen das Bundesverfassungsgericht oder ist das der Europäische Gerichtshof? Gehört die Totalaufsicht Karlsruhe oder gehört das Interpretationsmonopol dem Europäischen Gerichtshof in Luxemburg? Dies ist eine Frage, mit der sich intensiv auseinandergesetzt werden muss. Wer denkt, es gibt gute Gründe, die Frage, die ich stelle, so zu beantworten „Die letzte Instanz wäre in Karlsruhe beheimatet“, der muss sich, weil es ja viele „Karlsruhes“ in der Europäischen Union gibt, mit der Frage beschäftigen, was wir dann mit dem Zustand divergierender Rechtssprechung in Europa gestalterisch anfangen sollen. Wie wir damit umgehen müssen. Diese Auslegungskonflikte zwischen

verschiedenen Verfassungsgerichten, verschiedenen Ländern der Europäischen Union, können sehr wohl zu einer europäischen Rechtsverwirrung führen, die die Bürger irre macht und die Politiker nicht klug werden lässt, was ohnehin relativ schwierig ist. Wenn es aber der Europäische Gerichtshof ist – und ich bin schon der Meinung, dass dem Europäischen Gerichtshof in Luxemburg große Bedeutung zukommt –, müssen wir uns auch mit der Frage beschäftigen. Ich bin nicht deshalb der Meinung, dass der Europäische Gerichtshof sich nahe an das Interpretationsmonopol heranrubbeln muss, weil er in Luxemburg beheimatet ist.

Ich kann dem Charme des „genius loci" sehr wohl widerstehen, weil ich ja auch der Auffassung bin, dass in einigen Rechtsauslegungen der Europäische Gerichtshof für Luxemburg – so sehr Integrationsmotor und Integrationsbeschleuniger er in den letzten Jahrzehnten war – auch manchmal von einem meganationalen Elan angetrieben zu einer Überdehnung europäischer Kompetenzzuordnung gekommen ist. Auch darüber muss man in aller Ruhe reden. Eigentlich ist der elementare Sinn für Gewaltentrennung bei mir so ausgeprägt, dass ich derartiges nicht sagen dürfte.

Aber hier ist der Deutsche Juristentag und ich bin ja auch Jurist. Insofern beschäftige ich mich mit dem Thema nicht immer, wenn der Europäische Gerichtshof die Kompetenzklassifizierung in Europa so vornimmt, dass sich die nationalen Gerichtsbarkeiten und das nationale Parlament – was ja auch sehr oft passiert – nicht behaken und ultra vira sowie ultra credita den Europäischen Gerichtshof in seine Kajüte zurückschicken. Nein, es ist schon so, dass der Europäische Gerichtshof zuständig ist, um in der Kompetenzordnungsausführung seine Jurisprudenz in vielfältigen, sehr oft widerstrebenden Stimmen anderer Gerichte in Europa hinzuzufügen, wobei ich mich hier nicht in den Streit einmischen möchte, der nach dem jüngsten Urteil des Bundesverfassungsgerichtes zum Lissabon-Vertrag aufkam. Ein zu empfehlendes Stück Rechtslektüre. Ich möchte mich nicht in den Streit einmischen, der eigentlich richtig ist, dass das Oberste Deutsche Gericht verifizierend, antizipierend, souverän, parlamentsbremsend vorschreibt nach den Regeln „bis hier hin und nicht weiter" oder nach den Regeln der „Solange-bis-Entscheidung". Wir müssen uns aber als Juristen oder als Politiker, vor allem als Rechtspolitiker, vor allem als Väter der europäischen Verträge – das sind nun mal die Regierungen – mit diesen Fragen beschäftigen und uns auch mit der Terminologie des Deutschen Verfassungsgerichtes und der Terminologienausfallblüten nicht-deutscher Verfassungsgerichte auseinandersetzen. Ersichtlicher Kompetenzverstoß, vor dem wird gewarnt. Von hinreichend qualifizierter Kompetenzverletzung wird gewarnt.

Und das Verfassungsgericht spricht von strukturell bedeutsamer Kompetenzverschiebung und stellt Stoppschilder auf, wo diese Gefahren im Anmarsch sind. Ich kritisiere das nicht. Fundamental ist dabei nur, dass wir in Europa sehr aufmerksam nicht nur die innerdeutsche Rechts- und Verfassungsrechtsdebatte und das Wirkungsfeld zwischen Europarecht und deutschem Grundgesetz verfolgen müssen. Wir müssen uns auch mit den Entscheidungen anderer Gerichtsbarkeiten anderer Verfassungsgerichte in der EU auseinandersetzen, um zu ergründen, wie denn die sich anbahnenden divergierenden Entwicklungen in den Griff zu bekommen sind. Ich sehe – weil wir aus den vorhin erklärten Gründen mehrere Verfassungsgerichtsbarkeiten in Europa von Luxemburg aus beobachten müssen –, dass hier eine divergierende Grundströmung am Entstehen ist, die es uns als politisch Handelnde in der Europäischen Union sehr schwer macht. Als Eurogruppenobermufti war ich beteiligt an dem Aufspannen des Rettungsschirms für Griechenland – es hat mir sehr viel freundliche Post aus Deutschland eingebracht, vielen Dank dafür – und für den etwas größeren Eurorettungsschirm. Da muss man sich sehr intensiv mit der Rechtsprechung des deutschen Verfassungsgerichts auseinandersetzen. Und mir leuchtet ein, dass deutsche Finanzminister und deutsche Bundeskanzler darauf verweisen. Es leuchtet aber nicht jedem ein, weil nicht jeder automatisch damit einverstanden ist, dass eigentlich die Rechtsprechung des deutschen Verfassungsgerichtes über die Grenzen wirkt und Integrationsfortschritte – unabhängig vom genannten Beispiel – verhindern könnte, weil die deutsche Politik dazu übergangen ist, die Urteile des Verfassungsgerichtes relativ restriktiv auszulegen und deshalb sehr oft zu integrationshemmenden Wortmeldungen in der Europäischen Union verleitet wird. Ich möchte einfach, dass man, wenn man einen Europäischen Juristentag veranstaltet, auch über diese Probleme redet und über die oft mit den Befindlichkeiten Anderer angesichts der beschriebenen eingetretenen Sachlage beschäftigt. Grundsätzlich bin ich der Meinung, dass Parlamente Recht setzen, auch europäisches Recht und internationales Recht. Grundsätzlich bin ich der Meinung, dass dieses europäische Recht dem Richter,

sowohl dem nationalen wie auch dem europäischen, weniger große Spielwiesen unter die Füße legen würde, wenn wir bei der Rechtsfassung etwas klarer wären als wir es sind.

Ich war 17 Jahre Arbeitsminister, 20 Jahre Finanzminister und bin seit 15 Jahren Premierminister. Aus dieser Art der ungeschickten und ungelenkten Kompromisslerei, die wir betreiben, wenn wir als Regierungschefs und Finanzminister zusammensitzen, entsteht kein, um es mal salopp zu formulieren, sauberes Recht. Kompromisslerei verhindert die Lisibilität des Rechtes und deshalb müssen wir – Klaus Wowereit hat das auch gesagt – Sorge dafür tragen, dass wir so formulieren, dass Recht verstanden wird und so begründen, dass die „ratio legis" wieder aufleben kann, damit man sich wieder fragen kann, ohne dass Widersprüchliches zu lesen ist, welches denn die Intentionen des europäischen Gesetzgebers waren, anstatt uns dann über die Interpretationen derer zu ärgern, die mit dem Auslegen dessen beschäftigt sind, was wir eigentlich krumm in die Welt gesetzt haben. Was heißt Altersdiskriminierung? Ohne dass ich das Mangold-Urteil durchwandern möchte: Nirgendwo haben wir im Detail festgelegt, was wir damit meinen. Und jeder Gesetzgeber hat es so umgesetzt, wie es ihm national in Zeug passte. Und dann ist es Sache des Richters, in diesem Dickicht sich zurechtzufinden und dann kommt es zur divergierenden Rechtsentwicklung, zu divergierender Rechtsauslegung und Deutung. Und deshalb sollten wir uns eher bemühen, etwas mehr sach- und fachgerechte Normensetzung in Europa vorzunehmen als uns dann im Nachhinein zu ärgern.

Nun sind wir ja nicht nur als Nationalstaaten eine Schicksalsgemeinschaft. Wir sind ja auch als Europäische Union, überhaupt auf dem europäischen Kontinent eine Schicksalsgemeinschaft. Und deshalb muss man beide Schicksalsgemeinschaften adäquat bedienen, ohne die Eine, die nationale atmosphärisch und physisch zu verkleinern, ohne die Andere atmosphärisch aufzublasen. Europa ist kein Staat, Europa ist kein Bundesstaat, Europa ist ein Staatenbund, und wer denkt, dieser Staatenbund könnte nach den Regeln des Bundesstaates geführt werden, der irrt sich. Ich bin radikal gegen die Begriffswahl „Die Vereinigten Staaten von Europa". Die Menschen wollen das nicht. Sie wollen nicht, dass die Europäische Union ein Gebilde wird nach Mustervorlage der Vereinigten Staaten von Europa. Sie sind gerne Berliner, Bayern, Schwaben, Thüringer, Saarländer. Ich bin gerne Luxemburger und Europäer. Der moderne Patriotismus, meine Damen und Herren, hat zwei Dimensionen: Wir sind Deutsche und Luxemburger und wir sind Europäer, und da ist kein antinomisches Verhältnis zwischen beiden Größen, sondern das geht zusammen. So wie deutsche Einheit und europäische Einheit. Zusammengehen, so muss auch die Sorge um den Nationalstaat möglich sein, obwohl wir dabei sind, diese Europäische Union täglich zu vertiefen.

Deshalb muss man auch Geduld haben mit dieser Europäischen Union, dessen veritable juristische Natur wir ja überhaupt nicht beschreiben können. Deshalb sagen wir Juristen ja auch, die Europäische Union wäre ein Gebilde „sui generis", weil uns nichts Gescheiteres einfällt. Das ist die Restkategorie, wo wir das unterbringen, das wir nicht annähernd exakt beschreiben können. Ich wünsche dieser Europäischen Union, dass sie, dadurch dass der deutsche Juristentag auch seine Wirkung, was Europarestfragen, auch was europaarbeitsrechtliche Fragen anbelangt – Arbeitsrecht ist das Stiefkind der europäischen Integration – ihre Wirkung vergrößert und zwar dadurch, dass der Juristentag nächstes Jahr zusammen mit anderen europäischen Juristen den Europäischen Juristentag in Luxemburg veranstaltet, zu dem sie, wie ich gesagt habe, sehr herzlich willkommen sind. Ich habe vor zwei, drei Wochen im nordrheinwestfälischen Kempten einen Preis erhalten. Ich erhalte manchmal Preise und Auszeichnungen, weil ich inzwischen vor allem in Deutschland zum Kreis der üblichen Verdächtigen aufgestiegen bin, insofern passiert das dann immer wieder. Dort habe ich den Thomas-von-Kempen-Preis erhalten. Thomas von Kempen war ein Mystiker aus dem 15. Jahrhundert und weil in der Preisbegründung stand, er hätte mein Denken sehr geprägt, habe ich mich um sein Denken gekümmert, indem ich bei Kant nachgelesen habe zur „De Imitatione Christi" – der Christi-Nachfolge –, was er über die Dinge der Welt so alles zusammengetragen hat. Und das war schön, das muss ich ehrlich zugeben, kann Ihnen das nur empfehlen. Es sind aber vier Bände, schon sehr beeindruckend. Ich habe auch nicht die vier Bände gelesen, sondern nur das Inhaltsverzeichnis und Kapitel 9, Spruch 16.6 der Imitatio, handelt von der Vermeidung überflüssiger Reden. So, es gibt überflüssige Reden, aber man kann sie abkürzen.

Vielen Dank.

Discours de Marie-Josée Jacobs lors de la réunion plénière de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement

21 septembre 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement et entièrement à la déclaration que le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, a faite au nom de l'Union européenne.

La lutte contre la pauvreté est une entreprise de longue haleine, et le chemin du développement durable est tortueux et semé d'obstacles. Nos chefs d'État et de gouvernement étaient bien inspirés en septembre 2000 de prévoir et de programmer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sur 15 ans. Car – ne nous leurrons pas –, il n'y a ni raccourci ni solution miracle:

- pour nourrir celles et ceux qui ont faim;
- pour garantir aux femmes la place dans nos sociétés qui leur revient de droit;
- pour garantir à chaque enfant une éducation qui en mérite le nom;
- pour sauver la mère et son enfant quand elle est forcée d'accoucher dans des conditions précaires;
- quand la santé est menacée par des pandémies ou simplement parce qu'il n'y a pas accès à l'eau potable;
- et quand la dégradation de l'environnement naturel menace la survie.

En septembre 2000, les États membres avaient reconnu que l'immensité de ces tâches exigeait un partenariat global pour pouvoir espérer vaincre l'adversité qui interdit à une trop large part de l'humanité de mener une vie décente et de développer tout son potentiel. Cette semaine, nous sommes revenus à New York pour dire notre conviction que la voie tracée il y a dix ans était la bonne, pour faire un bilan intermédiaire des progrès sans complaisance et pour réaffirmer notre volonté politique et notre engagement à mener à bien la mission que nous nous sommes donnée, tout en tenant compte de nouveaux défis mondiaux qui compliquent la mise en œuvre des OMD qu'un monde en permanente évolution nous impose.

Pour ce faire, nous pouvons nous baser sur les importants rapports et analyses du secrétaire général et des agences de l'ONU sur la réalisation des OMD, et sur le travail infatigable des facilitateurs dans la négociation du document final de cette réunion. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leurs efforts.

Monsieur le Président,

Les OMD gardent toute leur pertinence. Permettez-moi d'insister ici sur ce qui peut paraître comme une évidence. Je suis persuadée que c'est utile et nécessaire parce que nous vivons une époque qui est caractérisée par des accélérations sans précédent au niveau global. Malheureusement, nous ne prenons que trop rarement le temps de nous demander si ces accélérations sont bénéfiques ou même seulement souhaitables. Non pas que ces emballements soient forcément négatifs, mais trop souvent, nous les subissons au lieu de les contrôler et de les canaliser. De surcroît, ils nous poussent à l'impatience, un défaut qui s'accommode mal de l'engagement à long terme et de l'effort soutenu pourtant indispensables pour réussir le développement durable. L'impatience de celles et de ceux qui sont tentés de remettre en cause les OMD, faute de gratifications immédiates, est mal venue. Prenez mon propre pays, le Luxembourg. On peut dire qu'il a connu un développement fulgurant; pourtant, nous avons mis un siècle pour passer de la pauvre société agraire du XIX^{e} siècle à l'économie de service moderne de la fin du XX^{e}. Ou encore mon continent, l'Europe, qui a été pendant des siècles le terrain de batailles féroces entre peuples frères et qui a vu germer les ingrédients de deux conflagrations mondiales. Ce n'est que depuis 50 ans que nous travaillons systématiquement au mieux-être collectif des populations de ce continent. Alors ne soyons pas impatients, mais soyons plutôt persévérants, avec de la suite dans les idées! Quinze ans pour réduire de moitié la pauvreté la plus abjecte et pour atteindre les autres OMD me semblent raisonnablement ambitieux, prenant en compte le savoir, l'expérience et les moyens qui sont à notre disposition.

Ceci dit, je suis la dernière à vouloir me cacher la vérité: le bilan de notre action collective de mise en œuvre des OMD depuis 2000 est mitigé. Les progrès faits et les

résultats obtenus sont très variés selon les secteurs, les continents, les régions et jusqu'à l'intérieur des pays qui peuvent parfois se targuer de succès sur un front, mais qui ne sortent pas pour autant du lot sur d'autres. C'est pourquoi le Luxembourg rejoint celles et ceux qui plaident pour des efforts accrus dans les secteurs et dans les régions qui accusent les retards les plus importants. En clair, un constat s'impose: nous – c'est-à-dire la communauté internationale, dans les pays industrialisés, les pays émergents et les pays en développement – n'avons pas fait ce qu'il fallait pour être aussi efficaces pour combattre la mortalité infantile et maternelle que pour augmenter les taux d'inscription dans l'enseignement primaire. Est-ce par choix, par incompétence ou faute de moyens? Ce n'est pas aujourd'hui que nous répondrons à ces questions qui méritent pourtant une analyse sérieuse. Mais c'est un constat amer et objectif qui nous oblige d'autant plus à redoubler nos efforts que nous savons pertinemment que l'égalité des femmes, leur santé et celle de leurs enfants sont des objectifs qui ont un potentiel incomparable à entraîner des progrès sur les autres objectifs qui nous sont chers. Je le dis avec d'autant plus de conviction qu'au cours de ma carrière politique, j'ai eu entre autres la charge des dossiers de l'égalité des femmes, de la famille et de la jeunesse. Et c'est pourquoi je salue l'initiative de notre secrétaire général de lancer une stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. C'est également pourquoi je me réjouis de la création d'ONU Femmes, qui promet une action collective mieux structurée, plus coordonnée et donc plus efficace sur ces questions centrales. Dans ce contexte, je tiens à féliciter Mme Bachelet pour la nomination à la tête de cette nouvelle agence de l'ONU. Le Luxembourg restera parmi les plus fidèles partenaires et contributeurs dans ce combat pour la réalisation des OMD 3, 4 et 5, ainsi que des objectifs en matière de santé en général, y compris à travers une attention accrue pour les maladies non transmissibles.

Monsieur le Président,

Notre mission à l'horizon 2015 s'est considérablement compliquée du fait de nouvelles réalités inconnues, voire inimaginables en 2000. Je veux parler des nouveaux défis mondiaux que nous posent l'insécurité croissante, les effets pervers de la crise économique mondiale surtout dans les pays en développement, le changement climatique et les flux migratoires.

Quand les statistiques ne laissent pas de doute que ce sont les pays en situation de fragilité, affectés par un conflit, de la violence, de l'insécurité et de catastrophes naturelles, qui accusent les plus importants retards dans la mise en œuvre des OMD, quand les investissements étrangers directs se tarissent et que même le flux de l'aide publique au développement ralentit, quand la crue des océans menace de faire disparaître des archipels entiers et quand, poussés par l'absence de perspectives, des centaines de milliers d'hommes et de femmes se mettent en mouvement en quête d'un futur incertain loin de leurs pays d'origine, l'énormité de la tâche qui est devant nous peut paraître par moments insurmontable, et la réalisation des OMD semble alors relever plus du mirage que d'un avenir tangible. À cela, il n'y a qu'une réponse possible: personne n'a jamais prétendu que ce sera facile. Pour le Luxembourg, cela n'est pas une raison pour déclarer forfait!

Le monde change, parfois du fait de nos propres actions irresponsables. Ce n'est pas pour autant que de nouveaux défis nous dédouanent de nos promesses et de nos engagements d'hier, d'autant moins que les nouveaux défis nous concernent tous au même titre, car ils ignorent les frontières administratives et naturelles. Cette prise de conscience à elle seule est précieuse, car inédite. Il s'agit à présent de réagir de manière adéquate. Le temps de la réflexion et de l'action «en silos» – chacun pour soi, dans son petit domaine de compétence et de responsabilité – est révolu si l'on veut réagir de manière efficace. C'est pourquoi le gouvernement luxembourgeois plaide sur le plan national, mais aussi dans l'Union européenne, à l'ONU et dans ses relations au quotidien avec ses partenaires des pays en développement pour des réponses qui misent sur les plus-values d'une approche régionale et transsectorielle. Car, au Sahel, le développement local souffre des effets combinés de l'insécurité alimentaire due au réchauffement climatique et des attaques criminelles et terroristes; dans le Pacifique ou dans les Caraïbes, l'espoir d'un investissement étranger s'effrite avec la montée des eaux et la recrudescence des ouragans. Les flux migratoires atteignent des envergures sans précédent et, loin d'améliorer le quotidien de celles et de ceux qui partent, drainent, d'un côté, les pays d'origine d'une partie de leur force de travail et, mettent, de l'autre côté, les autorités des pays de destination devant des dilemmes administratifs et humains.

La véhémence avec laquelle ces réalités s'imposent à nous n'a cessé de croître depuis qu'en 2005 l'ancien secrétaire général Kofi Annan nous avait rendu attentifs dans son rapport «Dans une liberté plus grande» à l'interdépendance entre développement, sécurité et droits de l'Homme. Force est de constater qu'au cours des cinq dernières années, nous y avons répondu de façon trop frileuse, probablement faute d'avoir eu le temps d'y réfléchir en profondeur et de réajuster nos procédures et nos manières de faire souvent trop lourdes pour pouvoir réagir avec la flexibilité nécessaire. Pourtant, les premières esquisses de ripostes possibles à cette palette de nouveaux défis commencent à émerger, par exemple autour de sujets comme celui des «biens publics globaux». Loin de moi l'idée de plaider que «le tout est dans le tout» et qu'un problème ne peut être résolu qu'à condition que tous les problèmes soient résolus. Nos réponses aux défis complexes et enchevêtrés n'ont pas besoin d'être parfaitement intégrées, mais elles gagnent en efficacité à être coordonnées entre et au-delà des domaines de compétences dont elles relèvent. À cet égard, il n'est pas seulement permis de faire preuve d'imagination; en fait, c'est devenu un véritable impératif!

Le chemin à couvrir et le travail à faire exigent de nous de faire feu de tout bois, en commençant de tenir, au Nord comme au Sud, nos promesses aux plus démunis, mais aussi – dans l'intérêt propre de chacun et de chacune – en réfléchissant à de nouveaux partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé, à de nouvelles sources de financement alternatives et durables du développement et à des canaux mutuellement bénéfiques pour organiser les transferts de fonds, de biens et de services dans le cadre d'une mondialisation au bénéfice de toutes et de tous. C'est à quoi le Luxembourg s'engage depuis des années, comme partenaire et donateur fiable, avec une aide publique au développement de 1% du RNB. C'est ce que nous plaidions à la présidence du Conseil économique et social et à la Commission de consolidation de la paix, mais aussi dans l'Union européenne et à l'OCDE, notamment en vue du 4e forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide en novembre 2011 en République de Corée. C'est à quoi nous nous tiendrons à Cancun plus tard dans l'année et au Conseil de sécurité de l'ONU, s'il nous est donné d'y siéger de 2013 à 2014.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg ne fait pas ces promesses dans le vide. Pour avoir, par le passé, bénéficié à notre tour de la solidarité internationale, des bienfaits de l'intégration régionale et de la participation pleine et entière dans l'économie mondiale, nous ne sommes que trop conscients qu'un développement durable n'est jamais définitivement acquis, que le temps nous est compté d'ici à 2015 et qu'il convient d'en faire le meilleur usage. Enfin, je joins ma voix à celles et à ceux qui ont rappelé que 2015 n'est qu'une étape à mi-chemin vers l'éradication de la pauvreté. En effet, sans perdre de vue l'objectif intermédiaire des OMD, il est indispensable de réfléchir dès aujourd'hui au-delà de 2015.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean Asselborn à New York à l'occasion de la 5e conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

23 septembre 2010

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Coprésidents,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement au discours prononcé par la Belgique au nom de l'Union européenne et apporte son soutien à la déclaration ministérielle conjointe.

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion de remercier le secrétaire général de son soutien au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui constitue un des éléments clés du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Depuis son ouverture à la signature en 1996, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se rapproche chaque année de l'entrée en vigueur, mais aussi de l'universalisation. Nous sommes aujourd'hui 182 pays à avoir signé le traité et 153 à l'avoir ratifié. Je profite de l'occasion pour féliciter les Îles Marshall, Trinité-et-Tobago et la République centrafricaine pour le dépôt récent de leur instrument de ratification. Je tiens aussi à féliciter l'Indonésie pour avoir lancé récemment le processus de ratification du TICE.

Pour que l'entrée en vigueur du traité devienne toutefois réalité, il importe que tous les pays n'ayant pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et figurant à l'annexe 2, imitent ces pas. L'engagement pris l'année dernière, dans son discours à Prague, par le président Obama, revêt une importance particulière dans ce contexte.

À l'occasion de la première célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires, instituée en 2009 à l'initiative du gouvernement du Kazakhstan, le secrétaire général a demandé qu'une date-butoir pour l'entrée en vigueur soit fixée, en l'occurrence 2012, et qu'en attendant la réalisation de cet objectif, l'ensemble des États appliquent un moratoire sur les explosions nucléaires. Je ne puis que souscrire à cet appel de notre secrétaire général.

Nous nous devons de tirer profit de l'impulsion nouvelle donnée aux efforts de désarmement et de non-prolifération par la récente conférence d'examen du TNP et la signature du nouveau traité START par les présidents Medvedev et Obama.

Messieurs les Coprésidents,

Le test nucléaire effectué par la Corée du Nord en 2009 a souligné une fois de plus qu'il importe de mettre en œuvre les dispositions du traité d'interdiction dans les meilleurs délais, et en particulier son régime de vérification. La vérification est essentielle, parce que c'est d'elle que dépend le succès du TICE à empêcher la prolifération parmi les États et à limiter le développement de nouvelles armes nucléaires. C'est dans cet esprit que je lance un appel aux États signataires ici présents de faire des efforts pour que les systèmes de vérifications soient en place dès le moment où le TICE entrera en vigueur.

Messieurs les Coprésidents,

Le Luxembourg a soutenu de manière constante tous les efforts visant à faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Soyez assurés qu'il en sera de même à l'avenir.

Je vous remercie.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du débat général de la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies

24 septembre 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les valeurs que notre organisation s'est données voici 65 ans gardent toute leur actualité pour relever les défis globaux qui se présentent à nous.

Qu'on parle des moyens de lutter contre la pauvreté, de protéger l'environnement et de préserver la diversité biologique, d'instaurer la paix dans les zones de conflits, de secourir les populations touchées par des catastrophes naturelles, de promouvoir les droits de l'Homme, l'État de droit et la démocratie dans le monde, de progresser vers le désarmement et la non-prolifération, de lutter contre le terrorisme; aujourd'hui, plus que jamais, il importe de travailler ensemble.

Monsieur le Président, vous avez placé ce débat général à juste titre sous le thème «Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale».

Pays fondateur des Nations unies, le Luxembourg partage pleinement le constat de notre secrétaire général que seules les Nations unies possèdent l'envergure, le capital de connaissances et la légitimité voulus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces face aux défis globaux qui appellent des réponses collectives et urgentes.

Nous ne pouvons toutefois nous arrêter à cette profession de foi. Il importe d'en tirer les conséquences et d'en assumer les responsabilités.

Assumer les responsabilités à titre individuel, mais aussi et surtout en tant que membres de la communauté internationale et membres de notre organisation universelle.

Monsieur le Président,

Lors de la réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement qui s'est tenue en début de semaine, nous avons collectivement réaffirmé notre détermination à tout faire pour libérer l'humanité de la faim, de l'analphabétisme et de

la maladie, et éradiquer à terme les inégalités sur notre planète: inégalités entre et au sein des continents, régions et pays, inégalités entre hommes et femmes.

Le Luxembourg se félicite de cet engagement renouvelé en vue de lutter contre la pauvreté dans ses multiples dimensions. La mise en place d'un véritable partenariat pour le développement repose sur des responsabilités partagées à charge aussi bien des pays donateurs que des pays récipiendaires. Si nous comptons sur une action renforcée des pays en développement en matière de bonne gouvernance et d'État de droit, de renforcement des capacités et de prise en main de leur propre développement, le respect par les pays développés de leurs engagements en matière de qualité et de quantité de l'aide constitue toutefois une base importante d'un tel partenariat, notamment en ce qui concerne l'Afrique.

Je suis fier de pouvoir dire que le Luxembourg fait partie des pays qui tiennent leurs promesses et qui s'efforcent d'être des partenaires internationaux fiables, même en temps de crise. Depuis l'an 2000, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a atteint le seuil de 0,7% du revenu national brut (RNB). En 2009, notre APD a franchi la barre de 1% du RNB. Le gouvernement s'est engagé à maintenir cet effort aussi bien en pourcentage du revenu national brut qu'en volume, effort dont le corollaire indispensable est une qualité toujours croissante de l'aide.

Monsieur le Président,

Le devoir de prévenir, d'endiguer et de régler les conflits violents est une vocation cardinale de notre organisation. La charte nous appelle à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Avec plus de 120000 hommes et femmes déployés, les opérations de maintien de la paix ont atteint ces dernières années une ampleur sans précédent.

Si le rôle stabilisateur de ces forces onusiennes est indéniable, la nature changeante des conflits et la complexité croissante des mandats ont aussi fait apparaître les limites des systèmes, structures et outils de base de notre organisation.

Les viols de masse et les agressions sexuelles qui ont eu lieu cet été au Nord-Kivu et l'incapacité de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de protéger les civils montrent de manière brutale la difficulté de maintenir la paix dans des zones de conflit en l'absence de moyens ou de mandats adéquats.

Ces atrocités nous exhortent à poursuivre d'urgence la réflexion sur l'avenir des opérations de maintien de la paix et à dépasser les divergences de vues et les clivages à ce sujet.

Elles soulignent aussi une nouvelle fois l'importance d'une action conséquente des Nations unies pour mettre fin au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre. Je tiens à saluer dans ce contexte la nomination de Mme Margot Wallström en tant que représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit. En cette année du 10e anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, de tels actes haineux, de telles violations flagrantes des droits de l'Homme ne peuvent être tolérés plus longtemps. Il faut mettre fin à l'impunité.

Si la responsabilité première pour la sécurité de ses citoyens, pour la lutte contre l'impunité et pour la mise en place d'un État de droit incombe au gouvernement congolais, la communauté internationale doit tout faire pour appuyer le gouvernement congolais dans ses efforts afin que les responsables de ces crimes atroces soient activement recherchés, jugés et punis. La lutte contre l'impunité doit également nous conduire à réserver la plus grande attention au rapport sur les violations des droits de l'Homme entre 1993 et 2003, dont la haut-commissaire aux droits de l'Homme a annoncé la publication au 1er octobre prochain.

Comme j'ai déjà pu le dire lors de la Conférence de révision du statut de Rome, fin mai à Kampala, la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves doit cesser d'être un objectif abstrait pour devenir une réalité effective et concrète, au succès de laquelle nous sommes tous appelés à coopérer.

Monsieur le Président,

Année après année, nous exprimons à cette tribune l'espoir de voir la paix établie au Proche-Orient. Nous appelons de nos vœux une solution fondée sur la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Nous exhortons les parties à prendre leurs responsabilités et à créer par leurs actions le cadre pour un règlement durable du conflit.

À ce jour, ces appels sont restés largement vains.

La reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens le 2 septembre dernier me fait toutefois nourrir l'espoir qu'on saura enfin aboutir à un règlement définitif qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et donne naissance à un État palestinien indépendant, démocratique, viable et contigu, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Il ne faudra toutefois pas se laisser détourner par les ennemis de la paix, par ceux qui chercheront à saboter les pourparlers de paix. Il importera, pour les deux parties, de faire preuve de détermination et de courage, de calme et de retenue, et d'agir uniquement selon le droit international. D'où aussi l'importance de mettre fin à toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement. Elles sont illégales, contraires au droit international et constituent un obstacle à la paix.

Pourquoi? Si le fait matériel de construire des immeubles sur le territoire d'autrui est condamnable, c'est le signe de domination et d'humiliation qui ne peut être accepté. En tant qu'Européen, il est réconfortant de voir que l'Union européenne demande avec insistance le prolongement du moratoire au-delà du 26 septembre 2010. La position du président Obama va clairement et sans ambiguïté aucune dans la même direction.

Parallèlement, il importera de trouver d'urgence une solution durable à la situation à Gaza et de relancer son économie. Le bouclage persiste en fait. J'espère que les appels de l'UNRWA seront enfin entendus. Je voudrais saluer dans ce contexte le lancement par le secrétaire général des Nations unies d'une enquête internationale sur l'incident survenu en mai dernier à la flottille d'aide qui faisait route vers Gaza. Une enquête complète, honnête, impartiale, équilibrée et transparente qui soit conforme aux normes internationales revêt une grande importance. Il en va aussi de la crédibilité de notre organisation.

Monsieur le Président,

Au Soudan, la mise en œuvre de l'accord de paix global entre dans sa phase finale avec les référendums sur l'autodétermination du Sud-Soudan et sur Abyei.

Après plus de deux décennies d'affrontements, la perspective d'un règlement se dessine enfin. Le chemin reste toutefois semé d'embûches et il est de notre responsabilité collective d'aider le Soudan à négocier cette période critique et à mener à bien un processus devant apporter enfin une paix durable aux populations.

Nous devons nous assurer que les scrutins sont conduits de manière transparente et pacifique et ce, indépendamment du résultat.

Des efforts accrus s'imposent de même afin de soutenir les initiatives actuellement menées par l'Union africaine et les Nations unies sur la voie d'une solution politique incluant toutes les parties du Darfour pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et garantir la protection et la promotion des droits de l'Homme, de la justice et de la réconciliation. La persistance de la violence au Darfour risque de compromettre la stabilité de l'ensemble du Soudan et de la région.

Une démarche globale reste également nécessaire en Somalie, un pays qui est depuis trop longtemps synonyme de guerre civile et de conflit sanglant. Seule une démarche globale permettra de lutter contre la menace terroriste que représentent les groupes armés pour la Somalie, pour la sous-région et pour toute la communauté internationale, ainsi que d'éradiquer durablement la piraterie et reconstruire un État de droit en Somalie.

Mon pays cherche à apporter sa part aux efforts globaux pour résoudre la crise en Somalie. Le Luxembourg participe ainsi activement et à l'opération Atalanta visant à dissuader, prévenir et réprimer les actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes somaliennes, et à la mission militaire devant contribuer à la formation des forces de sécurité du gouvernement fédéral de transition, deux opérations lancées par l'Union européenne à l'appui des décisions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Ensemble avec nos partenaires européens et africains, nous comptons poursuivre notre soutien au processus de paix de Djibouti et à la recherche d'une solution politique durable.

Monsieur le Président,

Beaucoup pourrait encore être dit sur les défis qui se posent à notre organisation en termes de maintien et de consolidation de la paix; sur le besoin de renforcer la cohérence entre les activités relatives à la politique, à la sécurité, au développement, aux droits de l'Homme et à l'État de droit; sur la nécessité de s'adonner de manière renforcée à la lutte contre des menaces transversales telles que le crime organisé, le terrorisme, le

trafic de drogues et la traite des êtres humains, voire sur l'importance d'apporter un appui financier prévisible et cohérent à la consolidation de la paix après les conflits, d'aligner le soutien des partenaires internationaux, aux niveaux international, régional, national et local, sur les stratégies nationales de consolidation de la paix et de créer des synergies à travers tout le système des Nations unies.

Permettez-moi toutefois de m'attarder un moment sur un autre dossier qu'il me semble important de ne pas omettre lorsque nous parlons de garantir et de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international, à savoir le désarmement et la non-prolifération.

Le succès de la 8e conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire qui s'est tenue au mois de mai ici, à New York, nous a rapprochés de notre objectif commun d'un monde plus sûr pour tous, d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il importera désormais de maintenir le momentum politique et de veiller à la pleine mise en œuvre des décisions prises, et notamment des dispositions relatives à la tenue en 2012 d'une conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Des progrès dans ce domaine, j'en suis convaincu, ne resteront pas sans conséquences sur d'autres acteurs et d'autres dossiers.

Au-delà, et comme j'ai pu le dire ce matin lors de la réunion ministérielle de la Conférence du désarmement convoquée par le secrétaire général des Nations unies, il faudra poursuivre nos efforts en matière de désarmement aussi bien nucléaire que classique. La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde.

Je me félicite dans ce contexte de l'entrée en vigueur au 1er août 2010 de la Convention sur les armes à sous-munitions qui interdit l'utilisation, la production, le transfert et le stockage des bombes à sous-munitions. Le Luxembourg, qui compte parmi les tout premiers pays à avoir signé et ratifié la Convention, a interdit de même, au niveau national, tout financement d'armes à sous-munitions.

Les avancées faites vers un instrument juridiquement contraignant sous l'égide des Nations unies en matière de commerce d'armes sont également à saluer.

Les problèmes liés au commerce non réglementé des armes classiques et le détournement de ces armes vers le marché illicite peuvent alimenter l'instabilité, la criminalité organisée et le terrorisme et porter ainsi atteinte à la paix, à la sécurité et au développement économique et social durable. D'où l'importance d'adopter enfin un instrument contraignant dans ce domaine.

Avec d'autres partenaires, mon pays organisera la semaine prochaine un symposium à Boston sur un traité sur le commerce des armes auquel tous les États membres des Nations unies ont été conviés à participer. Nous espérons ainsi contribuer à la discussion et à la réflexion sur cette importante problématique.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Si nous sommes convaincus de la pertinence d'une approche multilatérale fondée sur les Nations unies, il nous faut donner à l'organisation les moyens d'être le centre de l'action multilatérale et le véritable catalyseur du changement.

Il nous faut faire avancer de manière décisive les réformes internes, y compris la réforme du Conseil de sécurité.

Nous sommes tous conscients de la nécessité d'une réforme du Conseil, de la nécessité de le rendre plus inclusif et plus représentatif des réalités d'aujourd'hui, de le rendre plus efficace et plus transparent. Garantir une place adéquate pour les petits États qui représentent aujourd'hui la vaste majorité des États membres de l'organisation importe dans ce contexte.

Il nous faut revoir les instruments à notre disposition, des opérations de maintien de la paix dont j'ai déjà pu parler aujourd'hui, à la Commission de consolidation de la paix en passant par le Conseil des droits de l'homme et la nécessaire intégration des droits de l'Homme dans tous les aspects de l'action des Nations unies.

La Commission de consolidation de la paix représente un ajout crucial à la capacité d'action de la communauté internationale dans le vaste agenda de la paix. Le Luxembourg souscrit pleinement à la philosophie à la base de la Commission et s'engage activement dans le cadre de la formation Guinée-Bissau. La Commission a commencé à faire la preuve de sa valeur, mais il importe de réfléchir aux moyens de rendre les résultats de son action plus tangible au niveau des pays, de faire

bénéficier d'autres pays des fruits du travail fourni et de relever les défis émergents. Notre objectif doit être à la hauteur des attentes des sociétés et des peuples au sortir d'un conflit. Dans ce contexte, je salue la décision prise récemment d'inscrire le Libéria à l'ordre du jour de la Commission.

Il nous faut aussi dépasser la fragmentation du système qui s'est développée peu à peu depuis la création de l'organisation et renforcer la cohérence.

Un pas important en ce sens a été franchi cette année avec la création d'ONU Femmes, l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Je tiens à saluer très chaleureusement la nomination de Mme Michelle Bachelet à la tête d'ONU Femmes. Elle saura faire preuve, je n'en doute aucunement, d'un dynamisme et d'un engagement sans faille au service des femmes et des filles du monde entier. Elle pourra compter à cet égard sur le plein soutien du Luxembourg, qui poursuit depuis de longues années une approche intégrée du genre et une politique active de promotion de l'égalité hommes-femmes, y compris en matière de coopération au développement.

Comme vous nous l'avez très justement rappelé lors de votre investiture le 11 juin dernier, notre mission première est de coopérer à la recherche de solutions constructives pour la dignité, la sécurité et le bien-être de tous.

Mon pays est prêt à continuer à apporter sa part, à titre national, mais aussi en tant que membre de l'Union européenne.

La volonté du Luxembourg d'assumer ses responsabilités à titre national se traduit dans les exemples concrets que je viens de donner. Elle trouve son expression également dans notre candidature à un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014.

L'engagement du Luxembourg est aussi un engagement européen. Grâce au renforcement de ses moyens et à la synergie accrue de ses instruments rendus possibles par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne peut aujourd'hui, plus que jamais, être un partenaire actif, efficace et solidaire pour les Nations unies, et ce dans tous les domaines d'action de l'organisation. L'Union européenne souhaite être ce partenaire actif et solidaire. D'où l'importance attachée à une résolution réglant la participation effective de l'Union européenne aux travaux de notre organisation.

Ce n'est qu'ensemble, réunis au sein des Nations unies, que nous pourrons contribuer à bâtir un avenir meilleur pour tous.

Je vous remercie.

Discours de Luc Frieden à la Chambre des députés lors de la présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011

5 octobre 2010

Dir Dammen an Dir Hären Deputéiert,
Dir Dammen an Dir Häre Ministeren,
Dir Dammen an Dir Hären,

Dëse Budget fir d'Joer 2011 deposéiert d'Regierung an engem Moment, wou et der Weltwirtschaft besser geet, ma wou weider grouss Onsécherheeten an der Weltwirtschaft bleiwen.

Wann een esou duerch d'Welt kuckt, gesäit een, datt d'Weltwirtschaftswuesstëm ongläich duerch d'Welt verdeelt gëtt. Et gesäit een, datt an Asien, virun allem a China an Indien, e ganz staarke Wirtschaftswuesstëm ze verzeechnen ass, +8% oder +9%; et gesäit een, datt Südamerika e staarke Wirtschaftswuesstëm ze verzeechnen huet, +4%. E bëssche manner Wuesstëm mierkt een an Amerika, do ginn et ganz vill Incertituden, an trotzdem gëtt et e Wirtschaftswuesstëm. Den Internationale Währungsfong geet dovun aus, datt dee Wuesstëm tëscht 2% an 2,5% läit.

An all déi Donnéeën, déi ronderëm d'Welt geschéien, hunn natierlech en Afloss op Europa. Mir liewen an enger Weltwirtschaft, enger globaliséierter Welt, a besonnesch och déi Betriber, déi mat internationalem Handel, mat internationale Finanzen ze doen hunn, deene kann et net egal sinn, wat am Rescht vun der Welt geschitt.

An et ass innerhalb vun där Weltwirtschaft, wou sech Europa beweegt a wou mir dëse Budget deposéieren.

Mir stelle fest, an Europa, dat hunn och déi rezent Gespréicher am europäesche Finanzministerconseil bewisen, datt Europa e ganz moderate Wuesstëm fir de Moment kennt. Wuesstëm jo, ma e Wuesstëm, dee lues

ass; e Wuesstëm, dee mat ganz villen Onsécherheeten, mat enger ganzer Rei vu Risiken nach ëmmer behaft ass.

An et stellt een och fest, datt et innerhalb vun Europa ënnerschiddlech Positioune ginn tëscht de Länner. Mir stelle fest, datt Däitschland e ganz staarke Wuesstëm huet, besonnesch duerch den Export, datt awer aner Länner, besonnesch déi, déi ganz héich Defiziter an der Eurozon hunn, datt déi e manner héije Wuesstëm hunn.

Eng aner Constatatioun europawäit ass déi, datt de Chômage net zréckgeet. E grousse Problem fir Europa, dat en héijen Taux vu Chômage vu ronn 10% huet, deen net kuerzfristeg schéngt erofzegoen, och wann en, an dat ass vläicht dat eenzegt Positiivt dobäi, net schéngt weider ze klammen.

Fir d'Eurozon erwaarden d'Finanzminister vun der Europäescher Unioun, an och d'Kommissioun, op Grond vun deenen Donnéeën, déi mir d'lescht Woch diskutéiert hunn, fir dëst Joer e Wuesstëm vun 1,7% a fir d'nächst Joer vun 1,5%.

Do gesäit een, et ass e Wuesstëm, et ass eng Croissance, mä se ass ganz kleng, wann een och bedenkt, datt mir am Joer 2009 e Réckgang, en zolidde Réckgang vum Wirtschaftswuesstëm an der Europäescher Unioun, an der Eurozon haten, wat och zu Lëtzebuerg am Joer 2009 tëscht 3,5% a 4% zréckgaangen ass.

Fir Lëtzebuerg, wann een déi rezentsten Donnéeë vum STATEC kuckt, erwaarde mir äis fir dëst Joer e Wirtschaftswuesstëm tëscht 3% an 3,5%, wou een och erëm déi sektoriell Ënnerscheeder muss kucken. Et ass intressant ze gesinn, wann och mat engem groussen Ausrufungs- a Fragezeichen, datt de Finanzsecteur zum Beispill am 2. Trimester 2010 ëm 2,4% zréckgeet par rapport zum 1. Trimester 2010. Op e ganzt Joer gekuckt, ass allerdéngs och do e Wuesstëm am 2. Trimester par rapport zum nämmlechten Trimester 2009 ze verzeechnen.

Wuesstëm jo, och fir d'nächst Joer. De STATEC geet dovun aus, datt mir d'nächst Joer e Wirtschaftswuesstëm zu Lëtzebuerg vu ronn 3% hunn, an et ass och op där Hypothes, wou mir de Budget fir d'Joer 2011 opgebaut hunn.

3% Wuesstëm ass méi Wuesstëm wéi dat vun eisen Nopeschlänner, mä wéi gesot, et muss een ëmmer bedenken, datt mir an deene leschte Joren – 2008, 2009 – e réckleefegt Wuesstëm haten, an datt mir also nach eppes och ze rattrapéieren hunn, datt een dat also ëmmer net nëmme par rapport zum Joer virdru muss kucken, mä par rapport zu enger gewëssener Period.

Wat d'Inflatioun ubelaangt, esou gi mir am Budget fir d'nächst Joer vun enger Inflatioun vun 1,9% aus, op Grond vun den Donnéeën, déi de STATEC berechent huet. Croissance also 3%, Inflatioun 1,9%.

De Chômage wäert no deenen neitste Berechnungen d'nächst Joer zu Lëtzebuerg sech ronderëm 6% stabiliséieren. Och do schéngt et ze si wéi an der gesamter Eurozon, datt de Chômage net zréckgeet, mä datt e relativ um nämmlechten Niveau bleift, trotz engem Wuesstëm vum Emploi, wou mir dovun ausginn, datt deen d'nächst Joer ëm ronn 1% wäert klammen. Den Emploi wiisst, ass och an dësem Joer gewuess, an trotzdem ass de Chômage net gefall.

Alles dat sinn Donnéeën, mat deene mir äis selbstverständlech och mussen ofgi beim Budget, mä och ronderëm an deenen Diskussiounen, déi mir an dëse Wochen, an dëse Méint an och an dësem Parlament ronderëm de Budget wäerte féieren.

De Budget 2011, deen ech virun e puer Minutten hei deposéiert hunn, ass e Budget vum gemeinsamen Effort fir d'Zukunft vun dësem Land ze preparéieren. Et ass e Budget vun der Sortie aus der Kris, an der Sortie aus dem Budgetsdefizit.

D'Zil vun der Regierung bleift, datt mir mëttel- a laangfristeg gäre gesond Staatsfinanzen hätten, mëttel- a laangfristeg gären hätten, datt mir eng niddreg Schold hunn, well mir wëssen, datt héich Schold muss bezuelt gi mat deieren Zënsen, datt héich Schold bedeit, datt een dat och eng Kéier muss zréckbezuelen, wat en fin de compte méi Steiere bedeit zu engem gewëssene Moment, wat schlecht ass fir d'wirtschaftlech Entwécklung vum Land, wat schlecht ass fir d'Leit, déi hei am Land schaffen a Steiere bezuelen.

Dofir bleiwe mir op deem Zil, an dëse Budget kënnt deem Zil méi no, dëse Budget ass deen éischte Schrëtt aus där Kris, an aus dem Budgetsdefizit eraus.

Dofir huet dëse Budget am Fong véier Grondzich.

Éischtens hu mir eng staark Budgetsdisziplin. Seele virdru sinn d'Depensen esou wéineg nëmme geklommen, quasi net. Mir hunn also den Defizit reduzéiert, an

d'Depensë klamme bal net. Dat ass déi Budgetsdisziplin, déi mir brauchen, fir zu deem Zil ze kommen, wat mir äis fir 2014 och ginn hunn.

Zweetens ass et e Budget, deen, trotzdem datt mir et fäerdeg bruecht hunn, datt d'Depensë ganz wéineg nëmme klammen, eng staark sozial- a familljepolitesch Note huet. Ganz vill, e ganz groussen Deel vum Staatsbudget geet an déi do Beräicher.

Et ass drëttens e Budget, deen, trotz enger Rei Ännerungen an der Steierlandschaft, eng attraktiv Steierpolitik fir d'Lëtzebuerger Betriber an d'Leit, déi hei am Land wunnen, am Verglach mam Ausland, bäibehält.

Et ass véiertens e Budget, dee wéinst dem ganz fragilë wirtschaftlechen Ëmfeld d'Investitiounen op engem ganz héijen Niveau hält. Mir wëllen d'Handwierk an de Bau ënnerstëtzen an hunn dofir grad bei der Investitiounspolitik nach eng Schëpp bäigeluecht.

Et ass also an deem do wirtschaftleche Kontext a mat deenen do Grondzich, wou mir de Budget fir 2011 preparéiert hunn. An ech géing gär haut, wou mir net an der Budgetsried sinn, mä an enger Mëschung vu Pressekonferenz a Budgetspresentatioun, mat iech duerch e puer Grondchiffrë vun deem Budget goen.

De Budget vum Joer 2011, wann ech deen no den europäesche Critèrë kucken, wou mir also all d'Einnahmen an all d'Ausgabe kucken; wann ech also d'gesamtëffentlech Finanze vum Staat kucken, schléisst deen of mat engem Defizit vu -1,2%, oder, a Suen ausgedréckt, 520 Milliounen Euro.

Dat ass den Defizit vun de gesamt-ëffentleche Finanzen, mä fir d'Chamber a fir d'Land ass natierlech wichteg, datt een och kuckt, wéi gesäit de Budget vun dem Zentralstaat aus, dat ass de Staat, plus Ausgabe, déi mir iwwer d'Investitiounsfongen an iwwer verschidden ëffentlech Etablissementer tätegen. Do schléisst de Budget of mat engem Defizit vun 3,4%, oder a Suen ausgedréckt, vun 1,4 Milliarden Euro.

Wat gesäit een aus deene Chiffren? Gesamt-ëffentlech Finanzen -1,2%: mir sinn e gutt Stéck ënnert deem, wat no den europäesche Critèren noutwenneg ass. 3% ass d'Limite.

Wa mir awer eis laangfristeg Contraintë kucken, hu mir net dat, wat am Fong e Land an e Finanzminister sech wënschen. Well duerch déi Erausfuerderungen, déi mir hunn bei der laangfristeger Finanzéierung vun de Sozialversécherungen, misste mir am Fong iwwert déi Joren en Iwwerschoss beim Budget hunn. An dat ass och eng vun den Ursaachen, firwat mir äis mussen erëm zu engem equilibréierte Budget iwwert e puer Joer hibewegen.

-1,2%, et ass also besser wéi déi Jore virdrun, et ass net esou gutt wéi dat, wou mir eng Kéier mussen hikommen.

Beim Zentralstaat, wéi gesot, fehlen 1,4 Milliarden. An och do ass et eng Amelioratioun par rapport zum leschte Joer. Wann Dir d'Evolutioun iwwert e puer Joer kuckt, da gesitt Dir, datt mir et fäerdeg bruecht hunn, duerch e kollektiven Effort, en Effort vun deenen, déi an der Regierung sinn, en Effort vun deenen, déi äis am Parlament ënnerstëtzen, a vun deene ganz ville Lëtzebuerger, déi mir an deene leschte Wochen a Méint gesot hunn, mir kënnen net durablement méi ausgi wéi mir erakréien; all deenen hiren Effort huet dozou bäigedroen, datt mir d'Rudder erëmgeworf kritt hunn, an datt mir den Defizit reduzéiert kritt hunn.

Vun 2,2% dëst Joer kréie mir en ëm 1% reduzéiert, op 1,2%. An och beim Zentralstaat gëtt e reduzéiert vu 4,1% op 3,4%.

En fait ass deen Effort, deen d'Leit hei am Land op d'Propositioun vun der Regierung matdroen, een dee vill méi staark nach ass. Well, en fait, an dat ass e wichtege Punkt, deen an der ëffentlecher Debatt net dierf an deenen nächste Woche vergiess ginn, den Effort fir ze spueren, fir den Defizit ze reduzéieren, ass en Effort, dee jo net par rapport zum leschte Joer muss alleng gekuckt ginn. Mä dee muss gekuckt ginn, wat wier geschitt, wa mir näischt geännert hätten; wann d'Depensë weider ugeklomme wieren? Da wier den Defizit am Joer 2011 beim Zentralstaat bei 5% gewiescht a bei den ëffentleche Finanze bei 3%.

Dat heescht, mir komme vun engem Defizit, wann d'Regierung näischt gemaach hätt, vun 3% op en Defizit vun 1,2%. An dat ass d'Resultat vun engem exzeptionellen Effort, dee mir gemaach hunn, an dee mir fir richteg fannen, an deen och muss an deenen nächste Jore virugoen. Geet en nämlech net virun, da bleiwe mir an enger Defizitsituatioun, aus där mir wëllen erauskommen.

A wann ee kuckt, déi Moossnahmen, déi mir proposéiert hunn, déi fir de Moment an der Diskussioun am Parlament an an der Ëffentlechkeet sinn, da gesäit een,

datt mir och millimetergenee dat Zil erreecht hunn, wat d'Regierung sech fixéiert hat. Mir wëllen den Defizit reduzéieren duerch een Drëttel Steieraugmentatiounen an zwee Drëttel Depensëreductiounen.

Mir hunn dat Zil erreecht, ronn 480 Milliounen manner Depensë par rapport zu deem, wat geschitt wier, wa mir näischt gemaach hätten. A bei de Steieren ronn 230 Milliounen zousätzlech Einnahmen duerch Steieren.

Deen Effort, Dir Dammen an Dir Hären, ass noutwenneg fir vum Defizit erofzekommen. Deen Effort bleift noutwenneg.

An ech sinn der Meenung, datt wann een déi Previsioune fir de Moment kuckt, quitte datt ech zouginn, datt d'Welt staark a schnell ännert an der Weltwirtschaft, datt dat en Effort ass, dee mir iwwert déi nächst véier Jore musse weider maachen.

D'Iddi, datt ee kéint mat enger oder zwou Moossnahmen de Gesamtproblem vum Lëtzebuerger Staat léisen, an engem schwierege wirtschaftlechen Ëmfeld, ass falsch. Et muss een also op eng sozial gerecht, wirtschaftsfrëndlech Aart a Weis d'Zil vu gesonde Staatsfinanzen am Kapp behalen.

Ech weess, datt dat net einfach ass. Ech weess, datt dat Effortë vu jiddwerengem verlaangt. Mä mécht een et net, da verschiebt een nëmmen d'Problemer. D'Problemer awer sinn do, mir hu se, wéi gesot, am Budget 2011 op eng substanziell Aart a Weis an de Grëff kritt, mä deen Effort muss weidergoen, fir laangfristeg Schold, fir iresch a griichesch Situatiounen och an der Zukunft an dësem Land z'evitéieren.

Wéi hu mir dat erreecht? Net nëmmen duerch deen Defizitreduzéierungsprogramm – an ech hunn dat Wuert iwwregens léiwer wéi Spuerprogramm, well wann ech spueren, da leeën ech en Deel vun de Sue vu menger Pai op d'Säit fir eppes duerno ze maachen. Hei geet et net drëms, en Iwwerschoss op d'Säit ze leeën, hei geet et drëms deen Defizit, dee mir hunn, ze reduzéieren. An dat maache mir duerch dee Pak, dee mir der Chamber proposéiert hunn, deen dozou bréngt, datt mir en fait eisen Defizit ëm 700 Millioune reduzéiere par rapport zu deem wat geschitt wier, wann d'Regierung näischt proposéiert hätt.

En Effort, wéi gesot, wou mir drop zielen, datt en hei an dësem Haus och gedroe gëtt, an datt mir musse wëssen, datt en an der kuerzfristeger Perspektiv fir esou munch ee schwiereg ass, mä datt en an der laangfristeger Perspektiv vun dësem Land absolut noutwenneg ass, an datt déi, déi an e puer Joer an dësem Land liewen a Verantwortung droen, d'Friichte vun där Reformpolitik wäerten droen.

Mir hunn am Budget vum nächste Joer eng zolidd Brems agehäit bei den Depensen.

D'Depensë beim Zentralstaat, also beim Staat selwer, wuessen d'nächst Joer par rapport zum Budget vum leschte Joer nëmmen ëm 3,6%. Dat ass also manner wéi d'Entwécklung vum Bruttoinlandprodukt an d'Präisentwécklung. Dat géing eng Croissance vun den Depensë vun ongefëier 5% mat sech zéien. Si wuessen also nëmmen ëm 3,6%.

En fait wuesse se vill manner, well wann ech d'Depensë kucken, wéi se dëst Joer sech entwéckelen, an ech kucken dann déi reell Depensë vun dësem Joer, an dann de Budget vun 2011, da stellt ee fest, datt eis Depensen nëmmen ëm 1,9% d'nächst Joer wuessen.

Wann ech dann d'Inflatioun erausrechnen, gesäit een, datt d'Depensen d'nächst Joer nëmmen ëm 1% wuessen. Dat ass en historesch niddrege Prozentsaz vum Wuesse vun den Depensen. Dat ass en Effort, dee mir an der Regierung gemaach hunn a wou all d'Kollegen an der Regierung op eng impressionnant Aart a Weis gehollef hunn. An dofir hu mir dat Resultat fäerdegbruecht.

D'Entwécklung vun den Depensë war nach ni esou am Grëff, wéi mir dat bei dësem Budget gemaach hunn, an dësem Budget hu misse maachen, soen ech, fir datt mir den Defizit konnte reduzéieren.

An an deem Kontext war et och besonnesch wichteg, d'Fonctionnementskäschte vum Staat ze reduzéieren. Och do, duerch e kollektiven Effort vun alle Ministeren hu mir et fäerdeg bruecht, d'Fonctionnementskäschten, hors d'Paien, beim Staat ëm 3,7% ze reduzéieren.

Och dat geet natierlech net, ouni datt eng ganz Rei Saachen an de Ministèrë geännert ginn. Déi normal Fonctionnementskäschten, an dat ass nun eemol esou, kënnen d'nächst Joer net an der nämmlechter Croissance wéi déi Jore virdru wuessen, a jiddwereen huet do säi Bäitrag geleescht.

An trotz all deem, an och dat ass eppes, wat beim Budget an deene leschte Wochen a Méint oft vergiess ginn ass: Jo, mir reduzéieren den Defizit, jo, mir gi manner aus,

mä mir ginn nach ganz vill aus, an d'Politik ass do fir eng ganz Rei Aktivitéiten, eng ganz Rei Iwwerleeungen, eng ganz Rei Ziler z'erreechen.

A wann ee kuckt, wat mir am Staatsbudget vun 2011 maachen, da gesäit een, an dat mierke jo och d'Leit am Land, datt och wa kleng Saachen änneren, dann ass dat meeschtens fir eppes Grousses z'erreechen. An dofir gi mir och d'nächst Joer am Budget enorm vill a verschidde Beräicher aus.

Alleng fir Sozialleeschtunge gëtt de Staat d'nächst Joer 36% vun allen Ausgaben aus; 26,8% fir d'Pensiounen, d'Krankekeess a Familljenzoulagen. Ronn 10% fir aner Sozialleeschtungen, virun allem de Chômage, deen eng zousätzlech zolidd Depense am Budget vun 2011 ass, well de Fonds pour l'emploi, duerch d'Kris bedéngt, zousätzlech Ausgaben huet.

Mä et gesäit een och, datt d'Investissementer vum Staat d'nächst Joer ganz zolidd sinn. 13% vun allen Ausgabe sinn Investitiounen. Dat hëlleft natierlech op eng exzeptionell grouss Aart a Weis dem Bau, dem Handwierk an dësem Land, wichteg Secteuren, déi d'Regierung wëll ënnerstëtzen. 20% vun de Staatsausgabe ginn un d'Remuneratiounen.

Dat sinn also déi dräi grouss Bléck, déi mir am Staatsbudget hunn. Sozialausgaben 36%, Investissementer 13% a ronn 20% Remuneratiounë vun deene Leit, déi beim Staat, am breede Sënn vum Wuert, schaffen.

Datt d'Investitiounen esou héich sinn, verlaangt hei e Wuert Explicatioun.

Mir hu gesot, datt mir an deenen nächste Jore wëllen d'Depensen am Grëff behalen an den Defizit reduzéieren. Mir hunn am Joer 2009 an 2010 e Konjunkturprogramm lancéiert, dee virun allem bei klenge Baute substanziell dem Lëtzebuerger Handwierk gehollef huet, fir am Fong dat Lach, wat entstanen ass duerch déi méi kleng Nofro aus dem Privatsecteur ze remplacéieren, zäitweileg, duerch d'Nofro aus dem ëffentleche Secteur.

Dee Programm kann net éiweg weidergoen.

Mä zugläich wëlle mir awer, datt d'Lëtzebuerger Entreprisen aus dem Bau an aus dem Handwierk ënnerstëtzt ginn, an dofir hu mir, dat, wat mir d'Sortie de crise nennen, manner brutal gemaach, wéi een dat hätt kënnen, um Moment wou d'Reprise do ass, maachen. Mä mir hu gesot, vu datt d'Reprise fragile ass, gi mir aus deem ganz héijen Niveau vun den Investitiounen eraus, mä mir fuere se eréischt graduell op e méi niddregen Niveau zréck.

Wa mir alles gemaach hätten, wat am pluriannuellen Investitiounsprogramm, deen ech der Chamber d'lescht Joer presentéiert hunn, gemaach hätten, da géingen d'Investitiounen d'nächst Joer bei ronn 2,1 Milliarden Euro leien. Dat war ze vill, an dat hätt ze vill eng héich extern Finanzéierung verlaangt.

Dofir fuere mir zréck mat de Gesamtinvestitiounsausgaben, esouwuel déi, wou de Staat direkt baut, wéi déi, wou en indirekt baut. De Staat baut indirekt zum Beispill am Beräich vun den Altersheimer, e baut indirekt am Beräich vun de Spideeler, e baut direkt am Beräich vun de Schoulen oder vun de Stroossen. Wann ech also direkt an indirekt Investitiounen zesummenhuelen, hätte mir no dem Investitiounsprogramm, dee mir d'lescht Joer hei presentéiert hunn, d'nächst Joer 2,1 Milliarden ausginn.

Mir ginn elo 1,6 Milliarden aus. Mir ginn also 500 Millioune manner aus wéi initialement virgesi war, mä mir ginn nach ëmmer méi aus wéi 2009, a mir gi liicht manner aus wéi 2010. En fait gi mir d'nächst Joer 120 Millioune manner aus wéi dëst Joer, mä mir ginn nach 280 Millioune méi aus wéi 2009. An dat ass déi Sortie de crise, dat intelligent Spueren, wat mir wëllen am Investitiounsberäich maachen.

Eng staark, eng enorm staark Ënnerstëtzung fir d'Entreprisen hei am Land. Kee brauch also ze fäerten, datt e misst Leit ofbauen, well mir an den Investitiounen op en Niveau falen, deen ënnert deem wier vun 2009. Mir sinn in etwa um Niveau tëscht 2009 an 2010.

Op deem Diagramm hei gesäit ee ganz gutt, wou de Spuereffort läit. Op deem roude Strëch gesäit ee wat geschitt wier, wa mir den Investitiounsprogramm systematesch duerchgefouert hätten. Mir hunn dat net gemaach, mir bleiwen op engem ganz héijen Niveau, an en fait sinn deen héijen Niveau, dee mir op deem bloe Strëch feststellen, wou een och gesäit, wéi d'Evolutioun vun Investitiounsausgaben an dësem Land war, da gesäit een, datt mir e puer Saachen erreechen.

Éischtens hëllefe mir de Betriber hei am Land ganz vill, virun allem am Bau an am Handwierk. Zweetens maache mir enorm vill fir d'wirtschaftlech Entwécklung vun dësem Land a fir d'Liewensqualitéit an dësem Land. Well natierlech, wie seet Investitiounsbauten, déi gesäit ee jo och iergendwou, ob dat Schinne sinn, ob

dat Stroosse sinn, ob dat Schoule sinn, ob dat Spideeler sinn, ob dat Altersheimer sinn. Alles dat, wat am Land entstanen ass, a wou ee gesäit, am Verglach mam Ausland, datt mir op engem ganz héije qualitativen Niveau sinn, datt mir dat och wëllen an deenen nächste Joren, trotz Budgetsdefizitreduzéierungsprogramm, op eng raisonnabel Aart a Weis, op eng finanzéierbar Aart a Weis, duerchféieren.

Jo, mir reduzéieren Defizit. Jo, mir hunn d'Depensen am Grëff, méi am Grëff wéi d'wirtschaftlech Entwécklung engem dat am Fong géing erlaben, a mir maache ganz Villes. Mir maache Villes am Investitiounsberäich, mir maachen och Villes an anere Beräicher.

Erlaabt mir just, Iech e puer Chiffren ze ginn, well de Budget besteet schlussendlech aus Milliardë vun Depensen, ronn 12 Milliarden Depensen. Ech well Iech soen zum Beispill, datt mir fir d'Familljepolitik 1,8 Milliarden Euro ausginn. All déi, déi mengen, datt duerch déi eng oder aner kleng Ännerung d'Familljepolitik op eemol net méi do wier, dee bieden ech just de Chiffer ze kucke vun 1,8 Milliarden, alleng dovunner sinn 1 Milliard Kannergeld. 1 Milliard, déi de Staat gëtt, fir datt et hei am Land de Familljen an de Kanner besser geet wéi op villen anere Plaze ronderëm äis.

D'Garde d'enfants, wat e substanzielle Programm vun der Regierung ass, klëmmt dëst Joer op 158 Milliounen Euro. Dat ass eng Augmentatioun vun 30%, wat d'Fonctionnements- an Investitiounshëllefe si fir de ganze Beräich vun der Kannerbetreiung ze verbesseren, wou eng Nofro besteet. Et gesäit een also, datt do ganz vill gemaach gëtt.

Datselwecht gëllt fir de Beräich vun der Sozialversécherung. 2,2 Milliarde ginn an d'Sozialversécherungen, dovunner ronn d'Halschent an d'Pensiounskeesen, dat erkläert jo och zum Deel den Iwwerschoss vun der Sécurité sociale, dee mir jo am Ufank gesinn hunn. Wann een d'gesamt-ëffentlech Finanzen hëlt, muss ee jo kucken, esouwuel en Zentralstaat, wéi d'Sozialversécherungen, wéi d'Gemengen. Et muss een also dat Ganzt kucken. An do gesäit een, datt also och do en zolidden Transfert geschitt, deen en fait de Leit hei am Land zegutt kënnt.

Och dat muss ee bedenken, och bei klengen Ännerungen, déi d'Regierung proposéiert huet, an déi d'Regierung nach wie vor als noutwenneg ëmfënnt, fir datt mir de Budgetsdefizit reduzéiert kréien.

Nach eng Kéier, dat ass keen Zil aus reng comptable Grënn, dat ass en Zil aus Grënn fir d'Staatsverschëldung esou kleng wéi méiglech ze halen.

De Lëtzebuerger Staat gëtt d'nächst Joer ronn 920 Milliounen aus fir den ëffentlechen Transport, Bus an Tram.

D'nächst Joer wuessen d'Depensen am Ëmweltberäich op 202 Milliounen, dat si ronn 6% méi wéi dëst Joer.

Och d'Depensë fir den Enseignement klammen ëm 5%, op 1,2 Milliarden.

Fir d'Justiz a Police, d'Sécherheetspolitik, gëtt d'Regierung d'nächst Joer 300 Milliounen aus.

D'Logementsdepensë klammen, well Logement eng wichteg Politik ass an dësem Land, ëm ronn 3,5% op 115 Milliounen.

D'Entwécklungshëllef bleift op deem 1% vum nationale Räichtum, vum Revenu national brut, dee mir äis als politescht Zil ginn hunn, dat si ronn 300 Milliounen, 300 Millioune vun den 12,5 Milliarden, déi mir am Budget hunn. Mir bleiwen also e Land, wat Solidaritéit och no bausse weist, well ville Leit an der Welt geet et leider vill méi schlecht wéi äis hei am Land an dofir bleift dat och eng Politik, déi och a schwieregen Zäiten d'Ënnerstëtzung vun der Regierung weider an deem Budget fënnt.

Dir gesitt also, alleng nëmme wann ech e puer Depensen eraushuelen, datt ee Budgetsreduzéierungsefforten ëmmer muss gesinn am Zesummenhang mat all deem, wat am Staatsbudget gemaach gëtt. Déi Sue ginn un d'Leit hei am Land. Et sinn déi Suen, vun deene mir eist Land weider entwéckelen, mä zum Deel muss een ëmmer erëm bedenken, musse mir dat finanzéiert kréien duerch déi Suen, déi mir erakréien, duerch Steieren, mä och duerch déi Suen, déi mir musse léine goen, an duerch déi Suen, déi mir op d'Säit geluecht hunn an deene gudde Joren, oft am totalen Onverständnis vun deenen, déi d'Budgets- a Finanzpolitik an deene leschte Jore kommentéiert hunn.

Et war déi richteg Politik, an et muss och an der Zukunft erëm déi richteg Politik sinn, datt Iwwerschëss mussen op d'Säit geluecht ginn. Leider sinn am Moment keng do. Wann der erëm kommen – mir mussen Iwwerschëss wëllen erreechen, well ouni déi Finanzpolitik vun deene leschten 20 Jore kéinte mir och an dësem Moment déi Sozial- an déi Investitiounspolitik net tätegen.

D'Steiere klammen am Budget vum nächste Joer. Si klammen zolidd par rapport zum Budget 2010, ma si klammen net esou vill, wéi datt mir domat kéinten de ganzen Defizit vun engem Joer kompenséieren.

Wann ech kucken, par rapport zu de Steiereinnahmen, wéi mir se fir dëst Joer erwaarden, gi mir dovun aus, datt mir d'Kollektivitéitssteier – dat ass d'Steier, déi zu Lëtzebuerg vun de Betriber bezuelt gëtt, an dovun zum gréissten Deel vum Finanzsecteur – in etwa stabel wäert bleiwe par rapport zu den Einnahme vun 2010. Mir setze se ëm ronn 2% manner héich an, wéi dat, wat mir dëst Joer erwaarden. Mä dat ass awer vill méi héich wéi dat, wat am Budget vum leschte Joer stoung. A Chiffren ausgedréckt: Am Budget vum leschte Joer stoungen 1,2 Milliarde fir d'Kierperschaftssteier, mir setzen am Budget fir 2011 1 Milliard 450 Milliounen an. Dat wäert och ongeféier dee Montant sinn, deen dëst Joer wäert erakommen.

Ech soe bewosst, datt do de Gros aus dem Finanzsecteur kënnt, well dat e Secteur ass, deen natierlech vun internationalen Entwécklungen ofhänkt, an dofir ass den Effet vun der Kris schwiereg anzeschätzen. Mä mir gesinn op Grond vun de Solden an den Avancen, déi zu där Steier féieren, datt do eng relativ Stabilitéit dran ass. Mä ech erënneren awer och drun, datt mir a fréiere Joren, grad bei där do Steier, eng staark Progressioun haten. Mir sinn also frou, datt déi Steier net erofgeet, mä déi Steier klëmmt och net méi wéi dat an de Pre-Krisejoren de Fall war.

D'Gehältersteier hu mir ëm 6% méi héich agesat par rapport zu den Erwaardunge vun dësem Joer. D'Gehältersteier, menge mir, kéint sech d'nächst Joer op ongeféier 2,4 Milliarden Euro belafen. Agerechent ass do d'Croissance vum Emploi, d'Croissance vun der Masse salariale an d'Ännerung vu verschiddene Steieren, déi mir am Steierpak fir de Budgetsdefizitreduzéierungsprogramm der Chamber virgeluecht hunn, déi awer zu Buch schléit mat enger relativ klenger Somme par rapport zum Gesamtmontant, well och do eis Suerg ëmmer war a bleift, datt d'Steiere fir d'Betriber a fir d'Leit zu Lëtzebuerg ëmmer solle besser sinn, dat heescht, méi niddreg si wéi an den Nopeschlänner, mat deene mir an enger wirtschaftlecher Konkurrenz stinn.

Dat hu mir och erreecht. A kengem vun de Länner ronderëm sinn d'Steieren op engem méi niddregen Niveau wéi zu Lëtzebuerg.

D'TVA – och eng Steier, déi a Krisenzäite schwiereg anzeschätzen ass, well se staarke Fluctuatiounen ausgesat ass –, do gi mir trotzdem dovun aus, duerch dat Wuesstëm vun 3%, wat de STATEC äis fir d'nächst Joer virausseet, datt déi Steier d'nächst Joer och wäert klammen. Mir hunn also fir d'nächst Joer 2,1 Milliarden Netto-TVA virgesinn. Mir erwaarden äis fir dëst Joer ronn 1,9 Milliarden Einnahme bei der TVA.

Do ass en Deel national Consommatioun, ma och en Deel, natierlech, internationalen Handel, ech denke besonnesch och un de Commerce électronique, deen net vum Lëtzebuerger Handel ausgeet. Am Zesummespill dovu menge mir, datt een déi Steier ka méi héich asetzen.

Schwiereg bleift och d'Aschätzung vun der Taxe d'abonnement, dat ass déi Taxe, déi d'Investmentfonge bezuelen, déi mam Boursëgeschäft an de Schwankunge vun deemselwechten zesummenhänkt. Déi Steier setze mir op 630 Milliounen am Budget vum nächste Joer fest. D'lescht Joer stounge 550 Milliounen am Budget.

Dir gesitt also, aus deene véier Steierkategorien, déi ech lech gesot hunn, datt mir all d'Steiere méi héich asetze wéi am Budget vum leschte Joer, datt mir also op eng virsiichteg, ma awer optimistesch Note d'Recetten am Budget vum nächste Joer asetzen. Vläicht méi optimistesch, wéi mir dat beim Budget vum leschte Joer gemaach hunn, mat all deene Fragezeichen, déi selbstverständlech an dëser schwiereger Zäit bei der wirtschaftlecher Entwécklung vun eisem Land a vum Welthandel ze gesi sinn.

Déi Steiereinnahmen, déi also am klassesche Staatsbudget ëm ronn 13% méi héich si wéi am Budget vum leschte Joer, ginn net duer, fir de Gesamtdefizit op Null ze bréngen.

Dofir muss de Staat och am nächste Joer op aner Mëttele wéi d'Steiereinnahme vum nämmlechte Joer zréckgräifen. Engersäits sinn dat d'Reserven, déi mir gemaach hunn, dat heescht d'Fongen, wou verschiddener nach Avoiren hunn. Déi Avoirë gebrauche mir fir d'Investitiounen ze finanzéieren. D'Reservë vum Staat, déi net alleguerte liquide sinn, hu mir nach an enger Rei vu Fongen. Dat wäerte mir gesinn, wa mir an der Finanzkommissioun vun der Chamber duerch déi eenzel Fonge ginn. De Staat huet nach ongeféier 1,5 Milliarden Avoiren an deenen eenzelne Fongen, déi awer affektéiert sinn un eng Rei Bauprojeten, déi ënnerwee sinn.

Mir mussen donieft och weider Sue léine goen.

D'gesamt-ëffentlech Schold ass fir de Moment bei 7,6 Milliarden Euro. Dat ass d'Schold vum Staat, dat ass d'Schold vun de Gemengen an dat ass déi extra Schold, déi mir opgeholl haten, fir an d'Kapital vun enger systemescher Bank während der Kris eranzeklammen.

Déi 7,6 Milliarden, dat si ronn 19% vum Bruttoinlandprodukt. Vun deene 7,6 Milliarden, soen ech nach eng Kéier, kann een der 2 erausrechnen, wat déi sinn, déi mir gebraucht hunn, fir an d'Kapital vun enger Bank eranzeklammen, wou mir also en Aktiva an d'Plaz kritt hunn, an et kann een 1 Milliard erausrechne fir d'Gemengen.

Et sinn also ronn 4,6 Milliarden Euro, wat d'Staatsschold selwer ausmécht, d'Schold also vum Zentralstaat, hors Operatioun vun der Stabilisatioun vun de Banken, an dat si 14,2%. Dat ass gutt am Verglach mam Ausland, dat ass schlecht am Verglach mat der Vergaangenheet vun eisem Land.

Et ass net d'Zil vun der Regierung, d'Staatsschold weider uklammen ze loossen.

Mir hunn äis en Zil ginn, datt mir iwwert déi nächst Joren op kee Fall iwwer 30% Schold vum Bruttoinlandprodukt wëlle kommen, wat d'Halschent ass vun deem, wat an der Europäescher Unioun erlaabt ass, well mir der Meenung sinn, datt an engem klenge Land eng héich Staatsverschëldung ganz schwiereg ass erëm an de Grëff ze kréien; datt eng héich Staatsverschëldung äis enorm vill Budgetsmëttelen ewechhëlt fir politesch Akzenter ze setzen, well héich Staatsschold heescht, datt ee muss Zënse bezuelen, an déi Zënse muss een aus dem Budget bezuelen, an domat kann een net méi Sozialpolitik maachen, domat kann een net méi Schoule bauen, domat kann een net méi ëffentlechen Transport finanzéieren.

Dofir kann et keen Zil vun enger Regierung sinn, an et ass sécher net d'Zil vun dëser Regierung, fir ëffentlech Schold ze maachen. Mir wëllen also deen Effort erofféieren.

Mir hunn dëst Joer Staatsschold opgeholl, 2 Milliarden, wéi Dir wësst. Eist Zil war, pro Joer net méi wéi 1 Milliard léinen ze goen. Mir hu vun där Staatsschold an dësem Joer duerch méi staark Recetten net esou vill gebraucht, wéi mir dat op engem gewëssene Moment gemengt haten. Mä mir haten ni gemengt, dëst Joer déi 2 Milliarden ze gebrauchen. Mir kënnen also e Stéck vun där Schold mat an d'nächst Joer eriwwerhuelen. Dat ass gutt, dat ass noutwenneg, well et sinn nach ëmmer kolossal Sommen am Verglach mat der Vergaangenheet.

Mir froen d'Chamber an deem Budgetsgesetz, wat ech elo grad deposéiert hunn, fir eng Autorisatioun ze kréie fir, wann noutwenneg, 500 Milliounen Euro léinen ze goen, dovun 300 Millioune fir de klassesche Budget, 100 Millioune fir de Fonds du rail, an 100 Millioune fir de Fonds des routes, dat äis also géing, wa mir dat bräichten, erlaben, d'Staatsschold bei ronn maximal 20% vum Bruttoinlandprodukt ze halen.

Mä eist Zil ass, wéi gesot, esou mann wéi méiglech Schold ze maachen. Mir froen also eng Autorisatioun, déi mir och esou spéit wéi méiglech wäerte gebrauchen, fir och d'Zënslaascht méiglechst niddreg ze halen.

De Budget 2011 ass en Dokument, wat mir jo haut net ganz kënnen diskutéieren. Et muss ee jo och an den nächste Woche mat den Deputéierten aus der Finanzkommissioun duerch den Detail vun deem Budget goen. Ma, ech mengen, et ass wichteg, datt mir am Land iwwert dëse Budget diskutéieren.

Dëse Budget gehéiert net der Regierung, e gehéiert net der Chamber, e gehéiert net de Sozialpartner, e gehéiert de Leit hei am Land. Et sinn de Leit hei am Land, de Betriber hei am Land hir Steieren, déi mir iwwert de Budget u verschidde politesch Ziler affektéieren.

Dofir ass dee Budget vun 2011 am Fong e Budget deen, wann ech dat nach eng Kéier dierf zesummefaassend soen, duerch e puer Saachen opfält.

Éischtens hu mir eng staark Maîtrise vun den Depensen: +1,9%, Inflatioun erausgerechent +1% par rapport zu deem, wat mir fir dëst Joer erwaarden.

Zweetens ass et e Budget, wou mir eng staark Reduktioun vun de Konsumausgabe beim Staat fäerdeg bruecht hunn: -3,7%.

Et ass e Budget, deen dee Wee aschléit, dee mir annoncéiert hunn, fir den Defizit ze reduzéieren. Bei de gesamt-ëffentleche Finanze gi mir vun 2,2% Defizit op 1,2% Defizit erof a beim Zentralstaat vu -4,1% op -3,4%, mä et ass den Defizit vun der gesamt-ëffentlecher Hand, deen och am europäesche Kontext matenee verglach gëtt.

Et ass en Defizit, an deem den esou genannte Spuerprogramm vun der Regierung säin Nidderschlag fënnt.

Wann en deen net géing fannen, rappeléieren ech nach eng Kéier, hätte mir en Defizit vun 3% bei de gesamt-ëffentleche Finanzen a 5% beim Zentralstaat.

Do gesäit een d'Noutwennegkeet fir dee Programm ze maachen, fir en duerchzezéien. Mä grad esou gesäit een un de Chiffrë virdrun, datt dee Spuerprogramm, et sief dann d'Situation économique géing bombastesch an d'Lut goen, och an den nächste Jore muss eng Suite hunn, wann een net wëll an de Verschëldungsstaat kommen.

An et ass e Budget, deen op eng ganz zolidd Aart a Weis d'Investissementer héich hält – 4% vum Bruttoinlandprodukt gi mir an d'Investitiounen –, wat eng zolidd Stäip ass fir d'Betriber hei am Land; wat eng zolidd Stäip ass fir Aarbechtsplazen hei am Land ze schafen an ze halen, grad am Handwierk an am Bau, wat wichteg ass fir d'Entwécklung vun dësem Land.

Ech géing soen, mat dësem Budget hu mir d'Kéier kritt, mä mir sinn nach net am Hafen ukomm. D'Schëff ass op deem Wee, wou et muss hifueren, wa mir aus de Welle wëllen erauskommen, fir op eng roueg Aart a Weis den Anker an e puer Jore kënnen ze geheien.

Et ass e Budget, deen eng Äntwert och gëtt op den Ufank vun der Nokris, et ass also eng Sortie de crise, kombinéiert mat enger Sortie aus dem Budgetsdefizit.

An dofir mengen ech, datt déi Solidaritéit an déi Zukunftsprojeten, déi am Budget sinn – an déi ni dierfe vergiess ginn, wann een iwwer Moossnahme schwätzt, déi ee mécht, fir den Defizit ze reduzéieren –, mat staarken Investitiounen, datt dat dat ass, wat dëse Budget charakteriséiert, a fir dee mir wäerten hei an der Chamber an den nächste Méint Erklärunge ginn, fir dee mir och an der Chamber wäerte kämpfen, well mir mengen, datt et e Budget ass, deen äis en fait op de Wee vu gesonde Staatsfinanze wäert bréngen.

An ech freeë mech elo schonn op déi Diskussiounen an der Finanzkommissioun vun dësem Parlament, déi mir de Mëtteg wäerten ufänken, an déi och an der Ëffentlechkeet musse gefouert ginn, well et ass e Budget, dee Villes fir d'Leit mécht, ma deen awer och eng Rei Saachen net méi ka maachen, well d'Zäite geännert hunn.

Merci.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la Journée du Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai

10 octobre 2010

Monsieur le Ministre Li Yizhong,
Excellences, Mesdames, Messieurs,
Chers amis du Luxembourg, chers compatriotes,
Chers invités,

Je voudrais vous dire d'emblée combien la délégation luxembourgeoise et moi-même sommes heureux de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans cette grande et belle ville de Shanghai.

Je tiens également à remercier toutes les personnes présentes à cette cérémonie marquant la Journée luxembourgeoise à l'Exposition universelle de Shanghai 2010. Jamais dans son histoire, le Luxembourg n'avait organisé un événement de promotion commerciale et culturelle de cette envergure. Rarement, j'ai retrouvé autant de mes compatriotes lors d'un déplacement officiel à l'étranger. C'est la preuve de l'intérêt que portent les Luxembourgeois à la Chine en général et à la ville de Shanghai en particulier.

Lors de ma visite d'État en République populaire de Chine en 2006, nous avions célébré l'ouverture de notre consulat général à Shanghai.

Durant ce séjour, j'avais également annoncé de façon officielle la participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Expo 2010. Je dois avouer qu'à cette époque, il était encore difficile d'imaginer les contours de ce site sur les friches de Pudong. En revenant quatre ans plus tard, je ne peux qu'être émerveillé par le travail accompli par nos amis chinois. Des dizaines de millions de Chinois et d'étrangers ont pu visiter dans des conditions exemplaires cette Exposition universelle, qui est la plus grande de tous les temps.

Le pavillon luxembourgeois, dont nous sommes si fiers, est l'expression de l'amitié que nous portons à la Chine et à la ville de Shanghai.

Notre pavillon reflète les facettes de notre culture et de notre caractère. Son dessin a été inspiré du mot chinois pour Luxembourg, «Lu Sen Bao», voulant dire un château au milieu de la forêt.

Le Luxembourg est un pays résolument européen, issu d'une longue et parfois douloureuse histoire. Notre

pavillon permet aux visiteurs de faire un court voyage à travers sa riche histoire, sa culture, son économie moderne et sa splendide nature. Il montre également la grande diversité des femmes et des hommes qui font notre pays.

À maints égards, ce pavillon, conçu par l'architecte François Valentiny, illustre aussi le potentiel de coopération entre les peuples chinois et luxembourgeois. Sous la direction du commissaire général Robert Goebbels et en coopération avec nos partenaires du secteur privé, ArcelorMittal, SES, Cargolux et la Chambre de commerce luxembourgeoise que je tiens à remercier, nous avons réussi à donner vie à ce projet ambitieux, tout en pouvant compter sur l'appui bienveillant des autorités chinoises et le concours actif du peuple de Shanghai.

Ce sont des entreprises chinoises qui avec leurs ouvriers ont construit notre pavillon, en coopération avec des experts luxembourgeois. Ce sont des agents chinois, ensemble avec des volontaires luxembourgeois qui ont géré, sous la direction efficace de notre consul général Pierre Ferring, le pavillon au cours des six derniers mois. Cette coopération amicale constitue l'un des résultats les plus précieux de la présence luxembourgeoise à Shanghai. En effet, c'est sous l'angle du rapprochement des peuples que je vois le principal bénéfice qu'apporte l'Expo 2010. Des relations solides d'amitié ont été tissées pour perdurer.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les millions de visiteurs chinois qui ont découvert notre pavillon et qui, somme toute, en ont fait le succès. J'aimerais faire part de mon admiration pour la patience dont ils ont fait preuve quotidiennement dans la joie et la bonne humeur.

L'envoi à Shanghai de la *Gëlle Fra,* icône nationale proche du cœur de tous les Luxembourgeois, n'a pas laissé indifférent mes compatriotes.

L'enthousiasme des visiteurs chinois à l'égard de ce symbole de la liberté et de la souveraineté de mon pays n'est pas passé inaperçu au Grand-Duché.

Notre amitié repose sur une longue tradition. Déjà à la fin du XIX^{e} siècle, l'ingénieur luxembourgeois Eugène Ruppert contribua activement à l'essor économique de la Chine, en développant la sidérurgie dans la ville de Wuhan.

Aujourd'hui, mes compatriotes et moi-même sommes heureux et fiers que cette coopération ancienne se trouve concrétisée par ce pavillon habillé d'acier, un des produits phares du Luxembourg. Je salue d'ailleurs parmi nous un Luxembourgeois résidant à Shanghai, qui est le petit-fils de l'un des ingénieurs ayant composé l'équipe d'Eugène Ruppert.

Le passé, le présent et l'avenir se rejoignent ainsi au pavillon luxembourgeois.

Je ne voudrais pas terminer mon allocution sans remercier spécialement les autorités chinoises pour leur soutien indéfectible ayant permis au Luxembourg de réaliser ce pavillon.

Nous présentons enfin nos vives félicitations aux citoyens de Shanghai et au peuple chinois tout entier pour avoir organisé ce rendez-vous inoubliable dans l'histoire des expositions universelles.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne

16 octobre 2010

Altesse Royale,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass e gutt Gefill erëm live hei op der Luxexpo ze sinn an net nëmme virtuell, dat heescht, iwwer Satellit mat Iech ze schwätzen. Ëm en Hoer wier dat och nach schif gaangen duerch meng Operatioun u menger Schëller, déi ech hu misse kuerzfristeg iwwer mech ergoe loossen.

Et freet mech och, Iech, Monseigneur, haut begréissen ze dierfen. D'nächst Woch fuere mir zesummen op New York, wou Dir beim Luxembourg Business Award eng nordamerikanesch Firma wäert auszeechnen. Doniewent gesi mir och eng Rei intressant Betriber, fir hinnen d'Virdeeler vum Wirtschaftsstanduert Lëtzebuerg virzestellen. No menger Wirtschaftsmissioun an den Angola Ufank November fuere mir dann zesummen a Schweden, fir Cooperatiounsméiglechkeeten am Beräich Gesondheetstechnologien auszeschaffen.

D'lescht Woch war ech mat Ärem Papp, dem Grand-Duc Henri, zu Shanghai fir do de Lëtzebuerger Dag op der Weltausstellung ze zelebréieren. Eise Pavillon mat der Gëlle Fra huet e bleiwenden Androck bei de Visiteuren

aus aller Welt hannerlooss. Et ass ville Léit zu Lëtzebuerg vläicht net esou bewosst, mä et ass wierklech spierbar, wéi den Intérêt vun de chinesesche Patronen um Grand-Duché ëmmer méi grouss gëtt.

Dës Woch waren och vill vun eise Betriber op der Handelswoch vun der Chambre de commerce zu Shanghai präsent, wat weist, datt eis Betriber elo erëm verstäerkt no bausse ginn an aktiv Clienten demarchéieren.

Här President,

Ech si mir sécher, datt eis Zesummenaarbecht an Ärer neier Fonctioun als President vun der Luxexpo genau sou gutt wäert klappe wéi bei deenen aneren Dossieren, déi mer schonn zesummen ugaange sinn.

Op dëser Hierschtfoire ginn d'Resultater vum Architekteconcours fir en neit Foiresgebai an d'Gare multimodale dem Public virgestallt. D'Regierung steet zum Projet Foire, och wa mer den Coup d'envoi vun de Bauaarbechten aus deene bekannte budgetäre Grënn em ee Joer no hannen hu misse verréckelen. Dëst huet als positiven Nieweneffekt, datt mir kee Provisorium fir d'Foire méi ze baue brauchen an esou vill Geld kënne spueren. Wann d'Aarbechten hei ufänken, gëtt den EU-Ministerrot nämlech erëm op der Place de l'Europe ofgehalen an d'Luxexpo kann déi Halen, déi de Centre de conférences Kirchberg beluecht hat, erëm selwer exploitéieren.

Mesdames, Messieurs,

Le contexte dans lequel évolue notre économie a changé de façon dramatique. Rien n'est plus comparable à la situation rencontrée au cours des dernières décennies. Les anciens remèdes ne sont plus adaptés au nouvel environnement. L'actuel paysage économique s'est dessiné suite à différentes évolutions, dont je ne citerai que six exemples parmi d'autres:

1) Depuis 2004, l'Union européenne a accueilli 12 nouveaux États membres. Cet élargissement, politiquement nécessaire, a plongé les économies occidentales dans une situation concurrentielle nouvelle. Ces régions enregistrent pour le moment des taux de croissance supérieurs à ceux de l'Europe de l'Ouest. En raison d'une main-d'œuvre à bas salaires, très motivée et souvent bien formée, certaines activités ont été ou sont fortement menacées d'être relocalisées. Ceci est d'autant plus facile que les réseaux de communications gomment les distances.

2) La crise économique mondiale déclenchée en 2008 par une poignée de banques locales américaines nous a soudainement rappelé combien ce monde est devenu interconnecté, et comment des économies nationales et régionales en apparence si différentes et diverses sont imbriquées les unes dans les autres. Il suffira de quelques produits financiers malsains pour que la finance mondiale soit contaminée; il suffira d'un cyclone détruisant une plate-forme de forage ou de propos mal venus d'un acteur politique au Moyen-Orient pour qu'explosent les prix énergétiques mondiaux. Ceci se répercute inévitablement aussi bien sur la situation d'un paysan chinois que sur celle d'un métallurgiste européen.

Ladies and Gentlemen, the world is now definitely flat!

3) L'Europe n'est pas, ou de moins en moins, le centre de gravité de l'économie mondiale. En 2030 au plus tard, l'économie mondiale sera radicalement recomposée au bénéfice de l'Asie, mais aussi de l'Amérique latine et de la Russie, et ce, au détriment de l'Europe. Si, comme j'ai pu le constater durant mes déplacements, les chefs d'entreprises américaines lorgnent vers l'autre côté du Pacifique et non plus vers l'autre côté de l'Atlantique, c'est parce que la Chine, l'Inde, d'autres économies asiatiques accumulent des réserves et construisent de la richesse; c'est parce qu'ils y trouvent une main-d'œuvre abondante et formée, encore peu onéreuse; c'est parce qu'une nouvelle demande colossale s'y fait jour, tirée par des masses populaires aspirant à des biens de consommation qui étaient loin d'être à leur portée voici quelques années seulement. Les 11,9% de croissance au premier trimestre 2010 pour la Chine seule attirent aussi des investisseurs luxembourgeois comme en témoigne une entreprise luxembourgeoise qui a récemment racheté une entreprise chinoise pour y employer 1 500 travailleurs.

4) Depuis belle lurette, les centres de décisions des grands groupes industriels implantés au Luxembourg se situent dans d'autres capitales. Sur les nombreux instituts financiers de la place, nous comptons encore en tout et pour tout quatre banques à capital majoritairement luxembourgeois. Ce qui est nouveau par contre, c'est que la fuite des centres de décision hors de nos frontières touche désormais

des PME traditionnellement nationales notamment, mais pas uniquement, du secteur des services. Ainsi, des fiduciaires autres que les big 4 et de traditionnelles études d'avocat s'organisent de plus en plus dans des réseaux internationaux. J'en prends pour preuve également les enseignes commerciales dans les zones piétonnes et dans les centres commerciaux qui, à quelques exceptions près, sont franchisées et dépendantes de grands groupes étrangers.

5) Le cours des actions en bourse dicte les opérations sur le terrain pour les grandes entreprises, bien sûr, mais aussi de plus en plus pour des entreprises de taille moyenne. Un fléchissement de la valeur boursière exigera une réduction des coûts et des suppressions d'emplois pour éviter une dégradation par les agences de notation et pour faire remonter le cours. L'actionnaire est de moins en moins entrepreneur. Il n'a plus de projet d'entreprise, mais devient de plus en plus anonyme et n'affiche plus de vision à long et moyen terme.

6) L'euro fête ses 10 ans. Même si son succès est indéniable, il faut être conscient que les règles du pacte de stabilité et de croissance limitent la marge de manœuvre budgétaire et les options de politique économique et financière des États membres. La Banque centrale, dont l'objectif principal est la stabilité des prix, pratique une politique monétaire commune qui enlève aux États membres de la zone euro le principal instrument pour compenser une perte de compétitivité.

Le monde a donc bien changé ces dernières années. Mais où en est aujourd'hui la situation compétitive et conjoncturelle de notre économie? En parlant de compétitivité, il faut dire que tout le monde ne parle pas de la même chose.

Le concept de compétitivité au sens large utilise des éléments de soutenabilité structurelle à long terme qui prennent en compte un large éventail d'indicateurs économiques, sociaux et écologiques. Dans les discussions qui nous préoccupent actuellement, le gouvernement, tout comme certains partenaires sociaux, se réfère le plus souvent à cette acceptation du terme «compétitivité». En revanche, les entreprises s'intéressent fort légitimement à la compétitivité-coût. Si on prétend que le Luxembourg a progressé en ce qui concerne la compétitivité prise au sens large, il faut cependant admettre qu'il est en train de perdre du terrain lorsqu'on considère la compétitivité-coût.

Les classements établis par certaines grandes institutions internationales mesurant la compétitivité au sens large peuvent objectivement prêter le flanc à la critique puisqu'ils dépendent d'un choix subjectif des paramètres mesurés. Il n'en demeure pas moins vrai que les décideurs économiques les scrutent attentivement. Il s'ensuit pour un pays que toute détérioration de tels indicateurs nuit à son attractivité en tant que terre d'accueil des investisseurs.

Grâce à une perspective de croissance de 3% pour 2010, nous sommes en mesure de dire que notre économie se trouve actuellement en sortie de crise.

Encore faut-il que ce constat soit nuancé: nous n'avons pas encore complètement récupéré les pertes engendrées au cours des deux dernières années. En plus, cette croissance retrouvée semble fragile à maints égards. En effet, une croissance prometteuse de +3,5% au troisième trimestre 2009 s'est essoufflée au cours des deux trimestres suivants pour devenir négative au deuxième trimestre 2010.

Ensuite, ce constat doit aussi être décliné par secteur.

En premier lieu, concernant le secteur financier, je suis aujourd'hui satisfait de la gestion de crise en 2008. Dexia-BIL n'a plus besoin des garanties étatiques et BGL s'est adossée à un partenaire fort et stable. Les opérations de sauvetage de ces banques n'ont pas eu d'impact négatif sur les finances publiques, au contraire. Dexia-BIL a rémunéré l'État pour l'octroi des garanties et l'État, en convertissant son prêt en capital, est devenu aujourd'hui actionnaire de BGL BNP Paribas.

Les restructurations des banques de la place financière sont cependant loin d'être achevées. Les fusions, cessions et autres opérations de réorganisation continueront à impacter les entités luxembourgeoises, notamment au sein des Landesbanken allemandes. Il faudra également suivre avec attention les effets qu'aura sur ce secteur la mise en place d'une nouvelle régulation européenne et mondiale. Les pressions exercées par le G20 et la Commission européenne notamment ne sont pas faites pour doper la compétitivité de notre place financière.

Finalement, la fragilité de la situation financière de l'Irlande ou du Portugal, voire de l'Espagne, ne nous met

pas définitivement à l'abri d'un nouvel effondrement de la finance mondiale. Nous ne connaissons que trop bien les conséquences désastreuses d'une crise de confiance dans ce secteur, suivie d'une récession dans l'économie réelle.

La crise a frappé l'industrie de plein fouet. De nombreuses entreprises ont vu leur chiffre d'affaires plonger de 30, 40, voire parfois 50% endéans quelques mois seulement. Pour amortir ces effets, le gouvernement a réussi fin 2008 à adopter des modifications substantielles du régime de chômage partiel en l'espace de quelques semaines seulement, ce qui prouve que: «Wa mer wëllen, da geet et!» Au plus fort de la crise, en avril 2009, plus de 150 entreprises ont ainsi eu recours au chômage partiel, ce qui correspond à près de 8200 personnes touchées par une réduction partielle de leur temps de travail.

Cette mesure constitue un effort collectif remarquable de la part des pouvoirs publics et de la part des entreprises. En effet, ces industries peuvent redémarrer rapidement parce qu'elles ont gardé leur personnel avec leur savoir-faire par le biais du chômage partiel et des efforts propres consentis, alors que leurs concurrents étrangers ont souvent procédé à des réductions massives de personnel qui leur manque aujourd'hui. Pourtant, les prix et les marges, qui restent à un niveau faible, ne permettent pas encore de tirer profit d'une situation conjoncturelle devenue meilleure.

Le commerce et l'artisanat ont jusqu'à présent été plus ou moins épargnés par des grands mouvements de crise. Mais en sera-t-il autant demain?

L'artisanat a pu, dans une large mesure, profiter des efforts des pouvoirs publics pour démarrer des chantiers et travaux de moindre importance. Rappelons également que les mesures pour augmenter le pouvoir d'achat prises en 2009 ont partiellement épargné le commerce des effets de crise aiguë.

La reprise, encore fragile, ne doit cependant pas masquer la vérité de certains constats: situation peu reluisante des finances publiques, persistance d'un chômage élevé et une inflation sous-jacente que la crise nous a fait subir:

1) Les finances publiques, notamment au niveau de l'administration centrale, se trouvent toujours en situation de crise. L'année 2009 a été marquée par un déficit, chose suffisamment rare pour le souligner. Le ministre Frieden a déposé il y a dix jours le projet de budget 2011 à la Chambre des députés et les chiffres sont connus depuis lors. Je ne vais donc pas m'attarder là-dessus.

2) Quant au chômage, nous constatons malheureusement qu'il reste durablement élevé et que la croissance ne réussit pas à le résorber. La croissance sans emploi constitue un risque qui pèse sur le redémarrage économique. Même si nous avons réussi à créer de l'emploi à raison de 1,2% au cours du 1er trimestre 2010, cet emploi a été créé dans le secteur non concurrentiel, à savoir parapublic, celui des services administratifs et sociaux. Malheureusement, la création d'emplois n'a pas encore repris dans les secteurs soumis à la concurrence.

   Je suis également très inquiet d'une série de pertes d'emplois significatives qui dénotent une érosion rampante et définitive de l'emploi dans certains secteurs, de plus en plus nombreux. L'effet multiplicateur de cette régression de l'emploi n'est pas à sous-estimer. Chaque poste perdu entraîne une diminution directe au niveau des recettes fiscales et des cotisations sociales. De façon indirecte, elle entraîne également une réduction de postes dans les services aux entreprises, fait perdre un client au restaurateur et à l'épicier du coin, chaque bureau vide fera l'économie d'un service «de nettoyage» et ainsi de suite.

3) L'inflation, enfin: en septembre 2010, le taux d'inflation dans la zone euro est estimé à 1,8%. Chez nous, au mois de septembre, les prix se sont envolés de 2,4%, en France de 1,8% et en Allemagne de 1,3% seulement. Sur la période de 1999-2009, nous cumulons un différentiel d'environ 7% par rapport aux pays limitrophes, nos principaux partenaires commerciaux.

   Si cette évolution perdure, elle mettra en péril, à moyen et long terme, la compétitivité de notre économie fortement orientée vers l'exportation. La mise en œuvre du Plan d'action contre une inflation excessive garde toute son actualité.

   Un dispositif d'observation des prix à la consommation, des coûts et des marges sera mis en place. Son but est de disposer d'informations de qualité sur la situation du marché en général et sur la formation et l'évolution des prix en particulier. Puisque le combat contre l'inflation est un combat collectif, j'associerai à ces travaux des experts de différents ministères, les

associations patronales et syndicales, le Conseil de la consommation, sans oublier les compétences précieuses que le Conseil de la concurrence a pu développer au cours de sa courte existence. Sachez que j'attache une grande importance à une mise en place rapide de la réforme de nos autorités de concurrence.

Les discussions de ces dernières semaines sur les mesures à adopter continuent d'être laborieuses. Je me bornerai ici à égrener la stratégie qui se trouve à la base des 65 mesures que mon ministère a proposées en avril 2010. Beaucoup de ces propositions sont sans impact budgétaire direct et se basent simplement sur une utilisation plus efficace des ressources disponibles.

Ces propositions, discutées au sein du Comité de coordination tripartite et commentées sur la place publique, ont toutes pour objet d'assurer, de maintenir, de développer la compétitivité et l'attractivité du Luxembourg pour les acteurs économiques présents et pour les nouveaux investisseurs potentiels, étrangers ou locaux.

Les partenaires sociaux ont validé ces mesures, à quelques exceptions près. En tant que compétence partagée, le plan ne sera couronné de succès que si tous les pouvoirs publics collaborent et prennent leurs responsabilités:

Le premier pilier de mesures proposées concerne l'organisation même de l'État. En ce qui concerne mon département, nous visons à optimiser notre fonctionnement en vue d'une véritable approche «client» en faveur des entreprises. Il s'agit notamment pour les administrations publiques de veiller à ce que les procédures administratives soient accélérées, cohérentes et rendues plus transparentes pour les investisseurs.

La deuxième grande catégorie de mesures proposées concerne la création d'un environnement plus favorable aux activités économiques. Une série d'outils sont à disposition du gouvernement, dont notamment: une fiscalité attrayante pour les entreprises et les personnes physiques, des infrastructures d'une qualité exemplaire, des efforts de spécialisation multisectorielle permettant aux entreprises de tirer pleinement profit des économies d'échelle et du savoir-faire ainsi générés, la compétitivité-coût de notre économie par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, etc.

Finalement, passons au troisième pilier des mesures proposées, qui concerne la promotion du Luxembourg à l'étranger. Ce pilier concerne d'une part la prospection de nouveaux investisseurs à l'étranger. Bien que l'économie luxembourgeoise affiche souvent des performances impressionnantes et un potentiel de marché non négligeable en plein cœur de l'Europe, la majorité des investisseurs internationaux ne semblent pas suffisamment connaître notre pays pour être tentés d'y investir. D'autre part, nous visons un soutien accru aux entreprises désireuses d'exporter leurs biens et services à l'étranger. De nouveaux instruments doivent être mis en place afin d'aider nos entreprises à réussir sur les marchés internationaux et ainsi à aller chercher des points additionnels de croissance dont nous aurons besoin dans les années à venir.

Le tableau que je viens de peindre, pour contrasté qu'il soit, m'autorise à plaider pour l'exécution rigoureuse de notre plan à 65 mesures. Permettez-moi d'en énumérer quelques-unes en phase de réalisation:

- optimisation de l'accès au financement et au capital à risque;
- introduction du principe du «silence vaut accord» dans la plupart des nouveaux textes réglementaires et renforcement de la coordination interministérielle;
- mesures reprises dans le récent «paquet fiscal» relatif à la crise financière et économique;
- mise en place du mécanisme de garantie locative pour des infrastructures du genre incubateur;
- politiques de mise en place pour le développement de la biomédecine, des écotechnologies, de la logistique ou encore des technologies de l'information et de la communication;
- mise en œuvre de la maison du futur;
- suivi du plan d'action contre une inflation excessive, adoption d'une politique prudente en termes de prix administrés et suivi rigoureux des accords volontaires de prix, la charte Fair Price;
- mesures permettant à partir de 2011 de soulager le Fonds de compensation de façon substantielle au

profit des PME et des centres de traitement de données, et réduction des prix de l'énergie électrique;

- fusion de l'initiative de promotion Luxembourg for ICT avec Luxembourg for Business permettant d'uniformiser la promotion du Luxembourg à l'étranger.

Monseigneur,
Dir Dammen an Dir Häre,

Wéi d'Welthandelsorganisatioun, d'OCDE, den FMI, d'Weltbank an anerer an de 90er Jore massiv dofir agetruede sinn, de Welthandel doduerch ze verbesseren, dass d'Grenze fir Wueren an Déngschtleeschtungen ëmmer méi opgemaach ginn, do huet scheinbar keen dru geduecht, dass mer domat e Mouvement géife lasstrëppelen, dat mer net méi kontrolléiert a schonns guer net méi gestoppt géife kréien. D'Resultat vun der Globaliséierung ass, dass d'Betriber schnell geléiert hunn, global ze denken an ze handelen, mä d'Gestaltung an den Afloss vun der Politik meeschtens national begrenzt bliwwen ass.

D'Konsequenz dovun ass e massive Strukturwandel vun eise westlechen Economien: Onqualifizéiert Aarbechte gi grad esou gutt, mä vill méi bëlleg an Niddreglounlänner gemaach. Eis Aarbechtskräfte stinn net méi just a Konkurrenz zu der Groussregioun, mä musse sech weltwäit behaapten. Dëst féiert zu héijer Aarbechtslosegkeet an dramatesche Konsequenze fir eis Sozialversécherungssystemer. An der Steierpolitik sinn d'Nationalstaaten gezwongen, eng permanent Upassung no ënnen matzemaachen, wa se nach iwwerhaapt wëllen als Standuert fir e Betrib a Fro kommen. Näischt Neies, mä d'Kris huet äis dat eréischt bewosst gemaach.

Mir hunn och alleguer vun der Globaliséierung profitéiert: Vill Wueren an Déngschtleeschtunge sinn an de leschte Jore méi bëlleg ginn, ech denken un den IT, u Kleeder an un Autoen aus Asien, wat dozou gefouert huet, dass ëmmer méi Leit Zougang zu deene Produkter haten. Ech denken awer och un all déi Diskountgeschäfter, déi ewéi Champignonen aus dem Buedem gewuess sinn an eng „Geiz-ist-geil-Mentalitéit" verbreet hunn, wou kee sech méi d'Fro gestallt huet, wat dann de richtege Wäert vun deene ville bëllege Wueren ass, a ween dofir de reelle Präis bezuele muss. Mir all hunn déi Well vun der Globaliséierung weider gedriwwen. De „Kollateralschued", fir dat mat engem gängegen Euphemismus ze betitelen, droen déi Schwächst an eiser Gesellschaft an an den Entwécklungslänner.

Monseigneur,
Dir Dammen an Dir Häre,

Och wa Lëtzebuerg mëttlerweil um Wee aus der konjunktureller Kris ass, esou ass déi strukturell Kris awer nach laang net iwwerwonnen.

Och wann et wéi deet a schwéier fält, bléift äis dach awer näischt Aneschters iwwreg, wéi äis der neier economescher Situatioun unzepassen a strukturell Reformen duerchzeféieren.

There's no time for a rest!

Ech soen Iech Merci.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Krönungsfestmahl à Aix-la-Chapelle

23 octobre 2010

Als sich vor einem Jahr das irische Volk per Referendum im zweiten Anlauf für den Lissabonner Vertrag entschied, fiel zahlreichen Europäern ein Stein vom Herzen. Nach langem Gezerre, endlosen Diskussionen und zahlreichen Verhandlungen hat die Europäische Union endlich einen Vertrag, der es ihr erlaubt, sich für die Zukunft institutionell besser aufzustellen. Mit dem neuen Regelwerk soll die EU ihrer wachsenden Rolle in der Welt gerecht werden und zugleich innerlich zusammenwachsen. Zwar verzichtet der Lissabonvertrag auf eine Reihe im Verfassungsvertrag vorgesehener staatstypischer Symbole, aber er bleibt ambitiös und in der Substanz weitsichtig.

Wenn sich das Inkrafttreten des Vertrags im Dezember dieses Jahres zum ersten Mal jährt, wird es in den Medien und in der Öffentlichkeit unweigerlich zu einer ersten Zwischenbilanz kommen. Man muss keine hellseherischen Fähigkeiten besitzen, um zu erahnen, dass das Zeugnis, das dem Umsetzen des Lissabonner Vertrags bei dieser Gelegenheit ausgestellt wird, etwas unterschiedlich ausfallen wird.

Doch gerade dieser wundervolle und geschichtsträchtige Ort, an dem wir heute abend versammelt sind, sollte uns davor mahnen, keine voreiligen Schlussfolgerungen aus den europäischen Prozessen ziehen zu wollen. Denn

die europäische Geschichte verläuft nie geradlinig! Um Aachen gerecht zu werden, und – wenn Sie mir erlauben – weit auszuholen, ist zu beweisen, dass Pläne größere Teile des europäischen Kontinents politisch zu vereinigen sich in der Vergangenheit oft parallel und öfter noch gegeneinander entwickelt haben. Während Karl der Große von Aachen aus die Grundsteine des erneuerten Römischen Reiches legte, sollte am anderen Ende des Kontinents das byzantinische Reich einem neuen Höhepunkt entgegenstreben. Zweieinhalb Jahrhunderte später wurde die fortschreitende Entfremdung zwischen Ost und West bekanntlich durch das große Schisma besiegelt.

Durch das ganze Mittelalter haben sich die Grenzen innerhalb Europas mit dem Aufstieg und Niedergang von Königreichen verschoben. Fakt ist, dass Europas Völker über weite Strecken ihrer Geschichte politisch getrennt lebten, auch wenn manche vorübergehend unter derselben Herrschaft standen. Mit der Entstehung der Nationalstaaten im 19. Jahrhundert und der einhergehenden Betonung der eigenartigen, nationalen Identitäten standen unentweglich Kriege auf der europäischen Tagesordnung. Aber vielleicht verdanken wir paradoxerweise dieser in der Tiefe unserer Seele verankerten und teils problematischen Vielfalt, die für uns Europäer so bezeichnende Sehnsucht nach Einigkeit und Frieden. Und nie war diese Sehnsucht so stark wie nach dem letzten Weltkrieg, als die kriegsmüden Bevölkerungen Europas zur Schlussfolgerung kamen, dass es Zeit sei, die Kräfte zu bündeln und, unter dem Motto vereint in Vielfalt, gemeinsam die Zukunft zu gestalten.

Bezeichnenderweise sollte das Friedensprojekt Europa zuerst die verfeindeten Brüder versöhnen, die aus dem Vermächtnis Karl des Großen hervorgegangenen waren. Deutschland und Frankreich wurden denn auch in den Nachkriegsjahren zu treibenden Kräften der europäischen Integration. Während sich anschließend de facto wieder ein politisches Westeuropa bildete, das sich im Rahmen der europäischen Gemeinschaften wirtschaftlich entwickeln und entfalten konnte, versank hinter dem eisernen Vorhang das unter sowjetischem Einfluss stehende Ost-Europa in Diktatur und ökonomischer Stagnation.

In keinem anderen Land war die Zweiteilung des europäischen Kontinents so spürbar wie im geteilten Deutschland, dessen 20. Jahrestag der Wiedervereinigung wir vor einigen Wochen gefeiert haben. Und seit Konrad Adenauer und Willy Brandt wissen wir: Deutsche und europäische Einheit sind die zwei Seiten einer und derselben Medaille. Durch den Fall der Mauer und die Auflösung der Sowjetunion entstand in Mittel- und Osteuropa ein Vakuum, das es mit neuem politischen Inhalt zu füllen galt. Dies ist uns z.T. 2004 mit dem Beitritt zehn neuer Mitgliedstaaten gelungen. Aber lassen wir uns nichts vormachen: Die Ereignisse, die vor 20 Jahren die alte Weltordnung in ihren Grundfesten erschüttert haben, sind noch nicht abgeschlossen. Die Balkankriege der neunziger Jahre haben uns verdeutlicht, dass nationalistische Reflexe immer wieder auftauchen können. Frieden in Europa ist niemals eine Selbstverständlichkeit gewesen und wird es wohl kaum jemals sein. Erst wenn der Erweiterungsprozess auf dem Balkan zu Ende geführt worden ist, hat Europa das 20. Jahrhundert gänzlich abgestreift.

Die eigentliche Lunte der Balkankriege war sturer Nationalismus und blinder Rassismus. In verschiedenen EU-Ländern haben neulich Wahlresultate gezeigt, dass immer noch Keime dieser Plagen, die sich im rechten Extremismus widerspiegeln, vorhanden sind. Diese dürfen nicht zur Entfaltung freigegeben werden.

Die eben erwähnte notwendige Wandlung von einer westeuropäischen zu einer gesamteuropäischen Einigung erfordert sowohl politische Courage wie auch eine den neuen Gegebenheiten angepasste institutionelle Architektur. Letztere wird im Lissabonner Vertrag festgeschrieben. Die institutionellen Neuerungen sind ihnen wohlbekannt: mehr Demokratie durch die verstärkte Einbindung der nationalen Parlamente, durch die Bürgerinitiative, durch die erweiterten Kompetenzen des Europaparlaments; mehr Sichtbarkeit durch die Schaffung eines permanenten Präsidenten des Europäischen Rates; mehr Kompetenzen für die Hohe Vertreterin für Außen- und Sicherheitspolitik; mehr Effizienz durch die verstärkte Zusammenarbeit und der Ausdehnung des Mehrheitsstimmrechts usw.

Meine Damen und Herren,

Anfangs habe ich angedeutet, dass die Auslegung der Umsetzung des Lissabonner Vertrags wohl nicht eindeutig positiv ausfallen wird. In dieser entscheidenden post-Lissabon-Phase ist manchmal eine Tendenz, ein Hang zum Intergouvernementalen in ausgeprägter Form unübersehbar. Anders gesagt, die EU darf sich nicht

vorlügen, die Institutionen zu stärken, aber die Politik exklusiv in den Hauptstädten zu schmieden.

Der Europäische Rat hat den Status einer Institution erhalten. Das ist gut so. Nicht aber den Status der einzig allmächtigen Institution im Unionsgetriebe. Warum wäre dies eine Falscheinstellung?

Weil hiermit 1. die Gemeinschaftsmethode, mit der tragenden Rolle der Kommission, untergraben würde. Weil 2. nur noch Positionen und Beschlüsse, bedingt durch den notwendigen Konsens im Europäischen Rat, auf niedrigster Ebene zustande kämen und damit ein wesentlicher Aspekt vom Lissabonner Vertrag, das Mehrheitsstimmrecht, ausgehebelt würde. 3. Schließlich würden de facto dem Europaparlament die neuen wichtigsten Lissabonner Kompetenzen verweigert. Bei allem Respekt vor den erhabenen Leadern in der EU, großen wie kleinen, weiblichen wie männlichen, darf nicht zugelassen werden, dass Europa Integration predigt und aus dem Kelch nationaler Interessen trinkt.

Meine Damen und Herren,

Mit einer Bevölkerung die größer ist als die der USA und Russland zusammen, ist die EU nicht nur die größte Handelsmacht der Welt, sondern zwangsläufig ein „globaler Akteur". Insgesamt laufen im Rahmen der Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik (ESVP) 14 militärische wie auch zivile Operationen: in Europa, in Afrika, im Nahen Osten und im Kaukasus. Im Einklang mit der 2003 ausgearbeiteten Europäischen Sicherheitsstrategie (ESS) verfügt die EU über ein breitgefächertes Spektrum von Mitteln, die von diplomatischen über handels- und entwicklungspolitischen Instrumenten bis hin zur aktiven Krisenbewältigung reichen. Man pflegt zu sagen, dass kein Land in der Lage ist, die komplexen Probleme der heutigen Zeit im Alleingang zu lösen. Anders gesagt: Die EU muss mit ihrer spezifischen Herangehensweise, in Zusammenarbeit mit ihren Partnern, ihren Teil Verantwortung übernehmen.

Europas Außenpolitik bleibt bekanntlich außerhalb der Gemeinschaftsmethode. Dies kann noch eine Generation auf dieser Stufe bleiben. Warum?

1. Sind zwei EU-Staaten – Frankreich und Großbritannien – im Weltsicherheitsrat mit Veto-Recht, also mit Nuklearwaffen.

2. Sind vier EU-Staaten im G-8 und sechs im G-20. Sie sind alle in diesen wichtigen internationalen Foren, nicht weil sie die Qualität eines EU-Staates haben, sondern weil sie politische und wirtschaftliche Größen auf der Weltbühne sind. Es ist unrealistisch zu glauben, dass sich hier kurz- oder mittelfristig Verschiebungen hin zur Stärkung der EU entwickeln und Mehrheitsentscheidungen den Konsens auf absehbare Zeit ablösen werden.

Nichtsdestoweniger sehe ich, dass es auch im Interesse aller EU-Staaten ist, wenn die EU kompakter, das heißt wirksamer, hier auftreten kann. In den UNO-Foren, im Internationalen Währungsfonds (IMF), im G-20 sind China und die USA immer die Sieger wenn die EU-Staaten gegeneinander vorgehen.

Meine Damen und Herren,

Genau hier ist die Frage zu stellen ob die USA oder auch China, die beide mit einer einzigen Stimme im G-20 auftreten, schwächer sind als die Union, die mit sechs Stimmen spricht. Eine Antwort erübrigt sich.

Ist es normal, in diesem Zusammenhang gesehen, dass der politische Vertreter der Eurogruppe, eine der vier wichtigsten Währungen der Welt, nicht beim G20 der Finanzminister am Tisch sitzt? Während sechs nationale EU-Finanzminister hier anwesend sind? Auch hier ist die Antwort überflüssig. Die politische Logik müsste hier schnell im Interesse Europas umschalten.

Meine Damen und Herren,

Außenpolitisch gibt es in der EU große Fortschritte zu verzeichnen – im Friedensprozess z.B. hat der letzte EU-Rat im September, auf Vorschlag des Außenpolitischen Rates, eine klare und unmissverständlich richtige Position in Sachen Siedlungsstopp der Israelis bezogen.

In der Iran-Frage z.B. sind EU, USA, Russland und hoffentlich auch China auf der einzig richtigen Linie, einerseits der ausgestreckten Hand an Teheran, andererseits aber auch der UNO-Sanktionen wegen Nicht-Kooperation mit der Internationalen Atomenergiebehörde (AIEA).

In Sachen Serbien schließlich hat die gemeinsame Position der EU, auch der EU-Staaten die den Kosovo nicht anerkannt haben, bewirkt, dass eine UNO-Resolution zur Folge hat, dass direkte Gespräche zwischen Belgrad und Pristina ermöglicht werden.

Es gibt also gute Beispiele, die beweisen, dass auch im Konsens Außenpolitik in der EU wirksam zu gestalten ist.

Meine Damen und Herren,

Natürlich haben die Finanzkrise und die damit verbundene Austeritätspolitik in manchen Fällen ihren Teil dazu beigetragen, Rivalitäten zu entfachen und zu verschärfen. Man schreckt nicht mehr davor zurück, kleinere Verbündete zu schikanieren und mitunter ihr Existenzrecht in Frage zu stellen wenn sinkende Umfragewerte nach einem Sündenbock rufen, wie es Luxemburg an eigener Haut erfahren musste. Nun stellen wir fest, dass unser großer Nachbar in den letzten Tagen den Weg des vernünftigen Umgangs mit den Brüsseler Autoritäten wiedergefunden zu haben scheint. Gut für Frankreich, gut für die Europäische Union.

Solidarität begrenzt sich aber nicht nur auf zwischenstaatliche Beziehungen; sie drückt sich im Alltag der Bürger aus, im friedlichen Zusammenleben aller. Wie ist es heute um das multikulturelle und weltoffene Europa bestellt, das wir so gerne in den Vordergrund stellen? Nach den Attentaten des 11. Septembers herrschte in der EU ein breiter Konsens, dass es notwendig sei den Dialog mit dem Islam einzugehen und dass Kreuzzugsmentalitäten fehl am Platz seien. Unsere Erkenntnis lautete damals: Hass schürt Hass. Wir wollten – ohne unsere eigenen Werte dabei zu verwässern – einen aufrichtigen Dialog mit Andersgläubigen führen.

Heute erleben wir im Herzen Europas einen Aufschwung der Rechtspopulisten, die offen den Hass predigen. Die Integrations- und Identitätsdebatten lösen europaweit Unbehagen aus. Es steht dem Luxemburger Außenminister nicht zu, sich in nationalen Politiken einzumischen oder demokratisch gewählte Regierungen zu hinterfragen. Es sei ihm aber erlaubt, einige Worte über europäische Werte zu verlieren, denn es handelt sich um unsere gemeinsamen Werte.

Als Politiker muntern wir unsere Bevölkerungen auf, die Herausforderungen der Globalisierung als Chance wahrzunehmen. Jedoch ist nicht jeder gewillt oder im Stande sich diesen Herausforderungen zu stellen. In unserer grenzenlosen, weil globalisierten Welt, in unserer offenen Gesellschaft, flüchten zahlreiche Menschen wieder in ein Gefühl der Zugehörigkeit, das sie in einem starken Nationalstaat zu finden glauben. Dass gerade der Chauvinismus in einer nicht allzu fernen Vergangenheit so viel Übles angerichtet hat, scheint dabei ganz in Vergessenheit geraten zu sein.

Es mag heute durchaus berechtigt sein, gewisse Integrationspolitiken zu überdenken; den Multikulturalismus als solches für gescheitert zu erklären, ist ein Standpunkt, den ich nicht teilen kann, weil er im Grunde einer zutiefst uneuropäischen Einstellung entspricht. Die europäische Leitkultur ist die Vielfalt, ist die Multikulturalität, ist der Respekt vor dem Anderssein dürfen. Genau dieser Wert unterscheidet uns von monolithischen Kulturgefilden. Unsere Antwort darf und kann nicht lauten, dass wir Vielfalt, Toleranz und Offenheit opfern zwecks Aufbaus eines kulturellen Gegenmonolithismus.

Die Allianz der Zivilisationen, geleitet von Jorge Sampaio, dem früheren Präsidenten der portugiesischen Republik, unter der Obhut der UNO, ist, meines Erachtens, eine der wichtigsten Initiativen unserer Zeit. Wir wissen, dass Spanien und die Türkei diese Initiative anführen. Das Schicksal dieses Jahrhunderts wird unweigerlich von der Fähigkeit abhängen, ob östliche und westliche Kulturen es verstehen, aufeinander zuzugehen. Die Völker der EU haben den großen Vorteil, in ihrer Geschichte gelernt zu haben, dass Nationalismen sie radikal an die Wand führen. Es gilt diese Erkenntnis mit Geduld, Ausdauer, aber auch mit Überzeugung gerecht zu werden. Abschottung, Türen schließen, multikulturelle Bankrotterklärungen sind nicht gefragt.

Auf dem Spiel stehen weitaus mehr als nur nationale Integrations- und Immigrationsdebatten. Es geht um die Glaubwürdigkeit Europas schlechthin. Was nützen uns die im Lissabonner Vertrag vorgesehenen Mittel zur Stärkung unserer Außenpolitik, wenn wir selber mit dem schlechten Beispiel vorangehen? In den Beitrittsgesprächen mit den Balkanländern pochen wir auf einen kompromisslosen Respekt der Minderheiten. Dürfen wir dann Romas, weil es Romas sind, zwangsweise in der EU nach Hause schicken? Wir empören uns über das Vorhaben der jetzigen israelischen Regierung alle nicht-jüdische Antragsteller auf die israelische Staatsbürgerschaft einen Eid „auf den jüdischen Staat“ schwören zu lassen. Dürfen wir dann gleichzeitig sagen, dass die, die sich nicht am christlichen Menschenbild orientieren, hier in Europa fehl am Platz sind? Wir sind entrüstet, wenn Mahmud Ahmadinedschad Israel als rassistischen Staat verunglimpft. Dürfen wir dann den Forderungen eines Politikers weitgehendst nachgeben, wenn er den Islam pauschal als faschistisch bezeichnet?

Wenn wir in der Vergangenheit immer wieder die Wichtigkeit der europäischen Integration betont haben, dann weil wir überzeugt sind, dass Europa mehr als nur ein großer Markt sein sollte. Für das Land, das ich vertrete – wie für viele andere Partner auch, davon bin ich überzeugt –, sollte Europa eine Wertegemeinschaft sein. Ein Vertrag reicht dafür nicht aus. Kein Vertrag reicht dafür aus. Europa braucht Bürger wie auch Politiker mit Weitsicht, die den Mut haben ihre europäische Überzeugung zu verteidigen.

Wir Europäer werden gemessen an der Glaubwürdigkeit unserer Einstellung zu den Grundwerten die im Lissabonner Vertrag verankert sind und die da heißen Respekt der Menschenwürde und der Menschenrechte, Freiheit, Demokratie, Gleichheit, Rechtsstaat sowie Rechte der Minderheiten. Dies alles in einer Gesellschaft, die sich durch Pluralismus, Nicht-Diskriminierung, Toleranz, Recht, Solidarität und Gleichheit zwischen Mann und Frau auszeichnet. An einer Festtafel wie dieser sollten wir an erster Stelle auf diese Werte stolz sein und sie sorgfältigst pflegen.

Discours de Marco Schank lors de la 10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya

27 octobre 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire exécutif,
Excellences,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier le pays organisateur de la 10e Conférence des parties de la CDB, le Japon, en la personne de monsieur le ministre Matsumoto, pour son accueil chaleureux et une organisation à la hauteur de la réputation de ce merveilleux pays.

La Convention sur la diversité biologique, et la communauté internationale en général, a dû dresser un bilan pour le moins mitigé en ce qui concerne la mise en œuvre de son plan stratégique.

Et, en particulier, en ce qui concerne la réalisation de notre engagement collectif de limiter significativement la perte de la biodiversité jusqu'en 2010.

Pourtant, les efforts entrepris depuis 2002 n'ont pas été vains, et une analyse détaillée de l'évolution de l'état de conservation de certains éléments précis de la biodiversité est loin d'être négative dans son intégralité.

Néanmoins, nous sommes loin de pouvoir nous reposer sur nos lauriers, et des efforts considérables devront être entrepris par nous tous pour renverser les tendances négatives, amplement illustrées par la 3e édition des Perspectives mondiales de la biodiversité.

Le défi de la 10e Conférence des parties ici à Nagoya est précisément de redonner espoir; l'espoir que la communauté internationale sait agir en concertation pour préserver ce qui, après tout, est la base de la survie de nous tous et des générations à venir: la biodiversité.

Un nouveau plan stratégique ambitieux et un protocole «ABS» sont les éléments-clés de ce renouveau de notre détermination de transmettre à nos enfants une planète riche et prospère.

Tout autre issue de la 10e Conférence des parties mettrait sérieusement en question la crédibilité de la Convention sur la diversité biologique.

En effet, Monsieur le Président, la politique internationale de mon pays repose sur une longue tradition de croire en la légitimité des Nations unies pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces face aux défis globaux. La perte de la biodiversité est un tel défi.

Monsieur le Président, vous nous avez aujourd'hui mis à cœur de partager des expériences et bonnes pratiques qui, au cours de la dernière décennie, ont fait preuve de leur efficacité pour lutter contre la perte de la biodiversité dans nos pays respectifs.

Ainsi, Monsieur le Président, je voudrais citer à cet effet deux initiatives particulières qui, à mon avis, ont et auront pour le Luxembourg des conséquences favorables à la préservation de la nature et de la biodiversité.

Tout d'abord, je voudrais mettre en exergue les expériences très prometteuses que le Luxembourg a su faire à travers la promotion active de programmes et actions pour la protection de la nature mis en œuvre par les communautés locales.

À travers des programmes annuels, cofinancés par l'État, et établis en étroite collaboration avec les autorités compétentes nationales, les communes sont aujourd'hui des acteurs incontournables pour la mise en œuvre du Plan national pour la protection de la nature.

La contribution budgétaire du gouvernement à ce partenariat a atteint, à ce jour, un quart du budget de l'administration centrale responsable pour la protection de la nature.

Ainsi, cette contribution étatique a accéléré d'une façon décisive la mise en œuvre des priorités nationales en matière de protection de la biodiversité.

Le deuxième exemple de bonne pratique que je voudrais partager avec vous relève de l'importance d'intégrer la biodiversité dans d'autres politiques nationales et, en l'occurrence, l'aménagement du territoire.

Je voudrais faire allusion dans ce contexte à un nouvel instrument, juridiquement contraignant, pour la conservation, le développement durable et l'aménagement des paysages, qui sera prochainement adopté au Luxembourg.

Cet instrument a pour objectif principal de sauvegarder les paysages d'importance nationale pour la préservation du patrimoine culturel, naturel et de la biodiversité.

Il permettra au Luxembourg, à l'avenir, de mieux agencer son développement économique et social avec ses atouts paysagers et naturels.

Monsieur le Président, j'espère, à travers ces quelques exemples, avoir pu souligner l'engagement du Luxembourg à préserver sa richesse naturelle et ceci à tous les niveaux administratifs et structurels.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais vous assurer que vous pouvez compter sur tout mon soutien dans vos efforts considérables pour mener à bien cette conférence cruciale qu'est la COP10 de la CDB.

Finalement, Monsieur le Secrétaire exécutif, j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que le Luxembourg va contribuer financièrement à la bonne réalisation des modules d'apprentissage en ligne sur le programme de travail sur les aires protégées.

Ainsi, on veut reconnaître l'importance cruciale de la formation dans ce domaine phare de la Convention.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre attention.

Domo arigato.

Discours de Jean Asselborn lors de la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane

9 novembre 2010

Mister President,
Dear colleagues,
Dear representatives of civil society,

It is a great honour to be in Vientiane today for the first meeting of States Parties to the Convention on Cluster Munitions and I would like to begin by thanking the Lao government for organizing this important event in the process of fighting against cluster munitions.

We have come a long way since the launch of the Oslo process, a process that Luxembourg has supported from its inception. What we have achieved in Oslo two years ago is a landmark result: the signing of an ambitious, legally binding international convention, prohibiting the use, production, stockpiling and transfer of all cluster munitions that cause unacceptable humanitarian consequences.

Without the sustained efforts of the states pioneering in the fight against these weapons, in particular Norway, which was the driving force in the preparation of the Convention, without the unfailing commitment of civil society, notably Handicap International, and without the compromising attitude of those states that have such weapons in their arsenal, this ambitious text could not have entered into force on 1 August 2010.

To date, 46 states have ratified and 108 states have signed the Convention. Like Laos, my country was among the first 30 signatories to ratify the Convention, thereby contributing to a prompt entry into force. Furthermore, Luxembourg is one of the few countries to have gone further in their national legislation than the text of the Convention, in also prohibiting the financing of cluster munitions. I call upon all states who have signed the Convention to join us in that endeavour. This financing prohibition should, as far as possible and – above all – where it is known, be extended to investments in companies that produce cluster munitions, such as Belgium, Ireland and New Zealand have recently done, and as Switzerland and the Netherlands are intending to do.

Today we meet in Vientiane to start the second chapter of a process which aims to end the suffering caused by cluster munitions: the implementation of the Convention through concrete acts.

Here in Laos, where 300 people are affected yearly by cluster munitions, Luxembourg has supported in the past, and will continue to support in the future, the Lao government in its fight against these weapons. Since 1999 my country has contributed to the demining operations in Laos for a total amount of 2.7 million US dollars and we will continue this effort with a further contribution of 750 000 euros over five years for the Lao UXO Trust Fund. This instrument allows for the practical implementation of several provisions contained in the Convention: the clearance of contaminated areas, risk-reduction education, victim assistance and international cooperation.

Luxembourg's contribution to the UXO Trust Fund has to be placed in the context of its development cooperation, because we are convinced that integrating mine action into the development agenda will yield sustainable results.

It is also through participation in peacekeeping missions of the United Nations that Luxembourg is fulfilling its obligations regarding international cooperation. Thus, Luxembourgish minesweepers actively contribute to clear Lebanon from cluster munitions in the framework of the United Nations Interim Force.

Now that the Convention entered into force, there is a pressing need to increase the number of such initiatives both at the national and international level, and I call on all States Parties to the Convention and civil society groups to remain strongly committed to ensure the continued success of our Convention, since many important steps still lie ahead.

It is essential that the international community provides itself with an action programme to implement its commitments: the millions of cluster munitions which are still stockpiled all over the world should never be used and must be destroyed within the fixed deadlines. Victims should be able to benefit from a prompt and non-bureaucratic assistance.

The Oslo process is an impressive example of an influential model of international cooperation. It is important to keep the momentum and strive with determination towards an ever more sustained international cooperation with all stakeholders. In this context, I would like to stress the vital role of civil society, which has been a driving force behind the generation process and the establishment of the Convention.

We must also continue to commit ourselves to the universalisation of the Convention. The number of countries that have pledged not to use cluster munitions has increased significantly since the launch of the Oslo process in February 2007. We must not diminish efforts in this direction now that the Convention entered into force. I will use my bilateral contacts with states not parties to the Convention to encourage them to join the Convention in view of its universalisation.

Finally, I hope that the prohibition to finance cluster munitions as implemented in Luxembourg's legislation could serve as an example and that many other countries will join us in this bold and promising initiative. And it is only by working together, it is only through international cooperation that we can restrain the production of these weapons.

Thank you for your attention.

Déclaration de politique étrangère et européenne 2010

16 novembre 2010

Här Chamberpresident,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Aussepolitik vun eisem Land, grad wéi déi vun all souveränem Staat, huet verschidden Dimensiounen. Fir d'éischt emol ass si eng Manifestatioun vu Souveränitéit no baussen an huet als Zil, eis Onofhängegkeet an eis Sécherheet z'erhalen. Gläichzäiteg sollt si duerch eis wirtschaftlech Aussebezéiungen zu eisem Wuelstand bäidroen. Dat ass virun allem wichteg fir e Land wéi eist, deem säin nationale Maart esou begrenzt ass.

D'Erausfuerderungen, mat deene mir confrontéiert sinn, si paradoxerweis zënter dem Enn vun der existenzieller Menace, déi am Kale Krich op der Welt louch, nach méi komplex ginn.

Als Éischt falen engem do d'Konsequenze vun enger onkontrolléierter Mondialisatioun an, déi mat un der Wéi vun der Wirtschafts- a Finanzkris stinn, an dofir als eng diffus, mä schlëmm Menace fir d'Zukunft vun

eisem soziale Modell a souguer vun eisem Liewensstil ageschat ginn. D'Resultat si verstäerkt Tensiounen an Egoismus, an allerlee identitär Replien.

Och brauch déi ganz schlëmm Aarmut, déi et nach ëmmer, an zum Deel verstäerkt, a verschiddenen Deeler vun der Welt gëtt, weider eis ganz Opmierksamkeet an eist Engagement.

Aner Menacë schénge vläicht manner direkt, sinn awer trotzdem net manner reell. Dëst sinn d'ökologesch Kris, den Terrorismus, d'Verbreedung vun Atomwaffen, d'organiséiert Verbriechen an den Drogenhandel, déi ganz Regiounen destabiliséieren.

D'Ausmooss vun de Phenomener, déi ech grad opgezielt hunn, ass esou, dass se äis lo schonns méi oder manner beréieren, an dass nëmmen eng aktiv Kooperatioun mat ville Partner am Kader vun internationalen Organisatiounen äis hoffe loosse kann, si ze meeschteren. Ze mengen, eleng säin eegent Schicksal als Land kënnen ze meeschteren, ass eng Illusioun, déi sech just nach ganz wéineg Staaten erlabe kënnen, a mir gehéiere sécher net dozou.

Deemno ass e Land wéi eist besonnesch ofhängeg vu senge Bezéiunge mam Rescht vun der Welt, an deemno vu senger Aussepolitik. Och dowéinst läit et mir um Häerz, dass mir och an Zäite vu budgetäre Restrictiounen trotzdem déi néideg Ressourcë bereet stelle fir déi verschidden Instrumenter vun dëser Politik, sief dëst eisen diplomateschen Apparat, eis Entwécklungshëllef oder eisen Effort am Beräich vun der Defense.

Um Spill steet hei net nëmmen d'Verdeedegung vun eisen Intressien, mä och, a vläicht virun allem, d'Erhale vun eise Wäerter.

Well eng Aussepolitik, déi just vun enger enker Visioun guidéiert gëtt a just wëll d'kuerzfristeg Intressie vum eegene Land verdeedegen, déi ass zynesch an hiren Echec ass virprogramméiert. Ech weess, dass den Zynismus dëser Deeg wäit verbreet ass, mä ech bleiwe voll a ganz dovun iwwerzeegt, dass d'Aussepolitik sech muss op fundamental Wäerter beruffen, déi och d'Regierungspolitik als Ganzes guidéieren.

D'Mënscherechter, d'Solidaritéit an de Rechtsstaat sinn d'Eckpunkte vun eiser Politik. An der internationaler Gesellschaft drécken si eist Engagement fir multilateral Bezéiungen an d'Völkerrecht aus, dat eenzegt Bollwierk géint d'Gesetz vum Dschungel an d'Recht vum méi Staarken.

D'international Rechtsuerdnung, déi mir ustriewen, protegéiert natierlech net nëmmen d'Staaten, mä integréiert och d'Rechter vun all Eenzelnen. An deem Kontext ass och eisen onermiddlechen Asaz fir d'Ofschafe vun der Doudesstrof ze gesinn. Mir setzen äis natierlech och a fir d'Fräiloossung vu politesche Gefaangenen. Dofir wëll ech ausdrécklech d'Ophiewe vum jorelaangen an onjustifiéierten Hausarrest vun der Madame Aung San Suu Kyi, der Symbolfigur vun der Oppositioun géint de Militärregime am Birma, begréissen.

Mir sinn also mat engem Bild konfrontéiert, an deem de Changement vu Situatiounen an de Fortbestand vu Wäerter zesummen existéieren: D'Defien ännere sech a verlaange vun äis, dass mir äis och änneren. Eis Fähegkeet, äis unzepassen, an och déi vun deenen Organisatiounen, wou mir Member sinn, ginn op d'Prouf gestallt. Gläichzäiteg bleiwen eis fundamental Wäerter déiselwecht, also Demokratie, Mënschlechkeet an Toleranz.

Diplomatesche Reseau

Lëtzebuerg huet sech op d'mannst grad esou vill verännert, wéi d'Welt an där mer liewen. Fir weider ze bestoen, musse mer äis upassen an do präsent sinn, wou et fir äis wichteg ass. Dësen Ännerungsprozess betrëfft och eisen diplomatesche Reseau, deem eng essenziell Wichtegkeet zoukënnt, well hien iwwert d'Kapazitéit verfügt, sech weider un d'nei Donnéeë vun der internationaler Gesellschaft z'adaptéieren. Mir mussen äis neien Aufgabe stellen, wéi eiser Contributioun innerhalb vun engem Europäeschen Auswäertegen Déngscht. Mir mussen nei Regiounen an nei Prioritéiten, ob politescher oder wirtschaftlecher Natur, berücksichtegen. Déi zwee hänken dacks zesummen.

Aus deem Grond hunn ech eng Reflexioun iwwert den zukünftegen Opbau vun eisem Reseau lancéiert, fir dass mir notamment a Regioune wéi dem Balkan, am Mëttleren Osten, an der Tierkei oder och nach a Latäinamerika besser representéiert sinn.

Lëtzebuerg wäert kuerzfristeg eng permanent diplomatesch a konsularesch Struktur zu Abu Dhabi an de Vereenegten Emirater opmaachen. Et wäert eng Ambassade si mat enger stänneger Lëtzebuerger Präsenz, obwuel den Ambassadeur hei zu Lëtzebuerg residéiere wäert.

An der Tierkei gëtt am Laf vum nächste Joer och eng Ambassade opgemaach. De Chef de poste wäert an dësem Fall zu Ankara wunnen.

Firwat d'Tierkei? Ganz einfach, well sech an deem Land, an emol onofhängeg vun de Bäitrëttsnegociatioune mat der EU, ëmmer méi Dieren opmaachen um politeschen an och wirtschaftleche Plang. Lëtzebuerg kann net als eenzegt EU-Land an der Tierkei net präsent mat enger Ambassade sinn.

De System vun den „Co-Accreditatiounen", dat heescht, datt en Ambassadeur e puer Länner zugläich ofdeckt, dierft äis vill méi Präsenz erlaben an enger Partie Länner, déi wichteg fir äis sinn oder geschwë ginn. Ech denken do zu alleréischt un d'Länner vun Ex-Jugoslawien an Albanien.

Fir präzis ze sinn, bedeit dat, dass mer a Kroatien, a Bosnien-Herzegowina, a Montenegro, a Serbien, an der fréierer jugoslawescher Republik Mazedonien an an Albanien en net-residenten Ambassadeur nennen, sief et vu Lëtzebuerg aus, oder vun enger Ambassade, déi sech geographesch dozou eegent. Am Kosovo denke mir drun, mëttelfristeg och en net-residenten Ambassadeur z'accreditéieren.

Esou problematesch d'politesch Situatioun am Noen Osten och si mag, de Fait ass, datt och mir Lëtzebuerger an där Regioun mussen diplomatesch méi staark representéiert sinn. Dës Regioun stellt en Defi duer fir eng nohalteg Sécherheet och hei an Europa a si bitt och vill Méiglechkeeten an zukunftsträchtege Beräicher fir eis Wirtschaft an den Handel. Do denken ech besonnesch u Länner wéi Ägypten, Jordanien an de Libanon.

Ech hoffen, dass mer an engem Joer zu New York op der UNO e palästinensesche Staat wëllkomm heesche kënnen, an dann a béide Länner, Palästina an Israel, gläichzäiteg en Ambassadeur accreditéiere kënnen.

A Brasilien, wat a villen Hisiichten eng wichteg Roll fir Lëtzebuerg spillt, accreditéiere mir en Ambassadeur vu Lëtzebuerg aus, a mir envisagéieren e Generalkonsulat zu São Paolo.

Ech wollt awer och hei ënnersträichen, datt d'Käschte fir dës Moossnahme strikt iwwerwaacht ginn an esou niddreg wéi méiglech gehale ginn. An deem Zesummenhang gëtt zu Wien eis Vertriedung bei der OSCE erëm an d'Ambassade integréiert. Dat erlaabt eng substanziell Economie. Dës Moossnahme sinn Deel vun engem Effort, eise Réseau diplomatique nach méi performant ze maachen – an dat mat de Mëttelen, déi mir zur Verfügung hunn, a mat Synergien, déi sënnvoll sinn.

Ier ech méi detailléiert op eis aktiv Roll an den internationalen Organisatiounen ze schwätze kommen, géing ech gär kuerz op eis direkt Noperschaft agoen.

Benelux

De Benelux, deen an däischtere Krichsstonnen entstanen ass, ënnerläit och engem Aktualiséierungsprozess, dee jo an engem neien Traité realiséiert gëtt, dee geschwënn, esou hoffe mer, a Kraaft trëtt.

De Benelux ass allerdéngs méi wéi en Traité! Déi europäesch Integratioun weiderzebréngen, ass am Fong d'politesch Essenz nieft der konkreter Zesummenaarbecht am Intressi vu Bierger an den dräi Grënnungsstaaten. Eis belsch Nopere sinn an enger spezifescher Situatioun zënter de leschte Wahlen, eis hollännesch Frënn hu viru kuerzem eng nei Form vu Koalitioun agesat. Perséinlech hoffen ech, an hëllefen ech mat aller Kraaft, fir dass och an Zukunft Holland, d'Belsch a Lëtzebuerg eng Bastioun vu politescher Stabilitéit bleiwen, wou déi europäesch Wäerter vun der Multikulturalitéit, vun der Toleranz an der Net-Diskriminéierung héich gehale ginn. De Benelux wäert och an Zukunft mat de Baltesche Länner, wéi och mat de Visegrad-Länner, ganz enke Kontakt fleegen. Estland, Lettland, Litauen, Polen, Slowakei, Ungarn an d'Tschechesch Republik weise groussen Intressi fir dës Zesummenaarbecht, déi um Niveau vun den Ausseministeren och gutt funktionéiert.

Frankräich an Däitschland

An der Groussregioun ginn eng Abberzuel un Initiativen a Kooperatiounen ëmgesat, déi den Alldag vun all deenen a groussem Mooss beaflosst, déi, Lëtzebuerger oder Net-Lëtzebuerger, zum wirtschaftlechen, sozialen a kulturelle Liewe vun eisem Land bäidroen.

Dowéinst ass d'Politik an der Groussregioun e wichtegt Element vun eiser Politik vis-à-vis vun eisen Nopeschlänner, och wa si net virgëtt, eis ganz Politik am deem Zesummenhang ze sinn. Selbstverständlech geet d'Partnerschaft mat dësen dräi Staate wäit iwwer d'regional Froen eraus.

Et ass kengem entgaangen, dass an der Lescht d'Relatioune mat eise groussen Noperen am Westen an am Osten heiansdo duerch méi schroff Téin gekennzeechent waren. Intressant ass, dass dës Diskussiounen

net op eis bilateral Bezéiungen zréckzeféiere waren, mä op eng bestëmmt Usiicht vun eiser Partnerschaft an der Europäescher Unioun. Op alle Fall läit et mir um Häerz z'ënnersträichen, dass eis exzellent Relatioune mat dësen zwee Noperen, Partner a Frënn, net an de Fundamenter duerch déi eng oder aner onglécklech Ausso gelidden hunn.

D'EU erlaabt net nëmmen Differenzen ënnert hire Memberen; si brauch heiansdo konstruktive Sträit, fir dee richtege Wee à la fin du compte ze fannen. Am Fong si Meenungsverschiddenheeten an der EU keng klassesch diplomatesch Reiwereien tëschent zwee oder méi souveräne Staaten. Et sinn argumentéiert Meenungswiesselen, déi am Kader vun der Unioun ëmmer mat dem Gläichgewiicht tëschent nationalen Intressien an EU-Intressien ze dinn hunn. Lëtzebuerg erfëllt seng Roll, wann et sech fir EU-Positioune staark mécht, wann et sech also och emol wiert, fir EU-Regelen an de Geescht vun der Unioun ze verdeedegen. Mir hu selbstverständlech och national Intressien. Déi kënnen a wëlle mer nëmmen ëmbauen, wann dëst der ganzer EU dinglech ass! Net wann et ëm stur Prinzipie geet, déi äis zum Beispill a Saache Bankeplaz an eng ontragbar Konkurrenzverzerrung par rapport zu europäeschen Net-EU-Länner bréngt, wou mir un éischter Plaz, an d'EU grad esou, d'Verléierer sinn. Duerfir kann net ëmmer alles geschléckt ginn, wat zum Beispill vu Paräis, Berlin oder London eriwwerkënnt. Sech wieren, heescht Argumenter opgräifen, déi um Geescht vun den Traitéë berouen, net méi, awer och net manner. Speziell an dëser onroueger post-Lissabon-Phase ass dës Astellung ubruecht.

Wirtschafts- a Finanzkris an den Euro

Ouni Zweifel ass d'Europäesch Unioun de weltwäit gréisste Friddens- a Prosperitéitsprojet, un deem eist Land deel hélt. Dës Europäesch Unioun leit zurzäit un enger Solidaritéits- a Vertrauenskris. Et ass un all Europäer ze hëllefen, dëse Moment ze meeschteren. Also sollt een dat Essenziellt héichhalen:

En éischt wichtegt Element ass sécherlech den Euro, dee gemeinsame Projet par excellence, deen en direkten Afloss op de Wuelstand vun Honnerte Milliounen Europäer huet.

D'Wirtschafts- a Finanzkris huet net nëmme Millioune Leit a Misère an Nout gestierzt, mä si huet och d'ëffentlech Finanze vun enger ganzer Rei Länner, och an der Eurozon, staark belaascht. Dës Memberstaate si mat grousse budgetären Defiziter an enger ëmmer méi grousser Verschëldung konfrontéiert.

Den extremste Fall ass jo dee vu Griichenland, dat säin Defizit a seng Staatsschold net méi konnt iwwert de Wee vun de Kapitalmäert finanzéieren, a keen aneren Auswee gesinn huet, wéi sech u seng Partner ze riichten. Duerch d'griichesch Kris hätten aner Länner aus der Eurozon kënne matgerappt ginn, an eng nei Bankekris hätt kënnen ausbriechen, well europäesch Banken der ëffentlecher Schold vu Griichenland ausgesat waren.

D'Kris vun den iwwerschëlte Länner huet gewisen, dass den Euro am Fong interpretéiert gouf als Garantie fir eng onbegrenzten national Verschëldung. Si huet och gewisen, dass de Stabilitéits- a Wuesstëmspakt – deen eigentlech eng iwwerméisseg Verschëldung hätt misste verhënneren – net gegraff huet, an dass wichteg Variable wéi Kompetitivitéit an d'Zahlungsbilanzen an der Koordinatioun vun de Budgets- a Wirtschaftspolitike gefehlt hunn.

Haut weess keen, wat an Irland nach ka geschéien. Mir wëssen iewer: dass et dramatesch ass, dass innerhalb vun der Eurozon, déi sougenannten „Spreads", dat heescht d'Zënsënnerscheeder op Staatsobligatiounen du simple au triple variéiere jee no Land; dass et wesentlech méi wichteg ass, sech op e permanente Krisemechanismus ze konzentréieren, wéi drop ze pochen, dass Defizitlänner hiert Stëmmrecht ewechgeholl kréien.

D'Propose vum Lëtzebuerger Premier, fir sougenannten Euro-Bonds anzeféieren, wou d'Eurolänner zum Deel hir Staatsscholde géingen zesummeleeën a gemeinsam verwalten, ass eng gutt Iddi. Dëst Instrument géing hëllefen, esou Krise virzebeugen, well esou Euro-Bonds manner Risiko beinhalte wéi national „Bonds". Duerch d'Opdeele vun der nationaler Schold an ee gemeinsam an een national verwalten Deel brénge si och eng Incitatioun mat sech, fir dass d'Länner hir Scholde reduzéieren.

Eurobonds kënnten direkt hëllefen, an agéieren och präventiv. Ob den ongebuerene permanente Krisemechanismus dat fäerdeg bréngt, weess haut keen.

D'Eurozon an enger Zäit vu fundamentale Changementer

D'Koordinéierung vu Wirtschafts- a Budgetspolitik huet e wichtegen Adaptatiounsprozess fir d'EU an d'Eurozon

ausgeléist a souguer hir Fundamenter a Fro gestallt. Fir dësen Defi unzegoen, sinn an der Eurozon eng Rei Mesurë geholl ginn, fir op dréngend Krisesituatiounen z'äntweren a Precautioune fir d'Zukunft ze huelen. Bal all Memberstaat huet sech solidaresch gewisen.

Sou koum et, dass fir d'éischte Kéier an der Geschicht vum Euro, d'Regierungen, d'Kommissioun, d'Europäesch Zentralbank, de President vum Conseil, d'Commentateuren an d'Investisseuren zur selwechter Analys komm sinn: Et ass héich Zäit, d'Gouvernance vun der Eurozon ze reforméieren.

Et kann een déi adoptéiert Modificatiounen nëmme begréissen, well si e qualitative Sprong am Beräich vun der wirtschaftlecher Integratioun vun der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun erlaben, Changementer, déi virun engem Joer nach ondenkbar waren.

Eng Reflexioun iwwert d'Schwächte vum wirtschaftleche Volet vun der WWU gouf endlech ageleet. Si huet zur Schafung vun enger Task force iwwer d'wirtschaftlech Steierung vun der EU gefouert, un där déi 27 Memberstaaten deelgeholl hunn. Hiert Mandat war et, Empfehlungen ze veröffentlechen, fir d'budgetär Disziplin ze verbesseren, andeems d'präventiv a korrektiv Volete vum Stabilitéits- a Wuesstëmspakt verstäerkt ginn. D'EU-Kommissioun huet am September e ganze Pak legislativ Virschléi abruecht, deen déi wichtegst Stäerkung vun der wirtschaftlecher Steierung vun der EU an der Eurozon säit dem Lancement vun der EWU virgesäit.

Bis elo war d'Aféierung vum „europäesche Semester" ee vun de visibelsten Elementer vun der Verdéiwung vum wirtschaftlechen Deel vun der Europäescher Währungsunioun. Et gesäit vir, dass vun 2011 un all d'Memberstaaten am Fréijoer, am Kader vun hire Stabilitéits- a Konvergenzprogrammer, d'Haaptorientatioun vun hire Budgete fir dat Joer duerno virstellen – an dat ouni d'Virrecht vun hire nationale Parlamenter unzetaaschten. Eng Neierung, déi op Initiativ vu Lëtzebuerg ugeholl gouf.

Dës nei Steierung vun de Budgetspolitiken, grad wéi eng méi grouss Berécksichtigung vum Kritär vun der Verschëldung a makroekonomeschen Ongläichgewiichter sollen dozou bäidroen, dass sech eng Situatioun wéi déi vu Griichenland an Zukunft net méi widderhëlt.

Aner wichteg Elementer, fir mat den Turbulenzen an der Eurozon fäerdeg ze ginn, war d'Ariichte vun engem Hëllefsplang fir Griichenland duerch d'Eurozon-Länner an den IWF. D'Kreatioun vum Europäesche Finanzstabiliséierungsfonds mat Sëtz zu Lëtzebuerg war déi konkret Äntwert. Dëst sinn zwëschestaatlech Instrumenter ausserhalb vum bestoenden institutionelle Kader. Den aktuelle Stabiliséierungsfonds soll dräi Joer bestoe bleiwen, fir duerch e permanente Mechanismus ersat ze ginn, an domat eventuelle Finanzkrisen a Länner vun der Eurozon Paroli ze bidden. De Conseil européen soll am Dezember iwwert d'Virschléi vum Herman Van Rompuy an deem Kontext Positioun bezéien.

Eist Land verdeedegt mat Nodrock eng verstäerkt Iwwerwaachung vun de Memberstaaten, déi datselwecht Schicksal duerch d'gemeinsam Währung deelen. De Succès vun der Eurozon hänkt onëmgänglech vun enger méi grousser wirtschaftlecher Integratioun of.

D'Staaten aus der Eurozon hunn eng formidabel Solidaritéit bewisen – ausser der Slowakei, déi decidéiert huet, net beim Hëllefsplang fir Griichenland matzemaachen – an hunn esou de Mäert gewisen, dass d'politescht Festhalen um Euro kee Millimeter a Fro gestallt ass. Et kann ee sech net virstellen, d'massiv Käschte rechnen ze mussen, déi op e Land duerkéimen am Fall vun engem Austrëtt aus dem Euro. D'Auswierkungen op seng Staatsverschëldung an op d'Struktur vun dëser Verschëldung wiere katastrophal, vum Ustiechrisiko net ze schwätzen. Ech erënneren drun, dass virun allem déi sozial méi schwaach Schichte vum Euro profitéiert hunn, dat duerch eng niddreg Inflatioun an niddreg Zënssätz. D'Wichtegkeet vum Euro als europäeschen Integratiounsfaktor däerf net ënnerschat ginn, grad wéi de Fait, dass hien dozou bäidréit, géint eng gewëss „Integratiounsmiddegkeet" unzekämpfen. De Bäitrëtt vun Estland zu der Eurozon den 1. Januar 2011 an de konstante Wëlle vun anere Staaten, dem Euro bäizetrieden, sinn de beschte Beweis dofir.

Länner, déi virun 10 Joer zu den äermsten an der EU gehéiert hunn, konnten hire wirtschaftleche Réckstand dank dem Kohäsiounsfonds ophuelen, mä och dank der monetärer Stabilitéit, déi hinnen hir Affiliatioun zu der Eurozon ginn huet. Leider hunn zevill Länner d'Virdeeler vun der Eenheetswährung net genuch genotzt, fir hir Budgeten ze festegen an hir Wirtschaft ze reforméieren. Si hunn oft d'Virdeeler genotzt an d'Responsabilitéite vun hirer Affiliatioun zu der Eurozon vernoléissegt. Hei muss fundamental ëmgeduecht ginn.

Mir si ganz sécher nach net um Enn vun eisen Efforten ukomm.

Allerdings däerf Pessimismus net alles dominéieren. Et gëtt och Positives am Euroraum ze verzeechnen. Zum Beispill an Däitschland, wou de Wuesstëm ëm 3,5% am Joer 2010 leie wäert, a wou d'Gehaltspolitik Signaler no uewe weist. A ville Länner mat schwaachem Wuesstëm an héije Chômagetauxen, grousser Verschëldung a Budgetsdefiziter, sinn dramatesch Aschneidungen um Niveau vun de Sozialbudgeten a Steiererhéijunge – Moossnahmen, déi politesch a sozial Tensiounen ausléisen.

An dëser Chamber steet an engem Mount mam Budget 2011 a mam Moossnahmepak d'Äntwert vun dëser Regierung zur Debatt a Saache Krisebewältegung. D'Zil ass et, ze verhënneren, dass muer oder iwwermuer dramatesch Aschnëtter musse gemaach ginn.

Et ass néideg, dass e gutt Gläichgewiicht tëschent budgetärer Konsolidéierung a wirtschaftlechem Opschwong fonnt gëtt, fir sozial-politesch keng Abréch ze provozéieren. Dat ass just méiglech, wa jiddereen de Stabilitéits- a Wuesstëmspakt anhält. Just wann an der Eurozon zesumme gehandelt gëtt, kënnen d'Defien ugaange ginn, déi sech den eenzelne Staate stellen an en Afloss op d'Stabilitéit vun der Eurozon als Ganzes hunn. Déi verstäerkte Gouvernance vun der Eurozon, déi ech grad beschriwwen hunn, wäert dobäi hëllefen.

Dëst gemeinsamt Handele brauche mer net nëmmen an der Eurozon, mä och an der EU als Ganzt. Ee gudd Beispill heivunner ass den Echec vun der leschter Nuecht iwwert der Europäescher Union hire Budget fir 2011. Well besonnesch e puer Memberstaaten net d'accord waren, fir mat dem Europäesche Parlament eng gemeinsam Method ze definéieren iwwert d'gemeinsam Diskussione fir déi nächst Finanzperspektiven, muss d'Union elo mat 12e Provisoires d'Joer 2011 ufänken. Dass et esou wäit huet misse kommen, ass engersäits zréckzeféieren dorop, dass verschidde Memberstaaten net wëllen, dass d'Parlement op déi eng oder aner Manéier, wat iwwert de Vertrag kënnt erausgoen, an déi zukünfteg Diskussione mat agebonne gëtt, an op där anerer Säit grad dës Memberstaaten – déi déi gréisste Ristournen hunn – sech schéngen enger sériöser Diskussioun iwwert d'Adaptatioun vun der Struktur vun den Eegemëttele bei deenen nächsten Finanzperspektiven wëllen widersetzen. Et ass eng Defaite fir d'Union als Ganzt, mä och fir de Vertrag vu Lissabon, dee bei deem alljährleche Budget dem Parlament e vollt Matsproochrecht gëtt an elo op dësem Punkt fir eng éischte Kéier applizéiert gouf.

Wéi mir gesinn, an et wier naiv dat unzehuelen, limitéiert sech d'europäesch Kris net alleng op d'Auswierkunge vun der weltwäiter Finanzkris op den Euro an d'national ëffentlech Finanzen. Loosse mer äis näischt virmaachen: Et gëtt Unzeechen, datt d'Vertrauen an den Integratiounsprozess net méi 100%eg ass, fir mech emol fein auszedrécken. Europa, laang Synonym fir eng besser Zukunft a Wuelstand, gëtt elo fir vill Leit e Symbol fir all d'Ängscht virun der Zukunft vun der Gesellschaft, déi fir vill Leit ze séier changéiert. Um Ordre du jour steet leider net méi esou kloer d'Ouverture, de gemeinsame Projet an eng gemeinsam Zukunft. Et ass e Réckzuch, en identitäre Repli, Intoleranz an en ëmmer méi groussen Egoismus an de Memberstaaten an tëschent de Memberstaaten, esou wéi mir et bei der griichescher Kris gesi konnten. Dëse Phänomen ass elo schonns däitlech an de Wahlresultater vun eenzelne Memberstaaten ze gesinn, wou Diskriminéierung vu Minoritéiten, vu Kulturen oder Reliounen d'Tromp ass.

Ech muss net ënnersträichen, wéi wäit dës Entwécklunge beonrouegend si fir e Land, dat esou vum Integratiounsprozess ofhänkt wéi Lëtzebuerg. Fir dogéint unzekommen, geet et net duer, nostalgesch un d'visionär Begeeschterung vun de Fondateuren an d'aussergewéinlech Verwandlung vum Kontinent säit de physeschen a psychologesche Ruinë vun der Nokrichszäit z'erënneren. Och wann dës Realiséierung weider, a mat Recht, an Europa an an der Welt bewonnert gëtt. Et muss een den Europäer virun Ae féieren, dass d'Europäesch Unioun dat eenzegt Ëmfeld ass, an deem si sech wirtschaftlech kënnen entwéckelen, a wou och hir sozial Rechter an d'kollektiv a perséinlech Sécherheet respektéiert ginn.

Dat ass d'Haaptzil vum Verännerungs- an Adaptatiounsprozess an der Europäescher Unioun. En ass net limitéiert op d'Steierung vun der Eurozon. D'Europäesch Unioun ass en Haus wou Wäerter, also Mënscherechter, als ondeelbar an absolut mussen ugesi ginn. Alles anescht gehéiert net an dëst Haus.

D'Europäesch Unioun huet sech mat Lissabon méi efficace Strukture ginn, fir op der internationaler Bühn notamment dës Wäerter besser verteidegen ze kënnen.

Den Enjeu ass e ganz konkreten: D'Mondialisatioun, déi an Europa esou vill Suergen ervirrifft, wäert, op laang Weil, an Europa eréischt akzeptéiert ginn, wann d'Bierger d'Gefill hunn, dass d'fundamental Wäerter vum europäesche Modell, an ech denken hei virun allem un d'sozial Kohäsioun, efficace verdeedegt ginn, do wou d'weltwäit Gouvernance definéiert gëtt.

OMC – Handelspolitik

Ee Beispill an dësem Zesummenhang ass d'Handelspolitik. Wéi e Beräich kristalliséiert besser d'Hoffnungen an d'Ängscht am Zesummenhang mat der Weltwirtschaft an der Entwécklung vum internationalen Handel eraus wéi d'OMC? D'Hoffnung ze gesinn, dass sech nei Mäert opmaachen, géint d'Angscht, dass eis gesellschaftlech Systemer vun der staarker Konkurrenz vun neien Acteuren erdréckt ginn.

De Bilan vun der Europäescher Unioun ass nuancéiert. Mir hunn erreecht, dank konstanten Efforten a konstantem Drock, dass evitéiert konnt ginn, dass d'Wirtschafts- a Finanzkris, wéi an den 30er Joren, zu engem batteren Handelskrich gëtt, an deem mir all Verléierer gewiescht wieren, virun allem oppe Wirtschaften, wéi déi vun der EU oder vu Lëtzebuerg. Hei huet d'Europäesch Unioun offensichtlech e positive Punkt ze verzeechnen.

Op där anerer Säit schéngt den Ofschloss vun der Doha-Ronn nach ëmmer wäit ewech. Ech bedaueren dat ëmsou méi, well dës Ronn och am Intressi vun deenen Äermste lancéiert ginn ass. Multilateral Bezéiunge sinn déi eenzeg Organisatiounsform vum weltwäiten Handel, déi d'Potenzial hunn, fir all d'Leit gerecht a vu Virdeel ze sinn. Dofir muss d'Doha-Ronn endlech ofgeschloss ginn, sou wéi de G-20 dat d'lescht Woch zu Seoul ugereegt huet.

Trotz engem mangelnde Fortschrëtt bei de multilaterale Verhandlungen huet d'EU zum Beispill en extreemt ambitiéist Fräihandelsofkommes mat Südkorea ënnerschriwwen. Mir hoffen, dass d'Europäescht Parlament, dat säit dem Akraafttriede vum Traité vu Lissabon an Zukunft e Wiertche bei der gemeinsamer Handelspolitik matzeschwätzen huet, dësen Accord kann d'nächst Joer ofsehnen. D'Europäesch Unioun huet och d'Verhandlungen iwwert e Fräihandelsofkommes mat villen anere Partner lancéiert, ënner anerem mat Indien a Brasilien, Länner, wou d'Zuele vum STATEC weisen, dass si ëmmer méi wichteg fir eis Wirtschaft ginn.

D'EU huet sech och domat beschäftegt, hir Handelsbezéiunge mat hiren traditionelle Partner, den AKP-Staaten, unzepassen. Dowéinst huet si d'Verhandlunge fir e Wirtschaftspartnerschaftsofkommen (WPA) ageleet, dat e wichtegen Unhaltspunkt an der Entwécklung fir méi ausgeglache Bezéiunge mat dëse Partner bedeit. Wuel verstane wäert d'EU och weider hir speziell Situatioune berücksichtegen an hire Besoin, gehollef ze kréien, fir sech un dës nei Lag unzepassen.

Och wann äis also d'Beispill vun der Handelspolitik weist, dass d'Europäesch Unioun wierklech kapabel ass, am Sënn vu hire Wäerter an Intressien ze handelen, sou kann dat leider net ëmmer am Fall vun all den internen an externen Aktioune vun der Unioun behaapt ginn.

D'EU, ee Joer no Lissabon

Et muss ee feststellen, dass d'Europäesch Unioun, bal ee Joer nom Akraafttriede vum neien Traité, Méih huet, hiert neit institutionellt Gläichgewiicht ze fannen. Nei Acteuren, wéi d'Héich Vertriederin fir Aussen- a Sécherheetspolitik oder de Präsident vum Europäesche Rot, oder awer d'Roll vum Europäesche Rot als nei Institutioun, konnten Tensiounen tëschent de verschiddenen Institutiounen net verhënneren. D'Kohäsioun an d'Effizienz vun der EU leiden ënnert der lueser Ëmsetzung vun hirem neie Modus operandi. Am Fong war dëst virauszegesinn.

Dëst dréit onweigerlech zum rezenten Opdauche vun neien zwëschestaatleche Reflexer bäi, déi riskéieren, dem Geescht vun der gemeinschaftlecher Solidaritéit ze schueden. D'Europäesch Unioun mécht eng net ganz einfach Zäit duerch; eng Zäit mat budgetäre Restrictiounen, eng Zäit mam Risiko vun nationalisteschen Tendenzen, an engem allgemenge Kontext vun Integratiouns- an Erweiderungsmiddegkeet.

Mä dat Europa, an deem mir liewen, wat entstanen ass aus der Äsch vun de Kricher am 20. Joerhonnert, ass ëmmer mat de politeschen oder wirtschaftleche Krise geräift. Erlaabt mir de Jean Monnet ze zitéieren, e Visionär, deem seng Iwwerzeegungen nach ëmmer zäitgeméiss sinn: «L'Europe se forgera à travers des crises, et l'Europe sera la somme des solutions adoptées pendant ces crises.» Et ass kee perfekt Europa, entstanen aus der Ënnerschréft ënnert en openeen ofgestëmmt politescht Konzept, mä eng komplex poli-

tesch Konstruktioun, déi sech den internen an externen Entwécklungen entspriechend verännert.

De Respekt virun der Gemeinschaftlecher Method

No engem Joerzéngt Debatten iwwert en neien Traité ass et Zäit ginn, sech op de Fong ze konzentréieren, d'zukünfteg geopolitesch a geowirtschaftlech Entwécklungen ze kucken an ze handelen. Europa muss als politesch Entitéit funktionéieren, wann et wëll mathale mat internationalen Entwécklungen an enger Welt, déi permanent ännert.

Aus Lëtzebuerger Siicht bleift de Respekt vun der gemeinschaftlecher Method, d'Instrument vun der Integratiounsdynamik, de beschte Garant fir d'Verdeedegung och vun eisen Intressien. Dobäi däerf déi fundamental Roll vun der Kommissioun net verwässert ginn. Si ass ganz kloer de Garant, fir déi horizontal Intressie vun der Europäescher Unioun ze verdeedegen an z'entwéckelen. Während dem leschte Joer huet Lëtzebuerg méi wéi eng Kéier d'Roll vum Verfechter vun der gemeinschaftlecher Method iwwerholl. Zum Beispill während dem Festleeë vun den zukünftegen Aufgabe vum President vum Europäesche Rot am Hierscht 2009, wou Lëtzebuerg mat senge belschen an hollännesche Partner e Benelux-Pabeier veröffentlecht huet iwwert d'Ëmsetze vum Traité vu Lissabon.

Tatsächlech gesi vill Staaten den Europäesche Rot als déi eenzeg Institutioun, déi d'europäesch Konstruktioun weiderféiere kann. Dës Visioun bréngt awer och Spannunge mat sech, déi d'institutionellt Gläichgewiicht duerchernee bréngen. Dës Visioun riskéiert, de Keim vun engem Directoire vun de Groussen a sech ze droen, well dann dat Intergouvernementaalt forcément iwwerweit. Engersäits ginn am Conseil européen, wou d'Eestëmmegkeet de facto d'Regel ass, d'Ouverturen, fir mat qualifizéierter Majoritéit am Conseil operéieren ze kënnen, ausgehiewelt. Anerersäits dierf de Conseil européen net zu enger Maschinn ginn, wou déi national Intressie vu verschiddene Groussen (Beispill: Deauville) coûte que coûte zu europäeschen Intressien erkläert ginn.

Lëtzebuerg wäert sech och weider engagéiere fir eng Bedeelegung vun all den Institutiounen an all de Staaten um Entscheedungsprozess am Respekt vum Traité an der gemeinschaftlecher Method.

Lëtzebuerg wëll op kee Fall, dass d'Haaptroll vum Conseil européen doranner besteet, der Kommissioun hir Kompetenzen anzëengen.

Mam Traité vu Lissabon ze schaffen, heescht awer och, d'nei Roll vum Europäesche Parlament z'akzeptéieren. Duerch säi Statut als Colégislateur am Kader vum Matentscheedungsprozess oder bei der Erweiderung vu senge Kompetenze beim Budget ass d'Parlament en onëmgänglechen Acteur am europäeschen Entscheedungsprozess. D'Parlament ass sech senger ëmmer méi grousser politescher Roll bewosst a benotzt se och, wéi am SWIFT-Dossier zum Beispill. Andeems et sech politesch positionéiert an d'ëffentlech, innereuropäesch Debatt undreift, wäert d'Parlament eng europäesch politesch Meenung konsolidéieren. Ech denken, dass eng verstäerkt europäesch Sensibilitéit am Zesummenhang mat Sujeten, déi d'Bierger intresséieren, der europäescher Integratioun neien Elan gëtt.

Biergerinitiativ an national Parlamenter

D'Biergerinitiativ, eng weider Neiheet, déi vum Traité vu Lissabon agefouert ginn ass, geet an déiselwecht Richtung vun engem verstäerkten Abanne vun de Bierger an d'politesch Debatt. Et handelt sech ëm eng nei Form vu politescher Bedeelegung, déi et den europäesche Bierger erlaabt, wa si op d'mannst eng Millioun sinn an aus enger bedeitender Unzuel Memberstaate kommen, d'Kommissioun opzefuerderen, e Virschlag iwwer präzis Froen ze maachen, déi fir d'Kompetenzberäicher vun der EU relevant sinn. Ech soen dofir der Chamber Merci fir hire wäertvollen Input zu dësem Sujet während der ëffentlecher Konsultatioun, déi d'Kommissioun duerchgefouert huet, fir d'Initiativ ze konkretiséieren. D'Europäescht Parlament äussert sech am Dezember iwwert de Virschlag fir eng Veruerdnung vun der Kommissioun. Ech soen Iech och Merci, dass Dir Iech organiséiert hutt, fir där wichteger Roll, déi den Traité vu Lissabon den nationale Parlamenter zougesprach huet, esou gutt wéi méiglech nozekommen. Dir wäert ëmmer méi gefrot sinn am Kader vum europäeschen Entscheedungsprozess, an notamment wat d'Kontroll vum Subsidiaritéitsprinzip ugeet.

Service européen pour l'action extérieure

Ënnert der Responsabilitéit vun der Héijer Vertriederin ass den neien Europäeschen Auswäertegen Déngscht natierlech dat neit Aarbechtsinstrument par excellence, fir d'Stëmm vun Europa an der Welt ze stäerken. Och

wann d'Ariichte vum Déngscht nach ëmmer Géigestand fir Tensiounen tëschent den Acteuren, der Kommissioun, dem Rot, de Memberstaaten an dem Europäesche Parlament ass, wier et awer falsch, d'Wéie vu senger Gebuert als Indicë vun engem Echec ze gesinn. Den neien Déngscht ass en diplomatesche Corps en devenir, mä e wäert wuessen. Dëst brauch Zäit. E wäert nei Dynamike creéieren, déi deenen entwëschen, déi probéieren en ze bremsen, Dynamiken, déi op europäesche Reflexer baséieren, déi d'Diplomate kréie wäerten, dorënner och Lëtzebuerger, op déi mir houfreg sinn, déi an dësem Déngscht schaffen. Seng Ariichtung verankert eng Iddi an enger juristescher Realitéit; ass si emol asazfäheg, wäert si d'Entfale vum Geescht erlaben, deen d'Grondlag war fir hir Creatioun, e Geescht vu Solidaritéit, dee sech méi muss ausserhalb vun de Grenze vun der Europäescher Unioun manifestéieren.

Den Erweiderungsprozess

Dës Grenze wäerten och an den nächste Jore changéieren, well den Erweiderungsprozess vun der EU ass zesumme mat der Verdéiwung och weiderhin ee vun de wichtege politesche Piliere vun der EU, eng Politik, déi eist Land ënnerstëtzt. Tatsächlech ass den Erweiderungsprozess e leeschtungsfähege Motor, dee Verännerungen an de Bäitrëttslänner bewierke kann. E Motor, deen et hinnen erlaabt, e Rechtsstaat ze ginn, d'Anhale vun de Mënscherechter ze festegen an d'Ëmsetze vu wirtschaftleche Reformen ze förderen, an esou hire Bierger eng méi héich gestallte sozialpolitesch Dimensioun ze garantéieren.

D'EU hirersäits muss sech awer och änneren an aus der aktueller Atmosphär vun Erweiderungsmiddegkeet erauskommen, an dëse Länner weider eng europäesch Perspektiv ubidden, souwäit se natierlech d'Bedingungen erfëllen.

Ech weess, dass dës Politik Skepsis a villen EU-Länner an och an eisem Land ausléist. Mä et ass och an eisem Intressi, dass dës Länner eng Dynamik vu Wuelstand a Sécherheet kréien, eng Dynamik, déi den Integratiounsprozess iwwerall bewierkt, do wou e Wuerzele schléit. Eis Intressien an eis Wäerter schreiwen äis vir, dës Erweiderung an dës Festegung vum Rechtsstaat an der Demokratie z'ënnerstëtzen.

Am Moment hu véier Länner de Status vun engem Bäitrëttsland, nämlech d'Fréier Jugoslawesch Republik Mazedonien, Kroatien, Island an d'Tierkei. Dräi aner Länner vum westleche Balkan hunn hir Demande, fir der EU bäizetrieden, gestallt: Montenegro am Dezember 2008, Albanien am Abrëll 2009 a Serbien am Dezember 2009. Den Erweiderungsdossier ass allerdéngs zimlech komplex, vu dass all Land an engem schwierege Stadium vum Prozess ass an e Kader „op Mooss" brauch fir am Bäitrëttsprozess virunzekommen, deen nom Prinzip vun de Meritë vun all Bäitrëttsland oder méiglechem Bäitrëttsland weidergeet.

D'Land, wat am Moment am wäitesten ass, ass Kroatien. D'Kroaten hu beträchtlech Fortschrëtter an de leschten 12 Méint gemaach, fir hir Legislatioun un den „Acquis communautaire" unzepassen. Efforte sinn nach onbedéngt noutwenneg a Saache Justizreform, Schutz vun de Minoritéiten an dem Kampf géint Kriminalitéit a Korruptioun. Um Gebitt vun der Zesummenaarbecht mam TPIY zu La Haye ass nach net alles 100%eg.

D'Tierkei huet och beträchtlech Reformefforten ënnerholl. Eist Land wäert dofir och weider fir eng Fortsetzung vun dëse Verhandlunge plädéieren, ënner dem strikten Anhale vun de festgeluechte Critèren, och wann een hei an do Stëmmen héiert, déi fir en Ofbroch vun de Verhandlunge sinn. Mä d'Credibilitéit an d'Intressie vun der EU stinn um Spill. Eng Tierkei, déi europäesch Standarden an den „Acquis communautaire" unhëlt, ass e Gewënn fir d'EU – eng europäesch Tierkei wäert e groussen Atout fir d'EU sinn. Och wann de Wee vun der Tierkei nach laang ass, d'EU muss weider d'Reformefforten ënnerstëtzen a gläichzäiteg d'Tierkei drun erënneren, zum Beispill seng Flichten z'erfëlle beim Ëmsetze vum Zousazprotokoll vum Associatiounsaccord, dem sougenannten Ankara-Ofkommes. Mam politeschen a wirtschaftleche Potenzial vun der Tierkei kënnt d'Europäesch Unioun eng strategesch Roll anhuelen, déi aussepolitesch gesinn um Globus eenzegaarteg wier.

De 27. Juli hunn d'Bäitrëttsverhandlunge mat Island ugefaangen a Lëtzebuerg ënnerstëtzt d'europäesch Perspektiv vun Island. Et muss ee wëssen, datt Island e spezielle Fall duerstellt. Dëst duerch de Fait, well et schonns säit méi wéi 15 Joer duerch seng Participatioun um europäesche Wirtschaftsraum enk Relatioune mat der EU huet an duerch d'Beräicher, déi duerch dësen Traité ofgedeckt sinn. Elo schonns respektéiere méi wéi 98% vun den islännesche Gesetzer d'europäesch Legislatioun. Et ass deemno méiglech, sech virun allem

op déi méi schwiereg Sujeten ze konzentréiere wéi wahrscheinlech d'Fëscherei an d'Finanzservicer.

Vun de véier Länner vum westleche Balkan, déi hire Wëllen, der EU bäizetrieden, manifestéiert hunn, kann d'Fréier Jugoslawesch Republik Mazedonien, déi scho säit 2005 de Statut vun engem Bäitrëttsland huet, hoffen, dass d'Bäitrëttsverhandlungen deemnächst ufänken. Leider bleift nach ëmmer den delikaten Dossier vum Numm vun dësem Land. Dës Meenungsverschiddenheet tëschent Griichenland an der Fréierer Jugoslawescher Republik Mazedonien ass dat eenzegt Hindernis fir d'Lancement vun de Verhandlungen. Lëtzebuerg ënnerstëtzt d'Efforte vun den zwee Länner, fir séier eng Léisung ze fannen, mat där se allen zwee liewe kënnen.

D'Efforte vu Montenegro, Albanien a Serbien, fir der europäescher Famill bäizetrieden, kënnen a solle sériös geholl ginn. Serbien huet déi éischt Etapp de leschten Oktober geholl, wou seng Bäitrëttsdemande vum Rot ugeholl ginn ass. D'lescht Woch huet d'Kommissioun hire Rapport iwwert d'Erweiderung publizéiert a schléit vir, Montenegro de Statut vum „Pays candidat" ze ginn. Si konnt déi Recommandatioun net fir Albanien ginn, opgrond vun der nach ëmmer blockéierter politescher Situatioun am Land.

Wat Serbien am Speziellen ugeet, wëll ech d'Wichtegkeet vun de rezenten Entwécklungen an der Fro vum Kosovo ënnersträichen. Ech kann déi nei a méi praktesch Approche vun de Belgrader Autoritéiten nëmme voll a ganz ënnerstëtzen, déi de Wee fir eng praktesch direkt Zesummenaarbecht tëschent Serbien an dem Kosovo opmécht. Kee muss drun erënnert ginn, wéi wichteg eist Engagement an dëser Regioun ass, ob et sech ëm eis Entwécklungshëllef oder eise KFOR-Bäitrag handelt.

Mir bleiwen natierlech och am Fall vu Bosnien implizéiert duerch eis Participatioun un der Althea-Missioun vun der Europäescher Unioun. Dëst Land huet am Moment nach Méih, d'intern Kohäsioun ze fannen, déi onbedéngt noutwenneg ass, fir bei senger Integratioun an d'euroatlantesch Strukture weiderzekommen. Et ass méiglech, dass d'rezent Wahlen eng méi konstruktiv Approche vun den eenzelne Parteien erméiglechen, mä de Wee wäert hei ganz laang sinn.

Noperschaftspolitik

D'Ausdehne vum europäesche Fridden an der europäescher Solidaritéit iwwert d'Grenze vun der EU eraus betrëfft awer net nëmmen d'Fro vun der Erweiderung. D'europäesch Noperschaftspolitik, op där enger Säit, an d'östlech Partnerschaft op där anerer, mussen och eis ganz Opmierksamkeet kréien.

D'europäesch Noperschaftspolitik ass de Garant fir eng eenheetlech a kohärent Approche vun der Europäescher Unioun vis-à-vis vun hiren östlechen a südlechen Noperen. Et muss evitéiert ginn, dass d'Politik vun der EU vis-à-vis vun dëse 16 Länner opgedeelt gëtt jee no de privilegiéierte bilaterale Bezéiungen tëschent verschidden EU-Memberstaaten a verschidden Nopeschlänner. D'Ariichte vu multiplë Prozesser an Institutioune produzéiert just Duercherneen, Verschwendung an Ineffizienz. Wat hei um Spill steet, ass d'Fähegkeet vun der Europäescher Unioun, hir berühmt „Soft Power" ze projezéieren an den Atout vun hirem attraktive Modell ze betounen.

D'Ufuerderunge vun Eenheet a Kohäsioun schléissen net d'Ausschaffe vu speziellen Initiativen aus, wann d'Ëmstänn et rechtfäerdegen.

Sou erlaabt d'östlech Partnerschaft, déi am Mee 2009 gestart ginn ass, d'speziell Situatioun vun de Länner vun der Ex-Sowjetunioun (Armenien, Aserbaidschan, Wäissrussland, Georgien, Moldawien an d'Ukrain) ze berücksichtegen. Hei brauch de wirtschaftlechen, sozialen a politeschen Iwwergangsprozess d'fortlafend Hëllef vun der Europäescher Unioun. Dës Ënnerstëtzung besteet net nëmmen aus finanzieller Hëllef, mä och aus verstäerkten Handelsbezéiungen, Kontakter tëschent den Zivilgesellschaften an aus der Zesummenaarbecht tëschent dëse sechs Länner.

Ech wëll nach eng Kéier ënnersträichen, dass de Fait, dës Länner an d'Richtung vun europäesche Standarden ze féieren, net nëmmen eis moralesch an historesch Verflichtung ass. Et ass och wuelverstanen an eisem politeschen a wirtschaftlechen Intressi. Weder Lëtzebuerg nach d'Europäesch Unioun kënnen drop hoffen, en Hafe vu Fridden a Wuelstand ze ginn, wann eis direkt Noperschaft an hire wirtschaftlechen a politesche Schwieregkeeten ënnergeet a sech als ohnmächteg erweist, hirer Populatioun a virun allem hirer Jugend positiv Perspektiven ze bidden.

A Saache Mëttelmier-Unioun (UpM) gesäit et de Moment duerch d'Blockaden an den direkte Verhandlungen tëschent Israelien a Palästinenser net gutt aus. Sou ass gëschter och de Sommet, deen Enn dëser Woch

virgesi war, eng zweete Kéier annuléiert ginn. D'arabesch Länner sinn net bereet, sech ëm een Dësch ze setzen ouni Perspektiven op politesch Ausweeër a Resultater… wat ee verstoe kann!

Amerika

Den Impakt vun der vum Traité gewollter institutioneller Stäerkung däerf sech awer net op d'direkt Noperschaft vun der Europäescher Unioun limitéieren. Ganz am Contraire: Ee vun den essenziellen Ziler vum Traité ass et, der Europäescher Unioun z'erlaben, hire Modell an hir Wäerter an hire Bezéiunge mat hire strategesche Partner besser ze verdeedegen. Staaten, deenen hire potenziellen Impakt op eis aktuell an zukünfteg Welt am gréissten ass.

Vun dëse Partner ass den natierlechen Alliéierten, souwuel fir Lëtzebuerg wéi och fir d'Europäesch Unioun, d'USA. Trotz den Ënnerscheeder tëschent der europäescher an der amerikanescher Gesellschaft deele si déiselwecht Visioun vu Fräiheet an Demokratie.

Et ass am Numm vun dëse gemeinsame Wäerter, dass Lëtzebuerg den USA seng konkret Hëllef beim Zoumaache vum Guantanamo-Prisong ugebueden hat.

Amerika huet virun Deeg gewielt. Et kënnt an deem Land zu enger Kohabitatioun vun engem demokratesche President an engem republikanesche Kongress. Komplizéiert, mä net aussergewéinlech. Als Europäer wënschen ech mir, dass mir Enn der Woch zu Lissabon déi richteg Messagë kënnen dem President Obama beim Sommet iwwermëttelen: eis Disponibilitéit am Noen Osten weisen, fir den Drock op Israel ze verstäerken, den Ausbau vu Siedlungen opzehiewen an de Friddensgespréicher eng Chance ze ginn.

Mir als Europäer äis eens sinn, de President Obama, a senge Beméiungen ofzerüsten, z'ënnerstëtzen. Hei kënne riseg Potenzialer fräi gemaach ginn, fir un éischter Plaz an d'Millennium-Ziler z'investéieren.

De NATO-Sommet zu Lissabon wäert eng Deeläntwert bréngen. Amerika plädéiert net méi, dass déi eng gutt sinn, déi aner schlecht. Dës Astellung passt besser zu der EU-Politikkultur. Et ass ze hoffen, dass béid Säiten dovu profitéiere kënnen.

Russland

Russland ass en anere Partner, mat deem d'Europäesch Unioun nach méi efficace kann a muss zesummeschaffen, fir d'Sécherheet an de Wuelstand vum europäesche Kontinent ze verbesseren. An dësem Zesummenhang spillt d'Partnerschaft fir d'Modernisatioun eng essenziell Roll. Mat dëser Partnerschaft probéieren d'Europäesch Unioun an hir Memberstaaten, an do och Lëtzebuerg, zu der net just wirtschaftlecher an technologescher Modernisatioun vu Russland bäizedroen, mä och zu senger sozialer an institutioneller Dimensioun. An engem Wuert: Mir wëlle Russland als strategesche Partner gesinn, och a Saache Verdeedegung.

China

Aschlussendlech, keng Regioun illustréiert besser d'Ausmooss vun der Globalisatioun wéi Asien am Allgemengen a China am Besonneschen. Selbstverständlech wëll ech op kee Fall hei d'Wichtegkeet vun der Kooperatioun haut mat Japan minimiséieren, respektiv muer mat Indien, mä ech denken, dass Dir mir erlaabt, haut besonnesch op China anzegoen.

Ass et méiglech, net vum Ausmooss u Potenzial an un Defie vun dësem Land beandrockt ze sinn? Seng rasant wirtschaftlech Entwécklung huet aus China op Basis vu sengem Bruttosozialprodukt weltwäit déi zweet Wirtschaft gemaach. D'chinesesch Exporter si virun allem intressant fir europäesch an amerikanesch Konsumenten, an den ëmmer méi grousse Wuelstand vun dësem risege Land mécht en ëmmer méi attraktive Marché fir europäesch Exporteuren.

Gläichzäiteg muss een awer och feststellen, dass dës Medaille och eng Récksäit huet. Mat villerlee Aspekter. D'ökologesch a sozial Konsequenze vun dëser Expansioun si beonrouegend. Verschidde Regioune leiden ënnert de staarke wirtschaftlechen, sozialen, mä och politeschen Tensiounen. An der Fro vun de Mënscherechter si Fortschrëtter wënschenswäert. Déi offiziell Reaktioun beim Friddens-Nobelpräis fir den Dissident Liu Xiaobo waren haart an defensiv. D'Europäesch Unioun huet Afloss op China a mir sollten och mat Lëtzebuerger Stëmm determinéiert den Dialog a Saache Mënscherechter fuerderen, ouni dobäi als Professer opzetrieden. China huet Ouere fir richteg Argumenter.

Ech zweifelen net drun, dass Ännerungen an der chinesescher Astellung komme wäerten. D'Zil muss et sinn, esou vill wéi méiglech dozou bäizedroen, dass China op eng harmonesch Aart a Weis an d'international Gemeinschaft integréiert gëtt. Eng op d'Zukunft ausge-

riichten Aussepolitik muss Changementer antizipéieren a begleeden.

Afrika

De Fall vun Afrika ass dat beschte Beispill fir dës Tatsaach. Dëse Kontinent gehéiert der Jugend an der Zukunft: Haut ass ee Mënsch vu sechs en Afrikaner, muer wäerten et der ee vu fënnef sinn.

Ech weess, dass d'Situatioun an Afrika gär extrem pessimistesch duergestallt gëtt an ech wëll sécherlech net d'Ausmooss u Problemer ofstreiden. E Beweis heifir sinn d'Schwieregkeeten, Fortschrëtter bei de Millennium-Ziler am Beräich vun der Entwécklung ze maachen.

Mä ech géing gär eemol un eng Rei positiv Elementer erënneren. Trotz der Fortdauer vu verschidde schlëmme Konflikter am Darfur, a Somalia an am Nord-Oste vun der Demokratescher Republik Kongo (RDC) däerfe mir net vergiessen, dass d'Zuel vun de Konflikter an Afrika konstant ofhëlt.

Et gëtt och Courage an Hoffnung, festzestellen, dass d'Afrikaner selwer, duerch d'Afrikanesch Unioun, eng ëmmer méi grouss Roll spille bei der Gestioun an der Resolutioun vun de Konflikter an Afrika. Andeems se refuséiert, Autoritéiten, déi aus engem Putsch ervirgaange sinn, unz'erkennen, spillt d'Afrikanesch Unioun eng ofschreckend a fir d'Präventioun wichteg Roll. E weidere Punkt ass, dass si elo d'Gestioun fir d'Erhale vum Fridden, zum Beispill a Somalia, selwer an d'Hand hëlt.

D'Europäesch Unioun ënnerstëtzt dëse Prozess, virun allem duerch Missiounen, fir somalesch Sécherheetskräften auszebilden oder de Sécherheetssektor am Kongo ze reforméieren, Missiounen, un deenen och Membere vun eiser Arméi deelhuelen.

An dësem Kontext wëll ech och eis Partizipatioun un der EU-Missioun am Kampf géint Piraterie virun der Küst vu Somalia net onerwähnt loossen. Sou droe mir eisen Deel bäi zum Kampf vun der internationaler Gemeinschaft géint den Terrorismus a fir d'Schëffsverkéierssécherheet.

Afrika steet net nëmme fir Aarmut a Misär. Scho säit enger Partie Jore verzeechent et e Wirtschaftswuesstëm, dat hoffe léisst, Synonym fir Chancë fir d'lokal Populatiounen, an och fir lëtzebuergesch Entreprisen, vun deene schonn eng ganz Rei Aktivitéiten an Afrika hunn. Déi éischt lëtzebuergesch Handelsmissiounen an Afrika an dësem Joer sinn en Zeeche fir d'Intressi vun eisen Entreprisen.

Fir eisen Engagement an dëser Regioun vun der Welt z'ënnersträichen, hu mir dëst Joer e Lëtzebuerger Ambassadeur bei der Union africaine zu Addis Abeba accreditéiert.

Noen Osten

Engagement gëtt och gefrot an aneren Deeler vun der Welt, wéi zum Beispill am Noen Osten. An de leschte Méint sinn zwar d'direkt Gespréicher tëschent Israel an de Palästinenser erëm opgeholl ginn, ënnert der Schirmherrschaft vun den USA a mat dem Engagement vun der Europäescher Unioun. Leider ass de partielle Moratoire iwwert d'Kolonialisatioun am besate Westjordanland kuerz duerno ausgelaf, wat d'Palästinenser gezwongen huet, d'Gespréicher ofzebriechen. Kaum goufen d'Verhandlungen erëm opgeholl, gesäit et haut erëm aus, wéi wa se komplett ofgebrach géifen. Et ass ze hoffen, dass déi jéngste Virschléi vun den USA, déi iwwert de Weekend gemaach goufen, en oppent Ouer an der israelescher Regierung fannen.

Ech erënneren drun, dass Lëtzebuerg, zesumme mat senge Partner aus der Europäescher Unioun, Kolonialisatioun als eng Violatioun vum internationale Recht ugesäit, en Hindernis fir Fridden a fir d'Realiséierung vun engem viable palästinensesche Staat. Doriwwer eraus ass et a mengen Aen eng permanent Erniddregung fir d'palästinensescht Vollek.

Wat d'Situatioun am Gaza ugeet, sou bleift si weider desastréis trotz der Lockerung vun der Beförderungsaart vun de Wueren. Baumaterial ass nach ëmmer extrem knapp, mä onerlässlech, fir de Schued duerch d'Gefechter no der israelescher Invasioun ze flécken. Exporter sinn onméiglech, wat all wirtschaftlechen Opschwong behënnert, an de Persouneverkéier ass och weiderhi beanträchtegt.

Et ass net ze rechtfäerdegen, esou d'ganz Populatioun vun der Gazasträif ze bestrofen ënnert dem Virwand vun der Mefaite vun der Hamas.

Ech sinn dee Leschten, deen den israelesche Besoin no Sécherheet net unerkenne wëll. Mä d'Sécherheet vun Israel gëtt net doduerch verbessert, andeems Verzweifelung an Haass geschürt gëtt. Ganz am Géigendeel! Just en Accord mat de Palästinenser erlaabt

et, Bedéngungen ze schafen, an deenen Israel sécher ass.

Trotz de Schwieregkeete maachen d'palästinensesch Autoritéiten hiren Deel vun der Aarbecht a schaffen aktiv um Opbau vun zukünftege staatleche Strukturen, déi onbedéngt noutwenneg sinn, fir dass eng Koexistenz mat Israel enges Daags méiglech ass. An ech géing hei gär dës Efforte wierdegen, déi d'voll Ënnerstëtzung vu Lëtzebuerg an der Europäescher Unioun hunn.

Ech war virun enger Woch zu Abu Dhabi op enger informeller Sëtzung vun arabeschen an EU-Ausseministeren, wou och de President Abbas an de Premier Fayyad präsent woren. Dës moderat Palästinenser-Leader, déi Fridde wëllen, sinn d'accord fir zesumme mat der ganzer arabescher Liga, direkt Negociatiounen op d'Minutt unzegoen, wann Israel de Prinzip vun de Grenze vu 1967 unerkennt an ee Siidlungsstopp declaréiert. Et ass fir d'ganz international Communautéit net novollzéibar, dass dëst net geschitt. Dës Chance kënnt net erëm. An ëmmer méi kloer gëtt et, dass d'Palästinenser an de Sécherheetsrot drängen, wa bis Enn dës Joers dëst Äis net gebrach ass. Mir wëssen all, dass et op der UNO schwéier ass, eng fäerdeg Léisung erbäizeféieren, an dass, wéi am Fall vum Kosovo, et extrem komplex ass, och duerch UNO-Resolutioune praktesch Léisungen ze fannen. Allerdéngs wäert dëst de Wee sinn, deen héich probabel ass, well et an den Ae vun de Palästinenser déi eenzeg Sortie aus dem Tunnel ass.

Dës israelesch Regierung bräicht courageierte Leadership a Wäitsiicht. Ech zweifelen net als Eenzegen, ob dës Qualitéiten de Moment gi sinn.

Iran

Vill Observateuren am Mëttleren Osten si sech eens, dass eleng eng Léisung vum israelesch-palästinensesche Konflikt dem heitegen iranesche Regime de Wand aus den Segelen huele kënnt. Weder Sanktiounen nach Drohunge brénge kuerz- a mëttelfristeg Changementer am iranesche Regime, dee sech au contraire verhäerten a senger Bevëlkerung nach vill méi zoumudde wäert.

Elo an der Resolutioun 1929 vum Sécherheetsrot vun de Vereenten Natiounen huet d'international Gemeinschaft e véierte Pak Sanktioune beschloss, déi d'onzoulänglech Zesummenaarbecht vum Iran mat der Internationaler Atomenergie-Organisatioun (AIEA) erëmspigelt. Lëtzebuerg steet voll a ganz hannert dëse Moossnahmen.

Nom Beispill vun den USA a Japan huet d'Europäesch Unioun beim Ëmsetze vun der Resolutioun weider Moossnahme geholl, déi strategesch Intressie vum iranesche Regime viséieren.

An dësem Kontext huet Lëtzebuerg ëmmer op zwee Punkten insistéiert: d'agesate Moossnahme sollen net d'iranesch Populatioun als Ganzt treffen, just déi aus dem Regime, déi verantwortlech si fir d'Aktivitéiten, déi géint d'international Flichte vum Iran verstoussen; de Wee fir e méiglechen Dialog bleift ëmmer op. D'international Gemeinschaft, an d'Europäesch Unioun am Besonneschen, stinn och weider bereet, fir zu all Moment Verhandlunge mam Iran opzehuelen, fir aus der aktueller Sakgaass erauszekommen.

Ech wëll awer och net déi grouss Suerge vergiessen, déi äis d'intern politesch Situatioun am Iran mécht, notamment d'schlëmm Violatioune vun de Mënscherechter, grausam ëffentlech Stengegen an Executiounen, oder och d'Verfolgung vun de Baha'ien am Besonneschen. Ech hat Geleeënheet, mat mengem iraneschen Homologue während senger Visite zu Lëtzebuerg d'lescht Fréijoer doriwwer ze schwätzen an dës Virgehensweis ze condamnéieren. Et bleift: Den iranesche Regime respektéiert weder d'Mënscherechter nach internationaalt Recht. Schued, dass e Land mat där Kultur, mat där Geschicht elo dëse Wee ageschloen huet. Et gëtt keng einfach Léisung a Saachen Iran, fir e Changement ze provozéieren. Just muss ee wëssen, dass den iranesche Mullah-Regime haut ee vun de grousse Gewënner ass vum Irak-Krich. Et ass ze hoffen, dass iwwerall dës nämlecht Léier gezu gëtt.

Afghanistan

Changementer an Adaptatioune sinn an Afghanistan ze spieren, trotz de weideren Defien, déi um Wee zu engem stabillen a séchere Staat weider bestinn, engem prosperéiernde Staat, an deem Mënscherechter respektéiert ginn. Dëse Wee muss d'international Communautéit zesumme mat den Afghane goen. Lëtzebuerg ass hei duerch seng Entwécklungshëllef an duerch säi Bäitrag zu den internationalen Truppen, déi d'Mandat vum Sécherheetsrot vun de Vereenten Natiounen ëmsetzen, engagéiert.

Säit de Konferenze vu London a Kabul ass d'Afghaniséierung d'Leitmotiv vun der Strategie, déi vun der internationaler Gemeinschaft ëmgesat gëtt. Konform mat dem Uleies vun den afghaneschen Autoritéiten hu mir e

Prozess an d'Wee geleet, fir d'Verantwortung no an no deenen z'iwwerdroen, déi den Optrag kritt hunn, selwer d'Sécherheet vun der Populatioun ze garantéieren. D'international Truppen hëllefen, dëst z'erreechen, virun allem, andeems si ëmmer méi Membere vun der afghanescher Arméi an der nationaler Police ausbilden, soudass 2014, dat ass jo d'Zil vun der Londoner Konferenz, keng auslännesch Truppe méi brauchen do ze sinn.

En dauerhafte Fridde muss vun engem Reconciliatiouns- a Reintegratiounsprozess begleet ginn, virun allem zesumme mat Diskussioune mat deenen Opstännegen, déi bereet sinn, op Gewalt ze verzichten an d'afghanesch Konstitutioun z'akzeptéieren. Et ginn éischt Unzeechen heifir.

Op laang Siicht braucht Afghanistan sozial, wirtschaftlech an institutionell Verännerungen. D'Europäesch Unioun an hir Memberstaaten, grad wéi aner Partner, stellen heifir bedeitend finanziell a personell Ressourcen zur Verfügung.

NATO

Selbstverständlech falen Defie wéi d'Situatioun um Balkan oder an Afghanistan net nëmmen ënnert d'Zoustännegkeet vun der Europäescher Unioun. Eng decisiv Roll spillt an dësem Kontext och d'NATO.

Leider ass d'Kooperatioun tëschent dësen zwou Organisatiounen, déi esou vill gemeinsam Memberen hunn, paradoxerweis net ëmmer déi bescht. D'Bezéiung EU-NATO ass och haut nach ëmmer e kollateraalt Affer vun engem nach ëmmer net geléiste Konflikt tëschent verschiddene Partner.

Wat wichteg ass, ass, datt de Changement an d'Upassung, déi ech virdru schonns ugeschwat hunn, am Moment och bei der NATO passéieren. An e puer Deeg wäert d'Allianz op hirem Sommet en neit strategescht Konzept afëieren, wouriwwer mer kierzlech hei debattéiert hunn.

Déi fundamental Wäerter vun der Allianz sollten net a Fro gestallt ginn. Hir Missiounen, Instrumenter a Strukture mussen ugepasst ginn, fir weider kënnen dëse Wäerter an engem Kontext, dee permanent ännert, gerecht ze ginn: D'kollektiv Verdeedegung bleift d'„Raison d'être" vun der NATO.

Mä gläichzäiteg hu mir awer och nei Äntwerten op nei Menacen. Esou bleift der Allianz hir Zweckméissegkeet, och 20 Joer nom Enn vum Kale Krich, weider bestoen. Dat neit Konzept besteet allerdéngs net nëmmen aus enger Opzielung vu Menacen, mä et illustréiert och de Wëlle vun der Organisatioun, nei Geleeënheeten, déi sech hir bidden, z'ergräifen. Virun allem den neien Impuls fir d'nuklear Ofrüstung duerch dem President Obama säin Discours zu Prag, an duerch den Accord „Start 2" als Folleg heivunner, dëst ass fir d'NATO e kloert Signal. D'Allianz ass et sech schëlleg, eng esou sécher a kleng wéi méiglech Rüstung unzestriewen an esou zu der Ofrüstung an der Net-Verbreedung vun Atomwaffe bäizedroen.

Lëtzebuerg huet sech aktiv un der Virbereedung vum neie strategesche Konzept bedeelegt. Virun allem mat der Belscht, Holland, Däitschland, Norwegen hu mir d'Initiativ geholl, eng Diskussioun ze lancéieren iwwert d'Zukunft vun der Organisatioun hiren takteschen Atomwaffen. Dës Fro ass eng vun deenen, deenen sech d'Allianz muss an nächster Zukunft unhuelen.

Dës Initiativ stëmmt voll a ganz mat der Prioritéit iwwerteneen, déi Lëtzebuerg scho laang der Net-Verbreedung an der Ofrüstung am Allgemenge gëtt. An deem Sënn engagéiert sech eist Land aktiv zugonschte vum Atomwaffen-Sperrvertrag an och am Kader vun der Konventioun iwwer Streemunitioun a Landminnen. Grad esou wéi fir d'Organisatioun fir de Verbuet vu chemesche Waffen, an där mir am „Conseil exécutif" sinn.

Här Chamberpresident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wéi ech probéiert hunn z'illustréieren, stellen äis d'Verännerungen am Beräich vun der Aussepolitik souwuel viru Chancë wéi och Defien. Eist Land stellt sech dësen zesumme mat senge Partner an dank senge Partner.

Mä de Fait, dass mir kënnen am Kader vu verschiddenen Organisatiounen op d'Ënnerstëtzung vu ville Partner zielen, entbënnt äis natierlech net dovun, all déi néideg Efforten ze maachen, déi ee vun engem engagéierten a vertrauenswürdege Member vun der internationaler Gemeinschaft erwaart. Trotz eise limitéierte strukturelle Méiglechkeete gëtt et keng Alternativ fir eng aktiv an engagéiert Politik.

Mir hunn héich Erwaardungen un eis Partner. Et ass logesch a legitim, dass et ëmgedréint och esou ass. Dowéinst wäerte mir och weider all déi néideg Efforte maachen, fir mam europäeschen Integratiounsprozess matzehalen, andeems mir äis selwer voll a ganz an d'gemeinschaftlech Projeten abannen.

Et geet net duer, an dësem Kontext just un Haaptprojeten, wéi den Euro oder de Schengen-Raum, z'erënneren. E regelméissegt Engagement bei vill méi bescheidenen an diskrete Projeten, an deenen d'Europäesch Unioun hire Modell ubitt an hir Wäerter projezéiert, ass mindestens genausou wichteg. Aus deem Grond hélt eist Land un all de militäresche Missioune vun der EU deel. Aus deem Grond engagéiere mir äis fir Saachen, déi esou verschidde si wéi d'Reform vum Sécherheetssektor a Somalia oder am Kongo, d'Ausbildung vun de Riichter an de Polizisten am Irak oder och nach den neie wirtschaftlechen, sozialen an institutionellen Opbau vum Kosovo.

Eist Engagement vis-à-vis vun der Europäescher Unioun manifestéiert sech natierlech och bei eiser Politik als Gaaschtland vu villen europäeschen Institutiounen. D'Regierung ënnerhélt och weider grouss Efforten, fir den europäeschen Institutiounen zu Lëtzebuerg eng gutt Liewensqualitéit an optimal Aarbechtsbedéngungen ze bidden, déi fir en efficacet a kohärent Fonctionnement néideg sinn.

Projete wéi d'Vergréisserung an d'Renovatioun vum Konferenzzentrum um Kierchbierg, d'zweet Vergréisserung vun der Cour des comptes, d'Renovatioun a Vergréisserung vum Gebai vum Europäesche Parlament oder och nach d'nei Gebaier fir d'Kommissioun si fir äis eng Chance, trotz enger staarker Konkurrenz, ze weisen, dass Lëtzebuerg och weider als Stad an als Sëtz vun den europäeschen Institutiounen à même ass, dës ënnert de beschte Bedéngungen opzehuelen.

Ech brauch net z'ënnersträichen, dass eis Politik bei der Entwécklungshëllef, déi mir, trotz Kris an am Géigesaz zu aneren, op hirem aktuelle finanziellen Niveau halen, en zentraalt Element vun eiser präsenter an engagéierter Politik ass.

Dëse Wëllen, als verantwortungsvollen an engagéierte Member vun der internationaler Gemeinschaft ze handelen, ergëtt sech souwuel aus eise Wäerter wéi och aus eisen Intressien. En ass d'Äntwert, déi mir, an der Europäescher Unioun, an der UNO a soss anzwousch, all deene ginn, déi mengen, dass d'Richtung vum gemeinschaftleche Projet sollt fir eng kleng Zuel vun Auserwielte reservéiert sinn. Dëst ass net eis Vue. Mir stellen äis bescheiden, mä determinéiert fir en netpermanente Sëtz 2013-2014 am Sécherheetsrot vun de Vereenten Natiounen. Eng Operatioun, déi wuel vill Kraaft kascht, mä äis schonn elo vill Sympathien abruecht huet.

Duerch dëse Geste hu mir eiser Bekenntnis zum internationalem Recht e konkreten Inhalt ginn.

Mat dëser Kandidatur, grad wéi mat eiser ganzer Aussepolitik, beméie mir äis ëm eise Ruff an der Welt als Verfechter vu Rechtsstaatlechkeet a Solidaritéit. Vill Länner, zemol klenger a mëttlerer vun alle Kontinenter, mudden äis zou, dëser Erausfuerderung gewuess ze sinn, an zielen op äis.

Merci fir Är Opmierksamkeet.

Intervention de Jean-Claude Juncker à l'occasion du sommet de l'OTAN à Lisbonne

19 novembre 2010

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Je suis surpris de parler en premier, mais je crois savoir pourquoi si je regarde autour de moi. Je suis le dernier chef de gouvernement présent aujourd'hui qui était déjà présent à Washington lors de l'adoption du dernier concept stratégique.

In my eyes, an even more important decision at that summit in Washington was the invitation we addressed to seven countries to join NATO (Bulgaria, Estonia, Latvia, Lithuania, Romania, Slovakia and Slovenia). Their membership has been a most welcomed contribution to our common security and to stability in the Euro-Atlantic area.

Solidarity with these allies requests – today as it is requested so far – that we listen carefully to their concerns regarding security guarantees. I find it therefore very appropriate that our new strategic concept reaffirms Article V as the cornerstone of our Alliance and that we offer to our allies the possibility for reinforcements if needed.

While our own defensive posture is essential to our security, a constructive relationship with Russia is equally indispensable to assure peace and stability. A strategic partnership with Russia does not mean less security for NATO or its members, its means more security. The historic lesson of World War II compared to World War I is

that you do not make peace against your former enemy, you make peace with your former opponent. The Cold War is no different.

Russia is a complex society and chances are that we shall occasionally doubt their true commitment. In the long term, their motivation to make this reset relationship with NATO mutually beneficial will not only stem from Russia's relationship with us. It will also stem from their perception of challenges South and East of its boarders. And we know these challenges to be truly strategic, for Russia but also for us. We shall be far better off to meet them together with Russia rather than to face Russia as an additional strategic challenger.

We should strive for the best security we can assure, at the lowest level of armaments, both conventional and nuclear. Obviously this aim can only be achieved by a step by step and reciprocal approach, together with all other geopolitical players. President Obama set a long-term goal of a world one day free of nuclear weapons. We subscribe to this vision. But I also recognize the contribution to deterrence that the nuclear powers in our Alliance make as long as there are nuclear weapons in the world. Yet a safer world at a lower level of armaments will not come about by inaction on our part. We must be a promoter of this visionary goal.

Security is best assured when the profound reasons for instability and violence are addressed. To do so successfully, soft power is an indispensable complement to hard power. The UN provides both the legal framework and some of the concrete means. NATO needs to partner with the UN as it needs to partner with the EU.

Nous connaissons tous les difficultés auxquelles fait face la relation stratégique entre l'OTAN et l'Union européenne. Notre ambition commune est de faire davantage et de mieux le faire. Mais je crois que nous sommes tous conscients du fait qu'un jour, il faut résoudre les problèmes fondamentaux de deux alliés au sein de l'OTAN et de l'UE.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Global China Business Meeting à Luxembourg

22 novembre 2010

Ladies and Gentlemen,

It is with pleasure and also a little pride that I welcome such a large number of distinguished guests from both China and Europe in Luxembourg.

From the outset, I strongly supported the initiative by Luxembourg for Business to hold the sixth Global China Business Meeting in Luxembourg. It is indeed my firm conviction that for Europe, the 21st century will for a very significant part be shaped by the quality of the relationships it will build with what we up to now still call "emerging economies", among which China is undeniably the most important.

I have to admit to a personal fascination with China. Actually, it increases with every visit. The speed at which China evolves, the changes one can witness from one stay in China to the next are breathtaking. One can only admire the dynamic economic development over the past 30 years, but also the depth of the cultural heritage of this proud nation.

Ever since becoming Prime Minister in 1995, I have insisted on visiting China on a regular basis: Beijing of course, but also both the economic power houses, like Shanghai, as well as less developed regions. I am deeply convinced that for a European leader, time spent to better understand China is time well spent. There are of course political and business aspects, but it is, in order to get a true grip on the Chinese state of mind, at least as important to put effort in understanding the continued deep challenges the most populous nation in the world faces in its development.

Ladies and Gentlemen,

The year 2010 marks the 35th anniversary of the opening of diplomatic relations between the European Union and China. The positive development of Sino-European relations since 1975 is impressive. The European Union has become China's biggest trading partner, while for the EU, China ranks second only to the United States.

Some people in Europe state such figures with a certain fear. They put the focus on possible negative side-

effects or question more generally the development of global trade relations. This is not my line of reasoning.

It is my strong belief that both the European Union and China can only congratulate themselves for the excellence of the relationship developed over the last three decades. International trade is in the interest of both parties involved. It is also a solid basis for a broader association. Even in difficult economic times, I would even say especially in difficult economic times, protectionism is unwarranted. It is actually dangerous. Market access has to remain assured as long as it is honoured by both sides on the basis of a common understanding of the rules of the game.

China and the EU are today strategic partners that stretch far beyond trade. We have regular contacts at the highest level. The annual EU-China summits are not only evidence of the outstanding bilateral relations but also allow for a continued exchange of views on other topics of common interest. China does indeed assume its ever larger role within the international community with great responsibility. Our positions converge on a significant number of issues related to international governance. In addition, Europe has deep esteem for China's continued support of the interests of developing nations.

This being said, friends can have disagreements. The EU would welcome if China would submit its objectives in relation to climate change to a binding international agreement, as the EU has done. We believe it to be in the interest of China, especially because we can witness more and more Chinese companies to make highly valuable technological contributions in this field. Human rights are another topic to be addressed again and again.

As chairman of the Eurogroup, which brings together the Finance Ministers of the Eurozone, I have the pleasure of being able to meet on a regular basis with my Chinese counterparts. Since 2007, the Eurozone and China hold regular "macroeconomic dialogues" at the highest level. No later than last month I had most interesting exchanges with Prime Minister Wen Jiabao and Finance Minister Xie Xuren. As you are aware, the EU is concerned that a significant part of the trade deficit between Europe and China is related to the fact that China's real effective exchange rate is undervalued. We therefore favour an orderly, significant and broad-based appreciation of the yuan. The EU also encourages China to rebalance its growth model by increasing the contribution of domestic consumption. China has taken some steps in this direction, but the results we could observe up to now were not exactly what we had hoped for. Given China's important role as one of the world's largest economies, we call on the Chinese authorities to share our concerns as to the avoidance of global economic imbalances.

We believe such steps also to be in the long-term interest of our Chinese friends themselves. More generally, I am very much encouraged by the fact that the EU and China are able to discuss these matters on the basis of mutual respect and the necessary understanding of each others position. We are not entitled to lecture China, but China should engage in a complete political dialogue with the international community.

Ladies and Gentlemen,

Luxembourg lies in the heart of Europe. This is true as far as geography is concerned as well as when addressing international affairs and business matters. While Luxembourg might not offer the largest possible home market, it has proven over the last sixty years that span European integration to be an ideal entry gate to the European market.

Luxembourg might be best known for its international financial centre, built on business friendliness paired with solid regulation. The first Chinese financial institution to set up office in Luxembourg is enjoying the friendly business environment for over 30 years now.

But even longer, Luxembourg has positioned itself as a hub for trade and industry in Europe. American firms have learned to appreciate the advantages of a multilingual workforce in the heart of Europe for over 50 years now. While back then it was mostly industrial conglomerates that were attracted, it is today in the field of e-commerce that Luxembourg has succeeded in building up a solid reputation. A reputation that has spread from the US and Canada to Japan and India as well as, I would hope, China.

Luxembourg has longstanding trade relationships with China. Still today, Luxembourg can actually claim, as far as direct trade relations are concerned, to have a trade surplus with China. The Luxembourg government is a strong supporter of even deeper ties with China. Apart from the broader EU-China relations, we also look forward to strengthening the bilateral relationships

between our two nations. As I always say when meeting the Chinese Prime Minister: “Standing together, the two of us represent a third of the world population.”

Events like the Global China Business Meeting here in Luxembourg are part of this larger strategy to bring the EU and China as well as Luxembourg and China closer one to the other. I am confident that all of you, be it our honoured guests from China or their European hosts, will take from this meeting a better understanding of the challenges but mostly of the opportunities an ever deeper and stronger relationship between China and Luxembourg represents.

Thank you very much for your attention.

Mot de bienvenue du président du conseil d’administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, lors de la remise du collier du Mérite européen

25 novembre 2010

Altesses Royales,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

J’ai à cœur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à l’occasion du 40e anniversaire de la Fondation du mérite européen.

Altesses Royales,

Nous sommes particulièrement reconnaissants que vous avez daigné vous associer à notre manifestation commémorative. Pour les membres de la Fondation, votre présence, Monseigneur et Madame, est un témoignage et un signe de reconnaissance qui nous touchent et pour lesquels nous sommes particulièrement honorés.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux représentants des institutions communautaires qui ont bien voulu s’associer à notre manifestation, particulièrement à Messieurs les Présidents et membres de la Cour de justice européenne, et au président du Tribunal de première instance, aux présidents et membres de la Cour des comptes et des diverses administrations et services communautaires implantés à Luxembourg, à Madame la Vice-Présidente de la Commission, à Mesdames et Messieurs les Députés européens.

Je salue évidemment non moins chaleureusement Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants diplomatiques qui nous font l’honneur de participer à notre séance académique.

Il va sans dire que je salue particulièrement les autorités luxembourgeoises, Madame la Vice-Présidente et les membres de la Chambre des députés, les représentants du gouvernement, Madame la Présidente de la Cour supérieure de justice, Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et les membres du collège échevinal et un certain nombre de représentants des autorités militaires et communales de notre pays.

Mon salut personnel et cordial va bien sûr aux nombreux lauréats de notre Fondation qui, venant des quatre coins de l’Europe, se sont déplacés aujourd’hui, tout d’ailleurs comme aux représentants de notre Freundeskreis d’Allemagne.

Nous avons voulu associer à notre manifestation les représentants de la jeunesse des générations montantes, représentées par les délégations des quatre collèges ou lycées scolaires ici du Geesseknäppchen, et par l’Orchestre des jeunes sous la direction du maestro Philippe Koch du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, car il nous semble important, voire primordial, d’intéresser la jeunesse à l’Europe, non pas tant, comme dit Louis Armand, parce qu’elle est la garantie d’une certaine forme d’aisance économique, mais parce qu’elle est la condition du développement d’un idéal qui dépasse le mieux-être et qu’elle offre à cette jeunesse une occasion de se dévouer (*Le Pari européen*, 1968).

Altesses Royales,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

La Fondation du mérite européen a été créée à Luxembourg en 1970 par François Visine et placée dès 1983 sous la présidence d’honneur du Premier ministre. Son objet statutaire est d’entreprendre toute activité susceptible de contribuer à faciliter la prise de conscience européenne nécessaire à la réalisation d’une Union européenne à vocation humaniste. La devise est «Vouloir l’Europe, connaître ses problèmes, agir pour sa réalisation». Notre président du directoire, Monsieur Bruno Turbang, retracera tout à l’heure l’historique et le cheminement de la Fondation en rendant un hommage au président fondateur François Visine.

Pour la commémoration du 40e anniversaire, nous avons jugé opportun de rendre un hommage à toutes celles et tous ceux, à nos nombreux lauréats, qui, chacun dans son domaine d'action, ont servi pour consolider l'action communautaire européenne; qui, dans leurs activités professionnelles et actions quotidiennes, à travers leurs initiatives culturelles ou sociales, tissent un vaste réseau de ramifications intereuropéennes qui forme le soubassement de l'architecture de la maison Europe.

Aujourd'hui, il me semble plus que jamais nécessaire de faire passer le message de l'Europe dans notre société, qui est dans cet état d'attente inquiète et de contestation qui annonce de grandes transformations.

Bien sûr, depuis le discours de Robert Schuman le 9 mai 1950, un processus historique rapproche en profondeur, et d'une manière qui paraît irréversible, les pays et les peuples européens. Il s'est traduit par les étapes successives qui, de l'Union douanière aux politiques communes et à la monnaie unique, ont marqué l'évolution et l'approfondissement de la Communauté, qui s'est mue en une Union européenne. Il s'agissait dès le départ de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques et un niveau d'emploi et de protection sociale élevé. Il s'agissait aussi de promouvoir la dignité de l'Homme dans un espace de paix et de sécurité.

L'Union est devenue, par la voie d'adhésions nouvelles, un facteur essentiel dans l'expansion graduelle et pacifique de la démocratie. Par l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, libérés de la dictature communiste, elle a permis l'ouverture à l'ensemble du continent.

Pour la première fois depuis des siècles, l'Europe est aujourd'hui pacifiquement rassemblée. Les Européens auraient toutes les raisons pour être fiers de l'œuvre immense accomplie en un demi-siècle. Mais le sont-ils?

Le fait est que, pendant une longue période de sécurité garantie et de prospérité croissante, les dirigeants européens ont donné de la construction européenne une vision trop technocratique. Faute d'accord clair sur la finalité de l'entreprise européenne, ils ont cessé d'en évoquer les valeurs sous-jacentes.

L'Europe, qui était un projet visionnaire, apparaît comme un processus, une mécanique. La paix, aujourd'hui, va de soi. Pour les nouvelles générations, la menace d'une guerre fait partie de l'histoire ancienne. Beaucoup de nos concitoyens perçoivent l'Union européenne comme un appareil institutionnel lourd et puissant, lointain et coûteux. Dans une société inquiète devant les défis de la mondialisation et de l'environnement, face à un chômage structurel important et une population vieillissante, c'est la technostructure européenne qui est rendue responsable des difficultés ressenties. Cela d'autant plus que les dirigeants nationaux en ont fait – pour différentes raisons – un bouc émissaire, charge de tous les maux, dénonçant des politiques dont ils sont pourtant eux-mêmes les principaux artisans.

Je me plais à rappeler parfois que, déjà en 1975, Léo Tindemans, alors Premier ministre de Belgique et chargé de rédiger un rapport sur l'Union européenne, avait écrit à ses collègues: «Pourquoi l'idée de l'Europe a-t-elle perdu beaucoup de sa force et de son élan initial? Je crois, pour ma part, que l'opinion publique a perdu au cours des ans un fil conducteur, le consensus politique de nos pays sur les raisons que nous avons d'entreprendre cette œuvre commune, les caractéristiques que nous voulons lui donner. C'est avant tout une vision commune qu'il faut rétablir si nous voulons faire l'Union européenne.

Le citoyen européen ne ressent pas en 1975 les motifs de la construction européenne exactement de la même manière qu'en 1950. L'idée de l'Europe est en partie victime de ses succès: la réconciliation de pays naguère ennemis, la prospérité économique due au marché élargi, la détente, tout cela paraît acquis et donc ne plus exiger de nouveaux efforts. L'Europe d'aujourd'hui est celle du quotidien, elle semble avoir perdu son parfum d'aventure.

Nos populations se préoccupent de valeurs et de problèmes nouveaux dont les traités ne parlent guère; elles constatent que l'Union politique ne découle pas automatiquement de l'intégration des économies, trop de débats stériles mettent en question la crédibilité et l'actualité de l'entreprise commune.

Avec cet état d'esprit, nous sommes entrés dans une crise qui nous fait subir des taux d'inflation et de chômage que la génération actuelle n'avait jamais connus. Rien d'étonnant alors à ce que la Communauté s'effrite sous la reconnaissance, partout sensible, de préoccupations étroitement nationales. Dans cette mesure, l'idée de l'Europe est aussi victime de ses échecs.»

Mesdames, Messieurs,

Ne retrouvons-nous pas, à plus de 35 ans d'intervalle, les mêmes préoccupations, les mêmes soucis, les mêmes inquiétudes et interrogations?

En fait, la construction européenne est confrontée à de nouveaux défis.

Au seuil de notre XXIe siècle, l'opinion publique doit être rassurée sur les mérites et l'efficacité de la construction européenne et convaincue de ses valeurs, afin que les citoyens s'engagent personnellement en faveur du bien commun qu'elle poursuit.

L'Union a besoin de gouvernance économique et d'un système durable de solidarité sociale adaptés au XXIe siècle.

On ne peut pas faire comme si la globalisation n'existait pas. Elle doit être gérée et régulée afin que son grand potentiel de création de richesse soit mis au service de tous. L'Union européenne doit être un instrument de cette gestion et de cette régulation.

Le changement du climat, l'approvisionnement en énergie, la préservation de l'environnement au niveau mondial sont autant de problèmes qui doivent être abordés d'urgence et sur lesquels l'Union devrait prendre l'initiative.

Enfin, la sécurité au sens le plus large suppose que l'on poursuive le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Mais aussi que l'on combatte la criminalité internationale et le terrorisme, que l'on trouve une solution à la question de l'immigration massive et que l'on assure le développement du droit international. En tant que puissance mondiale, l'Union devrait continuer à s'impliquer dans des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix dans de nombreuses régions du monde.

Si nous voulons que l'Europe réussisse à relever ces défis, il faut bien nous rendre compte que la construction européenne est autre chose qu'une forme de collaboration entre États membres.

À cet égard, je l'ai souvent dit et répété que le génie propre de Jean Monnet a été d'inventer et d'avoir mis en pratique une méthode originale, un modèle de gouvernance qui a allié à la fois le modèle classique de coopération intergouvernementale avec celui du modèle fédéral transcendant la coopération intergouvernementale. Échaudé sans doute par son passage comme secrétaire général adjoint de la Société des Nations entre les deux guerres mondiales, Jean Monnet a conçu et élaboré et fait admettre un système institutionnel original tout à fait innovateur et qui cherche son pareil dans l'Histoire.

Alliant des éléments fédéraux à des aspects intergouvernementaux, tout en recherchant un équilibre entre les différents pouvoirs institutionnels, Jean Monnet a fini par imaginer une structure qui fait de cet édifice européen un concept original, ce que nous appelons dans notre jargon communautaire une *constructio sui generis* qui force l'admiration des constitutionnalistes les plus ingénieux.

D'aucuns, comme Jacques Delors, ont imaginé des formules, non moins hasardeuses, comme celle de «Fédération d'États nations». Cet édifice ne se construit pas à l'instar du modèle des États-Unis d'Amérique; il respecte l'égalité des États membres, quels qu'ils soient, ainsi que leur identité nationale. La formule originale de l'intégration communautaire est faite de l'interaction entre les différents pouvoirs qui sont susceptibles d'organiser une communauté politique, une unité politique enracinée dans un ensemble culturel, où, suivant la formule du préambule du projet de la Constitution européenne, les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leurs identités et de leurs histoires nationales, «unis dans la diversité», sont résolus à forger leur destin commun.

C'est dans cet esprit que notre Fondation a voulu, à l'occasion de son 40e anniversaire, rendre un hommage soutenu aux représentants des institutions politiques communautaires, au président du Parlement européen, le professeur Jerzy Buzek, institution démocratique par excellence que les 500 millions de citoyens ont élu au suffrage universel direct, au président du Conseil européen, Monsieur Van Rompuy, qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement et qui assume la représentation de l'Union vis-à-vis de l'extérieur dans les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune; et le président de la Commission européenne, Monsieur Barroso, qui, tout en disposant du droit d'initiative en matière législative, est la gardienne des traités.

La Fondation voudrait associer à cet hommage aux institutions également notre Premier ministre Jean-Claude Juncker, qui est notre président d'honneur et qui en sa qualité de premier président de l'Eurogroupe veille

au système monétaire européen, et particulièrement à notre monnaie unique, l'euro.

En lui rendant hommage, nous avons voulu à travers lui également rendre hommage à notre premier président d'honneur, le Premier ministre Pierre Werner, dont son plan, il y a 40 ans déjà, peut être considéré comme le précurseur du système monétaire européen et de l'euro.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Cet hommage aux institutions européennes me semble justifié et approprié au regard des progrès réalisés depuis quelques décennies, depuis le 9 mai 1950 – je viens de le relever au début de mon intervention.

Aujourd'hui, par les situations de crise qui agitent le monde et l'Europe, il va sans dire que l'Europe ne peut avoir de poids réel que si elle est forte et unie. Dans des situations de crise, l'impuissance conduit à l'inaction et l'inaction peut avoir des conséquences désastreuses.

L'Union européenne, grâce à sa puissance économique et progressivement grâce à son poids politique, est capable et doit être capable d'exercer une influence réelle dans le dialogue intercontinental qui évolue vers une multipolarisation et qui fixe graduellement les règles de la mondialisation établissant par là un système de «gouvernance globale».

Beaucoup plus que d'autres puissances, elle est sensible aux exigences du développement durable – elle est de loin le plus grand donateur en matière d'aide au développement; elle est sensible au respect des droits de l'Homme – la Charte des droits fondamentaux est la plus étendue, la plus moderne et surtout appliquée par des juridictions européennes; l'Union est attentive à un véritable partenariat Nord-Sud, au développement d'un système international fondé sur le multilatéralisme et le droit.

En faisant cela, elle assume son rôle et ses responsabilités dans les débats du monde.

Je suis convaincu que son apport gagne en importance au fur et à mesure que la mondialisation progresse. Mais cela à la condition qu'elle arrive à tirer les conséquences politiques de son poids économique et à valoriser toutes les potentialités – elles sont nombreuses – du traité de Lisbonne entré en vigueur à peine un an.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Tout en vous remerciant de votre attention, je passe maintenant la parole à Monsieur Bruno Turbang, président du directoire.

Discours du président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, lors de la remise du grand collier du Mérite européen à S.A.R. le Grand-Duc

25 novembre 2010

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand honneur de procéder à la remise du grand collier de la fondation à Son Altesse Royale, Monseigneur le Grand-Duc Henri de Luxembourg.

Altesse Royale,

Vous avez daigné accepter notre plus haute distinction non pour vous-même, mais pour le peuple luxembourgeois. Je me permets de rappeler que pour la première fois dans son histoire, le prestigieux prix Charlemagne de la Ville d'Aix-la-Chapelle a été conféré le 8 mai 1986 au peuple luxembourgeois. Votre auguste père, le Grand-Duc Jean, s'est vu remettre le prix en représentation de son peuple.

Le texte de la médaille porte l'inscription: «Dem Volk Luxemburgs, Vorbild und Beharrlichkeit auf dem Weg zur Einheit Europas», en français «Au peuple du Luxembourg, exemple et persévérance sur la voie de l'unification européenne».

En fait, le Luxembourg a été le premier siège de la Communauté européenne, la CECA, comme nous continuons à l'appeler, le plan Schuman, du nom du père de l'Europe, Robert Schuman. Qui, faut-il le rappeler, est un enfant de ce pays. Il est né il y a près de 125 ans à Luxembourg-Ville et, aujourd'hui encore, Luxembourg est le siège d'importantes institutions européennes, comme de la Cour de justice, de la Cour des comptes, de la Banque européenne d'investissement, et le lieu de travail du secrétariat général du Parlement européen, de l'Office des publications et de nombreux services de la Commission. À Luxembourg, le Conseil des ministres se réunit pendant trois mois par an – tout cet ensemble

a fini par créer au fil des années une véritable osmose entre Luxembourgeois et Européens.

Soyez remerciée, Altesse Royale, d'avoir accepté cette distinction.

Discours du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors de la remise du collier du Mérite européen

25 novembre 2010

Your Royal Highnesses,

Dear President of the European institutions,

Dear President of the Foundation,

Dear Prime Minister,

Madam Vice-President of the Luxembourgish Parliament,

Madam Commissioner, Vice-President of the Commission,

My colleagues from the European Parliament, Ladies and Gentlemen,

Dear friends,

I'm very honoured to receive this price in Luxembourg today.

Your country is certainly situated in the heart of the European Union and has various similarities with a heart, because your country is not the biggest one, like a heart in a body, but certainly your country is the most vital organ, like a heart in a body.

You have influenced many European politics for decades. We are very thankful to all of you, Luxembourgish citizens. Luxembourg is home to the European institutions, including the European Parliament, and has always shown its commitment to an ever closer union.

I would like to pay gratitude and many thanks to the foundation, and especially to the president, honorary president, president of the board and all the authorities of the foundation.

It is a very great honour for me. I recieve this price as a matter of being very honest, not so much as a recognition of my personal achievement, but rather of the achievement of the institution I represent.

Through European institutions, institutions of the European Community and for the symbolic reunification of our continent. It is not anymore first and second Europe, new and old one. We are really united. And we can also realise how much Europe has changed in our lifetimes, but it also demonstrated the EU's ability to change in a changing world.

Dear friends, it is true that the world is changing. There are new emerging economies and political powers like China, Brazil and India. There are new global issues such as nuclear proliferation. We only have to look at the tensions in North Korea since Tuesday to understand the dangers we all face.

Other issues, such as climate change, energy security, poverty, terrorism and piracy also need global solutions.

But in a changing world, Europe has a bigger and wider role to play. The EU has to have a strong voice, because we can provide some of the solutions to these challenges. We have already done so at last year's G20 by proposing a new way of regulating the financial markets, for example, and also have done so at the climate change conferences where we showed true leadership.

You can say, it is not always quite effective, but it is very important to show leadership.

One of our great success stories has been our ability to export the European model of negotiations, discussion, compromise, not just across our continent but also to our entire neighbourhood. I think even in the global scale, we should not be afraid to promote a model which makes Europe such a success story.

By exporting our standards, our values and our regulations, we also help transform societies, make them stronger partners, which benefits us all. Let us take examples very close to us, European examples. We have seen this with Croatia, a country at war only 10 years ago, the Western Balkans. Our soft power sometimes is much stronger than hard power. You know, soon we will have some member states, hopefully from this region.

We have seen it this week in Georgia, with President Saakashvili announcing his openness to find a negotiated solution to the conflict with Russia. It was an-nounced in the European Parliament only two days ago.

In both these cases, the EU has played a positive role.

Dear friends, the world is changing, but change is also an opportunity, an opportunity for us to extend the 60 years of peace and prosperity, from which we benefited on our continent, to other parts of the world. I am convinced that we need to continue, thinking as Europeans, because I believe that what Europe offers, guarantees the best solution for all our societies. Not just in Europe, but on the global stage.

And I am quite sure, the strongest voice of European unity and European future is coming from Luxembourg, the heart of the European Union.

Thank you very much.

Discours du président permanent du Conseil européen, Herman Van Rompuy, lors de la remise du collier du Mérite européen

25 novembre 2010

Altesses Royales,

Monsieur le Président du Parlement européen, cher Jerzy,

Monsieur le Président de la Commission, cher José Manuel,

Monsieur le Premier ministre, cher Jean-Claude,

Madame la Commissaire et Vice-Présidente de la Commission,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Ambassadeurs,

Monsieur le Président du conseil d'administration de la fondation et les membres, Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Bien sûr, je suis très honoré de recevoir le collier du Mérite européen aujourd'hui.

D'autant plus que, même avec mes 63 ans, je suis tout jeune sur la scène européenne. Quoique, dans les temps que nous vivons, une seule semaine en politique européenne semble parfois durer un mois.

Donc, mon ancienneté formelle est d'un an, mais qualitativement, cela me semble beaucoup plus longtemps.

Mesdames et Messieurs, c'est le seul argument que je peux deviner pour mériter ce collier du Mérite.

Mais on peut recevoir le prix Nobel en début de mandat, et donc je ne vois aucune raison pour refuser celui-ci.

Disons qu'il est d'autant plus grand, le respect que je porte en moi envers les colauréats qui portent le fardeau de la politique européenne depuis bien plus longtemps sur leurs épaules. Et je pense naturellement avant tout à Jean-Claude Juncker et son expérience inégalée dans le Conseil européen, dans les institutions européennes et dans l'Union européenne.

Jean-Claude, je profite de cette occasion pour te dire ces mots d'amitié, de reconnaissance et d'admiration.

Je suis aussi heureux de pouvoir m'exprimer ici ce soir devant vous sur un thème cher à nous tous: «L'Union européenne primordiale dans un monde en mutation».

Les choses que nous, nos 27 pays font ensemble au sein de notre Union, touchent nos valeurs fondamentales. On parle trop peu de nos valeurs, on parle trop de nos intérêts.

Mesdames et Messieurs, nos valeurs ne changent pas. Le monde change, mais nos valeurs ne changent pas: la liberté de chacun, la solidarité entre les peuples, la sécurité de nos sociétés, l'espoir que notre projet commun incarne toujours.

Mais prenons deux valeurs encore plus fondamentales, si j'ose dire: la paix et la prospérité. La paix, dites-vous, n'est-ce pas quelque chose pour les générations d'après-guerre? N'est-ce pas quelque chose qui a perdu son intérêt pour les jeunes? Pas du tout.

Et, comme Jerzy Buzek, je pense aux pays du Balkan occidental, et leur désir de rejoindre notre cercle européen. Cette volonté fait suite à une période de barbarie et de violence, qui nous semblait à tous impensable en l'Europe d'aujourd'hui. Cette période n'est que 15 ans derrière nous. À mille kilomètres d'ici, on assistait à des actes de génocide, dans notre Europe, dans notre propre Europe.

Cette expérience devrait nous inciter encore davantage à accueillir les pays du Balkan occidental, puisque quasiment tous, tous ceux qui font actuellement partie de l'Europe, ont connu de profondes secousses au cours

du XX[e] siècle. C'est le cas de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg, de mon propre pays, et des autres pays fondateurs après la destruction provoquée par la Deuxième Guerre mondiale.

C'est le cas pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal après la chute de dictatures. C'est le cas des anciens pays communistes qui nous ont rejoint après la fin de la guerre froide.

L'Europe est la réponse à la guerre. L'Europe est une œuvre de paix. Sans la guerre, il n'y aurait pas d'Europe. C'est notre réponse aux atrocités de la Deuxième Guerre mondiale.

Et après la guerre froide, on a accueilli dans notre sein dix nouveaux pays, et le dernier restant de la guerre et de la guerre froide, c'est le Balkan occidental. Et leur entrée dans notre Union est un moment tout aussi important et mettra un terme à la plus longue guerre civile de l'histoire moderne de l'Europe, ni plus ni moins.

Donc, à tous ceux et à toutes celles qui nous disent que la paix ne peut plus être un argument valable en Europe, c'est que c'est une notion du passé, comme disent certains – si cela est vrai, le passé va recommencer très tôt.

C'est mon premier message. La paix est toujours un argument.

J'en viens à mon deuxième message principal.

L'Europe est indispensable pour la prospérité de ses citoyens. C'est pour cela que nous avons un marché commun et des politiques de solidarité par rapport aux régions et pays pauvres. C'est pour cela que nous devons garantir la stabilité de notre euro. C'est pour cela que nous coordonnons nos politiques économiques.

Mesdames et Messieurs, les problèmes d'un pays sont les problèmes de tous les autres. L'expérience de l'euro et l'expérience de la crise de l'eurozone nous l'a appris.

Mais, inversement, chaque pays doit mener une politique adéquate, parce qu'il est responsable, il est coresponsable envers les autres pour le bien-être commun. On a des droits, mais on a aussi des devoirs en tant que pays.

Cette crise financière et de l'euro est une crise qu'on aurait pu éviter si on avait pris ses responsabilités beaucoup plus tôt dans certains États membres. Et cette crise aurait pu être évitée si on avait pu créer des instruments à temps.

Mesdames et Messieurs, ainsi le monde en mutation exige que nous organisions mieux pour notre sécurité et pour notre prospérité.

L'Europe ne peut pas se permettre d'être marginalisée au monde. Nous sommes 500 millions d'Européens, produisant 22% du produit intérieur brut mondial. Nous sommes la première puissance commerciale au monde. Nous sommes le plus grand donateur d'aides au développement au monde. Et, ensemble, nous pesons trop peu au plan mondial pour défendre nos intérêts et pour défendre nos valeurs.

On ne doit pas forcément parler d'une voix, mais il faut donner les mêmes messages et prendre les mêmes positions.

Le Conseil européen entend jouer un rôle important, comme le traité nous le demande, dans la politique extérieure: déterminer les grandes lignes, formuler nos intérêts stratégiques. Ensemble, nous allons définir notre cap stratégique.

J'ai pris l'initiative pour que le Conseil européen détermine, aussi dans la politique étrangère, une orientation commune pour toute l'Union, donnant les grandes orientations de la politique.

Une toute dernière remarque.

L'Europe est primordiale, on le sait, et on se le dit. Mais en tant qu'homme politique, nous ne pouvons travailler dans le vide. Nous avons besoin du soutien de nos citoyens et de nos peuples.

Comme votre père, Altesse, a dit, quand il a accepté le prix Charlemagne au nom du peuple luxembourgeois, à Aix-la-Chapelle en 1986, dans un discours remarquable, et je cite: «L'Europe unie ne pourra se faire que quand elle est portée par les volontés des peuples, denn ein geeintes Europa kann nur zustande kommen, wenn es vom Willen der Völker getragen wird.»

Au-delà des efforts de tous les jours pour combattre les crises, pour défendre nos intérêts, c'est cela que nous devons garder à l'esprit. C'est le message que les jeunes ont voulu adresser à nous, et que je retiendrai pour nos actions futures, Mesdames et Messieurs, parce que je voudrais bien un jour vraiment mériter le collier du Mérite européen.

Merci.

Discours du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors de la remise du collier du Mérite européen

25 novembre 2010

Altesse Royale,

Monsieur le Premier ministre,

Messieurs les Présidents du Parlement européen et du Conseil européen,

Monsieur le Président de la Fondation,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Je remercie chaleureusement la Fondation du mérite européen, son président, Jacques Santer, et son président d'honneur, Jean-Claude Juncker, de nous accueillir à cette cérémonie du 40e anniversaire, en présence de Son Altesse Royale, le Grand-Duc du Luxembourg.

Je remercie aussi notre pays hôte, dont je connais bien la foi dans l'Europe.

Le Luxembourg a toujours joué un rôle de tout premier plan dans la vie communautaire. Il a toujours répondu présent aux grands rendez-vous de la construction européenne. Je salue l'engagement pro-européen de grandes personnalités politiques luxembourgeoises – je pense surtout à Joseph Bech, à Pierre Werner, à Gaston Thorn, à Jacques Santer et, bien sûr, à Jean-Claude Juncker, pour nommer quelques-unes de ces personnalités qui représentent l'ambition européenne et le consensus national d'un de nos six pays fondateurs.

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de recevoir, au nom de la Commission européenne, le collier du Mérite européen. Et je suis particulièrement sensible au fait que cette distinction me soit remise des mains de Jacques Santer, qui m'a précédé de quelques années à la tête de la Commission européenne.

La fondation s'est donnée pour but de mieux faire connaître le projet politique européen en menant des activités d'information, de recherche et de débat. Je voudrais vous encourager à entretenir la flamme européenne. Continuez avec la même passion à expliquer l'Europe et ainsi à rallier en particulier les jeunes générations à notre projet commun.

Nous avons besoin des voix de tous ceux qui ont foi en l'Europe pour lutter contre le défaitisme ambiant. Pas seulement de ces voix nécessaires à Bruxelles, à Luxembourg ou à Strasbourg, aux sièges des principales institutions européennes. Je parle des voix tout aussi importantes, au moins, de ceux et de celles qui assument des responsabilités avec conviction dans nos pays membres, nos régions, nos villes et communes, en général dans la société européenne.

Car nous vivons des temps décisifs pour l'Europe. La crise économique n'est pas terminée. L'Union doit faire face au chômage. Notre monnaie commune, l'euro, est sous pression dans certains États membres. Plus que jamais, notre solidarité et notre détermination sont en jeu.

Mesdames et Messieurs,

Ne cédons pas l'Europe, notre Europe, aux défaitistes et aux «déclinologues». Notre tâche en ce moment n'est pas facile, mais nous pouvons être confiants. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder tout ce que l'Europe a accompli et réussi ces quelques dernières années. Regardons les résultats et les réalisations objectives.

L'Union élargie à 27 compte beaucoup plus dans le monde qu'il y a quelques années. Nous sommes la première puissance commerciale du monde. La première puissance en termes d'aide au développement. Nous avons la deuxième monnaie de référence au monde. Notre dimension actuelle nous permet de parler d'égal à égal avec les grandes puissances mondiales, ce qui n'est pas possible pour nos États membres.

L'Europe est capable d'initiatives mondiales, qui ont démontré leur efficacité. Je pense par exemple au processus du G20 pour une réponse mondiale coordonnée à la crise. Cette initiative de l'Union a permis d'enrayer un effondrement du système financier mondial.

Avec le traité de Lisbonne, nous avons désormais les moyens d'agir plus efficacement à l'intérieur et sur la scène mondiale. C'est à nous d'utiliser pleinement ce plus d'Europe au bénéfice de chacun.

Face à la crise, l'Europe a démontré sa crédibilité et sa réactivité, mais aussi sa capacité d'union. Elle a choisi la stratégie politique à la hauteur des enjeux: plus d'Eu-

rope. C'est-à-dire plus de coopération. Plus de coordination. Plus de solidarité.

Coordination des politiques économiques, grandes avancées dans la gouvernance économique, mécanisme de stabilisation, déploiement de notre nouvelle stratégie de croissance «Europe 2020»: qui aurait pu dire, il y a un an, en début de législature, que nous parviendrions à autant de résultats aussi déterminants pour l'avenir de l'Europe?

Qui aurait pu dire que nous aurions le 1er janvier prochain des institutions de supervision financière européennes? Que nous mettrions en place le «semestre européen» pour mieux évaluer l'application des futurs programmes de stabilité et de convergence, et aussi des programmes nationaux de réformes? Que nous nous mettrions d'accord pour renforcer les règles du pacte de stabilité et de croissance? Que nous déciderions de renforcer la gouvernance économique de la zone euro et de l'Union pour une meilleure convergence économique, en regardant aussi les grands équilibres à l'intérieur de l'Union sur le plan macroéconomique? Ou qu'à la fin 2011, notre régulation financière aurait couvert tous les segments des marchés financiers?

Aujourd'hui, les garde-fous sont en place sur les marchés financiers. Les jalons macroéconomiques sont posés pour repartir sur des bases saines vers notre objectif: une Europe prospère, inclusive et innovante, qui défend ses intérêts et ses valeurs dans le monde.

C'est quand elle est unie que l'Europe va de l'avant. C'est aussi quand le jeu institutionnel européen donne le meilleur de lui-même que l'Europe progresse.

La Commission européenne a un rôle éminent à jouer dans ce jeu institutionnel. Et c'est peut-être dans les moments de grande difficulté que se mesure encore plus pleinement, et avec plus de gravité encore, l'importance de la mission que les traités lui confient: prendre l'initiative; défendre l'intérêt général européen; être la garante du droit de l'Union; assurer la continuité de l'action européenne; veiller à ce que le navire garde son cap. Quelques-unes de ces compétences sont bien sûr partagées avec d'autres institutions européennes.

L'impulsion que la Commission donne à l'action européenne est indispensable. C'est non seulement une compétence donnée par le traité. C'est aussi une – très grande – responsabilité politique. C'est un devoir.

Récemment, en prêtant hommage à un ancien président de la Commission européenne, récemment disparu – François Xavier Ortoli, un grand Européen et un grand Français –, je le citais quand il parlait du courage de chaque jour. C'est ce que la Commission fait. Le courage de chaque jour. Garantir l'esprit communautaire.

L'institution que je représente entend assumer ce courage avec le sens profond de notre devoir à l'égard des citoyens européens.

Mais, évidemment, aucune des étapes considérables que l'Union vient de franchir n'aurait été possible sans le Conseil européen, sans le Parlement européen. La coopération loyale entre nos institutions est essentielle.

La crise a démontré la volonté de nos institutions, mais aussi la nécessité de coopérer de façon constructive, engagée et déterminée, sans oppositions stériles ni entraves inutiles. Je crois même que c'est la raison pour laquelle Jerzy Buzek, Herman Van Rompuy, Jean-Claude Juncker et moi-même recevons en même temps ce collier du Mérite européen. Je crois que c'est un encouragement aux quatre institutions européennes.

Je dis bien quatre: Parlement européen, Conseil européen, Commission européenne et Jean-Claude Juncker, qui est lui-même devenu une institution politique européenne.

Alors, chers amis, soyons confiants dans notre capacité de mobilisation collective. Restons concentrés sur nos priorités et conscients de nos responsabilités respectives.

Espérons que l'esprit européen, qui est porté par nos institutions, soit aussi présent dans les décisions des responsables politiques au niveau national.

Ce n'est pas le moment pour des manifestations d'égoïsme national ou des décisions unilatérales. Nous savons trop bien en Europe le coût du nationalisme.

Soyons fiers de notre projet européen – c'est-à-dire de nos acquis, de nos libertés, de notre modèle d'économie sociale de marché, de notre mode de vie, de notre espace intérieur sans frontières, de nos mécanismes de solidarité.

Notre grand projet politique, un projet de paix, de justice, de liberté et de solidarité, a besoin de tout notre soutien.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours du Premier ministre, ministre d'État, Jean-Claude Juncker, lors de la remise du collier du Mérite européen

25 novembre 2010

Monseigneur, Altesse Royale,
Messieurs les Présidents,
Cher Jacques Santer,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Vous aurez constaté sur votre programme que je suis l'orateur numéro 10. Ce qui entraîne pour moi l'obligation de m'adresser à vous d'une façon brève, et ce qui vous permettra de m'applaudir plus rapidement.

Oui, l'Europe, qui est devenue la grande affaire de ma vie, mène à tout. Elle mène même à des distinctions qu'on reçoit dans son propre pays, alors que cela ne m'arrive que rarement dans mon propre pays, mais plus régulièrement à l'étranger, ce qui ne fait pas toujours le bonheur de mes nombreux admirateurs de l'autre côté de la scène politique.

Oui, l'Europe a du mérite. Le grand collier du Mérite européen devrait être attribué à l'Union européenne elle-même, puisqu'elle nous a permis de laisser derrière nous les ombres des longues nuits du passé.

En fait, les générations d'aujourd'hui ne sont pas les seules qui ont inventé ou construit l'Europe. L'Europe est d'abord la construction de la génération de guerre. De ses hommes et de ses femmes qui, revenant des champs de bataille et des camps de concentration et retrouvant leurs villages et villes détruites, ont fait de cette prière d'après-guerre, qui dit «plus jamais la guerre», un programme politique, une ambition encadrée par des institutions qui ne cessent de produire ses effets jusqu'à nos jours.

Cette Europe, il faut la soigner, il faut la respecter, il faut l'aimer.

L'Europe n'est pas seulement une affaire cérébrale, ne repose pas seulement sur un raisonnement continental bien construit. L'Europe est aussi une affaire de cœur, qui échappe aux règles élémentaires des mathématiques. Si, en Europe, vous additionnez 2+2, le résultat n'est pas 4. Il est 5. Et pour que tous comprennent bien cette exception à la règle, puisque l'Europe est une exception à la règle universelle, il faut mieux la respecter et il faut en être fier.

Il faut mieux la respecter en essayant de parler de l'Europe d'une façon plus convenable que ne laisse supposer le mode d'expression de certains qui, pourtant étant les artisans de l'Europe, devraient mieux savoir que d'autres, que l'Europe est un projet d'ensemble. Il n'est pas un terrain de lutte entre intérêts nationaux.

Je suis toujours très étonné comme d'autres, après les réunions du Conseil européen, d'entendre des résumés qui sont faits dans les différentes conférences de presse nationales. C'est comme si on avait assisté à une réunion d'un tout autre type. Puisque cela ne s'est jamais passé ainsi.

Et pour le Premier ministre luxembourgeois, c'est même ultra-difficile, parce que les Luxembourgeois ont cette particularité qu'ils parlent plusieurs langues – ce que ne font pas tous les grands pays, mais le Grand-Duché le fait –, et donc ils regardent des programmes de télévision allemands, belges, français, anglais, néerlandais, italiens. Ils commencent à 6 heures du soir, et à chaque demi-heure, à chaque fois que s'ouvre un journal télévisé, ils voient un grand gagnant, un vainqueur qui a eu raison de tous les autres, qui l'a emporté, qui a expliqué aux autres que le bon sens national – il parle du sien propre – voudrait qu'ils renoncent au leur.

Lorsque commence le journal télévisé luxembourgeois, je n'ai plus aucune chance, parce qu'on a vu le défilé des grands vainqueurs et des grands gagnants, et moi, je m'applique à expliquer modestement ce qu'il en fut en terme de résultats – d'ailleurs, très souvent, cela ne demande pas trop de temps.

Je crois qu'il faut mieux respecter l'Europe en redécouvrant, et en leur donnant leur véritable amplitude des volumes, les vieilles règles qui ont fait le succès de l'Europe.

Je reste un chaud partisan de la méthode communautaire. Qui connaît ses règles, qu'il ne faut pas abandonner, qu'il ne faut pas mépriser, dont il ne faut pas se moquer.

Je voudrais que nous restions un système qui connaît une Commission qui dispose du droit d'initiative, du monopole d'initiative. Je voudrais qu'on respecte le Parlement européen, qui dispose d'un pouvoir de codécision. Je voudrais qu'on respecte le Conseil, qui

est colégislateur et qui contribue à forger la réalité européenne.

Je voudrais que nous ne pensions pas que le recours excessif sur le long terme à la méthode intergouvernementale remplacera en qualité et en vertu la méthode communautaire.

On ne peut pas tout communautariser. Mais même si nous sommes dans un domaine qui est régi par l'intergouvernementalité, soyons intergouvernementaux d'une façon communautaire. Ce n'est pas très difficile. Il suffit de se rappeler en quoi consiste l'Europe et quels sont ses principes de base, dont un fut que grands et petits évoluent avec la même dignité et avec la même force de proposition dans cet ensemble européen.

Expliquez à nous, Luxembourgeois, que, tout Grand-Duché que nous soyons, nous sommes un petit pays – cela va de soi, parce que nous le savons depuis notre naissance. Si d'autres avaient la même lucidité prospective, ils se rendraient rapidement compte que, tout en étant plus grands que le petit Grand-Duché, il s'agit en fait en règle générale et sur l'échelle planétaire, de petites républiques et des petits royaumes. Nous sommes un Grand-Duché qui est entouré par des petits royaumes et par de petites républiques.

Et si je dis qu'il faut respecter l'Europe, je veux dire que nous devons être fiers de ce que nous avons réussi, de nos acquis, comme disait le président de la Commission. Il est tout de même incroyable de voir que nous sommes parvenus, nous, continent martyrisé, à faire en sorte que la paix règne d'une façon définitive dans notre partie de l'Europe.

Et si je dis qu'il faut respecter l'Europe, je veux dire par là que nous devons être fiers de ce que nous avons réussi, de nos acquis, comme disait le président de la Commission. Il est tout de même incroyable de voir que nous, continent martyrisé, sommes parvenus à faire en sorte que la paix règne d'une façon définitive dans notre partie de l'Europe.

Il est tout de même remarquable de voir que nous avons été capables de fusionner 16, à partir du 1er janvier, 17 monnaies nationales en une monnaie unique.

Le traité de Maastricht, qui reste le chef-d'œuvre de littérature politique que j'apprécie le plus, parce que je suis le seul signataire du traité de Maastricht qui soit encore en fonction, ce qui m'amène à dire que l'euro et moi, nous sommes les derniers survivants du traité de Maastricht, et en disant que nous sommes des survivants, je veux dire que l'euro n'est pas en danger de mort.

Nous pouvons être fiers du fait que nous avons été à même de construire le plus grand marché intérieur au monde; du fait que nous sommes, parmi les grands ensembles qui forment la planète, celui qui est porté par des valeurs sûres, profondément enracinées dans le cœur des Européens, et exportables et exportées sous d'autres cieux moins cléments que les cieux européens.

D'où la fierté que je tire du fait d'avoir pu contribuer à faire de l'Europe un succès.

L'Europe qu'il faut aimer n'est pas au point d'en vouloir faire un État. Je n'aime pas l'expression «États-Unis d'Europe». Les nations ne sont pas une invention provisoire de l'histoire. Les nations sont faites pour durer. Mais en Europe, elles coopèrent. Elles font plus que coopérer, sans s'étatiser.

Nous sommes, comme disait Jacques Santer, une construction *sui generis*. Nous sommes très *sui generis*. C'est plus que la coopération, ce n'est plus une conférence diplomatique et ce n'est pas un État qui chercherait à s'imposer à la volonté des nations.

Si nous respectons ces quelques principes, si nous restons fidèles à l'héritage qui nous fut légué par ceux qui nous ont précédés, ceux qui viennent après nous pourront être fiers de nous et de notre Europe.

Pour réussir, pour avoir ce courage de tous les jours, il faut évidemment plus de patience que nous l'avons et une détermination plus grande que celle qui caractérise nos actions pour le moment.

Je crois que l'Europe a besoin de détermination, a besoin de patience, de cette détermination et de cette patience qui caractérisent les grandes ambitions et les longs trajets.

Merci.

Messages d'élèves lors de la remise du collier du Mérite européen

25 novembre 2010

Message de Lynn Warisse,
élève de 2e C à l'Athénée de Luxembourg

Altesse Royale, Madame,

Monsieur le Président du Parlement européen,

Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Président de la Commission,

Monsieur le Premier ministre,

Monsieur le Président de la Fondation
du mérite européen,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Lynn Warisse et je suis élève en 2e C de l'Athénée de Luxembourg.

Aujourd'hui, nous, les jeunes, voulons parler de nos attentes envers l'Union européenne.

Nous connaissons tous ses effets positifs, comme la monnaie unique, la libre circulation des personnes et des biens, l'étroite collaboration des différents États membres pour n'en citer que quelques-uns.

En novembre, j'ai eu le grand honneur de pouvoir représenter le Luxembourg à l'occasion du 33e Model European Parliament à Istanbul et j'ai pu discuter longuement avec de jeunes étudiants d'autres pays européens.

Tous ces jeunes exprimaient le même souhait, à savoir qu'ils entendaient jouer un rôle actif et avisé comme futurs citoyens responsables dans leurs pays respectifs. Dans ce contexte, nous tous, nous avons une grande requête à l'égard des hommes politiques de l'Union européenne.

Il faudrait absolument mettre sur pied pour les jeunes atteignant le seuil de la majorité un programme spécial qui nous fournirait toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement, sur les objectifs et également sur les problèmes de l'Union européenne.

Nous sommes d'avis que nos programmes scolaires très chargés ne réservent qu'une place restreinte à une information suffisamment détaillée sur la politique tant nationale qu'internationale. Or, nombreux sont les jeunes qui désireraient s'investir activement et de façon responsable dans l'avenir de l'Europe.

Lors de mon séjour à Istanbul, mais également lors d'une conférence à Copenhague précédant le grand sommet sur le climat en décembre 2009, j'ai rencontré de nombreux «jeunes politicins» très intéressés et motivés qui se sont engagés à efond dans la rédaction de résolutions comparables à celles des adultes.

Malheureusement, nous jeunes, nous sommes poussés à croire que les politiciens de l'Union européenne n'honorent pas assez notre travail, même s'ils affirment et croient faire le contraire. En effet, souvent les déclarations proposées restent sans réponse, voire sans réaction. Un feedback constructif contribuerait sûrement à motiver davantage de jeunes à s'engager.

Il ne faut pas oublier que nous sommes les responsables de demain et que c'est à nous qu'incombera la lourde charge de faire de nos pays les piliers et les garants d'une Europe pacifique et épanouie.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à ma camarade Marie Back.

Message de Marie Back,
élève de 2e C au Lycée Aline Mayrisch

Je m'appelle Marie Back et je suis élève au Lycée Aline Mayrisch du Luxembourg.

Mon message à vous se situe dans le domaine de la solidarité internationale – idée très chère à l'Union européenne.

L'objectif principal de la politique de l'Union européenne dans ce domaine est la lutte contre la pauvreté et son éradication à moyen terme.

Les chiffres sont clairs: je viens de lire dans un livre, dont vous, Monsieur Juncker, avez rédigé l'avant-propos, que 60% de l'aide au développement mondial proviennent de l'Union européenne ainsi que de ses États membres. Nous pouvons en être fiers et vous pouvez être sûr que les jeunes approuvent ce geste.

Notre école est aussi engagée dans ce processus, en soutenant une maison qui héberge d'anciens enfants soldats au Burundi, enfants formés, endoctrinés, abrutis pour servir cause du génocide de 1995 au Rwanda, et

qu'il importe de réintégrer en société en leur montrant une autre voie que celle de la violence.

Notre partenaire nous a informés récemment que des tomates leur proviennent des pays de l'Union européenne, et ceci à des prix inférieurs aux prix de la production locale. Je pourrais continuer avec d'autres exemples pour d'autres pays africains, comme par exemple la livraison de lait subsidié par l'Union européenne, défiant toute concurrence au Burkina Faso.

Si nous voulons promouvoir et soutenir la production agricole locale de ces pays africains, afin de combattre des famines et à en prévenir d'autres, Mesdames, Messieurs, il faudra changer notre approche du problème.

Si nous encourageons ces pays à mettre en œuvre une agriculture qui contribue à garantir l'autosuffisance alimentaire, ils seront moins exposés au marché mondial de la libre concurrence où ils ne sont que des perdants. Soutenir les agriculteurs sur place afin d'augmenter leur production agricole, voilà peut-être des solutions plus efficaces que d'exporter nos produits chez eux.

Certes, ces engagements existent déjà, mais il faudrait les élargir pour parvenir à un changement de mentalité, et peut-être essayer en même temps d'exercer une pression internationale sur les dictateurs, afin qu'ils cessent de laisser mourir des populations affamées.

Je pense qu'un monde plus juste et plus humain est possible. Les jeunes n'attendent que des occasions pour s'engager.

Message de Daniel Lang,
élève au Lycée Michel Rodange

Bonjour, je m'appelle Daniel Lang, je suis élève au Lycée Michel Rodange. Je dois vous avouer que je suis d'autant plus fier que Monsieur Jean-Claude Juncker, notre Premier ministre, ait également fait son diplôme de fin d'études secondaires dans notre établissement.

La construction d'une Europe unifiée, pacifique et guidée par les principes de la démocratie ne pourra se faire sans la contribution active de sa jeunesse. Notre tâche est de comprendre les enjeux de l'époque contemporaine. Nous avons le désir de préparer un avenir sur des bases solides, aussi appartient-il à nous, les jeunes, de nous engager à ce que les valeurs de la liberté, de tolérance et de fraternité soient respectées.

Pour ce faire, il nous est indispensable de tenir compte du vécu de nos grands-parents. La mémoire et les enseignements tragiques de la Deuxième Guerre mondiale finiront par rapprocher les peuples d'Europe.

Un groupe de travail appelé «Les jeunes porteurs d'histoire et de mémoire» a été créé cette année-ci au Grand-Duché de Luxembourg. Son but est de réfléchir sur la transmission de l'histoire et de la mémoire du gâchis humain et moral des années 1940-1945.

J'ai l'ardent souhait de voir l'émergence d'un échange pluriel avec mes camarades de tous les pays européens quant aux questions fondatrices de la citoyenneté européenne.

C'est l'opportunité de nous rapprocher sous le toit d'une Europe tout entière, de comprendre notre histoire commune et enfin de tirer les leçons du passé, afin de permettre une société future dans laquelle tous les habitants auront l'aspiration et surtout l'inspiration de vivre dans le respect mutuel de droits égaux et dans la paix!

Merci.

Discours de Jean Asselborn prononcé à l'occasion du sommet de l'OSCE à Astana

2 décembre 2010

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État
et de gouvernement,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous avons inauguré, il y a 35 ans à Helsinki, une coopération entre nos États fondée sur nos valeurs communes, nos principes démocratiques et le respect des droits de l'Homme. Aujourd'hui, nous nous retrouvons à Astana pour relancer cette coopération et raffermir le socle de nos valeurs communes en jetant les bases d'une véritable communauté de sécurité entre nos 56 États qui, à mon sens, devra répondre aux trois objectifs fondamentaux suivants.

Premièrement, restaurer la confiance et les mesures de confiance entre nos États participants: il n'est un secret pour personne que le conflit d'août 2008 en Géorgie et la crise du traité FCE ont constitué de sérieux revers pour notre coopération sécuritaire commune. Ces

échecs ont été des signes manifestes d'une crise de confiance latente qui a traversé notre organisation au cours des dernières années.

C'est grâce aux efforts entrepris par les Présidences finlandaise, puis grecque et kazakhe, qu'un dialogue renforcé a été initié à partir de fin 2008. Ce dialogue a été poursuivi dans le cadre du processus de Corfou et il a permis d'améliorer la compréhension mutuelle et de restaurer, du moins en partie, la confiance entre les États participants. Il me paraît indispensable de poursuivre ce dialogue afin de venir à bout des divergences qui persistent et de mettre en œuvre les réformes nécessaires dans les domaines esquissés dans le plan d'action que, je l'espère, nous allons approuver aujourd'hui. Le cas contraire constituerait un revers sensible pour notre organisation.

À cet égard, les initiatives et développements récents dans les domaines des mesures de confiance et de sécurité ainsi que du contrôle des armements pourraient laisser place à un optimisme modéré. Dès avant le Conseil ministériel d'Athènes, le Luxembourg avait appuyé les demandes d'actualisation du document de Vienne 1999 et nous nous réjouissons dès lors des efforts actuellement entrepris – et des premiers résultats obtenus – pour l'adapter aux évolutions de la dernière décennie.

Le Luxembourg appartient à ceux des États qui sont convaincus qu'il est essentiel d'assurer la sécurité au niveau d'armement le plus bas possible, non seulement nucléaire, mais également conventionnel. Il soutient dès lors activement tous les efforts entrepris en vue de rétablir la viabilité d'un régime moderne de maîtrise des armements conventionnels en Europe.

La situation et les perspectives sont toutefois largement moins prometteuses en ce qui concerne les conflits gelés relatifs à la Transnistrie, le Haut-Karabagh et la Géorgie. Cette année n'a à nouveau pas apporté de perspective de règlement durable dans aucun des trois conflits. Une telle situation ne porte pas seulement un sérieux préjudice à la confiance et la crédibilité de notre organisation, mais elle continue aussi à affecter gravement les populations des parties concernées. Voilà pourquoi j'appuie entièrement les propositions visant à revigorer les efforts de résolution de ces conflits en adoptant une feuille de route avec des repères et des délais concrets pour parvenir enfin à des résultats. Ce sommet serait le lieu idéal pour faire des premiers progrès tangibles sur cette voie et notre organisation en sortirait grandie.

Deuxièmement, améliorer la mise en œuvre de nos engagements: depuis Helsinki, nous avons librement souscrit à toute une série de principes et engagements dans le domaine des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'État de droit, qui protègent l'individu et le mettent au centre de nos préoccupations. Ces engagements forment l'acquis de l'OSCE qui s'applique de manière égale et sans exception à tous les États participants. Ces engagements sont exigeants. Leur mise en œuvre de bonne foi demande des efforts considérables et une forte volonté politique de chaque État participant. Elle est cependant absolument indispensable pour assurer l'avènement de la communauté de sécurité à laquelle nous aspirons.

Voilà pourquoi, plus que jamais, nous avons aujourd'hui besoin d'institutions fortes comme le bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme, le haut commissaire pour les minorités nationales et le représentant pour la liberté des médias. L'autonomie et les moyens d'action de ces institutions doivent être préservés et leurs recommandations, notamment dans les rapports d'observation des élections, doivent être mises en pratique de manière plus systématique et rigoureuse. Étant donné que nous faisons face à une récurrence des entraves aux droits de l'Homme dans la région de l'OSCE, nous devons aussi améliorer la mise en œuvre de nos engagements à travers un mécanisme de revue par les pairs plus contraignant et plus efficace. Pour répondre aux défis posés par le développement des nouvelles technologies d'information comme l'Internet, nous devons également renforcer l'éventail des engagements et instruments dans le domaine de la liberté des médias et veiller à leur application à tous ces moyens de communication nouveaux.

Et, enfin, en troisième lieu, rendre notre organisation plus apte à réponde aux conflits et aux défis du XXIe siècle: le risque de conflits interétatiques et intra-étatiques reste toujours présent, comme l'ont montré le conflit en Géorgie en août 2008 ainsi que la crise au Kirghizstan cette année. Pour mieux faire face à de telles situations, et c'est là la vocation première de l'OSCE, notre Organisation doit améliorer ses capacités de réaction, surtout dans l'intervalle se situant entre l'alerte précoce et l'action rapide. Le Luxembourg appuie activement les propositions qui visent à renforcer le rôle des structures

de gestion de crise de l'OSCE. Je regrette que le plan d'action en discussion en ce moment ne soit pas plus ambitieux à ce sujet.

Ce sont surtout les menaces transnationales en provenance d'acteurs non étatiques qui ont connu un nouvel essor au cours des dix dernières années. Des fléaux comme le terrorisme, le crime organisé transnational, les trafics illicites de tout genre ainsi que la cybercriminalité posent des défis d'une nature ou d'une étendue nouvelle qui n'ont pas encore entièrement été appréhendés par les instruments dont nous disposons. La situation de l'Afghanistan est une parfaite illustration de certains de ces défis et le Luxembourg continuera à soutenir les efforts de la communauté internationale visant à aider ce pays partenaire de l'OSCE à retrouver la voie de la stabilité et à reprendre en main son destin.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, j'aimerais encore remercier les autorités kazakhes pour l'excellente organisation du sommet et pour l'accueil qu'elles nous ont réservé. Tout au long de l'année, le Kazakhstan a accompli un travail exemplaire et digne des plus hautes attentes que nous avons placées dans cette première présidence d'un État participant en provenance de l'est de la région de l'OSCE.

J'aimerais aussi adresser mes meilleurs vœux à la future présidence lituanienne ainsi qu'à l'Irlande, présidence en 2012, et leur assurer notre plein appui dans l'importante tâche qu'elles auront à assumer au cours des deux prochaines années.

Permettez-moi encore de féliciter l'Ukraine pour son élection à la Présidence en exercice en 2013.

Monsieur le Président,

Je n'aimerais pas terminer ma brève intervention sans souligner ma préoccupation quant aux récents évènements sur la péninsule coréenne, qui affectent directement un des pays partenaires de notre Organisation, et condamner résolument l'attaque nord-coréenne contre le territoire de la république de Corée. J'appelle la Corée du Nord à s'abstenir de toute nouvelle provocation qui pourrait déstabiliser davantage non seulement la région, mais également menacer la paix dans l'espace OSCE et dans le monde entier.

Je vous remercie.

Allocution de Françoise Hetto-Gaasch lors du lancement de la campagne «megapower»

2 décembre 2010

Dir Dammen, Dir Häre,

Mat grousser Freed dierf ech Iech haut déi nei Campagne vum Chancegläichheetsministère virstellen.

Nodeems mer am Mee eng Campagne mam Titel „Ech si MEGA“ lancéiert haten, mat där mer versicht hunn, d'Jugend op d'Thematik vun der Chancegläichheet ze sensibiliséieren, si mer op ganz positiv Resonanzen bei de Schüler a bei de Schoule gestouss.

Iwwerhaapt hu sech déi Jonk dacks virwëtzeg gewisen, fir erauszefannen, wat hannert deem „frechen“ Titel vun dëser Campagne gestach huet a sinn esou op d'Thematik vun der Chancegläichheet tëscht Fraen a Männer opmierksam ginn.

Fir vill vun hinnen war dëst vläicht esouguer eng éischte Kéier, wou si sech iwwerhaapt emol seriös Gedanke maache konnten iwwert d'Strukture vun den Traditiounen an déi verbleiwend Ongläichheeten an eiser Gesellschaft.

Den Internetsite www.echsimega.lu, op deem dann all d'Informatiounen zu dëser Campagne dropstinn, huet sech dunn och séier zu engem Succès entwéckelt, well op dësem Site déi komplex Thematik op eng Aart a Weis, an an enger Sprooch, bruecht gouf, déi déi Jonk och verstinn.

Mat der Präsenz vun eisem Stand op der Foire de l'étudiant ugangs dëses Mounts, während där mer d'Geleeënheet haten, eng weider Kéier eenzel Schüler souwéi och ganz Klassen a Begleedung vun hiren Enseignanten kennenzeléieren a mat hinnen iwwert Themen wéi „Gewalt an der Schoul“ an „atypesch Beruffschoixen fir Jongen a Meedercher“ (ënnert anerem) ze diskutéieren, koum dës Campagne dann och offiziell op en Enn.

Mä esouguer wa se elo ofgeschloss ass, sou lafen dach verschidden Elementer dovunner, wéinst dem grousse Succès, deen se dobausse fonnt hunn, weider.

Den Internetsite zum Beispill ass ëmmer nach dacks besicht an ech waërt och dat nächste Joer regelméisseg a Schoule goen, fir d'Schüler ze begéinen, eng Saach,

déi mer ganz besonnësch Freed mécht, well een dobäi d'Geleeënheet huet, déi Jonk direkt kennenzeléieren a mat hinnen den Dialog ze sichen.

Et kann ee kaum fréi genuch ufänken, d'Jugend op dës Thematik ze sensibiliséieren, wann een en Ëmdenken an der zukünfteger Gesellschaft erbäiféiere wëll; eng Aufgab, déi sécherlech als prioritär fir mäi Ministère gëllt.

An dësem Sënn geet eis Opklärungsaarbecht mat der neier Campagne dann och konsequent an hir zweet Ronn.

No de Jugendleche cibléiere mer elo virun allem déi aktiv erwuesse Bevëlkerung vum Land. Dës Campagne, déi haut uleeft, wäert den Titel „megapower" droen, an dréit sech, wéi den Numm et schonn undeit, virun allem ëm den „Empowerment", also d'Prise de décision, an dëst souwuel an der Gesellschaft, den Associatiounen, dem Beruffsliewen wéi och an der Politik, an net zulescht am Privatliewen.

Effektiv ass et esou, dass a ville Beräicher d'Chancegläichheet nach wäit ewech schéngt.

Fraen hunn, par rapport zu hire männleche Kollegen, am Beruff statistesch gesi vill manner Chance, an der Carrière virunzekommen a bis ganz uewenhin duerchzedréngen, andeem se zum Beispill Member vum Verwaltungsrot vun hirer Firma géife ginn.

Leschten Zuelen no sinn ëmmer nach just 16% Fraen an den iewechte Verwaltungsréit unzetreffen.

Dat läit dorunner, dass Fraen dacks hir Carrière ënnerbriechen, fir Kanner op d'Welt ze setzen an doduercher e Lach an hir berufflech Carrière kréien, wat se esou liicht net méi zoukréien a wat hir männlech Kolleegen da sécherlech net opweises hunn.

Och gëtt hinnen net genuch zougetraut a si ginn da vläicht net fir fäheg befonnt, well se eventuell eben hir Carrière net duerchgehend besat hunn, net Vollzäit geschafft hunn während enger Zäit oder sech ganz einfach manner aggressiv verhalen hunn wéi hir männlech Kollegen wa Poste fräi gi sinn an de Verwaltungsréit a se doduercher vläicht vun deem Gremium ganz einfach iwwersi goufen, ouni datt déi et vläicht direkt schlecht geméngt hätten.

Et gëtt an deem Zesummenhang dacks vun engem „gliesene Plafond" geschwat, eng onsichtbar Barrière op dem Wee no uewen, déi et elo ze duerchbrieche gëllt.

Dat ass eent vun den Ziler vun dëser Campagne.

An den Associatiounen a Veräiner dobaussen ass d'Situatioun leider och net besser: hei muss ee feststellen, dass vun all de Leit, déi Veräiner an Associatioune grënnen, 72% Männer sinn. Wa mer äis dat méi am Detail ukucken, stelle mer fest, dass wa Fraen Associatioune grënnen, sinn dës zum groussen Deel aktiv am Beräich vun der Gesondheet an dem Sozialwiesen.

An deene Secteurë stellen d'Fraen 40% vun den Associatiounsgrënner duer.

Anerersäits si se, wann et ëm Sport- oder Gewerkschaftsassociatioune geet, nach manner vertrueden. An dëse Beräicher gi just 16-18% vun de Veräiner vu Frae gegrënnt.

Déiselwecht Iwwerleeungen fënnt een erëm, wann et ëm d'Participatioun un der Prise de décision an der Politik geht. Och do stellt ee fest, dass Fraen drastesch ënnerrepresentéiert sinn. An eiser momentaner Regierung sinn d'Fraen mat 26,7% dobäi, an der Chamber si just 20% Fraen, an an de Gemengeréit uechter d'Land ginn et 23,6% Fraen.

Mä richteg moer gëtt et dann awer bei de Buergermeeschteren: do si just nach 11,2% Fraen drënner. An dat obwuel Lëtzebuerg eent vun den éischten europäesche Länner war, an deenen d'Wahlrechter fir Fraen opgaange sinn, zum Deel laang virun eisen Nopeschlänner.

Dësen Zoustand mécht een nodenklech, wann ee consideréiert, dass et haut schonns op der Welt, a Lëtzebuerg ass do keng Ausnahm, méi Frae wéi Männer ginn.

Do ass een also an enger Situatioun, an där et eben nach ëmmer um néidegen Equiliber fehlt. Dat ass eng ongesond Situatioun an dacks héiert een dann den Ruff no gesetzlech festgehalener Quoteregelung.

Ier esou drastesch Mesurë musse politesch duerchgesat ginn, wëlle mer mat dëser Campagne mol als éischt en Ëmdenken am Kapp vun all de Leit erbäiféieren, a virun allem och Fraen dozou motivéieren, sech ze trauen, d'Wuert an d'Verantwortung z'ergräifen. Hiren Input gëtt staark gebraucht, wann een dëser Ongläichheet entgéintwierke wëll.

Natierlech riicht sech eis Campagne awer net eenzeg an eleng un d'Dammen. Ouni déi aktiv Participatioun vun den Häre an dëser Saach kritt een och näischt duerchgesat. Et ass also erëm eng Kéier vu kruzialer Bedeitung, dass mer all um selwechte Strang zéien, fir dass mer eise Schwong och optimal ausnotze kënnen a wierklech Saache sech beweege loossen.

Wann een nämlech op där enger Säit eppes ewechhëlt, muss een et op där anerer Säit bäiflécken, soss fehlt et insgesamt an der Equatioun.

Dëst gëllt insbesonnesch fir d'Familljeliewen. Wann een et de Fraen also erméigleche wëll, hir Carrière a gläichem Mooss ze verfollegen wéi hir Männer, da geet dëst nëmmen dann, wann een och am Privatliewe respektvoll an egalitär mateneen ëmgeet.

Kanner a Famill dierfen op kee Fall ënnert dësen „Empowerment"-Moossnahme leiden, a fir dat ze verhënneren, wier et ganz hëllefräich, wann de Pappe-Congé zum Beispill nach weider méi an Usproch geholl géif ginn, fir d'Fraen engersäits z'entlaaschten an hinnen esou z'erméiglechen, hirer Carrière nees geregelt nozegoen, an anerersäits awer dann och den Ausfall an der Famill opzefänken duerch eegenen Engagement. Mä mir sinn do awer mol net esou pessimistesch, dass sech do eppes deet, wann ee kuckt, dass bannent zéng Joer, vun 1999 bis 2009, de Pourcentage vun de Männer, déi de Pappe-Congé notzen, vun 6,28% op 23,43% geklommen ass. Ech begréissen dës Evolutioun a wënsche mer, dass dat esou weider klamme wäert. Nëmmen duerch d'Koordinatioun vum gemeinsame Privatliewen gëtt dem Eenzelnen säin Asaz am Beruffsliewen eréicht erméiglecht!

An dësem Sënn steet och déi Barre de céréales, déi Dir all virun Iech fonnt hutt virdrun, als e Symbol fir dës Campagne.

Duerch dëse Riegel solle mer net nëmmen eisem Kierper en Energieschub ginn fir nei an den Dag ze starten, mä och mental, a vun der Astellung hier e frëschen Depart huelen an ons befligele loossen vum Schwong, deen en Opbroch an eng nei, eng méi gerecht, eng méi égalitär Zukunft erméiglecht.

Dir Dammen, Dir Hären, ech soen Iech Merci fir Är Opmierksamkeet!

«Issuing E-bonds: a way to overcome the current crisis»: tribune de Jean-Claude Juncker et de Giulio Tremonti publiée dans le *Financial Times*

6 décembre 2010

Despite recent far-reaching decisions by the European fiscal and monetary authorities, sovereign debt markets continue to experience considerable stress. We believe that Europe must formulate a strong and systemic response to the crisis in the very short run, sending a clear message to the global markets and European citizens of the political commitment to economic and monetary union and the irreversibility of the euro.

We are convinced that this can be achieved by launching E-bonds, European sovereign bonds issued by a European Debt Agency (EDA), the successor organisation of the EFSF.

Time is of the essence. At the forthcoming meetings, we will invite our colleagues at the Eurogroup and Ecofin to support this initiative. The European Council could already decide in December to institute the EDA, with a mandate to issue E-bonds, gradually reaching a total of 40% of GDP the EU and of each Member State.

Two steps would be taken in parallel, which could make the E-bond market the most important in Europe and progressively reaching liquidity comparable to that of US Treasuries.

First, the EDA should finance up to 50% of gross issuances by EU Member States, allowing the E-bond market to reach sufficient depth and liquidity. In exceptional circumstances, Member States whose market access is impaired may finance up to 100% of their gross issuances in this way, thereby insulating them from the evolution of secondary markets. The expected net issuance of E-bonds will be defined according to the consolidation plans, setting a hard ceiling to fiscal deficits.

Second, with the remaining amount to reach 40% of GDP, the EDA should offer, as soon as possible, a switch between E-bonds and outstanding national bonds. The nominal conversion rate will be at par, but the switch will be made through a discount option where the discount is likely to be higher, the more a bond is experiencing "market stress". Knowing in advance the evolution of such spreads, Member States will have a strong

incentive to reduce their deficits significantly, in line with the exit strategy decided at EU level.

The issuance of E-bonds will bring six crucial benefits to Europe:

First, it will halt disruption of the sovereign bond markets, preventing negative spillovers across national markets. In the absence of well-functioning secondary markets, investors are weary of being forced to hold their bonds to maturity and ask for increasing prices when underwriting primary issuances. So far, the EU has addressed this problem in an ad hoc fashion, by issuing bonds on behalf of Member states only when their market access has been seriously disrupted, while the ECB is trying to stabilise the secondary market with small purchases, but significant enough in view of the risk of undermining its own mandate to fight inflation.

Second, it will ensure that private bondholders bear the risk and ultimate responsibility for their investment decisions, in line with market principles, as agreed by the Eurogroup on 28 November. Providing clarity about the permanent mechanism will help restore confidence, allow markets to expose losses, and ensure proper market discipline in the future. This can be achieved by allowing investors to voluntarily switch national bonds with the E-bonds offered by the EDA, which may also enjoy a higher status as collateral for the ECB. It is likely that the bonds of Member States with weaker public finance fundamentals will be converted at a discount, implying that banks and other private bondholders immediately incur the related losses, thus ensuring transparency about their solvency and capital adequacy.

Third, it will provide assistance to Member States in difficulty without leading to moral hazard. Governments will be granted access to sufficient resources at the interest rate enjoyed by the EDA, giving them time to consolidate their public finances without being exposed to the risk of speculative attacks in the short term. However, this will also oblige them to honour their obligations in full. Benefiting from cheaper and secure funding, however, does not imply that the incentives for reforms are reduced as E-bonds will be embedded in a strict policy framework and Member States want to avoid excessively high interest on their borrowing requirements not covered via E-bonds.

Fourth, it will ensure that ultimately, it is the EU that benefits from this operation. The profits from the conversion of existing bonds would accrue to the EDA, thereby reducing effective interest rates on the E-bond. The latter could then exhibit interest rates comparable to the current best performers. EU taxpayers and Member States currently under attack will not have to foot the bill of the current crisis.

Fifth, it will create a liquid global market for European bonds. In itself, this will not only insulate sovereigns from speculation, but it can also help to keep existing capital and attract new flows into Europe and foster the integration of financial markets in Europe, favouring investment and thus contributing to long-term economic growth. These wider economic benefits will ensure that the move to E-bonds will effectively end up as a positive-sum game for all Member States.

Sixth, it will strengthen Europe as a whole, as all its benefits can be extended to all EU Member States that are willing to join. Countries outside the euro should assume the exchange rate risk of receiving financing in euro. But since most of them have a significant part of their debt already denominated in euro, this should not be a barrier to join the E-bond initiative.

We firmly believe that our E-bond proposal provides a strong, credible and timely response to the ongoing sovereign debt crisis that could be implemented within the Treaty framework. It will endow the European Union with a robust and comprehensive framework that does not only address the issue of crisis resolution but also contributes to the prevention of future crises by fostering fiscal discipline, supporting economic growth, thus deepening European integration.

Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc

24 décembre 2010

Léif Lëtzebuerger, léif Matbierger,

Wa mir haut op Hellgerowend op d'Joer zréckkucken, dann erënnere mir äis u vill schéi Momenter, ma och un eenzel vläicht méi schwéier Passagen. Ech hoffen, datt fir jidderee vun Iech déi positiv Evenementer iwwerweien.

Och wann dëst Joer munnech sozial, politesch a wirtschaftlech Problemer d'Aktualitéit markéiert hunn, gouf et dach a verschidde Secteure vun eiser Economie eng Reprise. Vill Leit hei am Land awer spieren nach ëmmer d'Auswierkungen vun der Kriis a si veronséchert. Heiheem wéi an der Welt gëtt dacks d'Fro gestallt: Wéi geet et virun?

Besonnesch wëll ech haut un all déi Matbierger denken, déi ënner Aarmut, Chômage a sozialer Ausgrenzung leiden an duerch schwéier Zäite ginn. Hinnen all gëllt et, grad och op Chrëschtdag, eng Hand ze reechen.

Zwou Froen, déi ech d'lescht Joer op dëser Plaz gestallt hunn, wéilt ech haut verdéiwen: „War eis Gesellschaft net vläicht ze vill vum séiere Profit geblennt? Hu mir eigentlech iwwerhaapt richteg un d'Zukunft geduecht?"

Eist Handelen, léif Matbierger, huet ëmmer mat eiser Fassong ze dinn, wéi mir mat eise Matmënschen ëmginn. Begéine mir hinne mat Respekt, sou seet dat vill iwwert äis selwer aus. Wann awer séiere Profit eist Zil ass an eleng d'Geld zielt, da verléiere mir d'Uechtung virun deem Aneren a virun der Gesellschaft.

Eist Schaffen, a klenge wéi a groussen Actiounen, huet ëmmer eng sozial an eng ethesch Dimensioun. Wirtschaftlecht Handelen ass a bleift en Deel vum gesellschaftleche Handelen. Ëmmer dann, wann d'Economie an d'Finanzwelt vun der Gesellschaft a vun der Politik lassgekoppelt agéieren, musse mer äis an Uecht huelen.

Et gëtt kee Grond, d'Economie vun der Ethik lasszeléisen, schreift den indesche Nobelpräisdréier Amartya Sen. «L'économie moderne s'est trouvée considérablement appauvrie par la distance qui a éloigné l'économie de l'éthique.» D'Wirtschaft ass fir de Mënsch do, an net de Mënsch fir d'Wirtschaft. Dofir musse mir op zwou grouss Froen eng Äntwert fannen: Wéi soll ee liewen? Wéi eng Gesellschaft wëlle mir?

Wéi soll ee liewen? Et ass ze kuerz gegraff, mam Fanger op anerer ze weisen. Jidderee vun äis dréit Verantwortung. Jiddereen ass en Acteur a kann eis Gesellschaft, eis Economie an eis Emwëlt duerch säi perséinlecht Handelen positiv beaflossen. Ëmmer erëm iwwert seng eege „Façon de vivre" nozedenken, ass e ganz wichtegen Exercice. Verantwortung a Vertrauen ginn hei Hand an Hand.

Wéi eng Gesellschaft wëlle mir? Sécher wëlle mir all eng Gesellschaft, wou jidderee seng Plaz huet a wou et gerecht zougeet. Nëmme wann de Mënsch an Dignitéit liewen a schaffe kann, ass de soziale Fridden op Dauer garantéiert. Ech lueden dofir jidder eenzelnen an, bei all Striewe no Profit de „Bien commun" net aus den Aen ze verléieren, an deenen eng Hand ze reechen, déi an Nout sinn.

Ech sinn iwwerzeegt, datt en neien Opschwong méiglech ass, deen eng wierklech Perspektiv a Sécherheet bitt. Dat verlaangt vun äis all en Ëmdenken, ma de positiven Impakt op eist Zesummeliewen sollt äis dat wäert sinn. An enger Zäit, wou eis sozial a wirtschaftlech Relatiounen ëmmer méi virtuell ginn, kritt d'Cohésion sociale, fir déi ech mech zanter zéng Joer asetzen, eng nei Bedeitung.

Léif Matbierger,

Vergiesse mer ni, datt et hei am Land formidabel Beispiller vu Matenaner a Solidaritéit ginn, och iwwert d'Grenzen eraus. Den Engagement vu ganz ville Benevolen a Professionellen am soziale Secteur zeechent eist Land aus. Dorobber kënne mir houfreg sinn.

Bei eise soziale Visiten hei am Land erliewen d'Grande-Duchesse an ech ëmmer erëm mat wéi engem groussen Asaz vill Organisatiounen an ëffentlech Servicer sech an den Déngscht vum Mënsch stellen. Glécklecherweis gi sech och ëmmer méi Entreprisen hirer sozialer Verantwortung bewosst. Och den Intressi un alternative Wirtschaftsformen hëlt zou. Ech denken hei un d'Economie sociale et solidaire, déi der Grande-Duchesse esou staark um Häerz läit. Ech felicitéieren all Acteurë fir hiren Engagement an encouragéiere si, an dëser wichteger Richtung virunzefueren.

Chers amis étrangers,

Lors de notre récente visite d'État au Portugal, la Grande-Duchesse et moi-même avons été très touchés par l'accueil chaleureux que ce merveilleux pays nous a réservé. Il témoigne des liens profonds qui unissent nos deux pays, notamment à travers la présence au Luxembourg de nombreux citoyens d'origine portugaise. Votre présence et celle de toutes les autres communautés est et reste indispensable pour le bien-être de notre société et doit nous encourager à œuvrer en commun pour un avenir prometteur.

Léif Lëtzebuerger,

Grad an dëser Zäit ass et wichteg, zesummenzestoen, sou wéi d'Lëtzebuerger Vollék et schonn dacks a sénger Geschicht gemaach huet. De Wee aus dëser Kriis däerf net an d'Aarmut féieren. Am Géigendeel, de Wee kann zu engem neien a méi responsable Matenaner an der Gesellschaft féieren, vun deem mir all profitéieren. Mir hunn eis Zukunft selwer an der Hand. Loosse mir dës Chance notzen.

Léif Matbierger,

Op Hellgerowend wënschen ech Iech all, och am Numm vun der Grande-Duchesse, vu méngem Papp, dem Grand-Duc Jean, a vun eise Kanner, e schéint Chrëschtfest an e glécklecht neit Joer.

Traduction française

Chers Luxembourgeois, chers concitoyens,

Au moment où, en cette veille de Noël, nous jetons notre regard sur l'année qui se termine, nous nous souvenons des beaux moments, mais peut-être aussi de quelques passages plus difficiles. J'espère que pour chacun d'entre vous, les événements positifs sont prépondérants.

Si cette année, certains problèmes sociaux, politiques ou économiques ont dominé l'actualité, il n'empêche que divers secteurs de notre économie ont connu une reprise. Toutefois, de nombreuses personnes habitant notre pays ressentent toujours les répercussions de la crise et se sentent insécurisés. Tant chez nous que dans le monde, on s'interroge fréquemment pour savoir comment la situation va évoluer.

Aujourd'hui, mes pensées vont surtout à tous nos concitoyens qui, touchés par la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, traversent des moments difficiles. Il importe de leur tendre la main, et plus particulièrement à Noël.

Lorsque je me suis adressé à vous il y a un an, j'ai posé deux questions que j'aimerais approfondir aujourd'hui: «Ne se pourrait-il pas que notre société ait été aveuglée par l'appât du gain rapide? Au fond, avons-nous vraiment pensé à l'avenir?»

Nos actions, chers concitoyens, dépendent toujours de la façon dont nous nous comportons envers autrui. En respectant notre prochain, nous donnons une signification bien précise à notre façon d'agir. Si, par contre, la course au profit constitue notre objectif et que l'argent est la seule chose qui compte, nous perdons toute considération aux yeux d'autrui et de la société.

Nos actes, qu'ils se manifestent par des actions grandes ou petites, revêtent toujours une dimension sociale et éthique. L'action économique est et restera un élément de l'action sociale. Chaque fois qu'on assiste à un découplage de l'économie et du monde de la finance par rapport à la société et à la politique, il faut être vigilant.

Selon le Prix Nobel indien Amartya Sen, il n'y a aucune raison de séparer économie et éthique. «L'économie moderne s'est trouvée considérablement appauvrie par la distance qui a éloigné l'économie de l'éthique.» L'économie doit être au service de l'Homme et non l'inverse. Pour cette raison, nous devons trouver une réponse à deux grandes questions: Comment faut-il vivre? Quelle société voulons-nous?

Comment faut-il vivre? Il est trop facile de montrer du doigt les autres. Chacun de nous a une responsabilité. Chacun est un acteur qui, par son action personnelle, peut exercer une influence positive sur notre société, notre économie et notre environnement. Réfléchir régulièrement à sa propre façon de vivre est un exercice très important. Responsabilité et confiance y vont de pair.

Quelle société voulons-nous? Certainement, nous voulons tous une société juste où chacun ait sa place. Seule une société où l'homme peut vivre et travailler en dignité permet de garantir durablement la paix sociale. C'est pourquoi j'invite tout un chacun à veiller, dans sa course au profit, à ne pas perdre de vue le «bien commun» et à tendre la main à ceux qui sont dans le besoin.

Je suis convaincu que nous pourrons assister à un nouvel essor qui offre une perspective et une sécurité réelles. Pour y parvenir, il faut, certes, un changement de mentalités de la part de nous tous, toutefois, l'impact positif sur notre vie en commun en vaut la peine. À une époque caractérisée par une virtualisation croissante de nos relations sociales et économiques, la cohésion sociale, que je soutiens depuis 10 ans, acquiert une signification nouvelle.

Chers concitoyens,

N'oublions pas qu'il existe dans ce pays des exemples formidables montrant comment les gens vivent et travaillent ensemble ou font preuve de solidarité, y compris au-delà des frontières. L'engagement de très nombreux

bénévoles et de professionnels dans le secteur social caractérise notre pays. Nous pouvons en être fiers.

Dans le cadre de nos visites sociales dans notre pays, la Grande-Duchesse et moi-même sommes régulièrement témoins de l'engagement exceptionnel d'un grand nombre d'organisations et de services publics œuvrant au service d'autrui. Heureusement, un nombre croissant d'entreprises prennent conscience de leur responsabilité sociale. De même, l'intérêt pour des formes économiques alternatives augmente. Je songe ici à l'économie sociale et solidaire, à laquelle la Grande-Duchesse tient beaucoup. Je félicite tous les acteurs pour leur engagement, en les encourageant à poursuivre dans cette voie essentielle.

Chers amis étrangers,

Lors de notre récente visite d'État au Portugal, la Grande-Duchesse et moi-même avons été très touchés par l'accueil chaleureux que ce merveilleux pays nous a réservé. Il témoigne des liens profonds qui unissent nos deux pays, notamment à travers la présence au Luxembourg de nombreux citoyens d'origine portugaise. Votre présence et celle de toutes les autres communautés est et reste indispensable pour le bien-être de notre société et doit nous encourager à œuvrer en commun pour un avenir prometteur.

Chers Luxembourgeois,

Nous traversons une période où il est particulièrement important de faire preuve de solidarité, comme le peuple luxembourgeois l'a fait tant de fois dans son histoire. Il ne faut pas que la voie de sortie de cette crise conduise à la pauvreté. Bien au contraire, cette voie peut mener à une nouvelle forme de coopération plus responsable au sein de la société, coopération dont nous profiterons tous. Notre avenir est entre nos mains. Saisissons cette chance.

Chers concitoyens,

En cette veille de Noël, je vous souhaite à vous tous, avec la Grande-Duchesse, mon père, le Grand-Duc Jean, et nos enfants, une bonne fête de Noël et une heureuse année 2011.

Juillet

Signature de la nouvelle convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg
1er juillet 2010 *191*

Jean Asselborn à la conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la Cedeao et au sommet extraordinaire Cedeao-Brésil
2-3 juillet 2010 *174*

Marie-Josée Jacobs en visite de travail au Cap-Vert
5-6 juillet 2010 *99*

Nicolas Schmit dresse l'état des lieux en matière de réforme de l'ADEM
6 juillet 2010 *24*

La nouvelle évaluation de l'École fondamentale
6 juillet 2010 *210*

Visite au Luxembourg de Michel Mercier, ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire
8 juillet 2010 *26*

Adoption par le gouvernement du projet de loi portant introduction des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique
9 juillet 2010 *227*

Ouverture du mariage et de l'adoption dite simple aux couples de même sexe
9 juillet 2010 *238*

Romain Schneider au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
12 juillet 2010 *126*

Présentation du projet de loi sur les services postaux
12 juillet 2010 *241*

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
12-13 juillet 2010 *128*

Réforme du système des aides financières de l'État pour études supérieures
13 juillet 2010 *211*

Le Großes Goldenes Ehrenzeichen am Bande für Verdienste um die Republik Österreich décerné à Jean-Claude Juncker
14 juillet 2010 *116*

Marie-Josée Jacobs présente le rapport annuel 2009 de la coopération luxembourgeoise au développement
14 juillet 2010 *193*

Accord salarial dans la fonction publique
14 juillet 2010 *232*

Visite de travail de Jean Asselborn en Géorgie
15 juillet 2010 *100*

Nicolas Schmit au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
15 juillet 2010 *130*

Le ministre de la Justice, François Biltgen, se félicite du lancement du portail électronique européen e-Justice
16 juillet 2010 *130*

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Almaty
16-17 juillet 2010 *175*

Jean Asselborn à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul
20 juillet 2010 *177*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Kaboul
20 juillet 2010 *271*

Signature du protocole sur la sécurité dans les banques
21 juillet 2010 *228*

Tour de France 2010: Andy Schleck décroche un podium à Paris!
25 juillet 2010 *254*

Visite officielle en Slovénie du Premier ministre Jean-Claude Juncker
26 juillet 2010 *28*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales»
26 juillet 2010 *131*

Réforme du système des soins de santé
26 juillet 2010 *245*

Jeannot Krecké présente le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables
27 juillet 2010 *221*

Romain Schneider présente les mesures prises par le gouvernement suite à la crise que connaît le secteur agricole
29 juillet 2010 *188*

François Biltgen et Octavie Modert dressent le bilan en matière de soutien à la production audiovisuelle
29 juillet 2010 *197*

Août

Bilan du Premier ministre sur les travaux du gouvernement des derniers mois
3 août 2010 *117*

Jean-Claude Juncker s'exprime dans une interview en faveur de l'instauration d'un salaire minimum en Europe
5 août 2010 *133*

Octavie Modert participe au Heritage Weekend 2010 à New Luxembourg/Belgium
5-8 août 2010 *30*

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de l'inauguration officielle du Luxembourg American Cultural Center aux États-Unis
7 août 2010 *271*

Visite de travail à Sotchi de Jean-Claude Juncker, accompagné de Luc Frieden, auprès de Dmitri Medvedev
24 août 2010 *101*

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf présentent les différentes mesures du gouvernement luxembourgeois pour venir en aide au Pakistan
27 août 2010 *193*

Septembre

Jeannot Krecké à la réunion informelle du Conseil «Énergie» à Bruxelles
6 septembre 2010 *134*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de la *task force* Van Rompuy de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
6-7 septembre 2010 *134*

Visite d'État au Portugal de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
7-9 septembre 2010 *14*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par le président de la République portugaise et son épouse
7 septembre 2010 *274*

Discours du président de la République portugaise, Anibal Cavaco Silva, à l'occasion du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
7 septembre 2010 *275*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion du séminaire économique et financier organisé dans le cadre de la visite d'État au Portugal
8 septembre 2010 *277*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à Cascais
8 septembre 2010 *279*

Jean-Claude Juncker au colloque sur le rapport Werner: «Pour Werner, l'union politique était un résultat rendu possible par l'union monétaire»
8 septembre 2010 *119*

Mars Di Bartolomeo a présenté trois rapports sur l'état de la santé au Luxembourg
9 septembre 2010 *247*

Claude Wiseler signe un accord sur les tarifs uniformisés transfrontaliers
9 septembre 2010 *257*

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne
10-11 septembre 2010 *134*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles
13 septembre 2010 *135*

Rentrée scolaire 2010/2011: Motivatioun fërderen, Leeschtung fuerderen
14 septembre 2010 *34*

Visite officielle de Jean-Claude Juncker à Berne
15 septembre 2010 *103*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au Conseil européen extraordinaire
16 septembre 2010 *135*

Les Assises de la coopération 2010
16 septembre 2010 *195*

Claude Wiseler et Marco Schank à l'ouverture de la 22e Oekofoire
17 septembre 2010 *223*

Marie-Josée Jacobs au Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement à New York
20-22 septembre 2010 *38*

Discours de Marie-Josée Jacobs lors de la réunion plénière de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement
21 septembre 2010 *285*

Discours inaugural de Jean-Claude Juncker à la 68e Journée des juristes à Berlin
21 septembre 2010 *121*

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la 68e Journée des juristes à Berlin
21 septembre 2010 *280*

Nouveau règlement grand-ducal du 27 février 2010 concernant les installations à gaz
21 septembre 2010 *222*

Jean Asselborn à la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies
21-25 septembre 2010 *40*

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit présentent les travaux du Comité de conjoncture
22 septembre 2010 *217*

Discours de Jean Asselborn à New York à l'occasion de la 5e conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)
23 septembre 2010 *287*

Jean-Claude Juncker aux Journées sociales du Luxembourg: «Il faut rétablir la vertu de la norme et de l'éthique»
24 septembre 2010 *122*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du débat général de la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies
24 septembre 2010 *288*

La contribution luxembourgeoise au démantèlement du camp de Guantanamo ne se fera pas sous la forme de l'accueil d'un ex-détenu
28 septembre 2010 *177*

Inauguration officielle de la gare de Belval
28 septembre 2010 *260*

Le gouvernement et les représentants syndicaux parviennent à un accord sur l'indexation automatique des salaires
29 septembre 2010 *202*

Mady Delvaux-Stehres présente la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique
29 septembre 2010 *211*

Mars Di Bartolomeo présente le projet de loi sur la réforme des soins de santé
30 septembre 2010 *46*

Jean Asselborn à la 3e réunion du Groupe pour l'action européenne de la république de Moldavie
30 septembre 2010 *178*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Bruxelles
30 septembre-1er octobre 2010 *138*

Octobre

Entrevue du gouvernement avec les représentants du patronat au sujet de l'indexation automatique des salaires
1er octobre 2010 *203*

Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres inaugurent officiellement le Lycée technique de Lallange
1er octobre 2010 *262*

Premier pas vers la globalisation des services en ligne pour les entreprises
4 octobre 2010 *243*

Jean-Claude Juncker au 8e sommet ASEM
4-5 octobre 2010 *139*

Jean-Claude Juncker à la tête de la troïka de la zone euro pour le 3e dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine
4-5 octobre 2010 *140*

Dépôt du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011 à la Chambre des députés
5 octobre 2010 *48*

Discours de Luc Frieden à la Chambre des députés lors de la présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2011
5 octobre 2010 *292*

Visite du président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger
7 octobre 2010 *87*

Visite de travail de Juan Carlos Varela, vice-président et ministre des Affaires étrangères de la république du Panama
7 octobre 2010 *88*

Octavie Modert assiste à la réunion informelle des ministres européens de la Culture et de l'Audiovisuel
7-8 octobre 2010 *141*

Jean-Marie Halsdorf, Nicolas Schmit et François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»
7-8 octobre 2010 *142*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à Washington
8-9 octobre 2010 *143*

Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai
8-12 octobre 2010 *52*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la Journée du Luxembourg à l'Exposition universelle à Shanghai
10 octobre 2010 *300*

Partenariat pour l'environnement et le climat: Marco Schank lance un atelier de quatre groupes de travail
11 octobre 2010 *224*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Luxembourg: «Le triangle de la connaissance» du Luxembourg sera mis en œuvre à Esch-Belval
12 octobre 2010 *144*

Claude Wiseler présente la nouvelle campagne de sécurité routière pour usagers vulnérables
12 octobre 2010 *258*

Jean-Claude Juncker préside le Sommet de l'agriculture
13 octobre 2010 *190*

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles
14 octobre 2010 *179*

6e rapport du Statec sur le travail et la cohésion sociale
14 octobre 2010 *217*

Nicolas Schmit commente les données du Statec sur l'évolution du marché de l'emploi luxembourgeois
14 octobre 2010 *218*

Claude Wiseler a participé au Conseil «Transports»
15 octobre 2010 *145*

Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains
15 octobre 2010 *180*

Intervention de Jean-Claude Juncker sur les réformes économico-sociales
15 octobre 2010 *203*

Mady Delvaux-Stehres à la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois à Zurich pour un échange de vues sur la réforme des classes supérieures
16 octobre 2010 *212*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne
16 octobre 2010 *301*

Françoise Hetto-Gaasch à l'inauguration du nouveau siège de RAK Porcelain Europe
18 octobre 2010 *222*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe, de la *task force* Van Rompuy et du Conseil «Affaires économiques et financières»
18-19 octobre 2010 *145*

Françoise Hetto-Gaasch à la présentation de l'Expogast 2010
19 octobre 2010 *255*

Visite de travail du Premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte
20 octobre 2010 *89*

Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructures: Claude Wiseler expose les grandes priorités du gouvernement
21 octobre 2010 *262*

Claude Wiseler et Peter Ramsauer signent un accord portant sur la construction et l'entretien du pont reliant Grevenmacher à Wellen
21 octobre 2010 *263*

Romain Schneider a assisté à une réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne
21-22 octobre 2010 *147*

Sabine Leutheusser-Schnarrenberger reçue par le ministre de la Justice, François Biltgen
22 octobre 2010 *58*

Octavie Modert au Sommet de la francophonie à Montreux
22-24 octobre 2010 *198*

Jean Asselborn, orateur à Aix-la-Chapelle pour le Krönungsfestmahl
23 octobre 2010 *181*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Krönungsfestmahl à Aix-la-Chapelle
23 octobre 2010 *306*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, à Bruxelles
24 octobre 2010 *104*

Visite officielle au Luxembourg de Dacian Cioloş, commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural
25 octobre 2010 *60*

Entrevues de Jeannot Krecké et d'Octavie Modert avec Alexandre Avdeïev, ministre de la Culture de la fédération de Russie
25 octobre 2010 *89*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères»
25 octobre 2010 *148*

Luc Frieden en mission de développement de la place financière en Amérique latine
25-29 octobre 2010 *229*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne
26 octobre 2010 *149*

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres en charge de l'Égalité des chances à Bruxelles
26 octobre 2010 *150*

Visite de travail de Jean Asselborn à Athènes
27 octobre 2010 *104*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs à Genève
27 octobre 2010 *105*

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit présentent les résultats des travaux du Comité de conjoncture
27 octobre 2010 *219*

Mars Di Bartolomeo au sujet de la réunion du Comité quadripartite du 27 octobre 2010
27 octobre 2010 *248*

Discours de Marco Schank lors de la 10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya
27 octobre 2010 *310*

Bilan compétitivité 2010: «Vers une croissance intelligente, durable et inclusive»
28 octobre 2010 *204*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
28-29 octobre 2010 *151*

Entrevue de Jean Asselborn avec le Conseil des ambassadeurs et chefs de mission arabes à Senningen
29 octobre 2010 *181*

Entrevue bipartite du gouvernement avec les représentants du patronat
30 octobre 2010 *205*

Luc Frieden en Turquie pour une visite de travail
31 octobre-2 novembre 2010 *106*

Novembre

Jeannot Krecké en mission économique en Angola
1er-4 novembre 2010 *206*

Jean-Claude Juncker revient dans une interview à France 24 sur la réforme appliquée au pacte de stabilité
3 novembre 2010 *153*

Marco Schank dresse le bilan de la 10e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique
4 novembre 2010 *62*

Jean Asselborn au Forum de la sécurité et de la paix aux Émirats arabes unis
6-7 novembre 2010 *181*

Jean-Claude Juncker devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen
8 novembre 2010 *154*

7e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la république du Sénégal
8 novembre 2010 *195*

Bee secure – une initiative commune autour de la sécurité de l'information
8 novembre 2010 *252*

Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
8-9 novembre 2010 *155*

Visite de travail du président du Parlement européen, Jerzy Buzek
9 novembre 2010 *91*

Jean Asselborn à la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane
9-10 novembre 2010 *183*

Discours de Jean Asselborn lors de la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane
9 novembre 2010 *311*

Jean-Claude Juncker reçoit l'ordre du Mérite sarrois
10 novembre 2010 *123*

Réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois
10 novembre 2010 *234*

Marco Schank assiste à une démonstration de mise en œuvre des plans d'action espèces dans la réserve naturelle Kuebebierg
11 novembre 2010 *225*

Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition à Hong Kong
11 novembre 2010 *230*

Octavie Modert procède à l'ouverture de la 24e Foire de l'étudiant
11-12 novembre 2010 *213*

Visite au Luxembourg de Christian Wulff, président de la République fédérale d'Allemagne
12 novembre 2010 *64*

Nicolas Schmit inaugure la nouvelle agence régionale de l'ADEM à Differdange
12 novembre 2010 *220*

Visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de Jeannot Krecké en Suède
14-16 novembre 2010 *207*

Jean-Claude Juncker a reçu le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de médecine d'Innsbruck
15 novembre 2010 *123*

Signature de l'avenant à la Convention relative à la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine
15 novembre 2010 *192*

Déclaration de politique étrangère et européenne 2010
16 novembre 2010 *68*

Déclaration de politique étrangère et européenne 2010
16 novembre 2010 *312*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
16-17 novembre 2010 *156*

Jean Asselborn reçoit des participants à la mission EUJUST LEX
17 novembre 2010 *184*

Question parlementaire: Jeannot Krecké et Marie-Josée Jacobs fournissent des précisions sur l'évolution démographique de la population luxembourgeoise
17 novembre 2010 *236*

Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel à Bruxelles
18 novembre 2010 *159*

Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne
18 novembre 2010 *160*

Signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et la Lituanie
18 novembre 2010 *199*

Mars Di Bartolomeo met en garde contre l'augmentation inquiétante au Luxembourg des résistances aux antibiotiques
18 novembre 2010 *249*

Françoise Hetto-Gaasch dresse l'état des lieux du secteur du tourisme luxembourgeois
18 novembre 2010 *256*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf au sommet de l'OTAN à Lisbonne
19-20 novembre 2010 *72*

Intervention de Jean-Claude Juncker à l'occasion du sommet de l'OTAN à Lisbonne
19 novembre 2010 *326*

Mady Delvaux-Stehres à la 3046e session du Conseil de l'Union européenne (Éducation/Jeunesse/Culture) à Bruxelles
19 novembre 2010 *160*

Premier coup de pelle pour la Maison des sciences humaines et inauguration du centre de documentation de la Cité des sciences à Belval
19 novembre 2010 *264*

Marie-Josée Jacobs à la conférence nationale pour l'intégration
20 novembre 2010 *237*

Jean-Claude Juncker au Global China Business Meeting: «Les relations sino-européennes sont dans l'intérêt des deux partenaires»
21-23 novembre 2010 *124*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Global China Business Meeting à Luxembourg
22 novembre 2010 *327*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
22 novembre 2010 *161*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Uri Rosenthal
23 novembre 2010 *92*

Présentation de la réforme de l'aide sociale
23 novembre 2010 *251*

Romain Schneider à la conférence sur l'économie solidaire: «Dans le contexte actuel marqué par la crise, l'économie solidaire peut être un grand atout»
24 novembre 2010 *207*

Mady Delvaux-Stehres présente les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'International Civic and Citizenship Education Study
24 novembre 2010 *214*

François Biltgen aux Conseils «Compétitivité» et «Espace» à Bruxelles
25 novembre 2010 *162*

40e anniversaire de la Fondation du mérite européen: «L'UE est autre chose qu'une forme de collaboration entre États membres»
25 novembre 2010 *74*

Mot de bienvenue du président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *329*

Discours du président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, lors de la remise du grand collier du Mérite européen à S.A.R. le Grand-Duc
25 novembre 2010 *332*

Discours du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *333*

Discours du président permanent du Conseil européen, Herman Van Rompuy, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *334*

Discours du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *336*

Discours du Premier ministre, ministre d'État, Jean-Claude Juncker, lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *338*

Messages d'élèves lors de la remise du collier du Mérite européen
25 novembre 2010 *340*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions extraordinaires de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»
28 novembre 2010 *163*

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
29 novembre 2010 *164*

Nicolas Schmit au séminaire du Fonds social européen sur l'innovation: «Il faut bien investir cet argent et l'investir dans des projets qui ont un bon retour sur investissement»
29 novembre 2010 *165*

Lancement du projet Habitreg.net en Wallonie-Lorraine-Luxembourg: échanger et expérimenter de nouveaux outils et actions de coopérations autour de l'habitat durable
30 novembre 2010 *235*

Visite officielle de Jean-Claude Juncker en Tunisie
30 novembre-1er décembre 2010 *107*

Décembre

Octavie Modert assiste à la présentation du rapport de l'OCDE «Mieux légiférer en Europe: Luxembourg»
1er décembre 2010 *244*

Jean Asselborn au sommet de l'OSCE à Astana
1er-2 décembre 2010 *185*

Discours de Jean Asselborn prononcé à l'occasion du sommet de l'OSCE à Astana
2 décembre 2010 *341*

Françoise Hetto-Gaasch donne le coup d'envoi à la campagne «megapower»
2 décembre 2010 *82*

Allocution de Françoise Hetto-Gaasch lors du lancement de la campagne «megapower»
2 décembre 2010 *343*

Claude Wiseler a participé au Conseil «Transports» à Bruxelles
2 décembre 2010 *166*

Jean-Marie Halsdorf a participé au Conseil «Justice et affaires intérieures»
2 décembre 2010 *166*

Dritte Konferenz der Kulturminister der Großregion in Saarbrücken: Start des Kulturportals der Großregion GRRRRR.eu für junge Menschen
2 décembre 2010 *200*

Chambre des députés: adoption des mesures fiscales relatives à la crise financière et économique
2 décembre 2010 *239*

Signature du traité relatif à l'établissement du FABEC à Bruxelles
2 décembre 2010 *259*

Jean-Claude Juncker à Berlin
3 décembre 2010 *108*

François Biltgen au Conseil «Télécommunications» de l'Union européenne
3 décembre 2010 *167*

Jean-Marie Halsdorf en visite en Afghanistan et au Kosovo
5-7 décembre 2010 *109*

Participation de Marie-Josée Jacobs à la 5e édition des Journées européennes du développement à Bruxelles
6 décembre 2010 *196*

«Issuing E-bonds: a way to overcome the current crisis»: tribune de Jean-Claude Juncker et de Giulio Tremonti publiée dans le *Financial Times*
6 décembre 2010 *345*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
6-7 décembre 2010 *167*

Marie-Josée Jacobs signe un accord de coopération avec l'association Women's World Banking
7 décembre 2010 *196*

Présentation des résultats de l'étude PISA 2009
7 décembre 2010 *215*

Luc Frieden: «L'accord sur la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal est dans l'intérêt de notre place financière»
7 décembre 2010 *230*

Visite de travail du commissaire général de l'UNRWA, Filippo Grandi
8 décembre 2010 *93*

Débats parlementaires sur le projet de budget 2011
8-9 décembre 2010 *231*

Visite de travail de Jean Asselborn au Mozambique
9-10 décembre 2010 *110*

Jean Asselborn à la réunion du Comité des ministres du Benelux à Bruxelles
13 décembre 2010 *186*

Présentation par Marco Schank d'une nouvelle mesure en matière d'aide au logement
13 décembre 2010 *240*

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
13-14 décembre 2010 *169*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
13-14 décembre 2010 *170*

Jean Asselborn à Berlin: entrevue avec Guido Westerwelle et remise de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne
14 décembre 2010 *111*

Accord entre le gouvernement et l'UEL
15 décembre 2010 *209*

Claude Wiseler et Marco Schank présentent les résultats de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques
15 décembre 2010 *226*

Jeannot Krecké présente l'accord obtenu sur la réorganisation de la division postale
16 décembre 2010 *242*

Entrevue du COSL avec Romain Schneider
16 décembre 2010 *254*

Présentation des résultats du concours d'architecture du bâtiment Jean Monnet 2 et visite du chantier de la 2e École européenne
16 décembre 2010 *266*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
16-17 décembre 2010 *172*

Les députés européens luxembourgeois en visite au ministère de l'Agriculture
17 décembre 2010 *94*

Signature d'un protocole de coopération trilatéral entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Monténégro et la république de Serbie
21 décembre 2010 *187*

Publication du rapport national 2010 sur l'état du phénomène de la drogue au Luxembourg
21 décembre 2010 *250*

Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc
24 décembre 2010 *346*

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

ISBN 978-2-87999-218-1